This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

STANFORD UNIVER
LIBRARIES
STACKS
AUG 2 4 1977

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES & ARTS DE LA MARNE

(Ancienne Académie de Châlons, fondée en 1750)

2e Série. T. PREMIER

1re Partie

1898-1899

CHALONS-SUR-MARNE

IMPRIMERIE C. THOUILLE, RUE D'ORFEUIL, 3

1899

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES & ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

EXTRAIT DES RÈCLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 12. — Les associés correspondants paient une cotisation annuelle de cinq francs.

Ils reçoivent tous les Mémoires de la Société.

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces Mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

Dans la séance du 5 janvier 1882, la Société a décidé qu'aux termes de l'art. 9, § du règlement, la cotisation en numéraire de 10 francs par an, votée à la séance du 2 mars 1881, est due par les membres titulaires non résidants comme par les membres titulaires résidants.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Tome I

CHALONS-SUR-MARNE

IMPRIMERIE C. THOUILLE, RUE D'ORFEUIL, 3

1899

CENTENAIRE

CENTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Les 9 et 10 juillet 1898, la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne fêtait le centenaire de sa fondation.

A cette date mémorable, la pensée de ses membres s'est reportée vers l'ancienne Académie de Châlons, dont elle est issue et dont l'existence, de 1750 à 1791, ne fut pas sans gloire.

L'ancienneté de la vie académique à Châlons est un des titres d'honneur de notre ville ; aussi a-t-on pu dire que tous, Ministre des beaux-arts, Administration départementale, Conseil municipal, population châlonnaise, se sont associés à cette solennité et ont contribué à son éclat.

Un voile de tristesse, cependant, est venu l'assombrir. Le digne et excellent Président de la Société, M. le docteur Giraux, était mort depuis quelques mois à

peine. Sentant ses forces décliner, il avait espéré de vivre assez pour assister à ces fêtes du centenaire dont il avait dressé le programme et qu'il voulait brillantes. C'était pour lui la terre promise... Il ne fit que l'entrevoir. Le souvenir de cet homme de bien, si dévoué à notre compagnie, si aimé de ses collègues, a plané comme une ombre sur ces belles journées.

***

A l'exemple des divers orateurs du Centenaire, jetons un coup d'œil rapide sur le passé.

Notre Cité châlonnaise a des prééminences dont elle ne saurait se montrer trop jalouse et fière. De même que, au temps de la Renaissance, elle fut la première peut-être de la région à accueillir la récente invention de l'imprimerie, de même elle vit naître, au XVIII[e] siècle, l'une des premières académies de province. C'était vers 1750, et c'était le beau temps des académies. La nôtre se mit vite à l'œuvre, et nombreuses furent les questions proposées par elle et traitées par ses membres ou par ses lauréats. Nous citons :

Dans l'ordre historique : *Étude sur l'origine du Christianisme dans les Gaules*, question qui de nos jours encore mettait aux prises M. Garinet et M. l'abbé Boitel ; *Controverse au sujet de la Conjuration de Venise.*

Dans l'ordre politique ou économique : *Vœu d'une réforme judiciaire ; — Vœu pour que les citoyens injustement poursuivis par le ministère public, et acquittés, fussent dédommagés des vexations qu'ils avaient subies ; — Vœu pour qu'il n'y eût plus en France qu'un seul système de poids et mesures ; — Étude des moyens de remédier aux abus de la grande propriété, à l'exagération et à l'inégalité des impôts.*

GENERAL BOOKBINDING CO.
77 53 S
4925T 005 2 2281
QUALITY CONTROL MARK

Dans l'ordre des sciences appliquées à la culture du sol, établissement de cours de botanique, à l'endroit même où existent aujourd'hui le Jardin d'expériences et le Laboratoire départemental.

L'Académie châlonnaise, amie des idées nouvelles dans ce qu'elles ont de juste et de réalisable, aurait pu se vanter d'avoir rédigé à l'avance le cahier des doléances du Tiers-Etat.

Abolie sous la Révolution et bientôt rétablie, elle prit le nom de Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, et, sous ce titre nouveau, fut digne de son honorable passé. Beaucoup de ses membres ont été des hommes de premier mérite, témoin les Faustin Hélie, les Garinet, les Picot, les Savy, les Barbat, les Grignon, les Puiseux et tant d'autres que nous pourrions nommer.

La Société a eu sa part, une part glorieuse, dans la prospérité du commerce des vins de Champagne. On ne l'a oublié ni à Reims ni à Epernay, villes d'où sont venues des adhésions aux fêtes du Centenaire. On aime à y redire que le développement de cette prospérité date des deux mémoires d'un membre de l'académie de Châlons, des découvertes du pharmacien François.

La Société a obtenu à plusieurs reprises les récompenses que le Ministre de l'instruction publique accorde à celles des Sociétés savantes qui se sont le plus distinguées par leurs travaux.

Elle a toujours fait de la décentralisation à sa manière en propageant autour d'elle le goût des études littéraires et historiques. Ses concours de poésie eux-mêmes ne sont pas un vain jeu d'esprit, et ses réunions

annuelles sont autant de fêtes intellectuelles qui attirent de Châlons et d'ailleurs un public de choix.

* * *

Nos collègues nous ont chargé du compte-rendu des journées du Centenaire. Nous abordons notre rôle en prenant la liberté de reproduire, au moins en partie, ce que, comme chroniqueur, nous écrivimes au jour le jour.

PREMIÈRE JOURNÉE

9 Juillet

Les premiers fondateurs de l'Académie de Châlons appartenaient à un siècle de grâce et de fantaisie élégante. Si l'un d'eux avait pu revenir pour quelques heures au milieu de nous, il se serait cru encore au temps de Watteau et de Boucher, ou dans quelque salon de Trianon. L'hôtel de ville avait été transformé par la baguette magique de M. René Lemoine.

Entre deux guirlandes de verdure et de fleurs, où brillaient des pelargoniums et des geraniums de toute beauté, il eût traversé le vestibule et gravi les degrés du grand escalier. Le palier du premier étage l'eût captivé par ses magnifiques expositions de roses, de MM. Baltet, de Troyes, Rafflin, Tarbouriech et Martin, de Châlons. Le regard en était caressé, comme l'air en était embaumé.

Epernay était représenté par un magnifique parterre de *caladiums*, que M. Gaston Chandon de Briailles avait bien voulu mettre à la disposition des organisateurs de l'Exposition. Rien ne peut donner une idée de la splendeur de ces feuilles largement étalées, aux teintes riches et variées, allant de la blancheur ivoirine au rouge pourpré.

Et si nous supposons notre académicien d'autrefois

pénétrant dans le grand salon, il eût salué, dans la statuette de biscuit de Sèvres qui ornait l'estrade, une vieille connaissance, son contemporain, le peintre Boucher, recevant de l'Amour ses inspirations ; cette statuette était le don de M. le Ministre de l'Instruction publique.

En écoutant les discours échangés entre M. le Président de la Société et M. le Maire de Châlons, il se fût dit que notre âge, malgré tant de révolutions, sait retrouver quand il le veut l'antique politesse et mêler les fleurs du langage aux sujets les plus sérieux.

Après s'être abreuvé d'un vin de Champagne qui eût prouvé que les disciples de dom Pérignon n'ont pas dégénéré de nos jours, notre aimable visiteur n'eût pas voulu quitter l'Hôtel de Ville sans voir l'exposition d'archéologie. Cette science n'était guère pratiquée au temps de Louis XV. Ces ossements, ces crânes, ces débris d'armes, eussent alors causé quelque effroi ; mais, en y regardant d'un peu près, il eût admiré, dans les collections de M. Bosteaux, de Cernay-les-Reims, ou de M. Schmit, de Châlons, ces produits d'un art primitif qui, depuis la pierre polie s'est élevé jusqu'au travail du bronze et du verre. Quelle marquise Pompadour n'eût envié aux Gauloises ces bracelets, ces colliers, ces fibules si délicatement ciselés, d'une invention si riche comme dessin et que rien depuis, pas même au temps de la Renaissance, n'a dépassée ?

Suivons-le, notre concitoyen d'autrefois. Il se rend au Jardin des Plantes (c'est le nom qu'il portait naguère encore), où l'on cultive surtout la plante intéressant notre Champagne, la vigne. On y étudie les plants américains, connus par leur résistance au phylloxéra (quel vilain nom, et que les vignerons

d'il y a cent ans étaient donc heureux de l'ignorer !). Plus loin, aux Allées-de-Forêt, sont de vastes champs d'expériences où figurent toutes ces variétés dont les noms ont si souvent retenti en ces dernières années, les *Rupestris*, et les *Riparia*, et les *Berlandieri*... Tout cela est admirablement tenu et exige un travail incessant de la part des aides de M. le Professeur d'agriculture.

Ce qui fait encore l'attrait de cette visite, c'est le Laboratoire départemental : là se fait l'analyse des terres, des engrais, des produits agricoles.

Dans ce Jardin des Plantes, on fait aussi de la pisciculture. Le visiteur dont nous suivons les pas ne peut manquer de s'intéresser à cette sorte d'aquarium inconnu de son temps où se forment les élèves qui doivent multiplier, dans nos cours d'eau, les truites aimées des gourmets.

* * *

Distrait par les spectacles variés qui, dans le cours d'une seule journée ont passé sous ses yeux, le représentant de la vieille Académie châlonnaise oublia de prendre note des discours échangés ; il s'était laissé bercer au son des paroles éloquentes ; mais, en homme de son temps, ne tenant pas registre de ses plaisirs, il nous laissa le soin de les recueillir.

Disons donc que, le Samedi 9 Juillet 1898, à deux heures de l'après-midi, M. Doutté, président, et MM. les Membres de la Société d'Agriculture étaient reçus dans le grand Salon de l'Hôtel de Ville, par M. le Maire de Châlons, entouré de son Conseil municipal.

Voici les deux discours échangés :

Discours de M. Doutté.

« MONSIEUR LE MAIRE,

« MESSIEURS,

« La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts fête aujourd'hui le centenaire de sa fondation.

« Dans cette même salle, il y a cent ans, elle tenait sa première séance solennelle sous la présidence du citoyen Allaire, le 1er fructidor an VII (18 août 1798).

« Depuis cette époque, toutes les notabilités châlonnaises ont brigué l'honneur d'entrer dans son sein.

« Je vous redirai demain, Messieurs, l'œuvre considérable accomplie par notre Société, la somme d'idées qu'elle a remuées, l'impulsion qu'elle a imprimée à toutes les branches de l'activité humaine. Je vous montrerai la Champagne pouilleuse transformée, la viticulture aidée, l'industrie du vin de Champagne en quelque sorte créée par les travaux de la Société.

« Je voudrais vous énumérer ici les noms de tous les Châlonnais de mérite, qui ont appartenu à notre Société, non seulement parce qu'ils ont été nos anciens collègues, mais encore pour vous rappeler les services qu'ils ont rendus à la Cité.

« Qu'il me suffise de citer quelques noms : Picot, Caquot, Godart, Perrier, Dorin, Salle, Juglar, Lamairesse, Garinet et bien d'autres encore. Leur souvenir est encore vivant dans notre ville par suite de leurs dons généreux et des services rendus.

« Il n'est pas, Messieurs, de fêtes sans fleurs et c'est

pour cela que nous avons organisé cette petite Exposition florale.

« Les fleurs jouent un si grand rôle dans les circonstances de la vie.

« Elles apparaissent au berceau, puis l'enfant grandit et, joyeux, ce sont encore des fleurs qu'il apporte pour fêter l'anniversaire du grand-père chéri, de petite mère. L'adolescence terminée, le jeune homme s'adresse à la marguerite et l'effeuille ; puis c'est la fleur d'oranger et le bouquet de la mariée.

« Les années s'écoulent, la vieillesse arrive, et lorsque la tombe s'est refermée, ce sont encore des fleurs qu'un ami fidèle apporte, pour marquer le souvenir du cœur.

« Que les fleurs si variées et si brillantes de notre petite exposition, soient l'expression de notre souvenir à l'égard de nos anciens.

« Il me reste, M. le Maire et MM. les Conseillers municipaux, à vous remercier. C'est grâce à votre libéralité que nous avons pu organiser notre fête, nous vous en sommes sincèrement reconnaissants.

« La Société d'Agriculture continuera l'œuvre commencée par ses aînés. Avec l'appui du gouvernement de la République dont elle servira avec dévouement les intérêts, elle restera fidèle à sa devise, l'Utilité publique. »

Discours de M. Bourdon.

« MESSIEURS,

« En remerciant M. le Président de ces paroles si courtoises, dont je suis bien touché, je tiens à lui dire à mon tour avec quelle satisfaction, mes collègues et moi, nous avons accepté l'invitation qui nous a été faite au nom de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

« Nous avons été très heureux de saisir cette occasion de manifester, autant qu'il est en nous, les sympathies de la ville de Châlons pour une association qui porte haut l'objet de ses préoccupations, que l'opinion publique entoure d'une auréole de respect, et qui réunit en une féconde communion d'idées tout ce que notre département compte d'hommes distingués dans la littérature, l'archéologie, l'histoire, les sciences et les arts, et enfin dans tout le monde de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

« Quant à la dette de gratitude que vous croyez avoir envers la Municipalité pour la subvention qui vous a été récemment accordée, permettez-moi de vous faire remarquer que la Ville vous est autrement redevable pour les précieux services que votre Société a rendus depuis sa fondation. Laissez-moi enfin vous adresser tous mes compliments pour la bonne pensée que vous avez eue d'organiser cette remarquable exposition d'horticulture que tous nos concitoyens visiteront avec plaisir et profit, et qui laissera dans leur esprit un charmant souvenir.

« Grâce à votre sens esthétique, à votre intelligence de l'art, notre Hôtel de Ville a pris des airs de fête, de fraîcheur et de joie qui contrastent singulièrement avec l'aspect quelque peu froid et solennel que nous lui connaissons. Soyez-en sincèrement remerciés.

« Messieurs, je lève mon verre à la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, et je bois à tous ses membres honoraires, titulaires et correspondants. »

Inutile de dire quels applaudissements saluèrent ces paroles.

LA CONFÉRENCE AU THÉATRE

Les Musulmans de l'Afrique du Nord

Par M. EDMOND DOUTTÉ,

Ancien Administrateur-Adjoint en Algérie.

Le Samedi soir, M. Doutté fils donnait au théâtre sa conférence annoncée, sur les populations musulmanes de l'Algérie. M. Cornet, Inspecteur d'Académie, présidait, et présenta M. Doutté au public.

Le jeune conférencier débuta en déclarant unir dans une même affection et la Champagne où il est né, et l'Algérie, dont le climat lui a pour ainsi dire donné une seconde fois la vie. Puis il entra immédiatement dans le vif de son sujet et aborda quelques-uns des problèmes algériens.

Il retraça d'abord à grands traits l'histoire des invasions dont l'Afrique du Nord a été le théâtre.

Il montra en quoi l'Islamisme se sépare des autres religions et notamment du Christianisme. Sa morale facile est faite pour séduire les intelligences grossières et lui donner une action de propagande extraordinaire. Le mahométisme fait des progrès effrayants. Il s'étend depuis Mogador, sur la côte africaine de l'Atlantique, jusqu'aux extrêmes régions de la Chine. Il commence même à essaimer en Amérique, et il y a un journal arabe à New-York. En Angleterre, à Birmingham, il y a une mosquée où se réunissent environ deux cents sectateurs du prophète.

La polygamie, qui est le trait distinctif des mœurs arabes, contribue à l'avilissement de la femme, et à la corruption des mœurs dans les tribus.

A défaut du patriotisme tel que nous l'entendons en France, les Arabes ont cette sorte de patriotisme municipal, qui distingue les Sémites, et dont les Grecs d'autrefois nous ont offert tant d'exemples. Ils sont en outre reliés à travers les immenses régions qu'ils occupent par des confréries religieuses telles que celle des Senoussia.

Il ne faut pas espérer arriver à l'assimilation des races indigènes d'Algérie avec la nôtre. Les métis qui peuvent naître des croisements sont plus à craindre pour notre influence que les musulmans de pure race.

Plusieurs systèmes ont été essayés pour arriver à la solution du problème. L'empereur Napoléon III voulait faire de l'Algérie « un camp français, un marché européen, un royaume arabe. »

La République qui l'a suivi s'est imposé pour tâche de donner l'instruction aux jeunes Arabes. Mais elle n'a réussi souvent qu'à en faire des déclassés.

Suivant M. Doutté, il faut reprendre la politique des Romains, qui donna de longs siècles de prospérité à l'Algérie. Elle consistait non pas à rendre les indigènes égaux aux colons, non pas non plus à les asservir, mais à les utiliser, à les employer aux exploitations en les traitant avec douceur. Vouloir faire d'eux des propriétaires, ce serait au bout de peu de temps éliminer l'élément européen, qui ne pourrait supporter la concurrence de l'Arabe, absolument dépourvu de besoins et pouvant livrer ses produits à vil prix.

Il faudrait aussi délivrer l'Arabe de cette usure monstrueuse qui, s'appuyant sur le Code, pressure

l'indigène et fait de lui le jouet du créancier juif. Tel Arabe, pour une créance minime, a vu son créancier saisir sa propriété, acheter trois ou quatre hectares pour un prix de 25 francs et revendre cette terre au propriétaire lui-même au prix de 1,200 fr. Voilà, à ce qu'il paraît, ce que la loi française autorise.

Le salut de l'Algérie ne peut venir que des jeunes colons français, des émigrants de France qui, au lieu d'aller chercher fortune aux Etats-Unis ou dans l'Amérique du Sud, iront s'établir, aux portes de la France, en Algérie. M. Doutté leur adresse un chaleureux appel qui a été fort applaudi.

En l'écoutant, nous nous rappelions cette belle page de Prévost-Paradol, cet appel suprême adressé à la France, à la veille de nos désastres de 1870, et quand déjà l'éminent écrivain voyait « se projeter sur nous l'ombre du monde nouveau » :

« Nous avons une chance suprême, et cette chance s'appelle d'un nom qui devrait être plus populaire en France, l'Algérie. Cette terre est assez près de nous pour que le Français, qui n'aime pas à perdre de vue son clocher, ne s'y regarde pas comme exilé, et puisse continuer à suivre des yeux et du cœur les affaires de la mère-patrie. Puisse-t-il venir bientôt ce jour où nos concitoyens fonderont cet empire méditerranéen qui ne sera pas seulement une satisfaction pour notre orgueil, mais qui sera certainement, dans l'état futur du monde, la dernière ressource de notre grandeur. »

M. Cornet exprima au jeune orateur la reconnaissance de tous les auditeurs.

La Société philharmonique avait ouvert et fermé la séance par la *Marseillaise* et l'*Hymne Russe*. Une quête fut faite pour l'*Alliance Française*.

DEUXIÈME JOURNÉE

10 Juillet

LA MESSE A NOTRE DAME

Le Dimanche 10 juillet, une messe était dite, en l'église Notre Dame, à l'intention des membres défunts, par M. l'abbé Thibault, membre de la Société.

Pendant l'office, des morceaux de musique furent exécutés sous la direction de M. Huet, qui figure également sur la liste de nos membres titulaires.

Le choral du *Requiem*, dit par Mme Senart et par la maîtrise de Notre-Dame, le *Mors et Vita* de Gounod, laisseront un long souvenir chez ceux qui ont entendu ces belles pages musicales.

M. l'abbé Thibault prononça l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Vous célébrez aujourd'hui le Centenaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. Permettez-moi de vous dire que vous vous rajeunissez ; vous avez plus de cent ans. En effet, si j'interroge le registre de vos procès-verbaux, j'y lis ceci :

« En 1750, le sieur Dupré d'Aulnay, ancien commis-
« saire des guerres, ayant conçu le projet de l'établis-

« sement d'une académie à Châlons-sur-Marne, en jeta « les premiers fondements sous le titre de *Société littéraire*, en se réunissant avec plusieurs amateurs des « sciences et des arts et quelques personnes studieuses « qui par goût cultivaient les lettres...

« N'ignorant pas que toute association ou assemblée « ne peut subsister qu'autant qu'elle est autorisée par « le gouvernement, le sieur Dupré d'Aulnay informa « M. le comte de Saint-Florentin de son projet et le « supplia de vouloir bien l'approuver ainsi que les « assemblées qui se tenaient chez lui. »

« M. le comte de Saint-Florentin y donna son agrément par sa lettre du 29 janvier 1753.

« ....Ladite Société, qui s'augmentait de plus en « plus, ayant désiré de manifester son existence et de « faire connaître au public que ses membres s'occupaient utilement, elle a demandé en conséquence « d'être autorisée à tenir quelques assemblées publiques. »

« Elle en a reçu l'autorisation de M. le comte de Saint-Florentin par lettre du 9 janvier 1756.

« La Société s'étant développée, Louis XV, par lettres patentes de 1770, « qui à raison de circonstances particulières n'ont point été enregistrées, dans le temps, » l'érigea en *Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres*. Les lettres patentes de Louis XVI, données à Versailles au mois d'août 1775 et enregistrées au Parlement de Paris le 18 mars 1776, confirmèrent l'érection. Aussi le cartouche de votre ancien diplôme portait : « *Institutam Ludovico XV stabilivit Ludovicus XVI* ».

« Telles sont vos premières origines.

« Ne suis-je pas autorisé à avancer que vous avez bientôt 150 ans ?

« Il faut avouer une interruption notable dans votre existence. Votre compagnie se dispersa aux approches de la Révolution, mais pour se reconstituer en 1798. C'est cette date dont vous célébrez aujourd'hui le centième anniversaire.

« Il est toujours intéressant de remonter aux premières années des institutions comme des hommes pour y découvrir et y saisir sur le vif, les manifestations des premiers sentiments qui animent et dirigeront leur existence.

« L'Académie de Châlons consulta l'Académie royale des sciences de Paris pour régler sa vie et l'ordre de ses assemblées générales.

« Le 8 août 1777, M. le marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Paris, écrivait à M. Sabbatier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Châlons-sur-Marne :

« Je me hâte, Monsieur, de répondre à vos questions : « le jour de la Saint-Louis, l'Académie des sciences, « réunie à celle des inscriptions, assiste à une messe « basse pendant laquelle on exécute un motet. »

« C'est ainsi que s'ouvrait l'ordre du jour des réunions solennelles de l'Académie de Paris.

« Et l'Académie de Châlons, réunie le 14 août 1777, réglait le détail de la journée de sa séance publique, ainsi :

« En la présente assemblée, convoquée en la manière « prescrite par l'article IX de nos statuts, la matière « mise en délibération sur divers objets relatifs à la « fête de Saint-Louis, il a été arrêté : 1° que M. l'abbé « Beschefer, comme membre du bureau de l'adminis- « tration du collège, prierait MM. les administrateurs,

« au premier bureau qui sera tenu, de permettre que « l'Académie fît célébrer l'office ce jour là et de même « tous les ans à perpétuité dans l'église du Collège ; « 2° qu'à l'exemple de ce qui se pratique à Paris à « l'Académie royale des sciences et à celle des inscrip- « tions et belles-lettres, il ne serait célébré en ce jour « qu'une messe basse pendant laquelle il sera exécuté « un motet, et à l'issue de laquelle serait prononcé le « panégyrique de saint Louis ; 3° que la messe com- « mencerait à dix heures, et que l'Académie s'assem- « blerait une demi-heure auparavant pour passer de là « en corps dans l'église. »

« Ce règlement fut chaque année ponctuellement suivi, ainsi qu'en font foi les procès-verbaux.

« J'ai négligé d'autres détails qui ne manqueraient cependant point d'un intérêt piquant. Ceux que je viens de rapporter suffisent à la leçon que je veux dégager des circonstances et des époques d'alors et d'aujourd'hui.

« Le temps, qui depuis un siècle a détruit les empires, bouleversé l'Europe, renouvelé la terre, a respecté l'existence de notre compagnie, mais il a emporté dans son cours le cérémonial de nos assemblées publiques. Qui s'en étonnera ? La province a continué de se modeler sur la capitale, les petites académies sur les grandes.

« Cependant, si le temps a fait table rase d'us et coutumes respectables, il a conservé, je le crois, l'esprit qui les animait. La Religion n'a plus sa place officielle dans vos réunions, mais elle inspire encore à vos travaux ce noble élan qui les dirige vers les sommets de la vérité et de la justice, vers la cime de l'idéal où se rencontrent dans la fraternité des plus nobles aspira-

tions toutes les âmes que travaille le besoin de savoir et de bien savoir, d'agir et de bien agir.

« La Religion est encore la science des sciences, parce que seule elle enseigne les origines et les fins. L'homme, entre le berceau et la tombe, s'agite, s'inquiète, s'éprend des charmes du vrai, du beau, du bien ; mais, à certaines heures où le silence se fait au fond de l'âme, troublant et angoissant, il cherche avec une curiosité fièvreuse, que ne satisfait, ni la merveille de ses découvertes dans le monde de la nature, ni la puissance de sa raison dans les hautes régions de la spéculation, il cherche son point de départ, son point d'arrivée ; il tâtonne incertain de la direction de sa route ; il demande vainement à la philosophie et à l'histoire, à l'expérience personnelle et à l'expérience des siècles, les documents qui éclairent les ténèbres de ses origines, le mystère de ses destinées. Sur ces problèmes la divinité du jour, la Science, n'a pas rendu, ne rend pas d'oracle. C'est en ce sens, et en ce sens seulement, qu'elle a proclamé sa banqueroute. Elle n'a pas trompé, elle ne trompe pas les espérances des esprits qui rêvent d'arracher un à un les secrets de la nature et d'en utiliser royalement les ressources et les forces ; mais elle confesse, quand elle est sage, corrigée qu'elle est par sa propre expérience, elle confesse son impuissance à satisfaire la curiosité humaine, sans cesse à la poursuite de la raison dernière des choses, de l'homme surtout, de la vie et de la mort.

« Ce siècle, qui fut le siècle de toutes les expériences, reste muet comme ceux qui l'ont précédé sur ces grandes questions ; la religion seule connaît et prononce les paroles qui expliquent les commencements et les fins ; seule elle possède cette science de l'infini,

l'aboutissement de tout effort intellectuel, l'énigme qui fait le fond de toute connaissance, le supplice, le désespoir de l'âme qui veut aller au bout de ses puissances, et cependant la seule force capable d'élever l'idée, d'anoblir l'action.

« Car, et je suis heureux d'emprunter au génie scientifique qui domine ce siècle, à Pasteur, ces sublimes accents : « La grandeur des actions humaines se mesure « à l'inspiration qui les fait naître. Heureux qui porte « en soi un Dieu, un idéal de beauté, et qui lui obéit ; « idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, « idéal des vertus de l'Evangile. Ce sont là les sources « vives des grandes pensées et des grandes actions. « Toutes s'éclairent des reflets de l'infini. »

« C'est bien la même pensée qu'il exprimait en ces termes moins académiques, mais non moins expressifs :

« Quand on a bien étudié, on revient à la foi du « paysan breton. Si j'avais étudié plus encore, j'aurais « la foi de la paysanne bretonne. »

« Sans doute ainsi l'entendaient vos ancêtres. Ils savaient que la foi est un mode de science qui ne change pas la nature de l'âme, toujours identique à elle-même, d'où qu'elle reçoive les rayons qui la pénètrent, les inspirations qui la meuvent, les énergies qui la fortifient, gardant son unité sous le double rayonnement de la terre et du ciel.

« Et quand ils inauguraient par une cérémonie religieuse la journée de leur Assemblée solennelle, ils venaient au pied des autels proclamer l'indissoluble union de la Science divine et de la Science humaine, disciples de l'une le matin à la messe devant Dieu, docteurs de l'autre à leur assemblée du soir devant les hommes.

« Voici qu'après plus d'un siècle le passé renaît et retrouve un présent moins dissemblable en son fond que ne le feraient croire ses apparences. Votre berceau sacré, la Chapelle où votre société prit pour ainsi dire naissance, puisqu'elle y inaugura ses réunions publiques, en s'écroulant hélas ! à côté de vous et malgré vous, jette bien une ombre sur les radieuses clartés de votre Centenaire ; mais prenant de nouveau pour modèle l'Institut de France, dont le Centenaire lui aussi fut consacré par une messe en souvenir de ses membres décédés, vous avez voulu à votre tour qu'au nom de la Religion qui possède la science maîtresse de la vie, nous offrions, pour nos Collègues qui pendant ce siècle ont honoré la Cité de leurs talents et de leurs mérites, une messe avec motet et suivant le rite de nos premiers jours.

« Elevant vos âmes au-dessus des systèmes qui se heurtent et se détruisent, au-dessus des aspirations vagues d'un idéal vaporeux et mobile, capable peut-être d'élever l'inspiration de l'idée, mais impuissant à communiquer l'énergie de l'action, vous avez compris qu'il fallait résolument se ranger disciples dociles du Maître qui, du haut de la Croix comme d'une tribune depuis dix-huit siècles, révèle le mot de l'énigme de la vie, enseigne que c'est l'homme qui a introduit le mal dans le monde par l'abus de sa liberté, que c'est Dieu qui a ramené le bien par l'excès de son sacrifice, que le ciel est ainsi rouvert à la terre ; que c'est là le sens de la vie et qu'elle n'en a pas d'autre ; que celui qui sait cela possède le bon savoir et y puise l'inspiration des hautes pensées et le courage des nobles vertus, ce qui est la dignité de l'homme ; que celui qui l'ignore, ignore le capital et se trouve sans lumière devant l'énigme de son

existence, sans l'indispensable appui nécessaire au support du poids si lourd du devoir.

« Vous avez compris que là où les générations passées ont puisé avec l'honneur les fortifiantes espérances, là les générations présentes avaient l'obligation de tremper leurs âmes aux mêmes sources pour les mêmes luttes et les mêmes triomphes.

« Vous avez voulu ainsi affirmer la ressemblance et la solidarité de vos âmes avec les âmes de vos prédécesseurs, de vos destinées avec les leurs ; ayant la même vie, devant traverser la même mort, vous confessez la même foi, en aspirant au même terme. Aussi permettrez-vous à l'un des vôtres d'unir votre souvenir au souvenir de ceux qui ne sont plus ; de lever les mains comme l'ont fait ceux qui l'ont précédé dans votre Compagnie, comme l'auraient pu faire mieux que lui ceux de ses frères dans le sacerdoce qui s'y trouvent vos collègues, de lever les mains vers l'ancien patron de la Société, saint Louis, le patron des rois qui passent, mais aussi le patron de la France qui reste. Avant tout et au dessus de tout, vous vous unirez à moi dans l'offrande de la Victime sacrée, et pour ceux qui ont tracé la route, et pour ceux qui la suivent, et j'ajoute pour ceux qui la suivront derrière nous longtemps encore, souhaitons-le.

« Que tous, c'est le vœu que je vais déposer sur l'autel, ayant fourni la carrière dans la droiture d'une âme honnête et dans la générosité d'une âme chrétienne, se retrouvent là-haut définitivement immortels et reconstituent notre compagnie dans l'immortelle Société des bienheureux.

« Ainsi soit-il. »

SÉANCE SOLENNELLE

La séance solennelle, qui s'ouvrit à 2 heures dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, était présidée par M. de Saint-Arroman, chef du bureau des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, délégué de M. Léon Bourgeois, qui avait à ses côtés M. le Préfet de la Marne, M. Doutté, président de la Société, M. Cornet, inspecteur d'Académie, M. Bourdon, maire de Châlons, etc.

M. Doutté prend la parole et retrace à grands traits l'histoire de la Société.

Voici le texte de son discours :

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne et son influence depuis sa fondation sur l'Agriculture, les Lettres, les Sciences et les Arts, dans le Département.

Monsieur le Délégué,

Au nom de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue. Nous sentons tout le prix de la faveur que nous a faite notre sympathique député, Ministre de l'Instruction publique, en vous désignant pour le représenter et nous vous en remercions sincèrement.

MESSIEURS,

Le discours d'usage, que vous entendez chaque année à la séance solennelle de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, devait vous être prononcé par le Dr Giraux, nommé Président en 1896.

Notre regretté collègue n'a pu achever le mandat que lui avait confié la Société ; la mort l'a enlevé à l'affection des siens et à nos travaux, au moment où il se préparait à organiser ces fêtes du Centenaire auxquelles il rêvait de donner un brillant éclat.

La Société d'Agriculture fête aujourd'hui le Centenaire de sa fondation.

Il serait plus exact de dire le Centenaire de sa reconstitution.

Sa véritable origine, en effet, remonte à l'année 1750.

C'était, au début, une simple réunion littéraire dont le programme pourrait se confondre avec celui des Sociétés agricoles de notre époque :

« Rapprocher toutes les forces intelligentes de la contrée, améliorer l'état des routes, fertiliser le sol, élever le niveau intellectuel des habitants, transformer leurs conditions d'existence et détruire les abus. »

Il n'y avait dans ce programme rien qui pût attirer les poètes et les lettrés de l'époque ; les fondateurs de la nouvelle Société avaient compris quels étaient les besoins du temps et, qu'avant tout, ils devaient apporter une constante sollicitude pour les intérêts publics.

La Société littéraire de Châlons-sur-Marne commença ses séances particulières en 1763, avec la permission du roi, et sous la protection de Mgr le comte de Cler-

mont, prince du sang et gouverneur de la province de Champagne.

Nous passons rapidement sur les premières années de la Société littéraire de Châlons jusqu'au moment où le roi Louis XVI lui délivra, en août 1775, des lettres patentes érigeant cette Société en Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Le duc de Bourbon, gouverneur et lieutenant-général de la province, reçut le titre de protecteur de l'Académie qui nomma comme membres honoraires les noms les plus marquants de l'époque, le Cardinal de Bernis, le duc de Choiseul, de Crugny, contrôleur des finances, le marquis de Juigné, Loménie de Brienne archevêque de Toulouse, le prince de Soubise et le savant économiste Turgot.

La nouvelle Académie décida le 28 mai que l'on placerait, dans la salle des séances, un cartouche portant le mot *Utilitati*, et dans trois autres cadres : *Philosophia*, *Agricultura*, *Commercium*.

La même année elle obtenait, avec l'appui de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil, une subvention annuelle de mille livres.

L'ancienne Académie de Châlons a été fidèle à sa devise ; elle a toujours dirigé ses travaux vers l'utilité publique : elle établit des concours sur les meilleurs moyens de mettre en culture les terres arides de la Champagne, sur les meilleures formes d'administrer nos provinces et de régir les impôts, sur les moyens d'améliorer le sort des habitants des campagnes avant que les droits féodaux et les corvées fussent abolis ; à la veille de la Révolution elle réveille l'esprit de commisération et prépare cet esprit de bienfaisance qui

fera du soulagement des malheureux, une des plus belles institutions de notre siècle.

L'Académie de Châlons fut dissoute par la loi du 8-14 août 1793 qui supprimait toutes les sociétés littéraires et savantes.

Mais en 1798, le Ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, eut l'heureuse idée de reconstituer les sociétés scientifiques sur tous les points de la France. C'est alors que le 1er Fructidor, an VI (18 août 1798), la Société actuelle fut établie sous les auspices et par les soins de l'Administration centrale du département.

Elle prit pour devise, l'utilité publique, et plaça, au premier rang de ses travaux, l'agriculture, source de toutes les richesses et principe de tous les progrès.

La première séance eut lieu le 1er Vendémiaire, an VII, dans cette même salle, en présence d'un concours nombreux de citoyens qui s'y étaient réunis. Le citoyen Allaire, Président, ouvrit la séance par un discours dans lequel il exposa les effets que produisent les Révolutions sur les Lettres et les Arts, puis le citoyen Moignon, médecin, Secrétaire, exposa le but que se proposait la nouvelle Société : améliorer dans le département les diverses branches de l'agriculture et du commerce, et favoriser en même temps les progrès des Sciences et des Arts.

Pendant cent ans, la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne s'est consacrée tout entière, par les concours qu'elle a institués, par les médailles d'or et d'argent qu'elle a semées à profusion, à l'accroissement de la prospérité du pays, à l'amélioration morale et matérielle du sort de nos habitants des campagnes.

Elle a peu à peu, sans bruit, imprimé à l'agriculture

cette marche progressive qui est aujourd'hui une des causes de la richesse de notre département; elle a combattu la routine, cette ennemie redoutable qui se déguise si souvent sous le nom d'expérience acquise, la routine, s'appuyant toujours sur l'ignorance qui parle avec assurance quand la science s'exprime avec mesure, qui toujours affirme quand la science craint de se prononcer.

Elle a, avec l'un de ses membres, presque créé l'industrie du vin de Champagne; elle a encouragé les lettres et les beaux-arts ; elle a enfin appelé les méditations des penseurs et des écrivains sur les plus sérieux problèmes de l'économie sociale.

Elle a été fidèle à sa devise l'*Utilité publique*. Les services multipliés qu'elle a rendus ont peu à peu amené l'aisance que l'on rencontre partout dans nos campagnes, comme ces ruisseaux modestes qui se rendant de toutes parts dans le lit d'un fleuve, permettent bientôt à ses ondes orgueilleuses de s'étendre au loin et de répandre sur leur passage l'abondance et la vie.

***

Au concours régional agricole qui eut lieu à Châlons le 9 mai 1861, le baron Thénard disait: le cultivateur a déjà, en grande partie, effacé de la carte de la Champagne, cette tache qu'on appelle la Champagne pouilleuse. Un effort encore et elle disparaîtra.

Quel était donc l'état de la Champagne de craie au commencement du siècle ?

Une terre nue, stérile, de vastes landes connues sous le nom de trios, de savarts, au milieu desquelles apparaissaient çà et là quelques traces de végétation, une

herbe courte bleu cendré appelée pouilleuse, le pastel et d'autres plantes spéciales aux terrains de craie; par tout l'uniformité grise de la plaine, sans limite et sans reliefs, sauf quelques ondulations; sur ce sol ingrat quelques maigres pièces de céréales.

Cette région d'apparence si aride possède néanmoins un caractère particulier qui, pour l'artiste et le voyageur, n'est pas sans charmes; ce qui frappe le plus dans ces vastes plaines, c'est le calme et le silence; les horizons ardents du matin et empourprés du soir, colorent de reflets ondoyants les herbes de la plaine. A midi les plantes se brisent comme en poussière sous les pas; nul autre bruit que le chant obstiné du grillon. De mai à juillet, la campagne ressemble à une mer verdoyante ayant pour vagues les seigles sans cesse agités sur leurs tiges. En hiver, d'immenses plaines d'une blancheur immaculée, quelques bouleaux gracieusement poudrés par le givre, partout le sentiment de l'immensité et du repos.

A travers ces plaines stériles, nos ancêtres disaient qu'un lièvre, avant de traverser la Champagne pouilleuse, se munissait, en animal prévoyant, d'une botte de serpolet destinée à le nourrir. En été, il eût bien fait de joindre une ombrelle à son bagage, et en hiver d'apporter du bois.

Aucun arbre n'existait dans ces immenses plaines; les Champenois, avant 1789, ne se chauffaient qu'avec de la paille de sarrazin, le bois faisant complètement défaut.

Les villages étaient, comme aujourd'hui du reste, très éloignés l'un de l'autre, avec des maisons basses, couvertes de chaume, mal éclairées; les habitants au teint bronzé, mal vêtus, vivaient misérablement, ne

concevant pas qu'ils pussent être plus à l'aise et mieux faire.

Telle était, d'après les récits des contemporains, la Champagne pouilleuse au commencement du siècle.

Franchissons d'un bond les soixante premières années du siècle, et voyez la transformation qui s'est opérée.

Le Champenois, devant un sol aride et stérile, s'est trouvé aux prises avec la nature; par son énergie, sa persévérance, l'amour du travail, la simplicité de ses habitudes, il va convertir ces contrées déshéritées, ces terres de craie nue et de graveluche, en terres productives.

Les constructions rurales sont améliorées; la tuile et l'ardoise ont remplacé les couvertures de chaume; la pierre et la brique se sont substituées au pisé.

Entrons dans une exploitation de cette époque, c'est presque l'aisance qui y règne, et le secret de cette aisance, c'est un Champenois qui l'a formulé :

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins.

***

La Société d'Agriculture, par ses concours, par ses récompenses, a pris une large part au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans le département.

Passer en revue toutes les améliorations qu'elle a réalisées, c'est faire l'historique de la Société.

Dès sa fondation, elle encourage la création des prairies artificielles. L'introduction de ces prairies a été pour les plaines crayeuses, maigres et arides de la

Champagne, plus avantageuse que la découverte d'une mine d'or.

Les fourrages en abondance ont permis d'avoir de meilleurs troupeaux et de meilleures récoltes en céréales.

C'est qu'en effet les plantes fourragères sont l'âme de tout progrès agricole : *avec les fourrages on nourrit les bestiaux, avec les bestiaux on a de l'argent et du fumier et avec le fumier il n'y a pas de mauvaise terre.*

En même temps que la Société encourageait par ses récompenses, la création des artificielles, elle s'occupait de l'amélioration de la race ovine, une autre source de richesse du département de la Marne.

De temps immémorial, l'élevage des bêtes à laine a été pratiqué en Champagne ; tout du reste s'y prêtait : de vastes plaines qu'une population insuffisante ne pouvait cultiver, et surtout un climat sain, tempéré ; un sol toujours sec garantissant les bêtes ovines des maladies épidémiques si communes dans les régions à sol humide.

Je ne vous décrirai pas le mouton champenois primitif aux jambes hautes et nues, à la tête forte et chauve, à la laine grossière et rude au toucher qui, pendant de longues années, a régné en maître dans ces vastes plaines désignées à juste titre sous le nom de Champagne pouilleuse.

C'est cet ancien mouton champenois qui a disparu devant le mouton mérinos.

En 1786, le gouvernement français fit venir d'Espagne un troupeau de mérinos. Cette importation était destinée à fournir des reproducteurs qui iraient porter dans nos diverses provinces les précieuses qualités de cette race et nous affranchir, en partie du moins, du tribut

que nous étions forcés de payer à l'étranger pour la fabrication de nos étoffes de luxe. La bergerie de Rambouillet fut créée ; des béliers et des mérinos purs furent confiés à quelques cultivateurs du département.

Dès 1787, M. de Pinteville de Cernon recevait quelques brebis de cette précieuse race, et commençait l'amélioration de son troupeau.

En 1807, M. de Jessaint, qui pendant 38 ans, de 1800 à 1838, chose bien rare aujourd'hui, administra comme Préfet le département de la Marne avec une autorité bienveillante, un esprit de conciliation dont le souvenir est encore vivant dans notre cité, prêcha d'exemple pour remplacer les moutons à laine commune par ceux à laine fine ; il établit dans son domaine de Beaulieu un troupeau de race pure espagnole. Un peu plus tard, un troupeau entier de cette précieuse race était acheté en Espagne et envoyé à Etoges par le maréchal Lannes que notre Société a eu l'honneur de compter dans ses rangs.

Jusque vers 1860, on eut surtout pour but la production de laines fines, mais bientôt le cultivateur comprit qu'il ne fallait pas tout sacrifier à la laine, mais qu'il fallait aussi se préoccuper du poids et de la viande. Il rechercha alors les sujets doués des meilleures aptitudes au développement du poids, puis, par des croisements bien combinés avec l'ancienne race, il arriva à produire ce double but : toison d'une moyenne finesse, poids de viande plus élevé, et animaux d'un plus facile entretien. C'est ainsi que s'est formée cette race de métis mérinos qui peuple aujourd'hui notre département

La Société d'Agriculture de la Marne, par ses concours, par ses nombreuses récompenses, a largement

contribué à la transformation de l'ancien mouton champenois et à la création du type métis mérinos.

***

La plus grande transformation de nos plaines de la Champagne craie, ce fut surtout l'introduction des résineux.

A la fin du siècle dernier, la Champagne crayeuse était complètement nue, à part quelques peupliers le long des cours d'eau ; c'est à peine si, de loin en loin, apparaissait un buisson, un arbre rabougri pouvant guider les voyageurs dans ces plaines désolées lors de la saison des neiges.

La Société d'Agriculture encourage de tous ses efforts le boisement des terrains de peu de valeur et bientôt de Pinteville de Cernon, à qui François de Neufchâteau envoyait en 1803 une médaille d'or de la Société centrale d'Agriculture en lui donnant le nom de premier planteur de la Champagne, Loisson de Guinaumont, sur le territoire de Mairy, l'abbé Ménard dans les plaines de Soudron, et plus tard les frères Saint-Denis de Boult-sur-Suippe, deviennent des apôtres convaincus des plantations de pins, du pin sylvestre d'abord, puis du pin noir d'Autriche doué d'une frugalité exceptionnelle.

Avec ses plantations de pins, la Champagne a changé d'aspect, ce n'est plus la Champagne nue et stérile d'autrefois, c'est bien la Champagne résineuse, la Champagne balsamique.

***

La culture de la vigne, le commerce des vins de Champagne forment une des principales richesses du

département : la Société va favoriser les meilleurs procédés de culture et de vinification.

Un de nos anciens membres, Dagonet, Directeur de l'Asile d'aliénés, recueille des observations précises sur les insectes s'attaquant à la vigne et à nos céréales. Il a laissé des travaux sur l'agriculture et la viticulture d'une réelle valeur scientifique.

Mais c'est surtout l'industrie du vin de Champagne qui est redevable aux travaux de la Société. Pendant douze ans elle établit des concours et des prix pour celui qui découvrirait les causes de la maladie des vins connue sous le nom de graisse, et ferait connaître les moyens de la prévenir ou de la guérir.

François, pharmacien à Châlons, entreprit cette étude et lui consacra ses veilles pendant de longues années. Après de patientes recherches, il trouva que le tannin précipitait la substance qui causait la graisse du vin ; en même temps ses essais l'amenaient à indiquer la quantité de sucre à ajouter au vin pour avoir une mousse convenable et éviter la casse.

Ces deux découvertes furent d'une importance considérable pour le commerce des vins de Champagne ; c'est par millions qu'il faut compter les pertes qu'elles ont évitées. La découverte de François a développé dans d'énormes proportions la consommation et la production du vin de Champagne, une des sources les plus précieuses de notre richesse départementale et nationale.

***

La Société n'encourage pas seulement les découvertes industrielles, elle encourage l'introduction des machines pour remplacer la main-d'œuvre ; elle sait que

le bon entretien des chemins vicinaux est intimement lié aux besoins de l'Agriculture, et dès 1828 elle récompense les communes qui ont fait le plus de sacrifices pour le bon entretien de leurs chemins.

***

En même temps que la Société donnait une vive impulsion à tout ce qui intéresse l'agriculture, la viticulture, le commerce et l'industrie, elle cherchait à inspirer le goût de l'horticulture, à faire aimer toutes les jouissances de cette science qui enseigne à donner une saveur exquise au fruit sauvage de la forêt, et à faire de l'humble fleur des champs une autre fleur aux riches nuances, aux formes élégantes et variées.

Ce noble goût qu'aimaient par-dessus tout Jean-Jacques Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, fut également partagé par des hommes tels que le comte de Lambertye, le Dr Nicaise, Lebreton, Jules Jolly, que la Société a comptés parmi ses membres.

Le Dr Nicaise, en dehors de sa profession qu'il remplissait d'une façon si charitable et si dévouée, eut la passion de l'horticulture. Il s'occupa en particulier de l'hybridation artificielle du fraisier et obtint de ces semis une excellente variété, le Docteur-Nicaise, une fraise connue de tous les amateurs.

Le jardinier qui l'aidait dans ses travaux a suivi les leçons du maître ; il est devenu un horticulteur et un arboriculteur émérite ; c'est des mains de M. Riffaud, membre du Conseil municipal de Châlons, qu'est sortie la fraise le Général-Chanzy.

Il est une autre fraise sortie également de Châlons, et dont le nom est connu presque du monde entier, c'est la Marguerite Lebreton. M. Lebreton, un de nos

anciens membres, lui aussi, aimait les jardins et les fleurs ; un jour, il remarqua dans un coin de son jardin un semis naturel de fraisier ; les feuilles, les tiges florifères promettaient beaucoup ; il reconnut une variété à propager ; il fallait baptiser cette variété ; à son nom il associa celui de Marguerite, sa petite-fille, aujourd'hui Madame Léon Bourgeois, femme de l'éminent Ministre de l'Instruction publique, et ce fut la fraise Marguerite Lebreton, une des meilleurs variétés con nues.

A ces noms dont le souvenir est encore si vivant, ajoutons-y celui de deux hommes bien connus de tous les châlonnais, les frères Machet.

Les frères Machet sentent que tout est à créer en arboriculture dans cette région ; ils courent après la science ; ils en apprennent un peu à Chaltrait auprès du comte de Lambertye ; ils achètent des livres élémentaires ; ils les étudient ; ce n'est pas assez : ils veulent se trouver face à face avec les habiles du jour ; ils vont à Montreuil entendre Lepère, l'oracle des pêchers ; une autre fois à Longpont entendre Cossonnet, l'homme des poiriers. Ils voient là des arbres modèles ; et puis ils vont écouter religieusement les leçons de Dubreuil qui professe avec distinction l'arboriculture aux Arts et Métiers ; et ils rentrent verser à pleines mains les trésors de science et de pratique acquis dans leurs voyages.

A plusieurs reprises, la Société d'Agriculture a couronné leurs efforts, et plus tard le gouvernement de la République, en décernant la croix du Mérite agricole au survivant des deux frères Machet, a dignement récompensé l'homme qui a contribué le plus au goût de l'arboriculture dans notre cité.

Les sciences naturelles, la botanique en particulier, occupèrent une large place dans les travaux de la Société.

La flore départementale fut connue avec les de Lambertye, de Mellet, Saubinet, Royer. Est-ce de cette époque que date cette dénomination de *fines herbes* donnée à la Société ? je ne le sais. En tous cas le mot est à notre honneur, ce sont les fines herbes qui font les bons ragoûts.

Dans le domaine des lettres et des arts, la Société a de tout temps récompensé tous ceux qui s'étaient distingués par leurs travaux.

N'est-ce pas, en effet, aux belles-lettres, à la poésie, que nous sommes redevables de cette urbanité, de cette politesse et de ces sentiments de tolérance qui honorent la France et qui en feront toujours le séjour le plus heureux et la première des nations civilisées.

Les questions philanthropiques, d'économie sociale, ne sont pas restées étrangères aux travaux de la Société.

Vous êtes sans parents ? Ils m'ont abandonné,

a dit le poète d'Athalie ; et la Société s'intéresse par ses concours aux enfants trouvés et abandonnés, à ces milliers d'êtres souffrants qui ont droit à la pitié de tous les cœurs généreux ; elle sait que le partage aveugle de la fortune donne aux uns la jouissance et le plaisir, aux autres la privation et la douleur ; elle étudie ces questions si palpitantes d'actualité ; elle met au concours les moyens d'extirper la mendicité, la répression du vagabondage ; elle encourage la création des Caisses d'épargne, cette belle institution capable de développer chez l'ouvrier ces sentiments d'ordre et de

dignité, qui, en le relevant à ses propres yeux, lui apprennent à aimer le travail, et à s'imposer quelques privations pour assurer son existence et celle de sa famille.

Elle met au concours les moyens d'arrêter la dépopulation de nos campagnes ; elle sait que là, où les campagnes sont désertes, la décadence arrive bientôt. L'absentéisme, suivant le mot de Prudhon, tue plus sûrement un pays que les plus grands fléaux.

Elle réalise ces vœux du poète :

> Remettez en honneur le soc de la charrue,
> Repeuplez la campagne aux dépens de la rue,
> Grevez d'impôts la ville, et dégrevez les champs,
> Ayez moins de bourgeois et plus de paysans.

***

L'étude des temps préhistoriques et de l'archéologie devait nécessairement attirer l'attention de la Société.

Notre terre de Champagne est, en effet, une de ces terres privilégiées où le conflit et la transformation des races ont ouvert une large carrière aux études archéologiques. Les grandes migrations orientales sont toujours venues dans nos vastes plaines catalauniques ; elles ont formé un mélange de races et produit une civilisation plus avancée que partout ailleurs dans les Gaules.

Les recherches patientes de MM. Morel, Nicaise, Fourdrignier, nous ont fait revivre ces peuples disparus ; avec eux nous assistons à leurs combats, à leurs triomphes, à leurs funérailles.

Dans la belle exposition organisée par M. Bosteaux, maire de Cernay-les-Reims, un de nos archéologues les

plus distingués, aussi savant qu'il est modeste, et par notre compatriote M. Schmit, membre de la Société, vous pourrez suivre l'histoire des temps préhistoriques; vous verrez les armes de la pierre taillée, de la pierre polie, les armes de l'époque gauloise et gallo-romaine rouillées par le temps, les bijoux qui servaient de parure aux blondes filles de la Gaule, et vous admirerez ces belles urnes que des mains pieuses confiaient à la terre.

Les travaux des distingués archéologues dont j'ai cité les noms, ont appelé l'attention des savants et des pouvoirs publics; aussi, en 1876, la Société reçut-elle la plus haute récompense que puisse accorder le Ministre de l'Instruction publique, une médaille d'or de la valeur de mille francs.

***

Messieurs, comme son aînée, la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, a été fidèle à sa devise, l'utilité publique. Pendant cent ans, elle a donné l'impulsion, dans la mesure de ses moyens, à toutes les branches de l'activité humaine.

En particulier, elle a puissamment aidé au développement du progrès agricole dans le département.

L'agriculture de nos jours n'est plus l'agriculture d'il y a cinquante ans. Le cultivateur se trouve en présence d'une loi qui ne saurait fléchir, la loi du progrès. Il importe qu'il sache bien ceci, c'est que bientôt les distances ne seront plus qu'un mot pour le transport des produits agricoles, comme elles le sont déjà pour la pensée; ce jour-là, si l'agriculteur français n'est pas prêt à l'échange, il disparaîtra sous l'avalanche des produits des nouveaux Continents.

On pourra élever momentanément des barrières, et cela est nécessaire, mais il faut que par le développement de l'instruction agricole, par l'augmentation des rendements, le cultivateur français s'en affranchisse peu à peu.

Lorsque la marée monte, que le flot gronde et va tout entraîner, ce n'est point en fuyant devant lui, en s'abritant derrière les roseaux de la rive, en mouillant une ancre de plus sur le fond qui se dérobe, que le marin sauve son vaisseau ; il fait tête droite au péril, et le succès presque toujours couronne son audace.

C'est la lutte, dira-t-on, mais la lutte c'est l'existence même, et celui qui se refuse à lutter ne mérite point d'exister.

La Société d'Agriculture, dans cette ère nouvelle, ne faillira pas à sa tâche, au rôle qu'elle a toujours rempli; elle aidera, par tous les moyens possibles, le cultivateur dans la lutte contre la concurrence étrangère.

***

Messieurs, il ne me reste plus pour finir qu'à adresser un tribut d'hommage et de reconnaissance, à tous nos membres de la Société, nos aînés qui, par leurs libéralités, leurs dons généreux, ont concouru à l'embellissement de la cité :

A Charles Picot, l'inventeur de la machine à trancher le bois de placage, qui a laissé à la Ville en 1861, une collection d'objets d'art et de curiosité devant établir un commencement de musée public ;

A Lamairesse, au savant ingénieur, à l'orientaliste distingué qui a longtemps séjourné dans l'Inde et a pu recueillir ces curieuses divinités hindoues qui ornent notre Hôtel-de-Ville ;

Au Dr Mohen qui a sculpté sur bois la plupart de nos monuments historiques et a légué son œuvre au musée;

Au Dr Dorin, l'ornithologiste distingué qui, pendant cinquante ans, consacra ses loisirs à l'étude des oiseaux et parvint à créer une collection d'une réelle valeur scientifique, qu'aujourd'hui tous les amateurs admirent à l'Hôtel-de-Ville;

A M. Juglar, adjoint de la Ville en 1870. Qui ne se rappelle cet homme aimable, savant et modeste, ce beau vieillard aux cheveux blancs? Il s'éprit de la botanique à la fin de sa carrière et composa un riche herbier qu'il a légué à la ville pour enrichir ses collections scientifiques;

A M. Garinet enfin, le donateur de la riche bibliothèque qui porte son nom, et à notre généreuse bienfaitrice, Madame Garinet à qui nous devons de pouvoir mettre en lumière et récompenser des dévouements ignorés;

A tous nos anciens collègues enfin qui ne sont plus et qui ont jadis consacré le meilleur de leur vie à soutenir et à aider la Société dans ses travaux, soit par leurs dons, soit par le concours de leurs lumières, j'adresse un salut ému.

Nous ne pouvons les oublier, nous qui avons hérité d'eux, l'honneur de représenter la Société; car, semblable, suivant la magnifique expression d'un poète antique, au flambeau que les coureurs se passaient de main en main, notre Société poursuit à travers le temps son œuvre vivifiante et généreuse, pendant que dans son sein les dévouements remplacent les dévouements.

M. de Saint-Arroman prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« Ce n'est pas seulement le salut et les regrets du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts que je vous apporte aujourd'hui, mais c'est aussi la cordiale expression de la sympathie de M. Léon Bourgeois pour la Société savante dont vous fêtez le centenaire.

« Au moment où je remplis cette mission, le Ministre s'associe, au nom du Gouvernement de la République, à la glorification de l'un des plus impeccables, des plus personnels et des plus illustres poètes de ce siècle, Leconte de Lisle.

« Soyez persuadés que la solennité de cet hommage n'empêchera que la pensée et le cœur du député de Châlons ne soient avec vous.

« En me confiant une délégation dont je suis honoré et particulièrement touché, parce qu'elle s'exerce dans un territoire qu'il affectionne par dessus tout, M. Léon Bourgeois savait que mes relations avec la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne étaient déjà fort anciennes. Il n'ignorait pas que mes fonctions au Ministère m'avaient permis d'apprécier vos travaux à toute leur valeur et de contribuer parfois à leur mise au jour. Je lui sais donc gré de m'avoir fourni une occasion de faire plus ample et en même temps plus intime connaissance avec elle et de vous dire avec quel vif intérêt nous suivons ses travaux, si variés, si soutenus, si féconds.

« La liste en est vraiment édifiante, Messieurs ; et quand on la parcourt dans le magnifique travail bibliographique de M. Robert de Lasteyrie et dans celui de M. Deniker, on est heureux de reconnaître que votre compagnie compte au nombre de celles qui ont enrichi le fonds commun de notre trésor scientifique.

« Ce labeur considérable a de plus le mérite de s'être perpétué, sans que les vicissitudes, les tempêtes qui troublent la vie des peuples l'aient à aucun moment, depuis un siècle, arrêté dans sa marche.

« Votre Société date d'un peu plus de cent ans, ayant été fondée le 1er fructidor de l'an VII. Elle doit son existence à François de Neufchâteau, qui cherchait à restaurer en France les sociétés savantes dispersées pendant la période révolutionnaire et qui fut son premier bienfaiteur.

« On peut cependant faire remonter vos origines à la date de 1753, qui vit naître l'Académie de Châlons établie, avec l'agrément du souverain, dans la capitale administrative de la Champagne. Et je ne crois pas commettre une hérésie en considérant votre Société, comme une fille de l'ancienne Académie châlonnaise. Celle-ci vécut jusqu'en 1789, remplissant avec zèle un programme qui comportait l'histoire naturelle, ecclésiastique, civile, politique et littéraire de la province.

« Votre compagnie ne suivit pas tout d'abord ce programme. Elle se consacra exclusivement aux études intéressant le commerce et l'agriculture. Si j'en crois une lettre de François de Neufchâteau du 15 brumaire an VII, elle élargit bien vite les limites dans lesquelles elle avait prétendu se renfermer au début de sa carrière.

« Voici, en effet, ce qu'écrivait le Ministre de l'Intérieur à votre Société :

« Citoyens, j'ai lu avec bien de l'intérêt l'annonce « des prix que vous avez proposés dans votre Séance « publique du 1er vendémiaire an VII et que vous dis- « tribuerez dans votre Séance publique de l'an VIII. « Les deux premières questions que vous avez données « à résoudre sur l'éducation et les spectacles sont d'un « intérêt si général, leur solution peut être si utile à la « République que j'ai cru qu'il était convenable de « doubler la valeur des médailles que vous croirez « devoir distribuer à ceux qui les auront traitées avec « plus de succès. Je vous préviens donc que chacune « des deux médailles sera de 1,000 gr. d'argent au lieu « de 500 et que le Gouvernement satisfera à cette aug- « mentation de dépenses. Dès que vous réclamerez la « somme désignée, j'aurai soin de la faire mettre à « votre disposition. Recevez en attendant les assurances « de mon estime. Salut et fraternité. »

« Les questions qui avaient si vivement éveillé la sollicitude du Ministre étaient ainsi rédigées :

« 1° Quel est le mode d'éducation le plus économique « et en même temps le plus propre à la conservation des « enfants de la Patrie et au développement de leurs « forces, depuis l'instant de leur naissance jusqu'à l'âge « de 12 ans ? Et par suite quel est le parti le plus avan- « tageux que le Gouvernement peut en retirer ?

« 2° Quels seraient les moyens de nationaliser les « spectacles en les rendant plus utiles aux mœurs ? »

« Ne dirait-on pas vraiment, Messieurs, que ces textes datent d'hier ? On serait tenté de les proposer encore aujourd'hui, malgré les immenses progrès de notre en-

seignement primaire, malgré le développement des connaissances d'hygiène, des exercices physiques et aussi malgré les protestations portées naguère à la tribune du Sénat contre la démoralisation de la rue et du théâtre.

« De tels travaux, Messieurs, des initiatives aussi originales méritaient que le Gouvernement rendît justice aux efforts de vos devanciers. Il n'y manqua pas.

« Le sol aride du Département de la Marne, dit un « rapport présenté au Ministre le 4 brumaire an X, ne « peut être fertilisé que par des moyens extraordinaires ; « et ces moyens extraordinaires ne peuvent, en général, « être découverts et encouragés que par la Société d'Agri- « culture de ce Département. » Et le Ministre, approuvant ces conclusions, venait à l'aide de la Société en la subventionnant. Ses successeurs suivaient son exemple, s'intéressaient à la marche de plus en plus active d'une association où l'on ne comptait que de bonnes volontés. L'un d'eux, en 1817, lui conseillait d'élargir le cadre de ses études, d'adjoindre à son programme de début les Belles-Lettres, l'Histoire et l'Archéologie, afin de continuer ainsi la tradition léguée par l'ancienne Académie. Votre Société n'élude pas ce conseil : des concours nouveaux sont organisés, se juxtaposent et se mémoires y gagnent, et sa réputation et son autorité se confirment.

« Aussi Royer-Collard plaide-t-il sa cause auprès du Ministre dans des circonstances assez délicates. La Société avait institué un concours sur cette question :

« L'influence politique de Paris sur toute la France « a-t-elle plus d'inconvénients que d'avantages ? En cas « d'affirmative, quels seraient les moyens d'atténuer « cette influence ? »

« L'occurrence était peu favorable pour une semblable enquête — cela se passait en juin 1832 ; — mais l'enquête était ouverte et s'il fallait la proroger, la Société désirait que cette prorogation fût annoncée par la voie du *Moniteur*. Le baron Girod de l'Ain, éclairé par Royer Collard sur les mérites de la Société, n'hésita pas à lui accorder la faveur, assez rare, qu'elle lui demandait.

« Si je ne redoutais les railleries assez singulières dont sont accablées les citations latines par quelques esprits frondeurs, malavisés ou chagrins, je souhaiterais que dans la salle de vos séances, en belle place, fût inscrit le fameux « *Crescit eundo !* » Il serait chez vous aussi significatif, aussi justifié que partout ailleurs.

« Chaque année de votre existence est en effet productive, et toujours, vous vous efforcez de mieux faire.

« Rattachés à l'Etat par des liens qui n'ont jamais été sensiblement relâchés, votre désir de les resserrer davantage se manifesta vers 1862. L'un de vos membres, Charles Picot, vous avait en mourant, légué un capital, dont la rente doit être exclusivement employée à récompenser des découvertes utiles. Pour être aptes à recevoir ces legs, il importait que vous fussiez reconnus comme établissement d'utilité publique.

« Ce que vous ignorez peut-être, et en tous cas, je n'ai aucun scrupule à le proclamer, ce sont les appréciations flatteuses des éminentes personnalités scientifiques qui furent chargées du rapport tendant à vous conférer la reconnaissance légale.

« Léon Renier signalait dans ce rapport tout à votre honneur, les documents relatifs à la topographie des Gaules jusqu'au V^e^ siècle, pour la partie comprise dans la Marne, et un travail sur les monuments celtiques en général et sur ceux du département en particulier. Du

Chartre vous félicitait de vos mémoires sur l'Agriculture, l'horticulture, la géologie et les mathématiques. Deux autres rapporteurs que je ne nommerai pas, parce qu'ils sont encore de ce monde, vantaient les mémoires que vous veniez de publier sur Attila et la Bataille des Champs Catalauniques, sur Joinville et sur l'histoire de l'hospice de Sainte-Menehould.

« Ils considéraient comme des travaux supérieurement conçus et exécutés, une notice sur l'abbaye de Notre-Dame de Vertus, l'histoire de Châlons, la Carte gallo-romaine du département et le Dictionnaire archéologique et topographique, parus sous vos auspices.

« Devenue personne civile par un décret du 31 août 1863, votre société ne ralentit pas sa production. En rapports suivis avec le Ministère de l'Instruction publique, notamment depuis 1849, elle lui fournit des preuves constantes de son activité. Je ne vois guère que deux ou trois périodes, où les relations entre votre Compagnie et les bureaux de la rue de Grenelle se soient espacées un peu trop, à notre gré du moins. Mais l'abbaye ne chômait pas pour cela. En 1886, nous recevions au Comité des Travaux historiques, une monographie très complète de l'une des plus belles églises du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, de l'Est de la France, la monographie de Notre-Dame-en-Vaux.

« Jusqu'à ce jour, personne n'avait fait une étude sérieuse de ce monument que tous les archéologues connaissent et visitent.

« Louis Grignon avait divisé son travail en deux parties : l'une archéologique, l'autre historique. La première de ces parties ne laisse rien à désirer. Quant à la seconde, elle n'était pas sans offrir de graves difficultés dont l'auteur a fort heureusement triomphé.

« Vous le savez, Messieurs, la collégiale de Notre-Dame-en-Vaux avait des propriétés considérables dans la ville de Châlons et, par une patiente étude des documents d'archives, Louis Grignon a écrit en même temps que l'histoire de Notre-Dame-en-Vaux, celle d'une partie notable de la ville de Châlons ; il y a joint des pièces justificatives inédites et transcrites avec un grand soin.

« Ce livre est un excellent modèle à proposer et l'on ne peut que vous être reconnaissants de l'avoir publié.

« Du même auteur, à la mémoire duquel nous rendons ainsi hommage, je citerai un travail sur le diocèse de Châlons, en 1405, accompagné d'une carte et d'une topographie ancienne de Châlons qui sont des œuvres des plus distinguées.

« Plus récemment, vous avez publié un texte important du XII[e] siècle, le Cartulaire de l'église Cathédrale de Châlons-sur-Marne, dressé par Warin, chantre du Chapitre. Ce Cartulaire contient plusieurs pièces inédites qui nous donnent de précieux renseignements au double point de vue historique et topographique et qui ont été éditées par M. Pélicier avec le plus grand soin.

« Vos recherches dans le passé, Messieurs, ont un intérêt capital. C'est dans la chaîne des événements qui ont marqué les siècles évanouis que l'on retrouve toujours, en effet, un anneau qui les rattache aux années que l'on vit et aux siècles futurs.

« Vous publiez un volume annuel, vous provoquez des expositions, vous encouragez des primes et ne cessez de rendre des services dont l'utilité a été bien souvent constatée par les autorités administratives et universitaires.

« C'est à l'ensemble de vos travaux durant un siècle que je rends hommage, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui les connait et les apprécie. Il partage à leur égard le sentiment du Comité des Travaux historiques et scientifiques qui les suit attentivement et les encourage.

« Vous me pardonnerez, Messieurs, si je n'ai pas rappelé un plus grand nombre d'ouvrages et d'auteurs.

« J'en ai passé... et des meilleurs.

« Mais où me serais-je arrêté en présence de la fécondité de votre œuvre et des mérites de vos collaborateurs?

« Et puis, permettez-moi de l'avouer en me servant de la vieille locution champenoise : « Je ne sais pas « toutes les foires de Champagne ».

« Certes, en glanant dans votre histoire si remplie quelques souvenirs et quelques faits, je me suis laissé entraîner et j'ai abusé de votre attention.

« Je vous prie de m'excuser et je termine en vous annonçant que M. le Ministre de l'Instruction publique, par un arrêté en date du 9 juillet, a nommé M. Emile Schmit officier d'Académie.

« A la même date et sur la demande de M. Léon Bourgeois, M. le Ministre de l'Agriculture a nommé M. Jules-René Lemoine chevalier du Mérite agricole.

« Ces distinctions sont un gage, Messieurs, de l'estime que le Gouvernement professe pour les travaux de vos collaborateurs et de son désir de participer à la célébration de votre Centenaire. »

M. Armand Bourgeois, membre titulaire non résidant, lut ensuite la pièce de vers suivante :

HOMMAGE AU CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

(1798-1898).

Un chêne n'est-il pas toujours un beau spectacle
Quand, majesté des ans, il est le tabernacle
Où vont se consommer les tendres renouveaux
Faits de nids, de verdure et des babils d'oiseaux ?

Il protège, il abrite ; il a vaillance et grâce.
Autant de qualités que, superbe, il enchâsse.
Il dure, malgré vent, tourmentes et frimas.
Vaisseau dont l'ouragan n'entame point les mâts.

Il orne la forêt, estompe la clairière
Et se montre, en été, propice à la fraisière.
Il emprunte au soleil ses plus beaux rayons d'or

Quand, las, le moissonneur sous son ombrage dort.
Le chêne est le Grand Roi du sylvestre domaine,
Auréolé des ans de robustesse saine :

A sa cour on entend de merveilleux concerts,
Pour lui le rossignol chante ses plus beaux airs.
Messieurs, reconnaissez à ces quelques images,
Votre Société qui traversa les âges.

Se retrouvant plus forte à chaque renouveau,
Chaque fois du savoir relevant le niveau.
N'eut-elle pas toujours en grand honneur la terre,
Cette grande nourrice au pain qui régénère,

Et non moins cette race, aussi saine de cœur
Que de corps, j'ai nommé le frugal laboureur,
Sang jamais appauvri, base du sang de France ;

La vigne à qui l'on doit, mieux qu'une eau de Jouvence,
Le vin qui réconforte et donne de l'esprit,
Met la gaîté dans l'âme et fait que tout sourit ?

Votre Société ne suit pas, champs ou vignes,
Que leurs constants progrès, mais leurs serviteurs dignes,
Puisqu'au Livre de Gloire, elle inscrit les vaillants
A leur poste restés vingt, quelquefois trente ans.

Elle vaut le regain aux illustres mémoires,
Aimant à les soustraire aux ombres par trop noires
De l'oubli, rouille avide aux parois du passé.

Elle aide à la fierté du clocher rehaussé
Par l'évocation des plus vieilles annales
Qu'on doit aux écrivains des histoires locales.

Croyante en l'idéal, au céleste flambeau
Des vers harmonieux, elle sonne au drapeau
Des plus nobles tournois, les penseurs, les poètes,
De tout ce qui grandit superbes interprètes.

Aux arts contemporains sans cesse éperonnés
Par le mieux, elle dit le talent des aînés ;
Leur époque revit grâce aux chercheurs tenaces,
Qui donnent le désir de marcher sur leurs traces.

Vous êtes les amis de tout beau monument,
Qu'il se soit inspiré du sévère roman
Ou du svelte gothique ; et quand pioche ou bêche

Ont mis à découvert vase, médaille ou flèche
Vous en scrutez l'époque, en êtes les sauveurs,
Vouant à l'art ancien vos plus vives ferveurs.

Honneur à vous, Messieurs, persévérant exemple
De ce que peut la pierre apportée à ce temple
Où brillent, au fronton, en lettres d'or : *Beaux-Arts*.

Belles-Lettres, à qui cent ans font des remparts
Tels, qu'il a mérité l'ineffaçable gloire
Et que le célébrer devient votre victoire !

Messieurs, servir l'idée en ce qu'elle a de grand,
L'idée, un château-fort qui jamais ne se prend,
C'est vouloir augmenter la renommée immense,
Que son culte élevé fit toujours à la France !

Le tribut de regrets que la Société devait à M. le docteur Giraux, son président, décédé dans le cours de l'année, a été payé par M. Pélicier, qui a rempli cette tâche avec le talent qu'on lui connaît et qui a su faire partager à ses auditeurs l'émotion qu'il éprouvait (1).

Puis est venu le rapport sur le Concours de Poésie par M. Redouin. Cette année encore, la gerbe était abondante. M. le Rapporteur s'est acquitté, avec sa grâce habituelle, de son travail de classement et d'élimination ; et il en est résulté quelques œuvres de premier mérite qui donnent au concours de cette année une valeur exceptionnelle.

M. l'abbé Thibault a détaché une page de ses impressions de voyage en Russie et dans le Turkestan. Il a dit son séjour à Boukhara, dans ces régions où l'on retrouve encore les traces des anciennes civilisations, et que peu à peu la Russie s'assimile, dans sa marche en avant vers les profondeurs de l'Asie. Dans ces régions lointaines, M. Thibault a retrouvé l'écho des fêtes franco-russes, et, aux extrémités de l'Europe comme à Saint-

(1) Nous reproduisons plus loin son discours.

Pétersbourg, il n'a rencontré que des amis de la France.

M. Duckett, secrétaire de la Société, qui avait présenté le compte-rendu des travaux de l'année, a lu également un rapport sur l'attribution du prix Savey et des prix Garinet. On sait que Mme Garinet a chargé la Société de distribuer chaque année, à de vieux serviteurs attachés à la personne, une somme de 600 fr. partagée en trois prix d'égale valeur. La première distribution s'est faite cette année.

Ce nouvel acte de générosité a été pour M. le Secrétaire l'occasion de rappeler en quelques mots la vie de cette femme de bien, à qui la ville est redevable de legs importants en faveur de ses établissements de charité, et notamment du don d'un capital de 25,000 fr. dont la rente sert à donner chaque jour un verre de vin aux pensionnaires de l'asile des vieillards. On sait encore que Mme Garinet a ajouté au fonds de la bibliothèque municipale, les 33,000 volumes de la collection formée par son mari. Enfin une partie de la maison Garinet a été par la noble bienfaitrice, attribuée aux réunions de notre Société académique. Le portrait de Mme Garinet, comme celui du savant chimiste François, orne la salle de nos séances.

La proclamation des prix a été faite par M. le Trésorier.

Comme les années précédentes l'ordre du jour, un peu sévère, était agrémenté de morceaux de musique exécutés par M. Huet, Mme et MMlles Huet; des œuvres de Vieuxtemps, de Fesca, de Benjamin Godart ont été vivement applaudies.

La Société a de nouveau entendu Mme Senart dans plusieurs œuvres remarquables. Les applaudissements

que le respect du saint Lieu interdisaient le matin à l'église ont retenti après chacune de ces auditions : la richesse et l'étendue de sa voix, son accent plein d'émotion, sa diction excellente, font d'elle une cantatrice hors de pair.

L'EXPOSITION ARCHÉOLOGIQUE.

Une visite officielle eut lieu à l'Exposition archéologique, sur laquelle nous croyons devoir entrer dans quelques détails :

M. Bosteaux, de Cernay-les-Reims, et M. Schmit, de Châlons-sur-Marne, correspondants de l'Ecole d'anthropologie et membres titulaires de la Société académique de Châlons, s'étant entendus pour faire une exposition commune, de nombreux visiteurs ont pu défiler devant les captivantes vitrines offertes à la curiosité des amateurs.

Le public intéressé pouvait suivre en ses manifestations l'admirable art gaulois de l'époque Galatienne, si bien représentée par les merveilleuses découvertes de MM. Bosteaux et Schmit.

Ces heureux archéologues avaient en effet apporté une large contribution d'objets qui établissent triomphalement que l'art gaulois au point de vue artistique n'a jamais été égalé par les Romains et n'est pas surpassé par les joailliers de notre époque.

Si M. Bosteaux s'était cantonné dans l'admirable apport des objets de toutes les époques gauloises depuis le début de l'âge du fer jusqu'à la fin de l'indépendance,

c'est qu'il voulait réserver à son collègue, M. Schmit, l'exposition de sa collection particulière.

M. Schmit nous offrait donc de beaux spécimens de verrerie et de céramique gallo-romaine, de curieux échantillons de l'époque mérovingienne.

Enfin, de quelques curiosités inédites de la première époque du fer.

Mais où M. Schmit semble plutôt dans son élément, c'est dans la partie lithologique, et en suivant le défilé de ses vitrines, nous pouvons suivre toute la série des instruments de nos pères à l'âge de la pierre.

C'est ainsi que chronologiquement nous voyons l'évolution du Chelléen au Chelléomoustérien, passant au moustérien, allant au solutréen et au magdalénien. Ici nous entrons à l'époque de la pierre polie si bien représentée par quatre vitrines où M. Schmit a classé avec profusion d'étiquettes le mobilier funéraire qu'il a récolté à Châlons même, dans les balastières de M. Pauly.

Ne quittons pas l'exposition sans signaler l'admirable collection de fossiles des craies des côtes de Vitry et de Châlons recueillis par M. Schmit.

Si cette partie intéresse un peu moins la majorité du public, elle offre pour les savants de nombreux objets d'étude et représente bien des années de recherches et de travail.

Ajoutons que l'objet d'art offert par M. Léon Bourgeois a été décerné à M. Bosteaux, de Cernay-les-Reims.

LE BANQUET

Le soir avait lieu, à la Haute-Mère-Dieu, le banquet du Centenaire.

Les convives, très nombreux, ont trouvé devant eux un menu imprimé, en noir et rouge, sur les deux diplômes associés de l'ancienne Académie de Châlons et de la Société créée en 1798. Le sceau de la ville y était attaché par un ruban de soie verte, couleur académique. La note suivante était imprimée sur l'une des pages :

« La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, fondée en 1798, a toujours été considérée comme issue de la Société littéraire de 1750, érigée en Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, par lettres patentes du Roi données, à Versailles, au mois d'août 1775 et registrées au Parlement le 18 mars 1776.

« C'est donc, en réalité, plus qu'un Centenaire qu'elle célèbre aujourd'hui, c'est presque les cent cinquante années de l'existence des Sociétés savantes châlonnaises.

« A ce titre, comme souvenir et comme document, notre Compagnie a cru devoir reproduire les Diplômes ci-joints, œuvres d'artistes châlonnais : l'un de l'ancienne Académie, daté de 1771 ; le second, de la Société d'Agriculture, délivré en 1806 à l'un de ses Membres fondateurs. »

Voici le menu :

Potages Fines herbes.
Filets de Soles Haute-Mère-Dieu.
Canetons rouennais aux olives.
Jambon d'York aux épinards.
Haricots verts au beurre d'Isigny.
Dindonneaux rôtis au cresson.
Salade.
Langouste en Belle-Vue.
Bombe du Centenaire.
Pains de Gênes.
Petits Fours.

Dessert.
Café. — Liqueurs.
VINS. — Grand Madère, Pomard 1889
Champagne.

Le Banquet était présidé par M. de Saint-Arroman, qui s'est montré d'une charmante bonne grâce, et qui avait dépouillé le personnage officiel, pour n'être plus que l'homme de lettres, s'adressant à ceux qu'il appelait ses chers confrères.

Les toasts furent nombreux.

M. le Préfet ouvrit le feu par un toast à M. Doutté, puis à M. le Président de la République.

Le président Doutté adresse ses remerciements au nom de la Société au représentant du gouvernement de la République, à M. de Saint-Arroman, le savant distigué qui a bien voulu par sa présence rehausser l'éclat de nos fêtes du Centenaire ;

A M. le Préfet de la Marne dont le concours ne nous a jamais fait défaut ;

A M. le Maire de Châlons, qui nous a si gracieusement ouvert les portes de l'Hôtel-de-Ville ;

A MM. les Présidents des Associations agricoles qui ont tenu à venir témoigner de leur sympathie à la plus ancienne Société du Département ;

A MM. Schmit et Lemoine, que le Gouvernement a récompensés en leur conférant les palmes d'officier d'Académie et la croix du Mérite agricole ;

A nos Lauréats ;

A M. Moignon, qui a retrouvé dans ses archives de famille, le diplôme de sociétaire, gravé au commencement de ce siècle, et qui s'est occupé de faire graver la

double reproduction qui décore si artistiquement notre menu ;

A notre Collègue, M. Vallée enfin, qui a si largement contribué à l'organisation de nos fêtes.

Toast de M. Bourdon, maire de Châlons.

« Messieurs,

« Au nom de la Ville de Châlons, de la cité libérale et républicaine qui comprend l'importance de ses devoirs envers la Science, les Lettres et les Arts, je vous remercie d'avoir donné à ces fêtes du Centenaire de la fondation de votre Société, le caractère d'austère grandeur et tout l'éclat qu'elles devaient comporter.

« Je remercie M. le Ministre de l'Instruction publique, notre cher député, M. Léon Bourgeois, qui a tenu à nous apporter un témoignage de sympathie et d'encouragement en se faisant représenter à cette solennité par l'homme éminent, le savant historien archéologue, M. Raoul de Saint-Arroman, que je suis heureux et fier de saluer.

« Je suis enfin reconnaissant à M. le Président du remarquable exposé qu'il nous a fait aujourd'hui, et j'adresse un souvenir ému et respectueux à la mémoire de tous ces illustres compatriotes, de tous ces bons Châlonnais, dont il a, en termes éloquents, rappelé les noms, la générosité et les bienfaits.

« Messieurs, l'œuvre à laquelle vous coopérez est utile et méritoire entre toutes. Dans une démocratie affairée comme la nôtre, où la lutte pour la vie est ardente, où

le flot de l'industrialisme monte comme une marée qui n'aurait pas de reflux, il est bon, il est nécessaire que l'élite intellectuelle entretienne autour d'elle le goût des études désintéressées, l'amour du Beau, du Juste et du Vrai, et enfin ce sentiment de l'idéal, charme de l'existence, dont la France a vécu, dont elle a quelquefois souffert, mais qu'elle ne doit jamais se lasser d'honorer et de servir.

« Votre docte Compagnie, Messieurs, répond précisément à ces nécessités sociales : Elle est pour le département un centre d'aspirations en même temps qu'un foyer de lumière, dont les purs rayons élèvent la pensée vers les horizons inconnus, provoquent l'activité du travail sérieux, réchauffent et réconfortent les cœurs. Elle maintient et propage les traditions de ce vieil esprit champenois, si plein de bonhomie et de verve malicieuse, d'originalité, de grâce et de force, à la fois si hardi et si mesuré, simple et droit, sceptique et enjoué entre tous, ardent champion des nobles causes, ne s'imposant aux autres que par la confiance et faisant oublier ses boutades, ses morsures passagères par sa générosité chevaleresque, ses bienfaits durables.

« Par vos productions littéraires si charmantes, vos encouragements à la Poésie, vos appels à la Muse de la Nature et des plus intimes émotions de l'âme, vous détournez, Messieurs, nos pensées des soucis de la vie journalière, notre esprit des questions irritantes, pour ouvrir nos cœurs à l'enthousiasme, à l'admiration, pour nous transporter dans le monde de la fiction, de la rêverie, des généreuses illusions, et vous contribuez ainsi à contenir ce grand courant d'utilitarisme étroit, de mercantilisme dangereux dont je parlais tout à l'heure.

« Vos travaux historiques qu'inspire une noble curiosité font mieux apprécier les richesses artistiques et archéologiques de cette vieille terre de Champagne, théâtre de tant de luttes et où le sort de la civilisation s'est joué plusieurs fois.

« Ils nous révèlent des trésors qui, sans vous, ne seraient connus que de quelques-uns ; ils répandent sur des morts fameux, qui sont la gloire de la Patrie, une plus vive lumière et parfois tirent de l'oubli une figure originale qui méritait de n'y pas demeurer ; ils la font revivre, et la France et la Province apprennent qu'elles ont une mémoire de plus à honorer et à aimer. Elles vous en sont reconnaissantes car vous avez ajouté quelque chose à leur grandeur. Tels sont les remarquables travaux de M. Pélicier, le savant archiviste paléographe du département; de M. Jules Garinet, l'érudit bibliophile dont le nom nous est particulièrement cher ; de M. Amédée Lhote, l'auteur des biographies châlonnaises ; de MM. Auguste Nicaise, Morel, Emile Schmit, et Charles Bosteaux, les fouilleurs de tombes et remueurs d'héroïques poussières, de MM. Grignon, Barbat, de Barthélemy et Poinsignon, les historiens de notre ville et de nos contrées, de M. Armand Bourgeois, l'infatigable chercheur de Pierry, de MM. les docteurs Salle et Remy, l'abbé Puiseux, Gaston Paris, Léon Lallemand, Sellier, Auguste Longnon, et de tant d'autres, simples instituteurs, modestes curés de campagne, dont je voudrais pouvoir citer les noms.

« Soyez donc remerciés, Messieurs, d'étudier avec amour les annales de notre chère Province, de nous retracer les belles actions de ceux qui passèrent en faisant le bien.

« Mais l'Histoire ne vous occupe pas tout entiers, de

même que le Parnasse n'est pas votre préoccpation exclusive. Les découvertes de la Science, les progrès de l'Agriculture et de la Viticulture, les transformations industrielles, les grands problèmes de la philosophie et de la sociologie qui tourmentent cette fin de siècle, ne vous laissent point indifférents. Vous ne vous contentez pas d'assister, spectateurs impassibles, à ce beau mouvement, vous vous y associez par vos études, par vos libéralités ; et vous justifiez ainsi la noble devise que vous vous êtes donnée : *Utilitati*. Vous travaillez à l'Utilité commune et contribuez, dans les limites de vos moyens et de vos forces, au bon renom de la Cité d'abord, puis d'une manière générale au bien du Pays lui-même et de la Patrie française.

« Voilà pourquoi, Messieurs, je suis très honoré aujourd'hui de pouvoir vous dire, au nom de la Ville de Châlons, que nous vous sommes très reconnaissants de ce que vous avez fait dans le passé, que nous comptons sur vous dans l'avenir, et nous tenons en même temps à vous assurer que vous trouverez toujours auprès de nous, toute la bienveillance, tout l'appui que nous pourrons vous donner dans votre œuvre d'émancipation intellectuelle, de dévouement à la science, d'émulation pour le progrès des arts de la paix.

« Messieurs, je lève de grand cœur mon verre pour boire à votre Société, à l'Académie de Châlons, à ses glorieuses traditions, à sa prospérité, à son avenir. »

Puis ce fut le tour de M. Schuwer, inspecteur primaire à Sainte-Menehould, président de la Société d'Apiculture de cet arrondissement ; de M. Auguste Nicaise ; de M. Doutté fils.

M. Armand Bourgeois but à Mesdames Huet et à Madame Senart.

M. Lefèvre, président de la Société d'Apiculture de Reims, prononça quelques paroles pleines d'humour. Il était venu, disait-il, saluer « notre grand'mère », c'est-à-dire l'Académie de Châlons, et il l'avait trouvée fort pimpante et fort allègre, malgré son grand âge.

La Poésie eut son tour, avec MM. Schmit, Mongnet, Lefèvre ; le patriotisme le sien, avec M. l'abbé Thibault.

La Presse, à laquelle but M. le Président de la Société, et dont M. de Saint-Arroman invoqua le témoignage, fut heureuse d'avoir à écrire, en retraçant les Fêtes du Centenaire, une belle page d'histoire locale.

Tout ce qui peut inspirer l'amour de la petite et de la grande Patrie, tous les nobles sentiments, le culte de la Science, de l'Art, de la Poésie, trouvèrent en ces deux journées leur éloquente expression.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1897-1898

Par M. DUCKETT, Secrétaire

Messieurs,

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne célèbre aujourd'hui le Centenaire de sa fondation. Peut-être serait-il préférable de dire qu'elle célèbre — si vous voulez bien me permettre le néologisme — son *Centcinquantenaire.*

Vous n'ignorez pas, en effet, que la Société actuelle a toujours été considérée, et à juste raison, comme la descendante directe de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, établie à Châlons-sur-Marne en 1750. Avant de commencer l'analyse de vos travaux de l'année, permettez-moi de vous rappeler, le plus brièvement possible, combien féconde a été l'œuvre de votre devancière.

Son existence ne fut malheureusement pas de longue durée. Établie de fait en 1750, elle disparut en 1791, comme d'ailleurs toutes les autres Académies de France. Pourtant, dans un laps de temps aussi court, nom-

breuses sont les questions qu'a agitées une assemblée toute dévouée, comme la vôtre, à l'utilité publique.

Fondée par un homme actif et intelligent, Louis Dupré d'Aulnay, ancien commissaire des guerres, comptant parmi ses membres des hommes de valeur comme le chimiste Navier, le chanoine Beschefer, le chevalier de la Touche, l'ingénieur Vialet, l'avocat Culoteau de Velye ; placée sous la protection de Mgr le prince de Clermont, la Société nouvelle tint sa première séance publique le 4 juin 1756, et y donna lecture d'une série de mémoires sur les questions les plus diverses. Dans la seconde séance, le 6 mars 1757, l'ingénieur Vialet lut un travail sur l'avantage qu'il y aurait à établir un système uniforme de poids et mesures, précédant ainsi de plus d'un quart de siècle l'une des réformes essentielles de la Révolution.

C'est la même année que, sur la demande de la Société, le conseil de ville lui concéda la jouissance du boulevard proche l'arche Mauvillain et ses dépendances pour y créer un jardin botanique.

La question de la navigation de la Marne, si souvent reprise depuis, occupa aussi l'activité de la Société littéraire, et donna lieu, à plusieurs reprises, à d'intéressants mémoires. Ces différents travaux lui valurent enfin le titre d'Académie qu'elle sollicitait depuis longtemps. Par lettres patentes du mois d'août 1775, fut créée l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Châlons-sur-Marne, et de ce fait une impulsion nouvelle fut donnée à son activité.

Il ne peut entrer dans le cadre de ce rapport de passer en revue les différentes matières sur lesquelles se portait la sollicitude de votre devancière. Bornons-nous à vous rappeler qu'elle mit successivement à

concours ; en 1777, *Les moyens de détruire la mendicité en France, en rendant les mendiants utiles à l'Etat sans les rendre malheureux ;* plus de cent mémoires lui parvinrent sur cette question, et le lauréat fut le docteur Clouet, de Verdun ; en 1780, *De l'utilité d'une réforme dans nos lois civiles ;* le prix fut remporté par un jeune avocat encore inconnu qui, quelques années plus tard, devait se faire un nom illustre dans les rangs des Girondins, j'ai nommé Brissot ; en 1782, *Sur les moyens d'améliorer en France la situation des laboureurs ;* en 1790, *Sur les meilleurs moyens de mettre en culture les terres stériles de la Champagne.*

Voilà, Messieurs, quelle a été, trop rapidement résumée, l'œuvre de l'ancienne Académie de Châlons. Pour nous, c'est en ce jour solennel un devoir de piété filiale et de reconnaissance que de proclamer publiquement les titres qu'elle s'est acquis à l'estime de tous.

Le décret de l'Assemblée nationale vint interrompre sa carrière. Mais l'élan était donné, l'entreprise tentée ne pouvait avorter ainsi. Aussi, dès que les temps troublés de la Terreur furent passés, songea-t-on à reconstituer la Société disparue. C'est le 1er fructidor an VI (18 août 1798) que se réunirent pour la première fois des hommes de zèle et de talent, appartenant en grande partie à l'ancienne Académie, en vue de jeter les bases d'une nouvelle association qui prit le titre de Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Ce qu'a fait votre Société depuis un siècle, je me réserve de vous le retracer ailleurs. Qu'il me soit seulement loisible de vous dire qu'elle a puissamment contribué, dans ce département, et même au-delà, au relèvement de l'agriculture, au développement de l'in

dustrie locale des vins de Champagne, à l'extension des études historiques et archéologiques qui ont permis d'obtenir dans notre région de si magnifiques résultats.

Et cependant, presque dès sa naissance, la Société avait rencontré d'ardents détracteurs. Il n'avait pas manqué de prophètes de malheur pour prédire à l'œuvre naissante toutes sortes de calamités, et peu s'en fallut même qu'elle ne périt sous l'indifférence. Voyez pourtant le chemin parcouru ! Votre compagnie pourrait dire, avec notre grand poète... J'étais...

> .. Un enfant sans couleur, sans regard et sans voix,
> ... Si faible...
> que son cou ployé comme un faible roseau
> Fit faire en même temps sa bière et son berceau.
> Cet enfant que la vie effaçait de son livre,
> Et qui n'avait pas même un lendemain à vivre,
> C'est moi.

Eh bien, elle a trompé le diagnostic des médecins Tant-Pis penchés sur son berceau ; et voilà qu'aujourd'hui elle entame gaillardement, avec une ardeur toute juvénile, son second siècle d'existence, justifiant le dicton : *Vires acquirit eundo.* Ce qu'il nous réservera, l'avenir le dira ; mais nous pouvons avoir cette espérance qu'il ne sera pas moins rempli que le premier. Les Sociétés, plus heureuses que les hommes, qui passent, peuvent avoir en toute sérénité

> ... les longs espoirs et les vastes pensers

dont parle le poète. Il est permis, en tous cas, d'envisager avec confiance les résultats futurs, lorsque l'on examine vos travaux de l'année écoulée ; le passé nous est ici un sûr garant de l'avenir.

I. — Agriculture.

L'Agriculture, et toutes les sciences qui s'y rattachent, ont été, comme toujours, l'objet de tous vos soins. Vous avez décidé, à l'unanimité, votre affiliation à la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Vous avez écouté avec plaisir les rapports substantiels que vous a fait votre président, M. Doutté, sur la situation phylloxérique de l'Algérie, et vous avez applaudi à ses conclusions lorsqu'il a cherché avec vous les moyens de diminuer les erreurs ou préjugés, si nombreux encore dans nos campagnes, sur l'horticulture.

Vous avez accueilli avec tout l'intérêt qu'ils méritaient les rapports dont vous a fait hommage M. Guibert, vétérinaire départemental, sur l'état sanitaire des bestiaux dans le département.

Désirant remplir les intentions du Conseil général, vous avez voulu contribuer aux frais qu'occasionne l'analyse des terres du département. La commune de Sogny-aux-Moulins a été jugée digne par vous de cette libéralité, et a accepté l'offre que vous lui en avez faite.

Enfin, voulant rendre un hommage éclatant à la mémoire d'un de vos anciens membres, qui s'est jadis occupé avec zèle de toutes ces questions, et qui par ses découvertes a donné à l'industrie des vins de Champagne l'essor prodigieux qu'elle a pris dans le courant de ce siècle, vous avez résolu consacrer une notice spéciale à M. François, ancien pharmacien à Châlons, à qui on est redevable du procédé qui permet d'éviter la *graisse* des vins de Champagne, et dont le portrait orne aujourd'hui cette salle.

II. — Histoire et Archéologie.

Nous abordons ici l'un des sujets d'études les plus chers à beaucoup d'entre vous. Nombreuses ont été les investigations dans cette branche spéciale.

MM. Nicaise et Schmit, membres titulaires, vous ont présenté diverses photographies d'objets gaulois trouvés à Cernon (Marne). Une partie de ces objets figure avec honneur dans l'exposition archéologique ouverte en ce jour, à l'occasion de ces fêtes.

Votre collègue, M. l'abbé Appert, vous a rendu compte d'un travail de M. l'abbé Millard, membre correspondant, : *Variétés sur l'ancien diocèse de Châlons*. L'auteur, vous a-t-il dit, ne vous a encore donné que la préface, pour ainsi dire, d'un travail qui sera beaucoup plus étendu. Il a relevé, avec un peu de sévérité peut-être, les appréciations hasardées de certains pseudo-historiens qui, sans documents sérieux, sans recourir aux sources historiques proprement dites, ont cru devoir donner comme vraies des légendes plus ou moins véridiques. Votre rapporteur a exprimé l'espoir que dans les pages qui suivront, M. l'abbé Millard atténuera ses appréciations à l'égard de chroniqueurs peut-être erronés, mais assurément de bonne foi.

M. Martin vous a entretenus de l'ouvrage d'un de vos collègues, M. Lhote, sur les *Imprimeurs de Châlons*, une des premières villes de France où l'imprimerie se soit introduite. Le travail de M. Lhote est, à son avis, un des plus complets sur la matière. Vous vous êtes associés à lui pour applaudir à la persévérance de l'auteur qui, pendant nombre d'années, s'est livré à des recherches aussi difficiles que fructueuses, et qui a été

tout récemment honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique.

M. Armand Bourgeois, membre correspondant, vous a fait hommage de diverses brochures : *Notice sur le vin de Champagne sous Louis XIV et Louis XV. — Lettres inédites de Jean de Villers. — Notice sur Adrienne Lecouvreur. — Notice sur Madame Anaïs Ségalas,* ancien membre de la Société. M. Martin, que vous avez désigné pour vous rendre compte de ces différents ouvrages, vous en a signalé la valeur historique en même temps que l'élégance de la forme.

M. Moignon, dont nous n'avons plus à signaler le zèle infatigable pour vos intérêts, a recherché avec soin tout ce qui avait trait aux anciens diplômes de l'Académie de Châlons et de votre Société, et en a fait passer sous vos yeux une fort intéressante reproduction.

Vous avez lu avec un vif intérêt les *Lettres missives de Charles VIII,* dont vous a fait hommage votre érudit collègue, M. Pélicier ; premier volume d'une œuvre considérable, publiée sous les auspices de la Société d'histoire de France.

M. l'abbé Thibault, membre titulaire, vous a conté, avec infiniment de charme et de talent, les impressions multiples qu'il a ressenties pendant l'intéressant voyage auquel il a consacré ses vacances de l'an dernier, de Châlons à Samarkand, à travers la Russie d'Europe et d'Asie. Vous aurez du reste le plaisir de l'entendre à nouveau, tout à l'heure, vous narrer l'un des épisodes — et non des moindres — de ses lointaines pérégrinations au milieu des habitants d'une nation *amie et alliée.*

III. — Travaux divers.

Vous souvenant que vous aviez votre siège dans une ville qui est l'un de nos postes avancés sur la frontière, et que vous aviez l'honneur de compter M. le Général commandant le 6e corps d'armée au nombre de vos membres, vous avez applaudi le sonnet patriotique que lui avait adressé, à l'occasion du jour de l'an, votre collègue M. Schmit, en qualité de Président de la Société des Alsaciens-Lorrains.

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs de vos séances ont été consacrées à l'audition des rapports sur des ouvrages soumis à votre appréciation. C'est ainsi que M. Redouin a étudié avec *humour* un travail sur l'Académie des jeux floraux de Toulouse, son origine, son but, ses ressources, son importance.

M. le Dr Evrain, à propos d'un article inséré dans le Bulletin de l'Université de Toulouse, sous la signature de M. Doumergue, vous a tracé un tableau effrayant, d'après des statistiques malheureusement trop exactes, des ravages causés en France et à l'étranger par l'alcoolisme, et a recherché, avec l'auteur, les moyens de combattre les progrès continus du mal.

M. Doumergue les trouve surtout dans la diffusion de l'enseignement anti-alcoolique par cours, brochures ou conférences, et aussi par la création de Sociétés de tempérance analogues à celles qui existent en Belgique, en Suisse et en Angleterre ; mais votre rapporteur a été d'avis que le système préconisé, particulièrement à ce dernier point de vue, serait peut-être chez nous d'une application difficile et même peu efficace.

Deux brochures vous ont été adressées, ayant pour

titre, l'une : *Influence de la musique sur l'animal, et sur le cheval en particulier* ; l'autre : *L'animal est-il intelligent?* Après avoir entendu le rapport de MM. Huet et Lemaire à qui vous en aviez confié l'examen, vous avez reconnu la valeur et l'intérêt que présentaient ces deux ouvrages, et vous avez admis au nombre de vos membres correspondants leur auteur, M. Guénon, vétérinaire en 1er au 15e régiment de chasseurs.

Rappelons encore que votre collègue M. Nicaise vous a parlé d'un article dû à M. Poupon, et intitulé : *L'Ami de l'homme*, c'est-à-dire le chien, et vous a montré la justesse de la plupart des observations qui y étaient consignées.

L'une de vos bienfaitrices, Madame Garinet, fera tout à l'heure l'objet d'un rapport spécial. Mentionnons seulement ici le don généreux que vous a fait M. Durand, photographe à Châlons, du portrait, très finement exécuté, de cette vénérable personne (1). C'est une œuvre qui fait honneur à l'artiste, et vous l'avez acceptée avec reconnaissance.

IV. — Nécrologie.

C'est ici, Messieurs, assurément le terme pénible de ma tâche. Dans la vie, le rire côtoie sans cesse les larmes ; et au milieu d'une séance toute consacrée à des idées de fête, il nous faut rendre un dernier hommage à la mémoire de ceux de vos collègues que la mort a enlevés.

Vous avez perdu depuis votre dernière séance :

M. le Dr Giraux, votre président annuel. Une voix

(1) Ce portrait ornait la salle où avait lieu la séance solennelle.

plus autorisée que la mienne dira tout à l'heure ce qu'était l'homme excellent, le collègue dévoué que vous avez vu brusquement disparaître, en pleine vigueur, au moment même où il préparait — avec quel dévouement et quelle ardeur, vous le savez! — ces fêtes du Centenaire qu'il aurait été si heureux de présider, et au milieu desquelles, hélas, nous ne pouvons qu'évoquer avec émotion son souvenir.

Vous avez encore à déplorer la perte de M. l'abbé Chapuzot, aumônier à Epernay, membre titulaire non résidant depuis le 11 juillet 1865.

M. l'abbé Chapuzot avait consacré de curieuses notices à la crypte, dite de Saint Ephrem, qui existe dans l'église de Jâlons-les-Vignes, et qui remonte au VII^e^ siècle.

M. Courtin, greffier de la justice de paix à Sompuis, membre correspondant le 1^er^ mai 1865.

M. Richez-Adnet, ancien instituteur à Châlons, membre correspondant du 15 janvier 1867.

M. Lamairesse, ingénieur en Algérie, correspondant depuis le 3 novembre 1891. Vous n'avez pas oublié les remarquables travaux de votre collègue et vous avez prié M. Nicaise de les mettre en lumière dans une notice spéciale.

M. Adolphe Varin, descendant d'une famille illustre de graveurs, dont avec son frère il continuait la tradition, était notre correspondant depuis le 15 juillet 1883. Le nom seul de cet artiste rappelle assez les œuvres distinguées qui ont honoré son burin.

Il était né à Epernay en 1832, nous dit M. Lhote dans sa *Biographie châlonnaise*. En collaboration avec son frère Amédée, il a fait les gravures de l'*Architecture pittoresque en Suisse*; gravé 40 planches du riche cabi-

net de M. Louis Fould ; 100 planches de la collection du duc de Blacas ; le *Repas interrompu*, d'après Ed. Girardet ; le *Premier Né*, d'après Jundt ; la *Dernière pensée de Weber*, d'après Hammann ; la *Veille des Noces*, la *Lecture au Château* et le *Facteur rural*, d'après Compte Calix ; l'*Arbre de Noël*, d'après Dieffenbach ; le *Christ sur les Eaux*, d'après Zalabert ; une *Messe sous la Terreur*, d'après Müller ; les *Deux amis*, d'après Bellangé.

Il avait été médaillé, ainsi que ses deux frères, aux Expositions de Paris en 1852, 1857, 1859, 1861, 1862 et 1865.

Enfin M. Vétault, bibliothécaire de la ville de Rennes, membre titulaire résidant le 15 février 1877, correspondant le 15 novembre 1878, est décédé à Rennes après une douloureuse maladie. Ancien archiviste du département de la Marne, il avait classé avec un ordre méthodique et lumineux les importantes collections de ce service, qui compte parmi les plus considérables de France.

V. — Nouveaux Membres.

Pour compléter votre compagnie aussi cruellement décimée, vous avez ouvert vos rangs à de nouveaux membres, et admis successivement :

Membres honoraires résidants

M. le Général Kessler, commandant en chef le 6e corps d'armée ;

M. Bourdon, maire de la Ville de Châlons ;

M. Eugène Malval, ancien conseiller de Cour d'appel, votre collègue depuis le 15 février 1887, qui vous avait offert sa démission de membre titulaire, l'âge et la

maladie l'empêchant d'assister régulièrement à vos séances.

Membres honoraires non résidants

M. le Président de la Société d'apiculture de Reims ;

M. le Président de la Société d'apiculture de Sainte-Ménehould.

Membre titulaire résidant

M. Parmentier, percepteur à Châlons, dont vous avez apprécié les notables travaux artistiques.

Membres titulaires non résidants

M. Marcel Périn, conseiller général ;

M. le comte Gaston Chandon de Briailles.

Membres correspondants

M. Guénon, vétérinaire en 1er au 15e régiment de chasseurs, auteur des mémoires dont je vous ai déjà entretenus ;

Mlle Bertile Ségalas, votre lauréate de l'an dernier au concours de poésie et dont vous avez accueilli avec joie les intentions poétiques, le meilleur hommage qu'elle pût rendre à la mémoire de son illustre mère ;

M. Damourette, sous-intendant militaire à Troyes, petit-fils de votre ancien collègue, M. François, dont je vous ai signalé les découvertes.

VI. — Concours.

Il me reste, pour terminer ce trop long rapport, à vous faire connaître les résultats des concours que vous aviez ouverts cette année. Je suivrai, pour plus de clarté, l'ordre même dans lequel ces concours étaient annoncés.

1er CONCOURS

Agriculture, Viticulture, Horticulture, Apiculture

M. Octave Thuillier, fermier à l'Échelle-le-Franc, près Montmirail, vous a adressé une demande de récompense pour son exploitation agricole. Votre Commission s'est transportée sur les lieux et a examiné avec le plus vif intérêt les bâtiments, les terres et les bestiaux du candidat. Elle a remarqué les soins intelligents donnés à la ferme, et a constaté les résultats excellents obtenus. En conséquence, elle vous a proposé, et vous avez ratifié cette proposition, d'accorder à M. Thuillier, une médaille d'or.

Sur le rapport de la même Commission, vous avez décerné une médaille de vermeil à M. Jacques Remi, propriétaire à Chacun, près Orbais-l'Abbaye, pour l'ensemble de ses cultures et de son exploitation.

Également à M. Véron-Magot, propriétaire vigneron à Avize, une médaille d'or pour ses champs de reconstitution.

A M. Guillaume d'Augy, à Vide-Besace, près Villers-aux-Corneilles, une médaille d'argent pour ses champs de vigne.

Je ne fais que vous indiquer ici ces concours dont votre rapporteur vous donnera tout à l'heure la physionomie complète.

M. R. Dumont, professeur spécial d'agriculture à Nomény (Meurthe-et-Moselle), a présenté à votre examen un ouvrage intitulé : *L'Agriculture de la Champagne*.

Tout dans cet ouvrage mériterait d'être cité ; l'auteur a voulu, dit-il, être utile aux agriculteurs en indiquant ce qui devrait se faire, en montrant les cultures les

plus rémunératrices, les spéculations les plus avantageuses, et il se demande s'il a réussi. Nous croyons pouvoir dire qu'il a fait œuvre utile, qu'il a parfaitement réussi à faire un bon livre. Mais encore faut-il que ses conseils soient entendus des intéressés ; or le cultivateur achète peu de livres ; aussi nous permettrons-nous d'émettre un vœu : c'est que l'ouvrage de M. Dumont soit honoré d'une souscription du Conseil général, qu'il soit distribué aux bibliothèques communales et qu'il soit particulièrement recommandé par les instituteurs.

Votre Commission, par l'organe de son rapporteur, M. Hanra, a été unanime pour vous demander d'accorder à M. Dumont une *Médaille d'Or*, c'est-à-dire la plus haute récompense que vous puissiez décerner.

Vous avez reçu de M. Deliège, instituteur à Bétheny, douze plans de conférences agricoles, dont quatre portent sur les plantes industrielles ou agricoles, et quatre sur le droit rural. Ce travail est consciencieux et intéressant ; et tout en regrettant que l'auteur n'ait cru devoir vous adresser que des plans, et non des conférences développées, vous avez accordé à M. Deliège, déjà deux fois récompensé par vous, un *second rappel de Médaille d'Or*.

M. Devauversin, instituteur à Vouarces, par Anglure, vous a adressé :

1° Un herbier scolaire agricole.

2° Une collection de tableaux pour l'enseignement agricole.

Mais ces travaux ayant été déjà récompensés par d'autres Sociétés, vous n'avez pu, conformément à votre règlement, les admettre au concours.

L'auteur envoyait aussi :

3° Un cahier d'agriculture.

4° Un herbier agricole d'élève.

5° Un cahier de roulement.

6° Le programme d'une conférence publique faite en 1898 dans la commune de Vouarces.

Il s'est surtout attaché, dans ses leçons, à ne donner aux enfants que des notions directement utiles ; les élèves, en entendant parler agriculture, non seulement pendant la leçon consacrée à l'étude de cette science, mais aussi dans leurs dictées, dans les lectures, dans les problèmes, prendront, comme l'espère leur maître, le goût de la vie des champs, et le désir de ne point l'abandonner pour la trompeuse chimère de la vie des villes.

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne voulant récompenser, et les efforts de M. Devauversin et les résultats obtenus, lui décerne une *Médaille d'Argent*.

Un mémoire très travaillé vous a été envoyé sur les marais de Saint-Gond. C'est une étude fort documentée, surtout au point de vue agricole, de ces marais qui sont une des curiosités du département. Elle a pour conclusion naturelle un dessèchement plus parfait qui, en affermissant le sol, en le purgeant d'une humidité stérilisante, favoriserait la croissance des bonnes herbes ou des céréales et substituerait ainsi d'excellentes prairies et de bonnes cultures aux mauvais foins qu'on y récolte à l'heure présente.

Votre Commission, tout en regrettant que la partie historique du mémoire ne soit pas aussi complète qu'elle devrait l'être, tout en accueillant avec réserves l'opinion émise par l'auteur que le dessèchement de ces marais devrait être dû à l'initiative de l'Etat, et en

souhaitant au contraire que cette initiative soit prise par les communes intéressées, vous a proposé d'accorder au candidat une *Médaille d'Argent*. Le pli cacheté, renfermant le nom du lauréat, a été aussitôt ouvert, et vous a fait connaître que l'auteur était M. Emile Guénard, instituteur à Courjeonnet.

M. Thézard vous a adressé deux brochures intitulées : *La fumure de la vigne*, et, *Du reboisement et de la fertilisation des forêts*. Mais ces brochures étant extraites du compte-rendu du Congrès international de chimie de 1896, ne rentraient pas dans les cadres de vos concours et vous vous êtes vus forcés de les éliminer.

Sur la proposition des Sociétés d'apiculture de Reims et de Sainte-Ménehould, vous avez accordé une *Médaille de Vermeil* à M. Simon, à Champfleury, et une autre de même valeur à M. Alcide Brachet, à Somme-Tourbe, pour les soins intelligents donnés à leurs abeilles et à l'entretien de leurs ruchers.

Serviteurs ruraux

Comme chaque année, vous accordez des récompenses aux serviteurs ruraux qui justifient de bons et longs services, surtout chez le même maître. Ces récompenses sont tout à fait distinctes du prix Garinet, dont nous ferons connaître tout à l'heure les lauréats, car elles ne s'adressent qu'aux serviteurs ruraux, tandis que Madame Garinet a entendu récompenser, au contraire, les serviteurs *attachés à la personne*, c'est-à-dire, cochers, valets de chambre, cuisinières, etc. Il n'est pas inutile de rappeler cette distinction, qui a valu des mécomptes cette année à plus d'un concurrent.

D'après les renseignements qui vous sont parvenus, vous avez décerné :

Une Médaille d'argent à M. François-Eugène Radet, au service de M. Brisson, à Bussy-Lettrée, depuis 32 ans ;

Une Médaille d'argent à M. Maillet-Fallet, vigneron chez M. Véron-Magot, à Avize, depuis 20 ans, pour le bon entretien des vignes confiées à ses soins ;

Et une Médaille de bronze à M. Jean Christophe, chez M. Simonnet, à Landricourt, depuis 19 ans, serviteur d'autant plus méritant qu'il est cruellement estropié.

4e CONCOURS. — *Histoire et Archéologie*

Quelques explications sont indispensables en ce qui concerne ce concours dont M. Horguelin était rapporteur, et qui figure sous cette indication dans nos programmes et affiches.

Lors de la lecture, en Commission, de son rapport sur la Monographie de Bezannes, M. Horguelin a dû faire remarquer de la part de plusieurs de nos collègues, que ce mémoire n'était pas l'œuvre personnelle de l'auteur qui le présentait, et que presque tous les documents dont il se compose ont été puisés, sinon intégralement copiés, dans des archives communales ou dans des ouvrages déjà publiés ; et que dans ces conditions, le travail soumis à l'appréciation de notre Société, ne lui paraissait, *ipso facto*, susceptible d'aucune récompense.

L'opinion du rapporteur a été confirmée par la Commission d'abord, et ensuite par tous les membres de la Société, qui a décidé, en séance plénière, qu'il y avait lieu de considérer comme nul et non avenu le *Mémoire*

sur Bezannes, et que, par un sentiment de discrétion dont la délicatesse ne saurait échapper à l'auteur lui-même, on ne décachèterait pas le pli dans lequel était renfermé son nom.

Si le concours d'histoire nous a réservé des déceptions, il n'en a pas été de même pour l'archéologie, et c'est à l'unanimité que vous avez attribué à M. Bosteaux le prix spécial que vous avait offert M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Si M. Bosteaux a été désigné par la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne pour cette récompense unique, c'est que la vie entière de cet infatigable travailleur le désignait tout particulièrement. En effet M. Bosteaux depuis 1880, et cela sans interruption, toutes les années a fourni à la Société française pour l'avancement des sciences, des documents archéologiques toujours nouveaux, et bien que d'une situation peu fortunée, il n'a jamais hésité à suivre les Congrès partout où cette Société tenait ses assises scientifiques.

M. Bosteaux ne s'est pas contenté de ces travaux d'archéologie, il les a complétés par des monographies historiques de diverses communes des environs de Reims. Ce qui a valu à son auteur le titre de correspondant des Académies de Reims et de Châlons, dont il a reçu quatre médailles d'or.

A la suite de ces encouragements, il faut encore mentionner les distinctions offertes à M. Bosteaux par le Ministère de l'Instruction publique, par la Société française d'archéologie, l'Association française pour l'avancement des Sciences et par la Société de l'Ecole d'anthropologie de Paris, etc., etc.

7e CONCOURS. — *Poésie et Prose*

Votre rapporteur vous fera connaître tout à l'heure les résultats de ce concours.

8e CONCOURS. — *Chemins ruraux*

Sur la proposition de l'administration préfectorale, vous accordez un Diplôme d'honneur, pour le bon entretien de leurs chemins ruraux, aux communes suivantes:

Arrondissement de Châlons: Commune de Breuvery-sur-Coole, M. Soulaigne, maire. 7 chemins reconnus, d'une longueur totale de 9.000 mètres et pour l'entretien desquels est inscrite au budget communal une somme de 100 fr.

Arrondissement d'Epernay: Commune d'Epernay, M. Fleuricourt, maire. 17 chemins, longueur 19.000 mèt., crédits au budget: 9,000 fr.

Arrondissement de Reims: Commune de Fontaine-sur-Ay, M. Ridoux, maire. 24 chemins, d'une étendue de 17.800 mètres, avec un crédit de 150 fr.

Arrondissement de Sainte-Ménehould: Commune de Vienne-le-Château, M. François, maire. 11 chemins, longueur 7.600 mètres, crédit de 600 fr.

Arrondissement de Vitry-le-François: Commune de Vitry-le-François, M. Collet, maire. 43 chemins d'une longueur de 16.700 mètres auquels est affecté un crédit de 4,000 fr.

10e CONCOURS. — *Objets divers d'utilité publique*

Diverses brochures vous ont été envoyées par M. Louis Morin, typographe à Troyes ; les unes sont consacrées à des études sur les anciennes corporations, sujet si intéressant, puisqu'il se rattache à l'organisation du travail et qu'il n'a pas cessé, de nos jours, d'être l'objet des préoccupations publiques. D'autres ont trait à l'imprimerie troyenne et aux arts qui s'y rattachent. Enfin un travail particulier à notre département traite des *Dernières années de la communauté des imprimeurs de Châlons-sur-Marne.*

M. Morin espère pouvoir tirer un jour une conclusion de ses études sur les anciennes corporations. Dès aujourd'hui, votre Société ne peut qu'encourager un aussi patient chercheur. Dans une position modeste, il a su, grâce à son travail, se placer à un bon rang parmi les érudits. C'est avec plaisir que vous lui avez accordé une Médaille d'Argent.

12e CONCOURS. — *Prix fondé par Mlle Adeline SAVEY*

Ce concours fera l'objet d'un rapport spécial.

14e CONCOURS. — *Prix du Docteur GIRAUX*

Votre regretté Président avait voulu personnellement récompenser les services rendus à l'agriculture, en vous faisant don d'une somme de cent francs destinée à la famille pauvre du département de la Marne qui aurait donné le plus de bras aux travaux des champs,

Parmi les candidats qui se sont présentés, vous avez distingué M. Lambert-Pannerot, aux Grandes-Loges.

M. Lambert-Pannerot a eu 14 enfants; trois sont morts, mais les onze survivants sont tous employés aux travaux agricoles. Dans ces conditions, vous avez cru répondre entièrement à la pensée de M. le Docteur Giraux en attribuant le prix qu'il a fondé à M. Lambert-Pannerot.

15e CONCOURS. — *Prix GARINET*

Je vous entretiendrai tout à l'heure des résultats de ce concours.

***

Telle est, Messieurs, la tâche à laquelle vous avez consacré vos efforts de l'année. Vous avez tenu, plus que jamais, à justifier votre devise et à donner tous vos soins à l'utilité publique. C'est là surtout le rôle et l'honneur des compagnies savantes qui, par la réunion des travaux dirigés en commun vers un même but, par la diffusion et l'échange de leurs vues sur les grandes questions dont s'occupe l'humanité, s'éclairent mutuellement et rendent, nous pouvons bien le dire, de précieux services à l'instruction générale.

Ayons toujours confiance en l'avenir. Il y a quelque chose qui subsistera malgé les plus violentes tempêtes et les plus terribles bourrasques; c'est l'activité humaine dans le rayonnement de toutes ses manifestations. Nos associations, semblables à ceux dont parle le poète antique,

... quasi cursores vitæ lampada tradunt.

Elles se transmettent à travers les générations le flambeau de l'éternelle Science ; et elles vont toujours résolument de l'avant, dans la voie du progrès, les yeux fixés sur un idéal lumineux de saine raison et de parfaite intelligence.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

M. le Docteur GIRAUX

Président de la Société d'Agriculture

DÉCÉDÉ

Par M. PÉLICIER

Messieurs,

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, en célébrant le centième anniversaire de sa fondation, se fait un devoir de rendre un hommage public au promoteur de cette fête. C'est durant les quelques mois d'une présidence si fatalement interrompue que M. le Dr Giraux avait tracé les grandes lignes de la solennité qui nous rassemble, et nous croirions manquer à sa mémoire si, au cours de nos fêtes, notre pensée ne se reportait pas sur lui.

Henry Giraux, né à Loisy-sur-Marne, le 2 février 1840, fit ses études au Collège de Vitry-le-François et à celui de Châlons, sous la direction de maîtres dont le souvenir n'est pas encore oublié ici. Reçu docteur de la Faculté de médecine de Paris, Giraux fit deux parts de sa laborieuse carrière : il donna l'une à la profession qu'il avait choisie ; il donna l'autre à notre Société dont

il devint membre titulaire en 1879 et à la Commission de météorologie qu'il présida depuis 1881. Je ne saurais parler ici de ses études médicales, de sa thèse de doctorat par exemple : mon incompétence ne me permet autre chose que d'en faire une simple mention. Du moins je puis dire, sans crainte d'être démenti, que le dévouement apporté par lui dans ses fonctions difficiles, l'avait rendu cher aux plus humbles de ceux qui ont eu recours à son expérience professionnelle. Médecin-adjoint de l'Hôpital, médecin du Collège, de la Gendarmerie, de l'état-civil, de l'Asile municipal des Vieillards, du Bureau de bienfaisance, nombreux furent ceux qu'il visita et auxquels il prodigua, non pas seulement les secours de son art, mais encore, ce qui vaut quelquefois mieux pour le malade, le réconfort d'une bienveillance toujours souriante et d'une sympathie naturelle qui n'avait aucun effort à faire pour comprendre et consoler les souffrances d'autrui.

Mais la pratique d'un art laborieux et les soins absorbants d'une profession toujours active ne suffisaient pas encore à remplir les journées et l'esprit de notre Confrère. La Science l'intéressait, n'étant pas de ceux qui la croient prête à tomber en faillite. La Météorologie pratique l'attirait particulièrement, cette science de la prévision du temps, non moins utile à l'agriculteur qu'au marin, à l'industriel qu'au médecin peut-être. A peine la Commission météorologique de la Marne était-elle constituée par un arrêté préfectoral du 1er avril 1879 que notre Confrère en fut nommé président. Une notice, composée par lui en 1881, montre quelle était déjà, grâce à ses soins, l'importance et l'étendue de ce nouveau service : « Cette notice, lui écrivait M. Mascart, l'éminent directeur du Bureau

central de France, cette notice est fort intéressante et je suis heureux de constater le rapide développement de ce service établi dès maintenant dans votre Département. » Et en effet nous apprenons de M. Giraux lui-même qu'en 1895, le Département possédait 30 postes pour l'étude des phénomènes atmosphériques journaliers et 145 pour celle des orages. Giraux était justement fier de cette organisation, et notre Société, heureuse de s'associer aux travaux de son président, décida de recueillir chaque année dans ses Mémoires le résumé mensuel et annuel des observations météorologiques exécutées sous sa direction.

L'Administration ne pouvait rester indifférente au zèle désintéressé de notre Confrère et les distinctions légitimes qui lui furent conférées prouvèrent que ses travaux étaient appréciés en haut lieu : les palmes d'Officier d'Académie et la croix du Mérite agricole portent témoignage de cette estime. La Société académique de la Marne mit enfin le comble aux vœux de M. Giraux en l'appelant à la vice-présidence en novembre 1894. Sa satisfaction fut visible ; il trouvait là une nouvelle occasion d'exercer son activité en multipliant ses services. Ce qu'il fut au cours de sa présidence inaugurée en 1896 est présent à votre mémoire : il s'y montra toujours affable, conciliant, respectueux de toutes les opinions, désireux d'aplanir les difficultés soulevées ou empressé à prévenir celles qu'il craignait de voir naître. Une pensée surtout l'obsédait, celle de notre Centenaire, dont il prépara la solennité de longs mois à l'avance avec la collaboration dévouée de plusieurs de nos Collègues. Malheureusement, tandis que croissaient pour lui les soucis de cette préparation laborieuse, ses forces physiques diminuaient ;

atteint d'un mal impitoyable, il allait s'affaiblissant sous les yeux inquiets de ses amis. Vous souvient-il, Messieurs, de cette soirée passée au théâtre, où M. Giraux, présidant à une lecture faite par notre excellent Secrétaire, eut peine à supporter les fatigues de la soirée et se retira presque vaincu par le mal qui le minait depuis longtemps. Ce mal était implacable et devait l'emporter. M. Giraux le savait, car ses connaissances spéciales lui permettaient mieux qu'à tout autre de sonder la nature de cette affection, d'en mesurer les progrès et d'en prévoir le terme. Sans s'émouvoir, il continuait à s'occuper de notre Compagnie, assidu aux séances de quinzaine, autant du moins que son état le permettait. Le vendredi 1er avril, ne pouvant s'y rendre, il nous écrivait pour excuser son absence ; le lendemain la mort était venue le chercher. Ainsi, le souci de maintenir le bon renom de l'Académie le préoccupa jusqu'à la fin et la Société se rappellera longtemps avec émotion et reconnaissance que la dernière pensée du regretté Giraux fut pour elle.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. A. REDOUIN

Mesdames, Messieurs,

Si nous demandions aux poètes qui aujourd'hui se présentent à votre Académie, quel but idéal ils ont poursuivi dans leurs œuvres et quelle a été la règle de leur esthétique dans les diverses manifestations de leurs sentiments et de leurs pensées, ils répondraient sans doute, et en toute assurance, qu'ils ont cherché (sinon toujours trouvé) l'harmonie parfaite de la forme et du fond.

Mais, si on leur disait encore : « Puisque vous soumettez vos créations à notre jugement, comment voulez-vous être jugés ? A la *Russe*, ou à la *Française*?? Ici peut-être leur embarras serait plus grand. Non pas que ce mot à la *russe* puisse avoir en soi rien de redoutable. (N'est-il pas au contraire devenu de nos jours synonyme de cordiale et rassurante alliance !) Mais la littérature française a dû quelque peu s'émouvoir à l'apparition

récente de ce livre troublant du comte Tolstoï, ayant pour titre : *Qu'est-ce que l'Art ?*

A ces mots magiques, que d'œuvres doivent trembler sur leur base ! Que d'écrivains doivent frissonner d'inquiétude !

Car jamais plus haute voix ne s'est élevée pour protester avec plus de force contre certaines modes de l'art contemporain.

A bien prendre, et dans le système du grand écrivain russe, l'art véritable serait subordonné à des conditions si rigoureuses, et son rôle serait tel que bien peu d'œuvres pourraient échapper à son impitoyable critique, toujours atteintes en quelque endroit de ce qu'il appelle ou la *perversion de l'art*, ou la *contrefaçon de l'art*.

Est-ce ainsi qu'entendent être jugés nos poètes ? J'entends bien que beaucoup d'entre eux n'auraient rien à redouter de pareille loi. Incertains toutefois du vœu de la majorité, nous avons pensé qu'il était mieux de juger, comme par le passé, à la *Française*, c'est-à-dire avec cette simplicité plus grande, aussi éloignée de la rigidité inflexible que d'une facilité trop complaisante.

Aussi bien encore, l'Académie de Châlons, comme l'indique cette solennité même, n'est-elle point aujourd'hui centenaire ?

Que dis-je, centenaire !

— On vous a dit tout à l'heure ce qu'il fallait en penser.

Ce matin déjà une voix autorisée vous avait appris, en des termes sentant leur dix-huitième siècle, que notre académie cherchait à se rajeunir, qu'elle avait atteint, non pas le midi, mais presque le minuit et demi de son âge.

Il ne saurait donc lui plaire de passer pour quinteuse

et maussade : elle doit tenir au contraire à son renom de *Bonne Fille*, vieille sans doute, mais par cela même indulgente.

***

Quel que soit ce désir de complaire aux Enfants des Muses, il paraît pourtant bien difficile qu'un reste de férule depuis longtemps oubliée en quelque coin, ne vienne (oh ! combien légèrement ! pour me servir d'une locution moderne) atteindre quelques pièces indisciplinées.

Dans cette classe particulière (toute d'exception), rangeons, si vous le permettez « *l'Ode au Laboureur* ». — Ah ! certes, c'est un noble sujet que celui choisi par l'auteur. Et que de merveilleuses choses à ce propos n'ont point été dites en prose !

A son tour la *Poésie* jalouse a voulu le porter plus haut encore, sur son aile. Et parfois son vol n'a jamais été plus sublime.

Sans remonter à Virgile dont la flûte cristalline peut paraître un peu glaciale, que de strophes à l'allure vive et envolée sont venues jusqu'à nous, sous forme d'*idylles champêtres* ou de *chants rustiques !* — Il suffit de rappeler « *de Brumaire à Messidor* », avec ses épisodes du *Semeur* et du *Faucheur*, ou bien encore « *En Vendange* ». Elles ont ici reçu le plus chaleureux accueil.

Quelle comparaison avec elles pourrait soutenir ce que l'auteur appelle pompeusement une *Ode*, chevillée de pesantes épithètes, et banale à pleurer, aboutissant (oserai-je le dire ?)

A la polka mazurke et légers entrechats.

C'est là sa poésie !

C'est là aussi son agriculture!

Que dire encore du *Valet sans gêne*, si ce n'est qu'il ne se gêne nullement pour assaisonner un sujet déjà vulgaire, de fautes d'orthographe variées — effet de couleur locale sans doute.

Le maitre serait-il plus heureux, quand en un sonnet qu'il intitule « *Fleurs du Val* » il offre à Mesdames X***, d'une main qu'il croit légère, un bouquet auquel il trouve sans doute un parfum exquis?

— Non, certes, et nous devons inviter l'auteur à rentrer dans ce que Zola appelle « la Bonne nature. »

***

Nous voici encore en face d'un irrégulier de la Prosodie.

Serait-il de ceux-là qui prennent les incohérences pour des hardiesses?

Peut-être est-ce la faute du rapporteur qui l'année dernière, en son indulgence accoutumée, demandait grâce pour certains vers, rappelant que l'Académie française elle-même avait couronné un poème s'égayant de quelques syllabes supplémentaires.

Que ne se rappelait-il, ce rapporteur bénévole, la morale de notre La Fontaine :

> Laissez-leur prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre.

Voici en effet qu'apparaissent, de ci de là, des vers de treize syllabes, alors que les pauvres voisins n'en ont que onze — ce qui, sans avoir la superstition des choses consacrées, me paraît d'une détestable harmonie.

Il est vrai que l'auteur aura le plus profond dédain pour la vieille règle de l'alternance des rimes mascu-

lines et féminines. C'est par groupe de six que vont marcher successivement les rimes féminines. Seules ainsi, elles ont l'air bien triste, je vous assure, attendant sans doute que le masculin vienne les divertir. Mais alors, voici que les rimes masculines arrivent, quatre à quatre, pour prendre leur revanche. Le désaccord est fait décidément entre les deux sexes. Partant, plus de ces jolies unions où chacun tient sa place !

Et l'hiatus à bouche que veux-tu !

Et l'enjambement qui ne connaît pas d'obstacles !

Toute la lyre de l'incohérence !

Si seulement il nous restait cette consolation de pouvoir dire avec le personnage d'une comédie moderne :

Parfois il est distrait, ses muses sont absentes.

Mais non. Après la lecture de ces deux pièces qui s'appellent « *Le Glaneur d'Ardenne* » et « *Histoire de Mucheneur* » on se dit que « *l'heure du Luth* » ne viendra jamais pour l'auteur, et involontairement on songe

Aux méchants écriveurs de lignes inégales

dont parle le poète.

— Décidément, cette cigale des Ardennes a mal chanté.

C'est dommage, ajouterons nous, pour être juste, car, au milieu de cette poésie incorrecte circulent des idées originales, primesautières. Un idiome populaire, aux saveurs de terroir, vient encore leur donner un particulier relief.

Que l'auteur cherche donc, en dehors de nos concours, un mode nouveau pour utiliser ces valeurs véritables. Il ne peut manquer d'en trouver le placement.

***

Peut-être la renommée aux cent bouches vous a-t-elle indiscrètement apporté la nouvelle que notre Académie possède cette année une *Tragédie*, ou, si vous le voulez, un *Drame lyrique* ayant nom *Attila !* C'est terriblement vrai.

Allons-nous lire cette œuvre en séance solennelle ? N'ayez crainte.

Contentons-nous d'admirer ce qu'il a fallu de patience persévérante à son auteur, pour réunir les matériaux de son périlleux édifice, et de courage pour poursuivre, sans arrêt, telle entreprise de laborieuse construction.

Mais, en revanche, quel bizarre assemblage ! Quel singulier alliage de pompe emphatique et de stupéfiantes vulgarités.

J'entends bien que, dans une préface demeurée célèbre, Victor Hugo défendant le drame moderne que certains avaient dédaigneusement surnommé le *Cothurne bourgeois*, démontre compatible l'alliance du *sublime* et de l'*autre* dans le drame, à condition sans doute que ce double rôle ne soit pas toujours rempli à la même heure par le même personnage. Notre auteur, hélas ! s'est trop souvenu de l'*autre* — pas assez du sublime, auquel il a pourtant visiblement prétendu, voulant par surcroît demeurer classique.

Ce héros, Attila, le *Fléau de Dieu*, oui, nous l'aurions voulu grand !

Jamais nous ne l'aurions trouvé assez monstrueux, atroce, superbement criminel ! On nous le fait vulgaire, cruellement rapetissé et de haute platitude ! Alors c'est plus qu'un crime pour l'auteur, c'est une faute. La

faute de français, la faute d'orthographe même, nous l'aurions, je vous assure, pardonnée. Car, après tout, Attila était un barbare !

Il est pourtant des vers *cornéliens*.

Ainsi, celui-ci :

L'assassinat d'un frère est un simple incident.

Et cet autre, dans la bouche du général romain :

La justice de Dieu n'est pas un boniment.

Les chœurs aussi ont leur note.

Les Gaulois chantent, sur la route de Nantivet :

Allons-y crânement !
(Historique).

Comme dans la Belle-Hélène, le tout se termine par un ballet général où l'on voit confondus *Aëtius* et *Mérovée*, qui reçoivent sur la tête des fleurs qu'ils ramassent et lancent ensuite sur les danseuses. Cette bataille de fleurs à laquelle ne manquent que les confetti modernes, était encore inédite dans une tragédie, et ne constitue pas le moindre mérite d'*Attila*.

Peut-être en cela l'auteur a-t-il voulu fêter notre exposition horticole et lui rendre un juste hommage. Mais involontairement on se prend à dire avec Calchas : « Trop de fleurs ! »

L'auteur pardonnera sans doute à l'Académie, malgré le grand désir qu'elle en avait, de ne pas avoir récompensé son œuvre ! Mais, l'ombre du grand Corneille qui lui aussi, dans un jour de malencontreuse inspiration, avait conçu à sa façon un *Attila*, n'aurait-elle pas été jalouse, et ne l'entendions-nous pas déjà nous crier : *Holà !*

Qu'aisément l'auteur se console ! car il va ainsi se

trouver de pair avec Corneille. Et, se drapant dans son peplum, il pourra dire :

Or ou argent ne puis,
Bronze ne veux,
Mention ne daigne,
Attila suis.

* * *

A en juger par les apparences, et si l'on pouvait encore employer une épithète déjà si prodiguée, on dirait volontiers du poète de *Souvenir*, *A ma sœur ainée*, que c'est *un tendre*. Mettons, si vous le voulez, *un sensitif*.

C'est surtout aux choses intimes qu'on le voit se complaire, et c'est la note de tristesse qui se fait entendre.

Pourquoi faut-il vieillir ? Pourquoi faut-il connaître,
Les soucis, les douleurs qui torturent tout l'Être ?

Ainsi parle le poète ! Il est à l'heure où l'âme en détresse cherche l'apaisement dans les souvenirs d'un passé dont elle remue les cendres. Et comme toujours, par cette étrange contradiction du cœur humain, ce n'est pas aux souvenirs joyeux qu'elle va de préférence s'attacher et demander remède. Pour guérir sa douleur, elle va au contraire aux plus poignants. La mort d'un père, celle d'un enfant, c'est là ce qui l'attire.

Nous ne pouvons ici suivre l'auteur dans tous les attendrissements de ce poème qui, par sa nature semble réservé plutôt à l'intimité discrète de la famille qu'au grand jour d'un concours. Ce qui surtout caractérise cette œuvre, c'est l'intensité de sentiment et l'accent de sincérité. Si par hasard l'un de ses vers se trouvait entaché de quelque imperfection, il lui serait fait immé-

diatement indulgence, comme on pardonne toujours à ceux qui ont beaucoup aimé. Aimer, c'est là aussi une poésie... même de concours.

Une mention honorable est accordée à *Souvenir* de M. Albert Pellier, demeurant à Reims, Châlonnais de naissance et de cœur toujours, nous le voyons.

⁂

CANROBERT.

Lorsqu'un écrivain tourne ses regards vers un de ces hommes qui font partie de notre patrimoine de gloire, comme on se sent déjà porté vers lui ! Et lorsqu'un poète va chanter en une sorte d'épopée les faits et gestes des enfants de France, nous redisant *La Patrie en deuil*, *la Patrie en danger*, comme on comprend que l'art puisse avoir sa grande part dans l'œuvre de relèvement national ! Car, ainsi qu'on l'a dit, en France le patriotisme est la seule religion qui n'ait point d'incrédules.

N'allons-nous pas être profondément et patriotiquement émus, en relisant ce fait d'armes qu'on appelle *Zaatcha*, quand on sait que, pour les nôtres,

Chaque buisson recèle un danger qui s'élève.

Et Saint-Privat où va se jouer le sort de la France !

A moi ! hurle la voix de la France en détresse.

Ses fils accourent la défendre.

Vous savez le reste.

Ils sont tombés sanglants, victimes du devoir.

La grande figure de Canrobert incarne ces diverses époques. C'était, lui aussi, un de ces « Cadets de Gascogne » ayant quitté la gentilhommière pour courir vers la gloire et la conquérir. C'était surtout un grand cœur,

« *mélange singulier*, dit un de ses historiens, *d'abnégation passive et de décision audacieuse* ». Ce n'était non plus, pourrait-on ajouter, un de ces héros né uniquement pour s'occuper de lui-même et prodigue du sang des autres. D'une bravoure personnelle à toute épreuve, il savait cependant se montrer économe de la vie humaine comme d'une matière précieuse et rare.

Canrobert ! Tel est le héros mis en avant et qui prend la tête de ce poème.

Peut-être a-t-il eu tort, — parce qu'il y avait là comme une promesse qui a paru à certains trop ambitieuse. — N'est-ce point ici l'image de la foule dans un musée ! Elle se presse autour du tableau annoncé. On veut voir Canrobert. Où est Canrobert ? Mais il est là, dit-on, dans la mêlée. C'est son génie qui guide ces bataillons. Partout il est présent. Ne le sentez-vous pas ?

Oui, sans doute, répond-on, sans grande conviction peut-être. Il y a là de belles batailles. Mais j'avais espéré qu'on verrait plus souvent Canrobert.

Si j'étais de l'auteur, une autre fois, je ne mettrais plus de titre à mon œuvre. Le public serait moins difficile. D'abord il chercherait, et sans nul doute il trouverait une foule de choses dont il serait ravi.

Cependant une généreuse fiction termine ce poème, et cette fois c'est bien Canrobert qui est en scène. L'auteur y évoque la vision suprême du vieux guerrier revivant les jours de sa carrière, et entr'ouvrant les longs voiles du siècle futur.

Le vieux brave est mort.

> L'âme du vieux soldat au proscrit de l'Alsace
> Fit entendre ces mots : Espère et souviens-toi.

C'est l'âme même de la Patrie dont le souffle a traversé le cœur du poète. Souvenons-nous, et accordons

une mention très honorable au poème de *M. Léopold Thomas*, de Saint-Remy-sur-Bussy (Marne).

***

VERS LA LUMIÈRE

O la belle devise ! Et combien de poètes l'ont pourtant reniée !

Je veux parler de ceux qui, par une singulière perversion de l'art, poursuivent obstinément la recherche de l'*obscurité*, suivant la théorie que certaine école nouvelle a voulu élever à la hauteur d'un dogme !

Ne font-ils pas songer ainsi à ces *Cavernicoles* dont s'occupent tant aujourd'hui nos naturalistes en leurs laboratoires ! Caverne, Nuage, Brouillard d'âme. C'est bien la même parenté !

Que les pauvres créatures condamnées au séjour forcé de l'obscurité s'y atrophient et arrivent à complète dégénérescence, c'est là phénomène d'observation courante. Est-ce à cette transformation de leur esprit que tendent nos poètes décadents ? Cela importerait peu, s'ils ne cherchaient ainsi à pervertir le goût des autres. Mais qui donc ici est décadent ???

Notre poète a donc, par sa devise, fait profession de foi, et nous voulons y croire.

Voyons maintenant s'il ne va pas trop se complaire aux visions de brume.

Tel n'est pas son *Paysage d'Hiver*, car il débute ainsi :

> Un voile de gaze fluide
> Se berce mollement dans l'air.

La coloration descriptive de ce passage est peut-être un peu surchargée de nuances trop variées. Mais atten-

dons un peu et le poète saura faire choix du ton et de la couleur.

Dans ses *Souvenirs intimes* le poète va nous faire pénétrer en son âme. Il dépasserait quelque peu par des mots les sentiments qu'il éprouve, il se mêlerait encore un peu de recherche et d'outrance à sa mélancolie, que nous n'oserions pas autrement l'en blâmer, puisqu'il nous dit :

> Les tristesses parfois ont d'ineffables charmes.
> La terre se dérobe aux yeux voilés de larmes,
> Pour laisser resplendir les lueurs du grand jour.

Vous voyez, le poète reste fidèle à *la Lumière*.

Ses vers bien rythmés ont leur charme mystérieux, sans trop d'énigme, des tendresses encloses qui savent s'entr'ouvrir. Ils sont de bonne école *française*. Aussi *Souvenirs intimes* ne pouvaient-ils manquer d'obtenir une médaille de bronze. L'auteur est M. Fernand Richard, de Vandenesse (Nièvre).

***

LE CHÊNE ET LA FOUGÈRE.

Ceci n'est point une fable frivole. Vous plaira-t-elle ?

Oui, si, comme moi, vous aimez la *Fable*.

J'ai toujours eu, je l'avoue, grande prédilection pour un tel genre répondant si bien à ce rôle de transmission des sentiments de l'âme humaine, à l'expression du *sens de la vie*, comme à cette conception d'un *art universel*, idéal rêvé du grand écrivain russe dont nous parlions tout à l'heure, c'est-à-dire d'un art qui n'est pas seulement celui d'une classe, mais celui de l'humanité entière.

Ici, tout est accessible au commun des hommes, s'adressant au peuple et aux délicats. Et chacun, comme en un foyer lumineux de pensée, peut y percevoir la claire vérité dont le but, on le sait, doit toujours être le redressement des consciences.

Tous, nous connaissons la fable *du Chêne et du Roseau*. Là, le chêne reçoit peut-être la leçon méritée de sa superbe. Dans notre fable, c'est une chétive fougère, esprit envieux, qui s'écrie :

Ah! Dussé-je éteindre ma voix,
Dussé-je mourir à la peine :
A bas, à bas le vieux chêne
Cet aristocrate des bois.

Les plantes, vous le voyez, veulent aussi, à certains jours, *émietter le vieux bloc*.

La voix de la fougère est entendue, et le vieux chêne est frappé de la foudre. La cognée du bûcheron l'achève.

Le chêne disparait sous ce niveau terrible.
Le sol bouleversé jusqu'en ses fondements
N'offre plus aux regard que longs déchirements,
Que ruine et chaos horrible.
La fougère elle-même a péri! Bien longtemps
Le voyageur ému ne vit sur cette terre
Que solitude et que misère...

N'est-ce pas que cette fable est belle et vraie dans sa simplicité, qu'elle porte en elle plus d'un enseignement ?

Un poète du siècle dernier avait dit :

Jamais la vérité n'entre mieux chez les rois
Que lorsque de la fable elle emprunte la voix.

Mais, aujourd'hui, dira-t-on peut-être, qui donc est roi ?

La pourpre n'y fait rien. Il en est toujours. La fable sera donc éternelle...

Pourquoi l'auteur ne nous a-t-il adressé que cette

fable ? Il en est certainement d'autres qu'il tient en réserve. En attendant leur envoi dont nous composerons volontiers un recueil, nous suspendons une médaille de bronze au vieux *Chêne* de M. Camille Thomas-Derevoge, de Pontfaverger (Marne).

***

NOUVELLES ANTIQUES

Comme la prose est parfois reposante de certains vers !

— C'est que le *vers* qui est un merveilleux instrument de poésie, mettant au service du sentiment comme de la pensée son expression musicale, est loin d'être à lui seul la poésie, ce que ne paraissent pas comprendre certains rimeurs qui versifient, n'importe comment, sur n'importe quoi.

La prose, elle aussi, est un merveilleux organe de poésie, et nous n'avons pas besoin de dire qu'il est de la *Prose poétique*, ayant ses lois, sa structure, son rythme même.

Que dirons-nous de ces *Nouvelles antiques*, l'une ayant nom *Glycère*, la joueuse de lyre, l'autre *Diocliès le Potier* ? Qu'elles sont de prose poétique. C'est là l'expression qui tout naturellement vient aux lèvres.

Et comme on sent que celui qui les a écrites a été nourri de la Moelle Antique, qu'il y a en lui une élégance intellectuelle de haute culture !

Il m'étonnerait fort que, devançant la thèse paradoxale de Jules Lemaître, il ait négligé ses classiques humanités et fait fi d'Horace, ce qui ne l'empêche nullement, croyez-le bien, de posséder ses romantiques au

bout de l'ongle. Comme c'est aussi un moderne, il n'a non plus, soyez-en sûrs, négligé de lire avec ferveur *Salambo*, peut-être *Aphrodite* et *Thaïs*. Et c'est à tout cela sans doute que nous devons ces charmants récits, tout parfumés d'antiquité, en un style qui dénote un lettré polisseur de la phrase française.

Mais que racontent donc ces Nouvelles antiques, direz-vous peut-être ?

Entr'autres choses, la première nous révèle que les femmes de l'antiquité aimaient les guerriers, pour eux-mêmes d'abord, c'est entendu, mais aussi un peu pour leur armure étincelante, pour leur casque ciselé, pour leur aigrette, leur...

Cela existait encore en France, au temps où Alfred de Musset disait :

> Et si jamais l'on s'enquête
> Ce qui m'a valu ma conquête,
> C'est... l'allure de mon cheval.

La seconde nous apprend....

Mais en réalité il ne m'est pas possible de raconter ici tant de choses ! Il me suffira de dire que l'Académie a lu, et qu'elle accorde une *médaille de bronze* aux *Nouvelles antiques*, surtout à *Glycère*, qui appartient à M Paul Vallée, de Châlons-sur-Marne, étudiant de la Faculté des lettres de Paris.

Etudiant ! L'âge heureux de la 20e année ! — Cela promet, n'est-il pas vrai ? — Et il est à bonne école !

Nous dirions volontiers, nous rappelant un mot charmant : « Si jeune et déjà fils d'académicien ! »

***

C'est à grands traits que nous allons parcourir les poèmes qui vont suivre. — Aussi bien, leurs auteurs,

qui sont gens de bonne compagnie et de connaissance déjà ancienne, nous pardonneront aisément d'avoir consacré quelques lignes, parfois un peu longues peut-être, aux nouveaux venus.

Ceux-ci n'avaient-ils pas droit à tout le cérémonial d'usage ?

Et à ceux-là, que ne leur a-t-il pas été consacré dans les précédentes années ? Je ne parle pas de ces légères et toujours vaines critiques qu'un rapporteur se croit obligé d'adresser, mais bien des éloges dont ils doivent vraiment se trouver aujourd'hui lassés !

Où est le temps où certain rapporteur faisait à l'un d'eux ce singulier reproche d'aimer trop l'azur, le rossignol et les étoiles, les petits amours en Saxe et la poésie d'album !

Si l'on donnait la parole aux candidats (mais on ne la leur donne pas, et c'est bien heureux pour le rapporteur), il aurait pu répondre :

« Vous faites donc fi d'une charmante aquarelle, parce qu'elle représente un clair de lune ? — D'une fine miniature ? — Depuis quand *un joli petit pastel* n'est-il plus en faveur ? — J'en connais au contraire qui obtiennent le plus légitime succès ! »

Pour se venger de façon éclatante et nous prouver qu'il sait faire de la grâce avec rien, l'auteur nous adresse cette fois :

1° *Pages d'album* (Pensées d'automne. — Les Chemins. — Désir de larmes).

C'est là tout un défi !

2° *Le Sphynx.*

Cette fois, est-ce assez féminin ! !

Mais voici l'*Epave.*

Ici vraiment nous redevenons grave.

Car c'est cette pensée de Byron qui sert d'épigraphe : « *Il vaut mieux être englouti dans le choc des tempêtes que de se consumer peu à peu sur un rocher.* »

Et le poète nous prend par l'image de ce brick aux grands mâts, lorsque sonne pour lui l'instant de la vieillesse sombre. On le vend à l'encan :

Et lui qui ne savait que voler aux combats,
Le pont tout hérissé d'armes et de soldats,
On lui fit transporter des pierres sur la grève.

Bientôt un autre sort l'attend :

Sur un écueil il vint un matin s'accrocher
L'impitoyable mer sera bientôt sa tombe.
.....
Enflouer ce grand corps qui s'émiette et qui tombe
A quoi bon ! Il est là prisonnier du rocher.
Portant toujours sa charge on le voit se pencher,
La cale en l'air, gardant un seul mât qui surplombe.
....

Voilà vraiment de belle poésie !

Car le secret poétique n'est-il pas d'émouvoir et de faire penser !

Et ici l'on peut dire que, semblable à un être humain, l'*Epave* a des navrances qui font pleurer. *Sunt lacrymæ rerum....*

Mais, grands Dieux ! que ce poète a donc de cordes à sa lyre ! Et, par une singulière métamorphose, celles-ci vont être d'airain trempé dans les pures essences viriles :

Roncevaux !... Une épopée !

Le Songe de Roll !... Autre épopée !

Et *La Mort du Poète !...* C'est, peut-on dire, aussi une épopée — différente sans doute — une épopée attendrie — ou, si vous le voulez, une élégie.

Le talent du poète, vous l'avez maintes fois apprécié. Car c'est lui qui l'année dernière nous adressait « *La Brigade Lapasset brûlant ses Drapeaux devant Metz* ».

Cette fois, les sujets épiques, quoique relevant de notre histoire nationale, sont moins vivants, dès lors moins vibrants. Il ne s'agit plus de tableaux de l'histoire contemporaine. Il y a pour nos yeux comme pour nos perceptions sensitives, des pages qui sont comme mortes, tout au moins refroidies.

Plus vivante, si l'on peut dire, plus parlante à nos âmes, est *La Mort du Poète*. Quel est ce poète? Nul ne le sait. Mais, avant de quitter la vie, il chante, comme tout poète qui veut laisser sur terre un souvenir impérissable :

Oh ! je regrette peu cette vie où tout passe :
La gloire n'est qu'une ombre et la vie un éclair,
L'amour s'évanouit, sans laisser plus de trace
Qu'une aile de cygne dans l'air!
.....
.....
Dans l'autre monde est-il de ces choses ailées
Qui traversent les airs comme un léger soupir...
.....

Que ne puis-je ici citer encore d'autres beaux vers qui sauraient vous charmer!

L'Epave, *Ronceraux*, *le Songe de Roll*, *la Mort du Poète* ont bien mérité à leur auteur *la grande médaille d'argent*. Cet auteur, vous l'avez déjà proclamé, c'est Mlle Bathilde Thorel, de Gaillon (Eure).

***

Comment choisir dans ce bouquet de poèmes envoyé à notre adresse par celui qui déjà a produit tant d'œu-

vres diverses, inégales parfois, mais toujours empreintes d'un art véritable !

Commencerons-nous par les *Poèmes d'Orient* ? Il en est d'exquis.

Ce pays d'Orient est décidément un grand inspirateur, et l'on comprend comme il peut séduire certaines natures d'élite. La conférence d'hier, dont notre société gardera le profond souvenir, nous en est un exemple, et la poésie certes y a eu sa large part.

Partout dans ces *Poèmes d'Orient*, et comme en un tableau de maître, c'est la lumière admirablement distribuée, tantôt vive, embrasée, aveuglante, tantôt simplement azurée ou sombre et inquiétante de profondeur, Lisez *Effet de Jour*, *Effet de Nuit*, *le Troupeau*.

Mais ne croyez pas que notre poète uniquement s'abandonne à ce que Théophile Gautier appelait le *spleen lumineux de l'Orient*, à cette sorte d'abolition de la pensée. Il sait que l'Orient est aussi le pays du merveilleux, du fatal et de l'horrible. Là aussi la haine sait être créatrice, et l'auteur nous fait vraiment frémir dans le récit des *Deux Serments* sur ce thème du Koran :

Je vous ferai couper les pieds et les mains alternés

Le *Costume* n'a non plus de peintre plus original, si toutefois on peut appeler de ce nom *le Mouchoir de Fatimah* :

Car, en plus de son amulette,
Fatimah n'a qu'un grand mouchoir,
Un seul, qu'elle porte en sautoir,
Et c'est là toute sa toilette.

Mais de son unique Mouchoir
Elle est fière autant qu'une reine
De sa robe de cour à traîne
Et, sans la froisser peut s'asseoir.

L'unique robe de Mimi Pinson est certes bien distancée. Mais nous sommes en Orient.

C'est aussi une délicieuse création que la *Toilette de Zorah*, mignonne enfant de la sixième année, se mirant dans un lac improvisé :

Et pour laver sa chemisette,
Faite d'un carré de coton,
Sans dentelle ni sans feston,
Elle demeure, la pauvrette,
Nue ainsi qu'un petit triton.

Il est vrai que Musset avait trouvé comme nu suprême *le discours d'un Académicien*.

En quoi peut-être, il lui a été depuis donné plus d'un démenti.

Ces dernières scènes orientales font, n'est-ce pas? songer aux *Chansons Normandes*. C'est qu'il y en a aussi de ces chansons! et de charmantes! toujours prises sur le vif, donc poétiques, comme tout ce qui éveille l'esprit de l'humanité.

Et quelle tentation véritable de vous dire *La Petite Pêcheuse de Crevettes !* Mais non!!

Puis, c'est le *Carillonneur*, puis des *Poèmes Rustiques*, puis des *Poèmes Divins !* Voilà certes, un joli bagage littéraire, bagage de peintre de la vie, pourrait-on dire encore !

Entre ces *Poèmes Divins*, il en est un : *Laudate, Pueri, Dominum*, devant lequel on doit véritablement se recueillir. J'allais dire s'incliner.

C'est une page à la fois noble et touchante, aux lignes pures et harmonieuses. C'est la souffrance et c'est la foi. C'est aussi l'espérance et la charité, ce doux nom qui n'est autre que l'amour dans sa plus pure essence. Et les âmes y baignent pour ainsi dire dans le ciel.

C'est chose particulièrement saisissante que ce contraste entre telle simplicité de forme et pareille impression d'une si indéniable grandeur !

La poésie chante partout dans cette œuvre, et il s'en exhale un sentiment que, dans la plus haute acception du langage, et dans le sens même du grand Esthète russe, on doit appeler *religieux*. L'âme en est toute pénétrée.

Il faut la lire tout entière, de soi-même et en soi-même. Elle n'est pas de celles qu'on découpe en fragments.

Ici, nous rencontrons un souffle vraiment créateur, et sans peine nous distinguons le talent, qui chaque jour progresse et s'affermit, de M. Ely Nevil.

Un tel ensemble de poèmes aux modes si divers, et dont la note joyeuse ou grave sait ainsi nous charmer, ne pouvait manquer d'obtenir la plus honorable récompense dont puisse disposer cette année notre Société.

La Société Académique de Vitry-le-François, à l'occasion du Centenaire, nous a adressé *une grande Médaille de vermeil* destinée à la meilleure œuvre littéraire de notre concours.

Nous sommes vraiment heureux de l'offrir à M. Ely Nevil, de Laigle (Orne).

***

Que manque-t-il donc à notre concours ? — Une seule chose peut-être.

Cette année, nous avions dit aux poètes de l'univers : « En dehors des sujets que rêve votre fantaisie, ou vers lesquels votre propre sentiment vous attire, jetez un regard sur nos coteaux et sur nos plaines. Considérez nos coutumes et nos mœurs. Certains *types champenois*

ne peuvent manquer d'inspirer votre lyre. Elle choisira à son gré, et la note qu'elle fera aïnsi entendre sera la bienvenue ».

L'appel n'a pas été suffisamment entendu.

Etait-ce trop demander ? Les types champenois sont-ils donc devenus introuvables ? On nous assure pourtant qu'il n'en est rien. En la présente année se seraient-ils par hasard dérobés, par crainte de la verve satirique de quelque malicieux poète ?

Que n'avons-nous eu *Les Chansons Champenoises* comme nous avons *Les Chansons Normandes* !!!

Seul peut-être, l'auteur d'*Attila* s'est souvenu, et à ce titre n'est ce pas, nous devons à sa bonne intention une mention honorable, puisque sa pièce renferme un chœur de Châlonnaises, lesquelles s'adressant aux guerriers de l'époque savent les encourager par de douces promesses :

Pour votre récompense
Nous vous donnons nos cœurs,
Nous jetterons des fleurs
Au milieu de la danse.

Mais, c'était en ce temps-là, et il eût été bien désirable de voir quelque peu rajeunir les Châlonnaises d'antan...

Ah ! Elle est certes bien comprise dans cette classe des *Types Champenois*, l'œuvre charmante que tout à l'heure vous avez entendue ! Je veux parler du *Centenaire* de M. Armand Bourgeois. Mais elle est vraiment trop suspecte ; car M. Armand Bourgeois est un des nôtres et de tout le bien qu'il a dit de notre Académie et de ses académiciens le public ne voudra peut-être rien croire !

Il nous eût été doux de voir, en notre siècle finissant, tous les enfants et petits-enfants des muses entourer l'aïeule et lui offrir avec élan le bouquet attendu.

Ce sera pour d'autres temps, quand l'humanité aura accompli tout son progrès, à cet âge où nos poètes ne seront plus volages...

Ce sera... pour le prochain Centenaire.

RAPPORT

sur le prix Garinet et le prix Savey

par M. DUCKETT, Secrétaire.

MESSIEURS,

Le 27 octobre dernier, au milieu d'une immense affluence, vous conduisiez à sa dernière demeure une femme d'un grand cœur et d'un vaste esprit, Mme Garinet. Par l'une des clauses de son testament, elle vous léguait une rente annelle de 600 fr. à partager par vos soins chaque année en trois prix de 200 fr. chacun, accordés aux serviteurs attachés à la personne qui auront servi au moins pendant 20 ans les mêmes maitres dans le département de la Marne.

Ce sont ces prix que, pour la première fois aujourd'hui, vous êtes appelés à distribuer. Mais laissez-moi tout d'abord rendre en votre nom un hommage de reconnaissance à l'excellente femme dont nous allons remplir les intentions.

Marguerite-Victoire GARINET était née à Vanault-les-Dames (Marne), le 20 juillet 1808. Son enfance s'est

écoulée paisible dans son pays natal. A dix-huit ans à peine, le 29 novembre 1825, elle épousait son cousin, M. Jules Garinet, conseiller de préfecture à Châlons, et venait habiter notre ville, qu'elle n'a plus quittée depuis.

Ce qui était le trait dominant de son caractère, c'était la bonté, la bonté lumineuse et sans faiblesse qui s'étendait à tous les déshérités de la vie. Regardez ce portrait qui, sur les murs de cette salle, tient la place d'honneur en cette réunion solennelle, et dites si de tous les traits de cette douce et aimable physionomie ne se dégage pas une expression délicieuse de tendresse et de sympathie.

Les qualités du cœur, a-t-on dit, se reflètent sur le visage ; les trésors de bienveillance que renfermait le cœur de Mme Garinet étaient inépuisables.

Je ne vous citerai que quelques-uns de ses actes de bienfaisance ; les citer tous entraînerait bien au-delà des limites de ce rapport.

Après la mort de son mari, voulant venir en aide à l'ouvrier de la pensée, Mme Garinet faisait don à la Ville de Châlons de la magnifique collection d'ouvrages qu'avait réunie avec amour le patient chercheur qu'était votre ancien collègue, et la bibliothèque municipale s'enrichissait ainsi de 32.939 volumes.

Dans son pays natal, à Vanault-les-Dames, ses dons étaient fréquents et importants. La commune lui doit notamment la construction d'une fontaine monumentale, et la participation dans une large mesure aux frais qu'occasionnait l'adduction des eaux du ruisseau le Vanichon.

Aux hospices et au bureau de bienfaisance de Châlons elle avait fait de son vivant de larges libéralités.

Phototypie A. Berçonet et Cie, Nancy.

Mme GARINET (née Garinet Marguerite-Victoire)

1808-1897

Bienfaitrice de la Société

Comme le rappelait justement sur sa tombe M. le Maire de Châlons, « depuis près d'un siècle, Mme Garinet « était pour beaucoup de malheureux un génie secou- « rable et providentiel. »

Ce que je voudrais surtout mettre en lumière dans cette trop rapide étude, c'est le tact admirable, la délicatesse exquise de sentiments avec laquelle Madame Garinet faisait le bien. Il y a deux charités en ce monde : l'une bruyante, tapageuse, amie du bruit et de la réclame, c'est celle des cœurs secs, ouverts aux seules ambitions ; l'autre douce et discrète, aimant le silence et fuyant l'éclat, ne songeant qu'à panser d'une main expérimentée et légère les plaies saignantes au cœur des malheureux, et à soulager toutes les infortunes physiques ou morales ; c'est celle des âmes d'élite, des esprits généreux qui ont l'amour désintéressé de leur prochain ; c'était celle de Mme Garinet.

Quel meilleur exemple pourrais-je vous en donner que celui-ci ? En 1887, la vénérée défunte faisait au bureau de bienfaisance de Châlons un don de 25,000 fr. ; et par une attention touchante, par une idée généreuse et délicate bien digne du cœur d'une femme, et d'une femme ornée de toutes les vertus, elle voulait que la rente de cette somme servît à donner chaque jour aux vieillards de l'hospice un verre de vin réconfortant. Voilà de ces choses admirables et charmantes qui rehaussent d'un éclat incomparable la valeur de l'action morale :

> Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne,
> La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne ;

dit notre vieux Corneille. La généreuse bienfaitrice

dont nous saluons ici respectueusement la mémoire a largement suivi le conseil du poète ; elle est de celles devant qui l'on s'incline avec attendrissement, et à qui l'on peut appliquer en toute justice le mot célèbre :

Transiit benefaciendo ;
« Elle a passé en faisant le bien. »

***

Votre commission, Messieurs, a eu à choisir entre de nombreuses demandes, toutes émanant de candidats recommandables à tous les points de vue, et elle ne peut que regretter d'avoir été forcée de se limiter. Après un examen sérieux et attentif des titres à elle soumis, elle a l'honneur de vous proposer d'attribuer en 1898 le prix Garinet aux trois personnes ci-après désignées :

Mlle Clotilde Mauclerc ;

Mlle Désirée Rosalie ;

Et Mlle Madeleine Navelet;

Mlle Clotilde Mauclerc est au service de M. Ladrague, à Châlons, depuis 46 ans. Pendant ce long espace de temps, elle n'a cessé de donner les preuves du plus entier dévouement à ses maîtres. Mme Garinet, amie personnelle de M. Ladrague, l'avait elle-même remarquée, comme en témoigne le propos suivant, qui nous a été rapporté. Se trouvant un jour avec M. Ladrague, elle lui parlait de son intention de léguer à votre Société une rente destinée aux vieux serviteurs, et elle ajoutait : « Par exemple, il me serait doux de voir récompenser votre Clotilde. »

C'est donc ici, pour ainsi dire, la testatrice qui a guidé votre Commission dans son choix et en accordant

le prix à Mlle Mauclerc, il nous semble exaucer ainsi le vœu même de la respectable défunte.

Mlle Désirée Rosalie, que nous vous présentons en seconde ligne, est entrée au service de la famille Prolinet, à Châlons, en 1840, à l'âge de 14 ans, et ne l'a pas quittée depuis, soit pendant un intervalle ininterrompu de 58 ans.

C'est une excellente et courageuse fille, fidèle à ses maîtres qu'elle aime et qui l'aiment. En 1890, elle a déjà obtenu de la Société d'Encouragement au bien une médaille d'honneur ; votre Commission vous propose de récompenser par le prix Garinet un attachement aussi long et aussi remarquable à la famille qu'elle sert.

Mlle Madeleine Navelet est entrée le 19 juillet 1867 chez Mlle Pauline Drouet, à Châlons. Sa maîtresse est aujourd'hui âgée de 86 ans ; elle est aveugle, et il est touchant de voir de quels soins dévoués et tendres l'entoure sa servante. Modeste autant que bonne, elle s'étonne quand on la félicite, trouvant tout naturel, comme elle le dit elle-même dans la bonté de son cœur, de redoubler d'affection pour sa maîtresse à mesure que celle-ci devient plus infirme et plus âgée. Votre Commission estime que le troisième prix Garinet ne saurait tomber en de meilleures mains.

***

Du prix Garinet au prix Savey, la transition est toute naturelle. N'y a-t-il pas un lien caché entre les bonnes actions comme entre les cœurs d'élite ?

Vous devez à la générosité de Mlle Savey de décerner chaque année un prix de 75 fr. à une fille de cultiva-

teur qui se sera distinguée par sa bonne conduite, par son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole ou viticole.

Le choix de votre Commission s'est porté cette année sur Mlle Marie-Joséphine-Euphrasie Joannès, de Saint-Memmie.

Son père est mort depuis sept ans ; et seule avec son frère, Mlle Joannès prodigue des soins à sa mère, âgée de 73 ans, en même temps qu'elle dirige, avec une réelle intelligence, une exploitation relativement importante qui comprend près de 35 hectares de terres dont la moitié lui appartient, tandis que l'autre moitié est en location.

La conduite de cette jeune fille est irréprochable à tous les points de vue. Par-dessus tout, elle est d'une modestie extrême, et c'est tout juste si l'on a pu la décider à venir en ce jour recevoir la récompense qu'elle a si bien méritée.

Votre Commission vous propose donc d'attribuer le prix Savey à Mlle Marie Joannès.

***

Permettez moi encore quelques courtes réflexions.

Ne trouvez-vous pas, comme moi, Messieurs, qu'il est réconfortant de voir se produire tant de vertus et de mérites jusqu'alors cachés ; et que c'est un spectacle que peuvent méditer les sceptiques et les pessimistes qui vont sans cesse proclamant la décadence de nos idées morales ?

Notre Société est fière d'avoir à signaler, pour le seul département de la Marne, les actes de vertu, de modestie, de désintéressement qui ont honoré les lauréats de

cette solennité. Assurément non, quoi qu'en disent des esprits chagrins, la morale n'est pas près de périr ; il y aura toujours, — et en grand nombre, le concours de cette année nous le prouve — des âmes généreuses pour lesquelles devoir et vertu gardent toute leur valeur et toute leur importance.

MÉMOIRES

LUS EN SÉANCE ORDINAIRE

NOTICE HISTORIQUE

Sur les Présidents

de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne,

DU 18 AOUT 1798 AU 18 AOUT 1898.

Au moment de célébrer le premier centenaire de sa fondation, la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de jeter un regard sur le passé; elle a voulu examiner avec impartialité le rôle qu'elle a joué dans le département, l'œuvre qu'elle a accomplie, les services qu'elle a rendus; elle a tenu à se rendre compte des efforts qu'elle a tentés, dans l'intérêt public, et du résultat qu'elle a obtenu.

C'est là une louable pensée.

En recherchant ce qu'elle a fait, n'est-elle pas mise à même d'apprécier si des erreurs, des négligences ou des omissions ont été commises, afin de pouvoir les réparer. Doit-elle persévérer dans la même voie? Faut-il la modifier? Quel sera son but dans l'avenir?

Tel est le motif de l'examen rétrospectif que la Société a voulu faire.

D'autres de nos collègues, plus compétents que moi, se livreront à ces recherches, par l'examen des questions de concours proposées, des récompenses accor-

dées, des discours prononcés, des études personnelles de ses membres; ils en tireront les conséquences pratiques pour arriver au résultat désiré: *produire la plus grande somme de bien possible* pour l'amélioration et la prospérité de l'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts.

Pour moi, mon rôle est plus modeste. Je n'ai à m'occuper que de la préface, pour ainsi dire, de ce grand et fructueux travail, et à en recueillir quelques éléments préparatoires.

* * *

Avant d'examiner les œuvres et de les juger, ne faut-il pas, tout d'abord, rechercher les hommes qui les ont faites ou du moins quelques-uns d'entre eux, les plus éminents par leurs personnalités, leurs rôles et leurs talents? N'est-ce pas, d'ailleurs, un acte de respectueuse déférence et de stricte reconnaissance indispensables, que de rendre publiquement, à l'occasion du Centenaire, un hommage justement mérité à ceux des membres de notre Académie qui, depuis un siècle, ont participé à sa fondation, dirigé ses premiers pas et conduit sa marche, avec assurance et souvent avec gloire, pour répondre à sa noble devise : UTILITATI.

Avant de citer les noms et d'étudier les travaux des Présidents de notre Académie, depuis le 18 Août 1798, époque de sa fondation, nous dirons quelques mots de la Présidence elle-même.

Les règlements qui ont successivement régi notre Société, sans modifier les fonctions présidentielles, leur ont, du moins, à trois reprises, attribué une durée différente. Le premier, en date du 18 Août 1798, fixe celles-ci à six mois; il en était de même pour le Secré-

taire. Cette période trop courte ne permettait pas au titulaire de donner à la compagnie une impulsion qui lui fût propre; on s'en aperçut vite, aussi cette règle dura-t-elle peu. Dès le 9 thermidor de l'an IX (29 juillet 1801), elle fut modifiée; le nouveau règlement, plus mûri que le premier, fixa à un an la durée des pouvoirs du Président et du Vice-Président, lequel passait alors de droit à la présidence. Cet état de choses fut maintenu pendant de longues années; ce n'est qu'en 1845 que la disposition, encore en vigueur aujourd'hui, fut établie; depuis cette époque, les présidents restent deux années en fonctions. Nous ne pouvons qu'approuver cette méthode ; elle permet, en effet, au titulaire de développer tous ses talents et de donner à la Société une direction utile, après avoir, comme Vice-Président, étudié et appris les usages et les traditions de notre Compagnie et les détails de son administration.

Dès la première heure de sa création, la Société tint à se rattacher, d'une façon toute spéciale, à l'administration centrale; elle voulait ainsi donner une marque de respectueuse déférence aux représentants du pouvoir qui l'avaient fait surgir du néant et avaient, en même temps, rendu la vie, sous un autre nom, à l'Académie de Châlons, disparue au milieu de la tourmente révolutionnaire.

Mûs par cette pensée, nos prédécesseurs, dans la première séance de la Société, choisirent pour leur président, un des membres du Directoire départemental, le citoyen Allaire, en même temps qu'ils appelaient, parmi eux, les autres membres de l'administration départementale. Le citoyen Gobert fut élu Vice-Président, dans les mêmes conditions, et, six mois après, devint le deuxième Président.

Il n'y avait pas, à cette époque, de Président d'Honneur; ce ne fut que lors de la création des Préfets, que ce titre fut créé et offert à M. de Jessaint. La Société, persévérant dans sa première pensée, voulait, de plus en plus, se rattacher, par des liens aussi intimes que possible, au chef de l'administration du département, afin de s'inspirer plus facilement de sa manière de voir et de recevoir de lui une protection et un appui plus efficaces.

Avant d'accepter, M. de Jessaint hésita quelque temps, préférant, disait-il, rester simple membre de la Compagnie et s'engageant d'ailleurs à participer, avec assiduité, à tous les travaux de la Société. Le discours qu'il prononça, lors de sa réception par l'Académie, laquelle se fit avec un grand cérémonial, indique bien ses hésitations et même un refus, sur lequel, je dois le dire, il revint assez vite.

Je ne puis résister au désir de reproduire le commencement de cette remarquable allocution, d'un style tout académique et administratif à la fois.

C'est en ces termes que, le premier thermidor de l'an VIII (20 juillet 1800), s'exprimait M. de Jessaint, en prenant séance au milieu de nos prédécesseurs :

« Citoyens,

« Vous avez voulu, en m'accordant une place au milieu de vous, que le magistrat chargé de veiller aux progrès de l'agriculture, des sciences et des arts dans votre département, devînt le compagnon de vos travaux, qui tendent tous à ce but important. Votre suffrage m'honore et j'en sens tout le prix. Je compterai désormais au nombre de mes devoirs celui de

justifier votre choix par mes efforts, et, au nombre de mes jouissances, le bonheur de m'instruire, par vos discussions savantes, et d'être l'habituel témoin de vos succès. Mais plus je me trouve heureux d'être admis dans vos rangs, comme ami des arts, plus je dois vous prier de faire cesser la distinction que vous avez cru devoir attribuer à la magistrature que je remplis. L'égalité est le bien le plus précieux, comme le plus nécessaire, pour des hommes qui s'assemblent, dans l'intention libérale de s'éclairer mutuellement, et lors même que l'égalité politique n'était pas une des bases de notre ordre social, les premiers protecteurs des sciences et des arts, les fondateurs de la plupart des Académies, qui ont tant et si longtemps illustré la France, sentirent la nécessité de n'admettre aucune prérogative entre ceux qui les composaient.

« Dépositaire de la confiance du gouvernement, qui encourage tous les arts, j'appellerai constamment ses regards sur un établissement consacré à leur prospérité; je lui parlerai de vos titres à sa protection spéciale, et il reconnaîtra que vous remplacez dignement l'Académie qui a si longtemps honoré cette cité. La France et l'Europe avaient particulièrement distingué l'Académie de Châlons, pour l'heureux choix des sujets qu'elle proposait annuellement à la méditation des savants et des gens de lettres. Les services qu'elle a rendus ne se bornent pas aux seuls travaux de ses membres; elle a su ajouter à sa propre gloire en provoquant des ouvrages d'un grand intérêt, sur l'application des sciences aux arts et sur plusieurs points essentiels de l'économie politique.

« Votre Société, Citoyens, a le même but, et vous répondrez également à l'attente de la patrie. Rien dans

le domaine si vaste des sciences n'est étranger à vos travaux. »

Tout serait à reproduire dans cette belle allocution, mais je dois me borner.

Le premier Préfet de la Marne fut fidèle à ses promesses. A maintes reprises, tant auprès des ministres, pour en solliciter les faveurs gouvernementales, qu'auprès du Conseil Général, pour en obtenir des subventions, il défendit, sans cesse, nos intérêts, avec la plus chaleureuse insistance, et, presque toujours, les plus heureux résultats. Ajouterai-je que pendant les trente-six années de sa longue administration, il présida 32 de nos séances solennelles. Ses successeurs sont, depuis, toujours restés nos Présidents d'honneur et ne nous ont jamais refusé leur puissant et bienveillant appui. Ainsi, dans le cours du premier siècle de l'existence de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, 72 de nos séances publiques ont été présidées par les Préfets du département, Présidents-nés de la Compagnie.

Aussi, à titre d'hommage et de reconnaissance, nous avons cru devoir donner plus loin, en tête de la liste des Présidents de la Société, celle des Présidents-nés.

***

Depuis sa fondation, en 1798, jusqu'au mois d'août 1898, 79 Membres de la Société ont occupé le fauteuil de la Présidence. La durée de leurs fonctions a varié, pour différentes causes ; d'abord, comme je le disais plus haut, en exécution des dispositions des réglements ; d'autre part, par suite de démissions, de départs et plusieurs fois pour une cause plus regrettable,

le décès du titulaire. Mais si, quelquefois, le temps des pouvoirs présidentiels a été abrégé, je dois signaler, aussi, que, deux fois, ils ont été prolongés et, hélas ! deux fois pour le plus déplorable des motifs : Les malheurs de la Patrie.

En effet, quoique les séances de l'Académie n'eussent pas été interrompues entièrement, pendant la funeste année 1815, notre Compagnie prit la délibération suivante, le premier décembre de cette année, jour où M. Moignon, quatorzième Président, devait céder le fauteuil à son successeur :

« Considérant que les troubles intérieurs et la présence des alliés, pendant l'année académique, n'ont pas permis à la Société de se livrer à ses travaux, d'une manière suivie et fructueuse, et que, par conséquent, M. Moignon, promu l'an passé à la Présidence, n'a pu remplir ses honorables et utiles fonctions, la Société regarde cette année comme nulle et non avenue, pour ainsi dire, et invite unanimement M. Moignon à les continuer pendant l'année qui commence. »

Le même cas se reproduisit en 1870, sans qu'une délibération formelle soit intervenue. Le pays était occupé par l'ennemi, et quoique les séances n'aient pas cessé, les élections pour le renouvellement du bureau n'eurent pas lieu, selon l'usage, le 2 novembre de cette année. M. Duguet conserva ainsi la Présidence, pendant trois années consécutives.

Puisse la Providence nous éviter, dans l'avenir, d'aussi tristes situations et des infractions aux statuts, pour d'aussi funestes causes !

***

Chargé, par notre Compagnie, de dresser une liste

exacte de ceux qui l'ont présidée, depuis un siècle, et de faire revivre leur mémoire, nous avons dû rechercher leurs œuvres et leurs écrits, dont la trace se retrouve dans les 2.000 et quelques procès-verbaux des séances tenues jusqu'ici, dans les Mémoires de la Société et autres publications. Nous n'avons ni la prétention, ni la mission d'écrire la biographie de nos 79 Présidents ; ce travail eût nécessité plusieurs années de préparation et l'impression de plusieurs volumes. Nous devions être bref ; nous nous sommes efforcé de l'être, tout en recueillant et coordonnant le plus de renseignements possible, jusqu'ici disséminés dans nos archives et inconnus pour la plupart. Cette récapitulation mettra le public à même d'apprécier et de juger une certaine face de la vie de la Société d'Agriculture ; on y verra quelle énorme somme d'activité intellectuelle a été dépensée, en vue du bien public, la variété et l'importance des idées remuées et mises au jour. Tant dans leurs discours que dans leurs rapports, communications et œuvres personnelles de toutes natures, les hommes distingués que la Société a mis à sa tête, ont touché à tout ; sans cesse à la recherche des améliorations possibles, ils se sont tenus à la tête du progrès et se sont efforcés de vulgariser les découvertes nouvelles, et de rechercher leur application dans notre région ; on peut dire qu'ils ont participé, dans la mesure de leurs forces, au prodigieux mouvement scientifique, qui est une des gloires de notre siècle.

C'est ainsi que nous voyons les questions agricoles, horticoles et viticoles étudiées, sous toutes leurs faces, par MM. Allaire, Partis, de Villarsy, Chamorin, de Sermet, Duguet, Sellier, Perrier Eugène et autres ; les questions scientifiques, par MM. Auger, Moignon.

Dagonet, Bobillier, Salle, Dorin, Virlet, etc. La littérature, la poésie ont jeté un certain éclat avec MM. Gobert, Mouton, Becquey-Turpin, Vanzut, Gobet-Boisselle, Pein, Caquot, Jules Garinet, Sellier, Redouin. L'histoire et l'archéologie eurent aussi leurs fervents; nous citerons parmi ceux qui se sont livrés à ces études, avec succès, entre autres: MM. l'abbé Delacourt, Chamorin, Moignon, Gobet-Boisselle, Pein, Virguin, Caquot, Garinet, Prin, de Maupassant, Eugène Perrier, Sellier, Salle, Savy, Nicaise, Horguelin, Pélicier.

Je n'ai pas à faire ici l'éloge individuel de chacun de nos Présidents, ni même de quelques-uns; ce serait sortir du cadre de cette notice. Je dois dire cependant qu'il s'en trouve, parmi eux, d'éminents par leurs sciences, leurs talents et les services rendus; plusieurs ont laissé, en dehors de notre enceinte, un souvenir vénéré et leur nom restera intimement lié à l'histoire de notre cité. Toutefois, ces quelques notes seraient trop incomplètes si je ne citais, d'une manière spéciale, les hommes de valeur, dont le mérite fut assez grand et la personnalité assez exceptionnelle pour que les suffrages de leurs collègues les aient, à plusieurs reprises, fait sortir du rang et monter au fauteuil présidentiel.

M. Caquot, jurisconsulte, poète, littérateur, historien, dut à ses multiples connaissances et à ses brillantes qualités d'écrivain, d'être élu Président, à *quatre* reprises, en 1826, en 1838, en 1846 et en 1855 La Société eut la douleur de l'accompagner au champ du repos, pendant le cours de la seconde année de sa dernière Présidence.

Furent élus *trois* fois;

M. le Docteur Moignon (Ch.-P.-N.), homme de sciences, physicien, chimiste, écrivain très distingué, au style correct et imagé (1809-1814-1827).

M. Garinet (Jules), bibliophile, critique d'art, historien fécond qui a laissé de nombreux manuscrits, très intéressants (1833-1840-1865).

M. Duguet, agronome et viticulteur, qui contribua puissamment, tant comme Président de la Société que comme Président du Comice agricole central, au développement et aux progrès de l'agriculture, dans le département de la Marne. Sa troisième présidence fut courte et interrompue au bout de trois mois par sa démission (1845-1868-1875).

M. Perrier (Eugène), érudit, économiste et littérateur, auquel on doit de très importants travaux dont plusieurs figurent dans les Mémoires de la Société. (1848-1860-1867).

Nous citerons encore comme ayant occupé *deux* fois, le fauteuil présidentiel :

MM. Partis, (1800-1802).
Abbé Delacourt, (1802-1806).
Chamorin de Cappy, (1807-1816).
Abbé Becquey, (1811-1823).
Vanzut, (1812-1824).
Docteur Prin, (1833-1843).
Copin, (1836-1857).
de Maupassant, (1841-1851).
Sellier, (1849-1854).
Salle, (1858-1863).
Emile Perrier, (1871-1880).
Et Nicaise, (1875-1882).

Ce furent là nos grands Présidents, si je puis m'exprimer ainsi, aux talents divers, au dévouement absolu pour les intérêts et la bonne renommée de la Compagnie; ils contribuèrent puissamment, par leur zèle et leur activité, à la faire marcher dans la voie du progrès.

***

Nous donnons, à la suite de cette note, la liste complète de tous les Présidents de la Société d'Agriculture; nous y avons ajouté quelques courts renseignements biographiques et le relevé, aussi complet que possible, de leurs discours aux séances publiques de la Compagnie et de leurs diverses lectures et communications. Nous n'avions à nous occuper de ces éminentes personnalités, qu'en tant que membres de notre Académie; aussi avons-nous tenu essentiellement à ne citer que les travaux faits pour elle ou qui lui ont été communiqués, par leurs auteurs, dans une de ses séances ordinaires et mentionnés aux procès-verbaux, ou imprimés dans ses Mémoires.

En parcourant ces nomenclatures, on se rend compte facilement, comme nous le disions plus haut, de l'immense somme de travail qui a été accumulée et de la diversité des questions traitées. Ce n'est là, cependant, qu'une faible partie des études faites par la Compagnie; pour écrire l'historique complet de celles-ci, il faudrait colliger, analyser et citer les œuvres de tous les Membres de la Société et non pas seulement de 79 d'entre eux. Là encore, nous trouverions même diversité de sujets traités, même science, mêmes talents.

Cependant les listes de travaux divers que l'on trouvera plus loin auront, je crois, leur intérêt, car ceux-ci

représentent, pour ainsi dire, la quintessence de ce qui a été étudié, écrit et discuté dans notre enceinte.

Si je n'ai cité que quelques noms, c'est que je devais me borner ; pour rendre à tous une justice méritée, il faut ajouter que parmi tous les Membres de la Société d'Agriculture, Présidents et simples Membres, il en fut d'éminents et que tous, dans la mesure de leurs forces, ils ont apporté une pierre à l'édifice commun.

Aussi, M. de Maupassant, Président annuel, a-t-il pu dire, dans son discours de la séance publique de 1852 :

« En effet, Messieurs, pour faire l'apologie de la Société d'Agriculture de la Marne, si jamais cette apologie devenait nécessaire, il suffirait de faire son histoire. Depuis 54 ans, il n'y a pas eu une amélioration considérable introduite dans l'Agriculture ou dans l'Industrie agricole du département à laquelle le nom de la Société ne se trouve honorablement attaché. Que dis-je ? Il n'y a pas, en économie politique, une question grande et pratique sur laquelle vous n'ayez appelé, souvent avec succès, les méditations des écrivains et des penseurs. »

Après une longue énumération des questions traitées par la Société, M. de Maupassant termine ainsi :

« Vous me pardonnerez, Messieurs, cette aride nomenclature ; c'est une table des matières, mais elle n'est peut-être pas dépourvue de tout intérêt ; ce sont vos titres, vos états de service.

. . . . . .

« Quant à nous, qu'un même sentiment nous anime ; unissons nos pensées, unissons nos efforts, creusons notre sillon. Peut-être en restera-t-il, après nous, quelques traces. Mais dût-il disparaître tout entier comme

le sillage du navire, à travers les flots blanchissants ; qu'importe ? D'autres continueront notre œuvre de progrès. Et le progrès, Dieu l'a imposé à l'homme, comme une occasion de mérite, comme un encouragement, comme un devoir. »

Ce que M. de Maupassant, notre vénéré maître, disait en 1852, est encore vrai aujourd'hui ; l'œuvre a été continuée, le sillon creusé plus profondément et la seconde partie du premier siècle a été aussi fertile que celle qui l'a précédée, aussi féconde en efforts utiles, en heureux résultats accomplis. Nos présidents fin de siècle ont été à la hauteur de leurs devanciers.

Que le passé nous serve donc d'encouragement et d'exemple ; il y a encore, il y aura toujours des progrès à accomplir, des améliorations à réaliser en agriculture, en viticulture, en horticulture ; il y aura toujours des sciences à vulgariser, à approfondir, des archives à fouiller, le commerce et l'industrie à encourager, les Arts à glorifier, des questions économiques et sociales à étudier et à résoudre.

Marchons donc avec une nouvelle ardeur vers l'avenir ; le second siècle sera aussi, n'en doutons pas, une nouvelle ère de travaux utiles et de succès pour notre Académie ; il produira lui aussi des Présidents éminents, qui sauront marcher sur la trace de nos grands Présidents et conduire, pendant le XX^e^ siècle, dont l'aurore apparaît, la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne à la conquête de fécondes améliorations, de nouveaux progrès pour l'agriculture dans toutes ses branches, pour le commerce, les sciences et les arts, en même temps qu'à de nouveaux lauriers pour elle.

Notre Compagnie aura ainsi, dans sa modeste sphère, contribué, pour sa part, à la grandeur et à la prospérité de la Patrie.

E. MOIGNON,

Ancien Sous-Préfet,

Membre titulaire de la Société.

LISTE DES PRÉFETS

PRÉSIDENTS-NÉS

VICOMTE BOURGEOIS DE JESSAINT.

Pair de France. Grand-Officier de la Légion d'honneur ; chevalier de Sainte-Anne de Russie, etc.

(Du 29 Mars 1800 au 1 Novembre 1838).

BOURLON DE SARTY.

Maître des requêtes au Conseil d'Etat. Chevalier de la Légion d'honneur.

(Du 1er Novembre 1838 au 1er Mars 1848).

LECUREUX.

(Du 1er Mars 1848 au 19 Novembre 1848.

CAYLUS.

(Du 19 Novembre 1848 au 31 Décembre 1848).

BOSELLI.

Officier de la Légion d'honneur.

(Du 31 Décembre 1848 au 4 Mars 1853).

CHASSAIGNE-GOYON.

Ancien député. Maître des requêtes au Conseil d'Etat. Officier de la Légion d'honneur. Plus tard : Conseiller d'Etat.

(Du 4 Mars 1853 au 25 Juin 1864).

AMELIN.

Ancien attaché d'ambassade. Officier de la Légion d'honneur, etc.

(Du 25 Juin 1864 au 8 Novembre 1869).

SOHIER.

Commandeur de la Légion d'honneur, etc.

(Du 8 Novembre 1869 au 23 Mars 1871).

REGNAULT

Ingénieur des Manufactures de Tabacs. Chevalier de la Légion d'honneur.

(Du 16 Avril 1871 au 11 Novembre 1871).

JOUSSERANDOT.

Avocat.

(Du 11 Novembre 1871 au 26 Mai 1873).

Baron de JOUVENEL DES URSINS.

Chevalier de la Légion d'honneur.

(Du 26 Mai 1873 au 16 Décembre 1874).

Baron de VAUFRÉLAND.

(Du 16 Décembre 1874 au 14 Avril 1876).

DUCREST DE VILLENEUVE.

Ancien officier. Chevalier de la Légion d'honneur.

(Du 14 Avril 1876, au 18 Mai 1877).

SAISSET-SCHNEIDER.

(Du 18 Mai 1877 au 19 Décembre 1877).

DUPHÉNIEUX.

Chevalier de la Légion d'honneur.

(Du 19 Décembre 1877 au 12 Janvier 1880).

DELASALLE.

Ancien officier de marine. Officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, etc.

(Du 12 Janvier 1880 au 2 Avril 1886).

BAUDRAN.

Chevalier de la Légion d'honneur.

(Du 2 Février 1886 au 25 Mai 1889).

GRANET.

Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique.

(Du 25 Mai 1889 au 12 Février 1890).

VIGUIÉ.

Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique.

(Du 12 Février 1890 au 16 Novembre 1895).

FOSSE.

Officier de la Légion d'honneur.

(Du 16 Novembre 1895 au 12 Octobre 1896).

SALMON.

Chevalier de la Légion d'honneur.

(Du 12 Octobre 1896 au 16 Juillet 1898).

GILBERT.

Officier de l'Instruction publique.

(Du 16 Juillet 1898

NOTES BIOGRAPHIQUES

PREMIER PRÉSIDENT.

(Du 1er Fructidor an VI (18 août 1798) jusqu'au 15 Germinal an VII (6 avril 1799.)

M. ALLAIRE Julien-Pierre.

Administrateur central du département de la Marne; propriétaire à Pocancy. Plus tard : Administrateur général des Forêts, à Paris; conseiller général de la Marne.

Né le 20 janvier 1742 à Saint-Brieuc.
Décédé le 26 janvier 1816.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur les effets que produisent les révolutions sur les sciences et sur les arts* (1er Vendémiaire an VII — 22 septembre 1798). — Première séance publique.

2° *Sur les motifs qui ont déterminé la Société à modifier son règlement.* (30 Ventôse an VII — 21 mars 1799.) — Deuxième séance publique.

Nous citerons de lui :

Mémoire sur l'importance de propager dans les campagnes les principes pratiques de la science agricole.

Mémoire sur l'origine et la multiplicité des poids et mesures anciennes et les rapports entre les anciennes et les nouvelles mesures de poids et de capacité dans le département de la Marne. (An VIII — 1799.)

De nombreux mémoires sur des questions agricoles et sur l'élevage de la race ovine.

IIe PRÉSIDENT.

(Du 15 Germinal an VII (6 avril 1799) au 1er Vendémiaire an VIII (23 septembre 1799.)

M. GOBERT Louis-Jacques-Artus.

Administrateur central du département de la Marne. Plus tard : Conseiller général de la Marne; magistrat de sûreté à Vitry-le-François (substitut près la Cour criminelle).

Né à Châlons en 1757.

Décédé à Vitry-le-François le 14 septembre 1810.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur le but de la Société (10 Vendémiaire an VIII — 3 octobre 1799).

Nous citerons de lui :

Les deux extrêmes (conte en vers). (1er Vendémiaire an VII — 22 septembre 1798).

IIIe PRÉSIDENT.

(Du 1er Vendémiaire an VIII (23 septembre 1799) au 1er Germinal an VIII (22 mars 1800).

M. GELLÉE Joseph.

Médecin ; ancien membre de l'Académie de Châlons;

médecin en chef de l'Hospice de Châlons ; médecin des épidémies, etc.

Né à Domremy (près Vitry), en mars 1727.
Décédé le 24 janvier 1802.

DISCOURS PRONONCÉ :

Néant.

Nous citerons de lui :

De nombreux travaux sur des questions médicales et une étude sur les eaux de Sermaize.

IVe PRÉSIDENT.

(Du 1er Germinal an VIII (22 mars 1800) au 1er Brumaire an IX (23 octobre 1800).

M. PARTIS Pierre-Remy.

Avocat. Plus tard : Président de la Cour de justice criminelle du département de l'Aisne.

Né à Pargny (Ardennes) en 1739.
Décédé le 6 décembre 1809 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

Néant.

Nous citerons de lui :

Mémoire sur les moyens d'améliorer l'esprit public en donnant aux fêtes nationales la solennité dont elles sont susceptibles. (23 septembre 1799).

Dissertation sur l'admissibilité des femmes dans les Sociétés littéraires. (1802).

De nombreux mémoires sur des questions agricoles.

Ve PRÉSIDENT.

(Du 1er Brumaire an IX (23 octobre 1800) au 15 Brumaire an X (7 novembre 1801).

M. MOUTON Remy-Nicolas.

Ancien administrateur central du département de la Marne. Plus tard: Membre du Conseil municipal de Châlons; membre du Conseil général; juge au Tribunal civil.

Né en 1737.
Décédé le 29 avril 1807 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les causes et les effets des Révolutions. (1er Frimaire an X — 22 novembre 1801).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur les engrais. (An XI — 1802).
Notice historique sur le citoyen Hachette, ex-administrateur du département, membre de la Société. (2 Vendémiaire an XII — 22 septembre 1803).

VIe PRÉSIDENT.

(Du 20 Brumaire an X (12 Novembre 1801) au 1er Frimaire an XI (22 novembre 1802).

M. LALLEMANT.

Professeur de mathématiques à l'École Centrale de la Marne (collège de Châlons); associé de l'Institut national de France. Plus tard: Professeur au Lycée de Bruxelles.

Né le
Décédé le

DISCOURS PRONONCÉ :

(N'a pas présidé la séance publique).

Nous citerons de lui :

Néant.

VII[e] PRÉSIDENT.

(Du 1[er] Frimaire an XI (22 novembre 1802) au 2 Vendémiaire an XII (25 septembre 1803).

M. PARTIS Pierre-Remy.

Avocat. Plus tard : Président de la Cour de Justice criminelle de l'Aisne.

Né à Pargny (Ardennes) en 1739.

Décédé le 6 décembre 1809 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur l'avantage de réunir dans les Sociétés des talents de différents genres et contre les préjugés de la routine en agriculture.* (1 Vendémiaire an XI — 23 septembre 1802).

2° *Sur les rapports qui existent entre l'art agricole et celui de la guerre.* (2 Vendémiaire an XII — 25 septembre 1803).

Nous citerons de lui :

(Voir page 149, 4[e] Président).

VIII[e] PRÉSIDENT.

(Du 2 Vendémiaire an XII (25 septembre 1803) au 20 Ventôse an XIII (13 mars 1805).

M. l'Abbé de LA COURT Jean-Baptiste.

Ancien membre de l'Académie de Châlons, ancien conseiller au Bailliage et Présidial. Plus tard : Juge au

Tribunal civil ; membre du conseil municipal de Châlons, du conseil d'arrondissement ; ex-chanoine de la Cathédrale, etc.

Né à Cousance (Meuse) le 13 octobre 1738.
Décédé à Châlons le 11 septembre 1826.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les différentes causes qui ont préparé la décadence du commerce à Châlons et les moyens les plus propices pour développer les germes d'une industrie renaissante et faire prospérer le commerce de la ville. (20 Ventôse an XIII — 13 mars 1805).

Nous citerons de lui :

Discours sur l'importance de la science agricole, les obstacles qu'elle a rencontrés, les efforts des peuples anciens et modernes pour détruire ces obstacles et le rôle des Sociétés d'agriculture dans ce but. (Séance publique du 6 Vendémiaire an IX — 29 septembre 1800).

Mémoire sur la mendicité et les secours à domicile. (1802).

Mémoire sur les moyens d'étendre le commerce et les manufactures à Châlons. (1804).

Mémoire sur les manufactures de bas et les tanneries de Châlons. (1807).

Notices historiques sur MM. Jobart et Michel, membres de la Société.

IX^e^ PRÉSIDENT.

(Du 1^er^ Germinal an XIII (22 mars 1805) au 1^er^ Frimaire an XIV (22 novembre 1805).

M. AUGER JEAN-BAPTISTE.

Docteur en médecine ; adjoint au Maire ; médecin des Hôpitaux civils et militaires de Châlons.

Né à Saint-Dizier le 26 novembre 1746.
Décédé à Châlons le 12 avril 1813.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les rapports qui existent entre la Médecine et la Morale. (28 Thermidor an XIII — 17 août 1805).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur la constitution médicale de l'an XI avec le tableau des maladies qui ont régné à Châlons. (2 Vendémiaire an XII — 25 septembre 1803).

Mémoire sur le même sujet pour l'an XII (20 Ventôse an XIII — 13 mars 1805).

Mémoire sur l'analyse chimique des eaux de la Marne.

Xe PRÉSIDENT.

(Du 1er Frimaire an XIV (22 novembre 1805) au 1er septembre 1806.

M. LEMOYNE DE VILLARSY Antoine-Nicolas.

Agronome ; savant.

Né le 12 juin 1753 à Châlons.
Décédé le 29 mars 1819 à Chaillot.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les progrès de l'agriculture dans le département et ceux qui lui restent à faire. (7 août 1806).

Nous citerons de lui :

Des rapports, en qualité de secrétaire de la Société. (1799).

Mémoires sur l'état, dans le département, des plantations, notamment en pins d'Ecosse, faites à l'instigation de la Société. (An XIII — 1805).

Discours sur la possibilité et l'avantage de nourrir à l'étable les bêtes à laine. (19 août 1810).

Mémoire sur les avantages que retirerait le département

de la Marne de la culture du chataignier, de l'épicéa, du hêtre et du vernis du Japon. (18 août 1811).

Les Musards (pièce de vers).

Notice sur le blé Lama. (1818).

De nombreux mémoires sur les questions agricoles.

XI[e] PRÉSIDENT.

(Du 1[er] Septembre 1806 au 1[er] Décembre 1807).

M. L'ABBÉ DE LA COURT JEAN-BAPTISTE.

Ancien membre de l'Académie de Châlons. Plus tard : Juge au Tribunal civil, etc., etc.

Né à Cousance (Meuse) le 16 octobre 1738.

Décédé à Châlons le 11 septembre 1826.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les augmentations et améliorations apportées dans l'industrie et les manufactures de Châlons, particulièrement sur les fabriques de bas. (16 août 1807).

Nous citerons de lui :

(Voir page 151, 8[e] Président).

XII[e] PRÉSIDENT.

(Du 1[er] Décembre 1807 au 15 Novembre 1808).

M. CHAMORIN DE CAPPY BASILE PIERRE.

Docteur en médecine. Plus tard : Maire de Châlons, chevalier de la Légion d'honneur ; député ; membre du Conseil général.

Né le 22 décembre 1755 à Joigny.

Décédé le 21 février 1829 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'état de la ville de Châlons lors de l'arrivée de M. Rouillé d'Orfeuil, comme Intendant de Champagne, et des embellissements qui sont dus à cet administrateur. (21 août 1808).

Nous citerons de lui ;

De nombreux rapports notamment sur l'agriculture.

Mémoire sur l'état de l'agriculture du département de la Marne comparé à celui du siècle précédent. (1808).

XIII[e] PRÉSIDENT.

(Du 28 Novembre 1808 au 16 Novembre 1809).

M. BECQUEY-TURPIN François.

Inspecteur d'Académie à Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Vitry en 1759.
Décédé en 1835 à Paris.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les avantages de l'agriculture au triple point de vue de l'économie politique, de l'histoire naturelle et de la morale. (20 août 1809).

Nous citerons de lui :

Traduction en vers des huit premiers livres de l'Enéide.

Notice historique du citoyen Debranges, secrétaire général de la Préfecture de la Marne, membre de la Société. (An XII).

Un père à son fils au berceau, pièce de vers. (1[er] Vendémiaire an VII).

L'absence, pièce de vers élégiaques. (30 Ventôse an VII — 21 mars 1799). — Deuxième séance publique.

XIVe PRÉSIDENT.

(Du 1er Décembre 1809 au 2 Novembre 1810).

M. MOIGNON Charles-Pierre-Narcisse.

Docteur en médecine ; ancien Maire de Châlons, ancien Procureur général syndic du département de la Marne. Plus tard : Conseiller de préfecture ; médecin en chef des Hôpitaux, de l'Ecole des Arts, etc., etc. ; membre des Académies de Valenciennes, Arras, Soissons ; membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris ; chevalier de la Légion d'honneur, chevalier du Lys.

Né à Châlons le 17 avril 1761.
Décédé à Châlons le 6 février 1844.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'institution des prix décennaux et sur l'émulation qui doit en résulter parmi les savants et les artistes. (19 août 1810).

Nous citerons de lui :

De nombreux rapports, en qualité de secrétaire, des travaux annuels de la Société, et des rapports de commissions.

Mémoires sur l'électricité naturelle et artificielle : l'action et l'influence de ce fluide sur les diverses familles du règne végétal et en particulier sur le genre humain. (1er Vendémiaire an VII).

Éloge de Mirabeau.

Éloge historique du Dr Gellée, membre de la Société (1802).

Mémoire sur les pierres tombées de l'atmosphère et sur les phénomènes électriques qui accompagnent l'éruption des volcans. (1803).

Mémoire sur la vaccine. (Séance publique du 20 août 1809).

Plusieurs rapports sur le sucre de raisins et sur le sucre de betteraves.

Mémoire sur la teinture obtenue au moyen de l'indigo tiré du pastel. (1812).

Éloge historique de M. le Dr Auger, membre de la Société. (1813).

Mémoire sur la chaux considérée comme engrais. (1824).

Notice historique sur l'abbé Delacourt, membre de la Société. (1827).

De nombreux rapports sur des questions médicales et scientifiques (physique, chimie, etc., etc.).

Rapport sur un mémoire du Dr Herpin, sur la graisse des vins. (1818).

XVe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1810 au 2 Novembre 1811).

M. TURPIN François-Xavier-Jean.

Juge au Tribunal civil, chevalier de la Légion d'honneur ; membre du Conseil général.

Né à Châlons le 26 février 1764.
Décédé le 29 novembre 1816.

DISCOURS PRONONCÉ :

En l'honneur des guerriers français morts en défendant la Patrie et notamment de ceux du département de la Marne. (18 août 1811).

Nous citerons de lui :

Notice sur M. Ducauzé de Nazelles. (1816).

XVIe PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1811 au 2 Novembre 1812).

M. L'Abbé BECQUEY Augustin-Joseph.

Vicaire Général ; chanoine de la cathédrale de Meaux.

Né à Vitry-le-François le 17 décembre 1755.
Décédé à Châlons le 7 juin 1827.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur le dévouement au bien public. (16 août 1812).

XVIIe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1812 au 15 Novembre 1813).

M. VANZUT André.

Secrétaire général de la Préfecture. Plus tard : Directeur du Dépôt de Mendicité, chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Nantes le 5 avril 1764.
Décédé à Sainte-Ménehould le 18 avril 1847.

DISCOURS PRONONCÉ :

Discours sur la lecture. (17 août 1813).

Nous citerons de lui :

Discours sur les avantages que peut offrir le luxe dans les grandes villes, pour l'écoulement des richesses et les progrès des arts, et sur ses inconvénients, dans les petites villes. (28 Thermidor an XIII).

Sur les moyens de rendre aux villes leur éclat et leur prospérité. (17 août 1806).

Essai sur l'éloge de Napoléon. (1807).

Discours sur la mode. (1808).

Réflexions sur le progrès des sciences et des arts. (18 août 1811),

Discours sur la morale. (1812).

Discours sur les travaux de l'ancienne Académie de Châlons et sur ceux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, qui lui a succédé. (25 août 1814).

Mémoire sur les écoles d'enseignement mutuel. (1817).

Discours sur le respeçt dû aux plantations. (1817).

Discours sur l'imitation dans les Arts et dans les Lettres. (1818).

Discours sur l'imagination. (1819).

Discours sur l'état comparé des sciences et des arts et particulièrement de l'agriculture chez les anciens et chez les modernes. (5 septembre 1820).

Discours sur les fêtes de village. (27 août 1821).

Discours sur la vérité considérée dans la morale et dans les arts. (27 août 1823).

Discours sur les désordres dont les campagnes sont souvent le théâtre. (28 août 1826).

Discours sur la nécessité d'augmenter les moyens d'instruction dans les campagnes. (11 septembre 1828).

De nombreuses fables et pièces de vers, notamment:

Stances sur la paix. (1807).

Le ruisseau, poésie allégorique. (1808).

Le duel. (1843).

Les différents âges de la vie. (1843).

Traduction en vers français des quatre derniers livres de l'Eneide.

La rencontre du jour avec la nuit (fable).

L'araignée et le limaçon (fable).

Des comptes-rendus des travaux de la Société, en qualité de secrétaire. (1809-1810-1811).

XVIII^e PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1813 au 2 Novembre 1814).

M. L'Abbé BRISSON Pierre.

Principal du Collège. Plus tard: Curé de Lépine; chanoine de la Cathédrale de Châlons.

Né le 4 février 1758 à Soudron (Marne).
Décédé le 10 février 1838 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les avantages que procure à la France le rétablissement des Bourbons. (25 août 1814).

Nous citerons de lui :

Le panégyrique de Saint-Louis, prononcé le 25 août 1814 à la chapelle du Collège, en présence de la Société.

Mémoire sur le danger des défrichements des prairies du bord de la Marne. (1817).

XIX^e PRÉSIDENT.

(Du 15 novembre 1814 au 2 novembre 1816).

M. MOIGNON Charles Pierre-Narcisse.

Ancien Maire de Châlons, etc.
(Voir page 30, 14^e Président).

Né à Châlons le 17 avril 1761.
Décédé à Châlons le 6 février 1844.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Parallèle entre Henri IV et Louis-le-Désiré.* (Séance publique exceptionnelle du 31 janvier 1815, dans laquelle fut proclamé le prix du concours destiné à honorer la mémoire de Henri IV).

2° *Sur les progrès de l'agriculture dans le département de la Marne.* (26 août 1816).

Nous citerons de lui :

(Voir page 156, 14e Président).

XXe PRÉSIDENT.

(Du 16 Novembre 1816 au 1er Septembre 1817).

M. CHAMORIN DE CAPPY Basile-Pierre.

(Voir page 28, 12e Président.

Né à Joigny le 20 décembre 1755.
Décédé à Châlons le 21 février 1829.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur la vie champêtre, considérée comme moyen de ramener au bonheur et d'intéresser au maintien de l'ordre des hommes longtemps agités par des troubles civils. (26 août 1817).

Nous citerons de lui :

(Voir page 154, 12e Président).

XXIe PRÉSIDENT.

(Du 7 Novembre 1817 au 2 Novembre 1818).

M. DUBOYS DESSAUZAIS.

Inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées. Chevalier de la Légion d'honneur.

Né le
Décédé en 1844.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'agriculture et ses rapports avec la civilisation. (26 août 1818).

Nous citerons de lui :

Rapport sur la statistique du canton de Ville-sur-Tourbe. (1817).

Discours sur différents objets qui font partie des travaux ordinaires des Sociétés Savantes. (1826).

XXII[e] PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1818 au 2 Novembre 1819).

M. le Baron MERGEZ.

Maréchal de Camp, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis.

Né le 4 novembre 1772.
Décédé en 1847.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les progrès de l'agriculture et des arts mécaniques. (30 août 1819).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur les houillières du département de la Marne. (1817).

XXIII[e] PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1819 au 21 Septembre 1820).

M. GOBET-BOISSELLE Louis-Antoine.

Négociant; littérateur; juge au Tribunal de commerce; membre du Conseil municipal de Châlons.

Né à Sézanne en 1768.
Décédé à Châlons le 16 mai 1841.

DISCOURS PRONONCÉ :

Considérations sur les avantages des petites propriétés rurales. (5 septembre 1820).

Nous citerons de lui :

Notice sur l'origine et les progrès des Wabis, tribu arabe ennemie de l'Islamisme. (1810).

Discours sur les qualités du négociant. (15 août 1812).

Notice sur M. Tisset. (26 août 1816).

Notice sur M. Turpin. (1817).

Notice sur M. Becquey, Vicaire général. (1831).

Veizins et Reignier, aventure du XVI^e^ siècle. (1831).

Les deux pères de famille ou le précepte et l'exemple, nouvelle. (15 mai 1833).

Rodolphe et Nadasti, nouvelle hongroise. (4 septembre 1834.

Les deux sœurs, nouvelle.

XXIV^e^ PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1820 au 2 Novembre 1821).

M. JEANDEAU Pierre-Marie.

Directeur de l'instruction, à l'École des Arts et Métiers, chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Charolles (Saône-et-Loire) en 1766.

Décédé à Châlons le 10 décembre 1831.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les avantages que les sciences et les arts ont retirés de la réunion de leurs moyens. (27 août 1821).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur les cendrières de Trépail. (1823).

Rapport sur la machine dite : Broye mécanique de M. Laforest. (1826).

XXV^e PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1821 au 2 Novembre 1822).

M. PEIN Théodore.

Avocat; ancien chef de division au Ministère des Cultes; ancien Receveur général de la Marne. Plus tard : Juge de paix de Châlons, chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Villefranche sur-Saône en 1756.
Décédé à Châlons le 26 janvier 1840.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les diverses causes qui ont influé, depuis un demi-siècle, sur les perfectionnements de l'agriculture. (26 août 1822).

Nous citerons de lui :

Essai historique sur le règne de Charles VI. (17 août 1813).

Essai historique sur Agis IV, roi de Lacédémone. (15 février 1813).

Mémoire sur le règne de Charles VI, anecdotes curieuses. (1^er^ juin 1813).

Mes erreurs, pièce de vers. (1817).

Mémoire sur Louis XIV. (1^er^ mars 1821).

Le déménagement de la Fontaine, comédie en un acte. (Août 1823).

Le Passé et le Présent, fragments historiques. (1828).

Le mariage par procuration, comédie en un acte et en vers. (1830).

La lecture, esquisse littéraire du XVIII^e^ siècle. (1831).

Eléonore et Rosemonde, nouvelle. (12 août 1833).

Le sauf-conduit, anecdote en vers. (4 septembre 1834).

La leçon de l'exemple ou l'esprit et le cœur, nouvelle. (1er septembre 1835).

Le Ménétrier, pièce de vers. (16 mai 1835).

Le Duelliste, anecdote en vers. (12 septembre 1837).

Le type du XIXe siècle ou le jugement de Minos, pièce de vers. (1er juillet 1839).

Napoléon et le duc d'Enghien, dialogue des morts. (8 août 1839).

La force du devoir, anecdote de la guerre d'Espagne en 1809.

XXVIe PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1822 au 3 Novembre 1823).

M. L'Abbé DUPUIS Jacques-Martin.

Bibliothécaire de l'Ecole des Arts ; professeur de langues anciennes.

Né le 11 novembre 1757 à La Chaussée.

Décédé le 25 décembre 1838 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'éducation du laboureur. (27 août 1823).

Nous citerons de lui :

Discours sur l'utilité des Sociétés savantes et littéraires. (1 Vendémiaire an XI).

Sur les motifs qui doivent déterminer les gouvernements à répandre l'instruction publique. (1808).

Essais historiques sur la ville de Châlons. (1807).

Plan d'une École d'Agriculture théorique et pratique, à établir dans le département de la Marne. (1er avril 1819).

Mémoire sur les moyens d'abolir la mendicité, dans la ville de Châlons. (15 mai 1822).

Mémoire sur l'utilité de lier l'étude des langues anciennes à celle des autres connaissances qu'il convient de faire entrer dans l'éducation.

XXVII^e PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1823 au 2 Novembre 1824).

M. L'ABBÉ BECQUEY AUGUSTIN-JOSEPH.

Vicaire Général ; chanoine de la cathédrale de Meaux.

Né à Vitry-le-François le 17 décembre 1755.
Décédé à Châlons le 7 juin 1827.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'architecture sacrée. (27 août 1824).

XXVIII^e PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1824 au 2 Novembre 1825).

M. VANZUT ANDRÉ.

Ancien Secrétaire général de la Préfecture ; directeur du Dépôt de mendicité, chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Nantes le 5 avril 1764.
Décédé à Sainte-Ménehould le 18 juin 1847.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'état actuel des sciences, des arts et de l'agriculture. (29 août 1825).

Nous citerons de lui :

(Voir page 158. 17^e Président).

XXIXe PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1825 au 2 Octobre 1826).

M. L'Abbé VIRGUIN Jean-Claude.

Curé de Saint-Alpin ; chanoine honoraire.

Né à Maisons (Marne) le 21 avril 1765.
Décédé à Châlons le 5 octobre 1836.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'importance et les moyens d'enseigner, avec plus de développement, l'histoire de France dans les établissements d'instruction publique. (28 août 1826).

Nous citerons de lui :

Discours sur la formation et la composition du cabinet d'histoire naturelle du département. (1818).

Précis des événements qui se sont passés à Châlons en 1813 et 1814. (1817).

XXXe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1826 au 2 Novembre 1827).

M. CAQUOT Charles-Marie.

Notaire ; littérateur ; juge suppléant au Tribunal civil ; conseiller municipal de Châlons.

Né le 15 février 1788.
Décédé le 12 août 1857 à Paris.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'esprit du siècle. (28 août 1827).

Nous citerons de lui :

Les Troubadours, opéra comique. (1818).
Poésie sur le siège d'Orléans. (1818).

Les artistes ou misère et gaieté, comédie en un acte. (2 janvier 1819).

Rapport sur la baisse du prix des laines. (1828).

Mémoire sur des semis et plantations de pins. (1839).

Mémoire sur le reboisement en France. (1843).

Notice sur M. Louis Becquey, Directeur général des Ponts et Chaussées, membre honoraire non résidant. (2 décembre 1849)

Mémoire sur les Caisses de retraites et les Sociétés de Secours mutuels. Réponse aux questions posées par le Ministre. (1849).

D'élégantes études littéraires, biographiques et historiques sur le XVI^e^ siècle et notamment sur Malherbe. (1853).

Mémoire sur M^me^ Récamier. (1853).

Rapport sur l'agriculture, dans le département de la Marne et sur le manque de bras. (16 août 1856).

Les usages locaux, encore en vigueur dans le département de la Marne. (1856).

Des pièces de poésie diverses.

Lecture sur l'origine et l'institution du notariat.

Mémoire sur les moyens de réprimer la mendicité.

Notice biographique sur M. l'abbé Lambert, curé de Saint-Alpin.

De très nombreux rapports sur les Concours de la Société.

Rapports, en qualité de Secrétaire, des Travaux de la Société. (1819-1820-1821-1823).

XXXI^e^ PRÉSIDENT.

(Du 2 Nombre 1827 au 5 Novembre 1828).

M. MOIGNON Charles-Pierre-Narcisse.

Docteur en médecine ; ancien Maire de Châlons, etc.

Né à Châlons le 17 avril 1761.
Décédé à Châlons le 6 février 1844.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'amour du bien public. (11 septembre 1828.

Nous citerons de lui :

(Voir page 156, 14e Président).

XXXIIe PRÉSIDENT.

(Du 5 Novembre 1828 au 11 Septembre 1829).

M. GARINET Claude-Joseph.

Avocat; Maire de Châlons; chevalier de la Légion d'honneur; conseiller municipal; juge suppléant au Tribunal civil.

Né à Vanault-les-Dames le 10 mars 1766.
Décédé à Châlons le 4 décembre 1850.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les progrès de l'agriculture dans le département de la Marne. (7 septembre 1829).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur l'aménagement des forêts. (1827).

De nombreux rapports de commissions sur des questions de science agricole, sur des questions manufacturières ou commerciales.

XXXIIIe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1829 au 1er Juin 1830).

M. CHAPRON Claude-Remy.

Agriculteur; Maire de Saint-Memmie; membre du Conseil d'arrondissement.

Né le 20 novembre 1771 à Bassu (Marne).
Décédé le 1er juin 1830 à Saint-Memmie.

DISCOURS PRONONCÉ :

Néant.

Nous citerons de lui :

Différents mémoires sur des questions d'agriculture et des rapports de concours.

Mémoire sur les effets comparés des cendres sulfureuses et du plâtre, relativement à la végétation. (1819).

Rapport sur le buttoir économique. (1828).

XXXIVe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1830 au 15 Juillet 1831).

M. TOURNEUX.

Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, chevalier de la Légion d'honneur; membre du Conseil municipal de Châlons.

Né en 1780.
Décédé à Epinal le 22 avril 1834.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les voies publiques. (23 septembre 1830).

Nous citerons de lui :

Tableau du revient des laines blanches de 1817 à 1818.

Rapport sur le forage des puits artésiens dans la Marne et notamment à Châlons. (1829).

Recherches historiques sur l'invasion d'Attila en 451. (15 septembre 1832).

Mémoire sur la découverte d'un aqueduc romain sur les territoires des communes de Prunay, Prosnes, etc. (1830).

XXXV^e^ PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1831 au 15 Décembre 1832).

M. GODART Alexandre.

Ancien payeur du département; Maire de Châlons, Officier de la Légion d'honneur.

Né le 4 septembre 1788 à Châlons.
Décédé le 4 janvier 1836.

DISCOURS PRONONCÉ :

(Pas de séance publique à cause du choléra).

XXXVI^e^ PRÉSIDENT.

(Du 5 Janvier 1833 au 2 Novembre 1833).

M. GARINET Jules.

Avocat. Plus tard : Conseiller de préfecture. Bibliophile; historien; membre du Conseil municipal de Châlons.

Né à Châlons le 18 août 1797.
Décédé à Châlons le 21 août 1877.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les assemblées nationales antérieures aux Etats-Généraux de 1789. (12 août 1833).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur le beau. (1818).

Notice sur Nicolas Clémangis. (29 août 1818).

Notice biographique sur le roi Louis Philippe, destinée à l'almanach de la Marne, publié par la Société. (2 mai 1831).

Discours sur l'utilité de la folie. (1^er^ septembre 1832).

Notice sur le général Abbé. (16 août 1834).

Mémoire sur l'établissement du christianisme dans la 2e Gaule belgique et spécialement dans le pays châlonnais. (25 août 1836).

Notice historique sur l'église Notre-Dame de Châlons. (17 août 1837).

Notice sur M. l'abbé Brisson, membre de la Société. (13 août 1838).

Notice sur M. l'abbé Périn. membre correspondant. (1830).

Notice biographique sur M. l'abbé Dupuis, membre de la Société. (1839).

Discours sur la condition des laboureurs, dans les différents âges de la monarchie.

Notice biographique sur M. Vanzut, membre de la Société. (1837).

Histoire de l'église Cathédrale de Châlons et de son chapitre. (3 septembre 1840).

Recherches sur la famille des Piton. (16 janvier 1853).

Notice historique sur Barbet-Marbois. (15 mars 1856).

Etude sur les mémoires de Saint Simon. (1856).

Notice sur une fille sauvage trouvée à Songy, en 1731. (21 août 1857).

Mémoire sur le règne de Louis XV. (15 décembre 1857).

Notice biographique sur Monseigneur de Prilly, évêque de Châlons. (15 janvier 1860).

Rapport sur l'ancienneté des races humaines. (15 mars 1862).

Notice biographique sur le Dr Prin (Pierre-Félicité). (1864).

Etude sur l'invasion des Gaules par Attila en 451. (1864).

De nombreux rapports de Concours.

XXXVII[e] PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1833 au 3 Novembre 1834).

M. PRIN Pierre-Félicité.

Docteur en médecine ; ancien chirurgien aide-major de la Garde royale ; médecin en chef des Hôpitaux de Châlons ; médecin-inspecteur des Eaux de Sermaize, etc., chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Jâlons le 5 octobre 1791.

Décédé à Châlons le 7 juin 1864.

DISCOURS PRONONCÉ.

Sur l'utilité morale des Caisses d'épargne. (4 septembre 1834).

Nous citerons de lui :

Des comptes-rendus des travaux de la Société, en qualité de Secrétaire. (1822-1823-1824-1825-1826-1827-1828 1829-1830).

De nombreux rapports de commission.

Discours sur l'hygiène publique. (5 septembre 1820).

Notice sur M. L. A. Gobet-Boisselle, membre titulaire. (1841).

Notice sur M. de Chamorin, maire de Châlons. (1829).

Notice sur M. Garinet (Claude-Joseph), maire de Châlons. (1852).

Mémoire sur la médecine légale.

XXXVIII[e] PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1834 au 2 Novembre 1835).

M. DAGONET Grégoire.

Docteur-Médecin ; Directeur de l'Asile d'aliénés.

Né le 5 septembre 1795 à Châlons.
Décédé le 23 mars 1848 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

Quelques vues sur l'exercice de la charité publique. (10 septembre 1835).

Nous citerons de lui :

Essai sur les secours à domicile. (1825).

Notice sur les dégâts occasionnés en 1837 dans le département par quelques insectes et sur la teigne de la vigne. (1837). Idem pour 1838 et 1842.

Considérations médicales et administratives sur les aliénés. (1838).

Mémoire sur les larves qui détruisent les semailles au moment de la germination. (1841).

Recherches statistiques sur l'aliénation mentale dans le département de la Marne. (1842).

Parallèle de l'agriculture et de la médecine. (1825).

XXXIXe PRÉSIDENT.

(Du 16 Novembre 1835 au 2 Novembre 1837).

M. ARNOULD François-Marie.

Juge au Tribunal de Châlons.

Né le 26 avril 1783.
Décédé le 10 février 1858 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

(N'a pas présidé de séance publique).

XL[e] PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1836 au 7 Novembre 1837).

M. COPIN J.-B.-L.-ANGE-AUGUSTE.

Ancien avoué; Conseiller de Préfecture, chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Ecordal (Ardennes) en 1796.
Décédé à Châlons le 13 mai 1885.

DISCOURS PRONONCÉS:

1° *Sur l'instruction du peuple.* (3 septembre 1836).

2° *Sur les changements et les améliorations qu'a éprouvés la condition du peuple depuis 1789.* (12 septembre 1837).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur la question de savoir s'il existe une morale naturelle. (2 janvier 1827).

XLI[e] PRÉSIDENT.

(Du 18 Novembre 1837 au 1[er] Août 1838).

M. VINCENT JEAN-ANTOINE-AZA.

Ancien officier du génie; Directeur de l'Ecole des Arts. Plus tard: Directeur des constructions navales à Toulon et Inspecteur général des Ecoles d'Arts et Métiers, officier de la Légion d'honneur.

Né le 10 février 1795 à Marseille.
Décédé le 19 février 1853.

DISCOURS PRONONCÉ :

(N'a pas présidé de séance publique).

XLII[e] PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1838 au 2 Septembre 1839).

M. CAQUOT Charles-Marie.

Notaire; littérateur; juge suppléant; conseiller municipal.

Né à Châlons le 15 février 1789.
Décédé à Paris le 12 août 1857.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur l'avenir des Sociétés savantes.* (1[er] septembre 1838. Discours prononcé comme Vice-Président en remplacement de M. Vincent, empêché).

2° *Sur les moyens d'encourager l'agriculture.* (30 août 1839).

Nous citerons de lui :

(Voir page 167, 30[e] Président).

XLIII[e] PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1839 au 22 Mars 1840).

M. BOBILLIER Etienne.

Professeur à l'Ecole d'Arts et Métiers; ancien élève de l'Ecole polytechnique, chevalier de la Légion d'honneur.

Né le 17 avril 1798 à Lons-le-Saulnier.
Décédé le 22 mars 1840 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

(N'a pas présidé).

Nous citerons de lui :

Note sur les puits à bascule. (1826).
Note sur le principe de Roberval. (1834).

XLIVe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1840 au 2 Novembre 1841).

M. GARINET Jules.

(Voir page 171, 36e Président).

Né à Châlons le 18 août 1797.
Décédé à Châlons le 21 août 1877.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Histoire de la Cathédrale de Châlons.* (1re partie — Vice-Président, 3 septembre 1840).

2° *Sur l'emprisonnement ancien et moderne en France, comparé à celui des Etats-Unis et de l'Angleterre.* (30 septembre 1841).

Nous citerons de lui :

(Voir page 171, 36e Président).

XLVe PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1841 au 15 Novembre 1842).

M. DE MAUPASSANT Marc-Antoine.

Principal du Collège, officier de l'Instruction publique.

Né le 8 Mai 1802 à Lenharrée (Marne).
Décédé le 1er mars 1863 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'influence de l'agriculture sur la morale et de la morale sur l'agriculture. (20 octobre 1842).

Nous citerons de lui :

Des comptes-rendus des travaux de la Société, en qualité de Secrétaire. (1838-1839-1840).

Notice sur l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus. (15 juin 1838).

Notice sur M. Lamairesse-Coqueteaux, membre de la Société.

Projet d'établissement à Châlons d'une École Normale d'instituteurs. (1er mai 1830).

Rapport sur les documents statistiques publiés par le Ministre du Commerce. (1838).

Rapport sur la culture du mûrier dans le département de la Marne et l'éducation des vers à soie. (1837).

Notice sur l'abbaye Notre-Dame de Vertus. (1838).

Rapport sur un recueil d'actes en langue romane wallone, pendant les XIIe et XIIIe siècles, par M. Taillar. (1850).

Discours sur la tombe de M. Lamairesse-Coqueteaux membre de la Société. (1852).

De nombreux rapports de commissions.

XLVIe PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1842 au 5 Septembre 1843).

M. le Baron CABANEL DE SERMET
Pierre-Alexandre-Théobald.

Intendant militaire, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Wladimir de Russie, de Saint-Ferdinand d'Espagne, etc.

Né au Cap Français, à Saint-Domingue en 1781.

Décédé le 22 mai 1849 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur la physiologie de l'horticulture. (5 septembre 1843).

Nous citerons de lui :

De nombreux rapports de commissions et des mémoires sur des questions agricoles et horticoles.

Mémoire sur la culture du Polygonum tinctorium et l'extraction de l'indigo. (1841).

Note sur quelques plantes potagères. (1841).

Rapport sur l'influence de la lumière de différentes couleurs, sur la germination des plantes et de celle des ingrédients chimiques sur leur coloration. (1843).

XLVII^e^ PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1843 au 21 Décembre 1844).

M. PRIN Pierre-Félicité.

(Voir page 173, 37^e^ Président).

Né à Jâlons le 5 octobre 1791.
Décédé à Châlons le 7 Juin 1864.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'instruction du clergé. (Ce discours n'a pas été prononcé en séance publique, la Société ayant décidé de suspendre ses travaux).

Nous citerons de lui :

(Voir page 173, 37^e^ Président).

XLVIII^e^ PRÉSIDENT.

(Du 2 Janvier 1845 au 2 Novembre 1845)

M. PERRIER Joseph.

Négociant. Plus tard : Président du Tribunal de commerce ; Maire de Châlons, chevalier de la Légion d'honneur.

Né le 10 juillet 1795 à Châlons.
Décédé le 11 juillet 1870 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les rapports qui unissent l'agriculture, l'industrie et le commerce du département de la Marne. (3 septembre 1845).

Nous citerons de lui :

Rapport sur l'importation des bestiaux étrangers. (5 janvier 1842).

Rapports sur la question des sucres. (1839).

XLIXe PRÉSIDENT.

(Du 15 Novembre 1845 au 16 Novembre 1846).

M. DUGUET Pascal.

Maître de poste ; agronome. Plus tard : Président du Comice agricole central, chevalier de la Légion d'honneur ; Conseiller municipal de Châlons.

Né à Paris le 20 septembre 1804.

Décédé à Châlons le 10 mai 1884.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur quelques modifications à apporter aux conditions actuelles des exploitations, dans le but de concilier les intérêts agricoles et manufacturiers. (16 septembre 1846).

Nous citerons de lui :

Note sur plusieurs variétés de céréales introduites dans son exploitation. (1843).

Rapport sur le Traité de la maladie du sang des bêtes à laine de M. Delafond. (15 janvier 1845).

Mémoire sur les moyens de détruire la cuscute. (5 février 1845).

Rapports sur un mémoire de M. Dezeimeris, député, présenté à l'Académie des sciences et intitulé : « Vues pra-

tiques sur les améliorations les plus importantes à introduire dans notre agriculture. » (16 mai 1845 et 1er août 1845).

Rapport sur un essai de guano. (16 août 1845).

Rapport sur la destruction du charançon. (16 avril 1866).

Rapport sur la dépréciation du prix des laines. (15 janvier 1870).

Rapport sur la préservation des vignes, contre les gelées du printemps. (15 Mars 1873).

Rapport sur un projet de loi de douanes. (1878).

Rapport sur les dévastations et pertes, occasionnées par le phylloxéra. (1878).

Mémoire sur un nouveau mode de culture de la pomme de terre. (1883).

La culture, les productions du sol, et le bétail en Amérique. (mai 1881).

De nombreux rapports sur des questions agricoles.

Zootechnie du département. (1862).

Le PRÉSIDENT.

(Du 16 Novembre 1846 au 25 Novembre 1848).

M. CAQUOT Charles-Marie.

(Voir page 167, 30e Président).

Né le 15 février 1788 à Châlons.

Décédé le 12 août 1857 à Paris.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur la nécessité pour les agriculteurs de se livrer à l'élevage des bestiaux.* (Séance publique du 21 décembre 1847).

2° *Sur le travail considéré dans ses rapports avec la civilisation et l'industrie.* (23 novembre 1848).

Nous citerons de lui :

(Voir page 167, 30e Président.

LIe PRÉSIDENT.

(Du 25 Novembre 1848 au 6 Décembre 1849).

M. PERRIER Eugène.

Négociant. Plus tard : Juge au Tribunal de commerce ; Maire de Châlons ; Député ; chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie.

Né à Châlons le 4 juillet 1810.
Décédé à Châlons le 28 mai 1879.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les avantages de la libre concurrence dans l'industrie et dans le commerce. (2 décembre 1849).

Nous citerons de lui :

Notice biographique sur M. Pein, ancien Président de la Société. (1840).

Notice biographique sur le Dr Moignon. (1844).

Notice biographique sur M. Caquot. (26 août 1858).

Impressions de voyage sur Naples et Pompéi. (1865).

Notice sur un manuscrit champenois du XIIIe siècle. Récits d'un menestrel de Reims. (1877).

Traduction en langage moderne de l'histoire de la conquête de Constantinople, de Geoffroy de Villehardoin, maréchal de Champagne.

Rapport sur le manuscrit d'Etienne de Bourbon, dominicain du XIIIe siècle. (1878).

LIIe PRÉSIDENT.

(Du 15 Décembre 1849 au 7 Octobre 1851).

M. SELLIER Remy-Etienne.

Avocat : membre du Conseil général de la Marne ; du Conseil municipal de Châlons ; juge suppléant au Tribunal civil ; membre de plusieurs sociétés savantes, etc., chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Sarry en 1798.

Décédé à Châlons le 10 juillet 1858.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur les droits de la Société d'agriculture aux encouragements qui lui sont accordés et sur la question de la création des chambres consultatives d'agriculture, contre laquelle il s'élève.* (4 septembre 1850).

2° *Sur les avantages et l'utilité de l'exposition agricole, horticole, industrielle et artistique tenue à Châlons en 1851.* (25 septembre 1851).

Nous citerons de lui :

De nombreux rapports de commissions.

Mémoire sur la vaine pâture. (1843).

Plusieurs rapports sur le blé momie qu'il a introduit en France. (1847-1848-1849).

Notice biographique sur M. de Jessaint, ancien Préfet. (1854).

Rapport sur la contrefaçon des vins de Champagne dans les Etats du Zollverein, en Suisse et en Russie. (1855).

Rapport sur le Congrès des Sociétés Savantes de 1856.

Mémoire tendant à établir que si Troyes a été la capitale de la Champagne, dans un temps reculé, on ne peut pas dire qu'il en a été toujours ainsi. (1er mars 1855).

Notice historique sur la compagnie des Arquebusiers de Châlons et sur la fête donnée par eux en 1754. (1856).

Résumé des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne (lecture pour le congrès des Sociétés savantes. (1er Avril 1857).

Rapport sur les travaux du congrès des Sociétés Savantes. (1er mai 1857).

Compte-rendu des Travaux de la Société en qualité de Secrétaire. (1847-1848).

LIIIe PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1851 au 1er Décembre 1853).

M. DE MAUPASSANT Marc-Antoine.

Principal du Collège, officier de l'Instruction publique.

Né à Lenharrée (Marne) le 8 mars 1802.
Décédé à Châlons le 1er mars 1863.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur les avantages des réunions scientifiques et industrielles et sur les titres de la Société à la reconnaissance du pays. (27 septembre 1852).

Nous citerons de lui :

(Voir page 177, 45e Président).

LIVe PRÉSIDENT.

(Du 6 janvier 1854 au 2 Novembre 1855).

M. SELLIER Remy-Etienne.

(Voir page 183, 52e Président.

Né à Sarry en 1798.
Décédé à Châlons le 10 juillet 1858.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'exposition des produits agricoles, industriels, artistiques et horticoles du département, provoquée par la Société, et sur le congrès archéologique de France qui s'est tenu à Châlons. (25 août 1855).

Nous citerons de lui :

(Voir page 183, 52e Président).

LVe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1855 au 11 Août 1857).

M. CAQUOT CHARLES-MARIE.

Notaire, juge suppléant au Tribunal civil.

Né à Châlons le 15 février 1788.
Décédé le 11 août 1857 à Paris.

DISCOURS PRONONCÉ :

Parallèle entre le premier et le deuxième Empire. (26 août 1856).

Nous citerons de lui :

(Voir pages 167 et 181, 30e et 50e Président).

LVIe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1857 au 7 Décembre 1857).

M. COPIN J. B. L. ANGE AUGUSTE.

Ancien avoué ; Conseiller de Préfecture, chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Ecordal (Ardennes) en 1796.
Décédé à Châlons le 13 mai 1885.

DISCOURS PRONONCÉ :

Eloge de M. Caquot, Président annuel, décédé. (25 août 1857).

Nous citerons de lui :

(Voir page 175, 40e Président).

LVIIe PRÉSIDENT.

(Du 15 Janvier 1858 au 15 Novembre 1859).

M. SALLE LÉANDRE.

Docteur-Médecin. Plus tard : Adjoint de Châlons ; médecin en chef des Hôpitaux ; médecin de l'Ecole des Arts, etc., chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie.

Né à Châlons le 2 mars 1799.
Décédé à Châlons le 4 août 1881.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur les bienfaits de l'agriculture et sur son action économique et moralisatrice.* (28 août 1858).

2° *Sur le but que la Société s'efforce d'atteindre par ses travaux : l'utile sous toutes les formes.* (24 août 1859).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur les analogies de structure des corps organisés. (16 avril 1827).

Mémoire sur la théorie de l'éducation. (16 août 1830).

Précis historique de la Révolution française. (1831).

Notice sur le choléra de 1832 à Châlons. (1838).

Précis sur l'établissement des diverses dynasties des rois de France. (1833).

Notice sur une anomalie curieuse de conformation. (1838).

Rapport sur le nouvel établissement industriel à Châlons (noir animal) *de MM. Mathieu Cartelet et Launois.* (1835).

Rapport sur l'emploi du sel en agriculture. (1847).

Lecture sur l'histoire contemporaine. (15 juillet 1857).

Souvenirs d'un demi-siècle, racontés par un grand-père à un petit-fils. (1858).

Dictionnaire historique et archéologique concernant les divers arrondissements du département de la Marne. (1880).

Faune du département. (1863).

Rapport sur le concours relatif à la question de la loi sur les coalitions. (1873).

Notice biographique sur M. Eugène Perrier. (1879).

De nombreux rapports sur les concours de la Société.

Rapport sur les dangers du seigle ergoté. (1839).

LVIII[e] PRÉSIDENT.

(Du 3 Janvier 1860 au 2 Novembre 1861).

M. PERRIER Eugène.

Négociant. Plus tard : Député ; Maire de Châlons, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie.

Né à Châlons le 4 janvier 1810.

Décédé à Châlons le 28 mai 1879.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur l'influence morale de la Société Académique de la Marne.* (29 août 1860).

2° *Sur l'exposition régionale de 1861.* (1[er] septembre 1861).

Nous citerons de lui :

(Voir page 182, 51[e] Président).

LIXe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1861 au 2 Novembre 1863).

M. DORIN Jean-Louis-Xavier.

Docteur en médecine ; ornithologue ; médecin en chef de l'Ecole des Arts, etc. ; Conseiller municipal.

Né à Triaucourt (Marne) le 26 septembre 1789.
Décédé à Châlons le 29 août 1882.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur l'ornithologie du département, dans ses rapports avec l'agriculture.* (27 août 1862).

2° *Sur les cultures de M. Daniel Hooïbrenck, dans les propriétés de M. Jacquesson.* (25 août 1863).

Nous citerons de lui :

Truffières du département de la Marne. (1860).

LXe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1863 au 2 Novembre 1865).

M. SALLE Léandre.

Docteur en médecine ; Adjoint au Maire de Châlons ; médecin en chef des Hôpitaux, etc., chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie.

Né à Châlons le 2 mars 1799.
Décédé à Châlons le 4 août 1881.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur les changements apportés de nos jours aux conditions de la Société, par l'or de la Californie, qui a fait baisser la valeur monétaire et par les applications de l'électricité et de la vapeur.* (24 août 1864).

2° *Sur l'enseignement agricole et les connaissances qui peuvent faire progresser l'agriculture, élever moralement le cultivateur et augmenter la somme de ses bénéfices.* (23 août 1866).

Nous citerons de lui :

(Voir page 186, 57e Président).

LXIe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1865 au 2 Novembre 1867).

M. GARINET Jules.

(Voir page 171, 36e Président).

Né à Châlons le 28 août 1797.
Décédé à Châlons le 21 août 1877.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur l'invasion des Gaules par Attila.* (29 août 1866).
2° *Sur l'état de l'agriculture en France.* (28 août 1867).

Nous citerons de lui :

(Voir page 171, 36e Président).

LXIIe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1867 au 2 Novembre 1868 (démission).

M. PERRIER Eugène.

Négociant. Plus tard : Maire de Châlons ; Député ; juge au Tribunal de commerce, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique.

Né à Châlons le 4 juillet 1810.
Décédé à Châlons le 28 mai 1879.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'état de l'agriculture dans le département et les services que lui a rendus la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts. (26 août 1868).

Nous citerons de lui :

(Voir pages 182 et 187, 51e et 58e Président).

LXIIIe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1868 au 3 Novembre 1871).

M. DUGUET Pascal.

(Voir page 180, 49e Président).

Né à Paris le 20 septembre 1804.

Décédé à Châlons le 10 mai 1884.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur le crédit agricole.* (25 août 1869).

2° *Sur les causes de la dépopulation des campagnes.* (Séance générale non publique du 31 octobre 1871).

Nous citerons de lui :

(Voir page 180, 49e Président).

LXIVe PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1871 au 3 Novembre 1873).

M. PERRIER Emile-Marie.

Négociant ; juge au Tribunal de commerce.

Né le 15 mars 1827 à Châlons.

Décédé le 8 septembre 1887 à Châlons.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur l'utilité de l'enseignement des langues vivantes.* (27 août 1872).

2° *Sur la viticulture.* (26 août 1873).

Nous citerons de lui :

Compte-rendu des Travaux de la Société, en qualité de Secrétaire. (1863-1864-1865-1866-1867-1868).

Notice historique sur M. de Maupassant, membre de la Société. (1863).

Notice biographique sur M. le Dr Nicaise. (24 juillet 1869).

Notice biographique sur M. le Dr Salle. (1881).

LXVe PRÉSIDENT.

(Du 4 Novembre 1873 au 1er Avril 1875).

M. SAVY Auguste.

Agent-voyer en chef du département de la Marne, chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Palaiseau (Seine-et-Oise) en 1808.
Décédé à Châlons le 1er avril 1875.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur le rapport qu'il y a entre les voies de communication et la richesse du pays. (27 octobre 1874).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur le trigonomètre et une nouvelle méthode, donnant la résolution des triangles rectilignes obliquangles, au moyen de leur décomposition en triangles rectangles. (1852).

Observation sur l'orientation de quelques églises de la Marne. (15 décembre 1855).

Rapport sur les moyens de prévenir les inondations provenant des croupes abruptes. (Lu au congrès des Sociétés Savantes — 31 mars 1858).

Mémoire topographique, jusqu'au Ve siècle, de la partie des Gaules occupée par le département de la Marne. (1er Mars 1859.)

Réponse aux observations critiques de M. Ch. Loriquet sur la topographie de la partie des Gaules occupée par le département de la Marne. (15 juin 1860).

Vieux fers à cheval romains. (13 décembre 1860).

Mémoire sur la tour de Babel et les ruines de Babylone. (15 avril 1869).

Nombreux rapports archéologiques et historiques.

LXVIe PRÉSIDENT.

(Du 1er Avril 1875 au 1er Juillet 1875).

M. DUGUET Pascal.

(Voir page 180, 49e Président).

Né à Paris le 20 septembre 1804.

Décédé à Châlons le 10 mai 1884.

DISCOURS PRONONCÉ :

(N'a pas présidé de séance publique par suite de sa démission).

Nous citerons de lui :

(Voir page 180, 49e Président).

LXVIIe PRÉSIDENT.

(Du 15 Juillet 1875 au 2 Novembre 1876).

M. NICAISE Auguste.

Homme de lettres ; archéologue ; correspondant du Ministère de l'Instruction publique ; juge de paix ; membre de plusieurs Sociétés savantes, officier de l'Instruction publique, chevalier de Saint Sylvestre, etc.

Né à Châlons le 5 avril 1828.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur la part que la Société a prise au développement de la science archéologique depuis 1855.* (24 août 1875).

2° *Sur les services rendus par la science archéologique à l'histoire, à l'art et à l'industrie.* (23 août 1876).

Nous citerons de lui :

Historique de la Chambre de Justice créée en 1716, pour rechercher et punir les crimes et délits commis dans l'administration des finances, par les Fermiers Généraux. (1872).

Rapport sur l'exposition artistique des Amis des Arts de Reims. (15 avril 1873).

Rapport sur les grottes de Coizard-Joches et de Courjeonnet, et sur les fouilles de M. de Baye. (26 août 1873).

Rapport sur différentes médailles romaines et du Bas-Empire trouvées à Trépail, et plusieurs monnaies des Catalauni. (25 octobre 1873).

Mémoire sur les forts vitrifiés découverts en Écosse, en France, en Suède et en Norvège. (1875).

Rapport sur le gisement archéologique de Solutré (époque du Renne). (3 janvier 1876).

Mémoire sur les puits funéraires découverts, par lui, à Tours-sur-Marne. (20 novembre 1875).

Mémoire sur la station préhistorique de Saint-Martin-sur-le-Pré, près Châlons. (28 mars 1877).

Mémoire sur le silex associé au fer dans les sépultures de Sablonnières près Fère-en-Tardenois. (28 mars 1877).

Mémoire sur le cimetière de Pareuil (Marne) et divers objets trouvés à Saint-Martin. (20 mars 1878).

Notice sur une coupe en terre, de l'époque du bronze, découverte près de Châlons. (1878).

Mémoire sur le cimetière franco-mérovingien de Hancourt (Marne). (1878).

La grotte dolmen de la garenne de Verneuil (Marne). (1880).

Découvertes faites à Saint-Memmie et à Châlons, époque Gallo-Romaine et XIII^e siècle. (1880).

Mémoire sur la trépanation, aux temps préhistoriques. (3 janvier 1880).

L'époque du bronze dans le département de la Marne. (1880).

Rapport sur les fouilles, faites par lui, au cimetière des Varennes, près Dormans, époque de la pierre polie. (1^er mai 1880).

La sépulture de Champigny (Aube), première époque du fer. (1881).

Le cimetière mérovingien de Saint-Quentin-sur-Coole (Marne). (1881).

Découverte d'ossements humains, associés à des silex taillés et à la faune quaternaire, dans les alluvions quaternaires de la vallée de la Marne. (10 février 1883).

Le cimetière gallo-romain de la fosse Jean Fat à Reims. (Lu au congrès des Sociétés Savantes — 1883).

Mémoire sur le cimetière gaulois des Vareilles, commune de Bouy (Marne). (15 mars 1884).

Le cimetière gaulois du mont Coutand à Fontaine-sur-Coole. (1884).

Mémoire sur la sépulture à Char de Sept-Saulx (Marne). (1^er mars 1884).

Le port féminin du torque, dans la région de l'Est de la Gaule. (1885).

Mémoire sur les bracelets gaulois trouvés à Marson et

sur le cimetière gaulois de cette commune. (3 et 15 mai 1885).

Etude sur un buste antique. (1885).

Mémoire sur une statuette grecque trouvée au Châtelet, près Saint-Dizier. (1er juillet 1885).

Note sur une statuette en bronze, de Jupiter Sérapis, trouvée à Cernay-les-Reims. (15 mars 1886).

L'archéologie à l'Exposition Universelle de 1889. (1889).

Le conventionnel Courtois. (1893).

Le Panthéon indien du musée de Châlons. (1893).

De l'Oubanghi au lac Tchad. (15 juillet 1893).

Étude sur un sonnet de Michel-Ange, probablement dédié à Vittoria Colonna. (15 juillet 1893).

Étude sur l'incinération dans les temps primitifs et sur l'homme quaternaire. (1er août 1893).

Étude sur le monde des abîmes. (15 mars 1894).

LXVIIIe PRÉSIDENT.

(Du 2 Novembre 1876 au 4 Novembre 1878).

M. DE LA BARRE-DUPARC Charles-Henri.

Ingénieur en chef du département, chevalier de la Légion d'honneur. Plus tard : Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées.

Né à Saint-Cloud le 13 avril 1817.
Décédé à Paris le 1er septembre 1885.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur la nécessité et l'intérêt des études géographiques.* (27 décembre 1877).

2° *Sur le drainage et les irrigations.* (21 août 1878).

Nous citerons de lui :

Des rapports de Concours.

LXIXe PRÉSIDENT.

(Du 4 Novembre 1878 au 4 Novembre 1880).

M. VIRLET François-Edouard.

Colonel d'artillerie en retraite ; ancien Sous-Directeur de l'Ecole d'artillerie de Metz ; membre de l'Académie de Metz ; adjoint au Maire de Metz, officier de la Légion d'honneur, etc.

Né à Nancy le 18 février 1810.

Décédé à Fontainebleau le 24 décembre 1889.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur les explorations des derniers voyageurs, dans l'intérieur de l'Afrique.* (20 août 1879).

2° *Sur le principe d'organisation des machines Gramme.* (20 août 1880).

Nous citerons de lui :

Rapport sur le moulin de M. Armand Cuqu, à Tours-sur-Marne (juillet 1875).

Mémoire sur l'équerre à prisme (novembre 1875).

Note sur la dynamite (3 janvier 1876).

Rapport sur le baromètre dit absolu de MM. Hans et Hermary (1877).

Notice sur l'emploi du baromètre pour les avertissements agricoles (juin 1878).

LXXe PRÉSIDENT.

(Du 4 Novembre 1880 au 15 Novembre 1882).

M. PERRIER Emile-Marie.

Négociant ; juge au Tribunal de commerce.

Né le 15 mars 1827, à Châlons.

Décédé à Châlons le 8 septembre 1887.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *De l'utilité des rapports de la Société avec les Sociétés étrangères.* (24 août 1881).

2° *Sur l'utilité des machines agricoles et les progrès de l'agriculture dans le département de la Marne.* (23 août 1882).

Nous citerons de lui :

(Voir page 190, 64e Président).

LXXIe PRÉSIDENT.

(Du 1er Décembre 1882 au 3 Novembre 1884).

M. NICAISE Auguste.

Homme de Lettres ; archéologue ; correspondant du Ministère de l'Instruction publique ; juge de paix, officier de l'Instruction publique, etc.

Né à Châlons le 5 avril 1828.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur l'école française du XVIIIe siècle et sur Watteau, Boucher, Greuze, Fragonard.* (août 1883).

2° *Sur les terres disparues : L'Atlandide, Thera, Krakatoa.* (20 août 1884).

Nous citerons de lui :

(Voir page 192, 67e Président).

LXXIIe PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1884 au 3 Novembre 1886).

M. WEILL Jacob.

Médecin-Principal de l'armée ; lauréat de l'Académie

de Médecine, officier de la Légion d'honneur, décoré de la Médaille coloniale.

Né le 29 février 1832 à Strasbourg.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur les causes et les progrès de la dépopulation de la France.* (19 août 1885).

2° *Sur l'hygiène et l'assistance médicale dans les campagnes.* (18 août 1886).

Nous citerons de lui :

Note sur M. Sedillos, membre de l'Académie de médecine, décédé à Sainte-Ménehould. (15 février 1883).

Rapport sur les expériences du Dr Koch, de Berlin, sur la tuberculose. (15 novembre 1883).

Mémoire sur la myopie causée par l'étude et l'éducation. (1er mai 1886).

LXXIIIe PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1886 au 3 Novembre 1888).

M. AUMIGNON Alexandre.

Docteur en médecine.

Né à Berzieux le 2 juin 1824.
Décédé à Châlons le 3 avril 1889.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur la Champagne.* (24 août 1887).

2° *Sur les conditions de l'agriculture, dans les temps anciens et modernes, en Champagne.* (23 août 1888).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur l'eau, au point de vue hygiénique. (16 mars 1885).

Mémoire sur l'antagonisme parasitaire. (15 avril 1887).

LXXIVe PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1888 au 3 Novembre 1890).

M. REDOUIN Alfred.

Avocat ; membre du Conseil municipal de Châlons.

Né le 26 mars 1832 à Dunkerque (Nord).

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur les Académies et leur rôle.* (21 août 1889).

2° *Étude sur le choix des prénoms et de l'influence exercée sur ce choix par les événements politiques et la mode.* (20 août 1890).

Nous citerons de lui :

De nombreux rapports sur les concours de poésie.

Rapport sur le congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne. (1891).

A une Momie. (Lecture publique — 1892).

LXXVe PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1890 au 3 Novembre 1892).

M. HORGUELIN Cyrille-Onésime.

Ancien Directeur des Contributions directes, chevalier de la Légion d'honneur.

Né le 26 janvier 1824 à Pogny.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur les noms propres.* (19 août 1891).

2° *Sur la bataille de Valmy.* (24 août 1892).

Nous citerons de lui :

Mémoire sur l'origine et la formation de la langue française. (16 janvier 1888).

Mémoire sur les suffixes dans la langue française. (1er juillet 1889).

Mémoire sur l'étymologie de quelques noms de villages et sur les suffixes latins. (15 avril 1890).

Note sur des carreaux émaillés, provenant de l'abbaye de Chatrices. (15 avril 1891).

Étude sur les anciens moulins de Pogny. (1er mai 1893).

De nombreux rapports sur les concours d'histoire et d'archéologie.

LXXVIe PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1892 au 3 Novembre 1894).

M. RIVIÈRE.

Né à Troyes en 1830.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Sur l'art et la fantaisie.* (24 août 1893).

2° *Sur le passage de Jeanne d'Arc à Châlons, en 1429.* (22 août 1894).

Nous citerons de lui :

De l'histoire en général ; ce qu'elle doit être. (1889).

Après Valmy. — Deux lettres de Dumouriez. (25 juillet 1893).

Question monétaire. (15 avril 1893).

LXXVIIe PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1894 au 3 Novembre 1896).

M. PÉLICIER Paul.

Agrégé de l'Université ; archiviste du département de la Marne, officier de l'Instruction publique.

Né le 17 septembre 1838 à Paris.

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Châlons au bon vieux temps.* (22 août 1895).

2° *Notice sur la vie et les œuvres de M. l'abbé Puiseux.* (18 août 1896).

Nous citerons de lui :

Inventaire des meubles et joyaux de la cathédrale de Châlons en 1410. (1887).

Un épisode de la réformation des coutumes, en Champagne au XVI^e^ siècle. (1887).

Une émeute à Châlons en 1306. (1890).

La population de Châlons, à la fin du XIV^e^ siècle. (1894).

Notice sur le premier registre des comptes de la ville de Châlons, de 1375 à 1380. (15 juin 1894).

LXXVIII^e^ PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1896 au 2 Avril 1898).

M. GIRAUX Henry.

Docteur en médecine; Président de la Commission météorologique de la Marne; membre de la Société des Arts de Vitry, etc. Officier d'Académie, chevalier du Mérite agricole.

Né à Loisy-sur-Marne le 2 février 1840.

Décédé à Châlons le 2 avril 1898.

DISCOURS PRONONCÉ :

Sur l'agriculture au XIX^e^ siècle. (18 août 1897).

Nous citerons de lui :

Communication au sujet d'ossements trouvés à Sumatra et attribués faussement à « l'Homme-Singe. » (1897).

LXXIXe PRÉSIDENT.

(Du 3 Novembre 1898 au

M. DOUTTÉ Edmond.

Professeur d'agriculture départemental, officier d'Instruction publique, officier du Mérite agricole.

Né le 11 janvier 1841 à Thuit-Signol (Eure).

DISCOURS PRONONCÉS :

1° *Allocution prononcée au vin d'honneur donné à l'occasion des fêtes du Centenaire de la Société.* (9 juillet 1898).

2° *Historique de la Société d'agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne et sur les services qu'elle a rendus, pendant le 1er siècle de son existence.* (Séance publique des fêtes du Centenaire de la Société — 10 juillet 1898).

Nous citerons de lui :

Rapport sur le syphon à cuvette de M. Gouézel. (1877).

Rapport sur la question du phylloxéra. (1879).

Mémoire sur les formes animales à travers les âges. (16 mars 1885).

Rapport sur l'exploitation de la ferme de la Grange-du-Vaux. (1897).

Rapport sur l'ouvrage : « Architecture des nids » de M. Lécuyer. (Année 1875-1876 — page 33).

NOTICE

SUR LES

DIPLOMES DE L'ACADÉMIE DE CHALONS

ET DE LA

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.

Parmi les Sociétés littéraires, artistiques, musicales ou autres et les associations diverses qui existent aujourd'hui en si grand nombre, il en est peu qui donnent à leurs membres, comme titre de réception, autre chose qu'une simple formule, entourée d'un vulgaire et modeste encadrement, relevé quelquefois par un maigre écusson, quelques attributs ou une devise.

Seules, peut-être, les Sociétés savantes de Châlons, l'ancienne Académie et la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, ont eu, à deux époques différentes, la rare bonne fortune de pouvoir distribuer, à ceux qui en firent ou en font encore partie, des diplômes, sortant de la vulgarité ordinaire. En plus de la valeur morale qui leur est propre, ces brevets ont le très grand mérite d'être des œuvres réellement artistiques, dues au burin de graveurs châlonnais, dont elles affirment et consacrent le remarquable talent.

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne célèbre en 1898, le Centenaire de sa fondation et, en même temps, la cent cinquantième année, à peu de temps près, de l'existence des Sociétés savantes châlonnaises. L'Académie de Châlons, dont la Société académique actuelle est la fille et avec laquelle celle-ci se solidarisa, dès ses débuts, notamment en prenant sa devise : UTILITATI, et en appelant ses membres à prendre rang dans la nouvelle Compagnie, l'Académie de Châlons, dis-je, n'est en effet elle-même, qu'une transformation de la Société littéraire qui prit naissance en 1750.

A l'occasion de cette solennité, il n'est pas sans intérêt de rapprocher les deux belles œuvres artistiques, qui constituent les brevets de ces compagnies, et de faire sortir de l'oubli celle, de beaucoup supérieure, qui fut le titre officiel de l'ancienne Académie de Châlons. Ce sera un nouveau monument que nous élèverons à la gloire de deux de nos concitoyens.

Les reproductions photographiques que j'ai faites de ces deux œuvres, accompagnent cette notice ; elles permettront de les apprécier et de les juger.

Dans son mémoire intitulé : « La Société littéraire et l'Académie de Chalons », publié, en 1868, dans les mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, M. H. Menu, parlant du premier de ces diplômes, dit qu'il n'en connait qu'un exemplaire ; quoique rare, celui-ci n'est pas introuvable ; pour notre part, nous en possédons une formule en blanc ; notre collègue M. Nicaise, en a un troisième et l'on nous affirme qu'il en existe encore d'autres. M. H. Menu est un chercheur infatigable qui a mis au jour des documents historiques précieux, enfouis jusqu'ici

Philosophia
Histo
ria
Triumphus
Vita

Réduction photographique de M. E. Moignon

Phototypie Bellotti, Saint-Etienne.

DIPLOME DE L'ACADÉMIE DE CHALONS

dans les archives. Sa notice sur l'Académie de Châlons est remplie de renseignements et de faits des plus intéressants. Nous nous permettrons toutefois, avec toute la courtoisie possible, de rectifier quelques appréciations sur le point spécial que nous étudions ici ; là, l'erreur est trop manifeste pour ne pas être relevée.

La description, que donne M. Menu du diplôme de l'Académie de Châlons, est assez incomplète et, de plus, inexacte sur plusieurs points, notamment dans la désignation des figures qui en rehaussent la décoration. C'est ainsi que cet écrivain a cru reconnaître les Muses, au sommet de la gravure, soutenant l'écusson royal, alors qu'il n'y a que trois personnages, tandis qu'il en eût fallu neuf pour représenter celles-ci. J'en dirai autant des deux allégories qui figurent au bas et dans lesquelles, l'auteur que je cite, a vu Cérès et Cybèle.

Nous dirons plus loin quelles sont, en réalité, ces diverses personnifications.

Le brevet de l'Académie de Châlons, très riche de décors, très orné, mesure, sans les marges, 0 m. 38 de hauteur sur 0 m. 28 de largeur ; il est dans le style le plus pur, le plus élégant du XVIII^e^ siècle. La formule manuscrite de réception est entourée d'une sorte de cadre, composé d'arabesques, de volutes et de rinceaux, mélangés de guirlandes de fleurs et de fruits du plus gracieux effet. A droite et à gauche, six médaillons formés de couronnes de laurier, quatre ronds et deux rectangulaires, portent les mots : ELOQUENTIA, ARTES, INGENIÆ, ŒCONOMICA, HISTORIA, POESIS, MATHOESIS ; au centre, en haut, dans une coquille, on lit : PHILOSOPHIA. Dominant le tout, un globe terrestre, aux armes royales, est soutenu, non par les Muses, comme le dit M. Menu, mais par les trois principales déesses, parfai-

tement déterminées par les attributs qui leur sont propres, d'après la Mythologie ancienne: Junon est accompagnée du paon, Vénus de deux colombes, représentant l'amour, et Minerve casquée, vêtue de la cuirasse, s'appuie sur son égide à tête de Méduse.

Il n'y a donc pas d'erreur possible.

Dans le bas de la gravure, on remarque toute une décoration qui, quoique très compliquée, ne semble ni lourde, ni surchargée, tant elle est artistiquement disposée. Au milieu de rinceaux élégants, de guirlandes et de rubans entrelacés, se trouve, au centre, un amour supportant les armes de la Champagne et celles de la ville de Châlons, surmontées de la couronne comtale. L'amour se repose lui-même sur un écusson, de forme ronde, où se trouvent reproduits les attributs du commerce, des sciences et des arts, groupés autour d'une lyre; en exergue on lit: LUDOVICUS XV INSTITUIT, LUDOVICUS XVI STABILIVIT; pour soutenir et terminer l'écusson, un masque de Mercure. Sans en avoir une preuve absolue, nous pensons que cet écusson est la reproduction du jeton de l'Académie, laquelle avait pris la lyre pour emblème, motif que l'on retrouve sur le cachet de cette Compagnie.

A droite et à gauche, pour compléter cette décoration, le dessinateur a mis deux femmes ; ce sont elles que M. Menu a prises pour Cérès et Cybèle. En réalité, elles sont la personnification 1° de la Champagne, couronnée il est vrai comme Cérès, de blonds épis et tenant une banderole portant ces mots latins: *Me beat alma Cérès, Hilari conjuncta Lyæo*, et 2° de Châlons, en forte matrone, portant la couronne murale, symbole caractéristique des villes et qui n'a jamais figuré sur la tête de Cybèle; la cité châlonnaise est de plus bien désignée

par le portrait de Henri IV, qu'elle soutient de la main et au-dessous duquel est écrit la légende de la médaille frappée, par ordre de ce roi, pour perpétuer le souvenir de la fidélité à la cause royale, des habitants de notre cité : FIDES CATALAUNENSIS.

Les attributs, qui accompagnent ces deux figures, ne laissent aucun doute sur la pensée de l'artiste. S'il pouvait y en avoir un, celui-ci serait bien vite levé par une preuve irréfutable que nous devons indiquer ; elle réside dans une délibération de l'Académie elle-même, dont nous trouvons la trace dans le procès-verbal de la séance de cette Compagnie, en date du 28 mai 1777. Ce procès-verbal est, il faut le reconnaître, très incomplet ; tout en mentionnant la décision prise, il ne contient pas le mot de diplôme ; aussi l'auteur que nous avons déjà cité, a-t-il cru y voir, à tort certainement, une décision ayant rapport à la décoration de la salle des séances de l'Académie. Or, il faut se rappeler, tout d'abord, que cette Compagnie siégeait dans une des salles de l'Hôtel de Ville, servant en même temps à d'autres usages et dont l'ornementation ne lui appartenait pas ; d'ailleurs, lorsqu'on a le diplôme sous les yeux, il devient de toute évidence que la décision prise par l'Académie, le 28 mai 1777, ne pouvait concerner que le diplôme, qui était en cours d'exécution à cette époque, ainsi que cela résulte de la délibération du 19 juin 1776, qui désigne le graveur de l'Académie et celle du 8 avril 1778, qui arrête les diverses formules qui seront employées comme titre officiel de réception et apposées sur les diplômes.

Il sera peut-être de quelque intérêt de connaître le texte même de ce procès-verbal ; nous le copions sur le registre de l'Académie :

« Du 28 mai 1777.

« Se sont trouvés à l'Assemblée MM. Navier, chan
celier, Sabbatier, secrétaire perpétuel, de Beuvill
Beschefer, Meunier, de Lestrée, Gauthier, Coluel, G
et Paté.

« En la présente Assemblée, convoquée en la manièr
ordonnée par l'article 11 des statuts de l'Académie, il a été arrêté d'une voix unanime :

« 1° Nomination d'un associé libre et d'un agrégé pour les Arts, M. Poterlet.

« 2° Que l'on placera en haut du cartouche ce mot : UTILITATI ; dans les trois *quadres* (sic) qui sont à droite, les mots : ELOQUENTIA, POESIS, HISTORIA et dans les trois *quadres* qui sont à gauche, ces mots : PHILOSOPHIA, AGRICULTURA, COMMERCIUM ; que la Champagne serait désignée par ce vers latin : *Me beat alma Cérès Hilari conjuncta Lyæo* et la ville de Châlons par ces deux mots : FIDES CATALAUNICA, et que l'on mettrait à l'entour du trophée les mots suivants : INSTITUTAM A LUDOVICO XV, STABILIVIT XVI. Enfin que l'on laisserait en blanc la place destinée pour mettre la formule de l'Association, attendu que cette formule pourra varier selon les personnes que l'Académie s'associera.

« 3° Que les mémoires envoyés au concours... etc.

Suivent les signatures.

En présence d'une telle délibération, aucun doute ne semble possible. Nous ne dirons rien de plus, quant à présent, sur le brevet de l'Académie de Châlons, un peu mignard peut-être, mais plein de grâce et

«l'élégance, véritable petit chef-d'œuvre de composition «et de gravure. Ce diplôme est réellement bien digne «d'une Compagnie dont l'existence, quoique courte, fut assez glorieuse, pour qu'un écrivain ait pu dire en parlant, en 1846, de ses travaux et de ses concours : « Rappelons-nous avec orgueil et reconnaissance, que l'Académie de Châlons a, elle aussi, apporté une pierre dans la construction du nouvelle édifice social, et j'ajouterai l'une des premières pierres. » (Mémoires de la Société d'Agriculture.)

Comme nous le disions au début de cette notice, l'ancienne Académie n'a pas été la seule, qui, à Châlons, ait su inspirer le génie d'un artiste, pour l'exécution de son titre de réception. La Société Savante qui lui succéda et qui prit pour titre : Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, eut le même bonheur. Son premier diplôme, exécuté en 1804, quelques années après sa fondation, quoique inférieur à celui de l'Académie, est cependant aussi dans un autre genre, une véritable œuvre d'art.

Une simple période de 28 ans s'est écoulée, entre l'exécution de ces deux gravures ; cependant en les comparant l'une à l'autre, on croirait qu'un siècle, au moins, les sépare. C'est qu'entre ces deux dates, 1776 et 1804, une grande révolution a passé, révolution qui n'a pas seulement bouleversé le régime politique et économique, mais a aussi détruit tout ce qui existait avant elle, dans les idées, dans les arts, dans la littérature et dans les mœurs même de la nation française qui ont, si je puis m'exprimer ainsi, pris comme une nouvelle orientation. En toutes choses, c'est une modification brusque et complète qui se produit.

Même dans l'ameublement, cette transformation,

sans transition, se fait sentir et là elle est frappante ; des meubles élégamment contournés et ornementés de guirlandes et de festons, on passe subitement aux meubles lourds, massifs et sans grâce, du Directoire, copies de l'antiquité grecque et précurseurs du style de l'Empire. Dans les arts, en 1776, on est encore sous l'influence des grands maîtres, qui ont illustré les règnes de Louis XIV et Louis XV ; on s'inspire de Watteau, de Boucher et de tant d'autres ; on ne voit partout que bergères ou déesses, amours et guirlandes de fleurs. C'est le style coquet, élégant, gracieux comme les mœurs du moment.

En 1804, celles-ci sont devenues graves et austères ; après les excès révolutionnaires et les préoccupations politiques, sont arrivées les luttes guerrières et les préoccupations extérieures. Les arts pouvaient-ils ne pas se ressentir de cette situation ? Ne devaient-ils pas, comme cela arrive toujours, être le reflet des mœurs et des idées nouvelles ?

Avec le brevet de l'Académie de Châlons, on est en plein idéal, en pleine fantaisie ; avec le diplôme de la Société savante qui succède à celle-ci, on sent que les idées matérialistes prédominent. Dans le second, les dieux ou les déesses, les guirlandes de fleurs et les astragales ont disparu ; à leur place des attributs pratiques, des reproductions réelles, des idées représentées.

En avant d'un massif d'arbres, une draperie aux multiples plis, un peu raides dans la partie supérieure, est retenue, d'un côté, à des branches de peuplier, de l'autre à un mât supportant une voile ; sur l'étoffe, la formule du diplôme ; à droite, des rames, une ancre, des plantes marines et un cours d'eau représentant la Marne ; à gauche, un cep de vigne, une faux, une char-

SOCIETE D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS
Monsieur Moreau
Moreau

Réduction photographique de M. E. Moignon

Phototypie Bellotti, Saint-Etienne.

1er DIPLOME DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES & ARTS DE LA MARNE

1806

rue rappelant l'agriculture ; dans le bas des légumes, une houx, des gerbes chargées d'épis, une faucille. Les sciences, les arts, le commerce n'ont pas été oubliés, ils sont indiqués par des livres, des instruments de mathématique, des ballots de marchandises, des bobines de laine. Pour supporter le tout, un terrain où se mêlent dans un fouillis qui ne manque pas d'élégance, des pierres, des herbes, des graminées de toutes natures. Comme fond, un ciel nuageux, qui accompagne et meuble le tout et sur lequel brillent les rayons d'un soleil levant, symbole sans doute du siècle qui commence et de la jeune Société qui naît à la vie.

Tel est le diplôme de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

Par l'ampleur et la grâce de la composition, comme par le fini et la délicatesse de l'exécution, les deux œuvres que nous avons essayé de décrire et de faire apprécier méritent, à juste titre, de retenir l'attention des amateurs de belles choses ; elles affirment le grand talent des artistes qui ont su les concevoir et les exécuter. Elles appartiennent à deux écoles différentes : la première à l'école idéaliste, la seconde à l'école réaliste ; toutes deux sont signées du même nom et sont dues au burin de deux frères, issus de cette innombrable famille d'artistes, dont la longue lignée a laissé des traces, dans l'histoire châlonnaise, dès l'année 1568. Quelques membres de cette famille furent investis des premières charges publiques de notre ville ; presque tous furent des graveurs de mérite. Dans sa biographie châlonnaise, M. Lhote cite notamment Jean Varin, qui grava, en 1635, le sceau de l'Académie française, véritable chef-d'œuvre d'exécution et de finesse, et devint garde général des Monnaies de France.

Nous n'avons pas à faire ici la biographie de la famille Varin, en général, pas plus que celle des deux artistes, dont nous étudions une des œuvres, cependant nous devons faire connaître brièvement ceux-ci.

Joseph et Charles-Nicolas Varin sont fils de Jean-Baptiste Varin, lui-même graveur sur métaux et de Marie-Jeanne Galland. Ils sont nés à Châlons, l'un le 11 mai 1740, l'autre le 29 juillet 1741 ; le premier mourut à Paris le 7 novembre 1800, le second à Châlons le 22 février 1812. Liés de la plus tendre amitié, les deux frères se séparèrent peu, pendant le cours de leur existence. Soit à Paris, soit à Reims, soit à Châlons, ils collaborèrent souvent pour l'exécution de certaines de leurs œuvres, après avoir, au début de leur carrière, suivi les leçons et les conseils des mêmes maîtres, deux habiles et célèbres artistes, châlonnais comme eux, Chédel et le chevalier de La Touche.

Disons, en passant, que cette lignée d'artistes, dont, suivant l'expression de notre collègue M. Armand Bourgeois, les quartiers de noblesse remontent à près de trois siècles, n'est heureusement pas éteinte. Les Varin actuels, graveurs comme leurs ancêtres, marchent avec ardeur et talent sur les traces de ceux-ci.

Les signatures des diplômes des deux Sociétés savantes de Châlons présentent, dans leur texte, une différence sensible, qui a sans doute son motif et que nous avons cherché à expliquer. Là, nous sommes dans le domaine des suppositions ; aussi, n'affirmons-nous rien, à défaut de preuves absolues ; nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier.

Le brevet de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne porte en bas, à droite, ces

mots : *C. N. Varin invenit et sculpsit 1804.* Ici, pas de difficultés possibles ; cet artiste fut, en même temps, le dessinateur et le graveur. La mention du diplôme de l'Académie est toute différente et laisse la place à bien des incertitudes. Dans l'extrémité d'une des banderolles, à droite, on lit ces mots : *Varin sculpsit.* Pourquoi pas d'initiales ; pourquoi pas d'indication du dessinateur de la composition ? Il est peu probable que l'omission de ces mentions soit due au pur hasard ; mais alors, quelle induction doit-on tirer de ce fait ?

Le manque d'initiales a peu d'importance, on le remarque dans plusieurs œuvres de Joseph Varin. L'absence du mot : *invenit*, semble avoir plus de valeur et paraît intentionnelle ; elle laisse un doute sur l'auteur de la composition ; généralement, en effet, dans les gravures signées, en regard du nom du graveur, se trouve celui du peintre ou du dessinateur. Pourquoi n'en est-il pas de même ici ? Le mot seul : *sculpsit*, qui suit le nom Varin, sans l'adjonction du mot : *invenit*, fait naître à l'esprit la pensée qu'il faut reporter, en tout ou en partie, le mérite de la composition, de l'agencement du dessin à un autre qu'au graveur.

Pour nous, nous ne serions pas éloignés de penser que l'inspirateur, tout au moins, du brevet de l'Académie, ait été le maître lui-même de Varin, le chevalier de La Touche, âgé de 82 ans, à cette époque, et auquel d'ailleurs, quelques amateurs attribuent cette œuvre remarquable, qui est bien dans son genre. Si, par suite de son grand âge et de son état maladif ou de tout autre motif, cet éminent artiste n'a pas composé dans son entier le dessin du diplôme, il n'est pas téméraire de supposer qu'il en ait donné le plan d'ensemble, dessiné peut-être quelques détails, sans avoir assez parachevé

l'œuvre pour que son nom y figurât, mais assez cependant pour que son élève n'ait pas osé, par délicatesse, en assumer pour lui seul tout le mérite, toute la gloire.

Nous avons fouillé en vain les archives de l'Académie, espérant y trouver la solution de ce point obscur. Les procès-verbaux des séances sont muets à cet égard ; ils ne contiennent que la désignation de Varin comme graveur de la Compagnie, la description partielle du diplôme, dont nous avons donné le texte plus haut, et enfin la décision, en date du 8 avril 1778, qui arrête le texte de la formule des diplômes.

Nous devons signaler une autre hypothèse et indiquer comme dessinateur *possible* de cette œuvre d'art, M. Poterlet, artiste distingué de notre ville. Cette supposition ne repose d'ailleurs sur aucun document absolument certain, connu de nous, mais seulement sur une coïncidence. M. Poterlet fut, en effet, nommé agrégé pour les arts de l'Académie, dans la même délibération par laquelle la Compagnie a arrêté les dispositifs du diplôme, dont l'auteur lui avait, sans nul doute, soumis un croquis, qu'elle avait sous les yeux. Ne pourrait-on en tirer cette conséquence, qu'en lui donnant rang dans l'Académie, celle-ci aurait voulu récompenser M. Poterlet de sa belle conception.

Nous signalons cette pensée à l'attention des chercheurs.

Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion, à propos des diplômes des Sociétés savantes châlonnaises, de rappeler au souvenir de leurs compatriotes les noms des deux frères Varin, qui ont tant contribué, pour leur part, à la gloire artistique de leur ville natale ; deux de leurs descendants ont pris rang parmi les membres de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et

Arts de la Marne, comme Joseph Varin lui-même avait fait partie, avant eux, de l'Académie de Châlons, au titre d'agrégé pour les Arts.

E. MOIGNON,

Membre Titulaire Résidant.

Châlons, le 1er Mars 1898.

UNE JOURNÉE
à
BOUKHARA

MESDAMES,

MESSIEURS,

Pour se reposer de cent années d'existence, aller passer une journée à Boukhara, quelle idée fantasque ! me direz-vous. Et pourtant, si l'on veut un peu de recul, pour mesurer le chemin parcouru, le poste est-il si mal choisi ? On pourrait apporter, je crois, quelque argument en sa faveur ; mais j'admets que cela peut paraître un caprice. Ce fut le mien et celui d'un de mes collègues et amis. Pour me dispenser de toute justification, je voudrais qu'à cette heure, ce fût le vôtre.

Aimables complices, laissez-vous donc entraîner avec moi sur les ailes de l'imagination, la folle du logis, j'y consens, mais veuillez convenir qu'elle en est aussi quelquefois la fée bienfaisante ; et, de concert, portés sur ses ailes, franchissons ensemble monts et vallées, terres et mers.

Nouveaux Marco Paulo ou Faux Derviches, à votre choix, mais sans le souci de l'or qui surmène, sans la crainte du péril qui paralyse, suivez-moi tranquilles dans ce merveilleux itinéraire qui se déroule comme un long charme à vos regards.

Ensemble il nous faut courir les Alpes par le lac de Zurich et de Wallenstadt, les traverser au Brenner, les suivre jusqu'en Hongrie ; nous perdre ensuite au-delà des Carpathes dans la fertile et vaste plaine de la petite Russie ; aller par la ville sainte de Kief à la ville sainte de Moscou ; de là, par Nijni-Novgorod, Kazan, Sizràn où nous avons des amis, Saratof, Astrakan, gagner la Caspienne ; atteindre enfin la terre asiatique, mère des peuples ; et, nous glissant tout le long de la Perse et de l'Afghanistan, avant de poursuivre jusqu'aux pieds du Pamir, le toit du monde, aux frontières du Thibet, de la Chine, et de saluer enfin au terme à Samarkand, le tombeau de Tamerlan, après avoir, sur les traces d'Alexandre, traversé et les sables du désert du Kara-Korum, et les flots débordés de l'Oxus, après avoir salué à Georg-Tépé l'ombre glorieuse de Skobelef, nous ferons enfin halte à Boukhara la Noble, à Boukhara la Sainte, à Boukhara, la Rome musulmane de l'Asie centrale.

La Boukharie, pays de protectorat, est sous l'influence, disons le mot, nous qui ne sommes pas astreints aux formules diplomatiques, sous la domination de la Russie. Elle garde son Émir, mais elle a près de lui le consul russe. Pensez à Tunis, à son bey et à notre résident, vous aurez l'idée exacte du régime : une puissance qui gouverne à côté d'une majesté qui règne.

Nous devons saluer la puissance pour visiter le palais et la capitale de la majesté. Nous trouvons tout

de suite un ami dans le représentant de la suprématie moscovite. Avec une autorité, doublée d'une aimable courtoisie, le consul de Russie nous trace le programme de notre journée à Boukhara : un officier indigène de sa suite nous guidera dans la ville sarte, située à treize kilomètres de la ville moscovite ; lui-même à notre retour, nous fera les honneurs de son palais et de sa table.

I.

Un trajet de treize kilomètres, aux premiers jours de septembre, dans l'Asie centrale, en plein midi, en pleine poussière, avec un air de feu, à la limite du grand désert, cette page blanche oubliée du Créateur, laisserait à lui seul des souvenirs. La route, quoique monotone, en ajoute encore d'autres : nous longeons quelques champs de cotonniers ; nous rencontrons quelques abreuvoirs, où les chevaux se rafraîchissent dans de vieux sarcophages devenus d'humbles auges, quelques échoppes où les cochers prennent tour à tour quelques gorgées d'un narghilé banal au service de tout passant, ou quelques gorgées d'une eau douteuse, la filaire y pullule, à la cruche en bois de quelque Rebecca indigène. Nous croisons de bons vieux Turcomans à cheval, de bonnes vieilles Turcomanes à âne, de bons vieux mendiants à pied. Nous longeons des cimetières qui n'inspirent aucun respect ; ils sont hérissés de petits dômes d'argile qui abritent des cadavres sans cercueil, proie facile des corbeaux et des vautours qui voltigent aux environs.

Nous touchons enfin à la ville. Voici, sur une longueur de plusieurs kilomètres, des murs de boue séchée, soutenus par des contreforts de même nature, qui défendent l'accès d'immenses jardins, ornements du palais d'été de l'Émir. Nous les tournons et nous arrivons devant un labyrinthe de portes multipliées à l'entrée du monument.

Le poste présente les armes à l'officier indigène qui nous pilote : nous prenons notre part d'honneur. Nous pénétrons dans ce chef-d'œuvre d'architecture barbare, mélange de richesse orientale et d'art naïf, de luxe tantôt délicat, tantôt grotesque, débauche de couleurs et de lumière, régal des yeux peut-être, scandale certainement du bon goût. Le meilleur du mobilier consiste en tapis. C'est souvent le seul ; des tapis par terre, c'est tout : la chambre est meublée. Le luxe atteint son comble, lorsque quelques glaces, fussent-elles étoilées et sans tain, épaves de quelque mont de piété européen, reflètent, accrochées aux murailles, sur leurs surfaces étonnées, les scènes d'une civilisation qui est aux antipodes de la nôtre.

Les jardins nous rapatrient : la nature a moins d'extrêmes que l'homme. Des eaux fraîches, des allées ombreuses, des fleurs rares, des fruits variés, des raisins qui pendent aux berceaux en grappes d'or ; toutes ces choses tentantes, dans ce cadre ravissant, ont-elles fait monter à nos lèvres une eau légère qui trahissait nos désirs, ou l'œil de l'Oriental, si perspicace, les a-t-il devinés à notre insu ? Toujours est-il que je surprends un signe discret du majordome du palais ; un domestique disparaît, et au bout de quelques minutes, au détour d'une allée, dans un frais bosquet, au bord d'une eau vive, une table rustique chargée de pêches,

de raisins, de melons, de fruits divers nous apparaît : deux sièges disposés ne nous laissent aucun doute. Nous voici en demeure de savourer ces délicatesses inattendues sous les yeux de nos guides debout, silencieux et impassibles. Il fallut nous arracher à ce rêve des mille et une nuits.

C'était pour retomber dans un autre : le bazar, qui rivalise de richesse avec ceux de Tunis, de Constantinople et de Tiflis, nous plonge, avec sa couleur orientale, dans un monde que la moindre trace de civilisation n'a pas encore altéré.

Le marchand qui attend la pratique nonchalamment accroupi dans sa niche ; l'homme de métier qui travaille sans distraction et sans impatience ; l'ouvrier en métaux qui martelle et martelle sans cesse ; puis, en plein vent, le cuisinier qui fait rôtir des brochettes de mouton, le boulanger qui fait cuire ses galettes sans levain, le barbier qui fait la tête de son client avec son primitif rasoir, le mollah à la barbe d'argent qui harangue son auditoire impassible ; puis le chamelier qui dérange et l'orateur qui parle, et le figaro en fonctions, et le chef avec ses fourneaux ; cohue de bêtes et de gens dans des ruelles sans espaces, ou dans des places sans ombre : c'est pour nous, Européens, une confusion de nouveautés originales qui déroutent les habitudes de l'œil et du goût.

Au sortir, nous voyons se dresser le Mira-Arab, le gibet de Montfaucon de l'endroit. Les émirs se débarrassaient sans frais de justice des conspirateurs contre leur vie en les priant d'escalader les degrés de cette tour et de tenter, du sommet dans le vide, le saut vraiment périlleux de cinquante mètres de hauteur. La dernière exécution date de 1886. L'autorité russe a

supprimé cette coutume barbare comme elle a fermé le *zindam*, fosse aux punaises, où jusqu'à la même année les prisonniers attendaient et plus souvent trouvaient la mort. Le peintre russe Vereschaguine a retracé avec grand talent, d'une manière horriblement vraie, ces scènes de sauvagerie : une visite au musée Tretiakoff à Moscou prépare convenablement à celle de l'Asie centrale en général et de Boukhara en particulier.

Les prisonniers aujourd'hui sont un peu mieux traités. Et pourtant ! Je suis descendu dans les cachots de la citadelle, deux souterrains où filtrent à peine quelques rayons de lumière : attachés le long du mur par des chaînes de fer qui les tiennent aux reins et aux pieds, une quinzaine de condamnés à mort attendaient l'heure de l'exécution avec ce calme impassible de l'Oriental qui se dit : C'est écrit !

On étouffe dans ce repaire ; nous respirons en descendant au Réghistan, la grande place de Boukhara, forum et marché tout à la fois, où les orateurs pérorent, où les trafiquants rusent à l'envi. Mosquées, mehdressés décorent cette place dominée par les murs de l'Ark, haute citadelle flanquée de murailles d'argile et comprenant dans son enceinte le palais de l'émir et les résidences de ses dignitaires.

L'hôte royal n'est pas dans sa capitale ; il est à sa villa d'été de Tchardjoui : nous devons renoncer à la curiosité autant qu'à l'honneur de saluer Son Altesse. Nous la laissons savourer dans sa charmante oasis ces melons délicieux qui à eux seuls, au dire d'un gourmet russe, valaient la conquête ; une ample et gracieuse compensation nous attend au consulat.

Nous retraversons la ville ; nous saluons une dernière fois, non sans regret, cet amas de constructions

de boue étroites et si serrées, qu'on pourrait traverser la cité de part en part en passant d'une terrasse à l'autre ; réunion de races où se confondent dans une mixture bigarrée Sartes, Ousbegs, Kirghises, Indous, Persans et juifs ; perpétuel carnaval, où la variété des costumes et des couleurs éblouit et amuse les yeux ; Babel remplie du murmure de centaines de dialectes ; vivant tableau des mœurs primitives, inaltérées depuis des siècles. Nous remontons de deux ou trois mille ans en reprenant la route poudreuse qui nous ramène au quartier russe.

II.

Le palais du consul nous transporte à son tour à deux ou trois mille lieues dans l'espace, comme la ville Sarte nous avait plongés à deux ou trois mille années dans le temps. Je me croyais à Mustapha, la ravissante villa d'été du gouverneur d'Algérie. Le goût européen a composé, avec les richesses et les originalités orientales, un délicieux intérieur, où le charme et l'heureuse distribution des salons et des terrasses, des fleurs et des verdures, n'a d'égal que le gracieux accueil du consul, notre hôte devenu si gracieusement notre ami.

Sa prévenance nous a ménagé trois convives de choix, français, sinon de race, de cœur et de langue : son secrétaire général, l'officier des cosaques de sa garde et le régent de la banque.

Le dîner comportait de l'étiquette tout ce qu'exige la courtoisie, et de l'abandon tout ce que permet une cordiale sympathie qui vient de naître. La jolie terrasse, où la table était dressée, ombragée de verdure, décorée

d'élégantes colonnes de marbre, s'ouvrait sur un ciel splendidement étoilé et se prêtait agréablement aux faciles échanges d'émotions patriotiques, que la présence de M. Faure à Saint-Pétersbourg soulevait jusqu'aux extrémités de l'empire russe. Un menu de choix, les vins renommés de France, en particulier celui qui fait la fortune et la gloire de notre Champagne, l'agréable chaleur de la conversation avaient-ils amené les esprits à ce point où, la reconnaissance étant un devoir, l'exprimer est un plaisir? Toujours est-il que les toasts jaillissaient de source, et, qu'humble ambassadeur sans mission de mon cher pays de France, je dus, pour lui faire honneur, y aller à mes frais de quelques paroles de remerciements.

Monsieur le Président de la République française tâtait le cœur de la Russie à Saint-Pétersbourg, nous disait-on; mais nous ici, nous voulons vous prouver qu'aux extrémités de ce grand corps, c'est le même sang, la même sympathie qui circule dans toutes les veines.

Je répondis à peu près ces paroles que je notai en rentrant à l'hôtel:

« Monsieur le Consul, je lisais dernièrement un mot bien inspiré à l'un de nos journalistes par le départ de M. Faure pour la Russie: « Jamais voyageur français « ne s'est embarqué pour Saint-Pétersbourg avec un « pareil bagage; car M. le Président de la République « a pu boucler dans sa valise les 38 millions de cœurs « français. » L'aimable accueil que nous recevons de vous et de vos hôtes, en ce moment, ici, aux extrêmes frontières de l'empire, me permet ou plutôt me fait un devoir d'ajouter que jamais non plus voyageur français ne s'embarquera de Saint-Pétersbourg pour Paris avec

un aussi précieux colis ; car vous êtes la preuve, à ce bout du monde, que M. le Président pourra boucler dans sa valise les 130 millions de cœurs russes.

« Eh bien maintenant, puisque les uns et les autres sont dans le même sac, qu'ils y restent pour la force, la gloire et le bonheur des deux peuples ! Vive la Russie ! »

Je n'eus pas le temps d'ajouter : Vive la France ! Nos hôtes, d'un même et prompt élan, m'avaient devancé.

Leurs acclamations, les poignées de mains, le choc des verres nous firent facilement comprendre que la réponse était allée droit à son adresse.

Cette scène, à rares personnages pourtant, mais où j'avais le sentiment de représenter quelque chose de grand, puisque je parlais, quoique sans mandat, au nom de mon pays, a laissé dans mon souvenir des impressions qui me suivirent pendant le reste du voyage. Elles me firent cortège quand je visitai la presqu'île infernale de l'Apchéron et la ville noire de Bakou. Et j'eus beau escalader le Caucase et m'arrêter ravi au pied de la cime neigeuse du Kasbeck qui à 5.100 mètres d'altitude doit avoir plus de quarante siècles pour vous contempler ; j'eus beau longer la Crimée par Kertsch, Théodosie, Ialta et Livadia, jusqu'à Sébastopol de glorieuse mémoire ; j'eus beau revoir le Bosphore, la Corne d'Or, Stamboul et Sainte-Sophie ; j'eus beau traverser les Balkans, aux races mêlées et en fusion ; j'eus beau retrouver la vieille Europe à Vienne, Salsbourg et Munich ; même au sommet de la Schlucht, au moment de traverser la frontière, par-dessus ces bords du Rhin qui furent nôtres, par-dessus tant de régions et de souvenirs divers, ma pensée et mon regard s'envolaient au désert de l'Asie centrale pour se reposer dans la ravissante vision du palais consulaire.

Là j'avais appris, une fois de plus, à être fier de mon temps et de mon pays.

Là j'avais touché du doigt l'œuvre d'une civilisation qui s'est bien acquis, dans notre XIX^e^ siècle, quelques droits à l'estime et à la reconnaissance. Là, dans ce monde de l'Islam, dont nous parlait hier avec compétence et distinction une voix jeune encore et déjà éloquente (1), j'avais comparé le dogme rudimentaire, la morale plus simple encore, les institutions réduites au minimum des nécessités individuelles et sociales, à nos conceptions supérieures de la vie, de ses devoirs, de ses destinées, à ce merveilleux ensemble de sentiments généreux qui forment le fond de l'âme moderne, et d'où procèdent : le respect de l'enfant, dont la vie n'est plus livrée au caprice d'une autorité paternelle sans entrailles ; le respect de la femme, dont la dignité n'est plus abandonnée à la merci d'une tyrannie sans pudeur ; le respect de l'homme, dont la liberté n'est plus sacrifiée dans l'esclavage au gré d'une domination sans pitié ; marques distinctives de la civilisation chrétienne, l'orgueil et l'honneur de notre époque.

Là encore, j'avais senti les cœurs de deux grandes nations battre l'un contre l'autre ; là j'avais eu la claire vue de la loyauté des âmes d'où résultent la confiance et la force morale, la claire vue de l'intelligent emploi d'une puissance formidable, espoir avoué d'une alliance qui assure notre sécurité dans le présent et raffermit notre confiance dans l'avenir ; là, j'avais éprouvé la saine jouissance qu'apportait à ma piété patriotique le prestige de la France si irrésistible

(1) Conférence de M. Doutté fils, sur l'Algérie, au théâtre de Châlons.

même en ces contrées perdues ; là, en un mot, j'avais fortifié mes espérances dans les destinées de mon pays.

Une fois de plus je rapportais de l'étranger un accroissement d'amour de mon temps et de ma patrie. Et plus que jamais, si le choix de la minute et du point où je voudrais placer ma vie dans le cours des siècles et à la surface du globe, pouvait être proposé à mon libre arbitre, je répondrais avec l'illustre évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup : « En quel temps ? Mais le mien donc ! En quel pays ? Mais le mien, dix fois le mien ! »

Oui, Messieurs, la France ! dix fois, cent fois la France ! Tel est le cri jubilaire que vous me permettrez de léguer à nos arrière-neveux pour le prochain Centenaire de la Société académique de la Marne.

Phototypie

FRANÇOIS (Jean-Baptiste)

1792 - 1838

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

FRANÇOIS JEAN-BAPTISTE

Pharmacien-Chimiste à Châlons-sur-Marne

1792-1838.

FRANÇOIS JEAN-BAPTISTE, est né le 6 février 1792, à Saint-Mihiel (Meuse), d'une bonne famille lorraine. Il est le second fils et le septième et dernier enfant (1) de Joseph FRANÇOIS, marchand de fer ; sa mère, Marie-Barbe COUTURIER, est originaire de Sampigny.

Le compte-rendu de la séance publique de la Société d'Agriculture de la Marne de l'année 1839 (2) résume ainsi sa jeunesse :

« A peine ses études étaient-elles terminées que « François entra, comme élève en pharmacie, dans un « hôpital militaire.

(1) L'autre fils et l'aîné des sept enfants est Nicolas François, né le 3 décembre 1783 à Saint-Mihiel ; il a été maître de forges à Maizey, près Saint-Mihiel.

Jean-Baptiste François a eu pour parrain son oncle maternel, Jean-Baptiste Couturier, maître en chirurgie à Sampigny, et pour marraine une de ses sœurs aînées, Charlotte François.

(2) Cet article a été reproduit en partie par Amédée Lhote dans sa *Biographie Châlonnaise*, 1870.

« En 1813, il fut envoyé à l'armée d'Allemagne, et il « fut fait prisonnier avec la division Vandamme, à la- « quelle il appartenait.

« Dans une ville voisine de Saint-Pétersbourg, il fut « assez heureux pour rencontrer un pharmacien qui, « reconnaissant son habileté, le prit en affection, et « voulait le garder avec lui, cherchant à le retenir par « la promesse de lui céder son officine. L'amour du « pays l'emporta ; à la paix, François revit la France. « Sa famille éprouva à son retour, une joie d'autant « plus vive que, par suite d'une erreur, elle avait reçu « son acte de décès. »

A sa rentrée de captivité, il ne fait que passer à Saint-Mihiel. Il entre en 1815 comme élève, chez M. Tisset, pharmacien à Châlons-sur-Marne, place du Marché.

L'année suivante, le 12 avril 1816, il épouse la nièce de M. Tisset, Mlle Félicité Bonnaire, fille du greffier en chef du tribunal de 1re instance, et peu de temps après reprend la pharmacie de son oncle.

Ses qualités de chimiste et d'observateur, ainsi que son désir d'être utile à la ville et à la province où il est venu se fixer définitivement, se témoignent presque immédiatement.

Dès 1817, il présente à la Société d'Agriculture un travail fait avec beaucoup de soin sur l'analyse comparée des eaux de la Marne avec celle des puits de dix quartiers différents de la ville.

C'était sa présentation à la Société dont il devient membre la même année.

En même temps, il continue avec autant d'exactitude que de persévérance (les relevés avaient lieu trois fois par jour) de 1817 à 1831, c'est-à-dire pendant toute la période où il exerce la pharmacie, les observations mé-

téorologiques et barométriques effectuées par M. Tisset de 1806 à 1816.

A une époque où ce genre d'études était peu en honneur, où les instruments n'avaient pas une grande précision, il arrive à dresser dans des tableaux insérés chaque année dans le *Bulletin de la Société*, mois par mois, ainsi que pour l'ensemble de l'année, un résumé très net et très serré de ses observations.

Ces tableaux donnent les températures extrêmes et moyennes, les maxima et minima des pressions barométriques, les vents dominants, la quantité de pluie tombée, l'évaporation et la répartition des jours en jours clairs, couverts, nuageux, pluvieux, neigeux, brumeux, orageux.

Le rapport de la séance publique du 27 août 1823, par M. Caquot, secrétaire, apprécie ces travaux dans les termes suivants :

« Nous devons à notre collègue, M. François, des « éloges et des remerciements pour la suite ininterrom- « pue de ses observations faites avec autant de soin et « d'exactitude que de clarté et de méthode. »

Cependant, au bout de quelques années de mariage, Faançois a la douleur de perdre sa femme qui le laisse veuf sans enfants.

Le 8 décembre 1823, il épouse en secondes noces M^lle^ Apolline Ancel (1), nièce du général Charles Lochet.

C'est au cours de ce deuxième mariage qu'il se livre aux recherches et aux expériences sur les vins de Champagne, dont les résultats ont été les deux découvertes si importantes auxquelles il a attaché son nom.

(1) Père, Nicolas-Amon Ancel, propriétaire, et mère, Marie-Anne Lochet.

Dans la séance du 16 novembre 1829, François présente à la Société un mémoire sur la cause de la graisse des vins et sur le moyen de la prévenir ou de la détruire.

C'était la solution d'une question qui préoccupait la Société ainsi que le commerce Champenois depuis longtemps.

Le remède à la maladie de la graisse avait fait l'objet de concours en 1813 et en 1818.

Les mémoires de M. Mandel, doyen du collège de pharmacie de Nancy, celui de M. Herpin, membre de plusieurs sociétés savantes, furent récompensés, le premier en 1813, le deuxième en 1818, sans avoir indiqué le remède efficace (1).

François s'exprime ainsi au début de son mémoire :

« Je ne dirai rien des essais auxquels je me suis livré « depuis 1820 jusqu'en 1826. C'est dans le cours de cette « dernière année, qu'ayant examiné plus attentivement « la nature des vins filants, je crus être parvenu à re- « connaître la cause immédiate de cette graisse. Cette « cause réside dans la présence d'une substance connue « en chimie sous le nom de gliadine (2) et que l'on se « procure facilement du gluten de froment d'où dérive « son nom.

« La gliadine a été découverte depuis environ dix ans, « par M. Taddey, chimiste italien.

« Il est facile de s'assurer de la présence de la glia- « dine dans les vins filants et de son identité avec celle

(1) Ces travaux ont été certainement connus de François qui fit partie, en 1818, avec MM. Gobet et Moignon, de la commission chargée d'examiner le mémoire de Herpin.

(2) Appelée aussi glutine, zyméose, zyméprotéine ou simplement matière protéique.

« du gluten de froment par les expériences suivantes, « etc.... »

Quel était le remède ? M. François l'a découvert dans le tannin.

Le compte-rendu de 1839 l'explique de la façon suivante :

« La découverte de la gliadine, par le chimiste ita- « lien Taddey, amena M. François à reconnaître que la « graisse était due à cette substance ; ce fait une fois « vérifié, il dut chercher une autre substance qui préci « pitât la première, et il la trouva dans le tannin. Il y « fut conduit par cette observation : que le vin rouge « qui a fermenté avec la rafle dans laquelle se trouve « une notable quantité de tannin, ne tire pas ordinai- « rement à la graisse. Il jugea donc qu'on préserverait « le vin blanc de cette maladie en y introduisant au « moment du tirage une certaine quantité de tannin.

« M. François eut à vaincre d'assez nombreuses ré- « sistances ; mais le procédé finit par être généralement « adopté. »

M. J. Salleron, dans ses *Etudes sur les Vins mousseux* (1), donne une origine assez curieuse à la découverte de l'emploi du tannin :

« Dans les vins de Champagne, dit il, il ne peut exis- « ter un excès d'œnotannin, puisque le moût lui-même « n'en contenait pas, aussi ces vins à faible titre alcoo- « lique renferment-ils toujours un excès de matière « protéique après leur première fermentation.

« C'est François, cet intelligent pharmacien de Châ- « lons auquel la Champagne doit le procédé du dosage « du sucre connu sous le nom de réduction, procédé

(1) *Etudes sur les Vins mousseux*, 2e édition, 1895, p. 29-30.

« qui a rendu jusqu'ici de si grands services, c'est « François qui a découvert le premier que le vin con- « tient certains principes organiques gélatineux ou al- « bumineux qui causent la maladie de la graisse ou du « vin filant.

« Il me semble intéressant de rappeler ici comment « cette découverte fut amenée; ces détails, d'ailleurs « peu connus, confirmeront la haute valeur scientifique « de François et surexciteront, je l'espère, le sentiment « de reconnaissance qui, en Champagne, surgit en sa « faveur.

« L'un des plus grans écueils, après la casse, était la « maladie de la graisse jusqu'alors tout-à-fait inexpli- « cable; souvent le vin se troublait et subissait une « complète transformation; il devenait épais, gras, vis- « queux et le liquide contenu dans les bouteilles cou- « lait du goulot en filet huileux.

« Pour sauver ce vin dépourvu de toute limpidité, on « avait imaginé, quand la maladie n'était pas encore « trop intense, de le colorer en rose au moyen de la « teinte de Fismes, et de le vendre sous le nom de vin « rosé, vin œil-de-perdrix; cette simple coloration dis- « simulait le défaut de limpidité du vin; mais M. Jac- « quesson père, le fondateur des anciennes caves de « Châlons, ayant remarqué que les vins, ainsi colorés « par la teinte de Fismes, non seulement devenaient « clairs, mais encore ne pouvaient plus contracter la « maladie de la graisse, appela sur ce fait l'attention de « son pharmacien.

« François reconnut bientôt que les baies de sureau, « dont le jus constitue la teinte dite de Fismes, sont « très riches en tannin et que ce principe astringent, « ajouté au vin, précipite une matière gélatineuse et

« visqueuse d'origine organique, très sujette à entrer « en décomposition, substance qu'il nomma gliadine.

« Poursuivant plus loin cette étude, notre pharma- « cien remplaça la teinte de Fismes par un extrait al- « coolique de noix de galle, c'est-à-dire par une disso- « lution de tannin, et constata que la gliadine, insolubi- « lisée et transformée en tannate, était précipitée au « fond des tonneaux où elle formait, avec la lie, des « membranes glaireuses; c'en était fini de la maladie de « la graisse; en effet, depuis cette époque, l'emploi du « tannin s'est généralisé, et aujourd'hui presque tous « les vins étant tannisés au moment du collage, les vins « filants sont une exception. »

Une commission composée de MM. Moignon, Godart, Desmarest, Dagonet, est chargée d'examiner la valeur du procédé trouvé par François.

A la suite de deux rapports faits en 1830 et imprimés en 1831 dans le recueil annuel de la Société, elle conclut à l'unanimité que les recherches de François ont un double mérite :

« 1° Celui de la découverte dans le vin, et après cer- « tains accidents de la fermentation, d'une substance « ignorée jusqu'ici (la gliadine) dont la connaissance « amènera d'heureuses modifications dans les travaux « multiples que réclament les vins mousseux de Cham- « pagne. »

« 2° Celui de l'application contre l'altération du vin « que détermine cette substance, d'un agent qui la pré- « cipite complètement sans nuire aux qualités natu- « relles du vin et dont l'usage très répandu témoigne « du service rendu par un collègue à l'industrie la plus « fructueuse de la Marne. »

Cette consécration, c'était la notoriété. A la suite de la mort d'une fille, née de son second mariage, il quitte sa pharmacie en 1831 pour se donner tout entier à ses travaux de chimie et à la propagation de l'usage du tannin, ainsi qu'au perfectionnement de ce produit.

C'est alors qu'au milieu de ses nouvelles recherches il publie :

1° Des notes et instructions sur la manière de se servir de la liqueur dépurative pour prévenir la maladie des vins blancs connue sous le nom de graisse et pour la détruire quand elle existe et faciliter le travail des vins secs (1829-1830-1831).

2° Un mémoire intitulé : *Quelques observations sur les propriétés physiques et chimiques du tannin*, suivies de la manière de se servir de cette substance livrée soit à l'état sec, soit sous la forme liquide, pour l'usage des vins de Champagne (20 août 1833).

3° Un complément à ce mémoire en réponse à plusieurs questions posées par des négociants champenois sous le titre de *Considérations sur les divers résultats que le tannin produit dans les vins blancs* (18 octobre 1834).

Enfin en octobre 1835, il fait paraître le résumé de tous ses travaux antérieurs dans une brochure ayant pour titre : *Traité sur l'application du tannin pour prévenir la graisse des vins*, dont le mémoire de 1829 forme le premier chapitre (1).

Cependant les travaux de François commencent à être connus en dehors de la région ; un extrait du mémoire de 1829 avait paru en 1830 dans le *Journal de l'Ecole de*

(1) C'est la publication du traité de 1835, presque seul connu, qui a amené beaucoup d'auteurs à écrire que la découverte de l'emploi du tannin comme traitement de la graisse des vins, date de cette année, tandis qu'elle remonte officiellement à 1829.

Pharmacie; les *Annales de Physique et de Chimie* le reproduisirent.

En 1831, M. J. Girardin, professeur de chimie à Rouen, l'analyse dans le discours d'ouverture de son cours dont la conclusion est la suivante :

« La chimie vient de rendre un notable service à l'in-« dustrie et à l'économie domestique. On peut facile-« ment apprécier l'importance de la découverte de « M. François, en songeant à quelles pertes sont exposés « annuellement les commerçants en vins de Champagne, « par suite des altérations que ces liquides éprouvent « par la graisse qui les rend le plus ordinairement in-« vendables. » (Extrait d'un journal agricole du temps, l'*Echo du Bazar de la Marne*, numéro du 23 février 1833.)

Cependant François est déjà sur la voie d'une seconde découverte, dont les conséquences seront d'une importance capitale pour le commerce champenois. Il va trouver le moyen d'empêcher la casse énorme qui, jusqu'alors, a paralysé le commerce des vins mousseux.

Déjà le mémoire de 1835 a un chapitre intitulé : *Quelques réflexions sur les causes qui ont dû concourir à produire une casse si considérable dans les vins tirés en 1835.*

« J'attribue, dit-il, la casse extraordinaire éprouvée « en 1835, non seulement à la présence du mucilage « tenu en dissolution, mais surtout à la trop grande « quantité de matière sucrée, qu'on a ajoutée dans la « généralité des cuvées. »

En 1836, paraissent *Les nouvelles observations sur la fermentation du vin en bouteilles, suivies d'un procédé pour reconnaître la quantité de sucre contenue dans le vin immédiatement avant le tirage.*

La notice historique offerte aux visiteurs de l'Expo-

sition universelle de 1889 par le syndicat du commerce des vins de Champagne, décrit ainsi les résultats obtenus par ce procédé :

« Le fléau de la casse devait arrêter pendant un cer-
« tain temps l'essor des vins mousseux ; on n'avait au-
« cune donnée sur la production de la mousse et pendant
« bien longtemps, on s'en rapporta à la dégustation pour
« savoir si le vin contenait assez ou trop de sucre au
« moment du tirage en bouteilles.

« Enfin en 1836, un chimiste distingué de Châlons-
« sur-Marne, M. François, après de nombreuses expé-
« riences, parvenait au moyen du gleuco-œnomètre
« (flotteur de verre imaginé par Cadet Devaux), et en
« faisant évaporer la partie alcoolique d'un volume
« donné de vin, à déterminer exactement la quantité de
« sucre que doit contenir le vin de Champagne lors de
« la mise en bouteille pour produire une belle mousse.

« Depuis la découverte importante de M. François, le
« commerce des vins mousseux a pris une extension
« considérable. »

M. Robinet dans la préface du tome II de son *Traité général des vins de Champagne* s'exprime en ces termes :

« Ce n'est qu'en 1836 et 1837 que François, pharma-
« cien à Châlons-sur-Marne, publia ses remarquables
« travaux sur le dosage du sucre pour la prise de la
« mousse.

« On est vraiment surpris, en lisant ce mémoire, de
« la profondeur d'observation de ce modeste savant, qui,
« malgré l'état peu avancé de la science biologique, a
« pu établir des règles qui sont encore suivies par toutes
« les maisons de Champagne. Quelques savants ont bien
« apporté des modifications à ces travaux, mais l'idée

« première est toujours restée et a servi de point de « départ. »

Maumené, dans son *Travail des vins mousseux*, publié en 1858, résume ainsi la méthode :

« En 1836, un de nos pharmaciens les plus éclairés, « M. François, de Châlons-sur-Marne, fit connaître une « méthode rationnelle. Elle consiste dans une nou- « velle application du gleuco-œnomètre imaginé par « M. Cadet Devaux, construit et perfectionné par l'in- « génieur Chevallier.

« Cette application consiste à réduire une bouteille « de vin à 4 onces, et à prendre le degré du gleuco-œno- « mètre marqué par le produit de cette réduction, au « bout de vingt-quatre heures, lorsque la crême de tartre « est cristallisée.

« On chasse l'alcool par cette réduction et on ne con- « serve que le sucre et quelques sels dont le poids, « dans un égal volume de liquide, augmente la densité « juste en raison de leur quantité propre.

« M. François s'est assuré que lorsqu'une bouteille « ainsi réduite marque 5° au-dessous de zéro, le vin ne « mousse pas en bouteille, même à une chaleur de 20 « à 25°. »

Tout en faisant des critiques de détail, il arrive à la conclusion suivante :

« Cette méthode a été un grand progrès, elle permet « de faire les plus forts tirages presque sans crainte de « la casse ; en la faisant connaître, son auteur a rendu « l'un des plus grands services que l'industrie des vins « mousseux ait jamais pu obtenir, et que la chimie seule « puisse rendre. Le nom de M. François est on ne peut « plus justement honoré en Champagne. »

Ces magnifiques succès n'ont pas arrêté les travaux de François, qui se préoccupe d'en compléter les résultats en cherchant le moyen d'éliminer l'excédent de ferment dans les vins.

Dans une lettre à M. Bergounioux, professeur de chimie à Reims, datée du 5 décembre 1836, il écrit :

« Connaissant votre zèle pour toutes les recherches
« qui ont pour but l'amélioration de l'industrie vinicole,
« je n'hésite pas à vous adresser cette lettre pour vous
« donner connaissance des nouvelles propriétés que je
« viens d'obtenir dans la gliadine.

« Vous n'ignorez pas que depuis plus de dix ans, je
« me suis occupé constamment de déterminer la dose
« de tannin et le meilleur mode de préparation de cette
« substance.

« Depuis trois ans, une autre idée me préoccupait,
« c'était de savoir la quantité rationnelle de sucre que
« l'on doit employer pour avoir une mousse marchande
« sans éprouver trop de casse ; cette année, j'ai publié
« les données que j'ai recueillies sur ce sujet.

« Mais il existait une troisième question que je n'avais
« pas étudiée, c'était de trouver un moyen d'élimin[er]
« des vins et surtout des vins verts, comme ceux d[e]
« cette année, l'excédent de ferment.

« Ce moyen est cependant pratiqué depuis longtem[ps]
« sans qu'on se rende compte de ses effets, et sans
« donner l'extension qu'il devrait souvent recevoir.

« Sachant que l'acide sulfureux empêche le mout
« d'entrer en fermentation, j'ai pensé que cela devait
« être dû à sa combinaison avec la gliadine ; pour m'en
« assurer, je fis arriver de l'acide sulfureux dans une
« dissolution de lactate de gliadine ; le liquide s'en

« troublé sensiblement et au bout de 24 heures il était « devenu clair, en laissant apercevoir un dépôt blanchâtre au fond du vase.

« Ceci ne laisse aucun doute que l'emploi de l'acide « sulfureux soit une méthode certaine pour s'emparer « d'une quantité plus ou moins considérable de ferment, « il est par conséquent bien important de soufrer fortement les tonneaux, surtout dans les années dont la « récolte est peu avancée en maturité, le vin s'éclaircira « beaucoup plus tôt. »

A la suite de ces dernières expériences, François publie à la date du 20 septembre 1837 un nouvel opuscule *Traité sur le travail du vin blanc mousseux* où il résume les conditions à remplir pour réussir complètement dans un tirage :

« On reconnaîtra, dit il, que, pour obtenir un succès « certain dans un vin que l'on se propose de tirer en « mousseux, et ne plus courir les chances d'une casse « extraordinaire et de maladie ou graisse, il faut remplir six conditions, dont trois principales et trois accessoires.

« Les trois conditions principales sont la présence :
« 1° du ferment
« 2° du sucre } dans des proportions voulues et fixes ;
« 3° d'une chaleur déterminée.

« Les trois conditions accessoires consistent dans « l'emploi :
« 1° de l'alcool ou de « l'eau-de-vie
« 2° du tannin } dans des quantités variables ;
« 3° enfin, d'un commencement de fermentation avant « la mise en bouteilles. »

Cette brochure contient de plus la récapitulation de ses travaux antérieurs qu'il explique de la façon suivante :

« Dans ce mémoire, j'espère avoir réuni tous les ren-
« seignements nécessaires pour être constamment heu-
« reux dans un tirage ; autrefois on attribuait pour ainsi
« dire au hasard l'avantage de réussir dans cette indus-
« trie parce qu'on ne tenait pas compte de l'état du vin,
« et qu'on le traitait toujours à peu près de la même
« manière.

« Si quelqu'un faisait une observation précieuse, elle
« ne fructifiait pas, parce qu'elle restait ensevelie pour
« les autres ; c'est pour cette raison que ce genre de
« commerce n'a pas fait de progrès, étant resté au ber-
« ceau.

« Afin d'éviter des recherches, j'ai cru devoir réunir
« dans un court exposé tout ce que renferme ce recueil,
« pour qu'on puisse voir d'un seul coup d'œil, les divers
« travaux que l'on doit faire subir à une cuvée (1). »

Ces dernières années marquent la période la plus heureuse de la vie de François, malgré les luttes continuelles qu'il eut à soutenir et l'hostilité que lui suscitaient ses succès trop évidents.

« Il était redevenu père d'une fille (2) ; il voyait sa
« fortune s'accroître et ses travaux enfin appréciés ;
« c'est alors que la mort vint le frapper à 47 ans, après
« quelques jours d'une cruelle maladie.

« Le 1er septembre 1838, notre collègue s'était livré

(1) Voir le résumé placé à la fin du *Traité sur les vins mousseux* (1837).

(2) Claire-Léonie François, née le 20 juin 1832, mariée en 1855, à M. le docteur Damourette, médecin-inspecteur des eaux de Sermaize-sur-Saulx (Marne).

« avec ardeur au plaisir de la chasse ; et le 16 septembre, « nous menions douloureusement au champ de repos, sa « dépouille inanimée. » (Rapport de l'année 1839.)

C'est en pleine possession de lui-même, et au cours de nouveaux travaux que la mort est venue le surprendre le 15 septembre 1838. Il est constant dans sa famille qu'il a succombé au moment où il suivait des expériences dont il attendait des résultats au moins aussi probants et aussi efficaces que ceux de ces précédentes découvertes.

Sa brusque disparition jeta sur sa personne une sorte d'ombre, au moment où ses théories triomphaient de toutes parts.

Si ses expériences ont paru depuis insuffisamment précises, il est juste de reconnaître qu'elles ont servi de base à tous les travaux ultérieurs et il n'est pas possible de dire d'une base qui repose sur l'observation raisonnée de réactions chimiques, qu'elle n'est pas scientifique.

Les procédés plus exacts et de résultats plus certains, qui sont en usage actuellement, ne constituent qu'un perfectionnement de la méthode primitive.

Aussi tous les auteurs s'accordent-ils, même ceux qui par exception donnent à leurs critiques une forme trop exagérée pour être juste, à reconnaître la priorité de François dans ces découvertes si importantes pour la Champagne.

M. Eugène Perrier, président de la Société, a pu dire avec l'approbation générale, dans son discours prononcé dans la séance du 26 août 1868 :

« Nos vignes ont leurs fléaux ; mais nos vins ont aussi « leurs épreuves à traverser. Parler de cette maladie de

« la graisse que nous ne connaissons plus guère, de ces « casses meurtrières qui ruinaient des maisons, c'est « rappeler les services que notre collègue, M. François, « a rendus à l'industrie des vins de Champagne. Ce que « les recherches patientes et assurément fort désinté- « ressées de ce modeste et infatigable savant ont sauvé « de pertes à cette industrie, se compte par millions.

« Et cependant, parmi nos jeunes commerçants, « beaucoup ignorent peut-être le nom de l'homme à qui « ils doivent des secrets dont l'application leur est si « utile : ainsi le moyen de faire sécher le dépôt du vin, « et cet autre ingénieux procédé qui leur indique exac- « tement ce que le vin doit contenir de matière sucrée « pour produire une belle mousse sans briser sa frêle « enveloppe.

« Le monde savant garde le nom d'hommes illustres « dont les découvertes n'ont pas donné les résultats « pratiques et les profits que notre commerce champe- « nois doit à M. François. Ne laissons pas oublier notre « collègue et espérons que le bureau de notre Société « aura assez d'influence sur notre administration muni- « cipale pour qu'un jour nous voyions donner le nom « de M. François à l'une des rues de notre cité (1). »

La conclusion à tirer de cette existence dévouée à la science et au progrès de l'industrie champenoise se trouve dans l'extrait suivant du *Journal de la Marne*, du samedi 27 septembre 1838, numéro paru quelques jours après sa mort.

« Savant modeste, M. François avait fait de belles « et nombreuses études sur l'application de la chimie à

(1) Ce vœu a reçu satisfaction en 1869. Le nom de François a été donné à une petite rue allant de la rue d'Orfeuil qu'il habitait, au canal, actuellement Place du Marché.

« l'œnologie. Sa pensée ne se reposait pas, et il pour-
« suivait le cours de ses investigations, quand la mort
« l'a frappé.

« A une époque où le charlatanisme exploite si bien
« les moindres choses, les exemples de désintéressement
« acquièrent un grand prix de leur rareté.

« M. François pouvait faire une grande fortune avec
« le fruit de ses recherches et de son expérience ; on lui
« aurait payé cher ses découvertes, parce que ses décou-
« vertes étaient bonnes ; il ne songea pas à les vendre.

« C'était un plaisir pour lui d'initier à leurs théories
« tous ceux qu'elles intéressaient. »

C'est grande justice et grand honneur que la Société d'Agriculture de la Marne fait à la mémoire de M. François en faisant connaître son œuvre et en perpétuant le souvenir.

L. DAMOURETTE,

Sous-Intendant militaire.

PROGRÈS

RÉALISÉS EN HORTICULTURE

DEPUIS CENT ANS

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE

sous les auspices de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département.

Démontrer combien l'horticulture a changé depuis cent ans dans notre département et cela grâce au concours dévoué de notre Société en général et de certains membres en particulier, était une tâche bien agréable à remplir.

J'ai divisé mon travail en cinq parties :

1° Considérations générales ;
2° Fleurs ;
3° Arbres fruitiers ;
4° Légumes ;
5° Fraises.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Il y a cent ans, l'horticulture prenait un grand développement à l'étranger. La Belgique et la Hollande avaient déjà des serres où l'on cultivait des plantes exotiques.

La France et surtout la Champagne, occupées par les guerres qui usaient toutes les forces vives de la nation, ne suivaient pas le mouvement.

La culture était des plus primitives dans notre département. La routine remplaçait le savoir, le fils cultivait comme le père, sans rechercher ni essayer si une autre façon de travailler pourrait donner d'autres résultats ; mais bientôt, grâce aux encouragements de notre Société, grâce aussi à la passion que certains de nos anciens collègues avaient pour les jardins, l'horticulture prit son essor.

Le goût des beaux fruits et des fleurs rares se fit voir jusque dans les plus modestes demeures et la culture maraîchère devint une sérieuse industrie.

Je sortirais du cadre que je me suis tracé, si j'énumérais les diverses causeries sur les travaux horticoles que dès 1833, M. le baron de Sermet, membre de la Société, faisait à Châlons ; mais je puis affirmer que ses leçons et son exemple ont été pour beaucoup dans les progrès réalisés par l'horticulture.

Au nom du baron de Sermet on doit joindre ceux de MM. de Ponsort, le comte de Lambertye, Sellier, Lebreton, docteur Nicaise, Jules Joly, Eugène Perrier, etc., etc.

La Société ne se borna pas à des enseignements qui ne pénètrent pas toujours partout. Elle organisa des expositions périodiques qui frappèrent les yeux et produisirent une émulation, source de bien des progrès.

A la suite de ces expositions, on décernait de nombreuses récompenses, et si je relève dans les annales de la Société les médailles qu'elle décerna en 1843, c'est pour donner une preuve que notre Société encourageait non seulement la culture des fleurs, mais encore

l'arboriculture, la culture maraîchère et même la fabrication des objets se rapportant à l'horticulture.

Ainsi cette année 1843, elle décerna des récompenses :

1° Au jardinier de la préfecture de Châlons pour sa collection de roses ;

2° A deux jardiniers de notre ville, à l'un pour ses melons prescott et à l'autre pour ses calcéolaires et ses cinéraires ;

3° A un pépiniériste de Reims, pour ses arbres à fruits ;

4° A un potier pour sa fabrication de pots à fleurs.

Il est bon d'ajouter que cette industrie du potier de terre était encore à l'état primitif dans notre département.

La Société s'était aperçue que la hauteur des vases n'était pas toujours proportionnée à leur largeur ; que les trous étaient mal percés et les parois trop épaisses. Elle encouragea cette industrie, et c'est ainsi que la fabrication des pots à fleurs fut améliorée dans notre département.

Aux encouragements, aux diplômes et médailles que la Société décernait à la suite de ses diverses expositions, elle ajoutait encore des récompenses bien plus pratiques.

Elle donnait aux jardiniers qui lui présentaient le résultat de leurs travaux, les ouvrages d'horticulture qui commençaient à peine à se vulgariser.

C'est ainsi que dès 1844 nous pouvons voir que notre Société avait donné en primes et possédait dans sa bibliothèque les ouvrages suivants :

Monographie du genre Camelia, par l'abbé Berlet ;

Le traité du Dahlia, par Pirolle ;

La théorie de l'horticulture, par John LINDLEY ;

Traité de la culture du pelargonium... etc., par LEMAIRE et CHAUVIÈRE ;

Pomone française, 2e édition ;

Essai sur l'histoire des plantes bulbeuses, par LEMAIRE.

Le premier appareil de chauffage des serres consistait en un fourneau en maçonnerie avec circulation de fumée dans des tuyaux en fonte ou en terre.

C'était le seul employé dans notre département jusqu'en 1846.

Après ce chauffage tout à fait primitif, M. Perrier, d'Epernay, fit installer en 1848 un appareil appelé *Aérotherme* (chauffage par l'air chaud), que M. Delaire, d'Orléans, venait d'inventer.

Cet appareil fut pendant longtemps employé avec succès ; mais comme toutes choses, il fut surpassé par un mode de chauffage encore supérieur : le *Thermosiphon* ou chauffage à circulation d'eau chaude, dont la première application fut faite à Chaltrait chez M. de Lambertye.

En 1850, un poêlier-fumiste d'Epernay, M. Brunette, apportait une amélioration au *Thermosiphon* déjà connu. Notre Société, reconnaissant la valeur de son système de chauffage, lui décernait une médaille à titre d'encouragement,

C'est surtout pendant les années 1853-1854 que le mouvement progressif qui se manifestait dans le département prit un développement considérable.

Les jardins maraîchers se couvraient de châssis, ce qui permettait aux jardiniers de livrer à la consommation ces primeurs qui ont tant contribué à enrichir ceux qui les cultivaient et qui ont fait la renommée de Châlons.

Les serres se construisaient de tous côtés ; mais c'est surtout l'arboriculture fruitière qui fit de rapides progrès dans notre département.

Notre Société peut être fière des résultats qu'elle a obtenus en signalant les premiers efforts par ses encouragements.

Non seulement elle récompensait les exposants, mais afin de stimuler le zèle de ceux qui s'adonnaient à la culture maraîchère et à celle des arbres à fruits, il avait été porté dans le programme des concours de 1851, qu'une médaille d'argent serait donnée au jardinier qui justifierait avoir formé un bon élève dans l'une ou l'autre culture.

Les neuf expositions horticoles que notre Société organisa en 1842, 1843 (1), 1844, 1852, 1854, 1855, 1861, 1898; les nombreuses améliorations apportées dans tous les genres de cultures justifiaient bien sa devise: « *Utilité publique.* »

Pour faire ressortir d'une façon exacte la part qui est due à notre Société dans les progrès réalisés en horticulture dans notre département, je ne puis mieux faire que de répéter les paroles que M. de Lambertye prononçait en 1849, dans une de nos séances :

« En reportant mes regards sur les années qui vien-
« nent de s'écouler, je retrouve ces expositions hor-
« ticoles provoquées avec tant d'intelligence par la
« Société d'agriculture de la Marne et qui prirent,
« presque à son berceau, le mouvement raisonné de la
« culture des jardins dans nos contrées. Les médailles
« qu'elle distribua aux propriétaires et aux jardiniers

(1) Deux expositions furent organisées, l'une au printemps, l'autre à l'automne,

« excitaient leur émulation et contribuaient beau
« à propager le goût de la gaie science des jardins.

Dans une autre circonstance, en 1851, ce g
maître en horticulture disait :

« Cette fois, j'aurai beaucoup à vous demander,
« vous mettre à même d'offrir des médailles d'enc
« gement aux jardiniers habiles, n'est-ce pas attei
« le plus cher de vos vœux ?

« L'horticulture n'est pas un loisir pour tous ;
« aussi une source de richesse pour un pays. »

Pensées très justes ! et si l'horticulture avait pri
France le développement qu'espérait ce grand ama
nous ne serions pas aujourd'hui les tributaires
Belgique pour les centaines de milliers de fr
d'Azalées, de Dracaenas, de Rhododendrons,
qu'accusent annuellement les entrées à la douane
çaise.

En 1858, notre Société échangeait ses mémoires
21 Sociétés d'horticulture et nous étions la seule
le département de la Marne où se traitaient les
tions horticoles.

Ce n'est qu'en 1873 que M. de Lambertye fon
Société d'horticulture d'Epernay (1). Sa grande pa
pour les plantes et sa volonté de faire progresser l
ticulture dans nos contrées l'empêchèrent de re
devant la peine qu'il devait avoir pour mener à bi
grosse entreprise dont il se chargeait.

S'il vivait aujourd'hui, grande serait sa satisfa
de voir sa Société dirigée par un amateur aussi d
gué que M. Gaston Chandon de Briailles.

Les premières expositions organisées à Ep

1) En 1842, M. de Lambertye en avait déjà conçu le proj

eurent du succès et donnèrent aux horticulteurs de la région l'occasion de faire connaître leurs produits.

Elles permirent à un horticulteur de Châlons de mettre en relief ses plus beaux résédas, et en 1874 furent admirés les premiers bégonias tubéreux introduits dans le département de la Marne par un autre horticulteur châlonnais.

Quel chemin parcouru depuis 1874 !

Combien de succès obtenus depuis quelques années!

Qui ne se rappelle cette grandiose manifestation de 1893 où la quantité rivalisait avec la qualité ?

Les récompenses qui y furent décernées ont prouvé la valeur des lots exposés.

Les résultats, qui n'ont encore été dépassés par aucune société de France, sont dus à l'activité de M. Gaston Chandon, membre titulaire non résidant de notre Société.

M. de Cazanove, d'Avize, qui fut nommé membre correspondant en 1860 et titulaire non résidant en 1870, prit la présidence de la Société d'horticulture d'Epernay après M. de Lambertye.

Sa grande passion était la culture des plantes alpines.

Pour bien marquer l'intérêt que notre Société portait à tous les progrès réalisés en horticulture dans le département, elle inscrivait, en 1873, le Président de la Société d'horticulture d'Epernay parmi ses membres honoraires non résidants.

Nous allons examiner successivement les progrès réalisés dans chaque culture.

FLEURS.

Ce serait certes une jolie histoire à écrire que celle des fleurs et de ceux qui les ont cultivées.

Sans remonter au déluge ni même aux jardins suspendus de Babylone, nous constatons chez les Grecs et les Latins le goût des fleurs.

Les Latins pourtant, gens plus pratiques, s'intéressaient davantage aux plantes utiles et l'empereur Dioclétien, dans sa retraite, donnait toutes ses préférences à la culture de la laitue.

C'est au commencement du xv^e^ siècle que la confection des bouquets commença à devenir un art.

Les roses et les violettes étaient les fleurs les plus généralement employées pour former les gerbes que l'on offrait aux prêtres, aux anciens marguilliers et aux jeunes filles à l'occasion des fêtes religieuses du printemps; mais c'est surtout le jour de la Fête-Dieu que l'on en consommait le plus.

Plus tard ce sont les feuilles de laurier et les roses qui servent à confectionner des couronnes pour orner le front des meilleurs élèves.

Enfin, les fleurs de lis accompagnées de feuilles d'arbres servaient de décoration lors du passage des rois et des personnages éminents.

L'histoire ne nous dit pas si les fleurs figuraient sur la table de Clovis et de Charlemagne; mais nous pouvons affirmer que depuis une quarantaine d'années, aucun dîner, digne de ce nom, n'a eu lieu sans que la table fût ornée des plus belles fleurs de nos jardins et de nos serres.

Avant 1810, les serres proprement dites étaient inconnues dans notre département.

Il existait bien quelques châssis assemblés les uns à côté des autres, le bas posé sur un petit mur enterré et le haut adossé à une habitation ou à un mur élevé.

C'est à partir de cette époque que l'on commença,

dans la Marne, à construire des serres pour conserver, pendant l'hiver, les plantes tirées des pays chauds.

En 1815, c'est un membre de notre Société, M. Charbonnier, qui recommandait l'emploi du tan sortant des fosses pour faire des couches dans les serres chaudes ; la fermentation produisait une très forte chaleur pouvant remplacer avantageusement le fumier dont le prix était beaucoup plus élevé que celui du tan.

Jusqu'en 1825, il n'y avait pas d'horticulteurs marchands dans notre département.

Les amateurs échangeaient entre eux des divisions de touffes de plantes vivaces, ou des branches d'autres plantes qu'ils piquaient en terre sans méthode. A ces sortes de boutures, les racines se développaient ou ne se développaient pas. C'était le hasard seul qui se chargeait de la réussite.

C'est vers cette époque, après être resté longtemps en arrière de nos voisins les Belges et les Hollandais, que le goût des fleurs se manifesta d'une façon extraordinaire dans toute la France.

Des sociétés d'horticulture se fondèrent à Paris en 1827 ; à Nantes en 1828 ; à Rouen en 1836 ; à Orléans et à Angers en 1838 ; à Metz en 1844.

Notre département ne resta pas en arrière, et dès 1833 notre Société montra sa sollicitude pour les personnes qui s'adonnaient à la culture des plantes.

Grâce à elle, le mouvement en avant s'accentua ; les jardiniers-maraîchers ajoutèrent à leurs cultures celles des *pensées, giroflées, balsamines, cactus, œillets, dahlias, etc.*, suivant les conseils que leur donnait un des membres de notre Société, M. le baron de Sermet, dont les collections furent le berceau de l'horticulture châlonnaise.

Les quelques plantes que l'on achetait à cette époque étaient généralement employées pour orner les cours et les fenêtres.

Ce n'est que vers 1840 que le goût des jardins se développant, plusieurs jardiniers, qui prirent alors le nom d'horticulteurs, firent construire des serres et se mirent à cultiver spécialement des plantes destinées à l'ornementation estivale des jardins et des habitations.

L'horticulture fleuriste était créée; mais elle était encore en enfance.

En 1842, M. de Lambertye, autre sociétaire, commençait une croisade en faveur de l'horticulture.

Il démontrait, d'une façon très claire, que c'était là une science et un art, et que celui qui avait fait des études d'organographie et de physiologie végétales, qui possédait quelques éléments de physique et de chimie, obtenait avec une précision presque mathématique, les résultats les plus prompts et les plus remarquables de culture.

La multiplication et la fécondation artificielle des plantes n'avaient pas de plus fervent adepte que M. de Lambertye, et les différents genres de boutures et de greffes ne lui étaient pas inconnus.

Le premier jardin d'hiver que posséda notre département fut construit en 1846 chez M. Perrier, à Epernay, et en 1849, cet amateur possédait une collection d'orchidées composée d'une centaine de plantes en 32 variétés.

Ces cent plantes représentaient une petite fortune, à cette époque où les Anglais cherchaient à rivaliser avec les Belges pour la possession des spécimens nouvellement importés.

Votre société n'encouragea pas seulement les horticulteurs et les jardiniers en place ; mais encore les amateurs qui cultivaient eux-mêmes les fleurs.

Nous en avons la preuve par la récompense qu'obtint en 1851 M. Perin, de Vitry-le-François, pour sa collection de dahlias.

L'année 1855 marque l'époque où notre Société vit accomplir les plus grands progrès horticoles dans le département.

Rien d'étonnant à cela lorsqu'on lit les noms des membres titulaires non résidants nouvellement admis.

Ce sont : les Perrier d'Epernay, baron de Chaubry de Congy, comte de Mellet, de Lambertye, Haudos, maire de Loisy, et tant d'autres.

A l'exposition horticole organisée par notre société en cette année 1855, on vit pour la première fois les horticulteurs-marchands entrer en lice, et l'un d'eux, de Châlons, obtenir une récompense, ainsi qu'un horticulteur de Vitry-le-François.

A côté d'eux, les jardiniers de MM. de la Franchecourt, Chandon, Haudos et de Lambertye obtenaient de nombreux succès par leurs expositions de dahlias, de roses, etc.

M. Perrier-Jouet, d'Epernay, avait envoyé un lot fort important composé de 40 espèces de plantes de serre chaude, 26 de serre froide, 20 fougères tropicales et 12 conifères.

M. de Lambertye trouvait l'occasion de faire connaître, en les exposant, une classe de plantes peu répandues : les plantes annuelles.

Parmi les 46 exemplaires fleuris qu'il présentait, beaucoup étaient nouvelles. On remarquait surtout les *Thumbergia* variés, *Maurandia, Œillet de gardner, Œillet*

de Chine à fond blanc et très noir, *Cleone pungens, Ageratum celestinum. Isotome axillaire, Lobelia racemosa. Viscaria oculata, Schizanthus Grahami. Trachélie* à fleurs blanches, *Coréope nain. Balsamine aurore, etc.*

Il exposait aussi le *Perilla de Nankin* qu'il recommandait comme plante annuelle à cause de sa culture facile et de l'effet produit par son feuillage rouge noirâtre.

C'est à cette exposition que fut présenté le premier *pelargonium inquinans* (geranium) à fleurs blanches. Il figurait dans la collection de M. Perrier.

En 1861, notre Société, fidèle à ses traditions, ne manqua pas de manifester son désir de voir prospérer l'horticulture dans le département en mettant à la disposition de la commission d'organisation de l'exposition horticole, des médailles d'or, d'argent et de bronze qui furent distribuées en son nom.

La première médaille d'or de 200 fr. fut attribuée à un horticulteur de Châlons, pour une collection remarquable de pelargonium à grandes fleurs.

En 1878, après une visite faite au jardin de la préfecture, la Société, reconnaissant le bon état d'entretien des cultures confiées au jardinier, lui décernait une médaille d'argent.

Non seulement notre Société accordait des récompenses aux exposants des plus belles plantes, mais elle encourageait de tous ses efforts ceux qui, par un travail spécial, faisaient aimer les fleurs ou faisaient connaître les moyens de les conserver.

C'est ainsi qu'en 1889 elle accordait à un horticulteur de Châlons une médaille d'argent pour son opuscule *Méthode pour conserver les fleurs naturelles*, et en 1893 elle faisait à cet horticulteur le grand honneur de l'admettre dans son sein comme membre titulaire résidant.

En 1894, à la suite d'une nouvelle visite faite par les membres de la Société dans les jardins de la Préfecture de la Marne, une médaille de vermeil était accordée au jardinier pour ses roses.

En 1895, un amateur de Châlons obtenait une médaille de vermeil pour sa collection de rosiers.

En 1897, notre Société admettait comme membre titulaire non résidant M. le comte Gaston Chandon de Briailles, président de la Société d'horticulture d'Epernay.

Enfin en 1898 avait lieu l'exposition horticole.

A cette époque, si nos désirs avaient été réalisés et si cette exposition avait eu lieu dans le jardin du Jard (1) ainsi qu'il avait été primitivement décidé, c'eût été l'apothéose de l'horticulture dans le siècle qui finit.

Si on compare les plantes qui figuraient à la première exposition organisée par notre société à celles qui devaient figurer dans l'exposition organisée pour fêter notre centenaire, on est émerveillé du chemin parcouru, des progrès réalisés.

Quelle transformation n'a-t-on pas fait subir aux *Dahlias* dont les fleurs primitivement rondes sont devenues dentelées, et dont certaines variétés à fleurs simples qui atteignaient 1 mètre 50 de hauteur sont employées aujourd'hui, vu leur taille très naine, à la garniture des massifs, tout comme les géraniums.

Les *pélargonium zonale* (géranium) sont aussi transformés ; les quelques variétés aux ombelles moyennes, obtenues vers 1855, ont été abandonnées pour faire place à ces variétés robustes, dont les fleurs doubles ou sim-

(1) Elle fut organisée dans l'Hôtel-de-Ville de Châlons.

ples, aux coloris si variés, ont atteint des dimensions relativement colossales.

Les *bégonias tubéreux* que l'on vit pour la première fois dans notre département en 1874, produisaient alors des fleurs simples larges à peine de trois centimètres. Après avoir atteint jusqu'à vingt centimètres de diamètre les belles variétés aux couleurs si brillantes ont été transformées en fleurs doubles qui ne le cèdent en rien sous le rapport de la largeur et du coloris aux plus belles variétés simples.

Quant aux *cannas,* la plante de prédilection de M. de Lambertye, qui étaient cultivés spécialement pour leur feuillage décoratif, ils ont vu leurs petites fleurettes augmenter à tel point de grosseur, qu'aujourd'hui cette plante majestueuse est rangée parmi les plantes à fleurs les plus recherchées pour garnir les massifs et les appartements. Le volume et la forme de leurs fleurs, ainsi que leurs coloris, les ont fait surnommer *cannas à fleurs de glaïeuls, cannas à fleurs d'orchidées.*

Si par des semis réitérés, les horticulteurs sont arrivés à transformer complètement les cannas, ils ont pu réaliser les mêmes progrès dans la culture des *glaïeuls.* Non seulement les fleurs ont changé de forme, mais aux couleurs rouges et roses sont venues s'ajouter les belles teintes blanc, jaune, violet, bleu et même noir.

Les chrysanthèmes dont les fleurs atteignent jusqu'à trente centimètres de diamètre lorsqu'ils sont cultivés en ne laissant que trois ou quatre fleurs sur chaque pied, ont vu aussi leur coloris bien changé.

Bien d'autres transformations ont été opérées dans les plantes à fleurs ; mais que n'a-t-on pas fait pour changer la forme et le coloris des feuilles chez les plantes à feuillage ornemental ?

En résumé, bien des progrès ont été réalisés depuis cent ans, et la création de l'école d'horticulture de Versailles, où les jeunes gens reçoivent une instruction à la fois théorique et pratique, nous fait espérer que de nouvelles découvertes sont réservées à nos successeurs.

ARBRES FRUITIERS.

De 1800 à 1825, le peu d'arbres fruitiers qui existaient dans notre département portaient des fruits ou n'en portaient pas, selon les caprices du soleil, de la gelée, de la pluie ou de la sécheresse.

Aucun principe sérieux de taille ne leur était appliqué.

Ce n'est que lorsque Dubreuil, le grand professeur d'arboriculture, fit paraître son cours de taille des arbres fruitiers, qu'on vit les premiers arbres dirigés avec méthode.

Sans la persévérance de plusieurs membres de notre Société qui se firent les apôtres de cette science nouvelle, le département de la Marne serait resté longtemps dans l'ignorance d'obtenir ces branches nommées branches à fruit, qui donnent aujourd'hui des résultats certains, lorsque la gelée ne vient pas détruire l'œuvre du jardinier.

Cependant déjà, en 1815, un de nos membres, M. Charbonnier, signalait dans son ouvrage, *L'Art d'améliorer les Terres*, à l'article relatif au fonctionnement des feuilles, l'inconvénient qu'il y avait à mutiler les arbres à fruits.

Il disait, avec raison, que couper n'est pas tailler et

il ajoutait que la courte existence des arbres en espalier était due à la mutilation qu'on leur faisait subir.

Notre Société partageait ces idées et M. de Lambertye, entre autres, était convaincu que la mauvaise « éduca- « tion » donnée aux arbres à fruits abrégeait non seulement leur existence, mais avait encore pour conséquence que les fruits venaient mal ou étaient de mauvaise qualité.

En 1825, M. Alexis Lepère, à Montreuil, appliqua le premier une taille raisonnée aux arbres à fruits, spécialement aux pêchers.

Un grand nombre d'horticulteurs, de jardiniers et d'amateurs allèrent recevoir chez cet habile spécialiste les notions de la nouvelle méthode de conduite des arbres.

Le département de la Marne ne restait pas en arrière, grâce aux encouragements donnés par notre Société.

En 1826, M. Piérard, capitaine du génie à Thionville, communique à la Société un nouveau procédé de greffage par approche.

Le rapporteur désigné parmi les membres de la Société le recommande comme facile et avantageux.

Les premiers essais de plantation du figuier en plein air eurent lieu en 1837 à Loisy chez M. Haudos. Les résultats obtenus furent satisfaisants grâce au soin que l'on eut de garantir les bois avec de la paille serrée autour et de butter les branches au ras de terre.

Les vrais principes de la taille des arbres appliqués par M. Lepère furent vite répandus dans le département lorsque notre Société, de concert avec M. de Lambertye, se mit à encourager les cultures d'arbres fruitiers par des récompenses.

C'est chez M. de Lambertye, à Chaltrait, que l'on

constata les premières applications de la taille adoptée à Montreuil ; mais si M. de Lambertye fut le premier amateur qui obtint de bons résultats avec la nouvelle méthode, c'est à M. Arbeaumont-Magloire, de Vitry-le-François, que revient l'honneur, comme horticulteur de profession, d'avoir, le premier, cultivé les pêchers en forme d'U, d'après la méthode de M. Lepère.

D'autre part, si Châlons s'est fait remarquer par ses cultures maraîchères et par ses fraises, Epernay par ses plantes de serre, Sainte-Ménehould par ses plantations de pommiers et de cerisiers, Vitry par ses plantes à fleurs, c'est Reims qui peut revendiquer l'honneur d'avoir possédé le premier pépiniériste de valeur ; car c'est à M. Herbé, pépiniériste dans cette ville, que nous devons l'introduction dans le département, de 1843 à 1852, des meilleures sortes de fruits, ainsi que la plupart des arbres et arbustes d'ornement qui embellissent encore aujourd'hui nos parcs et nos jardins.

Reims possédait vers 1850 une des plus vastes et des plus renommées pépinières de France.

En 1843 les pépinières de M. Herbé contenaient 238 sortes d'arbres fruitiers et d'agrément en 558 espèces ou variétés; en 1851 on en comptait 342 sortes en 834 variétés.

Notre Société ne manqua pas d'engager cet habile pépiniériste à continuer d'augmenter ses collections par de nouvelles introductions.

Elle lui donnait, en 1852, un témoignage de sa satisfaction en lui accordant sa plus haute récompense : une médaille d'or.

En 1844, M. de Peyronnet, à Coupigny près Orbais, créait un verger modèle qui n'avait pas de rival dans le

département sous le rapport de l'étendue, de la distribution, de la plantation et de la direction donnée aux arbres fruitiers.

Les abricotiers, cerisiers, pêchers, poiriers, pruniers, pommiers et la vigne étaient au nombre de 884 pieds tous dirigés avec soin.

Une commission de notre Société, chargée d'aller visiter cette vaste propriété, disait, par l'organe de son rapporteur, dans ses conclusions pour la récompense à accorder :

« Si la Société d'Agriculture apprécie comme moi les connaissances du jardinier de M. de Peyronnet, elle sera heureuse de lui accorder une médaille d'argent. »

En 1849, notre Société publiait une traduction de M. Charles Perrier, d'Epernay, membre correspondant, sur la culture des poiriers par la méthode anglaise.

La même année, M. de Sermet, membre titulaire résidant, émettait le vœu, dans un rapport sur le traité d'arboriculture de M. Gaudry, officier en retraite, à Paris, que des démonstrations sur la culture des arbres à fruits fussent faites dans notre département aux jardiniers et à leurs élèves : cette science étant, pour ainsi dire, inconnue des intéressés.

La même année encore, M. Le Brun, membre titulaire résidant, était chargé par notre Société d'adresser un rapport à M. le Préfet au sujet de la destruction des hannetons.

Dans ce rapport, M. Le Brun donnait des notions sur le genre de vie de ces coléoptères et recommandait aux habitants des campagnes d'opérer avec ensemble pour les détruire.

En 1852, des félicitations étaient adressées à M. Pelletier, avoué à Sainte-Ménehould, pour les efforts faits

par lui en plantant 3,200 arbres fruitiers dans sa propriété de Rouvroy.

Vers 1855, grâce aux encouragements prodigués par plusieurs membres de la Société, deux horticulteurs de Châlons, travaillant de concert, cultivèrent les arbres fruitiers sur une vaste échelle et furent pendant quelque temps à la tête du département. Aussi notre Société leur décernait-elle une médaille d'or pour leurs belles cultures.

La commission d'horticulture de notre Société fut sollicitée en 1855 d'aller visiter plusieurs propriétés du département où la nouvelle méthode de conduite des arbres était appliquée.

Après les diverses visites, la Société se faisait un plaisir d'adresser ses félicitations au jardinier de M. Haudos pour ses premiers travaux en arboriculture. Il y avait à peine un an que ce jardinier était revenu de Montreuil où il avait été suivre les cours de taille.

La Société adressait aussi ses félicitations à un élève de M. de Lambertye qui était jardinier chez M. Bertrand-Lemaire, à Jâlons.

Le rapporteur de la commission désignée pour visiter ces deux propriétés, disait dans son rapport :

« Sous peu, les jardins de M. Bertrand-Lemaire, à Jâlons, et de M. Haudos, à Loisy, seront, pour les jardiniers qui voudraient se fortifier dans leur art par la vue des modèles, deux bonnes écoles pratiques. »

En 1863, notre Société ne restait pas indifférente aux procédés de culture de la vigne et des arbres fruitiers préconisés chez M. Jacquesson, par M. Hooïbrenk, horticulteur autrichien.

Une commission composée de MM. le docteur Dorin, Duguet, Lamairesse, Roger, Mohen, Nicaise et Lebreton

fut désignée pour examiner les avantages de ce nou
genre de culture.

M. le docteur Dorin faisait, le 25 août 1863, un
port sur la visite faite aux caves du Petit-Fagnière
signalait les trois procédés qui étaient les carac
distinctifs de la nouvelle méthode.

Le premier consistait en un drainage atmosphér
destiné à restituer à la terre une partie des élém
gazeux enlevés par les plantes au moyen de tuyau
drainage qui communiquaient avec un four
allumé.

Le second qui avait, à tort ou à raison, suscité
critiques, consistait en une inclinaison de 12 de
au-dessous de la ligne horizontale, que l'on do
aussi bien à la vigne qu'aux arbres fruitiers et n
aux fleurs et à certains légumes.

Cette inclinaison imaginée par M. Hooïbrenk
selon ce praticien, la base même de la formation e
la restauration des arbres.

Elle n'avait pas seulement pour effet de faire s
également des bourgeons sur toute la longueur
branches et de les mettre à fruits, mais elle refoul
sève dans l'axe du végétal et donnait au tronc et
racines plus de développement.

Ce procédé, appliqué dans les serres sur des rh
dendrons, des camellias et des orangers, avait fait s
de nombreux bourgeons, des fleurs et des fruits.

Le troisième procédé, le seul, à notre avis, qui
sentait un réel intérêt, avait pour but de féconder
ficiellement la vigne et les arbres à fruits, au m
d'une houppe en laine très légère, enduite de miel
l'on promenait sur toutes les fleurs d'une m
espèce.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours notre Société ne cessa d'encourager la culture des arbres fruitiers et tout ce qui se rapportait à cette culture.

C'est ainsi qu'en 1860, une médaille d'or est décernée à M. Herbé fils, de Reims, pour ses magnifiques cultures d'arbres fruitiers ; qu'en 1867, notre Société accordait une médaille d'argent à M. Pérard, de Vitry-le-François, pour une culture analogue.

Les perfectionnements apportés aux outils servant à la taille des arbres à fruits étaient aussi encouragés par notre Société. Nous en avons la preuve dans la médaille d'argent qu'elle accordait, en 1867, à M. Baudry, inventeur d'une serpette-sécateur pour tailler la vigne et les arbres fruitiers; et dans la médaille de bronze qu'elle décernait, en 1870, à un coutelier de Vitry-le-François, inventeur d'un sécateur à ressorts et à lames de rechange.

En 1876, M. Dorin, dans un compte-rendu sur les brochures reçues, signalait les nouveaux procédés employés pour combattre les pucerons et les fourmis.

Il faisait connaître aussi le moyen de distinguer facilement les bonnes poires d'avec les mauvaises.

En 1874, un pépiniériste de Faux-Fresnay recevait une médaille d'argent pour ses semis d'arbres à fruits, et un autre pépiniériste de la Forestière, une médaille de bronze pour ses arbres à fruits divers.

En 1890, bien des progrès étaient déjà réalisés ; mais notre Société, reconnaissant le mérite des variétés d'arbres à fruits introduites par le principal établissement d'horticulture châlonnais, s'occupant de la culture des arbres, lui décernait néanmoins une médaille d'or grand module.

LÉGUMES.

Au commencement du siècle, la plupart des jardiniers maraîchers du département pratiquaient la culture des légumes comme leurs confrères des départements de l'Est de la France, c'est-à-dire, d'après la routine que leur avaient léguée leurs arrière-grands-pères.

Seuls, les jardiniers des environs de Paris, commençaient à produire ces beaux légumes que l'on ne consomma régulièrement dans notre département que quarante ans plus tard.

Si nos maraîchers sont restés si longtemps en arrière de leurs voisins des environs de Paris, ce n'est pas que les conseils leur manquaient ; en effet, dès 1815, un membre de notre Société, M. Charbonnier, recommandait déjà l'emploi des engrais pour cultiver les légumes. A l'appui de ses théories, il disait : *Qui travaille sans réflexion, unit misère et guignon.*

Le progrès allait lentement, car dès 1791, époque où un jardinier de Châlons commença à employer les châssis de couche, jusqu'en 1818 où la laitue se vendait 25 centimes pièce et les melons 5 et 6 francs l'un, le nombre des châssis n'augmenta guère. Les troubles occasionnés par les événements militaires étaient les principales causes du peu de développement de cette industrie nouvelle.

En 1825, la production était déjà plus considérable, les melons ne valaient plus que trois francs pièce.

Quoique ces prix parussent relativement élevés, ils ne couvraient pas les frais d'entretien. Le fumier était très cher et les châssis en bois employés pour cultiver sur couche ne duraient pas plus de dix ans.

C'est exactement de 1833, époque où un jardinier de Châlons, M. Luce, fit couler à l'école des arts et métiers, des châssis en fonte d'un usage pour ainsi dire indéfini, que date la création des productions maraîchères sous verre.

C'est alors que bon nombre de jardiniers comprirent le grand avantage qu'il y avait à travailler d'après les nouveaux principes et n'hésitèrent pas à aller faire l'apprentissage des méthodes employées aux environs de Paris.

Ceux-là parvinrent à se créer une situation pécuniaire qui leur permit d'acheter en quantité suffisante ces nouveaux châssis. Ils cultivèrent alors en grand les primeurs qui furent pour eux une source avantageuse de revenus.

Ce sont ces mêmes jardiniers qui fondèrent cette sorte de corporation de travailleurs, si prospère de 1850 à nos jours.

Si les résultats obtenus ont été satisfaisants, c'est grâce à notre Société qui guida les maraîchers dans les meilleurs genres de culture et dans le choix des variétés de légumes à propager.

Le melon était cultivé à Châlons vers la fin du siècle dernier ; mais c'est en 1828 seulement que la culture en fut faite d'une façon sérieuse, et de 1848 date la renommée que s'est acquise notre ville pour la culture en grand de cette délicieuse cucurbitacée.

Cette renommée est due à un de nos anciens membres, M. le baron de Sermet, qui importa d'Algérie à Châlons le melon d'Arabie. Il confia les graines à M. Champagne, jardinier à Châlons, et en 1849, M. de Sermet en fit une distribution à tous les jardiniers qui voulurent bien s'occuper de la culture de cette nouvelle variété.

Cette même année, le Secrétaire dans son compte-rendu annuel disait : « M. de Sermet, celui de vos col-« lègues dont le nom se trouvait dans tous les comptes-« rendus de vos travaux à l'article *Horticulture*, s'y « retrouvera jusqu'au dernier moment. » C'est sur son indication que M. Champagne, jardinier zélé et intelligent, a produit le *haricot beurre* et l'*épinard rouge* qu'il a vendu sur le marché de Châlons.

Plusieurs introductions sont encore dues à M. de Sermet, entre autres l'*oxalis crenata* et la *courge de Smyrne*.

Une plante qui méritait d'être répandue et à laquelle ce dévoué membre consacrait une bonne part de ses soins fut le *Boussingaultia Baselloïdes*, plante grimpante donnant de jolies grappes de fleurs blanches à odeur très agréable. Cette plante venait du Pérou où les tubercules sont utilisés comme ceux de la pomme de terre.

La production hors saison des légumes et des fruits recevait des encouragements de notre Société. Cette culture appelée culture forcée se développa dans le département, grâce à l'activité infatigable d'un de nos membres dont le nom a été prononcé bien des fois dans cette étude, M. de Lambertye.

C'est dans sa belle propriété de Chaltrait que cet amateur passionné avait fait établir dès 1848, deux cent soixante-dix mètres de tuyaux de cuivre à circulation d'eau chaude servant à chauffer huit panneaux de vigne (chasselas de Fontainebleau), douze panneaux de haricots nains de Hollande, vingt-quatre panneaux de melons (petits prescotts), vingt-deux panneaux d'ananas, deux panneaux de bâches à semis et seize panneaux de plantes à fleurs.

En plus de ces cultures sous châssis, M. de Lambertye obtenait par la culture forcée en serre 104 fruits d'ananas qui mûrirent du 4 septembre au 25 octobre.

Les résultats obtenus en 1849 par M. de Lambertye furent encore plus satisfaisants; ainsi la récolte du raisin s'est faite du 20 avril au 4 mai ; 104 melons cantaloups étaient arrivés à maturité, dans l'intervalle du 28 avril au 2 juin. Quant aux haricots qui étaient cultivés pour être mangés en vert, la cueillette en était faite du 8 février au 29 mars.

Les concombres étaient cultivés sur couches chaudes sans tuyaux de chaleur. Du 31 mars au 4 juillet, 720 fruits de la variété dite *vert anglais* étaient arrivés à leur grosseur.

Si ces sortes de cultures n'ont pas pris le développement que l'on espérait c'est que, comme le disait M. de Lambertye lui-même, quel que soit le prix auquel les produits sont vendus, ils ne peuvent au point de vue pécuniaire dédommager le producteur des frais qu'ils ont occasionnés. *En culture artificielle*, plus on s'éloigne de l'époque naturelle de maturité d'un fruit ou d'un légume, plus la production est faible, plus les difficultés sont grandes.

Notre Société, pour récompenser les beaux résultats obtenus à Chaltrait, décernait une médaille d'argent au jardinier de M. de Lambertye.

En 1850, le jardinier de M. Haudos, à Loisy, obtenait dans ses cultures sous bâches chauffées au thermosiphon des haricots verts fin de février, des melons prescotts dans les derniers jours d'avril.

En 1851, ce même jardinier obtint plus de précocité encore ; car il envoyait à notre Société un melon mûr le 9 avril. Dès le 1er janvier, il obtenait des laitues

pommées; fin mars, des fraises *Princesse royale* et des quatre-saisons, le 12 avril des choux-fleurs, etc.

C'était la première fois que l'on était parvenu à avoir un melon mûr le 9 avril. Notre Société encouragea cet intelligent jardinier en lui décernant une médaille d'argent.

Cette même année une médaille d'argent fut accordée au jardinier de M. Moët, à Pierry, pour sa culture d'asperges forcées.

Encouragé par cette première récompense ce jardinier habile obtint encore de plus beaux résultats en 1855; car le 3 janvier, il présentait à une des séances de notre Société, vingt-cinq asperges d'une grosseur remarquable provenant de ses semis.

Le même parvint à fournir à ses maîtres 200 belles asperges par semaine à partir des premiers jours de janvier jusqu'aux premiers jours d'avril. Ces beaux résultats furent récompensés par une médaille d'argent et notre Société ajoutait à cette distinction le *Manuel de Culture maraîchère,* de Moreau et Daverne.

En 1861, le jardinier du château de Boursault qui s'était fait remarquer par ses belles cultures d'ananas, recevait de notre Société une médaille d'argent.

Depuis quelques années, la culture des primeurs dans notre département, pouvait à juste titre soutenir la concurrence avec les produits venant des environs de Paris. La culture forcée des fruits était arrivée à son apogée.

Les résultats obtenus dans la culture avancée des légumes par certains membres de notre Société avait enfin attiré l'attention des jardiniers maraîchers de notre département. Tous ceux de Châlons principalement avaient compris que cette manière de travailler

pouvait leur procurer de beaux bénéfices si elle était appliquée avec méthode raisonnée.

Ils excellèrent pendant longtemps dans ce genre de culture et les beaux produits qu'ils obtenaient trouvaient un débouché facile à Châlons, à Reims, à Epernay, à Laon, et même à Paris.

Parmi les nombreux concours ouverts par notre Société en 1857, se trouvait celui-ci :

« Une médaille d'or de 100 francs, offerte par un « membre de la Société, sera décernée au jardinier tra- « vaillant avec ses propres ressources, qui dans le dé- « partement de la Marne se sera fait remarquer par la « meilleure culture maraîchère.

« Des médailles d'argent et de bronze pourront être « accordées pour la même cause. »

Après les différentes visites faites par la commission désignée, le rapporteur constatait que le nombre des châssis de couches s'était accru depuis quelques années de 1,100 dans les seules communes de Châlons et Saint-Memmie, que l'étendue des cultures était plus que doublée.

Notre Société reconnaissant l'effort fait par une dizaine de jardiniers de Châlons et de Saint-Memmie, leur décernait la grande médaille d'or, des médailles d'argent et de bronze et à chacun d'eux un *Manuel de Culture maraîchère*, de Moreau et Daverne.

Cette même année, M. Duguet communiquait à la Société un procédé de fabrication de paillassons faits mécaniquement et inventé par M. Ganneron.

Afin de faire connaître rapidement ces nouveaux abris pour les plantes, dont le prix était très modique, MM. Sellier et Duguet en achetaient un certain nombre

de façon que les maraichers de Châlons pussent en apprécier le mérite.

C'est à Chaltrait que furent introduites les premières bonnes variétés de légumes et c'est de cette commune qu'elles se répandirent dans le département.

En 1852, M. de Lambertye cultivait le *haricot mange tout*, le *haricot noir de Belgique*, le *melon prescott hâtif* et *fond blanc*, les *pois Knigt* et *Prince Albert*, la *pomme de terre Marjolin*, le *chou crambé*, le *potiron d'Espagne* et plusieurs variétés de *concombres*. M. de Lambertye propageait également le *melon de Valence*, qui réussissait si bien à Chaltrait et dont le plus grand avantage était de se conserver dans le fruitier pour n'être mangé qu'en novembre et décembre.

En 1857, la Société était heureuse de constater que les jardiniers de Reims semblaient vouloir suivre les traces des jardiniers châlonnais.

M. Dorin, chargé d'aller visiter les cultures rémoises, constatait dans son rapport qu'un jardinier se livrait déjà à la culture du melon et des primeurs. En demandant une médaille d'argent pour ce pionnier de cette noble cause, M. Dorin disait que l'on récompensait surtout l'homme qui s'était mis à la tête de la culture maraichère de sa circonscription.

Notre Société n'a pas eu le plaisir de voir d'autres tentatives faites dans la même voie.

Les jardiniers des villes n'ayant, pour le moment, plus besoin de conseils, M. de Lambertye pensa en 1867 aux habitants des campagnes.

Il était frappé de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient presque tous les jardins dans les villages.

Il entreprit de développer le goût de la culture des légumes chez les cultivateurs et les vignerons, par la

publication d'une brochure contenant d'excellents conseils sur les semis de graines de légumes et par la création de dépôts des meilleures variétés de graines dans chaque chef-lieu de canton.

Notre Société, comprenant les résultats que l'on pouvait obtenir en mettant en pratique les bons conseils donnés par son dévoué sociétaire, décidait qu'un certain nombre de ses brochures serait répandu dans les campagnes aux frais de la caisse de la Société.

En 1872, M. Lebreton, dans son rapport sur *les Eléments de jardinage*, offert à la Société par M. de Lambertye, faisait ressortir les avantages considérables que pouvait retirer la culture maraîchère des conseils précieux énumérés d'une façon si claire et si pratique par cet horticulteur amateur.

Cet ouvrage d'un mérite réel est encore aujourd'hui le guide sûr de toutes les personnes qui veulent s'adonner à la culture des légumes.

Des perfectionnements apportés dans les systèmes d'arrosage, l'introduction de nouveaux légumes fournirent à notre Société l'occasion de montrer toute sa sollicitude pour tout ce qui tend à améliorer la culture maraîchère. Pour récompenser les jardiniers qui avaient eu cette initiative, elle décernait en 1884 et en 1890 plusieurs médailles à deux maraîchers châlonnais.

L'exposition horticole organisée à l'occasion des fêtes du Centenaire de la Société montra que si les maraîchers sont toujours restés réfractaires à l'idée d'exhiber publiquement les beaux résultats qu'ils obtenaient dans leurs cultures, leurs produits n'ont pas cessé d'être supérieurs à tous les points de vue.

Du reste, la médaille d'or et les autres médailles qui

ont été décernées à ceux qui avaient répondu à l'appel de la Société ont pleinement justifié leur renommée.

FRAISES.

Vers 1800, les fraisiers poussaient presque à l'état sauvage dans les jardins du département de la Marne. On les plantait quelquefois en bordure, mais le plus souvent on les laissait *errer* au même endroit pendant plus de 20 ans.

En 1830, les quelques variétés qui existaient, donnaient des fruits d'une grosseur moyenne, d'une couleur peu éclatante, et ces fruits avaient le grand défaut de posséder à l'intérieur une longue partie dure très désagréable à manger. Cette partie dure appelée *mèche*, rendait souvent ces fruits détestables. Aussi les fraisiers étaient-ils peu soignés.

Châlons fut le berceau des grosses fraises, et notre Société peut revendiquer hautement l'honneur d'avoir doté le monde entier de ces fruits délicieux ; car c'est de la variété *Marguerite (Lebreton)* et des bonnes variétés obtenues par plusieurs de nos anciens collègues que sont sorties ces nombreuses variétés à *mèche* très courte et tendre qui figurent aujourd'hui aussi bien sur les catalogues des horticulteurs du Nouveau-Monde que sur ceux de l'Ancien.

Si parmi ces belles variétés obtenues depuis quelques années, il en existe de réellement supérieures, aucun des obtenteurs n'aurait pu dire en les annonçant ce que disait en 1860 M. Barba, horticulteur châlonnais, lors qu'il offrit pour la première fois la fraise *Marguerite* : « Elle sera longtemps sans rivale ».

Après plus de 40 années d'existence, elle est encore

sans rivale. Aucune variété ne résiste, comme elle, dans tous les terrains et elle reste la préférée pour la culture forcée.

L'obtenteur de cette précieuse fraise fut M. Lebreton, ancien membre de notre Société.

Il fut, nous l'avons déjà dit, l'apôtre de la cause horticole. Il recommandait les ouvrages d'horticulture de M. de Lambertye avec l'autorité d'un praticien distingué et en appliquait lui-même les principes.

Il suivait avec une véritable passion les magnifiques cultures de M. le docteur Nicaise. C'est fort de ses conseils qu'il obtenait les gains les plus remarquables entr'autres son incomparable *Marguerite*, obtenue par la fécondation artificielle des variétés *Sir Harry* avec *Princesse Royale*.

En 1849, M. de Lambertye introduisait dans le département les variétés *Princesse royale* et *Comte de Paris*, et la variété *Keens'seedling* était celle qu'il préférait pour la culture forcée.

En 1862, il faisait hommage à notre Société de sa *Monographie de la Culture du Fraisier*.

M. le docteur Nicaise qui se faisait déjà remarquer dans la culture de ce délicieux fruit accepta de faire un compte-rendu de cet ouvrage. Il signalait dans son rapport les différentes méthodes de culture qui y étaient détaillées et relevait beaucoup d'explications très précieuses pour la culture forcée. Ce travail était l'œuvre d'un praticien consommé.

Si la fraise *Marguerite* eut un succès universel, plusieurs des variétés obtenues par M. le docteur Nicaise sont encore aujourd'hui les préférées de certains spécialistes.

En 1863, ce dévoué sociétaire, qui se livrait depuis

quelques années déjà à l'hybridation des fraisiers, obtenait par la fécondation artificielle, un gain hors ligne : une fraise du poids de 51 grammes, portant 20 centimètres de circonférence, d'une qualité exquise et d'une couleur éclatante. C'était la plus grosse et la plus belle des fraises de l'époque.

La commission de notre Société réunie pour juger le mérite de cette nouveauté, la trouvant en tous points irréprochable, la baptisait du nom de son obtenteur. Telle est l'origine de la variété *Docteur Nicaise*.

Les autres obtentions méritantes dues au docteur Nicaise et qui furent mises au commerce par un auxiliaire intelligent, ont longtemps tenu la tête sur la liste des plus grosses et des meilleures variétés. Plusieurs sont encore cultivées avec succès entr'autres *Sultane* et la *Châlonnaise*.

En 1869, la Société impériale d'horticulture de France, sur le rapport d'une commission spéciale, devait décerner à M. Nicaise une médaille d'honneur pour l'importance de ses gains si renommés. Malheureusement ce sociétaire si désintéressé et si dévoué n'eut pas la satisfaction de recevoir cette distinction si méritée. Une mort presque foudroyante l'enleva le 3 février 1869.

En 1876, M. de Lambertye publiait son très intéressant travail sur le fraisier et le présentait à notre Société pour être soumis à un examen.

M. Lebreton était tout désigné pour faire le compte-rendu de cet ouvrage. Dans son rapport très élogieux, il apportait le tribut de son savoir en signalant le moyen d'éloigner le ver blanc des pieds de fraisiers.

Si depuis quelques années les fruits des fraisiers ont été améliorés au point de vue de la forme et de la couleur, depuis quelques mois une transformation atten-

due depuis longtemps s'est opérée au sujet de la production des fruits. Nous possédons aujourd'hui déjà quelques variétés remontantes à gros fruits.

La première qui a pris rang porte le nom de *Saint-Joseph*.

La voie est ouverte : plusieurs variétés sont déjà annoncées comme supérieures aux premières obtenues.

L'activité des semeurs ne s'arrêtera pas là, toutes les belles variétés qui existent aujourd'hui sont appelées à disparaître pour être remplacées successivement par d'autres remontantes qui donneront des fruits aussi savoureux et aussi gros et dont la maturité commencera en juin pour se prolonger jusqu'aux gelées. Et lorsque l'on prendra soin de les garantir du froid la récolte pourra être prolongée jusqu'à l'arrivée des premières fraises forcées.

L'avenir est donc aux grosses fraises remontantes.

CONCLUSIONS.

Nous terminerons en résumant l'état actuel de l'horticulture dans le département et en signalant ce qui nous reste à faire.

Nous constatons que l'horticulture-fleuriste en suivant le progrès qui se manifeste dans le monde entier, n'a pas cessé d'être florissante.

Ce qui a contribué à maintenir cette agréable et intéressante industrie dans une situation relativement prospère (malgré le malaise général), ce sont les progrès incroyables réalisés depuis une quinzaine d'années dans la culture des *plantes à fleurs*.

Les horticulteurs marchands, bien avisés, ont acheté et répandu à profusion ces nouvelles plantes; ils les ont

fait connaître soit en les présentant dans les expositions horticoles, soit en les annonçant dans leurs catalogues. Par ces différents moyens, ils tentaient leur clientèle, entretenaient et développaient même le goût de l'horticulture dans toutes les classes de la société.

Certains d'entre eux complétaient l'œuvre commune en suivant le mouvement commercial fin-de-siècle ; c'est-à-dire qu'avec des installations tout-à-fait modernes, ils produisaient beaucoup et vendaient bon marché. Se basant sur cette vérité que *celui qui reste en place recule*.

Quant aux arbres fruitiers, leur culture n'est pas encore arrivée à son apogée, mais on prend de plus en plus l'habitude de planter.

Si les progrès ont été sensibles dans la direction raisonnée à donner aux arbres de 1840 à 1855 ; c'est surtout depuis une quinzaine d'années que l'on plante beaucoup, surtout dans les campagnes.

Les progrès réalisés dans cette branche de l'horticulture ont certainement contribué aussi à son développement, car, là comme dans les fleurs, certains spécialistes ont répandu les nouvelles variétés de poires, de pommes, de pêches et de prunes, dont la qualité et le rendement sont bien supérieurs à ce qui existait il y a 50 ans.

Si l'arboriculture est très prospère dans notre département, c'est que des produits avantageux à tous les points de vue ont été offerts aux amateurs. Peu de départements en effet peuvent, comme nous, se procurer de beaux sujets à un prix relativement aussi modéré et ce, grâce au travail intelligent de quelques-uns de nos principaux lauréats.

L'horticulture-fleuriste et l'arboriculture sont encore en progrès dans notre département ; mais il n'en est

pas de même malheureusement de la culture maraîchère.

A quoi attribuer la cause du malaise éprouvé par nos jardiniers ?

La première réside dans la concurrence que viennent faire les produits d'Algérie et du midi de la France aux primeurs que produisaient cette légion de maraîchers dont Châlons était un des principaux centres.

Nous sommes forcés de reconnaître que le quasi-découragement qui s'est emparé de ces rudes travailleurs a peut-être sa raison d'être, car depuis que l'Algérie nous envoie dès janvier ses pommes de terre, ses haricots verts, ses pois, etc., et que le midi de la France lui succède avec des produits de même nature, la culture de ces mêmes produits ne leur procure plus ces bénéfices, qui, bien que modestes lorsqu'il s'agit de primeurs, encourageaient leur activité et augmentaient leurs revenus.

Il faut ajouter à cela que le nombre des jardiniers-maraîchers a augmenté dans des proportions qui ne sont pas en rapport avec la consommation ; de là surproduction amenant l'abaissement des prix de vente. La main-d'œuvre est plus chère qu'il y a 30 ans et les fumiers, au lieu de diminuer, augmentent de valeur.

Dans ces conditions, non-seulement les maraîchers ne peuvent plus agrandir leurs jardins ou augmenter leur matériel ; mais beaucoup d'entre eux arrivent à la fin de l'année sans un sou d'économie.

Sans les rendre responsables de cette situation qui s'aggrave de jour en jour et qui serait fatale à cette industrie si renommée autrefois dans le département, nous pensons que le temps est venu de s'orienter dans une voie nouvelle.

S'ils veulent, sinon reconquérir le bien-être d'il y a 25 ans, du moins vivre sans souci du lendemain, leur devoir est de se former en syndicat. L'association seule leur permettrait d'acheter les fumiers dont ils ont tant besoin, sans passer par l'intermédiaire des soumissionnaires qui réalisent de très beaux bénéfices à leurs dépens. Il leur faudrait aussi se tenir constamment au courant des nouveautés de légumes, discuter, après essais, leurs défauts et leurs qualités, leur précocité ou l'abondance de leur production ; et enfin s'initier à la pratique des engrais chimiques appropriés aux différents genres de cultures qui les intéressent.

Nous pensons que la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département a encore cette noble tâche à remplir.

Par des conférences spéciales aux jardiniers-maraîchers, on leur ferait ressortir les avantages qu'ils pourraient tirer de l'emploi des engrais chimiques appliqués à la culture des légumes et les bienfaits que procurent les réunions de travailleurs dirigés vers un même but.

Là est l'avenir des cultures maraîchères dans nos contrées et le jour où les jardiniers auront compris que *l'union fait la force* et que les progrès réalisés en agriculture peuvent améliorer leur sort, nous les reverrons, le dimanche, assiéger de nouveau les bureaux des caisses d'épargne pour y déposer le surplus du contenu de leur bas de laine.

Et notre Société aura justifié une fois de plus que sa devise n'est pas un vain mot.

René LEMOINE.

LAMAIRESSE

(Pierre-Eugène)

Ingénieur & Orientaliste

NÉ A CHALONS SUR-MARNE LE 14 JUILLET 1817

Notice biographique

par M. Auguste Nicaise.

Cet ancien élève de l'Ecole Polytechnique, à qui les X auraient dû fermer l'horizon des littératures, est cependant un écrivain de haute culture, qui restera célèbre plus peut-être par ses œuvres et richesses littéraires que par les travaux d'art qu'il a dirigés.

M. Eugène Lamairesse, entré dans le corps des Ponts et Chaussées en 1842, n'en a pas moins publié des ouvrages techniques d'une haute importance : *Manuel de Drainage; Dessèchement des Etangs de la Dombe; Hydrologie des Monts Jura ; Les Irrigations de l'Inde; Le Barrage du Chélif (Algérie); Le Transsaharien.*

Pendant six années, Ingénieur en Chef de nos établissements français de l'Inde, il y a reçu la mission d'étudier l'Inde Anglaise au point de vue de ses irrigations et de ses travaux hydrauliques. Le résultat de cette étude forme un des volumes de la collection des mémoires des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, publiée par l'Administration.

On lui doit, en outre, la construction du port de Ténès, les travaux d'assainissement de la ville de Bône, etc., etc.

Mais là où il nous intéresse plus particulièrement c'est assurément par ses traductions fort documentées sur les littératures et les religions orientales.

Son œuvre considérable fait d'ailleurs autorité en pareille matière, et nous regrettons de ne pouvoir donner ici que la nomenclature des ouvrages publiés par M. Lamairesse, alors que chacun d'eux demanderait à être présenté au lecteur. C'est en 1867 qu'il débute dans cet ordre d'idées par deux volumes fort intéressants : *Poésies populaires du Sud de l'Inde*, bientôt suivies des *Chants des Bayadères*, du *Kama Sutra*, de *Valsyayana*, de *Premsagar ou Vie de Krishna*, de *L'Inde avant Boudha*, de *La Vie de Boudha*, de *L'Inde après le Boudha*, de *L'Empire Chinois*, du *Japon*, de *La Bible de l'Islam*, de *La Vie de Mahomet, l'Apôtre*.

Polyglotte et érudit, connaissant toutes les langues de l'Europe, sauf le Russe, M. Eugène Lamairesse est peut-être le seul Européen connaissant l'*Arabe* et le *Tamoul* de l'Inde et parlant ces deux langues.

Nous devons dire encore un mot de ses ouvrages techniques. On lui doit de nombreux mémoires, notamment sur *Les Irrigations de l'Inde*, *L'Agriculture de l'arrondissement d'Orléansville*, *La Division de l'Algérie en 5 ou 7 Départements*, *Le Transsaharien et le Bénoué*, *La Colonisation de l'Adrar des Aouélimmindon*.

Depuis 1878, cet éminent lettré ne s'est plus occupé que d'agriculture et de viticulture. Sans concession il a créé deux propriétés en Algérie, l'une à Malakoff, près Orléansville, l'autre à Marengo.

M. Lamairesse était chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1864.

L'Algérie perd en lui un ami dévoué, la France une grande intelligence et un patriote ardent.

Nous ajoutons à cette notice la lettre par laquelle M. Lamairesse nous a donné l'origine des divinités hindoues placées dans la cour du Petit-Hôtel-de-Ville. On verra quelle conscience apportait dans ses travaux cet infatigable érudit et par quels liens affectueux il était attaché à la Société d'Agriculture de la Marne.

Lettre adressée à M. Auguste Nicaise :

« *Alger. 30 Octobre 1881.*

« MON CHER COLLÈGUE,

« Je m'empresse de vous remercier de la bonne promesse que vous avez bien voulu me faire d'une notice fort intéressante sur les Ariahs préhistoriques; elle sera insérée dans mon ouvrage, si Dieu lui prête vie, avec la justice qui vous est due.

« Je m'empresse également de vous renseigner sur les statues indiennes; voici comment j'ai pu me les procurer :

« J'étais chargé à Pondichéry du service des Irrigations qui forment la partie principale de l'agriculture du pays. Les habitants de la campagne croyaient avoir tout intérêt à se concilier ma bienveillance. J'en ai profité pour obtenir d'eux de fermer les yeux sur l'enlèvement de ces statues ou idoles, enlèvement qu'ils n'auraient pas toléré de la part de toute autre personne.

« Les Hindous ont pour habitude de délaisser tout temple ou toute idole qui a subi une profanation. Or, beaucoup de pagodes ont été profanées par les Musulmans au moment de la conquête musulmane ; les idoles ainsi profanées ont été transportées par eux dans la campagne le long de la limite des propriétés, à moitié enterrées. Ce sont ces statues et celles de quelques petites pagodes profanées et abandonnées que j'ai pu faire transporter à Pondichéry.

« Un partie provient de l'établissement français de Karikal qui était dans mon service. Il y a dans cet établissement plusieurs villages convertis au christianisme et qui n'ont fait aucune opposition à l'enlèvement des idoles dont ils ne sont plus les adorateurs.

« J'ai remis à la Bibliothèque de la Ville de Châlons une liste étudiée de ces statues, que l'on doit faire imprimer : elle contient toutes les indications que j'ai pu donner. Il vous suffira de demander un exemplaire de cet imprimé. J'en ai laissé aussi une copie à l'abbé Deschamps, grand vicaire.

« Veuillez agréer, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« E. LAMAIRESSE. »

POÉSIES COURONNÉES

A LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 10 JUILLET 1898

POÈMES DIVINS

LAUDATE PUERI DOMINUM.

Dans la salle aux murs blancs les fenêtres ouvertes
Laissent entrer des flots d'air tiède, parfumé,
Et des bruissements légers de palmes vertes,
Et la lumière d'or des chauds midis de Mai.

Vingt-quatre petits lits sont rangés sur deux files,
Entourés de rideaux d'éclatante blancheur.
Chaque jeune malade a dans ses doigts débiles
Une image, un jouet, un album, une fleur.

De l'un d'eux on ne voit pourtant que le visage,
Plus blanc que ses rideaux et que ses draps de lin.
Est-ce que ce petit n'aurait pas été sage
Qu'il est seul à n'avoir aucun jouet en main ?

Hélas ! Son humble cœur en grâce, en innocence,
En naïve candeur au lis même est pareil ;
Mais pour rectifier un défaut de croissance
Le tronc, les pieds, les bras sont dans un appareil.

Et l'on peut voir tendu — spectacle lamentable —
Dans ce rigide étau son pauvre corps noué,
Ainsi que cet oiseau qu'aux portes de l'étable
Le paysan cruel, tout vivant, a cloué.

De ses cheveux bouclés la légère auréole
Nimbe son pâle front d'un peu de mousse d'or.
Son œil bleu suit dans l'air une mouche qui vole
Et semble être jaloux de son rapide essor.

Soudain, entre les lits, une grande ombre glisse.
On la voit accourir sans l'entendre marcher.
C'est, dans sa robe grise, une jeune novice ;
Sur le petit martyr elle vient se pencher.

D'un ton mystérieux la modeste infirmière
Dit : « Je vais vous conter, mignon, un grand secret.
Devinez... dans trois jours vous ferez la première
Communion... Monsieur l'Aumônier le permet.

« Il est vrai, vous n'avez pas encore atteint l'âge.
Mais votre catéchisme est toujours très bien su ;
Puis, de tous les enfants, vous êtes le plus sage.
Le bon Dieu de là-haut, s'en est bien aperçu. »

Un peu de rose monte au doux visage blême.
« C'est vrai, dites, ma sœur ?.. Oh ! que je suis heureux.
Oh ! que, pour moi, Jésus est bon et que je l'aime ! »
Et l'enfant, fatigué, referme ses grands yeux.

Ce que la sœur ne disait pas c'est que la veille
Le médecin l'avait trouvé bien affaibli...
Puis croyant que, déjà, pour longtemps il sommeille
Elle s'en va, le front creusé d'un sombre pli.

Pourtant il ne dort pas... Sous ses paupières closes.
Comme un rêve imprécis, passe une vision
De voiles blancs, de chants divins, de pâles roses,
De lueurs étoilant une procession.

Jadis il habitait en France un gai village.
Un jour il avait vu des enfants réunis
Aux pieds des grands tilleuls dont le mouvant feuillage
Balançait au printemps tout un monde de nids.

Son frère était vêtu d'un bel habit de fête;
A son bras un ruban de moire frangé d'or;
Un cierge dans la main il s'avançait nu-tête,
Un autre enfant suivait, un autre, un autre encor.

Et soudain s'exhalait de toutes ces poitrines
Un chant sonore et doux qui montait vers les cieux,
Redit dans le lointain par des voix argentines
Et qui faisait jaillir des pleurs de tous les yeux.

Quand il revit la sœur il demanda, timide,
« Aurai je un bel habit, un gros cierge, un missel? »
Mais elle, détournant de lui son œil humide,
Dit : « Je vous garnirai, mignon, un bel autel.

« Votre couche sera de lis toute fleurie,
Vous aurez un beau livre, un cierge, un chapelet.
Quant à l'habit, fi! donc, de la coquetterie...? »
Des yeux de la novice une larme roulait.

« O ma sœur, je voudrais, et dès aujourd'hui même,
Apprendre ce cantique... attendez... le refrain
Le voici : J'engageai ma promesse au baptême....
Je ne sais plus le reste et j'en ai du chagrin. »

Vite on le lui apprit et durant l'insomnie
Des longues nuits, durant le jour, à tout moment,
Cet innocent captif — Oh! l'amère ironie —
Répétait : « Je m'engage aujourd'hui librement. »

Quand du troisième jour parut l'aube nouvelle,
Son petit lit tout blanc fut aussitôt paré
De lys, de fleurs d'arum, ainsi qu'une chapelle
Qui, dans son tabernacle, attend l'hôte sacré.

Et quand tinta l'office on vit entrer la mère,
Le frère aîné suivi de la petite sœur,
Puis, un panier au bras, le pauvre vieux grand-père
Dont l'esprit divaguait, troublé par la douleur.

La mère, refoulant ses larmes à grand peine,
Déposa dans les fleurs un livre à tranches d'or ;
Le frère un chapelet très court nommé dizaine
Et la petite sœur un cierge, puis encor

Un beau brassard de moire à la frange dorée
Dont on ceignit son bras, car on avait permis
Que la main droite fût, pour ce jour, retirée
De l'appareil rigide où son corps était mis.

Mais les doigts demeurés trop longtemps immobiles
Ne purent se plier ; exsangues, amaigris,
A soutenir le cierge ils furent inhabiles
Et sur le livre blanc se posèrent roidis.

L'aumônier apparut, tenant l'eucharistie
Au-dessus du ciboire ; il la mit doucement
Sur les lèvres, hélas ! plus blanches que l'hostie...
Et l'enfant referma ses yeux un long moment.

Sitôt qu'il les rouvrit, l'aïeul avec mystère,
Déposa des gâteaux et des fruits au milieu
Du lit jonché de fleurs. L'enfant dit : « Non, grand-père,
Car sur ma lèvre encor j'ai le goût du bon Dieu. »

La Sœur fit observer que dans la matinée
Le cher petit aurait besoin d'un grand repos.
On pourrait revenir le voir dans la journée,
Et du reste ses yeux, de nouveau, s'étaient clos.

Pendant que s'éloignait l'humble et triste cortège
L'enfant rouvrit encor ses beaux yeux, ressemblant
A deux myosotis éclos parmi la neige,
Mais dont le doux regard devenait vacillant.

Et tandis que, tout bas, sa bouche demi-close
Répétait : « Je m'engage aujourd'hui librement »,
Sa main, que raidissait la terrible ankylose,
Tressaillit tout à coup d'un long frémissement.

Frémissement de l'aile alors qu'elle palpite
Au bord du nid, avant de prendre son essor.
Frémissement de l'âme aussi lorsqu'elle quitte
Cette prison de chair que lui donna le sort.

Bientôt revint la Sœur, à la démarche ailée
Pour enlever les lys et les gerbes d'arum.
Mais voyant que « du corps » l'âme était envolée
Elle dit : « *Laudate pueri Dominum.* »

Dans la salle aux murs blancs les fenêtres ouvertes
Laissent entrer des flots d'air tiède, parfumé,
Et des bruissements légers de palmes vertes,
Et la lumière d'or des chauds midis de Mai.

Mars 1898.

Ely NEVIL,
De Laigle (Orne).

POÈMES D'ORIENT

La Toilette de Zorah

Midi brûle les grandes dalles
Des quais à cette heure déserts
Et d'un bout à l'autre couverts
Par les masses pyramidales
Des éléments les plus divers :

Montagnes de houille, futailles,
Céréales et bois du Nord,
Gargoulettes, cotons d'Oxford,
Blocs de pierre de toutes tailles
Amoncelés autour du port.

A leur ombre est venu s'étendre
Un long convoi de pélerins
Dont l'Ihram (1) entoure les reins.
A la nuit ils doivent reprendre
Le dur sentier des Tagarins.

Tous dorment... Zorah seule veille.
Elle court, grimpe aux cabestans,
Saute et bondit comme au printemps

(1) Vêtement du pelerinage de la Mecque.

Vole de fleurs en fleurs l'abeille.
Zorah n'a pas encore sept ans.

Bientôt la voilà cramponnée
Au flanc d'un grand wagon rangé
Auprès du port et protégé
Par une toile goudronnée.
Etant de sacs de blé chargé.

Or il a plu la nuit dernière.
L'eau dans la toile s'est creusé
Un lac que n'a pas épuisé
Encor la terrible lumière
Du globe d'or au ciel posé.

Et Zorah se penche sur l'onde
Du petit lac dont le fond noir
Lui fait un transparent miroir
Où se reflète sa chair blonde
Autant que les rayons du soir.

Alors, Zorah déjà coquette,
Avec mille gestes joyeux,
Dans l'eau douce et tiède des cieux
Commence à faire sa toilette.
D'abord elle y baigne ses yeux ;

Puis, soudainement, elle plonge
Ses courts cheveux, son brun museau.
Avec des mouvements d'oiseau
Elle se secoue... elle allonge
Son bras menu comme un roseau.

Sur son pied mignon qui, sans doute,
S'est déchiré plus d'une fois
Aux cailloux, aux éclats de bois,
Elle fait glisser, goutte à goutte,
L'eau claire entre ses petits doigts.

Mais la voilà toute pensive...
En contemplant sa gandourah (1).
Loqueteuse et grise, Zorah
Rêve de faire sa lessive
Dans l'onde où son front se mira.

Et pour laver sa chemisette
Faite d'un carré de coton,
Sans dentelle, ni sans feston,
Elle demeure, la pauvrette,
Nue, ainsi qu'un petit triton.

Puis, les bras en croix, elle étale,
En ce primitif appareil,
Sa gandourah vers le soleil,
Pour qu'il repasse la percale
Avec son beau fer de vermeil !

6 Janvier 1898.

ELY NEVIL.

(1) Vêtement blanc, sorte de chemise.

Le Mouchoir de Fatimah

A la porte de la Mosquée
Du vénérable Abd-el-Rahmann
Le pauvre aveugle, Hadji-Dahman,
A toujours sa place marquée.

Tous les matins, cahin-caha,
Son bâton heurtant chaque marche,
Il descend, le vieux patriarche,
Les escaliers de la Casbah.

Rasant les murs que sa main touche
Il suit la ruelle du Chat
Et, du soleil fuyant l'éclat,
Au pied du minaret se couche.

Puis, jusqu'au soir, roulant des yeux
Tout blancs dans leur sanglant orbite
D'un ton monotone il débite :
« Meskine (1) et vieux... meskine et vieux... »

Et pour confirmer sa parole
Il ouvre devant les passants
Sa mâchoire où deux longues dents
Tremblent dans leur pâle alvéole.

(1) *Pauvre.* Tous les vieux mendiants arabes emploient cette formule.

Mais Hadji-Dahman n'est pas seul :
Cet aveugle a son Antigone.
C'est une enfant frêle et mignonne
Dont il est bien le trisaïeul.

Comme une gazelle, farouche,
Et vive et gracieuse, elle a
Des yeux noirs, longs comme cela...
Deux fois aussi grands que sa bouche.

Elle s'appelle Fatimah.
Elle a cinq ans. Jamais ceinture,
Ni corselet, jamais chaussure
Son corps mignon ne déforma.

Car en plus de son amulette (1)
Fatimah n'a qu'un grand mouchoir,
Un seul, qu'elle porte en sautoir...
Et c'est là toute sa toilette.

Il est rouge et jaune à carreaux.
Par devant, il va de l'épaule
Droite, au genou gauche qu'il frôle,
Les angles noués dans le dos.

Des étés les soleils torrides
Bronzent, de la nuque aux talons,
Son corps souple. Les aquilons
Y font des marbrures livides.

(1) Petit talisman qu'on porte suspendu au cou.

Mais de son unique mouchoir
Elle est fière autant qu'une reine
De sa robe de cour à traîne,
Et, sans le froisser, peut s'asseoir.

18 janvier 1898.

ELY NEVIL.

CHANSONS NORMAND

La p'tite Pêcheuse de creve

— Quand ta chevelure blonde
Brille au bord des flots houleux
Je crois voir, fille aux yeux bleus,
Vénus qui surgit de l'onde.

— Excusez, M'sieu l'Parisien,
C'est pas Vénus que j'm'appelle,
C'est la Zoé ; j'suis d'Vaucelle,
Et mon père est l'gas Bastien.

— Pourquoi te montrer rebelle
A mes soupirs, à mes vœux ?
Hélas ! de toi je ne veux
Rien qu'un peu d'amour, cruelle !

— J'connais pas c't'animal là.
Je n'pèch' que des salicoques,
Des moul's, des crab's et des coques.
Si c'est vot'affaire... en v'la.

— Ta beauté farouche allume
En mon âme un feu secret.
Un mot de toi guérirait
Le tourment qui me consume.

BIBLIOTECA
SIMFUROLIBRARIES

— A vot' mal, moi, j'n'entends rien,
Mon pauvre homme. En fait d'méd'cine
Je n'connaissons qu'la vaccine.
Y paraît qu'ça fait grand bien.

— Triste et sombre je demeure
Plongé dans le désespoir ;
Si je ne puis t'émouvoir
Faudra-t-il donc que je meure?

— J'veux pas vous laisser péri.
Juste à côté d'chez mon père
Demeure l'vétérinaire,
N'bougez pas d'là... J'vas vous l'cri (1).

31 mars 1898.

ELY NEVIL.

(1) Le quérir.

LA MORT DU POÈTE

Repos ailleurs.

I.

PROLOGUE.

C'était un de ces soirs que le printemps ramène,
Où la fièvre brûlante au cœur vient s'attacher,
L'oiseau chantait, les fleurs couvraient partout la plaine
Et l'on sentait la vie à longs flots s'épancher.

Il allait triste et seul, les pieds dans l'herbe verte.
Un doux rayon de lune effleurait ses cheveux.
Faisant une auréole à sa tête couverte
Par l'ange de la mort d'un sceau mystérieux.

Il écouta longtemps la plainte déchirante
D'un passereau blessé gisant près d'un vieux mur.
Et suivait du regard une rose mourante
Que la vague entraînait dans un sillon d'azur.

Le zéphyr effleurait, doux comme une caresse,
Le front penché des lys et des jeunes bouleaux.
Et le mourant saisi d'une vague tristesse
Mêla sa voix plaintive au murmure des eaux.

II.

LE POÈTE.

Et je vais donc mourir !... Bientôt ce corps qui souffre
Dormira doucement dans l'ombre des tombeaux,
Mais l'âme aussi blessée en quel lieu, dans quel gouffre
Trouvera-t-elle son repos ?...

Oh ! je regrette peu cette vie où tout passe,
La gloire n'est qu'une ombre et la joie un éclair,
L'amour s'évanouit sans laisser plus de trace
Qu'une aile de cygne dans l'air.

Et partout la douleur : l'arbrisseau que l'orage
Sur le sol détrempé secoue éperdument,
Le flot qui sur la rive avec un cri sauvage
Vient se briser tout écumant ;

Le vallon qui s'emplit de hurlements funèbres,
La fleur que l'aquilon en passant vient meurtrir,
Tout me crie à la fois dans l'horreur des ténèbres :
Souffrir ! Souffrir, toujours souffrir !

Mais je mourrai bientôt ! Ah ! que la tombe est douce
A qui n'eut ici bas ni bonheur, ni repos !
On dort sans autre bruit que celui de la mousse
Qui perce lentement le marbre des tombeaux.

Pourtant il est encor de beaux jours sur la terre :
Que j'aimais autrefois le retour du printemps,
Les jolis rayons d'or traînant sur la bruyère,
Et les fleurs qui s'ouvraient frileuses dans les champs !

Verrai-je encor, mon Dieu, de ces nuits étoilées
Où l'on pleure d'extase au seul bruit du zéphir?..
Dans l'autre monde est-il de ces choses ailées
Qui traversent les airs comme un léger soupir?...

Encore un jour peut-être et tout ce que la terre
A de joie et d'amour je l'aurais épuisé!...
Ainsi je vis un soir volant vers la lumière
Tomber à mi-chemin un jeune aiglon blessé.

Adieu sentiers fleuris, beau fleuve à l'onde pure,
Où j'aimais à chercher les reflets du ciel bleu!...
Adieu vallons aimés, magnifique nature
Où j'appris à chérir la poésie et Dieu.

Vallons de mon pays, aviez-vous donc une âme?
Quelque chose de grand comme votre horizon,
Sortait parfois de vous, plus brûlant qu'une flamme,
Et me mettait au cœur une ivresse sans nom!.. »

III.

LE PASSANT.

Qui chante par ici? Quelle étrange harmonie
Vient se joindre au parfum de ce beau soir d'été?...
Est-il rien de pareil? C'est un cri d'agonie
Qui se mêle aux langueurs d'un chant de volupté.

Est-ce un sylphe souffrant caché sous une branche
Qui, mollement bercé par les brises du soir,
Raconte ses douleurs à la pâle pervenche
Mourant d'un amour sans espoir?

Est-ce le dernier cygne blessé qui voit sa dernière heure
Et se plaint à la nuit en sons harmonieux ?
Est-ce une lyre d'or qu'un léger souffle effleure
A travers les rameaux ombreux ?

Est-ce l'adieu plaintif de la rose mourante
Aux fleurs de la prairie, aux brises de la nuit ?
Un soupir échappé de l'onde murmurante
Qui baise la rive et s'enfuit ?

Est-ce l'hymne de mort de cette tige frêle
Que je viens de froisser sur les cailloux brunis ?
Ou de ce ramier blanc qui fuit à tire d'aile
Vers les espaces infinis ?

Serait-ce un cœur brisé qui, fuyant la lumière
Sous les saules penchés, s'en vient gémir ainsi ?
Ou quelque ombre échappée au sombre cimetière ?
Qui chante par ici ?

IV

EPILOGUE.

Elle semblait venir, cette harmonie étrange
Aux sons demi voilés,
D'un buisson de rosiers qu'entourait une frange
De lierres emmêlés.

Le passant s'arrêta ?... La poitrine oppressée
Il écarta la gerbe aux brillantes couleurs,
Mais il ne trouva rien qu'une lyre brisée
Cachée à demi sous les fleurs.

Deux cygnes frémissants reposaient auprès d'elle
Comme pour la garder de tout contact impur.
Quand parut le passant ils battirent de l'aile
Et prenant le doux luth s'enfuirent dans l'azur.

Mlle Bathilde THOREL,
de Gaillon (Eure).

STANFORD LIBRARIES

L'ÉPAVE

Il vaut mieux être eng
dans le choc des temp
que de se consumer peu à
sur un rocher.

Byr

Quand il sortit tout neuf de ce chantier immense,
Où sur ses ponts luisants de hardis charpentiers
Avaient pour ses grands mâts pris des sapins en
Qu'étaient pour lui les vents et la mer en démenc

Les matelots chantaient de vieux airs de romance
Sous la voile tendue aux souffles printaniers,
Et les soldats pensifs auprès des nautoniers
Rêvaient de gloire avant que le combat commence

Et les flots alanguis semblaient dans leurs remous
Avoir pour le porter des mouvements très doux.
Dans son essor l'oiseau seul aurait pu le suivre.

De la coque au grand mât, le drapeau surmonté,
Tout en lui trahissait l'allégresse de vivre
Jeune, puissant et fort sur l'océan dompté.

Lorsqu'il eut jour et nuit dans des trajets sans no
Couru toutes les mers du pôle à l'équateur,
Affronté l'ouragan, les glaces, la chaleur,
L'instant sonna pour lui de la vieillesse sombre.

Et comme du beau brick il n'était plus que l'ombre
Désemparé, croulant, virant avec lenteur,
On le vendit un jour, pauvre vieux serviteur,
A l'encan, sans regret, ainsi qu'un vil décombre.

Et lui qui ne savait que voler aux combats,
Le pont tout hérissé d'armes et de soldats,
On lui fit transporter des pierres sur la grève :

Et du Hâvre à Honfleur, marchant avec effort,
On le vit désormais aller, venir sans trêve
Avec l'air douloureux qu'ont les vaincus du sort,

Comme un pauvre cheval trop chargé qui succombe
Et meurt sur le chemin ; malgré son vieux nocher,
Sur un écueil il vint un matin s'accrocher.
L'impitoyable mer sera bientôt sa tombe.

Enflouer ce grand corps qui s'émiette et qui tombe
A quoi bon ? Il est là, prisonnier du rocher.
Portant toujours sa charge on le voit se pencher,
La cale en l'air, gardant un seul mât qui surplombe.

Le vent s'acharne avec le flot sur ce mourant,
Et tandis que le cœur à ce tableau navrant
S'émeut pris de pitié, le front s'incline et prie ;

Car ce débris qui va bientôt s'anéantir,
Ce vaincu que la mort assaille avec furie,
Par sa détresse même est grand comme un martyr !

Mlle Bathilde THOREL.

LE CHÊNE ET LA FOUGÈRE

(Memento 1848).

Un géant des forêts, un chêne aux longs rameaux,
Etendait au loin son ombrage :
A ses pieds se pressaient de nombreux arbrisseaux,
Son tronc vaste et noueux soutenait les anneaux
Du guy mystérieux, du lierre au vert feuillage.

Non loin, esprit envieux,
Une chétive fougère
Un beau jour s'indigna de ramper sur la terre,
Tandis que le géant s'élançant vers les cieux
Lui dérobait la lumière !
Quoi ! dit-elle, nous souffrirons
Qu'un seul épuise ainsi la terre,
Et qu'il absorbe les rayons
Du soleil qui nous éclaire !!!
Dieu, le sublime Créateur,
A donc en vain en sa sagesse
Semé partout avec largesse
L'air, la lumière et la chaleur !
Ah ! dussé-je éteindre ma voix :
Dussé-je mourir à la peine,
A bas, à bas le vieux chêne,
Cet aristocrate des bois !!!

Ma mère a dit : « Enfant, ce tyran qui relève
Au dessus de nous tous son front audacieux,
Fut chétif autrefois ; s'il monte vers les cieux
C'est qu'il a volé notre sève !!! »
Ah ! dussé je éteindre ma voix !
Dussé je mourir à la peine,
A bas, à bas le vieux chêne
Cet aristocrate des bois !!!

Et ce cri réveillant l'amour propre et l'envie
Du peuple qui vivait à l'ombre du géant,
Il se lève : il se mêle au concert outrageant
Où la fougère le convie.
Et le cytise en fleurs, le frêne verdoyant,
Le tremble à la feuille argentée,
Le saule échevelé, le coudrier pliant
Et le lierre et le guy que soutient le géant,
Tous exclament en chœur, d'une voix irritée,
Cet anathème sanglant
Ce cri de colère et de haine :
A bas, à bas le vieux chêne !!!

Jupin les entendit : de tous les horizons
Accourent les enfants d'Eole :
Leur troupe impétueuse et folle
Condense les vapeurs en épais tourbillons,
L'éclair brille et fend la nue !
Le tonnerre élevant la voix
Interroge à longs cris la profondeur des bois !
Le vieux chêne effrayé par ces sombres abois,
Sent un frisson courir sur sa tête chenue.

Soudain le ciel entrouvrant
Ses cataractes profondes;
Par torrents verse ses ondes ;
La Bise au cri déchirant,
L'Auster à la chaude haleine,
Fracassent dans leur vol, les membres du vieux chêne.
La grêle à coups répétés
Le dépouille de son feuillage ;
Et Jupiter tonnant au milieu de l'orage
Le frappe et le pourfend de ses feux irrités !!!
Il tombe hélas ! mais dans sa chute
Le vieux chêne entraîne avec lui
Ceux auxquels il servait d'appui,
Et les promoteurs de la lutte !

Bientôt le bûcheron accomplissant l'arrêt
De l'implacable destinée,
Des coups nombreux de sa cognée,
Fait gémir les échos de l'antique forêt !
Le chêne disparaît sous ce niveau terrible,
Le sol bouleversé jusqu'en ses fondements
N'offre plus aux regards que longs déchirements
Que ruine et chaos horrible.
La fougère elle-même a péri !! bien longtemps
Le voyageur ému ne vit sur cette terre
Que solitude et que misère !!

Camille THOMAS-DEREVOGE,
de Pontfaverger (Marne).

[illegible]

SOUVENIRS INTIMES

Vers la lumière !

Oh ! les nuits d'harmonie où nous allions ensemble
Rêver à l'heure grave où le rossignol tremble !
Oh ! l'intime bonheur de voir fleurir les cieux
Et les étoiles d'or sourire dans nos yeux !
Oh ! le bosquet baigné de caressantes flammes
Où les roses d'amour s'ouvraient comme des âmes !
Oh ! la suavité des nocturnes douceurs
Où le même frisson faisait battre nos cœurs !...

Vous me disiez : « Toujours une crainte m'oppresse ;
« J'écoute autour de moi des échos de détresse,
« Je sens comme un mystère, et dans l'étrange bruit
« Que font en se mêlant les plaintes de la nuit,
« Dans les frémissements des vents et des ramures,
« J'entends tous les sanglots des pâles créatures
« Qui lèvent vers l'azur leurs bras crucifiés,
« Implorant le pardon des divines pitiés,
« Et tandis que j'entends les voix pleurer dans l'ombre,
« De mon cœur palpitant les battements sans nombre
« Rythment secrètement l'immortelle douleur. »

Moi je vous répondais, confiant et rêveur :
« Laissez, laissez pleurer votre âme solitaire ;

« Lorsque vous gravissez la pente du Calvaire,
« Votre douleur est sainte. Ah ! ne vous plaignez pas !
« Toute âme pour grandir a souffert ici-bas.
« Les tristesses parfois ont d'ineffables charmes ;
« La terre se dérobe aux yeux voilés de larmes
« Pour laisser resplendir les lueurs du grand jour :
« Le lys s'épanouit au souffle qui le froisse ;
« Plus le cœur est profond, plus il contient d'angoisse,
« Mais plus il est brisé, plus il contient d'amour. »

Ainsi, dans le secret des tendresses encloses,
Nous marchions à pas lents sous les parfums des roses
Et je vous contemplais en regardant les cieux ;
Un attendrissement calme et délicieux
Enveloppait nos cœurs ; nos plus chères pensées
Jaillissaient sans effort de nos âmes bercées,
Nos âmes se fermaient et s'ouvraient tour à tour ;
La majesté du ciel apaisait la nature,
Et nos cœurs s'unissaient d'une union si pure
Que nous ne savions pas si c'était de l'amour.

Fernand RICHARD,
de Vandenesse (Nièvre).

GLYCÈRE

(NOUVELLE ANTIQUE).

Appuyée à une colonne de marbre sous les vastes portiques de l'Agora, Glycère, la joueuse de lyre, laissait errer çà et là son regard sur la multitude pressée de soldats et de cavaliers qui, à cette heure matinale, emplissait la grande place de sa rumeur confuse. Une tunique flottante, serrée au-dessous du sein par une écharpe brodée, venait effleurer de ses longs plis les fauves crépides de la jeune fille. Sur ses fines épaules s'épandait en flots d'or une magnifique chevelure soigneusement contenue aux tempes par une bandelette de pourpre, et les fentes de ses manches, réunies de place en place par de brillantes agrafes, laissaient apercevoir ses bras polis. Belle comme elle était, n'eût été la flamme qui brillait dans ses yeux, ou le frémissement rhythmé de sa gorge, on eût pu la confondre avec l'une de ces Caryatides que le soleil levant faisait resplendir au temple d'Erechtée.

Mais déjà avaient retenti les rauques appels des trompettes de bronze. Les longues crinières des casques surmontés d'une moisson de javelots avaient ondulé sous la brise. Les lourds bataillons s'ébranlaient... Et Glycère toujours immobile, semblait ne rien voir;

Bientôt pourtant, elle tressaillit et sur son visage se répandit une fugitive rougeur. A l'une des extrémités de la place, venait d'apparaître un bataillon qui, tout environné de l'éclat de ses armes, semblait marcher dans une poussière d'or. Un long soupir de soulagement sortit des lèvres de la jeune fille... Elle savait qu'Archestrate, son camarade d'enfance, son fiancé était là et qu'elle allait le voir. La veille encore, il l'avait longuement serrée dans ses bras, lui faisant pour la millième fois l'aveu de son amour. C'était pour lui que Glycère avait orné de fleurs l'autel d'Athêna Nikê, protectrice des guerriers, pour lui encore qu'elle avait revêtu sa plus belle parure et que, mêlée à la foule, elle attendait anxieuse. Devant elle défilaient les chars de guerre aux roues retentissantes et les lourdes machines de siège. Puis, derrière leurs chefs reconnaissables aux longues aigrettes de leur casque ciselé, s'avançait le corps des hoplites où servait Archestrate. Glycère haletante d'émotion chercha des yeux la sixième colonne et au second rang reconnut son amant. Elle le vit venir de loin revêtu de sa cuirasse étincelante et agitant à son bras gauche un large bouclier rond... Enfin il passa devant elle et à cette minute suprême leurs regards se fondirent l'un dans l'autre. Archestrate, dont le cœur battait à se rompre sous son corselet d'airain, fixa longuement la jeune fille. Mais celle-ci ne voulant pas lui laisser voir son trouble, détourna lentement la tête pour essuyer les larmes qui, trop longtemps contenues, venaient perler à ses longs cils.

L'armée, depuis longtemps passée, se déployait maintenant en long ruban d'argent dans la plaine, quand Glycère, suivant la foule qui s'écoulait, redescendit les pentes de l'Acropole. Jamais elle ne s'était sentie

plus triste et plus seule. Toute son enfance d'orpheline, ses jeux au bord de l'Illisus avec Archestrate, orphelin lui aussi, son amour, tout cela lui revint à l'esprit lorsqu'elle passa le seuil de sa demeure. Alors elle saisit sa lyre brillante et en effleura les cordes de son plectre d'ivoire. Mais l'instrument resta sourd à la caresse de ses doigts agiles et, au lieu de l'hymne d'amour accoutumé, n'exhala que des plaintes pareilles à des sanglots. Glycère agitée de noirs pressentiments laissa tomber sa lyre et, se cachant le visage de ses deux mains, se mit à pleurer silencieusement....

Cependant, le temps passait et Glycère, sans nouvelles d'Archestrate, se rendait chaque jour à l'Agora pour interroger les marchands venus du pays de la guerre. De tous côtés déjà, on parlait de victoire et cette nouvelle se confirma bientôt quand, dans les premiers jours du mois de Thargélion (Mai), arriva dans la ville un courrier annonçant la fin de la campagne et le prochain retour de l'armée victorieuse. A ces mots de « victoire » et de « retour », Glycère bannissant de son cœur ses vaines terreurs, se sentit revivre. Tout entière à sa joie, elle reprit sa lyre, et, des cordes pressées, s'envolèrent comme autrefois les chants d'amour.

Quelques jours après l'arrivée du messager, un signal parti du haut de la citadelle, annonça que l'armée était en vue. Tous alors, quittant leurs demeures et laissant là leurs travaux commencés, se précipitèrent aux portes de la ville pour acclamer les vainqueurs. Glycère, en habits de fête, se tenait au premier rang de la foule et sentait s'accroître son émotion à mesure que les troupes devenaient plus distinctes. Bientôt le nuage de poussière qui les cachait encore, se dissipa et une longue clameur

partie de milliers de poitrines monta dans l'air comme un chant de victoire.

En tête, sur leurs chevaux aux housses éclatantes, s'avançaient les cavaliers dont plusieurs portaient, attachés à leur pique, des boucliers enlevés à l'ennemi. Puis venaient des fantassins armés à la légère et derrière eux, au pas cadencé de leurs chevaux, défilaient les Scythes mercenaires armés d'arcs recourbés et portant à la ceinture leurs carquois couverts de peau. Puis des chars, d'autres corps de mercenaires et à leur suite les hoplites aux armes pesantes. Enfin, fermant la marche, les machines de guerre, les chariots chargés de bagages et la cohue des serviteurs et des valets d'armée dont beaucoup s'avançaient avec peine en se soutenant de leurs lances.

Glycère impatiente de revoir Archestrate n'avait pas attendu que le corps des hoplites eût défilé devant elle. Elle s'était frayé un chemin à travers la foule qui acclamait les soldats et jonchait le sol de feuillage et de fleurs. Elle se glissait à travers les rangs épais de cavaliers sans se soucier des chevaux impatients ou des chars qui la frôlaient au passage. Devant elle se dressaient, vivante muraille de fer, les larges cuirasses des hoplites aux brillantes cnémides. Elle vola plutôt qu'elle ne courut à la place de combat d'Archestrate et le chercha des yeux... Mais il n'était pas là... Un doute horrible lui traversa l'esprit... Mais non, non, ce n'était pas possible... Et passant la main sur son front comme pour chasser quelque affreuse vision, elle fouilla du regard (mais hélas! en vain) les dernières lignes de l'armée et le convoi des blessés.

Eperdue, Glycère revint vers la sixième colonne et, reconnaissant le vieil Eunomos, de ses lèvres décolorées

s'échappa ce seul mot : « Archestrate ? » A ce nom qui avait été celui d'un vaillant les soldats se regardèrent, n'osant parler. Eunomos lui-même, qui tant de fois avait bravé la mort en face, ne répondit pas, baissa la tête en silence tandis que deux grosses larmes roulaient sur sa face ridée.

Glycère alors comprit l'horrible vérité. Avec la rapidité d'un éclair lui apparut le champ de bataille couvert de cadavres abandonnés, et, couché parmi les morts, Archestrate tout sanglant, un tronçon d'épée au poing... C'en était trop pour la jeune fille, elle devint tout-à-coup livide, une légère écume lui monta aux lèvres et elle s'abattit à la renverse en poussant un grand cri.

.....

Depuis ce jour, l'étranger venant à Athènes, rencontre parfois une jeune fille belle encore malgré sa pâleur de spectre, errant à travers la ville les yeux égarés et les cheveux épars. Et si, frappé de cette apparition, il interroge quelque passant, il ne tarde pas à apprendre la lugubre histoire de Glycère la joueuse de lyre, que son chagrin a rendue folle.

Paul VALLÉE,
de Châlons-sur-Marne,
Élève de la Faculté des Lettres de Paris.

RÉCOMPENSES

ACCORDÉES PAR LA SOCIÉTÉ

POUR SES CONCOURS

de l'année 1897-1898

1er Concours. — Agriculture.

Médaille d'or offerte par le Ministre de l'Agriculture : M. Thuillier (Octave), fermier à l'Echelle-le-Franc, près Montmirail (Marne), pour l'ensemble de ses cultures, la bonne tenue de sa ferme et les améliorations apportées à son exploitation.

Médaille de vermeil offerte par la Société des Agriculteurs de France : M. Jacques (René), propriétaire à Chacun, par Orbais-l'Abbaye (Marne), pour l'ensemble de ses cultures, la bonne tenue de sa propriété et les améliorations apportées à son exploitation.

Viticulture.

Médaille d'or : M. Véron-Magot, propriétaire à Avize (Marne). Vignes greffées sur plants américains et taillées selon le système Guyot.

Médaille d'argent offerte par le Comice agricole de

l'arrondissement de Châlons : M. Guillaume d'Augy, propriétaire à Villers-aux-Corneilles (Vide-Besace). Création de vignes.

Rappel de médaille d'or : M. Deliège, instituteur à Bétheny (Marne), enseignement agricole.

Médaille d'or : M. Dumont, professeur spécial d'agriculture, pour son ouvrage *L'Agriculture en Champagne.*

Médaille d'argent offerte par l'Association française pour l'avancement des sciences, M. Devauversin, instituteur à Vouarces (Marne), pour son enseignement agricole.

Agriculture.

Médaillle d'argent offerte par l'Association française pour l'avancement des Sciences, M. Guinard, instituteur à Courjeonnet, par Congy, pour son étude agricole sur les marais de Saint-Gond.

Apiculture.

Médaille de vermeil offerte par l'Association agricole et viticole de la Marne : M. Simon, à Champfleury (Marne), pour la bonne tenue de son rucher.

Médaille de vermeil offerte par le Comice de Reims : M. Brechet (Alcide), à Somme-Tourbe, pour la bonne tenue de son rucher.

§ 9. — Une Médaille d'argent offerte par le Comice de Sainte-Ménehould : M. Pallet, vigneron chez M. Véron-Magot, à Avize. 20 ans de service.

Serviteurs ruraux.

Une Médaille d'argent offerte par la Société d'encouragement à l'Agriculture : M. Radet (Eugène-François),

domestique de culture. 32 ans de service chez M. Brisson, à Bussy-Lettrée.

Une Médaille de bronze : M. Jean (Christophe), garçon de culture. 19 ans de service chez M. Simonnet, à Landricourt.

4e Concours. — Histoire et Archéologie.

Objet d'art offert par M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, M. Bosteaux (Charles), de Cernay-les-Reims, pour ses travaux archéologiques.

7e Concours. — Poésie et Prose.

Médaille de vermeil offerte par la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François : M. Ely Nevil, à Laigle (Orne), rue des Emaregeards, pour ses poésies, entre autres *Laudate Pueri Dominum* et *La Petite Pêcheuse de crevettes*.

Médaille d'argent offerte par l'Association française pour l'avancement des Sciences : Mlle Thorel, à Gaillon (Eure), rue de la Poste, pour ses poésies *Pages d'Album*, *l'Epave*, *la Mort du Poète*.

Médaille de bronze, M. Thomas-Derevoge (Camille), à Pontfaverger, pour sa fable : *Le Chêne et la Fougère*.

Médaille de bronze : M. Richard (Fernand), à Vendenesse (Nièvre), pour sa poésie *Souvenirs intimes*.

Mention honorable : M. Thomas (Léopold), à Saint-Remy-sur-Bussy, pour sa poésie *Canrobert*.

Mention honorable : M. Pellier (Albert), à Reims, rue des Poissonniers, pour sa poésie *Souvenirs*.

Prose. — Médaille de bronze, M. Vallée (Paul), de Châlons-sur-Marne, pour son ouvrage intitulé : *Nouvelles Antiques*.

8e Concours. — CHEMINS RURAUX.

Des diplômes d'honneur ont été décernés pour le bon entretien des chemins ruraux :

A la commune de Breuvery (arrondissement de Châlons). — M. Soulaigue, maire.

A la commune d'Epernay. — M. Fleuricourt, maire.

A la commune de Fontaine-sur-Ay (arrondissement de Reims). — M. Ridoux, maire.

A la commune de Vienne-le-Château (arrondissement de Sainte-Ménehould). — M. François, maire.

A la ville de Vitry-le-François. — M. Collet, maire.

10e Concours. — OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Médaille d'argent offerte par l'Association française pour l'avancement des Sciences, M. Morin, typographe à Troyes, pour ses ouvrages sur diverses corporations anciennes.

12e Concours. — PRIX SAVEY.

Mlle Marie-Joséphine-Euphrasie JOANNÈS, de Saint-Memmie.

14e Concours. — PRIX DU Dr GIRAUX.

100 francs et un diplôme d'honneur, à M. LAMBERT-PANNEROT, aux Grandes-Loges, 11 enfants vivants, se livrant tous aux travaux des champs.

15e Concours. — PRIX GARNET.

200 francs, à Mlle Clotilde MAUCLERC, 46 ans de service chez M. Ladrague.

200 francs, à Mlle Désirée (Rosalie), 58 ans de service chez Mme Bédigis.

200 francs, à Mlle Madeleine Navelet, 31 ans de service chez Mlle Drouet.

***

Exposition d'archéologie.

Une Médaille d'argent offerte par l'Association française pour l'avancement des Sciences : M. Bosteaux (Charles), de Cernay-les-Reims, pour ses recherches archéologiques et les résultats obtenus.

Une Médaille d'argent offerte par l'Association française pour l'avancement des Sciences : M. Chanier (Gustave), de Châlons, pour le zèle et l'intelligence qu'il apporte dans les fouilles archéologiques.

Une Médaille de bronze offerte par l'Association française pour l'avancement des Sciences, M. Herveux, de Loisy-sur-Marne, pour le zèle et l'intelligence qu'il apporte dans les fouilles archéologiques.

EXPOSITION D'HORTICULTURE

ORGANISÉE

A L'OCCASION DU CENTENAIRE

1798 - 1898

LISTE DES RÉCOMPENSES ACCORDÉES

Hors concours. — Un diplôme d'honneur et une médaille commémorative, M. Dauvissat, chef jardinier chez MM. Chandon et Cie, à Epernay. — Félicitations du jury pour sa magnifique collection de Caladium (cent variétés).

Une médaille d'or, M. Charles Baltet, horticulteur à Troyes, pour sa collection de roses coupées, et un diplôme d'honneur pour ses ouvrages.

Une médaille d'or, M. Rafflin, jardinier à la Préfecture de la Marne, pour ses roses coupées et plantes diverses.

Une médaille d'argent, M. Rafflin, jardinier à la Préfecture de la Marne, pour ses fruits conservés.

Une médaille d'or, M. Picart, jardinier à Châlons, pour sa collection de légumes.

Une médaille de vermeil, offerte par la Ligue agricole, M. Tarbouriech, négociant à Châlons, pour sa collection de roses coupées.

Une médaille de vermeil offerte par la Société d'encouragement à l'agriculture, M. Schlouppe, horticulteur à Châlons, pour l'ensemble de son exposition.

Une médaille d'argent offerte par le Ministre de l'Agriculture, M. Lizer, horticulteur à Châlons, pour plantes diverses.

Une médaille d'argent, M. Martin, horticulteur à Châlons, pour roses coupées.

Une médaille d'argent offerte par le Ministre de l'Agriculture, M. Haudidier-Michel, jardinier à Châlons, pour légumes.

Une médaille d'argent offerte par le Ministre de l'Agriculture, M. Guinchant Charles, jardinier au Jardin d'expériences de Châlons, pour roses coupées et fleurs diverses.

Une médaille de bronze, M. Pérardel, jardinier à l'asile des aliénés, pour légumes.

Une médaille de bronze, M. Villain, chef de ferme à l'asile des aliénés, pour légumes.

Une médaille de bronze, M. Vallée, propriétaire à Châlons, pour cactus.

Une médaille de bronze, de la Société (effigie de la République), M. Legros Louis, de Châlons, pour cactus variés.

Un diplôme d'honneur, M. Redont, architecte paysagiste à Reims, pour ses plans de jardins.

Une médaille de vermeil, M. Devauversin, instituteur à Vouarces (Marne), pour son herbier et son enseignement horticole.

Une médaille d'argent, M. Geoffroy, instituteur à Epense (Marne), pour enseignement horticole.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES & ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1899.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Les auteurs des mémoires envoyés à la Société ne devront pas se faire connaître. Ils inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, portant que leur œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours, et sur lequel sera répétée extérieurement l'épigraphe de leurs manuscrits. Les auteurs qui n'auraient pas indiqué leur nom ne pourront, en aucun temps, réclamer la récompense qui aura été décernée à leurs travaux.

On croit devoir appeler l'attention des concurrents sur la condition formulée ci-dessus, à savoir que *l'Œuvre présentée doit être inédite et n'avoir figuré à aucun concours*. Si cette condition n'était pas entièrement remplie, *l'œuvre présentée sera exclue des concours de la Société*.

Les concurrents sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les manuscrits inscrits au concours.

La Société peut, indépendamment des manuscrits inédits sus-mentionnés, recevoir aussi des ouvrages imprimés qui seront admis au 10e concours.

1er Concours

AGRICULTURE, VITICULTURE, HORTICULTURE, APICULTURE.

§ 1er.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze seront offertes, au nom du gouvernement de la République, **par M. le Ministre de l'Agriculture,** aux propriétaires, fermiers ou gérants qui auront adopté et suivi un système de culture rémunérateur, compatible avec l'amélioration constante du sol, en rapport avec les débouchés.

Ces récompenses pourront s'appliquer aussi aux perfectionnements apportés dans les exploitations agricoles, viticoles ou horticoles, au résultat des récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à l'emploi judicieux des amendements et engrais artificiels, aux assainissements, aux drainages, aux irrigations, à la mise en valeur des terres précédemment incultes, au reboisement et au perfectionnement d'un art agricole (sylviculture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc.), chacun des objets ci-dessus, pouvant être pris isolément en considération.

Il sera tenu compte d'une comptabilité méthodique, mettant en évidence les gains et les pertes de l'exploitation en général, et de telle ou telle culture spéciale en particulier.

§ 2.

La Société accordera des récompenses aux personnes qui auront le plus fait pour la *protection des oiseaux utiles* ou pour la *destruction des animaux nuisibles* à l'agriculture, et plus particulièrement aux instituteurs qui auront établi dans leurs écoles des Sociétés pour la

protection des animaux utiles et la destruction des animaux nuisibles à l'agriculture.

§ 3.

Elle en décernera également à l'auteur de la meilleure monographie d'une commune rurale ou d'un canton du département de la Marne aux points de vue topographique, géologique, agricole, industriel et commercial.

§ 4.

Des médailles de valeur diverse aux serviteurs ruraux qui justifieront de longs et bons services, surtout chez le même maître.

§ 5.

Une médaille d'or ou d'argent à l'auteur du meilleur mémoire sur les parasites (insectes et végétaux) qui attaquent la vigne et les plantes agricoles dans le département de la Marne et sur les moyens de les combattre.

§ 6.

Des médailles au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs ou des produits remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs; et au jardinier maraîcher qui aura fait progresser la culture des légumes par l'emploi raisonné des *engrais chimiques*.

§ 7.

Une médaille d'argent ou une prime :

1° Au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins ;

2° Au vigneron qui aura apporté le plus d'intelligence et de soin dans la destruction des insectes nuisibles à la vigne.

§ 8.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze

seront accordées aux propriétaires vignerons qui auront fait des plantations de vignes américaines greffées avec nos cépages champenois, en montrant qu'ils se sont guidés, dans cette reconstitution, par une étude particulière de la nature physique du sol et de sa teneur en calcaire.

§ 9.

Des médailles seront également accordées aux personnes qui auront obtenu les meilleurs résultats dans l'*élevage des abeilles*.

§ 10.

Des récompenses spéciales seront attribuées aux ménagères qui s'occupent avec succès, dans les exploitations agricoles, des soins de la basse cour ou de la laiterie.

2e Concours

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze aux propriétaires ou fermiers qui, personnellement et de leurs deniers, auront créé des champs d'expériences ou de démonstrations, tendant à faire connaître les résultats obtenus par l'emploi des engrais chimiques complémentaires du fumier de ferme.

3e Concours

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1. Une médaille d'or, d'argent ou de bronze :

1° A la meilleure étude historique, archéologique et artistique, sur une église, abbaye ou communauté, ou

sur un monument quelconque du département de la Marne présentant un caractère historique.

2° Au meilleur travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs localités du département.

3° A la meilleure étude sur le *patois* d'une région, ou même d'une seule commune du département de la Marne, en indiquant ses transformations successives, et en rapprochant autant que possible les mots locaux usuels du latin vulgaire dont ils sont issus. Donner une liste détaillée de ces mots avec leur signification, quand elle s'écarte du français actuel.

II. Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze aux meilleurs mémoires sur certaines institutions du passé, existant sur le territoire de l'ancienne province de Champagne, par exemple :

Origine, organisation et fonctionnement des anciennes *Corporations d'Arts et Métiers ;* rapprocher et comparer ces institutions avec les *syndicats professionnels* de création moderne.

Historique des *Sociétés de secours mutuels* dans le département de la Marne.

Jeux et divertissements publics en usage dans l'ancienne Champagne ou dans une région restreinte de cette province. Examen des causes diverses de leur disparition ou de leurs modifications et transformations successives.

Étude sur les *enseignes* des Maisons de commerce ou autres dans les principales localités du département. Causes de leur disparition.

III. *Collections.* — Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux créateurs de collections archéologiques, et surtout aux organisateurs de collections ne renfermant que des objets recueillis dans le dépar-

tement de la Marne ou dans les départements qui occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne Champagne, ces collections devant être, à mérite égal, préférées à celles d'autres provenances.

Quelle que soit l'origine de la collection récompensée, il sera indispensable qu'elle soit classée dans un ordre chronologique et méthodique à la fois, les objets étant groupés par époques ou par cimetières, classés eux-mêmes chronologiquement.

4e Concours

BEAUX-ARTS.

Une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude historique sur un artiste châlonnais, peintre, graveur, sculpteur, musicien ou sur un critique d'art.

5e Concours

SCIENCES.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze :

1° A toute personne qui aura réalisé la meilleure application (domestique, industrielle, agricole ou autre) du gaz, de l'électricité, de l'alcool ou de l'acétylène.

2° Aux meilleurs auteurs, soit de l'étude détaillée d'un gisement fossilifère du département ; soit d'une étude géologique sur les divers minéraux du département utilisés en architecture, dans l'industrie ou en agriculture.

6e Concours

POÉSIE ET PROSE.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze

aux meilleures pièces de vers et aux meilleures compositions en prose.

Les sujets en vers comme en prose sont laissés au libre choix des candidats.

7e Concours

CHEMINS RURAUX.

Des diplômes d'honneur aux communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins ruraux.

8e Concours

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des médailles ou diplômes aux cultivateurs, aux industriels, aux artistes, aux écrivains et à toute personne dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

§ 1er.

Aux auteurs de mémoires sur la question suivante :

Rechercher les meilleurs moyens pour mettre le plus promptement possible en valeur les colonies françaises et accroître leur prospérité.

§ 2.

La Société d'Agriculture ayant puissamment contribué au développement de la culture des pins dans le département de la Marne, récompensera par des médailles les meilleurs travaux sur ce sujet, au point de vue de l'histoire, des progrès accomplis et des résultats obtenus.

9e Concours

PRIX DE MÉCANIQUE FONDÉ PAR M. CH. PICOT.

La Société pourra, en 1899, décerner à ceux qui auront inventé ou perfectionné des machines appelées à rendre de grands services, divers prix non encore employés du legs Picot.

10e Concours

PRIX FONDÉ PAR Mlle ADELINE SAVEY.

Un objet d'art de la valeur de 75 francs sera décerné à une fille de cultivateur qui se sera distinguée par sa bonne conduite, par son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole ou viticole.

11e Concours

PRIX FONDÉ PAR M. LE DOCTEUR HERPIN.

(*Quadriennal.*)

Divers prix non encore employés de ce legs pourront, en 1899, être décernés à l'auteur, ou partagés entre les auteurs des meilleurs mémoires ou travaux scientifiques propres à perfectionner l'une des branches de l'industrie agricole ou manufacturière du département, et plus spécialement l'industrie vinicole ou celle des étoffes de la fabrique de Reims (*Texte de la disposition testamentaire*).

12e Concours

PRIX GARINET.

Une somme de 600 francs sera distribuée par parties égales, à trois *serviteurs attachés à la personne* qui au-

ront servi au moins pendant vingt ans les mêmes maîtres dans le département de la Marne (*Texte du testament*).

Les mémoires et les autres documents relatifs aux divers concours ainsi que les demandes ayant rapport aux 10e et 12e concours, avec attestations et pièces justificatives, devront être adressés *franco* au Président de la Société *avant le 1er juin 1899*, terme de rigueur.

Châlons-sur-Marne, le 10 décembre 1898.

Le Secrétaire, G. VALLÉE.

Le Président, E. DOUTTÉ.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Au 1er Mai 1899.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR 1898-1899.

PRÉSIDENT-NÉ : M. LE PRÉFET DE LA MARNE.

Président.....	M. DOUTTÉ, I. P. ✪, ✱.
Vice-Président.....	M. MARCOUT, ✱.
Secrétaire.....	M. VALLÉE, I. P. ✪.
Vice-Secrétaire-Archiviste.....	M. Emile LEMAIRE.
Trésorier.....	M. René LEMOINE, ✱
Conservateur.....	M. LHOTE.

Membres honoraires non résidants.

MM.	Date de la réception.
Le comte DE LA VERGNE, ✱, membre de la Société d'agriculture de la Gironde, à Bordeaux.	15 juin 1863.
Le général BOISSONNET, G. O. ✲, à Paris, rue de Rennes, 78.	15 janv. 1872.

MM.	Date de la réception.
Le Président de la Société d'horticulture d'Epernay.	
Drouet, A. ✠, ancien secrétaire général, à Troyes.	16 mars 1870.
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, G. O. ✱, I. P. ✠.	
L'abbé Deschamps ✱, vicaire général de Tours.	15 nov. 1882.
Bouquet de la Grye, O. ✱, ancien conservateur des forêts, 128, boulevard Péreire, à Paris.	15 nov. 1882.
Weil, O. ✱, médecin principal de l'armée en retraite, à Reims (titulaire le 15 mai 1881).	3 nov. 1887.
De Barthélemy (Anatole), ✱, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris (correspondant le 3 janvier 1853, titulaire non résidant le 17 avril 1876).	15 févr. 1889.
Paris (Gaston), C. ✱, membre de l'Institut, Collège de France, à Paris.	15 fév. 1889.
Longnon, ✱ membre de l'Institut, rue de Bourgogne, 50, à Paris.	15 fév. 1889.
Héron de Villefosse (Antoine-Marie-Albert), membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, à Paris.	15 janv. 1891.
Babelon, conservateur au cabinet des médailles de France, à Paris.	2 mars 1891.

MM.	Date de la réception.
LHOTELAIN, O. M. A., ✻, président du comice agricole de Reims, conseiller général (titulaire non résidant, 15 février 1889).	2 mars 1889.
HENRY, O. ✻, Inspect. général des Ponts et Chaussées, à Paris (membre honoraire résidant du 15 novembre 1882).	2 mars 1892.
JARLAND (Paul), professeur d'histoire et de géographie à l'association philotechnique, 39, rue des Volontaires, à Paris.	2 mars 1891.
Le général JAMONT, G. O. ✻, président du conseil supérieur de la guerre, à Paris.	5 juin 1890.
PONSARD, ✻, conseiller général, ancien député, président du Comice départemental, au château de Vouciennes, membre correspondant en 1860, membre titulaire non résidant (15 janvier 1872).	4 nov. 1895.
Gén[l] BOGDANOWITCH, à St-Pétersbourg.	2 déc. 1896.
GRANDEAU, O. ✻, Inspecteur général des stations agronomiques, professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers.	2 déc. 1896.
MASCART, C. ✻, directeur du bureau météorologique de France, professeur au collège de France, membre de l'Institut.	2 déc. 1896.

	Date de la réception.
Le Président de la Société d'apiculture de Reims.	1er juin 1898.
Le Président de la Société d'apiculture de Sainte-Ménehould.	1er juin 1898.

Membres honoraires résidants.

MM.	
Poinsignon, ✱, I. P. ✠, Inspecteur honoraire d'académie.	1er août 1863.
L'Inspecteur d'Académie, pour le département de la Marne.	de droit.
Mgr Latty, évêque de Châlons.	sept. 1894.
Malval (Eugène), ancien conseiller de Cour d'appel.	1898.
Général Kessler, C. ✱.	1er mars 1898.
Bourdon, ✱, A. ✠, maire de Châlons.	1er juin 1898.
Cornet, Inspecteur d'académie, en retraite.	15 déc. 1898.

Membres titulaires résidants.

MM.	
Moignon (Ernest), ancien sous-préfet.	2 janv. 1868.
Nicaise (Auguste), I. P. ✠, juge de paix du canton d'Ecury-sur-Coole.	1er juil. 1869.
Martin (Eugène), rédacteur en chef du *Journal de la Marne*.	1er oct. 1871.
Lucot (l'abbé), chanoine, curé-archiprêtre de la cathédrale.	15 juin 1873.

MM.	Date de la réception
Doutté, I. P. ✪, ✱, professeur départemental d'agriculture.	16 août 1875.
Lequeux (Alfred), banquier, ancien conseiller général, président du comice agricole.	15 mars 1878.
Huet (Félix), professeur de musique, maître de chapelle.	2 déc. 1878.
Lemaire (Emile), ancien conseiller de préfecture.	16 août 1879.
Aumignon (René), pharmᵉⁿ de 1ʳᵉ classe.	1ᵉʳ mai 1880.
Pélicier, I. P. ✪, archiviste du département de la Marne.	15 fév. 1881.
Thibault (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Etienne.	1ᵉʳ juin 1881.
Redouin (Alfred), ancien président de la Chambre des avoués, avocat.	15 sept. 1881.
Marangé (Ernest), deuxième suppléant du juge de paix, ancien avoué.	3 janv. 1882.
Appert (l'abbé), curé de St-Alpin (correspondant le 15 décembre 1883).	3 janv. 1884.
Horguelin, ✱, directeur des Contributions directes en retraite.	1ᵉʳ juillet 1886.
Marcout, ✱, vétérinaire militaire de 1ʳᵉ classe, en retraite.	15 fév. 1887.
Brunet, directeur de l'usine à gaz.	16 janv. 1888.
Lhote (Amédée), ancien sous-bibliothécaire de la ville de Châlons.	1ᵉʳ fév. 1890.
Lemoine (René), horticulteur.	1ᵉʳ mai 1893.
Duckett, professeur au collège de Châlons.	1ᵉʳ déc. 1894.

MM.	Date de la r
Hanra, A. ✪, ✱, professeur de chimie à l'école des arts et métiers.	2 déc. 1
Schmit, A. ✪, pharmacien.	2 déc. 1
Evrain, docteur en médecine.	1er fév. 1
Vallée, I. P. ✪, professeur à l'Ecole normale.	16 juille
Guillemot, A. ✪, vérificateur des poids et mesures.	1er mai
Parmentier, percepteur à Châlons.	1er avril
Bauny, directeur de l'enregistrement.	1er déc.
Blondiot, directeur des Postes et Télégraphes.	1er déc.
Nicol, O. A. ✪, secrétaire en chef de la mairie.	1er juin

Membres titulaires non résidants.

MM.	
Paris (Henri), avocat, ancien conseiller général, ancien maire de Reims, à Reims (correspondant du 15 avril 1861).	21 août
Cazanove (de), A. ✪, négociant à Avize (correspondant en 1860).	15 fév.
Simon, O. ✱, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes (correspondant en 1875).	1er déc.
Vimont, vice-président du comice d'Epernay, au Mesnil-sur-Oger.	15 juin
Gillet-Chémery, agricult[r] à Courtisols.	1er déc.
Brouillon, avocat à Givry-en-Argonne	1er déc.

www.vinu libraries

MM.	Date de la réception.
Bourgeois (Armand), percepteur à Pierry, (correspondant le 1er avril 1879).	15 févr. 1889.
Baye (le baron Joseph de), au château de Baye.	1er août 1890.
Riocour (le comte David de), au château de Vitry-la-Ville.	1er avril 1891.
Giraut (Louis), membre de la Chambre de Commerce de Châlons, maire de Saint-Memmie.	15 déc. 1893.
Marcel Périn, I. P. ✠, Conseiller général de la Marne, à Vitry-le-François.	18 août 1897.
Chandon de Briailles (Gaston), à Epernay.	3 janvier 1898.
Vidal, percepteur à Suippes.	1899.

Associés correspondants du département de la Marne.

MM.	
Guillaume d'Augy, à Villers-aux-Corneilles.	1er février 1896
Batelier, maire à Humbeauville.	3 nov. 1862.
Bosteaux (Charles), A. ✠, archéologue, maire de Cernay-les-Reims.	15 janv. 1886.
Bour (l'abbé), directeur de l'Orphelinat de La Borde et curé de Mardeuil.	16 août 1879.
Bouquet, propriétaire à Poix.	1er déc. 1888.
Briquet (l'abbé), curé de Montmirail.	1er mai 1885.
Collard, M. A., vétérinaire à Vitry-le-François.	15 nov. 1881.

MM.	Date de la réception.
Collard, à Saint-Germain-la-Ville.	15 févr. 1886.
Chémery (Alfred), ✱, agriculteur à Moiremont, conseiller d'arrondissement.	15 janv. 1886.
Counhaye, A. ✿, archéologue à Suippes	16 mars 1891.
Deliège, instituteur à Bétheny.	15 janv. 1894.
Deniset, instituteur au Meix-Tiercelin.	1er août 1890.
Denizet (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire, à Saint-Memmie.	16 juillet 1896.
Desjardins (l'abbé), curé de Juvigny et La Veuve.	3 janv. 1884.
Devavry, instituteur à Vésigneul-sur-Marne.	1er mars 1892.
Fay-Parent, instituteur en retraite à Germaine.	17 déc. 1890.
Felcourt (Julien de), ancien conseiller général, maire de Maisons.	16 août 1875.
Grosjean, médecin à Montmirail.	15 fév. 1870.
Guyot, naturaliste à Bassu.	16 juillet 1872.
Henriot, instituteur à Bétheniville.	15 janv. 1879.
Henry, curé-archiprêtre de Sainte-Ménehould.	16 mars 1891.
Lucotte, négociant à Avize.	17 août 1873.
Maillet-Salleron, cultivateur à Sarry.	1er août 1890.
Mordillat, ancien instituteur, à Vitry-le-François.	4 janv. 1878.
Moreau, percepteur à Fismes.	15 mars 1884.
Millard (l'abbé), curé de Dommartin-Lettrée.	1er mai 1885.
Morel, I. P. ✿, ancien receveur particulier des finances, à Reims (correspondant le 15 janvier 1869, titulaire	

MM.	Date de la réception.
résidant le 1er mai 1872, correspondant le 15 mai 1879).	15 févr. 1889.
Plicot, docteur en médecine, à Fère-Champenoise.	1er oct. 1886.
Remy, médecin et ancien maire, à Mareuil-le-Port.	15 juillet 1862.
Remy, instituteur à Pogny.	15 déc. 1893.
Rice D., instituteur à Souain.	3 janv. 1887.
Thirion, pépiniériste à Somme-Yèvre.	2 août 1890.
Thomas-Derevoge, notaire honoraire, à Pontfaverger.	15 déc. 1875.
Tilloy (l'abbé), A. ✪, directeur de l'école Saint-Remy, à Montmirail.	15 déc. 1865.
Vast, A. ✪, docteur en médecine, à Vitry-le-François.	2 déc. 1867.

France et Algérie.

MM.	
Angot, ✱, professeur à l'Institut agronomique de Paris.	1er mai 1897.
Baltet Charles, O. ✱, pépiniériste à Troyes.	15 mai 1850.
Bunel, ✱, A. ✪, ingénieur civil, architecte de la préfecture de police, à Paris, rue du Rocher, 67.	15 mars 1857.
Cognel, O. I. P. ✪, à Angoulême.	3 janv. 1896.
Dagonet Henri, ✱, Directeur de l'asile Sainte-Anne, à Paris.	1er août 1849.
Damourette, sous-intendant militaire, à Saint-Mihiel (Meuse).	2 mai 1898.

MM.	Date de la réception.
Defer, curé à Maizières-la-Grande-Paroisse (Aube).	15 janv. 1891.
Fourdrignier, I. P., ✪, Receveur des contributions indirectes, à Sèvres (Seine-et-Oise).	1er déc. 1875.
Gérard, Dr en médecine, pharm. de 1re classe, à Saint-Ouen.	
Lagout, ✱, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angers.	1er janv. 1897.
Misset (l'abbé), directeur de l'école Lhomond, rue Beudant, à Paris.	15 juin 1896.
De Mortillet, Conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye.	1er mai 1863.
Moureaux, I. P. ✪, chef de service magnétique à l'observatoire du parc Saint-Maur, commandeur de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie.	1er mai 1897.
Neymarck Alfred, O. ✱, I. P. ✪, rédacteur en chef du *Rentier*, membre de la Société d'économie politique de Paris et de la Société de statistique, rue Vignon, 18, à Paris.	1er mai 1883.
Mlle Bertile Ségalas, Boulevard des Capucines, 47, Paris.	18 août 1897.
Thévenot Arsène, homme de lettres, à Epinal (Vosges).	15 janv. 1879.
Thirion Henri, ancien conseiller de préfecture, à Roscoff (Finistère).	15 janv. 1886.
Varin Eugène, artiste graveur à Croutes (Aisne).	15 juillet 1883.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

CENTENAIRE de la Société..... 7

Séance solennelle du 10 Juillet 1898..... 27

Exposition archéologique..... 59

Banquet..... 61

Compte rendu des Travaux pendant l'année 1897-1898, par M. Duckett, secrétaire..... 69

Eloge funèbre de M. le Docteur Giraux, par M. Pélicier..... 91

Rapport sur le concours de Poésie, par M. A. Redouin..... 95

Rapport sur le prix Garinet et le prix Savey, par par M. Duckett, Secrétaire..... 119

Mémoires lus en séance ordinaire :

Notice historique sur les Présidents de la Société, par M. Moignon..... 129

Liste des Préfets, présidents-nés..... 143

Notes biographiques sur les Présidents..... 147

Notice historique sur les Diplômes de l'Académie de Châlons, par M. Moignon..... 203

Une journée a Boukhara, par M. l'abbé Thibaut. 217

Notice historique sur François Jean-Baptiste, par M. Damourette..... 229

Progrès réalisés en horticulture depuis cent ans, par M. Lemoine..... 247

Notice sur Lamairesse, par M. A. Nicaise..... 283

Poésies couronnées :

Laudate, pueri, Dominum, par M. Ely Nevil..... 289

La Toilette de Zorah, par M. Ely Nevil..... 294

Le Mouchoir de Fatimah, par M. Ely Nevil..... 297

La P'tite pêcheuse de Crevettes, par M. Ely Nevil... 300

La Mort du Poète, par Mlle L. Thorel..... 303

L'Epave, par Mlle L. Thorel..... 308

Le Chêne et la Fougère, par M. Thomas-Derevoge.. 311

Souvenirs intimes, par M. Richard..... 315

Glycère, prose, par M. Paul Vallée..... 317

Partie administrative :

Liste des récompenses décernées à la séance solennelle..... 323

Exposition d'horticulture à l'occasion du Centenaire, liste des récompenses.. 328

Programme des Concours ouverts pour l'année 1899..... 331

Liste des Membres de la Société..... 341

Châlons. — Imp. Thouille.

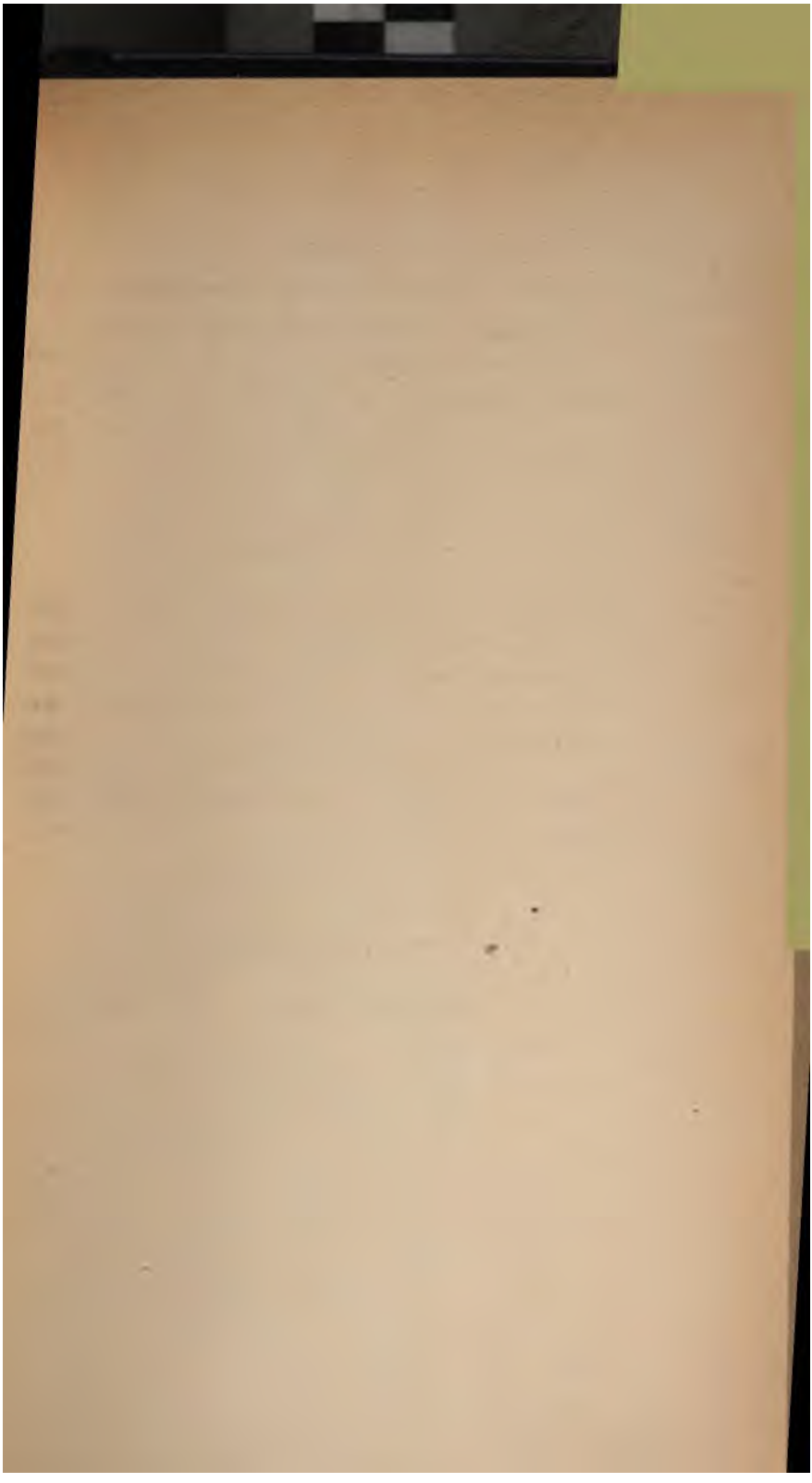

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
AUG 24 1977

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA MARNE

(Ancienne Académie de Châlons, fondée en 1750)

2e Série. — T. Premier

2e Partie

1898-1899

CHALONS-SUR-MARNE
MARTIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

1899

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

ART. 12. — Les Associés correspondants paient une cotisation annuelle de cinq francs.

Ils reçoivent franco les Mémoires de la Société.

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces Mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

Dans la séance du 5 janvier 1882, la Société a décidé qu'aux termes de l'art. 9, § 3 du règlement, la cotisation en numéraire de 10 francs par an, votée à la séance du 2 mars 1881, est due par les membres titulaires non résidants comme par les membres titulaires résidants.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA MARNE

(Ancienne Académie de Châlons, fondée en 1750)

2e SÉRIE. — T. PREMIER

2e Partie

1898-1899

CHALONS-SUR-MARNE

MARTIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

—

1899

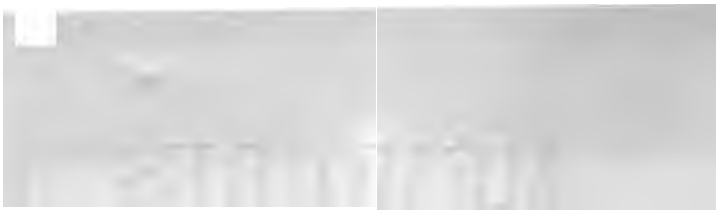

LES BEAUX-ARTS

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

(1798-1898)

INTRODUCTION

Si les Beaux-Arts ont toujours été honorés dans notre région, on peut dire qu'ils ne le furent jamais plus qu'en cette deuxième moitié du siècle où les artistes marnais sont pour ainsi dire légion ; mais si nous avons à nous occuper davantage de ces derniers, nous n'entendons pas négliger pour cela ceux qui les ont précédés. Nous remonterons donc beaucoup plus haut, quoique à grandes lignes; et comme le Livre d'or du Centenaire de la *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, nous impose de nous limiter aux artistes qui ont parcouru le cycle même de sa célébration, il nous sera permis d'opérer cette stratégie qui consiste à nous réfugier, pour ce retour en arrière, dans l'Introduction qui précède notre Etude.

Sans doute, c'est un titre de gloire insigne pour une Société, que celui de pouvoir célébrer son centenaire ; c'est, si l'on veut, faire la preuve de cent quartiers de noblesse, dont les collaborateurs du Livre d'or sont certainement fiers d'être les d'Hozier. Cependant il

serait injuste de ne pas reporter un peu de cette gloire sur les aînés.

N'oublions pas enfin qu'il y eut avant la *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne*, fondée en l'an VI de la République, autrement dit en 1798, l'*Académie de Châlons*, dont la première assemblée publique eut lieu le 4 juin 1756. Comme notre Société, elle se proposait de cultiver les Belles-Lettres, les Sciences et les Arts. Puisqu'aussi bien j'ai fait ressortir cette date de 1756, il ne sera pas sans intérêt de faire remarquer qu'elle avait alors, pour protecteur, S. A. S. Mgr le comte de Clermont, prince du sang, gouverneur de Champagne, et pour président honoraire M. de Barberie de Saint-Contest de la Châtaigneraye, intendant de la généralité de Châlons. Parmi ses associés résidents, je citerai le chevalier de la Touche-Loisi, dont il sera parlé plus loin, et comme associé externe, Valentin-Philippe Bertin du Rocheret, Lieutenant-Criminel au Bailliage d'Epernay, dont je reproduirai une poésie inédite très curieuse, visant l'Académie de Châlons. C'est le seul empiètement d'ailleurs que je ferai — qu'on veuille bien me le passer — sur un terrain qui ne m'est pas réservé. Tout de suite je citerai la poésie de Bertin du Rocheret, pour ne parler plus que de la question artistique.

Il faut croire, d'après cette poésie intitulée : *Requête de la Société littéraire de Châlons à Apollon*, qu'il s'exerçait déjà, à son sujet, une malignité de *Société des fines herbes* :

A vous, Prince du docte empire,
Par qui tout vit et tout respire,
Protecteur du Sacré vallon,

Brillant et divin Apollon,
Nous, gens, à ce qu'on dit, de moyenne science,
Faisons très humble remontrance,
Disant que depuis peu les Muses, en courroux
Des progrès languissants de notre Académie,
Auraient fulminé contre nous
Un arrêt plein d'ignominie
Et d'autant plus cruel qu'il porte un interdit
Auquel pour surcroît d'infamie
D'une commune voix, tout le monde applaudit.
C'est depuis ce moment, funeste à notre gloire,
Qu'on dit qu'aucun arrest n'a jamais mieux conclu
Que la lettre qui nous exclut
Du titre, des emplois des Filles de Mémoire,
Que c'est une entreprise, en effet, téméraire
Et digne du succès qui confond tous nos vœux,
D'oser nous assembler sous le titre pompeux
De Société littéraire ;
Qu'à la tête du moindre ouvrage,
Nous invoquons toujours quelque sœur d'Apollon ;
Que c'est un effet fanfaron
Dont Louis a bien fait de supprimer l'usage ;

Que c'est intéresser l'honneur de chaque Muse,
Que rimaillant enfin ainsi que nous faisons,
C'est-à-dire en parfaits busons,
C'est bien assez pour nous d'invoquer une Muse ;
Qu'après le moindre effort notre veine épuisée
Va butiner chez quelque auteur
Nouveau tour, nouveau style et nouvelle pensée,
Et pour comble de déshonneur
Que faute de choix, de finesse,
De goût et de délicatesse,
Nous en pillons le pire et laissons le meilleur ;
Que notre Pégase a la crampe,
Qu'ainsi notre Société
N'est dans l'exacte vérité
Qu'une Académie en détrempe.

Ce n'est là qu'un crayon des flétrissants excès
Dont la malice la plus noire
Ait armé la fureur dans le cours du procès
Qu'on a fait à notre mémoire.
O Phœbus ! c'est à toi que ma plainte s'adresse,
Dieu protecteur des beaux esprits,
Ah ! si leur gloire aujourd'hui t'intéresse,
Venge-nous, venge-toi d'un si piquant mépris.

Quelle fut cette querelle? quel fut ce procès? rien n'est venu m'éclairer sur ce point. Toutefois, le ton de la riposte de Bertin du Rocheret donne à penser que les attaques ont dû laisser les âmes des sociétaires bien sereines.

Le Français né malin créa le vaudeville, n'est-ce pas?

La Marne, ai-je dit, a de tous temps produit des artistes remarquables dans toutes les branches d'art.

C'est déjà remonter très loin que de pouvoir y passer en revue : Libergier (Hues), architecte rémois, à qui l'on dut en 1229, les plans de l'église Saint-Nicaise et la construction du portail et de la nef. Ce chef-d'œuvre archéologique disparut, hélas ! à la Révolution, de par le vandalisme du tristement fameux Santerre, qui s'en était rendu acquéreur en 1797. Il faut croire que les immeubles du département de la Marne le tentaient, car, dans le même moment, il avait acheté le château des Conardins, commune de Moussy.

Un autre architecte rémois, d'une plus grande célébrité encore, Robert de Coucy (1311), fit exécuter l'abside de l'église précitée et fut chargé de la reconstruction de la partie de la cathédrale, qui fut incendiée en 1211.

Au XV[e] siècle, il y aurait eu à Reims un graveur du nom de Colin, d'une habileté reconnue.

En 1560, 1547 ou 1549, selon les biographes, naquit à Châlons Claude de Châtillon, ingénieur et constructeur. Je donnerai plus de créance à la date de 1560, car son épitaphe qui existe en l'église Notre-Dame de Châlons, indique qu'il mourut « le 27 avril 1616, âgé de cinquante six ans », « après avoir heureusement et courageusement employé ses inventions mathématiques aux fameux sièges de La Fère, Laon, Amiens, Montmélian ». Il eut une grande célébrité sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII où il se signala par de remarquables constructions publiques, notamment la Place Royale qui fut bâtie d'après ses plans. On lui doit encore l'achèvement du Pont-Neuf. C'est sous sa direction que furent exécutés les travaux de l'hôpital Saint-Louis et, à l'instar d'artistes de son temps qui se distinguèrent par des travaux de librairie, il fit paraître un *Recueil des villes de France avec plans*, gravé de façon fort remarquable.

Très apprécié du roi Henri IV, il suivit son armée en qualité de topographe.

D'ailleurs, quantité de vues de villes, châteaux, monuments, ressortissant de la topographie, furent dessinées par lui et il en est un bon nombre qui concernent la Marne.

Combien de représentants de ces vues, manquent à l'appel ! mais elles n'en présentent pas moins un vif intérêt rétrospectif.

Un sculpteur rémois, remarquable, fut Jacques (Pierre) (1596), dont le cardinal de Lorraine se fit le protecteur, l'envoyant étudier à Rome. On lui doit les

sculptures de la chapelle Saint-André à l'église Saint-Alpin, de Châlons, les statues du tombeau de Saint-Remi, le Christ de Saint-Jacques et l'autel des Apôtres de la cathédrale, à Reims. On lui attribue le petit portail latéral, adjoint à l'Eglise actuelle d'Epernay; mais ce bijou d'art de la Renaissance m'apparaît plus ancien.

A Reims toujours, il convient de mentionner le graveur de talent Regnesson (Nicolas) (1625-1676), qui fut d'ailleurs le maître et le beau-père du plus célèbre graveur encore, Robert Nanteuil.

Robert Nanteuil, voilà un très illustre artiste dont j'aimerais à parler longuement, si, pour une introduction surtout, je n'étais tenu de me limiter. Robert Nanteuil naquit à Reims en 1630 et mourut à Paris en 1678. Bien modeste fut son origine, puisqu'il était le fils d'un peigneur de laines. Il fit d'excellentes études. Il dessina et grava la thèse qu'il soutint et, sentant son talent grandir, se rendit à Paris où il ne tarda pas à obtenir le titre de dessinateur et de graveur du cabinet de Louis XIV. Il fit le portrait du roi au pastel et s'adonna surtout au portrait gravé. C'est ainsi qu'on lui dut plus de 250 portraits de grands personnages de l'époque, français ou étrangers, dont l'exécution est d'une pureté admirable, en même temps qu'il leur donne une grande expression de noblesse. Il passait, en outre, pour faire des vers pleins d'agrément et même pour les réciter fort bien.

Nul doute qu'il s'essaya à la poésie, puisqu'on peut voir à la Bibliothèque nationale, en marge d'une pièce de vers adressée par lui à Louis XIV, ces lignes écrites de sa main : « Je commençai à graver estant en secondes ; je commençai en ce temps là à desseigner tous mes

camarades et même pendant les classes; la première pièce fut un *Tambour,* d'après Callot, la deuxième le *portrait de Louis XIV*, d'après Lasne, dans un ovale, et, comme j'étais persécuté par les régents, je gravai sur des arbres, à la campagne, deux planches d'un *Christ* et d'une *Vierge* en ovales, d'après des tailles douces que je trouvai alors »

Cette citation que j'ai été heureux d'apporter ici a deux buts : prouver que Robert Nanteuil était poète et que sa vocation s'annonçait irrésistible.

Son œuvre, et on ne peut que l'en féliciter, fut recueillie en grande partie, par la Bibliothèque de sa ville natale. Mais, je le répète, combien plus il y aurait à dire sur ce maître qui eut des aventures à la Callot et confina comme tel au roman.

De 1618 à 1685, nous voyons Jean Hellart, un autre Rémois, peintre, agréé de l'Académie Royale de peinture, qui étudia à Rome avec Lebrun. Il fit de grandes toiles pour diverses églises et celle de Saint-Jacques, de Reims, possède sa *Pêche miraculeuse* et son tableau d'*Ananie et Saphire*, où il aurait représenté sa femme. Ne le quittons pas sans dire que son fils Jacques Hellart fut peintre ordinaire du duc de Bourgogne (1664-1719).

Une haute réputation artistique est celle que conquit Louis de Châtillon, originaire de Sainte-Menehould, né dans cette ville en 1639 et mort à Paris en 1734. De même que l'autre Châtillon, il eut l'oreille du monarque, car il fit divers portraits en émail pour Louis XIV et grava la collection des conquêtes du grand Roi, d'après Leclerc. Il faudrait féliciter l'heureux collectionneur qui aurait de lui la gravure repré-

sentant les *Parques filant la destinée de Marie de Médicis*, d'après Rubens.

Le sculpteur rémois, non sans valeur, Jacques (Nicolas), fils de Jacques (Pierre), exécuta entr'autres œuvres, la clôture du chœur de Saint-Remi, de même que la statue équestre de Louis XIII et les ornements qui décorent la façade de l'Hôtel-de-Ville de Reims.

François Desportes, né à Champigneul en 1661, eut comme peintre une célébrité spéciale. Il excellait à représenter les animaux et la nature morte. Louis XIV, le régent et Louis XV, l'appréciaient beaucoup. Le musée du Louvre possède plusieurs de ses tableaux. Entre temps, il s'occupait de théâtre et on donna de lui, en 1721, au théâtre italien : *La veuve Coquette.* Sa mort arriva en 1743.

Claude Huillot, autre artiste rémois, se fit beaucoup remarquer comme peintre de fleurs. Louis XIV l'employa à la décoration du château de Versailles.

Je ne parlerai que très succinctement de Pierre-Quentin Chedel, célèbre graveur Châlonnais, lui ayant déjà consacré une étude importante qui fit l'objet d'une lecture à une séance publique de la Société, le 22 août 1894 et que je publiai :

Né à Châlons en 1705, il y mourut en 1763, après s'y être retiré les deux dernières années de sa vie. Ce m'est toutefois, une occasion de rapporter ici de menus faits qui ne trouvèrent pas place dans l'étude précitée, ne les ayant découverts que postérieurement.

Ses estampes étaient fort recherchées, comme on va le voir aux *Annonces, affiches et Avis divers*, à la date du 11 avril 1753. Estampes nouvelles : 1° *Le Pont rustique* et son pendant, paysage d'environ un

pied et demi de largeur sur un pied de hauteur, gravé par Chedel, d'après les dessins de M. Boucher, peintre du Roi, de l'Académie Royale de peinture et de sculpture.

2° *La Ferme*, autre paysage de onze pouces de largeur sur huit de hauteur. Par le même, d'après un dessin du même peintre.

3° *Le Puits*, petit paysage aussi, gravé par Chedel, d'après un dessin de M. Boucher.

4° *La naissante Aurore*, paysage de 13 pouces de largeur sur neuf de hauteur, d'après un tableau de Téniers, de même grandeur, par Chedel.

5° *Les travaux du Pont d'Orléans*, d'après les dessins de M. Desfriches. Par le même. Cette planche a 14 pouces et demi de largeur sur neuf de hauteur.

6° *Le Nid et la Cascade*, deux pendants de neuf pouces de hauteur sur sept de largeur. Paysage aussi gravé par Chedel. A Paris, chez l'auteur, rue Saint-André-des-Arts, vis-à-vis la rue Gît-le-Cœur.

Le même graveur débite plusieurs petits sujets de sa composition, représentant des paysages, genre dans lequel cet artiste excelle pour la touche, des sujets militaires, des pastorales, des tempêtes, des incendies, etc.

Des menus faits, oui; mais de l'histoire artistique vécue.

Ce que j'ai dit de Chedel, je puis le dire aussi du chevalier de la Touche, peintre et dessinateur, et de Joseph Varin, graveur. Je consacrai également à ces deux artistes Châlonnais des études artistiques, qui furent lues dans les séances publiques des 18 août 1896 et 24 août 1893 et publiées.

Le chevalier de la Touche naquit à Châlons en 1694

et y mourut en 1781, laissant la réputation non seulement d'un peintre et dessinateur de talent, mais aussi d'un littérateur distingué. Joseph Varin, graveur du plus grand talent, dont les descendants Amédée, Adolphe et Eugène Varin, furent et sont encore l'honneur de la gravure en ce dix-neuvième siècle, naquit à Châlons en 1740 et mourut à Paris en 1800.

Je n'ai présenté en définitive, m'objectera-t-on, qu'un tableau synoptique des artistes qui ont illustré le pays Marnais, dans les siècles précédents. Que conclurai-je? que l'objet principal étant de parler seulement des artistes qui ont illustré notre département dans les cent années correspondantes au centenaire de la Société, j'ai profité de la rubrique : *Introduction*, pour faire revivre des noms glorieux et rendre à ceux qui les portèrent un regain de cette même gloire; qu'enfin, j'ai entendu donner aux artistes contemporains, aux amateurs et collectionneurs, des jalons, car il se peut que grâce à eux ne passent pas inaperçues des œuvres qui gisent sans doute recouvertes de poussière et de toiles d'araignées dans des greniers, sous quelques combles ou, *rari nantes*, dans quelque misérable boutique de brocanteur.

Que de merveilleuses choses sont encore à tirer de l'oubli et feraient écarquiller les yeux, si on lisait dans quelque angle du tableau ou de la gravure la signature de l'un de ceux que j'ai cités plus haut.

Ai-je eu tort maintenant de croire que j'ai fait une œuvre pie en consacrant le monument littéraire qui va suivre aux artistes Marnais? A eux, plus tard, d'en reconnaître le bien fondé, et ce sera ma récompense.

Ma reconnaissance la plus sincère va trouver les artistes qui ont bien voulu compléter ce que je savais

déjà d'eux, par quelques bonnes notes. Beaucoup ont négligé de répondre aux questions que je leur posais. Je le regrette au point de vue de l'œuvre plus substantielle encore que je pensais faire ; mais quoi qu'il en soit, le regardant comme très important pour l'histoire artistique du département, je pourrai tout au moins ne pas taire l'opinion que je me suis faite d'eux dans les Expositions de ces dix dernières années. Ne sera-ce pas le cas de dire : *Fais ce que dois, advienne que pourra* !

ARMAND BOURGEOIS.

LES BEAUX-ARTS

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

(1798-1898)

I.

PEINTURE

Ce que nous connaissons le mieux, en fait de peinture, c'est notre temps, ce sont surtout les œuvres de ces dernières années. Il s'en dégage, au point de vue de l'ensemble, un sentiment de plus en plus prononcé de la nature, s'il s'agit du paysage, et une recherche de plus en plus grande de l'observation, s'il s'agit des portraits ou des attitudes des personnages.

Rien de plus à la louange de notre époque contemporaine artistique, que ces efforts ininterrompus vers le mieux, que cette fièvre d'interprétation et d'aspirations, qui prétend que rien n'est fait si l'on s'est borné à reproduire strictement ce que l'on a vu, le rendant de plus ou moins agréable façon ; ce qui est vraiment vivre son œuvre, c'est d'arriver à traduire l'âme des choses.

Quand vous voyez dans une exposition de peinture les spectateurs s'arrêter plus volontiers et même longuement

devant telle ou telle toile, dites-vous bien que c'est une communion qui s'établit entre eux et le peintre. Aussi n'est-il pas de plus grande jouissance que de rencontrer tout-à-coup cette œuvre qui vous enlève et vous transporte plus loin que le rendu en couleurs plus ou moins harmoniques, c'est-à-dire en plein accent de vérité. En un mot, il ne faut pas seulement se trouver en face du métier, si habile qu'il soit, mais encore et surtout ressentir de l'émotion.

Nous tâcherons donc, par ce qui va suivre, de donner une idée de la compréhension d'art de chacun de nos artistes marnais.

Plutôt qu'un classement par genre, ce qui serait trop complexe, nous adopterons l'ordre alphabétique et, après avoir parlé de la peinture, nous passerons à la gravure et enfin à la sculpture.

Il nous a semblé qu'ainsi notre étude gagnerait en clarté et qu'avec plus de fruit nous suivraient nos lecteurs.

Nous aurons fait place au plus grand nombre et s'il est des oublis de notre part, du moins, ils auront été involontaires.

ALVIN-BEAUMONT.

ALVIN-BEAUMONT (Victor), est né à Reims. A l'Exposition de peinture de cette ville, en 1894, je vis de lui deux peintures : *Au Bois du gouffre* et *Lisière du bois*. C'est de la bonne interprétation forestière, parce que poétique.

AUBRYET (Maurice).

On trouvera tout naturel que je m'occupe avec prédilection de Maurice AUBRYET, c'est qu'il est mon compatriote immédiat, c'est qu'il est né à Pierry en 1850. Il est avant tout un peintre de marine que la beauté, la grandeur, la majesté de la mer, ont toujours attiré. On comprendra après

cela que ses préférences artistiques aillent à tout ce qui respire la poésie, bien loin de se laisser capter par le réalisme, non pourtant qu'il ne se plaise à reconnaître le talent, partout où il existe. Telle école peut ne point l'avoir pour partisan ; mais elle ne l'a point, en tous cas, pour ennemi.

Il eut de bonne heure des prédispositions artistiques ; mais il ne s'occupa sérieusement de peinture qu'après la guerre.

Sa première exposition date de 1875 : un *Paysage de neige* où apparaît un bon curé de campagne tout grelotant.

En 1876, il exposa un *Paysage d'automne*, joliment mouvementé par la danse de nymphes.

En 1877, une *Marine*, entre Houlgate et Villers.

En 1878, *Marine*, plage normande, environs du Havre.

En 1879, deux tableaux faits en Grèce, *La plaine de Phalère, au soleil couchant* et des *Ruines au clair de lune*. Ce dernier tableau est en possession de Mme Auban-Moët, d'Epernay.

En 1882, *Marine*, le village du Portel, environs de Boulogne-sur-Mer.

En 1885, *Coup de lune*, un médecin de campagne à la porte d'une misérable chaumière ; le docteur est à cheval.

En 1887, *La nuit au Tréport*.

En 1892, *Marine*, aux environs de Dieppe.

En 1894, *En face du Croissant*, ruines grecques éclairées par cette portion de lune. Tableau prophétique.

En 1896, *Maisons de Pêcheurs*.

Il fut donné de voir quelques-unes de ces peintures aux Expositions de Reims et de Châlons.

Maurice Aubryet sait apporter dans ses marines la poésie sombre de la nuit, unir l'eau à la rive, les groupes de maisons au sol, répandre sur le tout ce ciel profond, humide, cette atmosphère grise, chargée.

Et comme j'aime par-dessus tout le spectacle de la mer,

Maurice Aubryet ne s'étonnera pas que je donne la préférence à ses marines.

Je ne surprendrai personne en disant que sa ravissante maison de Versailles est un véritable musée où, chose digne de remarque, on rencontre plutôt les œuvres des autres que les siennes propres, et surtout les œuvres anciennes. Il y a, sous ce dernier rapport, de quoi admirer.

Quel aimable intérieur, où la conversation d'art est on ne peut plus délectable, entretenue qu'elle est par le maître de la maison et sa charmante femme, où il est donné de contempler, comme s'il se détachait d'une toile florentine du temps des Médicis, le ravissant visage de leur fillette !

Je ne ferai qu'un reproche à Maurice Aubryet, c'est de ne pas être assez avide de produire. Mais comme il est jeune encore, je suis convaincu qu'il n'a pas dit son dernier mot.

Dernier détail : il a un fils, qui est un brillant élève de l'Ecole des Beaux-Arts et auquel on peut déjà prédire un avenir hors pair. Je soupçonne fort, en outre, que la palette sera en de fort bonnes mains, avec la jolie fillette, dont il est parlé plus haut. Que dis-je, elle promet déjà d'être un remarquable peintre animalier.

BARAU (Emile).

Cet artiste, né à Reims (1851), tient l'un des premiers rangs parmi nos peintres. C'est un fidèle enfant de la Champagne, car nombreux sont les sujets champenois qu'il a traités ; il les affectionne tout particulièrement.

On peut dire que ses états de service sont brillants. Il fut élève des Beaux-Arts en 1874 et exposa pour la première fois au salon de 1877. Plusieurs de ses tableaux ont été achetés par l'Etat, entr'autres : *Le Village des Roches* en Touraine, lequel alla au musée de Tours en 1882, *Pêcheur sur la Suippe*, en 1884, qui figure au Musée du Luxembourg, et le *Tisserand*.

Le Musée de Reims possède de lui *Jardinage d'automne.*

Il lui était réservé d'obtenir une haute récompense, une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889, ce qui le classa hors concours.

Quand se fonda la Société du Champ de Mars, il fut l'un de ses premiers adhérents et y fut nommé membre du comité.

Comme appréciation de ses œuvres, je dirai qu'il a le coloris vivant, que ses paysages ont du mouvement, qu'il sait rendre en quelque sorte la nature intime. Quand il crée des types, à la grande finesse d'observation, il joint une même somme d'expression ; il y apporte accent et souplesse.

En 1894, je vis de lui une vue du soir sur Reims, d'un bel effet de tons qui se détachent. En 1896, je me plus à contempler son tableau intitulé : *Dans les Marais de Reims.* Il a bien manifesté là la sensation de la solitude qu'accentuent encore des clartés froides, bleuâtres et verdâtres.

A Châlons, même année, j'aimais beaucoup ses *Rayons du couchant.* Combien chatoyantes ces couleurs illuminées de l'adieu du soleil, avec ces ors qui brillent et s'évanouissent tout à la fois !

Les Rouazes à Sept-Saulx. Peut-il être un plus naturel rendu des tons de la terre et des herbes, des reliefs et creux du sol, des horizons et du ciel ?

Mais combien d'autres œuvres de talent de ce maître champenois il faudrait citer, car il a déjà beaucoup produit et la liste est loin d'en être épuisée.

Terminons, en disant que le ruban de la Légion d'honneur est venu récompenser son grand mérite.

BOCQUET (Paul).

Paul Bocquet est né Reims. Elève de Roll, il a de qui tenir et fait honneur à son maître.

Lui aussi affectionne les sujets champenois. Je citerai :

Le soir en Champagne, *Lever de la lune en plaine de Champagne*, *Coucher de soleil dans les saules*. Ce sont toutes impressions bien fidèles, avec une certaine âpreté de ton, qui pourtant n'en accentue que mieux la chose vue.

C'est ainsi que je possède de lui une Eglise en Bretagne que personnellement je goûte beaucoup.

Paul Bocquet est un exposant des salons du Champ de Mars.

BOUFFAY (Caroline).

Mlle Caroline Bouffay est, de même, née à Reims. C'est une engouée de la Flore, qu'elle fait parlante et attirante. Je citerai : *Roses et Boules de neige*, *Bouquet de Pivoines*, *Un panier de Reines-Marguerites*.

Que jolis les reliefs d'opposition de couleurs de *Raisins et Capucines*. Que le tout est bien évocateur, tant pour le palais que pour les yeux !

Elle ne réussit pas moins bien dans d'autres sujets.

La mare de Beaupré. *Matinée de novembre*. Il y a là des douceurs de lumière bien observées.

Mon clocher, *Soleil de Printemps*. Ce tableau offre quelque chose d'idéaliste et se trouve imprégné de douce rêverie.

Mlle Caroline Bouffay, qui est élève de MM. Bourgogne et A. Rigolot, a, de 1890 à 1896, obtenu plusieurs médailles aux expositions de Lille, Chaumont et Langres.

COLLINET (Jules).

Jules Collinet est né à Reims. C'est un fidèle des expositions de peinture de la *Société des amis des Arts* de cette ville. Il se livre surtout aux sujets de genre. On sent qu'il a ce qu'on pourrait appeler l'enivrement de l'observation directe et des aspects tôt saisis et tôt fixés. Suivez-le à cet

égard aux expositions de Reims et Châlons, 1894 et 1896, et je réponds que vous serez de mon avis, avec *Repasseuse*, *Le Chauffoir*, *Un fumeur*, *Le Maçon*, *Une laveuse*.

DAUX (Charles-Edmond).

On ne peut que regretter de ne pas voir plus souvent, aux Expositions de Reims, cet artiste né à Reims.

En 1894, je goûtais beaucoup de lui : *Ruisseau sous bois* et *La Vesle à Jonchery*, matinée de printemps. Quels charmants tableaux où tout est si gentiment encadré d'arbres, d'eau et de ciel !

Je comprends bien qu'il ait été récompensé à diverses reprises au Salon, en 1889, pour sa *Bergerette* ; en 1890, pour le *Petit Chaperon rouge* ; en 1891, pour son *Idylle* ; en 1892, pour sa *Charmeuse*.

C'est un élève de Cabanel, c'est dire qu'il a été à bonne école.

DELSUC.

Né à Reims, il y a conquis une réelle et solide notoriété.

J'ai subi une excellente impression à la vue de son tableau : *Boult-sur-Suippe sous la neige*. Je comprends fort bien qu'il ait figuré au Salon de 1895.

Cet artiste est bien doué, apporte de la souplesse, des taches justes, son amas de maisons sous la neige, son paysage chaotique, en un mot, sous ce ciel blafard, sont heureusement exprimés.

Les sites maritimes l'attirent. C'est la *Baie Creux-Saint-Georges à Toulon*, le *vieux Château*, île d'Yeu, en Vendée.

Un coin de Châlons-sur-Marne, est également dans une bonne note.

DEPERTHES (Jean-Baptiste).

En 1761, naquit à Reims, Jean-Baptiste DEPERTHES, qui fut un très remarquable paysagiste et même un musicien de valeur, se doublant d'un littérateur. Il fit jouer en 1806 : la *Cassette de bijoux*, mélodrame en trois actes qu'il retira à la troisième représentation, sans doute parce que le succès n'avait pas répondu à son attente. On lui doit une *Théorie du paysage*, avec cette judicieuse épigraphe : *Observez, connaissez, imitez la nature.*

Il mourut à Paris, en 1833.

DEVERT (Amand).

Amand DEVERT est né à Epernay, en 1869. Tout jeune encore il a déjà beaucoup produit. Les imprévus de la destinée. Parti à Paris, comme employé de commerce, il devait, tout comme Gustave Staal, de Vertus, délaisser le comptoir de magasin de nouveautés pour la carrière artistique.

Les admirables chefs-d'œuvre du musée du Louvre avaient exercé leur magie sur Amand Devert et, de ce jour, il résolut d'être peintre.

Il se porta surtout vers le paysage et le portrait. Il participe du classique et de l'impressionnisme, notamment dans ses paysages où il recherche bien plus la satisfaction de l'ensemble, que celle des détails, comme coloris, lumière et perspective.

Je regrette pour lui son nonchaloir à l'égard des expositions qui, quoi qu'on en dise, ont leur stimulant favorable, poussant davantage à la recherche du mieux. Ce coup de fouet, pour une âme d'artiste, n'est cependant point à dédaigner. Il est l'élève de Jules Lefebvre.

Son premier tableau fut exposé, en 1890, aux Champs-

Elysées, son portrait aux effets rembranesques fort intéressants. Depuis il exposa à Dunkerque, Besançon, Rouen, le Havre, Lille, Périgueux, Reims, Versailles, Charleville.

Il a deux ateliers, l'un à Paris, l'autre à Epernay. Dans celui d'Epernay que je conseille aux Marnais de visiter, on sera sûrement séduit par ses paysages tout champenois, qui se nomment :

L'étang de Commercy, près de Villers-aux-Bois.
L'étang de la Loi.
Moulin de Buzons, près de Moslins.
Le château de Mancy.
Départ des vendangeurs, le matin.
Deux autres scènes de vendanges, terroir d'Epernay.
L'ancien monastère d'Argensolle, au crépuscule.
Bœufs revenant du labour.
Chemin d'Argensolle.
Le départ du troupeau.

Ses portraits, à l'expression bien accusée, à la ressemblance manifeste, portent les noms de MM. Brion, bibliothécaire de la ville d'Epernay, Dr Thomas, major aux chasseurs à pied, Auban-Moët (de souvenir), abbé Floquet, Armand Bourgeois : de Mme et de Mlle Devert, de Mlles Clouet (groupe de jeunes fillettes), etc., etc...

Il a des projets artistiques qui, — il a l'avenir devant lui, — doivent le classer, j'en ai la conviction, et attirer davantage sur lui l'attention qu'il mérite.

GRASSET (Auguste).

Auguste GRASSET est, l'on peut dire, un amoureux de paysage, qui eut des débuts assez mouvementés.

Il est né à Vitry-le-François en 1829 et voici trente ans qu'il habite La Varenne près Paris. Dès l'âge de douze ans (1841), il prit un goût exclusif pour le dessin, qu'on lui

enseigna chez les Frères de Vitry et pendant les trois ans qu'il resta avec eux, il remporta, chaque fin d'année le premier prix de dessin. Un peu plus tard il entra dans leur noviciat et partit pour Paris, au grand contentement de son père, chargé de famille, qui crut voir par là une position assurée pour son fils. Puis, quand le jeune homme eut atteint 17 ans, les Frères l'envoyèrent professer le dessin dans leur pensionnat de Passy où il demeura jusqu'en 1850.

Il ne jugea pas à propos, à ce moment, de contracter un engagement décennal et par suite de rester avec les Frères. Rendu libre il retourna à Paris, après avoir tiré au sort un bon numéro.

Il eut là à lutter avec plus d'une difficulté, d'autant plus qu'il ignorait tout de la vie civile. Assez dénué de ressources, il courut les musées, les expositions, les académies libres et fut même un peu de l'Ecole des Beaux-Arts.

En 1865, il exposa son premier tableau au Salon et s'il y en envoya d'autres, ce ne fut que par intermittence, car il enseignait le dessin qui absorbait presque tout son temps. Et il fallait vivre.

Il exposa également en province. On le vit, en 1894, obtenir une mention honorable à Versailles et, en 1896, une médaille de deuxième classe à Tunis. Il offrit l'un de ses salons au musée de sa ville natale et quelques autres furent vendus.

Son atelier est absolument curieux à visiter (il occupe au moins cinquante mètres superficiels de parquet). Un nombre considérable d'études le garnit, résultat des voyages de vacances bien employées.

A ce point de vue le littoral français depuis Boulogne, jusqu'aux Sables d'Olonne, lui est bien connu et les côtes normandes et bretonnes lui ont déjà valu maintes jouissances artistiques. Il visita également les Vosges et l'Auvergne, mais non aussi longuement.

On peut dire d'Auguste Grasset que sa carrière a été bien

remplie et que ses vacances lui procuraient un repos bien gagné.

Pendant dix-huit ans, il fut professeur de dessin dans les quatre groupes scolaires de la commune qu'il habite, services dont on le récompensa par les palmes académiques. Quant au collège libre de Joinville-le-Pont, voici trente ans qu'il y exerce.

Il n'a pas ce qu'on peut appeler une préférence d'école, parce qu'il goûte le talent dans tous les genres de manifestations. Personnellement, c'est vers le paysage qu'il se sent le plus entraîné. Il est un admirateur de Corot et de Daubigny, dont il fut l'élève.

Ne le quittons pas sans énumérer quelques-unes de ses œuvres :

La Cavée verte à Ault (Somme).

La baie de Roteneuf près Saint-Malo.

Les promenades de la place Vauban, à Avallon (Yonne).

Route du pont Claireau aux Cousins (Yonne).

En regard d'une place d'Avallon (Yonne).

La campagne près Saint-Vaast-la-Hougue.

Un sentier à Périgny (Seine-et-Marne), qui fut exposé à Reims en 1894.

En 1896, à Reims encore, il exposa l'*Embouchure de la Seine à Honfleur.*

On sent que les paysages de cet artiste sont expressifs. Il sait leur mesurer la profondeur atmosphérique et l'on y goûte la légèreté des aspects. Il apporte un bon agencement à ses groupes de maisons et il sait ajouter à propos une coloration saillante aux tons presque incolores de leurs murailles.

Dans *la baie de Roteneuf*, s'il faut donner mon opinion sur les marines d'Auguste Grasset, je suis absolument séduit par l'impression d'immensité qu'on y rencontre.

Un artiste, en un mot, qui fait honneur à son département d'origine.

GRUCHY (Gabriel).

Qu'est devenu Gabriel GRUCHY, né à Epernay, dont je n'entends plus parler ?

Elève de Pils et de Laugée, il a exposé au Salon de 1887 : *Le matin* ; en 1888, *Auprès du marché* ; en 1890, *Femme au rouet* ; en 1892, *Retour de la vigne.*

A noter au passage. En 1890, alors que j'étais Président de l'Académie champenoise d'Epernay, il envoya au concours artistique que j'organisai, un tableau très remarqué : *L'entrée des premiers hulans à Epernay, en 1870.* On peut voir cet impressionnant tableau au musée de la ville. Il valut à son auteur une médaille de vermeil, grand module, comme premier prix.

GUÉRY (Armand).

S'il est un travailleur infatigable, c'est Armand GUÉRY, tout comme s'il ne devait jamais réparer le temps perdu parce que, dit-il, il n'a commencé à peindre sérieusement qu'à trente ans.

Qu'il ne regrette rien cependant, car son œuvre est déjà considérable et l'on peut être certain qu'il ne s'arrêtera pas là.

Armand Guéry est né à Reims, le 4 mars 1853.

Il eut toujours le goût du dessin et ses camarades et même ses professeurs du lycée de Reims, où il fit toutes ses études (Sciences et Lettres), ne devaient pas faire fi des nombreux portraits-charges, scènes comiques, caricatures auxquels il se livra avec toute l'exubérance de la jeunesse.

Toujours aussi la peinture l'attira et quand il eut terminé son service militaire, il prit quelques leçons de Rigon qui lui fit copier des paysages.

Ce qui corrobore cette vocation artistique grandissante,

c'est le vif désir qu'eut Armand Guéry de voir les Pyrénées, les Alpes, l'Italie. Ces voyages l'incitèrent fortement à s'exercer d'après nature, afin de pouvoir fixer ses souvenirs. Il eut la ferme volonté d'arriver au résultat par ses seules forces. Dès 1879, il exécuta ses deux premières grandes études sur nature sur les bords de la Semoy. En 1880, il exposait l'une d'elles à Reims : *Les roches de la Semoy* à Tournaveaux, avec en plus une *vue de la Vesle* à Sept-Saulx. Ce premier début en public lui fut favorable, puisqu'il vendit ces deux mêmes toiles, et eut l'oreille de la presse.

En 1882, il affronta le Salon à Paris, avec son tableau : *une Plaine en Champagne,* qui fut beaucoup remarqué.

C'en était fait, son séjour d'artiste devait être désormais Paris où il vint se fixer en mars 1883.

Comme beaucoup de bons peintres, il n'a pas de préférences artistiques en matière d'école : ce qu'il sait bien, c'est qu'il admire tout ce qui est beau, quel que soit le siècle, quelle que soit l'école, quel que soit le genre. Et ce qu'il appelle beau, c'est la pensée élevée, la composition large, la couleur bien graduée, l'harmonie, le charme. Hors de là point de salut, semble-t-il dire !

Ah ! par exemple, s'il s'agit de tableaux de genre, rien que de modernisme, et qui ne sont que peintures de modes, il ne ménage pas son aversion. Et enfin, s'il a une admiration plus particulière, c'est pour les tableaux de genre rustique ou religieux qu'ont signés les Millet, les Liebermann, les Dagnan-Bouveret, les Dantan, les Jules Breton, pour ne citer que ceux-là.

Il y a la peinture militaire, pour laquelle il n'est pas très porté, parce qu'à son avis — telle est son expression pittoresque — c'est toujours le même soldat mettant son même fusil en joue.

Le *nu* et la *peinture d'histoire*, dit-il encore, à la bonne heure, voilà les genres d'art élevés par excellence.

Parmi les anciens, ceux qu'il admire le plus, Rembrandt en tête, ce sont les grands maîtres de la peinture italienne, hollandaise et flamande et, chez nous, Philippe de Champaigne, Le Nain, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, Delacroix et Ingres dans la première moitié du XIX^e^ ; dans la deuxième, surtout les rustiques et les paysagistes : Troyon, Millet, Rousseau, Corot et Cazin.

Mais en matière de peinture, Armand Guéry ne nous a pas encore fait connaître sa principale critique. La voici :

De nos jours, le niveau moyen de l'art n'est pas très sensiblement élevé. Du métier habile, oui, il sourd abondamment même ; mais des *artistes, ceux qui frappent au cœur*, en comptez-vous beaucoup ? Le jour où la photographie en couleurs sera trouvée, il y aura quantité de nos peintres actuels qui n'auront plus rien à dire.

Eh bien ! cher compatriote, sans vous en douter, vous prédisiez *le Radiotint* ! mais je suis convaincu que, si intéressante que soit la photographie en couleurs, elle ne détrônera jamais les véritables artistes : l'art français ne périt pas. On pourra toujours lorgner de l'œil quelque belle composition d'un Merson, d'un Dagnan, d'un Cazin et d'un Harpignies.

Peu d'artistes peuvent comme vous accuser le chiffre de 1400 dessins, croquis, études, aquarelles, pastels et tableaux. Et ce temps prétendu perdu, dont vous parliez, vous l'avez joliment rattrapé. Il est, à cet égard, vraiment touchant d'apprendre de vous que jamais vous ne vous êtes laissé aller au découragement, grâce à Madame Guéry, qui vous montrait sans cesse le ciel artistique à gagner. Aussi vous y avez aujourd'hui conquis votre place.

Je voudrais citer quantité de vos œuvres, si l'espace ne m'était mesuré. Je me bornerai donc à citer les principales qui eurent la consécration des salons, des récompenses et des achats :

Une plaine en Champagne (salon de 1882), qui est allé dans la collection de Van der Linden, d'Anvers.

Ramasseuse de pissenlits (médaille à Chaumont, en 1882),

Le soir à marée basse à Villerville, qui obtint la mention honorable au salon de 1885, et fut acheté par S. V. Fornaris (New-Orléans) :

Matinée dans les grèves de la Champagne pouilleuse (salon de 1886, musée de Morlaix) ;

Port de Genève au crépuscule (salon de 1887, Ambassade de Saint-Pétersbourg) ;

Soir à Martigny-les-Bains (salon de 1886, pastel acquis par l'Etat, musée de Sedan) ;

Le Mont-Blanc et la Vallée de l'Arve (salon de 1887, Argyll, New-Orléans) ;

La Montagne de Brimont (1889, acquis par l'Etat, Ambassade de France, à Berlin) ;

Montbarbin (pastel, salon de 1888) ;

Matin en Champagne (médaillé, Moulins, 1885) ;

Villiers (salon de 1888, Société des amis des Arts de Paris) ;

Hameau de Serbonne (salon de 1888, Buenos-Ayres) ;

Les chardons (Champagne) (à Mme Quenardel-Viéville, de Rilly, salon de 1890, prix de Raigecourt-Goyon) ;

Pleine lune au soleil couchant, à Pignicourt (société des amis des Arts de Paris) ;

Rentrée des moutons (salon de 1890, à M. Ernest Fuchs, d'Anvers) ;

Jardin à Auménancourt (salon de 1891, acquis par l'Etat, au Palais du Sénat) ;

Matinée d'hiver en Champagne (salon de 1891, médaille de 3e classe, à M. Ernest Blanchin, de Reims) ;

Fin d'un jour d'été à Bourgogne (Alexandre de Bary, château de Thuisy), très remarquable ;

Les grandes berges de l'Aisne, à Pignicourt (salon de 1892, Société lyonnaise des Beaux-Arts de Lyon) ;

Matin d'automne en Champagne (salon de 1892, à M. Louis de Bary, château du Bois-de-l'Arbre) ;

Champs de senés à Bertricourt (pastel, salon de 1892, à la Société des amis des Arts de Paris) ;

Pêcherie sur la Suippe (M. le général Hartschmidt) ;

Un jour de pluie dans les Alpes (salon de 1895, pastel, Duchâtel, à Reims) ;

Cette dernière œuvre est en très haute estime.

Panorama du lac de Genève, à Hermance, avec fleurs décoratives (paravent, à M. Gaston Chandon de Briailles) ;

Dom Pérignon (panneau décoratif, mairie d'Hautvillers).

Trèfles incarnat et *Grêverie abandonnée* (salon de 1893, tous deux à M. Louis de Bary) ;

Embouchure de l'Hermance (Suisse), (salon de 1893, pastel, société des amis des Arts de Paris) ;

Coin de marais (Lyon, 1893) ;

La neige (salon de 1894, médaille de 2e classe, hors concours, vendu à l'Etat) ;

Midi à Salvau (salon de 1895, H. Lanson, Reims) ;

Crépuscule sur l'étang de Pignicourt (salon de 1895) ;

Matinée d'automne sur la Suippe et *Soir de novembre* (salon de 1896, M. Fauquières, Paris).

Village et Eglise de N.-D. de l'Epine (Emile Mennesson, Reims).

Moulin de Merlet (salon de 1897) ;

Les coquelicots (salon de 1897) ;

Le Rû aux oies (exposition de Reims de 1897) ;

Fossé sous bois (musée de Reims, 1897).

Combien d'autres tableaux encore j'aurais aimé à citer, d'autant mieux que beaucoup sont des vues de notre bien aimée Champagne. C'est à la grandissime louange d'Armand Guéry, d'avoir compris que dans son propre pays les beaux sujets ne manquaient pas.

Il n'y a pas qu'à Paris qu'il conquit des récompenses, les plus hautes sans doute ; mais n'omettons point pourtant les

médailles, diplômes, qu'il obtint à Chaumont, Dijon, Paramé, Périgueux, Moulins, Rouen, Grenoble, toutes expositions importantes.

Mais je m'aperçois qu'il lui manque même le ruban d'officier d'Académie .... Mortels, glissez, n'appuyez pas !

Mon impression artistique maintenant. La voici toute : J'admire dans l'artiste son coloris, sa vigueur et sa poésie. Il fait rêver, quel meilleur éloge !

HANUS (Berthe).

Mlle Berthe Hanus est d'origine sparnacienne. Elle m'apparaît comme une aquarelliste de beaucoup d'avenir. Elle se trouve à l'aise parmi les couleurs les plus opposées, dont elle s'entend à maintenir l'harmonie. Ses études de paysages d'après nature sont bien encadrées d'arbres, d'eau et de ciel. L'artiste y manifeste une délicieuse rêverie, en quelqu'un qui aime à exprimer le souvenir des heureuses visions d'art vécues.

Je suis heureux de lui devoir de me délecter de l'une de ces études, que chaque jour je puis contempler chez moi, au milieu des tableaux qui décorent mes murs.

JACQUIN (Georges-Arthur).

Cette fois, nous sortons de Reims, pour nous rendre à Fère-Champenoise où est né Arthur Jacquin, un élève de Gérôme et Harpignies.

L'aquarelle, plus que la peinture, paraît l'attirer.

Il a de justes et jolies colorations et une impression fidèle de ce qu'il a noté du passage de ses excursions.

Citons, pour l'avoir vu à l'exposition de Châlons, en 1896 : *A travers champs*, *Le fond du lac de Genève*, le *Bastion d'Aumale* et *la Caisse d'Epargne à Châlons*, ces

jolis coins de nature en pleine ville, *Le Gourzi* (Eaux-Bonnes), *Le soir dans l'Estérel.*

En 1894, je remarquais avec un égal plaisir : *Rue d'Aas* (Pyrénées) d'un réel pittoresque, et *La Nivelle* (Saint-Jean-de-Luz). Sauf *A travers champs*, qui fut exposé au salon de 1889, ce sont toutes aquarelles. Au salon de 1890, il exposa *Automne*, paysage dans une fort bonne note.

Il a touché quelque peu à la sculpture.

JAMAS (Abel).

Très bonnes promesses d'Abel Jamas, né à Cramant.

Il est élève de M. Cormon.

Le tableau qu'il exposa à Reims en 1896 : *Villerville*, dunes, est frais, délicat, de valeurs justes.

KRIER (Etienne).

Etienne Krier, né à Reims, se recommande à juste titre de Bonnat et H. Lévy, qu'il eut pour maîtres.

Je vis en 1894 et 1896 : *Fleurs d'eau* (aquarelle), *Jésus et la Samaritaine*, *Espoir* et *Moulin de Bétheny*, près Reims. Il y a dans toutes ces compositions à la fois vérité et originalité. Il ne manque pas de science non plus dans l'allégorie. On aime la disposition de ses figures, les grâces d'attitude de ses personnages.

On a beaucoup remarqué ses *Visions du soir* à l'exposition des artistes rémois, en septembre 1897.

Je reviens à *Fleurs d'eau*. Il a prouvé par cette belle page d'aquarelle, qu'il n'est pas seulement un peintre qui s'entend à peindre, mais un poète qui voit. Quel délicieux arrangement ! comme c'est pénétré d'air et de lumière ! c'est velouté, c'est léger.

LANGLOIS (Claude-Louis).

Je ne sais pas beaucoup de choses sur cet artiste, né à Sézanne en 1757 et mort en 1845, sinon qu'il fut un peintre de portraits estimé, dont les travaux obtinrent souvent les honneurs de l'exposition.

LES FRÈRES NAVLET.

Victor Navlet, l'aîné de deux frères, Joseph et Gustave-André, ouvre la marche chez cette curieuse famille d'artistes. Leur père fut professeur de dessin, Victor prit avec lui les premières notions d'architecture, qui devaient le conduire à exceller dans l'art de la perspective. Il a laissé les œuvres qui consacrent à tout jamais sa réputation. C'est ainsi que le gouvernement lui acheta sa *Vue générale de Paris*, qui fut placée au musée de Versailles. D'autres acquisitions de l'Etat suivirent, dont profitèrent plusieurs musées de province.

Gérôme et Cabanel, qui avaient cet artiste en grande estime, le recommandèrent au gouvernement pour décorer diverses parties de ses palais.

Il alla à Rome se perfectionner, d'où ces intéressantes et belles compositions : *Intérieur de Saint-Pierre de Rome*, *la Bibliothèque du Vatican*, *le Forum Romain*, *la Salle de Constantin au Vatican*, qui sont au musée de Châlons.

Le même musée possède en outre : *Salle du musée de Cluny*, *la Galerie des bustes au Luxembourg*, *le Foyer de la danse à l'Opéra*.

Victor Navlet ne cessa d'exposer de 1865 à 1885.

Il fut médaillé au Salon pour sa toile : *Galerie d'Apollon au Louvre*.

Combien d'autres de ses œuvres, il faudrait énumérer : *Vue intérieure de la Madeleine, la Salle des antiques au Louvre*, l'intérieur de la *Salle de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur*, l'Escalier du Grand Opéra, etc, etc.

Victor Navlet mourut à Paris, à 67 ans, le 3 mars 1886, des suites d'une opération chirurgicale.

Un travail sans relâche n'avait-il pas contribué à altérer sa santé ? Quoi qu'il en soit, c'est en plein talent, qu'il succomba.

NAVLET (Joseph).

Joseph Navlet fut avant tout un peintre d'histoire. Il naquit à Châlons en 1821, et, ce que deviennent les vocations, si son frère aîné fut d'abord ouvrier lithographe, lui exerça la profession de vannier. C'est ainsi qu'en 1841, à l'âge de 20 ans, il était emballeur à la maison de vins de Champagne de M. Jacquesson ; mais la folle du logis ne cessait de le hanter. En dehors des heures de travail, il profitait de ses connaissances en dessin pour esquisser, à larges traits, des sujets historiques sur toute une étendue de bâtiments de la maison Jacquesson. Ce fut même pendant longtemps une des curiosités de la ville et je me rappelle les avoir vus et avoir été frappé du caractère de grandeur de ces compositions qui s'adressaient surtout aux règnes d'Henri II, Henri III et Henri IV. La municipalité d'alors fut frappée de cette vocation et accorda une bourse à Navlet, pour étudier. Ses patrons eux-mêmes le protégèrent dans l'occurrence.

Il n'avait que 24 ans, quand il se rendit à Paris dans l'atelier d'Abel de Pujol, pour y étudier la peinture d'histoire. Ses progrès furent rapides. Dès 1855, il exposa au Salon et parmi ses toiles les plus remarquables, on doit

citer : *Martyre de Jeanne d'Arc*, *La dernière heure de Néron*, *Saint Alpin devant Attila*, *Arrestation de Jacques Cœur*, *Waterloo*, *Reischoffen*, *Camille Desmoulins*, *Wissembourg*, *La Bataille de Saint-Quentin*. Dans tous ces épisodes militaires, on remarquait combien il y avait fait passer son frisson patriotique.

Il fut plusieurs fois médaillé aux expositions de Bordeaux Lyon, Dijon et Rouen, qui achetèrent ses œuvres.

Il ne survécut à son frère que trois ans, car il mourut à Paris, le 16 avril 1889, d'une attaque de paralysie.

PRINET (René-Xavier).

Au tour de Vitry-le-François, où Xavier Prinet est né le 31 décembre 1862. Un tout jeune artiste encore et de beaucoup d'avenir.

Il est en même temps paysagiste et portraitiste.

Il est susceptible d'ailleurs de beaucoup de variété, à laquelle son éducation artistique l'a solidement préparé. Cela s'explique, quand l'on a eu comme maîtres : Gérôme, Dagnan et Courtois.

En 1894, je vis de lui à Reims : *la Toilette*, une composition pleine de joliesse.

En 1896, il exposa à Châlons : *Convalescence*, sujet tendrement prenant, et *la Maison blanche*, un paysage. Quel joli effet de maison vue à travers les arbres, image de calme et de sérénité et d'un coloris vaporeux non sans charme !

Il obtint une mention honorable au Salon de 1899, pour un portrait.

Si j'en juge par *Convalescence*, il ne peut qu'apporter un bel arrangement à ses portraits, et doit toujours être en garde contre ce qui pourrait les immobiliser et les durcir.

PRON (Louis-Hector).

La petite ville de Sézanne peut revendiquer aussi sa part de gloire artistique.

Hector Pron y naquit le 19 décembre 1817. Peintre paysagiste de grand talent, il fut l'élève de Lapito, dont on peut voir de fort belles œuvres aux châteaux de Boursault et de Flerset, exposa aux Salons de Paris de 1845 à 1888. Il produisit beaucoup, se vit acheter par l'Etat plusieurs tableaux, disséminés dans les musées de province.

Il obtint des récompenses de marque : Une 3e médaille en 1849 et une mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

Il se retira à Troyes où il obtint le poste de conservateur du musée de peinture de cette ville.

ROBERT (Hélène).

Hélène Robert est née à Reims. Elle a un talent de miniaturiste remarquable.

Je vis d'elle à l'exposition de Reims de 1894, un cadre comprenant sept miniatures qui séduisaient complètement par l'ordonnance des lignes, le charme nuancé des couleurs et la jolie expression de beauté répandue sur la plupart. Ces œuvres sont : *Portrait de l'auteur*, où la ressemblance est d'une douceur infinie, sûrement obtenue par les soins les plus délicats, avec cette patience, cette adresse, cette finesse qui appartiennent à la femme ; *Vénus*, *Tête de fantaisie*, *Marquise en 1715*, d'une joliesse suggestive, *Louis XIII*, qui est fort bien campé et deux *Fantaisie-broche*, du plus riant aspect.

J'ai le plaisir de posséder une aquarelle faite par cette artiste : *La fiancée au seuil du Temple*, dont la tête surtout est adorable.

P. PAUL SIMON.

Comme l'on va volontiers vers cet artiste, dont la note personnelle ne réside pas seulement dans le faire, mais aussi dans la variété. Il a le coloris à la fois doux et vigoureux, est très expressif, parce qu'il saisit irrémédiablement la chose vue.

Il est né à Reims le 25 juin 1853, eut de bonne heure la vocation artistique et en 1882 devenait l'élève de L. O. Merson, avec lequel ses heureuses dispositions ne purent que gagner.

Comme je lui demandais un jour quelles étaient ses préférences artistiques, voici sa réponse que je traduis.

De préférence je n'en ai pas : un artiste peut faire de très belles choses, même des œuvres de génie, dans n'importe quel genre, quelle que soit l'acception d'école. A mon avis, l'essentiel pour une œuvre d'art, c'est qu'elle ait une note bien personnelle, sans aucune répétition de chose déjà vue, car cela finirait par être de la science sans art.

Dans l'exécution, il ne faut pas de fadeur; il faut que l'on puisse toujours apercevoir, en quelque sorte, le dessin sous la peinture, qu'il y ait fermeté ou douceur, selon l'expression ou la nature même des êtres ou des choses représentés. Ayez plutôt encore de la naïveté que de l'habileté, cette dernière n'étant souvent que de l'adresse ; c'est que l'art est tout autre chose.

Ce que Paul Simon conçoit à si juste titre pour les autres, il l'applique précisément pour lui même et c'est ainsi qu'on peut déclarer excellentes les œuvres qu'il m'a déjà été permis de voir.

On sent que ce qu'il aime le mieux traiter, c'est tout type à caractère, dont il s'efforce d'obtenir l'expression intime, c'est-à-dire le portrait moral sous l'enveloppe matérielle.

Où j'admire encore Paul Simon, c'est qu'il fait de l'art par goût et pour sa satisfaction personnelle.

Voici la nomenclature de quelques-unes de ses œuvres picturales :

Matelot pêcheur d'Etretat, qui fut exposé, en 1890, aux Champs-Elysées.

Portrait de jeune fille (1892, Champs-Elysées);

Vieux marin au cabestan, — *Karsima la javanaise*, — l'*Aveugle de Cernay*, — *Saïd ben Salem* (Soudanais), — *L'inspiration* (tête de femme), — *Vitriol* (tête de femme), — *Découragement* (Espagnole) — *Ouvriers peintres au travail*, — *Travailleur* (tête d'homme), — *Avant la vocation* (tête de jeune femme), — *Après la vocation* (la même en religieuse).

Je ne compte pas nombre de portraits, hommes, femmes, enfants, aquarelles, dessins, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

On lui doit aussi de très beaux ouvrages d'archéologie, se rapportant aux vitraux de la cathédrale de Reims et qu'il exposa à Madrid, Paris et Bruxelles (1893-1897). Les expositions de province le comptèrent parmi leurs exposants les plus remarqués : Amiens, Nancy, Nice (1892), — Lille (1893), — Clermont-Ferrand (1895), — Châlons (1896), — Charleville (1897), — Reims (1892, 1894, 1896, 1897).

Y figurèrent des œuvres déjà dénommées plus haut.

Il obtint en 1895, au salon des Champs-Elysées, une mention honorable pour sa grande rosace de la cathédrale de Reims (section d'architecture).

Il fut fait en outre chevalier de l'ordre d'Isabelle d'Espagne, à l'occasion de ses envois à l'exposition du centenaire de Madrid.

On sait enfin quel dévoué vice-président possède en lui la *Société des amis des Arts de Reims*. On peut même dire qu'il prêche d'exemple.

THIÉROT (Henri).

Henri Thiérot est un rémois de vieille date. Il est élève de MM. Lefebvre, H. Lévy et Bramtot et paraît avoir en prédilection les sujets allégoriques, où il faut le louer d'apporter le plus de vérité possible, de synthèse ; l'harmonie dans les lignes et la concordance dans les mouvements paraissent bien observés.

La Roche et le Flot à l'exposition de Reims de 1896, à voir l'empressement du public, devaient donner raison à mon assertion.

On peut encore citer à la louange de l'artiste : *Galatea* et *Lycénion*, qui se voyaient à l'Exposition de peinture de Châlons de 1896.

Il eut une mention honorable au Salon de 1895.

WENZ (Frédéric).

Frédéric Wenz fait aussi partie de la pléiade des artistes rémois. Il est né à Reims.

Cormon fut son maître. Ce sont les sujets de genre qu'il paraît rechercher le plus, et il y réussit pleinement. L'énumération suivante nous édifiera : en 1896, à l'exposition de Reims, *Mélancolie, à l'Herbe ;* à l'exposition de Châlons, *Paysanne aux Choux ;* cette dernière toile qui figura au Salon du Champ de Mars, même année, *Les Repasseuses*, *Femme et Fleurs*.

Les Repasseuses ont beaucoup retenu mon attention, mais n'y aurait-il pas à souhaiter là une illumination des objets un peu plus sobre ? Quoi qu'il en soit, il faut lui reconnaître beaucoup d'originalité et d'observation et d'entente de la vie chez ses personnages.

WÉRY (Emile).

Les artistes sont donc légion à Reims, va-t-on s'écrier.

Emile Wéry, lui aussi, est né Reims. Un élève de Bonnat, c'est-à-dire un parrainage qu'on doit aimer invoquer.

On voit que la Bretagne est considérée par lui, comme joli champ d'études.

C'est *Petite Bretonne*, qui a figuré au Salon, en 1890;

Paysage (vue de Pont-Croix-Bretagne);

Le Clocher de Pont-Croix-Bretagne;

Cabaret breton;

Tête de petite bretonne;

Jeune bretonne.

Cette jeune bretonne, ne dirait-on pas une émanation même de la terre de Bretagne, avec son aspect mystique et tout de mélancolie ?

Ce clocher ne respire-t-il pas toute une atmosphère de foi consolante ?

Ce paysage n'est-il pas délicieux, des gris même de la palette du peintre, et ce silencieux qu'il laisse planer partout n'a-t-il pas son charme particulier ?

Nous sommes, sans doute, avec Emile Wéry dans le domaine de la réalité, mais non pourtant sans poésie.

II

DESSINATEURS ET GRAVEURS

AUGER (Eugène).

Eugène Auger est né à Trigny.

C'est un dessinateur d'un réel talent, qui s'est fait par lui-même.

On doit faire un grand éloge des dessins à la plume qu'il fit pour l'ouvrage : *Au pays du Christ*, par l'abbé Landrieux, et de sa collaboration au *Répertoire archéologique*, publié par l'Académie nationale de Reims, dont il est le membre correspondant.

HUOT (Gustave).

Gustave Huot appartient bien aussi à la race des travailleurs et nombreuses déjà sont les œuvres qu'il a produites.

Il prouva que la vocation est une souveraine maîtresse, car, le dernier de huit enfants, on peut croire que son père, boulanger à Sézanne, le destinait plus vraisemblablement à être mitron qu'à en faire un artiste.

Gustave Huot naquit à Sézanne le 30 mars 1839. Tout jeune, il crayonnait partout, ce qui lui valut plus d'une

admonestation maternelle. A l'école primaire, au collège, on fut étonné de ses progrès en dessin. Pour tout le reste, il n'en avait cure.

Il dut beaucoup, pour son éducation artistique, à ce que vint se retirer à Sézanne, en 1853, un peintre de talent, Pierre Lecomte, ancien professeur à l'Ecole Polytechnique. Il vit les dessins de Gustave Huot, s'intéressa vivement au jeune homme et lui donna des leçons. Malheureusement pour lui, son protecteur mourut dix-huit mois après, succombant à un accès de goutte.

La digression suivante n'est pas sans intérêt. Pierre Lecomte fut peintre de Louis-Philippe. Il excellait dans la peinture militaire, ce dont peut témoigner le musée de Versailles. L'église de Sézanne se trouve elle-même bien partagée, car elle possède de lui un Saint Roch, un Sacré-Cœur et une Sainte Anne.

Revenons à Gustave Huot. Paris l'attirait. Il y arriva à la fin de 1855, pour entrer dans l'atelier de Léon Coignet où il ne resta pas aussi longtemps qu'il l'eût souhaité, car il lui fallait assurer son gagne-pain. Il entra alors comme dessinateur, dans une grande papeterie-imprimerie où il demeura dix-huit ans.

En 1873, il fonda, rue Vivienne, une maison de gravure et peinture héraldique.

Gustave Huot se recommande avant tout par le fini et le soigné de ses œuvres, qui lui valurent d'ailleurs d'enviables récompenses. Nous citerons :

Les Armoiries d'Italie, en collaboration avec le comte Nigra, ambassadeur d'Italie. Ce travail lui valut de la part de Victor-Emmanuel un diplôme de fournisseur du Roi et une magnifique épingle en diamants (1874).

Le diplôme de l'Exposition de Bordeaux (médaille d'or) ;

Le diplôme de l'Exposition du Chili (médaille d'or) ;

Les Armoiries de Tours et des chefs-lieux d'arrondissement de l'Indre-et-Loire, qui sont au musée de Tours ;

Les armes de Perse ;
Les armes du Japon ;
Le monument de Gambetta, gravure (salon de 1889) ;
Près des fortifications, lithographie (salon de 1891) ;
Portrait de Madame X... (salon de 1892).

Des eaux-fortes, dont l'Eglise Saint-Denis de Sézanne, etc.

En dernier lieu, en dehors de beaucoup d'armoiries faites pour les feuilles de l'album offert au Czar Nicolas II, par la Société des départements de France, il exécuta la dédicace qui se trouve en première page. On sait combien cet album est admirable.

Parmi ses récompenses, celles dont Gustave Huot est surtout très fier, c'est la médaille de bronze qu'il obtint à l'Exposition universelle de 1889 et la médaille d'argent à l'Union centrale des arts décoratifs. Il fut nommé officier de l'Instruction publique en 1890 et, en fait d'ordres étrangers, il fut nommé chevalier du Lion et Soleil de Perse en 1878 et de la Couronne d'Italie en 1879.

J'allais oublier un charmant épisode dans l'existence de notre artiste, qui est tout à son honneur.

Le travail qu'il fit pour l'album précité, fut exposé en même temps que les autres feuilles, dans les Salons de Durand-Ruel, pendant octobre 1897. Il fut fort admiré, ce fut un réel succès. Pour le consacrer, la Société amicale de la Marne à Paris invita officiellement Gustave Huot à son banquet du 27 octobre et quand vint le dessert, au moment du carillon des flûtes de champagne, il fut félicité tout particulièrement par Théodore Dubois, qui présidait.

Tout ce qui précède, n'est-ce pas un excellent mot de la fin ?

GOSSET (Alphonse).

Ce sont de fort beaux travaux qu'a faits jusqu'ici Alphonse Gosset, ce fils et petit-fils d'architectes, architecte lui-même.

On parle de passer à la postérité par ses œuvres. Que n'en sera-t-il pas de lui, sur tant et tant de points de la Champagne? Que de créations lui auront été dues où son style architectural, à la fois sobre et élégant, se reconnaît toujours.

Mais son chef-d'œuvre, par excellence, qu'il me permette de le lui dire, est encore le théâtre de Reims, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le plan que j'en ai vu accuse un dessinateur hors ligne. Il serait bien long de citer tous les édifices qu'il fit ériger, aussi n'énumérerai-je que les principaux.

Architecture religieuse

Eglise de Berméricourt (1864) ;
Eglise de Thil (1867) ;
Temple protestant à Reims (1876) ;
Chapelle des Petites-Sœurs des pauvres, à Reims (1879) ;

Architecture civile

Théâtre de Reims (1867) ;

Il eut le premier prix au concours de 1866, avec pour membres du jury : MM. Ballu, Daban, de Gisors, Lefuel, Ch. Quesnel.

Surface, compris les annexes, magasins et appartements : 2.200 m. ; — prix de revient, compris la machinerie, 1.300.005 fr.

A fait gratuitement, ce qui honore grandement l'enfant de Reims qu'il est, tous les détails d'exécution, de construction et de la décoration, l'architecte de la ville étant chargé de la surveillance et de la vérification.

Hôtel de la chambre de commerce (1880), comprenant en outre : Les Postes et Télégraphes ; — la Bourse.

Orphelinat de Saint-Joseph (1882), pour cent enfants.

Surface 725 m. — Dépense 250.000 fr.

Hospice des petites-sœurs des pauvres, à Reims (comme continuateur de son père), pour 200 vieillards (1874-1888).

Surface : 1.800 m., non compris les dépendances. — — Dépenses : 500.000 fr.

Architecture privée

Château de Neuflize (Ardennes) appartenant à MM. Pâté frères (1875-1878).

Cormontreuil, près Reims, appartenant à M. le sénateur Dauphinot (1876-1877) ; des Rozais, à Rilly-la-Montagne, appartenant à M. Louis Pommery (1879-1883).

Ils coûtèrent le premier 400.000 fr., le second 157.000 francs, le troisième 400.000 fr.

Hôtels principaux

Collet-Delarsille, boulevard Cérès, Reims (1867-1868) ;
Veuve Heidsieck, boulevard Lundy 1867-1868) ;
Auban-Moët, à Epernay (1871-1882) ;
E. Irroy, boulevard Lundy (1877-1878) ;
E. Holden, boulevard Cérès ;
J. Goulden (1882-1883) ;
H. L. Walbaum (1884) ;
G. H. Mumm, boulevard Lundy (1889) ;
Raoul de Bary (1891) ;

Ces hôtels ont un réel caractère de grandeur et ont contribué pour beaucoup à l'embellissement de Reims, dont on peut admirer les boulevards.

Et les habitations ouvrières et les vendangeoirs et les bâtiments concernant la manutention des vins de champagne et la fabrication des tissus, ils sont en quantité.

La plupart des magnifiques plans que dressa Alphonse

Gosset, ont figuré dans les plus importantes publications de l'architecture.

Il a écrit beaucoup lui-même pour ces publications.

On lui doit les beaux ouvrages suivants (je ne cite que les plus importants) :

Traité de la construction des Théâtres ;

Aperçu sur les Théâtres antiques ;

Les coupoles d'Orient et d'Occident ;

Alphonse Périn, peintre d'histoire et ses peintures murales de N.-D. de Lorette ;

Monographie de la Cathédrale de Reims ;

Monographie de Saint-Remy (en souscription).

Tous ces ouvrages sont ornés de nombreuses planches, gravures et vignettes et forment de superbes éditions.

Les récompenses obtenues par Alphonse Gosset, disent assez à elles seules son grand mérite et son grand talent :

1er prix au concours pour le Théâtre de Reims (1866) ;

Médaille d'or au Salon (1868) ;

Médaille d'or de la Société centrale des architectes français, pour l'architecture privée en province (1878) ;

Médaille d'or et d'argent (Exposition universelle de 1889) ;

Médaille d'archéologie de la Société centrale des architectes français (1891).

Voilà donc de superbes états de service qui, ce me semble, appelleraient le ruban rouge.

Je termine en disant qu'Alphonse Gosset est né à Reims, le 9 mai 1835, qu'il fut élève de son père, architecte à Reims et de M. Charles Questel, ainsi que de l'Ecole nationale des Beaux-Arts (1856-1861).

STAAL (Gustave).

Je ne parlerai que succinctement de Gustave Staal, au sujet duquel j'ai fait une lecture étendue à la séance publique de la Société, en 1897, lecture qui a été publiée.

Gustave Staal est né à Vertus en 1817. Ce fut un dessinateur et graveur du plus grand talent, dont on peut admirer les œuvres dans maintes riches publications de la maison Garnier frères.

Il est mort en 1882.

Amédée, Adolphe et Eugène VARIN.

De même en sera-t-il, pour ces trois remarquables artistes, pour lesquels je fis également une lecture, à la séance publique du 24 août 1893 et qui fut publiée sous ce titre : *Les frères Varin, graveurs Châlonnais.*

Ils naquirent, le premier à Châlons, le 21 septembre 1818 ; le second à Châlons, le 24 mai 1821 et le troisième à Epernay, le 15 février 1831.

Deux sont disparus, Amédée qui est mort, à Crouttes (Aisne) le 23 octobre 1883, et Adolphe, en ce même village, le 21 septembre 1897.

A l'égard de ce dernier, je me plais à signaler la fort belle notice que lui a consacrée M. Frédéric Henriet, l'artiste peintre bien connu, qui vient d'être publiée chez Lacroix, à Château-Thierry.

Il reste Eugène Varin, qui, on aime à l'espérer, nous fera connaître encore beaucoup de belles œuvres.

Depuis ma publication sur les frères Varin, je vis à l'Exposition de Châlons une œuvre de toute beauté, *Fête d'Isola Bella*, gravure au burin d'après F. Flameng, qui figura au Salon de 1896 ; celle-là demande à être signalée tout particulièrement pour la virtuosité du trait et de la transparence. Comme on sent en Eugène Varin le graveur de fine race, le voyant de l'art au XVIII^e^ siècle, dont il a sucé le lait, si je puis m'exprimer ainsi, avec ses ancêtres Baptiste, Ch. Nicolas et Joseph Varin !

Ah ! cette admirable trinité des frères Varin, cette admi-

rable famille de graveurs de père en fils, qui remonte au XVII[e] siècle, ne verra heureusement pas s'en éteindre la tradition, puisqu'Eugène Varin a un fils, qui déjà marche brillamment sur ses traces.

VARIN (RAOUL).

Raoul Varin est né à Reims en 1866. Elève de son père, par qui pouvait-il être mieux dirigé et, d'avoir toujours vécu dans ce suggestif milieu artistique, comment n'aurait-il pas eu la vocation de graveur ?

L'impressionnisme ne le séduira pas beaucoup non plus.

Il a déjà à son avoir des œuvres pleines de promesses :

L'Appel du passeur (eau-forte), qui lui valut une mention honorable au Salon de 1892.

Aux Salons suivants, il exposa de nouvelles eaux-fortes.

En 1897, il exposa, magistralement traité, un portrait au burin de M. Paris, doyen des avocats de Reims.

Il occupe un emploi important, à la Maison Goupil, pour la retouche au burin des photogravures, ce qui va jusqu'à les rapprocher de la véritable gravure.

III

SCULPTEURS

ASCOLI (Joseph).

On peut, de courtier en vins, devenir sculpteur. Tout arrive.

Tel fut le cas de Joseph Ascoli, né à Epernay en 1848.

Et quand je dis qu'il fut courtier en vins, ce n'est pas pendant un court moment, ce fut pendant vingt ans, à Epernay même. Il ne s'est mis, en un mot, à faire sérieusement de la sculpture qu'à partir de 1889. Il fut élève de Chapu, qui s'occupa tout spécialement de lui, ce dont il s'est toujours montré et se montre encore profondément reconnaissant.

Il n'a de préférence pour aucune école, car il admet tous les genres, pourvu qu'ils soient sincères.

Voici les principales œuvres qu'il exposa aux Champs-Elysées :

1889 — Petit pêcheur (plâtre) ;
1890 — Portraits, plaquettes bronze ;
1891 — Liseron (buste plâtre) ;
1892 — Bustes et bas-relief ;
1893 — id.
1894 — Bas-reliefs, bronze (portraits) ;

1895 — Portrait en pied (ronde-bosse) ;
1896 — Clytie (plâtre), buste (bronze) ;
1897 — Clytie (marbre), buste (marbre).
Il exposa également à Châlons-sur-Marne : Au Havre.
Il fut mentionné en 1897.

Quelle sera mon impression sur les œuvres que je connais de ce sculpteur, c'est qu'elles ont un modelé délicat et un charme bien vivant.

BERNARD (Auguste-Prosper).

Prosper Bernard est un sculpteur de talent, qu'il faut regretter de ne pas voir exposer à nos expositions champenoises.

Il est né à Montmort, le 23 janvier 1836, artiste prédestiné en quelque sorte, puisqu'il est le petit-neveu du peintre Niortais, Bernard d'Agessy. Et pourtant sa profession véritable est d'exercer la médecine. Il est docteur de la Faculté de Paris et commença la médecine, comme chirurgien militaire. Ceci n'empêche pas qu'entre temps, il a produit beaucoup du côté artistique. Il s'est peut-être occupé autant de peinture que de sculpture, mais il n'a exposé aux Salons que des sculptures. Je citerai de 1882-1892 seulement, n'ayant pas de renseignements postérieurs ; *Médaillon en majolique.* — *Buste de femme.* — *Faunesse joueuse de flûte* (statue). — *La muse Erato* (statue). — *Madeleine au désert* (statue). — *Repentir* (statuette, terre cuite).

Je connais de lui, à Epernay, chez M. Dézert, 1er adjoint, un médaillon en majolique, dont le relief accusé indique la main experte et beaucoup de goût dans la disposition.

CHAVALLIAUD (Léon).

Léon Chavalliaud est né à Reims.

Ses maitres non plus ne sont pas des moindres, car ils ont nom Jouffroy et Falguière.

Il habite Londres où il est très goûté comme sculpteur et obtient de belles commandes.

De l'observation, de l'expression, de l'harmonie d'attitude plutôt classique que romantique pourtant, voici ce qui me parait ressortir des œuvres de cet artiste, d'ailleurs bien doué et à l'incontestable talent.

En 1894, on pouvait voir de lui à Reims, dans une attirante facture :

Portrait de Mlle Bugg (terre cuite) ;

Portrait du docteur Robin (terre cuite) ;

Portrait de Mme... (marbre).

En 1896, *M. Jacques B.* (statuette plâtre), un bien joli portrait d'enfant.

Dom Pérignon (maquette plâtre), d'une bonne inspiration et que je souhaiterais voir ériger en bronze sur la place publique d'Hautvillers. En ce temps de statuomanie, en voici une qui s'impose de préférence à bien d'autres ; elle serait méritée, ce ne serait que justice de consacrer à tout jamais la mémoire de ce moine, à qui la Champagne doit tant.

DAGONET (Ernest).

La sculpture française occupe le premier rang en Europe et parmi ceux qui ont le plus contribué à cette haute réputation, on doit notamment compter trois artistes marnais : MM. Dagonet, Massoule et de Saint-Marceaux. Ernest Dagonet est né à Châlons, le 4 mai 1856.

Il songea d'abord à être peintre, avant de devenir sculpteur. A ce titre, il fut élève de J. P. Laurens. Mais la sculpture l'attirant davantage, il délaissa l'une pour l'autre. Cette fois, il devint l'élève de Moreau-Vauthier et quelque peu de Frémiet.

On n'a pas de peine à croire que son atelier soit très intéressant à visiter, avec ses modèles en plâtre de statues exécutées en marbre ou en bronze ; les modèles en plâtre d'une vingtaine de bustes et portraits et un certain nombre de petites figures équestres en cours d'exécution.

Ce ne sont que des œuvres de choix toujours qu'il exposa au Salon.

Je cite :

Salon de 1886. — *Christ au tombeau*. Statue plâtre plus grande que nature.

Salon de 1887. — *Valet de chiens au moyen-âge*, statue de plâtre.

Exposition universelle de 1889. — *Chevreuils* (groupe bronze):

Portrait de M. L. D. (buste bronze à cire perdue);

Exposition universelle de 1889. — Section d'art industriel : Portraits en ivoire (réductions);

Salon de 1890. — *La Nuit* (statue plâtre), grandeur nature. Commandée en marbre par l'Etat ;

Salon de 1891. — Marbre de la précédente, actuellement placé à la présidence du Sénat ;

Salon de 1895. — *Eve*, statue en marbre plus grande que nature, acquise par l'Etat. Placée au musée du Luxembourg ;

Salon de 1897. — Modèle en plâtre de la façade postérieure du monument de Carnot à Châlons-sur-Marne.

Pour qui connait les belles œuvres d'Ernest Dagonet, on ne saurait apporter plus de grandeur et plus de grâce, donner plus harmonieuses lignes, plus harmonieux contours à ses femmes, humaines et divines tout à la fois.

Son Eve, doucement sensuelle, accentue encore par là-même la grâce fine qu'on lui découvre. Elle est prenante, elle retient le regard on ne peut plus.

Des récompenses élevées sont déjà venues le trouver, ce qui se comprend très bien : Au Salon des Champs-Elysées, une mention honorable en 1886, une médaille de 3e classe en 1890 et de 2e classe en 1895.

A l'Exposition universelle de 1889, il obtint deux médailles de bronze, l'une aux Beaux-Arts, l'autre à l'art industriel.

A l'Exposition universelle de Bruxelles de 1897, il lui fut décerné une médaille de 2e classe.

Il est enfin officier d'académie. Comme travaux non exposés, il convient de citer : *deux bas-reliefs en pierre* pour le muséum d'Histoire naturelle — Tympan de l'Eglise Saint-Memmie — Monument élevé à Vitry-le-François, à l'armée, en souvenir de la grande revue passée par le président Carnot.

On le voit, Ernest Dagonet ennoblit encore plus son talent, en le consacrant à des œuvres patriotiques, qu'on sent vibrantes entre ses mains.

Veut-on connaitre son sentiment général en matière d'art? Il est avant tout éclectique et s'il n'a pas de préférence particulière, il a du moins une aversion marquée pour ce qu'on pourrait appeler l'épatage, qui consiste à masquer par des excentricités voulues une navrante nullité, comme un orgueil intolérable.

Voilà qui est bien pensé et en même temps bien dit.

MASSOULE.

Si Châlons a son statuaire émérite, Epernay a aussi le sien, Massoule, qui y est né le 5 novembre 1851.

A titre d'enfant d'Epernay, il faut peut-être regretter

qu'on n'y ait pas profité de certaines circonstances marquantes, pour s'adresser à son grand talent de sculpteur. Il manque, à Epernay même, une œuvre de ce maître ; il est d'ailleurs, encore temps de la lui demander.

Il est élève de Cavelier et de Salenson. Est-ce qu'il doutait de lui, car il ne s'est risqué qu'assez tard à exposer. Par exemple, il débuta par un coup de maître, en exposant au Salon, en 1882, un bronze superbe : *Jeune Gaulois essayant le fil d'une épée.* Ce bronze lui valut une deuxième médaille et lui fut acheté par la ville de Paris, pour en orner le square des Invalides.

En 1889, on voyait de lui, à l'Exposition universelle, un tombeau de marbre blanc qui lui faisait obtenir une nouvelle récompense. Rien de touchant comme cette figure voilée, représentant la *Douleur*, qui se tient penchée sur un sarcophage. Ce tombeau orne aujourd'hui le cimetière de la ville de Provins. A ce même cimetière, on peut voir une *Pieta* d'un grand style et d'un magnifique caractère religieux, due également à Massoule. Cette *Pieta* a été exécutée pour le tombeau des curés de Saint-Quiriace.

Au Salon de 1893, on pouvait admirer un fronton destiné à surmonter, dans l'Ecole d'artillerie et de génie de Versailles, le buste de Lazare Carnot. Cette œuvre de grand caractère valut à l'artiste la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Et combien d'autres travaux remarquables il exécuta ! Dans le nombre :

A la façade principale et à la façade postérieure de l'Hôtel de Ville de Paris : *Catinat*, *Ville de Nancy*.

Dans le vestibule d'honneur de l'école des Arts décoratifs de Roubaix, deux figures symboliques : La *Teinture*, le *Tissage*.

A la manufacture de Sèvres, deux vases : l'*Echo* et la *Vendange*.

La *Vendange*, c'est d'un bon sentiment champenois. En

voici la joliette description faite par mon confrère Thiébaut-Sisson, dans le *Magasin pittoresque* de 1894, où l'on donne la reproduction de la statue en marbre de Mme de Sévigné, que Massoule venait d'exposer au Salon des Champs-Elysées, avec un grand succès et qui était destinée à la maison de la Légion d'honneur, à Saint-Denis : « Sur la panse un cep de vigne étale le réseau touffu de ses sarments où, de place en place, pendent de lourdes grappes. A l'endroit où les parois se rétrécissent et forment la courbe gracieuse du col, une figure de femme est assise, qui vendange les ceps. Accrochée d'une main à la treille, elle tend une grappe, de l'autre, à une seconde figure de femme qui, penchée sur l'orifice du vase, y laisse tomber comme en une cuve profonde, le raisin d'où l'âme joyeuse du vin sous l'effort du pressoir, va jaillir pour réconforter les faibles mortels. » N'est-ce point délicieusement ingénieux ? Comme Ernest Dagonet, Massoule s'est immortalisé par ses figures allégoriques du monument Carnot à Châlons, car on ne peut passer devant les magnifiques statues des deux artistes, sans être séduit par leur caractère de grandeur et de noblesse et leur idéale plastique. Je signalerai, comme travail en cours d'exécution du statuaire sparnacien, le monument qui doit être élevé à Giffard par la ville de Paris.

Parlerai-je, pour finir, des récompenses obtenues :

Salon de 1882 : 2e médaille, bourse de voyage du ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, palmes académiques.

1884. — Médaille unique attribuée aux sections étrangères réunies à l'Exposition générale des Beaux-Arts de Bruxelles.

1889. — Exposition universelle : Médaille d'argent.

1894. — Chevalier de la Légion d'honneur.

Il fut en outre nommé membre du jury à l'Ecole nationale des Beaux-Arts. Un intéressant détail en plus. Il prouve

que la palette du peintre ne lui est pas étrangère, puisque les murs de son atelier sont couverts d'études et de pochades, fruit de ses excursions au bord de la mer et dans les environs de Paris.

NAVLET (Gustave-André-Pome).

Identité de trinité entre les frères Varin et les frères Navlet et de même qu'il ne reste plus qu'un Varin, il ne reste plus qu'un Navlet.

Ce sculpteur, né à Châlons en 1832, a beaucoup produit et compte encore beaucoup produire.

Sa vocation s'annonça de bonne heure, car il modelait déjà étant enfant, ce qui ne plaisait pas à son père, professeur de dessin à l'Ecole normale et à l'Ecole supérieure, qui l'aurait voulu plutôt porté vers le dessin. Aussi, comme dit Navlet, il apprit à dessiner en sculptant. Il eut pour maître Bonnassieux, membre de l'Institut, qui le considérait comme un bon élève.

S'il eut Bonnassieux pour maître, il eut aussi les encouragements de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à laquelle il a toujours gardé la plus vive reconnaissance.

Nombreuses sont ses œuvres champenoises, elles sont surtout champenoises.

On sait de quelle curiosité sont les cariatides et figures allégoriques, qu'il a taillées en pleine craie et qui ornent les caves Pommery et Jules Champion, à Reims et Mercier, à Epernay.

Au hasard, je citerai quelques-unes des œuvres de Navlet :

A l'entrée de l'habitation de M. Emile Champion, de Reims, se trouve, au-dessus de la porte, un groupe

en pierre de deux enfants supportant un cartouche où se lisent les initiales E. C.

Dans la cour, à l'entrée des celliers, est un autre groupe d'enfants, dont deux dégustent du vin de Champagne et le troisième chante, en s'accompagnant de la mandoline.

Bas-reliefs représentant l'un : *Vision de Jeanne-d'Arc ;* l'autre, *Baptême de Clovis.*

Conversion de Clovis, d'après un tableau de son frère Joseph.

Autre bas-relief, groupe représentant l'Alsace et la Lorraine.

Fronton du Musée de Châlons représentant la peinture et la sculpture.

Fronton de la Bibliothèque représentant l'Instruction.

A la Maison de retraite de Saint-Joseph de Châlons :

En pierre, au-dessus du portail de la Chapelle :

Groupe de Saint Joseph.

Dans l'intérieur : *Sainte Pome.*

Dans les jardins du même établissement :

Groupe, terre cuite, représentant Saint Memmie, qui ressuscite le fils de Lampas, gouverneur de Châlons.

Autre groupe, terre cuite : Saint Louis vénérant la Sainte-Croix et la couronne d'épines.

Hôtel de l'*Indépendant Rémois*, adossé à la sphère qui le surmonte : Groupe d'enfants, l'un symbolisant la lecture ; l'autre, l'écriture.

Il a en préparation un Saint Jacques, terre cuite, qui aura 60 centimètres de hauteur.

N'oublions pas, maintenant, de mentionner les seules œuvres qu'il exposa au Salon :

Le *Repos interrompu*, qui lui valut le 1er prix de figure au concours général des fabricants de bronze d'art de Paris, salon de 1886 ;

Premier succès, salon de 1867 ;

Un naufragé, salon de 1868 ;

Valentin Duval, salon de 1869 ;

Rébecca, salon de 1870.

J'oubliais de dire encore que la ville de Châlons, qui n'abandonne jamais les sujets d'élite, privés de ressources, encouragea ses premiers essais, en l'envoyant à Paris avec une subvention.

Navlet s'en montra reconnaissant, car il tint à offrir au musée de sa ville, les plâtres de ses œuvres les plus remarquées.

SAINT-MARCEAUX
(Charles-René-Paul de).

Je clôture mon étude artistique à vol d'oiseau par René de Saint-Marceaux. N'est-ce point finir par la bonne bouche ?

Notre département en général et Reims en particulier ne sauraient trop se féliciter de compter, parmi leurs célébrités, cet artiste génial, aux œuvres si profondément attachantes, grandioses et enveloppantes. Il ne compte pour ainsi dire que des chefs-d'œuvre.

C'est un enfant de Reims, de vieille date, rien que par sa famille, dont la maison de vins de Champagne est depuis longtemps réputée parmi les plus honorables et dont la marque seule fait venir l'eau à la bouche... des gourmets.

Il est donc né à Reims en 1845. On peut être curieux avec raison de l'origine de sa vocation artistique. Je le laisse parler lui-même, étant bien placé pour être plein de son sujet dans l'espèce :

« Vers l'âge de quinze ans, mon professeur de dessin M. Rêve, m'ayant conseillé de faire du modelage et m'ayant fait envoyer dans ce but quelques paniers de terre, je rêvai, dans la nuit qui suivit cet envoi, que je serais sculpteur et le déclarai formellement au réveil. On ne fit d'abord que rire de ma prétendue vocation..... »

Oui, sans doute, mais il fallut bien, ajouterai-je après le grand sculpteur, que les yeux s'ouvrissent à la lumière, jusqu'à le faire démesurément, j'en réponds. Si le rêve était devenu prophétie, la prophétie était devenue réalité.

Il devint l'élève de Jouffroy, qui dut être heureux de se trouver en face de si brillantes dispositions.

Il a des préférences artistiques en matière d'école, qui corroborent encore l'appréciation d'artiste génial que je faisais de lui en commençant, pourquoi ? parce qu'il se réclame des Grecs, du moyen-âge français et italien.

Puisque j'ai parlé du moyen-âge, René de Saint-Marceaux, sans s'en douter, me fit faire une association d'idées subite, quand je vis sa Jeanne-d'Arc, au Champ-de-Mars, en 1894, entre l'héroïne et la poésie suivante, dont je suis l'auteur :

Le Moyen-Age, j'en conviens,
Est sombre !
Mais pourquoi sur ces temps anciens,
Cette ombre,
L'âme aime-t-elle se pencher
Rêveuse ?

Qui se montre, pour l'attacher,
Charmeuse ?
La Châtelaine aux doux yeux bleus,
Lumière
Qui fait la trêve chez ces preux
De guerre
Et de conquêtes affamés
Naguère ;
Devant elle, ils sont désarmés.

René de Saint-Marceaux n'a pas traité que de grands sujets, on lui doit quantité de bustes et de figurines charmants et retenants ; mais je me bornerai à ne citer que ce qui est le plus saillant. Toutes les œuvres que je vais

dénommer ont été exposées au Salon et ont toujours été la résultante du *vox populi, vox Dei*, tant la foule a stationné longuement admirative devant elles :

1868. — *Dante enfant*, marbre. Tous ceux qui visitent le musée du Luxembourg, le connaissent bien.

1872. — *L'abbé Miroy*, bronze, pour l'un des cimetières de Reims. On ne peut voir cette œuvre sans être saisi d'un vif frisson de patriotisme et de généreuse colère.

1879. — *Génie gardant le secret de la tombe*. Ce Génie fit dénommer l'artiste, un artiste de génie ; il consacra à jamais sa haute réputation. Devant lui, il ne peut être une seule âme, qui ne soit pénétrée d'idéal.

Le musée du Luxembourg garde précieusement ce chef-d'œuvre.

1880. — *Arlequin*. Plâtre. Il ne peut être plus populaire Arlequin. Il est quantité de maisons en Champagne, qui le possèdent. Ce visage fin, malin, spirituel et gai s'accorde si bien avec le vin de Champagne.

1882. — *Bailly*. Marbre. Salle du jeu de paume de Versailles.

1885. — *La Musique*, marbre. Au Château de Ferrière.

1887. — *Danseuse Arabe*, pierre.

1888. — *La Vigne*, plâtre pour une fontaine destinée à la ville de Reims et qui m'inspira et me fit dédier à l'artiste la poésie suivante :

MOUSSE DE CHAMPAGNE

(*Rêverie*)

Anime-toi, belle statue !
Je crois te voir,
Quand vient le soir,
Sourire vraiment à ma vue.

Oh ! verse-moi ce blond nectar
Qui chauffe, enivre,
Par là fait vivre
Les cerveaux qui s'enflamment d'art.

Douce illusion de mon âme !
Elle se meut,
Mon cœur s'émeut,
O puissance de toute femme !

1893. — *La faute,* marbre. Tous ceux qui contemplèrent ce marbre au Champ-de-Mars, en furent remués. Comme expression et impression, rien de plus saisissant.

1894. — *Jeanne d'Arc.* Projet pour la cathédrale de Reims. Je suis toujours le même... la châtelaine doucement émotionnante de mes vers.

1894. — *Première communiante*, marbre, au musée de Lyon. C'est touchant et céleste en même temps.

1896. — *Tombeau de Tirard. Le devoir*, au Père-Lachaise.

1897. — Pierre tombale pour le monument d'Alexandre Dumas fils. Au cimetière de Montmartre.

Le penseur qu'était Alexandre Dumas, ne pouvait être plus hautement célébré.

Toutes ces resplendissantes manifestations d'art n'allèrent pas sans de significatives récompenses, auxquelles tout le monde applaudit :

La médaille de 2e classe, 1872 ;

La 1re médaille, 1877 ;

Médaille d'honneur, 1879 ;

Chevalier de la Légion d'honneur, 1880 ;

Officier de la Légion d'honneur, 1890.

Par tout ce qui précède, nous pouvons juger de la variété des dons de ce grand statuaire, de son imagination féconde, mais qu'en même temps il veut sobre. Tout ce qu'il traite est fait de verve, mais quand même soigné et châtié.

IV.

Que conclurai-je ? Que notre département peut être fier de la gloire artistique que lui valent ou lui ont valu tous les artistes dont je viens d'esquisser la physionomie à grands traits.

Est-il même beaucoup de départements comme le nôtre, pour pouvoir faire montre d'une aussi nombreuse et remarquable pléiade d'artistes ?

Toutefois, c'est le Paris de la Champagne, c'est Reims qui tient la tête.

Mais Reims est nôtre et Reims n'entend pas ne point partager cette gloire avec Châlons, Vitry et Epernay, avec toute la Marne, en un mot.

Je me suis occupé exclusivement des artistes nés dans la Marne — c'est le rôle qui m'a du reste été assigné dans le Livre d'or du Centenaire de la Société ; mais je n'ignore pas qu'en dehors des professionnels, il n'y ait des amateurs de talent et qu'en dehors toujours des artistes nés chez nous, il n'en soit d'un très réel mérite, parmi ceux qui y ont conquis le droit de cité. J'ai même, en ce moment, des noms sur le bout des lèvres.

Mon travail sera publié tel quel, bien qu'incomplet encore, parce que je le crois, dans tous les cas, utile à l'histoire artistique de notre département.

Je me proposerai même, s'il en devait être fait une

seconde édition, d'y adjoindre une étude spéciale des artistes, des amateurs hors de pair, ayant conquis le droit de cité, dont j'ai parlé plus haut. Je leur demanderai alors de m'aider, en m'approvisionnant de jalons, c'est-à-dire de notes, en plus de m'être déjà fait une religion de leurs œuvres.

Que ceux enfin des artistes professionnels marnais, qui n'ont pas figuré dans la première édition, se fassent connaître à moi, afin de combler les lacunes involontaires que je regrettais en commençant.

Je ne fermerai pas cet épilogue, sans remercier notre Président, mon vieil et distingué ami le docteur Giraux, ainsi que ses éminents collègues, de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'admettant à collaborer au Livre d'or du Centenaire.

Il y aura en cela comme un titre de noblesse à léguer aux siens.

ARMAND BOURGEOIS.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX NUMISMATIQUES

PUBLIÉS A DIVERSES ÉPOQUES

DANS LES MÉMOIRES ANNUELS

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE,
SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE

PAR M. HORGUELIN

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT ET ANCIEN PRÉSIDENT
DE LADITE SOCIÉTÉ

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX NUMISMATIQUES

Appelé à rendre compte des travaux numismatiques insérés dans les Mémoires annuels de notre Société, et des découvertes de monnaies antiques et modernes intéressant la région qui répond aujourd'hui au département de la Marne, nous commencerons par l'*Essai numismatique de cette région*, que M. Auguste Denis a publié dans le volume des Mémoires de l'année 1870-1871.

M. Denis annonce à ses lecteurs qu'il n'a pas cru devoir comprendre dans son étude la ville de Reims, dont la numismatique a été publiée par M. Maxe Verly ; et, en zélé Châlonnais, il aborde immédiatement les monnaies gauloises du pays des *Catalauni*, dont il fait une description fort intéressante, avec planches à l'appui, d'après MM. Cartier, de Saulcy, Duchalais, Anatole de Barthélemy, etc.

Ces monnaies, toutes en potin, se rencontrent fréquem-

ment dans les communes des environs de Châlons, et nous en possédons une, notamment, qui a été trouvée à une profondeur d'environ 4 mètres, en creusant un puits à Saint-Germain-la-Ville.

Elles présentent, à l'avers, une figure généralement très barbare, et au revers, un animal informe, loup ou sanglier, dévorant un reptile. Ces monnaies sont presque toujours anépigraphes. Quelques-unes cependant portent la légende : CATAL, avec des effigies moins grossières et représentant la tête de Vénus, tournée à droite. Nous devons ajouter que notre collègue et compatriote, M. A. de Barthélemy, le savant numismatiste auquel M. Denis a fait de nombreux emprunts, comme nous le ferons d'ailleurs nous-même, avait émis des doutes sur l'attribution de ces monnaies aux *Catalauni*, dont aucun texte, dit-il, n'autorise à faire remonter les monuments numismatiques à une époque aussi reculée.

Passant ensuite aux monnaies mérovingiennes, M. Denis décrit, ainsi qu'il suit, et toujours d'après M. A. de Barthélemy, la seule monnaie de la première race frappée à Châlons :

Catala cive. Tête nue à droite.

R/. *Lullus* (ou *Lucius*) moneta. Croix latine.

On doit signaler ici une erreur commise par M. Denis dans la description du N° 8 de la planche I (page 144), dont le revers s'applique évidemment à une autre monnaie.

Dans la liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, on trouve, sous le N° 980, *VIDVA VICO*, que M. Denis traduit avec raison, pensons-nous, par : Village ou *bourg* de *La Veuve*. Et comme la seule commune en France portant ce nom, est dans l'arrondissement de Châlons, à 8 kilomètres de cette ville, on est fondé, semble-t-il, à lui attribuer un atelier monétaire sous la première race de nos rois.

La monnaie dont il s'agit est gravée sous le N° 43 de

l'atlas du manuel de numismatique moderne de M. A. de Barthélemy. Elle porte, à l'avers, la légende *VIDVA VICO*, et au revers le nom du monétaire *FRANSICINVS*.

Il serait vivement à désirer que quelque nouvelle découverte vint confirmer l'existence et par suite l'importance de cette localité, aujourd'hui fort modeste, à une époque aussi reculée.

D'autres monnaies mérovingiennes, portant la légende *VIENNA VICO*, sont attribuées par Aug. Denis, toujours d'après M. A. de Barthélemy, à *Vienne-le-Château*, « bourg « important de l'arrondissement de Sainte-Menehould, qui « doit son nom au château-fort construit au sommet d'un « rocher dominant la ville, et qui a été rasé en 959 par « Henri, comte de Grandpré ; » toutes circonstances qui attestent l'antiquité et l'importance de cette localité et paraissent justifier l'attribution d'un atelier monétaire de l'époque mérovingienne.

M. Denis passe ensuite à l'époque carlovingienne, et sans s'arrêter à une prétendue monnaie qui pourrait bien, d'après M. Adrien de Longperrier, se rapporter à Epernay, à cause des trois lettres *SPE* de l'avers, mais dans lesquelles d'autres numismatistes ont vu *Sanctus Petrus*, la question se trouve réservée et sa solution soumise, dit l'auteur, à la sagacité des amateurs qui voudront exercer leur érudition.

Bien qu'on ne connaisse aucune monnaie sortie de l'atelier de Ponthion, l'existence de cet atelier monétaire n'en est pas moins certaine.

Ponthion, que les anciennes chartes et les vieilles chroniques désignent sous les noms de *Pontico*, *Pontigo*, *Pontigonem*, était l'une des résidences des rois carlovingiens et même des rois mérovingiens ; car Sigebert, roi d'Austrasie fit enfermer au Palais de Ponthion son neveu Théodebert, fils de Chilpéric, pendant une année entière.

Nous ne pouvons nous dispenser de relever à ce sujet

une double erreur historique que commet M. Denis, lorsqu'il dit : « Flodoard nous apprend qu'en l'an 564, Sige-
« bert, roi d'Austrasie ou de Metz, s'empara de la ville de
« Soissons, capitale du royaume de Chilpéric, y fut fait
« prisonnier, et envoyé au palais de Ponthyon, où il fut
« détenu pendant un an. »

Flodoard naquit à Epernay en 894, et sa chronique ne commence qu'en 877 et s'arrête en 978 ; par conséquent, elle n'a pu relater un fait qui se passe en 564.

A cette erreur s'en ajoute une plus grave, qui consiste à intervertir les rôles et à présenter Sigebert comme détenu pendant un an au palais de Ponthion, alors que c'est lui, Sigebert, qui y fit enfermer Théodebert.

Le texte latin de Grégoire de Tours (et non de Flodoard, comme le dit M. Denis) ne laisse aucune espèce de doute à cet égard. (Vide Gregorii Turonensis episcopi historiam, Lib. IV, cap. XXIII in fine.)

Quoiqu'il en soit, la monnaie de Ponthion, dans le pays ou comté de Changy (Pontigo in pago vel comitatu Camsiacensi), est attestée par deux chartes de confirmation de Charles III (et non *Charles IV*, comme le dit à deux reprises le même mémoire), en 917 et 919, de la donation faite par sa femme Frédérune à l'église Saint-Corneille de Compiègne, de la moitié de la monnaie qu'il faisait fabriquer à Ponthion.

Ajoutons, pour confirmer l'importance de Ponthion à cette époque, que Charlemagne, envoyé par Pépin, vint y recevoir le pape Etienne II, en janvier 754, et que Charles-le-Chauve y tint, en 876, un long et célèbre concile, auquel assistèrent presque tous les évêques du royaume, et dont les archevêques de Reims et de Sens se disputèrent la suprématie, qui fut, après maintes puériles discussions de préséance, indûment attribuée à l'archevêque de Sens, alors qu'elle paraissait naturellement dévolue à l'archevêque de Reims, le célèbre Hincmar, qui tenait le premier

rang dans l'église gallicane. Mais déjà à cette époque la force et l'esprit d'intrigue primaient le droit.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que c'est ce concile qui maintint à Charles-le-Chauve le titre d'empereur qui venait de lui être décerné par le pape Jean VIII.

Arrivons maintenant à la monnaie de Châlons qui nous intéresse plus particulièrement et va demander un certain développement.

Par un diplôme du 22 novembre 865, Charles-le-Chauve, à la prière de la reine Yrmintrude et d'Erchanraüs, évêque de Châlons, établit un atelier monétaire dans cette ville et en concède le revenu au chapitre de la Cathédrale, avec obligation de célébrer à perpétuité un service pour le repos de son âme et de celle de sa femme.

La bulle de Pascal II, du 25 mai 1107, portant confirmation par ce pape des biens de l'église Saint-Etienne de Châlons, constate également le droit de monnaie, tel qu'il a été concédé au chapitre par Charles-le-Chauve.

De ces faits, M. de Barthélemy induit que les monnaies frappées à Châlons-sur-Marne, quoique aux types royaux, sont purement épiscopales, et que l'atelier monétaire a dû fonctionner jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle, puisque de nombreux textes des XII^e^ et XIII^e^ siècles constatent le bon aloi des monnaies châlonnaises pendant toute cette période.

Toutefois, on est autorisé à penser que l'atelier de Châlons fut supprimé dès les premières années du XIV^e^ siècle ; car il ne figure pas dans le règlement dressé en 1315 par les maîtres de la monnaie royale, et que, dès le milieu du XIII^e^ siècle, la monnaie de Provins devint d'un usage général et presque exclusif à Châlons.

Cet état de choses, qui est constaté par les savantes et laborieuses recherches de M. Anatole de Barthélemy, à qui nous les empruntons, dura jusqu'en 1412, époque à laquelle

l'atelier de Sainte-Menehould fut transféré à Châlons et y resta jusqu'en 1489.

Mais à partir de cette dernière époque, et durant tout un siècle, se produisit une nouvelle éclipse du monnayage châlonnais, et ce n'est qu'en 1589 que le roi transféra la monnaie de Troyes à Châlons, où l'atelier ne fonctionna d'ailleurs que deux ans, et fut rendu à la ville de Troyes en 1591.

Parmi les derniers monuments sortis de l'atelier de notre ville, nous devons signaler la belle médaille d'argent frappée par ordre de Henri IV, « en mémoire du dévouement et de la fidélité des Châlonnais à la cause royale, et de la résistance qu'ils avaient opposée aux efforts des chefs de la Ligue pour les entraîner dans leur parti avec les autres villes de la Champage. »

Voici la description de cette médaille devenue à peu près introuvable de frappe ancienne.

HENRICVS IV D. G. FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX. CH. (Châlons).

Buste lauré et cuirassé du roi, à droite, avec la longue barbe.

Au revers, les divers attributs des monnayers, avec cette légende :

Catalaunensis fidei monumentum.

Et à l'exergue : A. A. A. F. F. (auro, argento, aere, flando, feriundo). — 1591.

Il existe un exemplaire en or de cette médaille au Cabinet de France, et un en argent au Musée de Châlons (Collection Garinet.) Nous en possédons nous-même un spécimen, mais que nous hésitons à croire d'ancienne frappe.

Avant de clore la Notice relative au monnayage de Châlons, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler que l'atelier monétaire de notre cité, occupait l'emplacement actuel de la Préfecture, et que le *point secret* ou *différend monétaire* qui marquait le lieu de fabrication, se plaçait

sous la vingt-deuxième lettre des légendes de l'avers et du revers.

Il nous reste à parler de l'atelier monétaire établi dans la ville de Sainte-Menehould, par ordonnance royale de Charles VI, en date du 16 août 1392. Cet atelier fut transféré à Châlons en 1412, comme il a été dit plus haut, et rétabli à Sainte-Menehould en 1489, lors de la suppression de l'atelier de Tournay.

Le *point secret* des monnaies frappées à Sainte-Menehould, d'après M. A. de Barthélemy, était sous la vingt-et-unième lettre des légendes ; mais on lui substitua la lettre T, lorsque François I^er^ ordonna de remplacer les points secrets par des lettres ou des signes particuliers.

Les monnaies frappées avec la lettre T doivent être très rares, car M. Denis a dépouillé, dit-il, plus de 200 catalogues d'amateurs avant d'en rencontrer une seule, et encore n'est-il pas bien sûr de son authenticité.

Là s'arrêterait notre tâche en ce qui touche le compte-rendu de l'Essai sur la numismatique du département de la Marne, par Auguste Denis, si nous devions borner notre examen à la monographie insérée dans nos mémoires de 1870-1871.

Mais en dehors de ce travail, qui a valu à son auteur une médaille d'or et a eu les honneurs de l'impression dans les Annales de notre Société, il nous a paru utile de rappeler les communications verbales ou écrites qui nous ont été faites dans ces dernières années, à nos séances bi-mensuelles, soit par des membres titulaires, soit par des membres correspondants.

La plus intéressante de ces communications est sans contredit celle de M. le docteur Plicot, de Fère-Champenoise, qui a eu la très rare bonne fortune de découvrir un *triens* mérovingien inédit, qu'il attribue avec raison à Queudes,

commune du canton de Sézanne, et qui faisait partie de la collection de monnaies, aujourd'hui dispersée, de M. Gérardin, percepteur à Sézanne.

Ce triens, dont nous avons sous les yeux la gravure très exacte, faite d'après la monnaie confiée au docteur Plicot par son heureux, mais inconscient propriétaire, qui l'avait pris pour une pièce romaine, ce triens, disons-nous, porte : à l'avers, la légende + *VICANVS MONE*, entourant une tête assez barbare, surmontée d'une couronne radiée ; au revers, *CVPIDIS VIC*, et dans le champ, une croix haussée sur des degrés.

Or, *Cupidis Vic*, qu'on trouve sous la forme *Cubtæ*, in centenâ *Cupedensi*, dans l'ancien martyrologe de l'église de Meaux, cité par dom Bouquet (tome VI, page 74), puis sous le nom de *Cubiti* dans une bulle de 1165, et de *Cubtas* dans le martyrologe de Provins, se rapportant au 25 juillet 426, date de la mort du septième évêque de Troyes, répond, *philologiquement*, à *Queudes ;* et ce qui confirme cette étymologie, d'ailleurs admise par MM. Jules Quicherat, A. de Barthélemy, Ponton d'Amécourt et d'Arbois de Jubainville, consultés autrefois à ce sujet par M. le docteur Plicot, ce sont les propres recherches faites par ce dernier dans d'anciennes chartes, en vue de reconnaître les limites des deux vicairies citées dans le tome XIV de la Gallia christiana, où on lit : « Hoc est villa quæ vocatur *Brias* (*Broyes*) in pago « Meldico, in vicariâ *Cupedense* et *Brociacinse* (Queudes et « Broussy). »

Donc, aucun doute en ce qui touche l'attribution de l'atelier mérovingien de Queudes, et nous sommes heureux de constater que la numismatique française s'est enrichie d'une découverte exclusivement due à la perspicacité et aux savantes recherches de notre collègue et ami M. le docteur Plicot, que nous remercions personnellement des renseignements qu'il nous a très obligeamment fournis sur cette intéressante question.

Un autre de nos collègues, M. Brouillon, avocat à Givry-en-Argonne, avait envoyé à notre Société, il y a quelques années, une notice descriptive d'un certain nombre de monnaies romaines faisant partie d'une découverte faite près d'Outrivière.

Cette notice s'étant trouvée égarée, nous nous sommes adressé à son auteur, qui n'a pu la reconstituer dans son intégrité, mais nous a transmis les faits suivants, qu'il a extraits d'un travail qu'il prépare sur : *La résidence gallo-romaine de Vière* (Outrivière, commune de Noirlieu, arrondissement de Sainte-Menehould), et que nous reproduisons textuellement :

« On a découvert près d'Outrivière, en 1863, un vase « d'argile renfermant une quantité de médailles de bronze « et aussi d'argent.

« D'après mes calculs, j'estime qu'il devait y avoir en « tout environ 8,148 pièces de monnaie. C'est un cultiva- « teur du pays, qui, en labourant, heurta le vase du soc de « sa charrue.

« Ces médailles ont été disséminées de tous côtés, à l'épo- « que de la découverte, ce qui rend une étude d'ensemble « très difficile. Il m'est passé jusqu'à présent 552 pièces « dans les mains. Les personnages historiques auxquels « elles se rapportent sont les suivants :

« Gallien (année 260) ; Claude II (268) ; Aurélien (270) ; « Tétricus, Victorien, Salonine (sous Gallien) ; Probus (276) ; « Dioclétien (284) ; Sévère (305) ; Constantin I (306) ; Cons- « tantin II (336-340). »

« Ces médailles sont très variées comme emblèmes et « comme légendes. Une description exacte et complète en « sera donnée à la Société, lorsque j'aurai la possibilité de « les étudier en détail, ce qui ne m'a pas été permis jus- « qu'ici. Je désire que ce travail soit très consciencieux.

« Tels sont les renseignements que je puis donner quant

« à présent à la Société d'Agriculture, le reste étant subor-
« donné à de nouvelles recherches. »

Nous ne pouvons que prendre acte de la promesse de notre érudit collègue, dont divers travaux d'histoire locale, très sérieux et très documentés, nous sont connus et nous sont garants de la valeur de ceux qu'il voudra bien nous présenter dans l'avenir.

A propos de la *Vière* et du domaine *d'Outrivière*, dont il vient d'être question, il nous paraît opportun de relater un fait que se plaisait à citer M. Jules Quicherat, à son cours de l'Ecole des Chartes, et qui prouve combien il importe de recourir aux documents originaux, au lieu de s'en rapporter aux *fac simile*, même réputés les plus conformes.

Un diplôme de Louis-le-Bègue, publié par don Martène dans l'*Amplissima Collectio*, portait donation à la basilique et aux chanoines de Saint-Martin de Tours du village de *Merlaut*, situé dans le pays de Changy, sur la rivière de l'Indre (*Villam nostram Merlaum, sitam in pago Camsiacinse super fluvium Ingeram, cum omnibus appendiciis et integratibus suis ac decimis*, dit la charte.)

Ingera est le nom de l'Indre, et c'est sur les bords de cette rivière qu'on avait infructueusement cherché *Merlaus* et le *pagus Camsiacinsis*, depuis la publication de l'*Amplissima Collectio* de don Martène.

Mais M. Jules Quicherat, en recourant à la charte originale du 20 juin 878, qui existe encore aux archives nationales, et dont un *fac simile* servait à l'enseignement de l'Ecole des Chartes, a constaté qu'il faut lire *Vigera*, au lieu de *Ingera*.

Or, *Vigera* est la *Vière*, petite rivière de l'arrondissement de Vitry-le-François, qui, après avoir mêlé ses eaux à celles de la Chée, passe à Merlaut et vient se jeter dans la Saulx, à Vitry-en-Perthois.

C'est bien de notre Merlaut qu'il s'agit, car il est situé

sur la Vière (affluent de la Chée), et dans le pays dont Changy (Camisiacum) était le chef-lieu.

Il paraît impossible de s'occuper de la numismatique de la Marne, sans signaler ceux des membres de notre Compagnie qui se sont adonnés à cette étude. Et, sans remonter jusqu'à M. de Jessaint, ancien préfet, qui, en cette qualité, fut pendant de longues années Président-né de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, et possédait un médailler où se trouvaient de rares et précieuses monnaies, qui furent vendues et dispersées après sa mort, nous devons citer notre ancien collègue, M. Garinet, dont les collections archéologiques et numismatiques ont été léguées au Musée de la ville de Châlons, en même temps que sa riche bibliothèque et sa belle collection de tableaux.

En numismatique, le nom de M. Garinet appelle celui de M. Clément-Vattebault, qui, lui aussi, a légué au Musée de Châlons sa belle collection de monnaies d'or, d'argent et de bronze, tant romaines que gauloises et françaises, et qui, dans l'ordre numismatique, tiendra le même rang que le musée de M. Picot, un autre de nos collègues, tient dans l'ordre archéologique.

Mais, indépendamment du titre de bienfaiteur, commun à nos deux anciens collègues, le lien qui rattache le nom de M. Clément-Vattebault à celui de M. Garinet, c'est la reconnaissance, le classement et l'établissement du catalogue des 1,200 monnaies provenant du legs de ce dernier, et de près de 4,000 petits bronzes romains découverts au camp de Châlons dans les premiers jours d'avril 1889, et qui ont été offerts au Musée de la ville par l'autorité militaire.

Cette trouvaille embrasse la période qui s'étend de Gallien à Dioclétien et Maximilien ; mais presque toutes ces monnaies sont à l'effigie de Gallien (1,546 pièces) et de

Claude-le-Gothique (2,164 pièces), et n'offrent qu'un intérêt très relatif au point de vue numismatique ; elles sont d'ailleurs de conservation médiocre.

M. Clément-Vattebault a consacré au moins deux années à ces divers travaux, qui nous ont paru amplement justifier une mention de reconnaissance à la mémoire de notre sympathique et regretté collègue.

Un *triens*, dont l'existence n'est révélée que par la liste des ateliers mérovingiens, donnée par M. A. de Barthélemy dans son Manuel de numismatique du moyen-âge et moderne, porte pour nom de lieu : *Carono Vico*, que l'auteur traduit par *Charonne*.

« Ce lieu ne peut pas être, comme on le suppose, dit « Jules Quicherat, Charonne près Paris. La plus ancienne « mention de Charonne, tirée d'un diplôme du roi Robert « se présente sous la forme : *in potestate* Cataronis (ablatif « de Cataronæ), nom qui ne s'employa d'abord qu'au « pluriel. *Charron* ou *Charon* sont les dérivés qu'il faut « rapprocher de *Cataronis*. »

Il existe aux archives départementales de la Marne (armoire 5, liasse 42, N° 2,) une charte latine de mai 1211, fixant les limites des pâturages de Pogny et de Vouciennes, en tête de laquelle on lit :

« Ego Ogerus, Senior de *Sancto Carauno*, Notum facio « tam presentibus quam futuris, quod.... », et revêtue du sceau du seigneur de Saint-Cheron (chevalier à cheval.)

Or, on trouve dans différentes chartes des 12e et 13e siècles, Sanctus Caraunus, Sanctus Karaunus, Sanctus Charaunus, Sanctus Karaunis, Sanctus Karonis, Sanctus Karonnus, Sanctus Cheronnus, dénominations relatées dans le Dictionnaire topographique de la Marne, par M. Longnon, qui toutes se rapportent au village de Saint-Cheron, de l'arrondissement de Vitry-le-François. Nous savons d'ailleurs qu'on a trouvé sur le territoire de cette commune,

près de la ferme de la *Verpillière*, qui en dépend, de nombreuses monnaies romaines des premiers temps de l'Empire et dont quelques-unes nous sont passées sous les yeux.

Ne serait-ce pas à cette localité que devrait être attribué l'atelier d'où est sortie la monnaie portant la légende : *Caronno vico ?*

Espérons que quelque heureuse découverte viendra un jour convertir nos doutes en certitude. Dans tous les cas, l'attention des chercheurs pourrait se porter peut-être utilement sur ce point.

Un autre atelier dont l'existence est attestée par un *triens* décrit dans la Revue numismatique du deuxième trimestre 1890, et gravé sous le N° 34, porte au revers : PERTA VICO, et M. Prou, du Cabinet des Médailles de France, l'attribue avec raison, selon nous, à Perthes (*Pagus Pertensis*) qu'on ne trouve pas dans la liste des ateliers monétaires dressée par M. A. de Barthélemy.

Perthes, qui était le chef-lieu du Perthois (Pagus Pertensis), pays presque entièrement compris aujourd'hui dans l'arrondissement de Vitry-le-François, et par conséquent dans le département de la Marne, faisait partie de la cité de Châlons-sur-Marne. C'est à ce double titre que nous intéresse l'atelier monétaire qui paraît avoir existé dans cette localité à l'époque mérovingienne, et que nous avons cru devoir en faire mention dans un travail de numismatique de la région.

La plus importante des communications numismatiques qui aient été faites à notre Société, a été insérée dans les mémoires de 1874-1875, sous le titre suivant :

« *Etudes sur les monnaies antiques recueillies au Châtel* « *de Bovioles de 1802 à 1874, par M. Léon-Maxe Verly,* « *membre correspondant.* »

Bien que la localité où ont été successivement faites les découvertes de ces monnaies, n'appartienne pas au département de la Marne, mais bien à celui de la Meuse, son voisin, c'est un honneur pour notre Compagnie d'avoir été choisie par le savant numismatiste pour la publication de ces études, dont nous allons essayer de rendre compte, tâche qui nous sera facilitée par la présence des nombreuses monnaies gravées dans le texte et hors texte de l'ouvrage, mais qui, malheureusement, feront absolument défaut dans notre travail qui n'en paraîtra que plus aride et moins compréhensible.

Boviolles est un village de l'ancien Barrois (pagus barrensis), proche de Naix, l'antique *Nasium*, dans le pays des Leuques (Leuci), et c'est au mont Châtel, sur le territoire de Boviolles, qu'ont été recueillies les monnaies gauloises en or, en électrum, en argent et en bronze, ainsi que les rouelles de tous métaux, décrites dans le mémoire dont nous nous occupons.

Après un aperçu général sur le monnayage des Gaules et particulièrement des peuples qui habitaient les bords de l'Ornain, M. Maxe Verly constate que les monnaies d'or trouvées à Boviolles paraissent n'être qu'une imitation des statères de Philippe de Macédoine, et qui s'éloignent de plus en plus du type primitif, au fur et à mesure qu'on avance dans le temps; de sorte que dans la dernière période, les types sont absolument dénaturés et la dégénérescence complète.

Cette remarque amène l'auteur à diviser le monnayage chez les Leuques en trois périodes : la période d'imitation, la période de transformation et la période de destruction.

M. Maxe Verly passe ensuite en revue les divers emblèmes qui figurent sur les monnaies trouvées à Boviolles : l'épi, la lyre, le dauphin, la roue, le quadrilatère, le sanglier, le cheval.

Mais ces deux derniers emblèmes ont particulièrement attiré l'attention de ce numismatiste.

D'après lui, « le sanglier, porc ou verrat, est un type « essentiellement gaulois, qui se retrouve sur les monnaies « de presque tous les peuples de la Gaule, soit comme sym- « bole politique ou religieux, soit comme enseigne natio- « nale. »

A quelque titre qu'il doive sa représentation, il est constant que l'image du *Sus gallicus* sur les monnaies de bronze de Boviolles est caractéristique du monnayage de cette localité, et ne se trouve qu'à titre d'exception en dehors du pays des Leuques.

Le cheval constitue un type monétaire aussi particulier à cette région que le sanglier lui-même, et ne serait, d'après M. Maxe Verly, qu'une dégénérescense du bige traîné par deux chevaux, qui, après avoir perdu l'un de ses coursiers, disparaîtrait lui-même, et se trouverait réduit à un seul cheval.

Quoiqu'il en soit de cette explication, peut-être plus ingénieuse que solidement assise, le cheval à la tête retournée remplit un rôle prépondérant dans la numismatique de Boviolles.

Notre auteur partage en six groupes les monnaies recueillies dans cette localité, et qui sont caractérisées par le cheval regardant par derrière, attitude qui ne se rencontre dans aucune autre partie de la Gaule.

Le premier groupe est lui-même subdivisé en deux séries, dont l'avers des pièces est une tête plus ou moins barbare, tournée tantôt à droite, tantôt à gauche, et dont le revers présente comme caractères généraux la roue perlée, le rameau à baies, le quadrilatère, la rouelle perlée.

Le deuxième groupe diffère du premier, en ce que la tête du droit est laurée. Quant au revers, c'est toujours le cheval regardant par derrière et tourné à droite ; mais ce qui différencie ce groupe du précédent, c'est la présence

au revers, de la lyre, qui est toujours sous le cheval, tandis que la roue, l'annelet et la rouelle sont toujours au dessus.

Dans le troisième groupe, la tête barbare du droit des deux premiers groupes a fait place à la tête de Janus et le cheval ne regarde plus en arrière ; il est d'ailleurs d'une meilleure exécution, ainsi que les divers symboles accessoires qui l'accompagnent. Mais ce qui caractérise le revers de ce groupe, c'est la présence de la lyre que l'on trouve presque toujours au-dessus du cheval.

Le quatrième groupe n'est pas anépigraphe comme les trois précédents. Il a pour légende : *MATVCÉNOS* que quelques numismatistes ont traduit par *Matisco*. Mais M. Maxe Verly ne partage pas cette opinion, en raison du grand nombre de monnaies à la légende *Matucénos* trouvées sur le plateau de Boviolles et rarement ailleurs, ce qui le porte à penser que ces monnaies sont locales, et que le nom qui y est inscrit appartient à un chef leuque dont il n'est pas fait mention dans les Commentaires de César.

Les trois pièces décrites et gravées se rapportant à ce groupe sont en bronze coulé. Elles portent : à l'avers, une tête casquée très ornementée, tournée à gauche ; au revers, un cheval galopant à gauche, surmonté d'un oiseau : au-dessous du cheval, une rouelle perlée. L'avers et le revers ont pour légende *MATVCÉNOS*.

Le cinquième groupe comprend trois pièces dont le revers est presque semblable à celui du quatrième groupe ; mais, bien que ces monnaies aient été sûrement trouvées à Boviolles, M. Maxe Verly hésite à les attribuer à cette région, à cause de leur analogie avec une pièce d'or que M. Lenormand a classée aux Arvernes.

Le sixième groupe ne comprend que des monnaies de bronze, de cuivre ou de potin de la dernière période du monnayage gaulois.

Ces monnaies, dont l'avers représente invariablement

une tête barbare généralement tournée à gauche, sont caractérisées par le sanglier du revers et par certains ornements, où M. Maxe Verly croit reconnaître les diverses transformations de la hampe de l'étendard sur lequel figurait le sanglier comme emblème national.

L'auteur termine son travail par des considérations sur l'origine et la destination des *rouelles*, qu'on rencontre en si grand nombre à Boviolles et dans toute la région jusqu'au de-là des confins du département de la Marne.

Sa conclusion est que les rouelles n'ont jamais été des monnaies, mais de simples objets d'ornement propres aux habitants du Nord-Est.

Dans le mémoire topographique, jusqu'au V^e^ siècle, de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne, lu à la séance de notre Société le 1^er^ mars 1859, par M. Savy, membre titulaire de ladite Société et Agent-voyer en chef du département de la Marne, nous puisons les indications suivantes, en ce qui touche les découvertes numismatiques :

Billy-le-Grand. — Au mois de février 1859, on a trouvé, en faisant des fouilles sur le chemin qui relie le village à la route de Châlons à Reims, un grand nombre de monnaies romaines, sur lesquelles on a prélevé, pour les offrir à l'empereur Napoléon III, pendant son séjour au camp de Châlons, 341 pièces en argent ou en bronze saucé, aux effigies d'Antonin, Alexandre Sévère, Maximin, Gordien, Philippe, Trajan Dèce, Gallus, Valérien, Gallien et Salonine ; et 121 petits et moyens bronzes d'Adrien, Antonin, Commode, Lucille et Faustine.

Brimont. — Indépendamment de l'ancienne *borne milliaire* qu'on a trouvée en 1822 sur le territoire de cette commune, et qui constitue une véritable rareté, car c'est la seule qui ait été découverte dans notre département, on a recueilli, en faisant des fouilles sur la montagne voisine,

douze grands bronzes du haut empire, non loin de l'endroit où avait été mis à jour, en 1790, un tombeau d'une haute antiquité.

Boult-sur-Suippe.— Une trouvaille d'environ 1,200 monnaies de billon, aux effigies d'Elagabale, de Sévère Alexandre, Maximin Ier, Balbin, Gordien III, Philippe Ier, Trajan Dèce, *Etruscus* (Herennius Etruscus ou *Etruscilla*, femme de Trajan Dèce), *Hostilius* (plutôt *Hostilianus*), Volusien, Æmilien, Valérien, Mariniana, Gallien, Salonine, Salonin, toutes de bonne conservation et de revers différents, a fait l'objet d'une *Note* de M. Duquenelle, insérée dans les Annales de l'Académie de Reims, ce qui nous dispense d'entrer dans des détails superflus et qui feraient double emploi.

Laval. — En 1836, on a trouvé près de la voie romaine, un vase en terre renfermant 587 pièces d'argent, dont 360 appartenaient à dix-huit familles romaines (il s'agit sans doute de deniers consulaires antérieurs à l'empire) ; quelques-unes étaient aux effigies de Pompée, de Jules César, de Sextus Pompée et de Marc Antoine, au revers de Cléopâtre ; le reste appartenait aux règnes d'Auguste et de Tibère.

Ces monnaies, dont les dernières étaient à fleur de coin, ont fait l'objet d'une Note manuscrite adressée à la Société d'Agriculture de la Marne, par M. Bourgeois, de Nantivet, membre correspondant de ladite Société, qui lui est redevable de nombreuses et intéressantes communications sur la numismatique de la région de Suippes.

D'autres monnaies romaines et impériales, ces dernières, aux effigies de Claude Ier, Domitien, Ælius, Crispine et Sévère Alexandre, trouvées sur le même territoire de Laval, ont été vendues, en 1858, par un habitant de Suippes, à l'empereur Napoléon III.

Merfy. — En 1823, on découvrit sur la montagne, à 8 mètres de profondeur, 400 médailles de bronze, aux effigies de Dioclétien, Maximien Hercule, Constance Chlore, Cons-

tantin le Grand, Maximilien Galère (mieux *Galère Maximien*), Sévère II et Maximilien Daza (mieux *Maximin* Daza). — (Annuaire de la Marne, 1824, page 271.)

Souain. — En 1835, on a trouvé sur le territoire de cette commune, près de la voie romaine de Reims à Metz, 800 grands bronzes aux effigies de Trajan, Adrien, Sabine, Ælius César, Antonin, Faustine mère, Lucille, Alexandre Sévère et Gordien III. (Communication de M. Bourgeois, de Nantivet, à la Société d'Agriculture de la Marne.)

Suippes. — En 1831, trouvaille de monnaies gauloises ordinaires et de grands bronzes aux effigies de Gordien III, Philippe père et fils, Trébonien Galle, Postume, Victorien, *Vatricus* (mieux *Tetricus* père et fils), Maximien Hercule, Magnence, Valentinien et Constantin.

Trigny. — « En 1821, on découvrit dans un champ, « lieudit la Voie-du-Trésor, un vase de cuivre renfermant « 14,000 pièces romaines en argent. Dans la moitié seule- « ment de ce trésor, il y avait 48 têtes impériales diffé- « rentes, dont quelques-unes fort rares, telles que des « Gordien d'Afrique, des Manlia Scantilla, des Cornelia Su- « pera, des Aquilia, des Arbiana, des Maxime Ier, des Per- « tinax, des Pescenius Niger, etc. Ces pièces remontaient « dans le haut empire jusqu'à Commode et descendaient « jusqu'à Gallien ; elles offraient une variété de 500 revers « environ ; les Gallien étaient moins nombreux que les « autres têtes. » (Notice insérée dans les Annales de l'Académie de Reims, tome Ier, page 339.)

Nous avons tenu à reproduire presque textuellement tout ce qui se rapporte aux découvertes des monnaies romaines rappelées dans le mémoire de M. Savy, que nous avons d'ailleurs en partie contrôlé avec les manuscrits adressés à la Société d'Agriculture, tant en ce qui concerne les localités et les lieuxdits où ont été faites ces découvertes, qu'en ce qui touche la description des monnaies elles-mêmes et les effigies des empereurs qui y sont représentés.

Il nous reste à parler de la partie la plus importante du mémoire de M. Savy, au point de vue numismatique.

Il s'agit d'une découverte faite, en 1829-1830, sur l'emplacement du parc de l'ancien château de Damery.

Des fouilles pratiquées dans ce terrain mirent au jour plusieurs vases renfermant au moins 2,000 monnaies d'argent, dont les trois quarts à l'effigie de Postume; le surplus, soit environ 500 pièces, s'appliquait à la série des empereurs qui régnèrent depuis Philippe père jusqu'à Postume; la seule pièce rare était un Macrien fils; les revers, bien que très variés pour les monnaies de ce dernier empereur, étaient tous communs, et le métal de mauvais aloi.

Un autre vase contenait : 1° une médaille d'argent d'Antonin; 2° cinq petits bronzes de la monnaie de Trèves, aux types de Rome et de Constantinople; 3° cent autres petits bronzes des monnaies de Trèves, Lyon, Arles, Aquilée, Sciscia et Rome, aux types de Constant et de Constance, fils de Constantin, avec la légende *Felix temp. reparatio* au revers.

4° Et enfin 3,900 pièces environ en petit bronze toutes à fleur de coin, d'une belle fabrique, et aux types des mêmes empereurs Constant et Constance, et au revers unique du phénix sur un globe ou sur un rocher, avec la légende : *Felix temp. reparatio.*

« La plupart de ces pièces portaient à l'exergue la marque « de la monnaie de Trèves; plusieurs celle de la monnaie « de Lyon, et une seule portait le différend monétaire « *SIS*(1) attribué également à la monnaie de *Sisseg* (mieux « *Siscia*); on remarquait en outre des différences de « coins. »

(1) Ne doit pas représenter *Sisseg*, comme le dit M. Hiver, mais *Siscia*.

Malgré ces indices d'une fabrication étrangère, M. Hiver(1), auteur de la *Notice* reproduite en partie par M. Savy, et à laquelle nous nous sommes entièrement référé nous-même, pense que ces monnaies ont été fabriquées à Damery, et son opinion, justifiée par l'uniformité des empreintes, paraît confirmée par la découverte, dans une pièce voisine, d'un atelier monétaire en pleine activité.

« Là, sous un amas de cendres et de tuiles, dit M. Hiver, « on trouva tout à la fois des cisailles et des débris d'au- « tres instruments en fer, propres à la fabrication des « monnaies et plusieurs groupes de moules en terre cuite « renfermant encore les pièces qui y avaient été coulées, « et le lingot formé par le métal surabondant.

« Comme ceux trouvés à Fourvières, ils avaient été « moulés sur les monnaies qu'ils étaient destinés à repro- « duire, en serrant les pièces modèles entre des disques « d'argile pétrie d'un diamètre plus grand, de manière à « former rebords, et placés les uns au-dessus des autres, « de façon qu'à l'exception du premier et du dernier, ils « reçussent sur chaque face, l'empreinte de l'avers et du « revers d'une pièce. »

Nous ne pouvons suivre M. Hiver dans la description des détails de la fabrication, à l'aide des moules trouvés dans l'atelier de Damery. Nous nous bornerons donc à répéter, après lui : « Que 32 moules seulement ont été recueillis « intacts dans les ruines de cet atelier, et que c'est à peine « la dixième partie du nombre total : 3 sont à l'effigie de « Caracalla ; 4 à celle de Philippe père, et 25 à l'effigie de « Postume, avec neuf variétés de revers. »

Les empreintes des 32 moules recueillis intacts sont aux types de :

(1) M. Hiver, procureur impérial à Orléans et précédemment à Epernay, était possesseur d'une partie des monnaies trouvées à Damery, ainsi que des moules qui avaient servi à leur fabrication.

Caracalla, Antonius (mieux *Antoninus*) *pius Aug. germ.* (trois empreintes avec des revers différents.)

Philippe père, Imp. Philippus Aug. (quatre revers variés pour 4 exemplaires.)

Postume, Imp. C. Postumus p. f. Aug. (dix empreintes avec des revers différents et 25 exemplaires).

M. Hiver persiste à penser que les 1,500 monnaies d'argent à très bas titre, au type de Postume, et les 3,900 petits bronzes au revers unique du phénix, ont été frappés dans l'atelier de Damery, bien que portant les marques des ateliers de Trèves et de Lyon. Cette hypothèse nous paraît un peu hasardée, mais nous nous garderions bien de donner notre humble avis sur une question délicate et qui appelle le concours de compétences plus caractérisées.

Les diverses trouvailles énumérées dans le mémoire de M. Savy et qui lui ont été signalées en grande partie par les agents du service de la voirie, se sont produites sur tous les points du département, et concernent toutes les époques de l'empire romain ; ce qui nous autorise à penser que cette partie de l'ancienne Champagne, et plus particulièrement les plaines de Châlons, de Mairy-sur-Marne, et de la Cheppe, qui ont été le théâtre des plus grandes batailles des premiers siècles de notre ère (1), recèlent des richesses archéologiques et numismatiques dont les chercheurs de l'avenir ne peuvent manquer de faire leur profit. Nous croyons devoir signaler spécialement, comme susceptibles d'amener d'heureuses découvertes, le canton d'Écury-sur-Coole et notamment les territoires des communes de Mairy, Coupetz, Cernon, Breuvery, Bussy-Lettrée, dans quelques-unes desquelles ont été mis au jour de vastes ossuaires, et qui abondent en noms de lieuxdits du cadastre

(1) Défaites de Tétricus par Aurélien et d'Attila par les Romains d'Aëtius, les Visigoths de Théodoric et les Francs de Mérovée.

caractéristiques et significatifs, tels que : Bataille, Champ-Bataille, Pied-de-Bataille, Champ-*Pognon*, les *Peigneux* (*Pugna*), Pertes Morts, le *Clage*, la *Grand-Clage* (*Magnum Cladicum* répondant à *Magna Clades*, de l'historien Jornandès), *Tomme* ou *Tombe* (dite improprement *d'Attila*, à Vésigneul-sur-Coole), Tommelle ou Tombelle, le Va-Dieu, etc.

Bataille, *Champ-Bataille*, et *Pied-de-Bataille* s'étendent sur les trois territoires de Mairy (*Mauriacum*), Coupetz et Dommartin-Lettrée, preuve indéniable que le combat s'est livré sur une vaste étendue, où des débris et des objets de toute nature ont dû rester enfouis depuis des siècles et que vient heurter de temps en temps le soc de la charrue du laboureur.

Ici s'arrête définitivement la tâche qu'avaient bien voulu me confier mes collègues, et qui a principalement consisté à résumer et souvent même à reproduire intégralement certaines parties des communications adressées à notre Société, et qu'il n'aurait été possible de tronquer ni d'abréger sans nuire à la clarté des descriptions. — C'est là l'excuse de la longueur de ce compte-rendu.

REVUE

DES

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE

ANTHROPOLOGIQUE

PUBLIÉES

DANS LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE

DE 1796 A 1896

Chaque Rapport est accompagné de notes qui font connaître l'importance des Etudes et l'intérêt qu'elles présentent pour les spécialistes

PAR M. ÉMILE SCHMIT

PALÉOETHNOLOGUE
CORRESPONDANT DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS
OFFICIER D'ACADÉMIE

REVUE

DES

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE ANTHROPOLOGIQUE

DE 1796 A 1896

1806. — Dr Hubert, de *Somme-Suippe*. — *Don à la Société de Vases antiques (très vraisemblablement Gallo-Romains) provenant des tombelles du Camp d'Attila.*

En 1806, la Société reçoit en don du Dr Hubert, de Somme-Suippe, 3 vases antiques provenant du camp d'Attila. Le rapport indique 2 patères en terre cuite et une urne cinéraire.

1808. — *Tombes antiques d'Haussimont, par M. Sellier, chirurgien à Somme-Sous.*

En 1808, en la séance du 16 août, M. Moignon, docteur en médecine, secrétaire de la Société, rapporte que : des tombes trouvées en creusant un canal dans le voisinage d'Haussimont, ont fourni à M. Sellier, chirurgien à Somme-Sous, le sujet d'un mémoire où il est recherché à quels temps et à quels hommes pouvaient se rapporter ces monuments.

1808. — *Nomination d'une Commission d'archéologie.*

Le mémoire de M. Sellier, chirurgien à Somme-Sous, fournit à la Société l'occasion de nommer parmi ses membres, une Commission qui devra s'occuper de l'examen et de la recherche des antiquités qui se trouvent dans le département de la Marne.

La Société devance ainsi les instructions spéciales, en ce sens, de 1817, du Ministère de l'Instruction publique.

1812. — Poterlet. — *Réflexions à propos d'une sépulture Gauloise découverte à Bassuet.*

M. Poterlet offre quelques réflexions sur un anneau de cuivre qui entourait le bras gauche d'un squelette trouvé à Bassuet en 1805 et qui paraît, d'après l'auteur, être un de ces anneaux dont on décorait, selon le P. de Montfaucon et selon de Caylus, le bras de guerriers tués dans une bataille.

M. Poterlet désire que l'on fasse des fouilles dans ces petits tertres, ouvrages de l'art que l'on appelle tombelles, et dans lesquels on découvrirait des documents intéressants et des médailles du bas-empire.

1813 à 1814. — *Emplacement présumable* de Bibrax, *par Jacob Kolb.*

M. Jacob Kolb, juge à Reims, dans un mémoire adressé à la Société, offre une courte dissertation sur l'endroit présumable que devait occuper Bibrax, ville de la Gaule-Belgique chez les Remi. L'auteur conclut que cet emplacement est certainement le lieu où se trouve actuellement la ville de Laon.

Aujourd'hui, l'emplacement de Bibrax incontestablement reconnu, est le camp du vieux Laon, près de Berrieux. Cet emplacement présente toutes les conditions exigées pour la position de l'Oppide Gaulois.

1813 à 1814. — *Conjectures sur le soi-disant tombeau de Pharamond, par M. Jacob Kolb.* — *Détails*

complémentaires sur cette même découverte faite en 1790, *à Brimont.* — Mémoire de M. Povillon-Pierrard, en 1823.

Le mémoire de M. Jacob Kolb établit dans ses conclusions que le soi-disant tombeau de Pharamond, trouvé en 1790 dans la montagne de Brimont, n'est pas celui de Pharamond. — M. Povillon-Pierrard, correspondant de Reims, en février 1823, ayant présenté à la Société un rapport sur le même sujet, avec une conclusion identique, il y a lieu d'en extraire les détails suivants :

« En 1790, on découvrit un tombeau antique, que les uns attribuèrent à Pharamond, d'autres à un grand-prêtre d'un temple de Proserpine ou d'Hécate, qui, disent-ils, existait en ce lieu. Ce tombeau, placé à 12 pieds sous terre, sous une énorme pierre presque ronde, était en plomb; il avait 5 pieds six pouces de longueur, 15 pouces de hauteur et autant de largeur, les 4 faces extérieures étaient ornées de bâtons en sautoir. Il renfermait le squelette d'un homme qui avait été enveloppé dans un linceul détruit en partie et dont le tissu paraissait avoir été de soie et d'or. Autour du cadavre étaient incrustées dans du plâtre, trois petites bouteilles de grès jaune et six fioles de verre blanc. Il y avait aussi quelques tubes de verre pareils à ceux d'un baromètre; une couronne ou cercle ovale en terre cuite, une espèce de crosse de même matière, ayant du rapport avec le bâton Augural, nommé lituus, une masse d'armes ou instrument pour les sacrifices, un couteau pour le même usage et deux larges patères ».

D'autres fouilles entreprises en cette même montagne ont fait découvrir quelques monnaies romaines, bronze et argent.

1816. — *Monument druidique entre Sermiers et Nogent, au sud de Reims, par M. Jacob fils, de Reims.*

M. Jacob fils, de Reims, signale un monument druidique

qui, à deux lieues de Reims, se trouvait au-dessus des villages de Sermiers et de Nogent, sur un tertre triangulaire, entouré de fossés maintenant peu profonds, dit le rapporteur.

Les pierres dont il se compose sont de grès : leur nombre, leur agglomération, leur volume et la forme de plusieurs, tout enfin, suivant M. Jacob, annonce les ruines d'un temple druidique.

La Société invite M. Jacob, à fournir de nouvelles données sur ses observations.

1819. — *Fouilles, remparts Est de Châlons, par M Liénard.*

M. Liénard, professeur de dessin, donne à la Société connaissance de plusieurs objets que des fouilles récentes ont fait découvrir dans les remparts de Châlons. — M. Liénard joint à son mémoire les dessins, les vases et les médailles qui ont été trouvés au bas d'un mur de clôture du boulevard de l'Est.

Consultation demandée à la Société sur l'origine, les mœurs, les usages, le mode de culture et le langage de Courtisols, par la Société royale des antiquaires de France.

La Société royale des antiquaires ayant demandé les renseignements ci-dessus énoncés sur Courtisols, dont une tradition immémoriale attribue la fondation à une colonie Suisse, M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippe, né à Courtisols, répondit à cette consultation ; M. Caquot, secrétaire de la Société, y joignit ses réflexions personnelles. L'ensemble de ces études amena les conclusions suivantes :

1° Il serait déraisonnable devant les semi-preuves apportées par les rapporteurs de ne pas conclure à la fondation de Courtisols par une colonie Suisse ;

2° Les usages religieusement observés à Courtisols, comme le patois lui-même qui n'a rien de commun avec les usages et les patois voisins, font de Courtisols un village à part ;

3° Les maisons jetées au hasard et formant sur une longueur de deux lieues des îlots de verdure semblent rappeler l'isolement que recherchèrent (Tacite, de Mor. Germ., n° 16) les peuples de la Germanie dont la Suisse faisait autrefois partie.

Edouard de Barthélemy qui a fait paraître (Paris, H. Menu, libraire-éditeur, 1881) des notes *historiques et archéologiques sur Courtisols*, dit qu'il considère comme peu sérieux tout ce qui a été écrit sur les origines de Courtisols.

Quant au langage des Courtisiens qui constituerait un idiome particulier et à l'aide duquel on prétend soutenir l'origine étrangère des habitants de ce bourg, tous ceux qui se sont occupés de Courtisols ont soutenu cette théorie.

Nous avons, dit M. de Barthélemy, soumis un recueil de 200 à 300 mots, choisis au hasard, à l'un des savants les plus compétents pour les questions de philologie comme de géographie ancienne, M. Longnon, notre compatriote, professeur à l'école des Hautes-Etudes, et voici la note qu'il nous a transmise :

« Examinant avec soin chacun de ces mots, on arrive à reconnaître que ce sont des vocables qui appartiennent au vieux français, écrits d'après une prononciation qui sent pleinement le parfum du patois local. Cette prononciation a beaucoup de rapport avec le picard par certains mots. La numération est tout entière en vieux français. »

Nous croyons donc qu'il faut une bonne fois faire justice du prétendu idiome courtisois et y reconnaître tout simplement une variété du patois champenois.

1829. — *Monument présumé Gaulois. Rapport de M. Povillon-Pierrard.*

1831. — *Sépultures Mérovingiennes ? à l'Ouest de Suippes, par M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippe.*

M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippe, envoie à la Société un mémoire sur la découverte de 20 squelettes à un quart de lieue à l'ouest de Suippes. Les squelettes étaient accompagnés d'armes rouillées, de vases d'argile, de monnaie du IIIe ou IVe siècle.

La présence de colliers en grains d'ambre et de verroterie et d'un cercueil en plâtre, permet de présumer que ces sépultures remontent à l'époque Mérovingienne.

Nous savons que les inhumations de cette époque recèlent souvent des monnaies ou Gauloises ou Romaines.

Vestiges d'anciens Thermes, d'un cirque, d'un atelier monétaire et d'antiquités Gallo-Romaines trouvés à Damery (Marne).

1830-1831. — *Rapports par M. Le Chevalier Bonnart et par M. Hiver, procureur du roi.*

M. Le Chevalier Bonnart qui, en 1830, avait déjà envoyé à la Société un mémoire sur des antiquités trouvées à Damery, en 1831, en renvoie un second accompagné d'un grand nombre de moules de monnaies en terre cuite trouvées dans les fouilles pratiquées.

M. Bonnart joint, à son mémoire, une collection de dessins de belle exécution, représentant des armes et des vases antiques.

Les parties essentielles de la communication de MM. Bonnart et Hiver, se trouvent dans les mémoires de la Société de 1859. Elles ont été collationnées par M. Savy à la suite de son travail de 1859.

Je dois y renvoyer les amateurs qui liront avec intérêt tous les détails de ces découvertes qui affirment l'impor-

tance de Damery à l'époque Gallo-Romaine. Je me contente de noter :

« Pendant l'hiver de 1829 à 1830, disent ces mémoires, « on fit, sur l'emplacement de l'ancien parc du château de « Damery, la découverte de vastes constructions rasées « par un incendie et ayant servi notamment à des thermes « et à un atelier monétaire.

« Plus de 2.000 pièces de monnaie en argent et environ « 4.000 pièces en bronze y furent retrouvées, avec les « instruments propres à la fabrication des monnaies : « cisailles, instruments en fer, moules en terre cuite, etc., « etc. »

Des investigations complémentaires firent retrouver les fondations d'un ancien cirque romain, des cercueils en plâtre, dans lesquels se trouvèrent des instruments aratoires et de guerre. Des ustensiles de cuisine, des lacrymatoires, des lampes, des vases en terre rouge de forme étrusque et des vases en verre.

Des fers ou ceps (*cippus vel capio pedes*), sortes d'entraves mises aux pieds des prisonniers romains : Un miroir en fer poli (*speculum*) tel que les anciens s'en servaient avant l'invention des glaces.

Enfin, une statuette en bronze de 95 millimètres de hauteur, représentant le dieu Mars.

1831. — *Antiquités Romaines, Gauloises, Rémoises, découvertes depuis le XIV^e^ siècle jusqu'à nos jours, par M. Povillon-Pierrard.*

En 1831, M. Povillon-Pierrard transmet à la Société quelques dissertations sur les antiquités Romaines, Gauloises, Rémoises, découvertes depuis le XIV^e^ siècle jusqu'à nos jours — hors de l'ancienne cité de Reims.

L'auteur décrit successivement plusieurs de ces tombes dans lesquelles on a trouvé des corps percés de grands clous.

Il conjecture que ces corps ont dû appartenir à des chrétiens mis à mort pour la défense de leur foi.

Ces grands clous traversant des corps ? sont très vraisemblablement les grands clous des cercueils de l'époque Mérovingienne ou Gallo-Romaine.

1831. — *Aqueduc Romain trouvé sur le territoire de Prosne et Prunay (près Reims), par M. Tourneux. Discussions en* 1833-1834 *et* 37, *entre MM. Lacatte-Joltrois et Povillon-Pierrard.*

En 1831, M. Tourneux fait à la Société communication de la découverte d'un vestige romain sur le territoire de la commune de Prunay. Cette communication fait en 1833 l'objet d'une étude de M. Lacatte Joltrois qui annonce à la Société que le monument signalé par M. Tourneux sur le territoire de Prunay et Prosne, etc., et de l'arrondissement de Reims est un aqueduc d'une étendue de 7 lieues et qu'il fut construit pour amener les eaux de la Suippe dans les murs de la ville de Reims.

En 1834, M. Povillon-Pierrard vient, dans un mémoire contradictoire, combattre les conclusions de Lacatte-Joltrois.

En 1837, M. Lacatte-Joltrois reprend la plume pour défendre son affirmation première et semble terrasser son contradicteur sous le poids de sa savante dissertation.

Les maçonneries des hautes terres de Prunay sont bien des vestiges d'un aqueduc Romain, et non un égout ou cloaque pour entrainer les immondices de la ville voisine et pour nettoyer la voie Romaine de Reims à Bar comme voudrait le faire entendre M. Povillon-Pierrard.

1833. — *Attila dans les Gaules, par M. Tourneux.*

M. Tourneux lit à la Compagnie des fragments d'un mémoire fort étendu et très documenté sur l'invasion du roi des Huns dans les Gaules. Cet ouvrage a paru en 1833 en une brochure de 142 pages, il a pour titre *Attila dans les*

Gaules. Ce savant mémoire, fruit de patientes recherches, dans les textes et sur le terrain, rend tout à fait vraisemblable la défaite d'Attila dans les plaines de Champagne. M. Savy reprend victorieusement cette thèse avec des documents nouveaux: (Voir les mémoires de la Société de l'année 1859).

1833. — *Sépultures antiques, Gauloises très vraisemblablement, découvertes à Barbonne, arrondissement d'Epernay (Rapport de M. Rousseau).*

M. Rousseau, membre de la Société, communique les résultats d'une découverte faite à quelque distance de Barbonne (arrondissement d'Epernay). Sur la pente d'un monticule on a trouvé, à 4 pieds du sol, douze squelettes séparés les uns des autres par une ligne de pierres non cimentées. *Chacun d'eux* avait *un collier de bronze*? dont la forme n'était pas la même pour tous.

A la place des bras était un anneau du même métal, ouvert comme le sont les bracelets antiques. Le premier avait à côté de lui une épée droite à deux tranchants.

1833. — *Découverte à Reims de* 150 *médailles d'or d'Empereurs Romains. (Rapport de Lacatte-Joltrois).*

M. Lacatte-Joltrois fait part à la Société de la découverte de 150 médailles d'or de divers empereurs romains, trouvées à 3 pieds du sol dans un jardin situé entre la porte de Mars et la porte Cerès.

Elles étaient enfermées dans un vase de forme commune et représentaient une somme portée à 3.200 francs.

1833. — *Description d'une stèle funéraire Gallo-Romaine des alentours de Reims. (Rapport Povillon-Pierrard).*

M. Povillon-Pierrard, dans un mémoire adressé à la

Société, donne la description d'une pierre tumulaire couvrant une sépulture Romaine découverte récemment hors des murs de Reims. Cette pierre, grossièrement travaillée au marteau, offre la représentation d'une jeune fille vêtue d'une tunique et d'un manteau légèrement jeté sur ses épaules.

1836. — *Notice sur une jatte (patère) antique (Montchenot), trouvée à Montchenot, canton de Verzy (arrondissement de Reims). — Povillon-Pierrard, rapporteur.*

M. Povillon-Pierrard fait part d'une découverte faite à Montchenot (Marne) : celle-ci consiste en une patère dont le fond présente un bas-relief où sont tracées sur 3 plans différents plusieurs figures de femmes, exécutées avec beaucoup de goût. L'auteur du mémoire a cru y reconnaître l'emblème de la renommée du mariage. Cette patère est allée enrichir la collection d'un savant archéologue d'Angleterre.

1836. — *Détails sur des médailles Romaines, en argent, trouvées à Laval (arrondissement de Sainte-Menehould), par M. Vanzut.*

540 Médailles romaines en argent contenues dans un vase en terre cuite ayant été trouvées à Laval (Marne), M. F. Vanzut communique sur cette découverte des détails intéressants. M. Bourgeois, numismatiste à Suippes, les complète et fait ainsi connaître à la Société que 360 d'entre ces médailles appartiennent à 78 familles romaines. — Parmi les plus rares et les plus précieuses à citer, quelques-unes de Jules César, du Grand Pompée et de Marc-Antoine, au revers de Cléopâtre.

1836. — *Mémoire sur l'Etablissement du Christianisme*

à Châlons et sur les institutions qui s'y rattachent, par M. Jules Garinet.

Je ne signalerai de l'excellentissime travail de M. Jules Garinet, que la première partie qui établit doctoralement que les trois sièges épiscopaux de Reims, Soissons et Châlons, ont été fondés entre le temps qui s'est écoulé depuis que Constantin Chlore fut proclamé César et gouverneur des Gaules et de l'édit de tolérance de Constantin, en 314.

Cette époque datant le remplacement du paganisme par le Christianisme dans le domaine de la 2e Gaule-Belgique, il y a lieu, dans la Marne, où la foi chrétienne se répandit lentement, de dater du IVe et peut-être même du Ve siècle, les cimetières Gallo-Romains où l'incinération, rite païen, sera rencontrée avec l'inhumation pratique chrétienne.

1837. — *Découvertes faites intra et extra muros de la ville de Reims, de juillet* 1830 *à juillet* 1836. — *Povillon-Pierrard, rapporteur.*

M. Povillon signale 37 découvertes faites sur le sol de l'ancienne cité de Reims et hors de ses murs, de juillet 1830 à juillet 1836. Parmi les plus remarquables, le rapporteur cite un groupe, en marbre blanc, d'un satyre et d'une bacchante. — Morceau d'un grand art, au dire des connaisseurs.

1837. — *Comparaison des mœurs et des usages de la Grèce dans les temps héroïques, avec les mœurs et les usages des Barbares qui envahirent l'empire Romain, par M. Materne.*

Cet ouvrage, de haute érudition, qui a été inséré dans les mémoires de la Société, mérite d'être mentionné, mais il est plus du domaine de l'histoire que de l'archéologie.

1839. — *Mémoire sur des fouilles opérées sous la*

direction de M. Denis, sur l'emplacement de Nasium, par M. Denis.

M. Denis, ancien maire de Commercy, membre de la Société des Antiquaires de France, présente un mémoire sur les fouilles opérées sous sa direction, de 1818 à 1834, sur l'emplacement de *Nasium*, ville des Leuçois, un des peuples de la Gaule-Belgique.

Un deuxième mémoire complète le premier, et fournit à l'auteur l'occasion d'une notice sur les voies romaines, qui se croisaient à Nasium.

1839. — ***Hache antique trouvée près Mareuil (Marne). — Communication par M. Dherbès, don de M. Royer.***

Dans les fouilles d'une écluse établie au-dessus de Mareuil, la découverte d'une hache antique donne à M. Dherbès, l'occasion de communiquer à la Société une description et un dessin de cette trouvaille. M. Royer, économe à l'asile d'aliénés, l'acquéreur de cet instrument, en fait le gracieux hommage à la Société.

1839. — *Dissertation sur un grand vase ou cuve en pierre découverte en* 1838 *dans l'ancienne cité de Reims. (Povillon-Pierrard, rapporteur).*

1839. — *Notice sur la découverte d'une sépulture ancienne, au bord du chemin militaire et au pied du mont d'Arènes, à Reims. (Povillon-Pierrard, rapporteur).*

1839. — *Notice historique sur les tuiles et les briques romaines trouvées à Reims, sur les lieux de sépultures et de bâtiments anciens. (Povillon-Pierrard, rapporteur).*

1841. — *Les Ibères ou recherches sur l'origine des*

peuples du Nord et de l'Occident de l'Europe, par M. Darttey, membre correspondant.

Mémoire qui tend à prouver que la race blonde de la partie septentrionale de notre continent ne peut venir d'Asie, mais qu'elle est indigène des barrières du Rhin, du Rhône et du Danube.

D'autre part, que les Ibères (Basques, Aquitains, Armoricains de Bretagne), sont tous originaires du grand plateau Abyssinien, voisin de la mer rouge.

1841. — *Dissertation sur un monument antique, par M. Denis, membre correspondant.*

1841. — *Note sur les antiquités découvertes à Reims, depuis* 1837 *jusqu'en* 1841, *opuscule, manuscrit, par M. Povillon-Pierrard.*

1841. — *Hommage à la Société, des importants et savants travaux archéologiques de M. de Brière, membre correspondant.*

1841. — *Communication de la proposition de M. le comte de Mellet pour la formation d'une Société d'archéologie.*

Car, dit son auteur, si le vandalisme n'a que trop détruit, on doit craindre un autre vandalisme dans les reconstructions. Et il faut veiller à ce que nos vieux monuments soient réparés, entretenus et réparés dans leur style architectural primitif.

1842. — *Découverte d'antiquités à Reims.* (*M. Povillon-Pierrard, rapporteur*).

1845. — *Description d'objets en bronze trouvés dans la forêt de Marmol* (*Nord*), *par M. Failly, membre correspondant.*

Par la description sus-mentionnée M. Failly, membre correspondant, paye son tribut à la Société. Cette découverte s'est effectuée, dit l'auteur, à quelque distance de la voie Romaine, connue sous le nom de chaussée de Brunehaut.

1845. — *Notices archéologiques par M. Povillon-Pierrard.*

1846. — *Ouvrage sur les antiquités de Noyon, par M Moët de la Forte-Maison, membre correspondant.*

1847. — *Essai sur le symbolisme antique d'Orient, par M. de Brière, membre correspondant.*

1850. — *Recherches historiques, archéologiques et statistiques sur Esternay, son château et les communes du canton, par M. Boitel (l'abbé).*

1852. — *L'abbé Musart signale les travaux archéologiques de la Société, sans notes spéciales.*

1859. — *Mémoire topographique, jusqu'au Ve siècle, de la partie des Gaules, occupée aujourd'hui par le département de la Marne, par M. Savy, membre titulaire, agent-voyer du département de la Marne.*

Le Gouvernement français ayant demandé à tous les corps savants de collaborer à un immense travail d'ensemble sur la topographie des Gaules jusqu'au Ve siècle, M. Savy père dut se rendre au vœu de la Société, qui le désignait comme le plus susceptible de mener à bien une si ardue entreprise.

Or, bien que limité par le temps, M. Savy a produit un mémoire qui fait le plus grand honneur à la Société.

M. Savy, dans son épilogue, se défend d'avoir fait à son grand regret un travail un peu aride, mais invité à le faire au point de vue plutôt topographique qu'historique, il a dû forcément se borner à de simples descriptions, qui eurent lieu en l'ordre suivant :

Enceintes fortifiées et Camps. A ce propos, M. Savy a cru devoir établir une discussion sur le lieu où fut défait Attila en 451.

Tumulus.

Lieux où des objets antiques ont été découverts.

Suivant l'auteur, primitivement, la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne, dépendait, au nord et dans sa plus grande étendue, de la Belgique, au sud et pour une petite partie, de la Celtique ; lors des divisions ultérieures, l'étendue du département fit partie de la deuxième Belgique et de la quatrième Lyonnaise.

Les peuples qui habitaient cette partie des Gaules étaient : au nord les *Remi*, le tiers environ du territoire de ce peuple fait partie du département de la Marne. Au centre et au sud, les *Catalauni*, dont une grande partie du territoire est comprise dans le département ; à l'ouest, les *Suessones* (une très faible portion de leur territoire est dans la Marne), et au sud-ouest les *Tricasses*, deux parties du territoire de ce peuple font aujourd'hui le septième environ de l'étendue de ce département (une carte jointe au mémoire donne ces diverses indications).

Voies Romaines.

M. Savy prend premièrement pour guide de ses travaux l'itinéraire dit *d'Antonin* qui représente la géographie du règne de Dioclétien (284 à 313 ou 305) ; 2° une carte attribuée à un savant d'Augsbourg appelé Peutinger, appelée aussi table théodosienne et qui représente la géographie des règnes d'Alexandre Sévère et d'Aurélien (222 à 270).

Puis il se sert comme contrôle des précieux documents des *Commentaires de César* et des travaux modernes, mais ces derniers itinéraires fourmillent, suivant l'auteur, d'erreurs, et M. Savy, grâce à sa connaissance topographique du département les relève aisément ; il est vrai qu'il y est aidé par la magnifique carte du dépôt de la guerre. M. Savy dit que, pour le département de la Marne, il y a lieu pour l'établissement des itinéraires des voies romaines, de les faire commencer à Reims, où ces voies devaient converger. Le point de départ doit en être placé au milieu de la ville. Neuf grandes voies romaines traversaient le département de la Marne, cinq sortaient de Reims, trois s'embranchaient sur celles-ci, une allait de Meaux à Troyes, par Sézanne. M. Savy donne l'itinéraire de chacune avec leur état actuel et les transformations qu'elles ont subies.

Ce travail de mensuration des routes romaines, est des plus consciencieusement fait, et j'en recommande la lecture in-extenso aux intéressés ; mais je ne puis, à mon grand regret, suivre en leurs détails les savants exposés que M. Savy établit irréfutablement, la chaîne d'arpenteur à la main.

Je me contente 1° de signaler, chemin faisant, qu'à Saint-Hilaire (emplacement très probable de l'ancienne *Basilia*) M. Savy dit : que quelques années avant son mémoire, *plusieurs tumuli existaient encore ;* 2° Qu'en 1882, sur la route de *Bajacum* (Bavay en Hainaut) à *Durocortorum*, entre les bois dit de Soulain et le *cran* de Brimont, ainsi appelé, parce qu'en cet endroit le flanc du versant a été ouvert pour le passage de la voie, et à 356 mètres avant d'arriver au chemin de Brimont à Betheny, on a trouvé une ancienne borne milliaire qui a été transportée à cette époque dans le parc de M. Ruinard de Brimont, où cet obligeant propriétaire la fit voir à M. Savy.

Cette borne porte l'inscription suivante :

IMP. CÆS. MAR.
FAVONIO. VICTO
RINO P. F. IN AUG.
P. M. TRIB. P. COS.
P. P. PROCOS. C. REM.
L. IIII.

Voici la traduction qu'en donne M. Povillon-Pierrard, dans son tableau historique de Brimont :

« A l'empereur César, Marcus, Favonius, Victorinus, le « pieux, l'heureux, l'invincible, l'auguste, souverain pon- « tife exerçant la puissance tributienne, consul, père de la « Patrie. Les proconsuls de la ville de Reims. »

Cette borne, dont M. Savy donne le dessin, est d'une nature calcaire semblable à celle des carrières de Pouillon, situées à 7 kilomètres ; elle a 1 m. 75 de hauteur, 0 m. 34 cent. d'épaisseur et 0 m. 45 cent. de largeur (ses angles sont arrondis). C'est la seule borne milliaire qu'on ait trouvée sur les anciennes voies romaines de la Marne, le nombre IIII qu'on lit au bas, indique qu'elle était à 4 lieues de Reims.

Dimensions des Voies et Chaussées

Presque partout, selon le système romain, ces chemins étaient en relief 0 m. 50 cent. à 0 80 cent. sur les champs voisins. Leur largeur et leur composition variaient cependant, et beaucoup. Leurs chaussées ont jusqu'à 1 m. 50 d'épaisseur dans les bas fonds, elles sont absentes, ou de peu d'épaisseur sur les sommets.

Voici en moyenne les dimensions des voies romaines nos 3, 4, 7, citées par M. Savy :

Largeur totale de la voie : 10 mètres.

Chaussée empierrée : largeur 5 mètres, épaisseur 0 m. 70 cent., composée ainsi qu'il suit :

1re Couche ou couche inférieure : fragment de craie compacte appelée tuf, cassée à 0 m. 12 centim. de grosseur..... 0 m. 30 cent.

2° Couche gravier-calcaire extrait des rivières ou des terrains d'alluvion (le département en fournit sur plusieurs points)	0 m. 10 cent.
3° Craie compacte cassée en fragments moins gros que la première couche, ou cailloux siliceux amenés souvent de plusieurs lieues.....	0 m. 30 cent.
	0 m. 70 cent.

Enceintes fortifiées, Camps, Tumulus

Enceintes-fortifiées. — Plusieurs villages du département sont entourés de fossés. Les plus importants sont ceux de Suippes, Souain, Auberive, Baconnes, Bourgogne, Cernay-en-Dormois, Possesse, etc. Par qui ces fossés ont-ils été creusés? M. Savy ne résout pas la question.

Dans la statistique et l'histoire du canton de Sainte-Menehould, reproduites dans l'annuaire ou almanach du département de la Marne (années 1814 et 1815), M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippe, page 49, dit : « Beaucoup de villages dans les cantons de Ville-sur-Tourbe, Marson, Suippes, etc., sont entourés de hauts remparts et de fossés profonds. Somme-Suippe est le seul dans celui de Sainte-Menehould qui paraisse avoir joui de cet avantage : une ancienne inscription gravée sur pierre et un titre conservé annoncent que ces remparts ont été établis en 1579, en vertu de lettres patentes de Henri III et comme c'était précisément alors le temps des fureurs de la Ligue, on ne peut douter que leur établissement n'ait eu d'autre objet que de prémunir les communes contre les divers partis qui infestaient les campagnes. » M. Hubert dit que cependant les remparts et fossés de Saint-Jean-sur-Tourbe lui paraissent d'origine plus ancienne.

Camps. — L'auteur cite celui de la Cheppe (Fanum Minervæ, appelé camp d'Attila), et celui de Louvières, près de Vitry-le-François, considéré comme camp Romain.

Camp d'Attila

M. Savy reproduit la description du camp d'Attila donné dans un ouvrage intitulé *Attila dans les Gaules* et publié en 1833 par M. Tourneux. M. Savy pense que ce camp, dont l'irrégularité prouve la précipitation avec laquelle il a été établi, est romain, — il ajoute qu'il est possible qu'Attila s'en soit servi. — On est généralement d'accord aujourd'hui pour considérer le camp d'Attila comme un oppidum Gaulois.

Ce camp est contigu à Fanum Minervæ, aujourd'hui la Cheppe et à l'ancienne voie Romaine de Reims à Metz, par Bar-le-Duc et Toul.

Diverses découvertes sont signalées par M. Savy au camp d'Attila et sur quelques points rapprochés.

On a trouvé il y a 50 ans, dit le rapporteur, au lieudit le Mont-Erenois, situé sur la voie Romaine à 3 k. 700 au nord-ouest du village de la Cheppe, des squelettes, des poteries, vases en fer, des restes de briques et des tuiles à rebord.

Dans un trou, au milieu du camp, il signale d'autre part la découverte d'une grande quantité d'objets en fer, armes, massues, étriers, qui, rouillés, ont été vendus à la ferraille.

Nous verrons plus loin le récit d'autres trouvailles faites au sein du camp, et signalés par un rapport de M. Husson. Pendant les séjours de 1857 et 1858 de l'Empereur au camp de Châlons, S. M. fit ordonner des fouilles au camp dans la butte dite du Gros Châtelet, dans le dernier Tumulus qui reste sur le territoire de la Cheppe et dans un des tumulus de Bussy.

L'exposé de ces fouilles est bien vague, il est difficile sur ces données incertaines de fixer une date précise à ces trouvailles mi-Gauloises, mi-Gallo-Romaines.

Bataille de 451

M. Savy dit que si les auteurs sont d'accord pour fixer à l'an 451 la bataille perdue par Attila dans les plaines cata-

launiques, le lieu du combat est toujours l'objet de controverses. Toutefois la Cheppe, à 4 lieues de Châlons-sur-Marne et Méry-sur-Seine, à six lieues de Troyes sont les localités qui ont fixé l'attention des savants.

M. Savy dit qu'il pense, en citant un fait inconnu, de fixer l'attention des historiens sur le lieu où s'est livrée la bataille.

Résumé des Historiens

M. Savy passe en revue les principaux historiens anciens et modernes qui ont écrit sur le lieu où à dû se dérouler l'action principale de la bataille d'Attila.

Il cite Idace, placé en 427 sur le siège épiscopal de Zamégo, il vivait encore en 458, il était donc contemporain de l'invasion des Huns. Il dit : « Les Huns, après avoir « rompu la paix, pillent les provinces des Gaules et ruinent un grand nombre de villes. Attaquant en rase campagne le roi Théodoric et le général Aétius déjà alliés « pendant la paix, dans les champs Catalauniens, non loin « de la ville de Metz actuelle, qu'ils avaient détruite, ils « sont vaincus avec le secours de Dieu. »

Jornandès, Goth de nation et évêque de Ravennes et qui avait été auparavant notaire du roi des Alains, fit une histoire des Goths un siècle après la bataille d'Attila. Jornandès, qui paraît avoir écrit sous l'inspiration des mémoires d'Aétius, s'explique ainsi sur le lieu de la bataille : « *Convenitur itaque in campos Catalaunicos* qui et Mauricii *nominantur*, ce qui signifie que l'action s'est passée dans les champs Catalauniens, nommés aussi *Mauriciens*. Saint-Isidore de Séville, né en 570, rapporte que la bataille s'est donnée dans la plaine de *Mauriac*, à 3 lieues de Châlons : *Ubi Mauriacus campus tribus leucis catalauno abest.* On remarque, dit M. Savy, que cette dénomination de *Mauriacum* répétée par Grégoire de Tours et Frédégaire est en contradiction avec le texte de Jornandès qui dit *Mauricii* et non *Mauriacii* comme l'ont écrit plusieurs auteurs, ce qui

a causé les confusions auxquelles se sont livrés les auteurs modernes.

Parmi ces historiens modernes, M. Savy cite Adrien de Valois, Grosley, Amédée Thierry, enfin M. Tourneux. M. Tourneux démontre que la bataille de 451 s'est indéniablement déroulée à la Cheppe, et sur les plans et cartes, dessins joints à son ouvrage, déjà cité, figure l'emplacement occupé par les deux armées. Le camp d'Attila et les fortifications de Bussy, Nantivet et Saint-Remy, dit M. Savy, ne laissent subsister aucun doute, seulement M. Tourneux éprouve le regret de ne pas trouver, dans le nom de la Cheppe, l'étymologie de *Mauriacum* ou *Mauricium*.

M. Savy va tirer M. Tourneux d'embarras et triomphalement, bien que n'ayant aucune prétention au titre d'historien, il va citer un fait resté inconnu jusqu'alors et en déduire, avec la connaissance qu'il a des localités, le lieu précis de la bataille.

M. Savy s'exprime donc ainsi qu'il suit : « D'après les anciens itinéraires, un petit temple de Minerve (*Fanum Minervæ*) existait près ou sur la voie Romaine de Reims à Metz par Bar-le-Duc. Ce temple se trouvait où est aujourd'hui la Cheppe, c'est dans les plaines Catalauniennes à trois lieues environ de la cité des *Catalauni*. C'est aussi l'opinion de Delisle, Caylus et Walkenaer.

« Lorsque le Christianisme s'établit dans les Gaules, les temples païens, selon la loi de Théodose du 3 des Calendes de Mars en 380 durent être supprimés et remplacés par des édifices chrétiens. En 451, lors de la bataille d'Attila, *Fanum Minervæ* ne devait donc plus exister et une chapelle le remplaçait. En effet, dans le lieu du territoire de la Cheppe, appelé La Garenne Parjouet, près de l'angle sud-ouest du camp d'Attila dont il n'est éloigné que de 300 mètres, à l'endroit même où Delisle et Caylus placent *Fanum Minervæ* existaient une ancienne chapelle isolée. » Cette chapelle fut détruite pendant les guerres de religion

et M. Savy en a reconnu l'emplacement par la dépression du sol où se trouvaient les fondations.

Or, les habitants notables de la Cheppe, dont M. Savy a reçu la déclaration, tiennent de leurs pères qu'un tableau représentant Saint Maurice avait été transporté de cette chapelle dans l'église du village. Le vieux tableau très avarié de ce saint, fut remplacé vers 1823 ou 1824 par un tableau représentant Saint Hubert, nom donné à la Chapelle.

Quant au village de la Cheppe, sa dénomination, lorsqu'un temple à Minerve s'élevait dans ce lieu, était *Fanum Minervæ* et quand ce temple païen fut détruit et remplacé par une chapelle chrétienne, il prit le nom de *chapelle* qu'on retrouve encore dans certains pouillés du diocèse.

Les explications de Savy relatives à la dénomination des champs Mauriciens ont-elles été sanctionnées par les historiens, je ne sais.

Dans tous les cas, on peut dire de sa tentative vers la vérité :

Si non è vero, benè trovato !

Camp des Louvières

M. Pestre, de Vitry-le-François, ayant adressé au congrès archéologique de France, tenu en 1855 à Châlons, une notice sur le camp des Louvières, M. Savy en présente un extrait.

Nous apprenons par celui-ci que ce camp est situé sur le territoire de Vitry-en-Perthois et qu'il est très probablement Romain, mais que les quelques antiquités qui y ont été découvertes et dispersées ne permettent pas de conclusions certaines.

Tumuli

A la suite de ce travail, M. Savy cite les tumuli du département.

C'est d'abord la tomelle ou tombelle de Couvrot, tumulus

situé au sommet de la côte de ce nom, d'où il domine le village au nord et se trouve à 1 kilomètre du camp des Louvières avec lequel il était en communication par le chemin des Châteliers.

Ce sont ensuite les *3 tumuli de Bussy-le-Château*, situés à 3 kilom. 1/2 de la Cheppe.

C'est le *tumulus de Poix*, situé à l'est de Châlons, à 19 k. en ligne droite et à 21 kilom. en suivant les chemins par l'Epine et Courtisols. La tradition veut que ce soit le *tombeau de Théodoric*.

C'est le *tombeau de Vésigneul-sur-Coole*, village situé à 19 kilom. de Châlons en ligne droite et à 23 kilomètres en suivant les chemins d'Ecury-le-Repos et la vallée de la Coole. Ce tumulus est connu dans le pays sous le nom *de tombeau d'Attila*. C'est enfin la *butte de Prouilly*, village situé entre Reims et Fismes, presque à égale distance des deux villes et à 2 kilom. 1/2 au nord de la route. Cette butte porte le nom de *tombeau de Pharamond*. Toutes ces buttes ont été plus ou moins fouillées.

A peu de profondeur elles ont paru abriter des inhumations Gallo-Romaines avec des objets de cette époque ; fouillées très profondément, peut-être auraient-elles révélé des sépultures d'époque plus ancienne ?

M. Savy termine son travail par la désignation par ordre alphabétique des communes du département de la Marne, où il a été fait des découvertes de monuments et objets de l'époque Gauloise et de l'époque Gallo-Romaine, et des communes où il en existe encore, avec la description succincte de ces objets.

Je ne puis que signaler cette entreprise des plus louables ; elle mérite d'être continuée, elle me sourit assez et peut-être l'entreprendrai-je un jour.

1859. — *Etude sur les monumeñts Celtiques en général et sur ceux de la Marne en particulier, par M. Trémollière.*

M. Trémollière fait précéder son travail par un avant-propos que je laisse subsister:

« Messieurs,

« Avant d'aborder le sujet de cette étude, il importe de faire connaître la circonstance qui y a donné lieu.

« M. le baron Chaubry de Troncenord, dans la séance d'ouverture (23 mai 1855), du Congrès scientifique tenu à Châlons, ayant présenté à la savante réunion une note relative à quelques monuments celtiques découverts à Congy, peu de temps auparavant, l'assemblée accueillit cette communication avec intérêt, mais elle exprima le vœu d'avoir de plus amples renseignements, pour pouvoir les apprécier en pleine connaissance de cause. C'est pour déférer à ce vœu que M. Chaubry m'engagea à les étudier de nouveau et c'est le résultat de cette étude qui suit le présent avertissement. »

Nous allons donc, avec M. Trémollière passer en revue les monuments préhistoriques que M. Chaubry signalait, comme étant à cette époque, peu ou point connus du monde scientifique.

Pages 229 et 230, il est question d'une *petite allée* ou *grotte* détruite à Potangis.

Dans les vestiges qui restent apparents et dont le temps semble avoir emporté la plus notable partie, M. Trémollière semble voir les restes d'un monument dont, dit-il, on trouve les analogues, notamment dans le Morbihan : à *Pleucadeuc*, à *Augan*, à Monterrin et autres localités. Ce serait d'après le rapporteur un *Kist* ou Cist-Vean, ou chambrette de pierre affectée à des sépultures.

Page 233, M. Trémollière dit : « Il existe à *Congy deux* « *Menhirs* à peine indiqués par Chalette et Lesage, plus un « *Cromlech* et un *Dolmen* absolument ignorés.

Page 235. « On voit dans la plaine où le télégraphe était « autrefois établi, non loin du chemin qui conduit à une « des fermes de M. Chaubry, dite la *Cense rouge*, un petit « *Menhir* de 1 m. 60 hors de terre, vulgairement nommé « *Pierre-nue.* » M. Trémollière dit qu'il s'abstient de répondre si cette pierre est commémorative ou tumulaire. Et il poursuit : « Le second monument de ce genre, connu sous « le nom de *Pierre-Frite*, est à deux kilomètres au sud et à « gauche du chemin d'intérêt commun n° 20, contrée de « Chenevry.

« Il a 3 mètres de hauteur et 1 m. 80 cent. de largeur.

« A deux pas, se trouve une autre pierre qui, anciennement lui faisait face ; renversée par suite d'une circonstance ignorée, elle est couchée à plat et couverte par le « mouvement du terrain incliné, mais avec un peu d'attention on perçoit un de ses bouts. »

Le propriétaire du champ, l'honorable M. Férat, maire de Congy, disait à M. Trémollière que cette pierre était d'une dimension supérieure à celle qui est debout.

M. Trémollière considère ces deux menhirs comme indicatifs de la sépulture d'un druide supérieur ou d'un vergobert.

« Le *Cromlech de Congy* devait être placé à *Durpenne*, « au bas de la pointe, à l'est du bois de Troncenord, sur le « chemin de Courjonnet. On voit là dispersés des matériaux « qui ont dû lui appartenir. Ce sont des pierres en assez « grand nombre et d'une dimension en hauteur à peu près « égale. La table ou pierre sacrée, qui en occupait le centre, git à droite du chemin, elle est brisée en deux endroits, mais les deux fragments qui lui manquent et qui « s'y adaptent parfaitement, existent parmi les autres « pierres dont l'enceinte est formée. Cette table, en y com-

« prenant ses fragments, a neuf mètres de circonférence,
« deux mètres de longueur sur 1 m. 50 cent. de largeur.
« Elle offre une particularité peut-être unique : On remar-
« que presque au milieu de sa longueur, un renflement
« ayant la figure d'un cône renversé et régulier à ce point
« qu'on pourrait la croire taillée exprès pour servir de
« siège comme un tabouret. »

Page 238. — M. Trémollière ajoute :

« Il me reste à faire connaître le monument que possède
« M. Chaubry au milieu du beau parc de son château. Il faut
« le classer parmi ceux auxquels on a donné le nom de
« *Dolmens* ou *autels*. La table de ce dolmen, dit le rappor-
« teur, était, il y a quinze ans, couchée. M. Chaubry la fit
« mettre dans la position où elle se trouve, de manière à pré-
« senter l'aspect d'un menhir ou pierre fiche. Autour sont
« les trois supports endommagés, plus les fragments de la table
« qu'on brisa en la relevant. Enfin une autre pierre qui évi-
« demment n'est plus dans son entier et qui paraît avoir eu
« une destination spéciale. La table dans son état actuel-
« a environ deux mètres de longueur sur 1 m. 30 cent. de
« largeur, 0 m. 32 c. d'épaisseur et 7 m. 80 cent. de pourtour.
« A gauche de son extrémité supérieure, existe un trou circu-
« laire de 0 m. 5 qui la traverse de part en part, et qui n'a
« pu devoir sa parfaite régularité qu'en taillant la pierre avec
« soin. Cette circonstance peu commune a été reconnue pour-
« tant à quelques autres dolmens, mais dans des conditions
« différentes. Ainsi les tables de ceux de Civrac, du Pont
« Charras, commune de Saint-Laurent d'Ardillers (Charente-
« Inférieure), sont percées d'un trou assez large à leur centre ;
« à ceux de Trie, près de Gisors (Eure) et de Villers-Saint-
« Sépulcre, près de Beauvais (Oise), ce ne sont plus les tables
« qui sont percées, mais l'un des piliers. Ces perforations à
« des parties différentes de monuments identiques par leur
« objet, ont fait émettre des opinions peu rationnelles, de
« sorte que, dit le rapporteur, l'énigme est encore à trouver.

« Parmi les autres pierres qui sont auprès du dolmen qui « nous occupe, il y en a une qui ne peut être considérée « comme ayant servi de pilier à la table. En effet, elle n'a « que 0 m. 80 cent. de hauteur et 0 m. 50 cent. de largeur. « Elle est creusée à sa surface plane d'une espèce de bassinet « en carré, long de 0 m. 22 cent. de largeur sur 0 m. 20 cent. « de profondeur, terminée en entonnoir. C'est très vraisem- « blement, ajoute l'auteur, une *pierre de serment*.

« Il existe encore quelques-unes de ces pierres en Bretagne, « creusées de même à leur sommet.

« Celle de Plougoumelen (Morbihan) a 1 m. 40 cent. de « hauteur. C'est près de ces sortes de *Cippes* ou *peulvans* que « se rendaient les Celtes pour contracter leurs engagements « d'intérêt privé.

« Les parties contractantes mettaient la main droite dans « cette cavité, se la donnaient ensuite réciproquement et « juraient d'être fidèles à leur promesse. Le même usage de « s'engager par serment en touchant la pierre était pratiqué « par les Hébreux. »

1860. — *Vieux fers à cheval romains. — Rapport de M. Savy.*

Les fers dont M. Savy vient faire la description ont été trouvés par M. Battelier, maire au Meix-Tiercelin, sur le territoire de cette commune et dans la chaussée de l'ancienne voie romaine de *Durocortorum* à *Andomatunum* (de Reims à Langres).

Ces fers connus sous le nom d'Hipposandales ont cela de particulier qu'ils s'adaptaient sans clou au sabot du cheval. M. Savy pense que ces fers s'adaptaient d'abord sur le sabot au moyen du rabattement des pinçons ou oreilles, et qu'on les attachait ensuite avec des courroies en cuir.

M. Savy donne des dessins qui permettent de se rendre compte de la ligature telle qu'il la conçoit. Dans la pensée de M. Savy, ces fers, vu leur excessive rareté, semblent

avoir été destinés à des chevaux infirmes dont on voulait éviter de piquer les sabots par des clous — ces chevaux ne devaient qu'aller au pas.

1861. — *Etude de M. le docteur Remy, de Mareuil-le-Port, sur la caverne contenant des ossements humains et des armes en silex, découverte à Mizy (territoire de Leuvrigny, canton de Dormans), au mois de mai* 1861.

Description très consciencieuse d'une grotte-dolmen, de l'époque néolithique qui contenait 133 crânes humains ; les os des squelettes étaient dans la même proportion. Ces os étaient sans suite, pêle-mêle, quelques crânes seulement ont été adressés à la Société, ils semblent avoir été dispersés et perdus. Parmi les ossements humains, M. le docteur Remy signale une mâchoire de l'Ours brun (*Ursus arctos*) ce qui affirmerait, à cette époque, la présence de ce plantigrade dans la Marne.

Dans les hypogées néolithiques de la Croix des Cosaques de Châlons j'ai, personnellement, trouvé deux pendeloques constituées par une canine et une incisive d'ours.

Une planche annexée au mémoire de M. le docteur Remy, donne, en dehors d'autres objets, la représentation d'un petit dard en pierre calcaire de 115 millim. Cette forme, *en pierre*, est peu commune, à l'époque néolithique, néanmoins on trouve fréquemment des objets de forme semblable, mais en os.

1870-1871. — *Rapport de M. Savy père, sur un mémoire intitulé : Etude sur le Camp de Châlons. L'homme préhistorique et le cultivateur actuel. — Mémoire présenté par M. Husson, pharmacien a Toul.*

Le rapport de M. Savy nous fait connaître que M. Husson

pharmacien à Toul, affirme l'existence de l'homme préhistorique de date postdiluvienne, en Champagne.

M. Husson base son affirmation sur des découvertes faites dans l'enceinte même du camp d'Attila, lors des fouilles ouvertes au camp de Châlons sur la voie Romaine de Reims à Toul. Ces travaux, dit-il, ont fait découvrir la place d'anciens trous de 0 m. 50 cent. à 3 mètres de profondeur, de formes diverses, dans lesquels on a trouvé des tessons de poterie des premiers âges, des cornes de cerfs, de nombreuses dents de sangliers, des os taillés et des *instruments en silex*. L'auteur ajoute plus loin : des os *humains brisés et taillés et fendus en long*, mêlés aux débris de cuisine de ces hommes primitifs, sembleraient indiquer des *anthropophages*. L'auteur donne ensuite la description de plusieurs cavités qui lui semblent avoir été habitées par des générations successives. Enfin il termine son travail signalant quelques sépultures dans lesquelles les inhumés ont été trouvés dans la position d'une personne accroupie.

Des sépultures de ce genre, au dire du narrateur, auraient été rencontrées par M. Létaudin, dans le camp d'Attila, les autres auraient été mises au jour, le long de la Vesle, entre Saint-Etienne et Melette, par M. Machet.

M. Husson, attribuant ce dernier mode d'inhumation à l'époque post-diluvienne, ne s'était point trompé. Les multiples découvertes faites depuis confirment d'une manière indiscutable que cette pratique était usitée par *certaine* peuplade de l'époque néolithique. On retrouve néanmoins dans une position accroupie des squelettes de l'époque du bronze. Dans les hypogées néolithiques de la Croix des Cosaques de Châlons, j'ai découvert les inhumés dans diverses positions. Les uns par groupe étaient accroupis. Les autres étaient couchés. Dans les puits funéraires de Tours-sur-Marne, MM. Nicaise et Morel ont trouvé hommes, femmes et enfants accroupis et en rond tout autour du fond du puits.

1872-73. — *Rapport de la Commission nommée pour visiter les Grottes préhistoriques de Coizard-Joches et Courjeonnet ainsi que le musée fondé par M. Joseph de Baye, par Auguste Nicaise. — Lu en la séance publique du* 26 *août* 1873.

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, fut particulièrement bien inspirée quand, en 1873, elle confia à M. Auguste Nicaise, la délicate mission de faire un rapport sur une visite qu'une Commission de la Société fit aux grottes de Courjeonnet et de Coizard, en même temps qu'au Musée fondé par M. Joseph de Baye. Ce rapport au style pailleté mit une fois de plus en relief le magicien au verbe captivant et le savant si documenté qui, à chaque rapport nouveau sur l'archéologie, sait faire aimer aux plus prévenus cette science qui, de prime-abord, par sa dissonnance archaïque, semble si énigmatique et si maussade. Aussi, bien qu'il m'en coûte de ne pas suivre pas à pas le brillant rapporteur dans le chatoyant défilé des choses entrevues, je me contente de signaler, aux amateurs de saine littérature, la lecture in-extenso des bonnes pages de M. Nicaise. Et aux amateurs de résurrection du passé, j'engage de faire la connaissance de l'intéressante « *Archéologie préhistorique* » de M. le baron de Baye, éditée à Paris, 28, rue Bonaparte, Ernest Leroux.

Ces admirables découvertes constituant, comme le dit l'érudit rapporteur, un des événements les plus importants que puisse enregistrer l'archéologie préhistorique, la Société décerne à M. de Baye, une médaille d'or.

1873. — *Rapport de la Commission permanente d'archéologie, sur son programme et son but, lu par M. Aug. Nicaise en la séance du* 15 *mai* 1873.

Comme corollaire de la visite aux grottes de la vallée du

Petit-Morin, après le témoignage de haute estime accordé à M. de Baye, M. Aug. Nicaise, rapporteur, avait ajouté que, pour donner une féconde impulsion aux recherches archéologiques, il proposait d'honorer les travaux des ouvriers fouilleurs, ces utiles et modestes auxiliaires de M. Joseph de Baye, en leur donnant un témoignage d'encouragement et de satisfaction, c'est-à-dire en leur décernant des médailles de bronze. C'est pour obéir à cette proposition que la Société accorde une médaille de bronze à M. Just Evrard, à M. Alfred Pinchedez et à M. Joseph Leroux, et qu'elle inscrit au nombre de ses correspondants M. l'abbé Bordé, le dévoué collaborateur de M. J. de Baye. A la suite des récompenses accordées aux fouilleurs, il convient de signaler une médaille de bronze accordée, sur la proposition de M. Morel, archéologue, à M. Lemoine, de Connantre. Cette initiative provoque une émulation généreuse en faveur des documents qui peuvent servir à l'étude de l'Antique et la Société, dans sa séance du 1er mai 1873, sur la proposition de quelques membres, institue une Commission permanente d'archéologie prise dans le sein de la Société. Ces membres sont : M. Emile Perrier, président, MM. Garinet, Savy père, Gillet, Moignon, Auguste Nicaise, Vagny, Morel et Quinquet de Monjour, secrétaire. Le but complexe de cette utile création est résumé dans le programme du 3e concours adopté cette année :

Troisième Concours

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE

1° Une médaille d'or de 100 francs sera offerte à l'auteur du meilleur travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs localités de la Marne.

2° Des médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze, seront décernées aux créateurs de collections archéologiques et surtout aux organisateurs de collections ne renfer-

mant que des objets recueillis dans le département de la Marne ou dans les autres départements qui occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne province de Champagne, en préférant ces collections, à mérite égal, à celles de toutes provenances.

Quelle que soit l'origine de la collection récompensée, il sera indispensable qu'elle soit classée dans un ordre chronologique et méthodique à la fois, en groupant les objets par époques ou par cimetières, classés eux-mêmes chronologiquement.

3° Des récompenses seront décernées aux fouilleurs qui, en agissant pour leur propre compte, ou en opérant des fouilles pour d'autres personnes, se seront distingués par leur zèle, leur intelligence, par le nombre ou le mérite des objets par eux découverts.

4° Enfin la Société voulant créer à Châlons, à son siège, un musée départemental destiné à propager le goût des études et des découvertes archéologiques, conférera des récompenses aux personnes lui ayant révélé l'existence de terrains qui auront été utilement fouillés par la Société.

1873. — *Rapport de M. Royer sur la nouvelle école antibiblique et l'origine du Monothéisme, par M. Deschamps, vicaire général de Châlons.*

Bien que le clair exposé de M. Royer sur le travail de M. Deschamps nous transporte en pleine archéologie orientale, et nous éloigne par trop de la voie que je me propose de parcourir, je ne puis ne pas saluer en passant le savant que la Société a perdu en la personne de M. Royer.

De plus, persuadé de faire plaisir à tous les amateurs d'exégèse, je leur signale la lecture captivante du rapport de l'éminent polyglotte Châlonnais, pour qui le sanscrit même n'avait point de secret.

1874. — *Discours de M. Savy, président de la Société.*

LES VOIES DE COMMUNICATION

Pour son discours présidentiel, M. Savy prend comme thème : *Les Voies de Communication.*

J'en extrais : « Il nous reste peu de traces importantes de « chemins gaulois, il est vrai que plusieurs ont dû être « détruits par le temps ou remplacés par des voies romai- « nes ; le plus important, dans notre département est entre « Villers-Marmery et Muizon, un tronçon dit de « *la Bar-* « *barie* » qui servait de communication entre les *Bellova-* « *ques* et les peuples de la Germanie. On cite une voie « pavée qui du midi de la Gaule allait en Italie en traver- « sant les Alpes ; mais cette voie fut, dit-on, construite « par les Phéniciens pour faciliter le commerce que faisait « la colonie Massaliote avec Rome et la Gaule Narbonnaise « et surtout pour exploiter les mines d'or et d'argent que « recelaient les Pyrénées, les Cévennes et les Alpes. Cette « chaussée fut la première construite en Occident, et Anni- « bal s'en servit pour son fameux passage des Alpes. »

Le Président ajoute : « Il y a lieu d'admettre qu'en « Gaule les transports étaient peu importants. La preuve « peut s'en déduire de ce que : 1° Comme les autres peu- « ples, les Gaulois n'avaient point de grandes villes et leurs « *Oppida* comptaient peu d'habitants ; c'était dans les « campagnes que les populations étaient disséminées.

« 2° Leurs véhicules n'avaient que 1 m. 05 de voie, ainsi « que s'en est assuré un de nos savants correspondants « M. Peignié-Delacourt (1).

(1) La découverte dans la Marne d'une quarantaine de chars de guerre gaulois ne semble pas confirmer les indications fournies par M. Peignié-Delacourt.

Tous indiquent un écartement des roues qui varie de 1 m. 30 à 1 m. 35 cent.

« La voie des chars Romains était sensiblement plus « large ; elle avait 1 m. 35 et aujourd'hui celle de nos voi- « tures est de 1 m. 60 cent.

« Les Francs à leur arrivée dans les Gaules s'occupèrent « peu des voies de communication. Ce n'est qu'au VI[e] siècle « qu'on répare celles établies par les Romains et qu'on en « construisit de nouvelles, et ces travaux sont dûs à la reine « Brunehaut ; aussi le nom de chaussées de Brunehaut fut-il « donné à ces voies ; plusieurs l'ont conservé, par exemple « chez nous le tronçon qui existe entre Fismes et Cour- « landon. »

1873-1874. — *Rapport de M. Burel, secrétaire de la Société Académique.*

Le rapport de M. Burel, secrétaire de la Société Académique, constate que le Musée de la Compagnie s'est enrichi :

1° De médailles romaines et du Bas-Empire trouvées à Trépail, ainsi que de plusieurs pièces de monnaie des Catalauni ;

2° D'une médaille d'or trouvée à Variscourt offerte par M. Jacqmin, directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est.

Le 3[e] Concours, histoire et archéologie, permet de décerner : 1° une médaille de bronze à M. Descôtes, auteur d'un recueil de fouilles et de travaux de congrès archéologiques. Recueil intitulé : *La Champagne souterraine*, et qui peut être utile à consulter.

2° Une médaille d'argent, à M. Aubrion, médecin au

L'écartement des roues du char Gaulois de Somme-Bionne était de 1 m. 35.

Celui de la Gorge-Meillet a donné d'après deux mesurages successifs 1 m. 28 et 1 m. 30. Enfin le dernier découvert par M. Coyon, à Beine, accuse un écartement de 1 m. 33.

Gault qui, après avoir adressé une notice avec croquis explicatif sur un atelier préhistorique découvert par lui, à Villeneuve-lès-Charleville, reçut la visite de l'abbé Bordé et de M. de Baye, qui firent sur ce sujet, comme délégués de la Société Académique, un rapport circonstanciel.

1873-74. — *Rapport de M. Morel sur la découverte de sépultures Gauloises au territoire de Marson (Marne).*

M. Morel, l'éminent archéologue qui, depuis 1866, reste à la tête des ardents pionniers de la Marne, et qui, de jour en jour, voit s'enrichir les trésors de son incomparable musée, M. Morel, dis-je, en 1874, donnait à la Société lecture de ses intéressantes découvertes faites sur le territoire de Marson. Ces découvertes se divisent en deux parties et, accompagnées de six superbes planches de la lithographie Barbat, elles constituent une admirable étude de l'époque Gauloise.

La première partie révèle l'exhumation d'un guerrier Gaulois à Montfercaut.

Montfercaut est le nom d'une contrée située à 6 kilomètres au nord-est du village de Marson (Marne) et beaucoup plus loin que l'ancien village de Marson détruit depuis longtemps.

C'est à mi-côte d'un monticule qui s'avance au milieu des terres, que M. Morel a trouvé sa sépulture Gauloise. La tradition place en cet endroit un château qui n'a jamais dû exister. Cette sépulture a révélé un guerrier entouré de son mobilier funéraire composé de : une épée en fer de 0 m. 84 cent. de longueur, dont le type a été trouvé en multiples exemplaires et d'admirable conservation dans les Palafittes de la Tène.

Une paire de grands ciseaux à ressort ou *forces* à tondre les moutons, signalés dans les Palafittes de Neufchâtel.

Puis, une grande pointe de lance de 0 m. 27 de longueur. Enfin un umbo de bouclier.

L'unique poterie de cette sépulture est en terre noire fine et lustrée ; rehaussée de peinture rouge et ornementée de dessins en creux, elle peut être comparée aux vases de Marzabotto et représente un des plus beaux spécimens de la collection (section Gauloise) de M. Morel.

Les autres sépultures du territoire de Marson, signalées par M. Morel, ont été trouvées dans une contrée plus rapprochée du village, à un kilomètre vers le nord et située entre le chemin gaulois de Châlons et *Coupéville*.

M. Morel a exploré sur le haut et le versant de la colline, sur près de un kilomètre d'étendue, environ 140 sépultures. Parmi celles-ci, il y avait parfois dans la même fosse deux et même trois squelettes superposés et deux fosses, où l'homme et la femme étaient placés l'un à côté de l'autre et se donnant la main. Parmi les objets recueillis, il faut signaler cinq épées en fer dans leurs fourreaux de même métal et ceux-ci accompagnés de leurs anneaux de fer et de bronze. La plus grande de ces épées mesure 0 m. 91 cent. de long, les autres varient de 0 m. 35 à 0 m. 75 centim. de longueur.

Celle de 0 m. 55 centim. porte en haut du fourreau un véritable écusson en bronze, orné de trois têtes barbares en relief et au repoussé, posées dans l'écu une sous deux. Ce travail sent la facture du fameux fourreau qui, d'après Desor, représente l'emblème caractéristique des Gaulois, à savoir : le cheval cornu tel qu'il se trouve sur les monnaies de la Tène. M. Morel mentionne deux pointes de flèches en fer, mais dont il ne donne point de représentation.

A signaler aussi deux armilles qui, avec deux *bracelets en verre blanc*, deux vases apodes, indiquent tout particulièrement la haute ancienneté du cimetière de Marson. Il me reste à signaler une paire de *boucles d'oreilles en or* ayant la forme d'un croissant ; elles ont 0 m. 023 de hau-

teur 0 m. 020 m. de largeur et 0 m. 008 millim. d'épaisseur. Leur ornementation consiste en huit filets parallèles accolés deux à deux, entremêlés de 3 rangs de perles, le tout sur une feuille d'or au repoussé (Pl. 3, fig. 13).

M. Morel ajoute : Ces boucles ne se mettaient pas sur les oreilles comme celles que j'ai trouvées aussi en or et en verroterie rouge dans le cimetière Franc de Brébant, mais elles s'accrochaient comme on le fait à présent, et le bout de l'oreille venait s'adapter exactement dans le plan ménagé à cet effet au milieu de la boucle, munie elle-même de son crochet de suspension.

Je ne puis passer sous silence une particularité remarquée déjà, par M. Morel, dans le cimetière de Somsois, c'est en l'absence de poterie entière, la dissémination intentionnelle d'*éclats de poterie, comme devant tenir lieu de vases funéraires.*

J'ai pu constater personnellement ce fait lors de la fouille d'une sépulture Gauloise du Mont Saint-Michel, à Châlons-sur-Marne.

1874-75. — *Discours présidentiel de M. Aug. Nicaise.*

Le retentissement des découvertes archéologiques marniennes devait forcément appeler l'attention des spécialistes. Et, en l'année 1875, le Congrès archéologique de France venait, pour la deuxième fois à Châlons, tenir ses assises. Cette visite appelait évidemment, à la tête de la Société, un archéologue, et M. Nicaise était tout désigné. Tout désigné était aussi le discours du Président.

M. Nicaise expose donc avec son autorité incontestée les travaux de ses collègues depuis 1855 et il passe en revue toutes les découvertes faites dans le département.

Puis, avec la verve poétique d'un Figuier, il nous montre nos aïeux aux diverses étapes de l'humanité.

C'est donc au double titre d'*archéologue* et de *poète* que je signale et que j'applaudis le discours du président.

Etudes Paléoethnologiques, accompagnées de 2 planches, lithographie Barbat. — Les puits funéraires de Tours-sur-Marne. — Epoque de la Pierre polie, par Auguste Nicaise, président de la Société académique de la Marne.

Le rapport de M. Aug. Nicaise revêt une importance réelle puisqu'il confirme l'existence, à l'époque néolithique, d'un mode type de sépulture qui est vraisemblablement le même que celui qui avait été signalé dans la Meuse par M. Liénard, de Verdun, membre correspondant des travaux historiques. M. Liénard avait effectivement attiré l'attention de M. Alexandre Bertrand sur la destruction à Cumières (Meuse) d'un *puits sépulture;* mais averti trop tard, M. Liénard n'avait pu faire l'étude de cette sépulture qu'après coup. M. Nicaise ajoute : Nous pouvons dire que ce mode de sépulture, déjà constaté aux époques Gauloise et Gallo-Romaine, est maintenant acquis à l'époque de la pierre polie.

Lors des travaux exécutés pour le canal latéral de la Marne au Rhin, à 400 mètres sud-ouest de Tours-sur-Marne, les ouvriers mirent au jour plusieurs de ces sépultures. Les objets et les ossements furent pour la plupart jetés aux remblais.

Deux belles lances dont la plus grande mesure quinze centimètres et un couteau de plus grande dimension furent seuls recueillis. Ces découvertes étaient oubliées depuis trois ans, quand M. Armand Cuqu, meunier à Tours-sur-Marne, entendit parler de ces trouvailles. Il fouilla les pentes du coteau, et il trouva successivement cinq puits funéraires qui donnèrent de nombreux ossements et un mobilier fort intéressant de la pierre polie.

M. Armand Cuqu attira généreusement l'attention de MM. Nicaise et Morel sur ces gisements et les convia à y découvrir un nouveau puits.

En ayant découvert un, MM. Nicaise et Morel l'exploitèrent. Ils y trouvèrent les ossements d'environ 40 squelettes, hommes, femmes et enfants et des objets de la pierre polie.

Parlant des puits funéraires de Tours-sur-Marne, le rapporteur s'exprime ainsi :

« Les *Puits sépultures* de Tours-sur-Marne, creusés dans « cette terre mélangée de craie et de sable qui recouvre le « coteau sur une épaisseur de 2 ou 3 mètres, ont l'aspect « d'une bouteille de forme circulaire aplatie par la base et « au col allongé. Cette forme est facile à constater ; car les « travaux de recherche étant exécutés dans le flanc du « coteau, laissent voir la coupe de ces puits funéraires dont « l'entrée est seule accessible à des créatures de petite taille « et de faible corpulence, si l'on en juge par les dimensions « restreintes d'une conduite de descente large de 0 m. 50 « cent. à 0 m. 60 cent.

« A 1 m. 50 à 2 mètres du sol, le puits s'élargit brusque- « ment et donne naissance à une excavation circulaire où « reposent, sous la forme d'un magma compacte de terre « noirâtre et d'ossements qui cède assez facilement sous la « pioche, les restes de l'antique population qui vécut sur « ce point de notre département. »

Les Puits sépultures explorés par M. Armand Cuqu sont au nombre de six, ce qui, en ajoutant celui vidé par M. Morel et Nicaise, porte à sept le nombre connu de ces sépultures.

M. Armand y a recueilli 34 haches polies en silex et en roches de diverses grandeurs. L'une d'elles est en silex de Prouilly. A signaler une belle pointe de lance ou poignard (type du grand Pressigny) dont les similaires ont été trouvées dans les grottes de la vallée du Petit-Morin et à Châlons-sur-Marne (hypogées, croix des Cosaques), etc., etc. Un poignard triangulaire en silex de même forme a été récolté, en Egypte, enchâssé dans un manche de bois.

A côté de silex à tranchant transversal, à mentionner une grande lame en silex *retouchée*, de fines dentelures des deux côtés, et sur l'arête médiane (longueur 21 centim.), On a rencontré, comme dans presque toutes les sépultures néolithiques, des petites rondelles en calcaire, ayant la forme d'un gros bouton de chemise, percé d'un trou central. Ces rondelles de Châlons, étudiées au microscope par M. le professeur Bleicher, de Nancy, ont été reconnues comme provenant de coquilles fossiles.

L'objet le plus curieux de cette découverte est un biberon en terre trouvé intact par M. Armand. Ce biberon est d'une forme irrégulièrement ronde. On y distingue encore la forme des doigts qui l'ont modelé.

Sa hauteur est de 0 m. 04 cent. et demi, sa largeur à l'orifice de 0 m. 06 cent. et de 0 m. 05 cent. à sa base. Il a la forme générale d'un petit pot à fleurs et est muni latéralement d'un ajustage de forme conique de 0 m. 02 cent. de longueur et s'abaissant légèrement. Une petite lamelle de bronze repliée sur elle-même, a été trouvée par M. Morel dans la sépulture visitée par les archéologues de Châlons. Ce gisement serait donc contemporain des inhumés sous dolmen, où le bronze commence à apparaître en petite quantité sous la forme de parures.

M. Nicaise mentionne l'existence, à la base de chaque puits, de une ou plusieurs galeries creusées dans le sol et se dirigeant vers des points opposés au centre du puits. Ce sont de véritables terriers, dit l'auteur, par lesquels une mince créature pouvait seule s'introduire en rampant, etc. J'ajoute qu'ayant personnellement observé des galeries semblables à Châlons, je me permets d'établir que ces couloirs ne sont autres que des terriers de blaireaux dont j'ai retrouvé les ossements. M. Auguste Nicaise évalue à environ 160 squelettes, le nombre des individus renfermés dans les sépultures de Tours-sur-Marne.

M. Philippe Salmon, dans son dénombrement des types

néolithiques de la Gaule, p. 34, n'indique des puits funéraires de Tours-sur-Marne, qu'un crâne que possède le musée d'anthropologie de Paris (Mesure Hovelacque et G. Hervé 76.2).

Le Dr Guelliot qui a mesuré 4 crânes de Tours-sur-Marne de la collection Morel (Note sur des ossements préhistoriques trouvés à Reims), extrait de l'Union médicale du Nord-Est, 15 avril 1896, donne les indices suivants : 72.58 — 71.19 72.18 — 71.65. Ils sont donc comme les 9 crânes que j'ai personnellement recueillis dans la grotte funéraire de Livry-sur-Vesle, tous franchement dolichocéphales.

1874-75. — *Découverte de Somme-Bionne. — Gaulois sur son char et objets étrusques, par M. Morel, percepteur à Châlons-sur-Marne.*

En lisant le rapport de M. Morel sur la découverte de Somme-Bionne, il me vient à la mémoire l'épigraphe qui se trouve au bas d'un tableau d'un des grands maitres graveurs du XVIIIe siècle :

DICAT ET CONSECRAT PETRUS DREVET.

Effectivement le travail de M. Morel sur la découverte d'un Gaulois sur son char, place le laborieux rapporteur au rang des maitres archéologues champenois.

En décembre 1873, les ouvriers employés à fouiller le cimetière Gaulois de Somme-Bionne, situé sur une éminence, à une égale distance des sources des rivières de la Bionne et de la Tourbe, à 300 mètres au sud de la route, découvrirent, en un lieu appelé l'*Homme mort* ou *la Tomelle*, un large fossé rempli de terre noire et renfermant les restes d'un *guerrier inhumé avec et sur son char*. Un fossé de un mètre de profondeur et de largeur et de 16 mètres de circonférence entourait la fosse.

Ces fossés ne se rencontrent qu'autour de personnes importantes et généralement reposant sur leur char. Ils ont été signalés autour des inhumations de Pleurs, Connantre, Marson et de Saint-Jean-sur-Tourbe dont le char figure au musée de Saint-Germain, enfin autour d'une sépulture de l'époque du bronze de Courtavant (Aube).

Les chars ne sont point particuliers aux sépultures de la Champagne, on les signale dans la Côte-d'Or, dans les tombelles d'Anet (canton de Berne), dans le tumulus de Grauholtz et dans les tombes Celtiques d'Alsace, etc., etc. A la droite du guerrier de Somme-Bionne reposait une longue épée de 0 m. 90 cent. y compris la soie qui est de 0 m. 12 cent.; la lame est tranchante des deux côtés, reposant dans son fourreau en bronze du côté extérieur et en fer de l'autre, avec terminaison en trèfle. A son côté gauche se trouvait un long poignard en fer à dos droit; ainsi que *trois traits carrés* longs de près de un mètre, portant encore des traces d'emmanchure. Ces traits, dit M. Morel, ressemblent à la *hasta purra* dont on gratifiait les guerriers pour une action d'éclat. L'épée et le poignard devaient être suspendus à la ceinture du guerrier, au moyen d'un baudrier de cuir ou d'étoffe dont il n'est point resté de trace. L'épée y était attachée au moyen d'un crochet et de cinq anneaux de bronze.

Le crochet qui est aussi en bronze est remarquable.

Deux animaux affrontés, à têtes de chimères et découpés à jour, supportent la tête du crochet ; leurs corps imitent celui du cheval dont ils ont la croupe et leurs têtes rejetées en arrière ressemblent à des oiseaux fantastiques.

M. Morel ajoute : Devait aussi faire partie de la ceinture une petite tringle de fer à laquelle est fixé un bouton de bronze très gracieux.

J'ai recueilli, personnellement, une pièce semblable mais toute en bronze, dans le cimetière de la première époque du fer de Loisy-sur-Marne, je l'ai trouvée en place. Elle faisait

partie du fourreau d'une épée en fer et se trouvait à environ 20 centimètres du bas du fourreau (côté extérieur), ce bouton servait à suspendre l'arme.

L'inhumé de Somme-Bionne avait un anneau d'or, semblable à une alliance, de forte dimension, à la main droite.

Enfin au pied du squelette se trouvait une *œnochoé en bronze*, un *bandeau d'or*, et un *vase en terre rouge* brisé et une *coupe étrusque peinte*. L'œnochoé, comme son nom l'indique, était un vase de table contenant le vin destiné à alimenter la coupe. Des œnochoés similaires sont connues : comme celles de Somme-Bionne, elles sont à bec treffé et relevé. Elles ont le port de charmantes cruchettes munies d'une anse. Cette anse s'insère sur l'ouverture du col. De là, généralement serpentent, sur les bords, des animaux fantaisistes dont les têtes s'affrontent sans se rejoindre. Dans le bas, l'anse se termine en palmettes. Toutes les études sur ces intéressants récipients s'accordent à leur donner une origine Etrusque. Ce qui concorderait à affirmer cette origine, c'est l'élégante coupe à anses en terre peinte, qui gisait à côté de l'œnochoé de Somme-Bionne.

MM. Wite et Schuermann, ces hommes si compétents en pareille matière, attribuent cette coupe à l'art italo-grec.

M. Wite, dans la note transmise à M. Morel, dit :

« La petite coupe à anses en terre peinte, dont M. Morel « m'envoie le dessin, est tout à fait semblable aux vases de « terre peinte que l'on découvre en si grande quantité dans « les nécropoles de Toscane et de l'Italie méridionale. Cette « coupe à couverte noire et à dessins rouges, montre à l'in- « térieur un discobole qui court de droite à gauche, tenant « à la main un palet ou disque qu'il se propose de lancer. « On rencontre ces produits de fabrication non seulement « en Etrurie, dans la Grande-Grèce, en Sicile, mais encore « dans l'Attique, dans les Cyclades et jusqu'en Crimée. « Cette coupe peut remonter au-delà du III^e^ siècle avant l'ère « chrétienne, soit 200 à 250 ans avant Jésus-Christ. »

M. Schüermann dit de son côté : Ce serait donc l'Italie du V^e^ ou VI^e^ siècle (la décadence se rapportant au III^e^ siècle avant l'ère chrétienne) qui vous aurait rapporté votre *Cylix* ou *Calix*. Le grand vase rouge qui était placé à côté de l'œnochoé et de la coupe étrusque était en terre rouge de facture essentiellement Gauloise qui ne ressemble en rien à la poterie Gallo-romaine dite Samienne.

Nous avons vu que le guerrier de Somme-Bionne avait été inhumé sur son char. Celui-ci est représenté par deux cercles de fer qui étaient debout dans des fosses taillées dans la craie des deux côtés du guerrier.

L'écartement des roues était de 1 m. 35 cent. Ce char semble avoir été attelé de deux chevaux ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par les objets déposés dans l'*endroit* creusé au pied de la fosse pour recevoir le timon en même temps que les harnais.

M. Morel signale 6 terminaisons de bronze qui, selon lui, devaient servir à consolider le bout du timon.

Deux mors de chevaux sont également signalés par l'auteur. Ces mors désignés sous le nom de mors brisés sont en fer, leur longueur entre les anneaux n'est que de huit centimètres, ce qui laisse à penser que les chevaux étaient de petite taille. En dehors de ces objets, M. Morel a recueilli onze anneaux, neuf gros boutons, six phalères et de nombreux ornements ; le tout en bronze. Tous ces objets concouraient au service du harnachement et à la décoration des rènes et des têtières. Ces boutons ouvragés, ces phalères ajourées et ciselées à volutes entrelacées et opposées les unes aux autres, évoquent, suivant la haute compétence de M. Alex. Bertrand, *une origine ou inspiration orientale directe.*

Disons deux mots du *bandeau d'or* qui accompagnait l'œnochoé. Ce bandeau d'or est de l'épaisseur d'une feuille de papier, sa longueur est de 0 m. 18 cent., sa largeur de 0 m. 02 cent. 1/2. L'estampage imite les moulures d'une

couronne. Cet objet est vraisemblablement une pièce qui était appliquée sur l'œnochoé, — c'est proche de ces vases qu'ont été trouvés tous les bandeaux d'or signalés.

1874-75. — *Etudes sur les monnaies antiques recueillies au Châtel de Bovioles (Meuse), par M. Léon Max Werly.*

Je ne signalerai qu'en passant les très savantes études sur les monnaies antiques recueillies au Châtel de Bovioles, de 1862 à 1874, par M. Max Werly, membre correspondant. Ce travail, paru dans les mémoires de la Société, sera probablement analysé par mon très compétent collègue M. Horguelin, *suum cuique*.

1875. — *Médaille d'honneur du prix de mille francs accordée par le Ministère de l'Instruction publique à la Société d'agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, en récompense de ses travaux et publications archéologiques.*

A la suite de la publication du volume de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1874 à 1875, la Société fut désignée pour un prix d'honneur du prix de mille francs.

Je dois, à l'éloge de la section d'archéologie, publier un fragment d'une lettre que M. Aug. Nicaise, président de la Société, reçut de M. Chabouillet, conservateur des Antiques à la bibliothèque nationale et secrétaire de la Commission des travaux historiques et des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique :

Lettre adressée à M. Aug. Nicaise.

Paris, 28, rue de La Bruyère.

« MONSIEUR,

« La renommée doit vous avoir déjà appris que la Société dont vous êtes le Président a été désignée *par la Section d'archéologie* pour l'une des trois médailles de 1.000 fr. dont elle dispose.

« Dans une lettre en date du 7 juin 1874 vous me parliez déjà de votre ambition pour la Société de la Marne ; la voici réalisée.

« Le beau volume de 1874-75 a certainement fait pencher la balance en faveur de cette compagnie.

« Or comme vous avez le droit de dire en parlant des pages qui le composent : *Et quarum pars magna fui*, et comme auteur et comme Président, vous devez être très heureux de ce succès et je vous en félicite. »

1875-1876. — *Discours prononcé par M. Auguste Nicaise, président de la Société.*

Dans cet exposé qu'il sait rendre séduisant, M. Auguste Nicaise trace une chatoyante exquisse de l'archéologie. Il dit quel précieux appoint cette science fournit à l'art et à l'histoire. Il montre l'archéologie préhistorique ressuscitant l'homme des âges reculés avec ses armes, ses bijoux, avec ses modes de sépulture et presque avec ses croyances. Il rappelle que, sous le nom de *Nécrocorinthia*, déjà, à l'époque Romaine, on collectionnait des objets ravis aux sépultures antiques de la Grèce.

Il suit dans leurs travaux les savants exhumant les incomparables marbres des émules des Phidias et des Praxitèle et les trésors artistiques des maîtres joailliers des Pharaons.

Enfin, des pyramides ou des tombeaux dont les Champollion ont déchiffré les caractères énigmatiques, il nous ramène sous les volières de pierre de nos églises gothiques, puis il termine en disant :

« Ces travaux, Messieurs, apportent chaque jour de nouveaux éléments à ce grand édifice élevé à l'archéologie par l'érudition française, au fronton duquel brille cette belle devise : « *Gloriæ majorum* ! A la Gloire de nos ancêtres ! »

1875-76. — *Double sépulture Gauloise de la Gorge Meillet, par Ed. Fourdrignier.*

> Ses pareils à deux fois ne se font pas connaître,
> Et pour des coups d'essai veulent des coups de maître.

Telle est en effet l'épigraphe qui seule convienne au chef-d'œuvre de maîtrise du *dignus intrare* de M. Fourdrignier.

M. Morel venait à peine d'exhumer son char de Somme-Bionne que son collègue, M. Fourdrignier, à quelques kilomètres de là, en signalait un second. Il en désigne l'emplacement en les termes suivants :

« Sur les hauteurs entre Somme-Tourbe, Somme-Suippe et la Croix-en-Champagne, en face du lieu connu sous le nom de Naucolet, indiqué par M. Tourneux dans sa carte de la bataille d'Attila, se trouve un endroit appelé la Gorge Meillet. C'est là que, le 9 avril 1876, après divers sondages, j'ai découvert une sépulture heureusement demeurée vierge de toute atteinte, au milieu de ces terrains tant de fois explorés. »

Comme l'indique le titre du rapport, la sépulture de la Gorge Meillet était double. L'homme-lige du guerrier à char semble avoir voulu protéger après sa mort son compagnon d'armes placé au-dessous de lui. Le guerrier supé-

rieur était inhumé à peu de profondeur et la charrue avait peu respecté ses restes.

A son côté gauche, proche la hanche, gisait son épée en fer, dans sa gaine. Cette épée rappelle par sa forme celles des cimetières de la Marne. Quelques clous de fer, très vraisemblablement de bouclier, étaient également çà et là.

Sous ce premier inhumé s'en trouvait donc un second et celui-ci sur son char. Effectivement M. Fourdrignier dit : « Je mis à découvert de chaque côté du corps les cercles en fer des roues d'un char. Il avait été fait une poche afin qu'elles pussent se mettre de telle manière que le guerrier couché sur son dos se trouvât sur le même plan que l'essieu ; les cercles étaient entiers, bien que déprimés par le poids des terres.

« Les cercles avaient quatre clous à pointes intérieures qui, de distance en distance, retenaient le bois des roues. La manière dont la lame est bombée, ne fait pas penser à l'usure.

« Les frettes de chaque roue se trouvaient composées chacune de deux larges lames de bronze, disposées pour retenir les moyeux ; des clous, également en bronze, retenaient le bois avec la lame. Le bois restant en ces objets extrêmement léger nous permet de supposer que le bois d'orme était en usage, comme de nos jours.

« Enfin, l'essieu, à ses extrémités, pour que les roues ne pussent s'échapper ni s'éloigner de leur position verticale, portait une espèce de boite. C'était à la fois un ornement et une utilité, se composant d'une plaque épaisse de bronze, *paraissant avoir été dorée*, mise elle-même sur une plaque de fer plus forte. Le tout est rond, avec une ouverture ronde au centre, de manière que l'essieu puisse y laisser son extrémité. Une tige en bronze ou fer se mouvant dans le sens du diamètre de la roue retenait cette extrémité : c'est l'esse. Cette partie du char est admirable de travail. Des dessins au repoussé, semblant être de petites roses avec

trois feuilles arrangées avec goût, courent dans un cercle, puis d'autres assemblages de dessins réguliers en ronde bosse. A l'extrémité de la fosse, vers les pieds du guerrier supérieur, se trouvaient deux mors de chevaux, dits mors brisés ; huit boutons massifs garnis de coraux rouges, ces boutons étaient accompagnés de deux croix magnifiques ou *pendeloques cruciformes* ornées avec goût et symétrie de coraux et ayant chacune une chaîne de suspension ; tous ces objets sont en bronze et feraient supposer qu'*ils ont été dorés*. Ils faisaient partie du harnachement des chevaux. »

A signaler une œnochoé en bronze aux formes connues. Trois vases en terre gisaient non loin de l'œnochoé, le troisième avait la forme d'un plat et contenait des ossements de volaille, de porc et de deux petits rongeurs, enfin des coquilles d'œufs. Au milieu de ces reliefs se trouvait un couteau ou coutelas à forme longue et fine à manche d'os ou d'ivoire terminé par un bouton de bronze.

Vers le milieu du talus, séparant la fosse des harnais, se trouvait une espèce de manche creux en bronze que M. Fourdrignier pense être l'extrémité d'un fouet. Enfin à mi-jambe l'heureux archéologue recueille une masse de bronze écrasé qui constitue les débris d'un casque, la forme est celle d'un entonnoir, son épaisseur, tout au plus d'un millimètre. Des dessins représentant des croisements de lignes sillonnent sa surface, ces dessins très nets et très visibles semblent avoir existé sur une surface qui a paru avoir été dorée. L'extrémité du casque, par sa terminaison creuse, permet de supposer que des plumes ou une crinière ornementait le cimier. A sa base, les bords sont parfaitement accentués. Des cocardes travaillées au repoussé et ayant au centre un bouton de corail faisaient partie de ce casque.

Vers le bassin du guerrier, côté gauche, proche la hanche et passant sous la cuisse, se trouvait une grande et large épée à double tranchant. Puis en remontant de ce côté jus-

qu'à la tête, sans toucher au corps, furent recueillis le fer d'une grande lance, trois autres fers de javelots de belle dimension, deux extrémités de hampes de ces objets et enfin quatre fers de traits. Enfin à son bras gauche, proche le poignet, *un bracelet en or*, de forme gauloise des plus simples, à certains endroits le martelage est visible.

L'or est tirant sur le clair et, quoique sans doute de métal natif mat, ne parait point de grande pureté, son poids est de 39 grammes 50 centigrammes.

M. Fourdrignier, pris d'un rêve suggestif, termine son rapport par une mélopée funéraire et s'écrie dans la finale de son lyrisme :

« Sang, coule ; Vierge, verse des larmes, Mère, pleure tes « enfants ; Gaule pudique et chaste, voile-toi, la soldatesque italique a soif de ton sang et grimace de ta pudique beauté..... Ta fière indépendance, Gaule, va assouvir le vampire. Courbe ton front, Gaule, plus bas, plus « bas encore, voici César et César le Romain. »

Décidément, très décidément, tous poètes ces archéologues !

1875-76. — *Les chars Gaulois dans la Marne, par Ed. Fourdrignier.*

Le rapporteur, dans le premier plan de son étude, vient répondre à une question qui passionnait à ce moment les archéologues, à savoir : Les chars trouvés dans les sépultures sont-ils Gaulois ? M. Fourdrignier expose qu'indiscutablement les chars sont d'origine Gauloise ; on en trouve premièrement preuve et représentations indéniables dans le souvenir que nous ont légué les Gaulois de l'indépendance. Je veux parler, *dit-il*, de ces monnaies si communes et particulièrement en ce qui concerne la Marne, celles qu'on attribue aux Rêmes, lesquelles représentent, comme on le sait, d'un côté trois têtes de guerriers et au revers un char trainé par deux chevaux au galop. Enfin, sur ce char un aurige,

ur la croupe des coursiers, semble les exciter de la voix et u geste.

Deuxièmement, il démontre, le mètre à la main, que tout ce qui touche aux inhumations Gauloises semble porter la facture d'une mesure Gauloise voulue. Pour lui, les petits objets ont été fabriqués d'une longueur, d'une épaisseur de X pouces gaulois, tandis que les terrassements, tumuli, en diamètre, fosses et talus en largeur, longueur et profondeur, semblent, indéniablement, correspondre à X de pieds Gaulois.

M. Fourdrignier passe ensuite à l'étude de la fosse à char de la Gorge-Meillet et nous en offre des détails des plus instructifs. La fosse avait dans sa grande largeur, légèrement orientée du sud-sud-est au nord-nord-est, 3 m. 20 cent. ; sa grande largeur, prise du côté des roues, 2 m. 55 cent. et sa partie, largeur prise du côté où étaient les mors des chevaux, 1 m. 95. Elle formait par conséquent une sorte de trapèze en surface qui se divisait en deux parties principales ; la première ayant une profondeur de 0 m. 85 cent. était une sorte de terrasse sur laquelle avaient été déposés les mors, les pendeloques cruciformes et autres accessoires du harnachement déjà cité. Un talus à pente rapide, large de 0 m. 10 cent. sur une profondeur de 0 m. 30 à 0 m. 35 cent., donnait accès dans l'autre partie de la fosse, profonde de 1 m. 25 cent. C'est dans cette deuxième partie qu'étaient les roues et les débris du char.

A 0 m. 80 cent. de ce talus se trouvaient deux petites fosses, longues de 1 m. 10 cent. sur 0 m. 48 cent. de largeur, de forme elliptique, séparées de 0 m. 80 cent. environ, près de leur centre ; elles sont elles-mêmes distantes des parois de la fosse d'environ 0 m. 10 et 0 m. 15 cent. C'est dans ces deux poches que se trouvaient implantées les roues. L'essieu sur la plate-forme centrale disposée pour recevoir le corps du défunt, les deux roues avaient 0 m. 95 cent. de diamètre et étaient séparées l'une de l'autre par

1 m. 28 à 1 m. 30 cent. d'après deux mesurages successifs. L'étude des chars, de leur maréchalerie et de leur charronnage, enfin celle du harnachement est faite par M. Fourdrignier avec une très haute compétence ; j'en signale les quelques passages suivants :

« Le char, la voiture, si je puis m'exprimer ainsi, se com-
« posait d'une sorte de plancher reposant sur l'essieu, et
« dont le timon devait être pour ainsi dire la continuation.
« L'examen de la monnaie *Remo* nous fait supposer qu'à
« droite et à gauche de chaque roue, était une sorte de
« balustrade s'étendant en avant, elle servait à protéger le
« conducteur, et comme il est probable qu'elle était en
« bois, aucune trace n'en a été retrouvée dans la fosse. Le
« défunt avait été étendu sur le plancher de ce char ; tout
« viendrait donc faire supposer que l'avant et l'arrière
« étaient libres. Le conducteur se tenait au milieu de ses
« chevaux, de telle manière que son poids portait autant
« sur les roues que sur les chevaux. Il pouvait ainsi les
« exciter de la voix, de la main et combattre. Quoi de plus
« simple, en effet, que ce genre d'attelage ?

« Un joug servant à la fois de trait et de reculement pour
« aller en avant, retenir, reculer au besoin. Les soubre-
« sauts produits par une course rapide, sur un terrain sou-
« vent inégal, étaient amortis par de robustes jarrets et la
« grande habitude ; et en raison du peu de hauteur du char,
« on pouvait descendre et monter d'un bond, être prêt en
« un mot, à toutes sortes d'incidents. »

La race des chevaux Gaulois était plutôt petite que grande : les mors l'indiquent. Il était donc bien possible que les chevaux pussent se trouver placés justement en avant des roues sans être gênés dans leurs mouvements.

Ainsi le char était composé d'une paire de roues, hautes de trois pieds, distantes de quatre pieds, reliées entre elles par un essieu de bois. A cet essieu était ajusté un timon en bois également de quatre pieds. Ce timon se terminait par

une sorte de joug qui venait s'appuyer sur le garrot des chevaux et y était assujetti par une forte ceinture. Il se trouvait donc, en raison du peu de hauteur des roues et de la hauteur des chevaux, dans une position inclinée : C'est peut être ce qui explique dans les fosses ces deux parties d'inégale profondeur, substruction qui permettait de placer ainsi le char dans la position où il était lorsque l'on s'en servait, et en même temps d'y déposer le défunt comme sur un lit de parade.

1876-1877. — *La station de Saint-Martin-sur-le-Pré (Marne). Commencement de la pierre polie, par Aug. Nicaise.*

Quand M. Aug. Nicaise fit l'intéressante découverte de la station de Saint-Martin-sur-le-Pré, celle-ci venait à point. Elle apportait des documents nouveaux pour l'éclaircissement d'une question qui divisait les archéologues. Les régions ouest de l'Europe, dont fait partie notre pays, ont-elles été habitées sans interruption de la fin de l'époque du renne jusqu'au commencement de la pierre polie ? Ou bien s'est-il produit un *hiatus* pendant lequel, les races du renne ayant disparu par l'émigration ou par toute autre cause, un intervalle plus ou moins long se serait écoulé avant que de nouvelles races vinssent s'implanter sur notre sol?

Ce qui permettait aux partisans de l'hiatus de défendre cette théorie avec une certaine autorité, c'était l'absence de pièces justifiant la transition de l'époque paléolithique à l'époque néolithique. Les silex de la station de Saint-Martin-sur-le-Pré, en donnant une série d'instruments de formes et de factures transitoires, venaient donc apporter un nouvel argument en faveur de la thèse des adversaires de l'hiatus.

On sait aujourd'hui que la question de l'hiatus est résolue. La station de Campigny, par l'apport d'innombrables docu-

ments des plus probants, a fait donner à cette période de transition le nom d'époque Campignyenne.

C'est à cette époque qu'on doit rattacher la remarquable station découverte sur le Mont-Berru, par l'infatigable fouilleur marnien, M. Bosteaux, de Cernay-lès-Reims.

A signaler dans la station de Saint-Martin-sur-le-Pré plusieurs silex terminés par des soies, ce qui semble indiquer une taille intentionnelle révélant la préoccupation de l'emmanchement.

A la suite de son travail, M. Aug. Nicaise signale, aux environs de la station de Saint-Martin, une excavation en forme de bouteille, semblable aux puits funéraires de Tours-sur-Marne, mais d'une profondeur et d'une étendue moindre. Il n'y découvrit point d'ossements humains mais des vestiges qui affirment un lieu d'habitation.

Des débris trouvés dans ce milieu étaient formés par un mortier, ou un enduit dont une face avait été lissée et dont l'autre face reproduisait en creux des branchages. Cet enduit, comme nos mortiers modernes, était fait de sable et de calcaire. L'homme, en ces temps reculés, n'était donc plus voué au troglodytisme.

1876-1877. — *Silex associés au fer dans les sépultures de Sablonnières, près Fère-en-Tardenois (Aisne), par M. Aug. Nicaise.*

M. Nicaise, ne négligeant aucune occasion d'éclairer sa foi archéologique, après une visite à la collection du gisement de Caranda, dont une partie était exposée à Paris chez Messieurs Moreau père et fils, résolut de connaître le gisement de Sablonnières dans lequel M. Frédéric Moreau père exploitait des cimetières Gaulois et Mérovingiens qui offraient cette particularité, commune au cimetière de Caranda, de présenter l'association bizarre du fer et du silex taillé.

Il exposa son désir à M. Moreau père, qui voulut bien le

convier à assister à des fouilles qui, sous ses yeux, eurent lieu le 25 octobre 1876.

Parmi les sépultures explorées au nombre de 16, trois exemplaires montrèrent le caractère recherché. Et M. Aug. Nicaise revint de son excursion avec la conviction qu'exprimait à la Société d'anthropologie M. Millescamps, c'est que : « *Les silex placés intentionnellement dans les tombes ont un caractère votif, mais qu'il ne pense pas que ces silex aient été taillés aux époques Franque ou Mérovingienne.*

Tous les archéologues ne sont pas néanmoins de cet avis, et, tout récemment encore, Du Clusiou, dans son *Art national* (Paris, Le Vasseur, éditeur), disait dans ses notes, page 26 :

« Les récits les plus authentiques constatent, du reste, qu'on s'est servi d'armes de pierre dans les armées, jusqu'au XI^e^ siècle.

« Guillaume de Poitiers rapporte que les Anglais, à la bataille d'Hastings : *Jactant Angli cuspides et diversorum generum tela, sævissimas quoque secures et lignis imposita saxa.* « Les Anglais lancent différentes sortes de traits, des haches très dangereuses et des flèches armées de pointes en pierre. » (*L'Industrie humaine et ses origines*, par A. Doux, Paris, Belin 1877, page 108, note).

M. Aug. Nicaise, à l'appui de sa thèse expose que :

« La patine des silex exhumés n'a pu se former pendant la période d'existence des vivants, cette patine indique un séjour à la surface du sol beaucoup plus prolongé.

« On sait que la patine ou *Cacholong*, ne peut colorer profondément la surface d'un silex, en le décomposant, que s'il reste exposé aux influences atmosphériques pendant une longue suite d'années et probablement des siècles.

« Les silex enfouis à Caranda et à Sablonnières ne pouvaient revêtir cette patine ni pendant le temps qu'on en

faisait usage, ni dans la période pendant laquelle ils sont restés enfouis dans les sépultures.

« Les populations Gauloises les ont donc trouvées revêtues de cette patine.

« Quant aux silex non cachalonnés et aux arêtes vives, ils doivent leur conservation à ce qu'ils ont été enfouis aux âges préhistoriques, peu de temps après leur abandon sur le sol, jusqu'à ce que les Gaulois ou les Francs les rencontrassent dans le sol.

« Mais ce qui, selon nous, peut établir surtout que les silex trouvés à Caranda et Sablonnières sont l'œuvre des populations de la pierre, c'est qu'ils appartiennent aussi bien à la pierre polie qu'à la pierre taillée.

« Les populations de l'époque de la pierre polie ne taillaient point le silex de cette manière, à plus forte raison, celles qui les ont suivies aux époques gauloise et franque, n'auraient-elles point fabriqué les types grossiers contemporains du Mammouth et de l'Ursus spelæus. »

Résultats des concours ouverts par la Société, 1876-77.

Histoire, archéologie. — Une médaille de bronze décernée à M. Barrois, instituteur à Haussignémont, pour sa *Monographie des monnaies gauloises, grecques et romaines, recueillies sur le territoire de Perthes.*

Une médaille de bronze, décernée à M. Doyen, pour le zèle et l'intelligeance dont il a fait preuve dans les fouilles archéologiques dirigées par M. Morel.

Le Cimetière Franco-Mérovingien de Hancourt (Marne), par M. Aug. Nicaise.

Le rapport de M. Nicaise offre un intéressant ensemble de documents pour l'étude des époques Franque et Mérovingienne.

Le rapporteur dit : « A l'extrémité nord-est du territoire de Margerie-Hancourt, village situé sur les limites des dépar-

tements de la Marne et de l'Aube, et au sud-est du hameau de Hancourt, il existe une élévation de terrain, due certainement à la configuration du sol, mais dont la forme naturelle a été modifiée par le travail de l'homme.

« Ce tumulus porte le nom de *Tumois*, dérivé de Tumulus, d'où dérivent les mots : *Tomois*, *tome*, *tomelle*, *tombe*, *tombelle*. Ce tumois est situé à l'extrémité nord-est d'un long mamelon de terrain qui domine le village de Hancourt ; il n'est séparé de ce mamelon que par un col ou dépression de peu d'étendue ; il a 145 mètres de longueur sur 35 mètres de largeur à sa base la plus large et 12 mètres environ dans sa plus grande hauteur.

« De son point culminant on domine un immense horizon. »

M. Nicaise, à ce propos, dit que le plus grand nombre des gisements de cette époque sont placés dans des conditions topographiques semblables, sur le flanc des collines ou à l'extrémité d'un coteau élevé, d'un promontoire dominant le plus souvent un vaste horizon.

M. Nicaise cite à l'appui de son dire le cimetière de Pareuil, à deux lieues est de Dormans (Marne).

C'est ce que constate aussi M. Edouard Fleury dans sa publication intitulée : « *Antiquités et monuments du département de l'Aisne,* » lorsqu'il écrit :

« Les inhumations en rase campagne sont des plus rares, les Mérovingiens ayant systématiquement recherché, même dans les plaines, un ressaut, un accident de terrain, un monticule si peu élevé qu'il fût. »

A Hancourt, la plupart des inhumés ont été simplement placés dans le sol, revêtus de leurs vêtements, un certain nombre ayant autour d'eux leurs armes, ornés de leurs bijoux et ayant aux pieds ou entre les jambes un vase funéraire.

Fouillé depuis 1872, à différentes reprises, par MM. Maillard, Nicaise, Blin, Collet et Jacquier, le tumulus de Hancourt a donné, à ses explorateurs, les armes suivantes : des

scramasaxes de 0 m. 38 à 0 m. 52 cent. de longueur, des petits couteaux de trousse qui se portaient à la ceinture de 0 m. 60 à 0 m. 20 centimètres de longueur. Deux francisques, une lance et 2 pointes de flèches en fer. Deux scramasaxes portaient les entailles longitudinales que Grégoire de Tours signale comme des rainures à poison ; scramasaxes et couteaux semblent avoir été munis de manches en bois.

Les vases exhumés, en terre noire, grise ou jaune approchant du rose, se rapportent à deux types : les uns au type dit caréné, les grands de hauteur de 0 m. 11 cent. sur huit à neuf de large à l'orifice, les autres ressemblent à des soucoupes.

On a rencontré 2 vases en verre : l'un d'eux a été brisé dans la fouille ; l'autre, qui fit partie de la collection de M. Nicaise, est apode, d'un verre bleuâtre en forme de calice allongé, avec rainures longitudinales sur les flancs. Les bijoux y sont rares ; ce sont d'abord d'énormes boucles qu'on croirait destinées à un harnais de cheval si elles n'avaient été trouvées à la hauteur de la ceinture des inhumés. Le bronze dont sont fabriqués ces bijoux est à bas titre. Parmi les fibules de formes mérovingiennes connues, à signaler un bijou en forme d'étoile à huit rayures. Ce bijou est en bronze, ces rayons de forme ovalaire très allongée sont terminés par un cercle et sont incrustés d'émaux alternés rouges et bleus.

A mentionner aussi : un bijou formé de deux plaques de forme circulaire, fixées l'une sur l'autre, l'une de bronze, l'autre d'argent. Sur cette dernière, des verres colorés et des cabochons en émail alternés rouges et bleus sont sertis par des filigranes artistement soudés. Au centre une saillie en umbo est surmontée d'un cabochon en émail bleu.

Les seuls *bracelets* trouvés à Hancourt *sont de forme et d'origine gauloises* ; ils sont en bronze, leur seul ornement consiste en douze cabochons faisant saillie sur le pourtour

intérieur de l'anneau tandis que chaque extrémité est terminée à l'ouverture du bracelet par un cabochon demi sphérique, beaucoup plus gros, creux et renfermant les restes d'une pâte résineuse noire.

Nota.—Les bracelets du cimetière de Hancourt sont d'une facture identique à des anneaux que j'ai personnellement trouvés aux pieds de plusieurs inhumés du cimetière de la première époque du fer de Loisy-sur-Marne.

Ce n'est pas le seul vestige Gaulois trouvé dans les tombes de Hancourt : sur sept monnaies qui y furent découvertes trois sont Gauloises.

A propos de la lance trouvée à Hancourt, M. Aug. Nicaise se demande si cette arme constitue une *framée*.

Dans un exposé très documenté, le savant archéologue répond : On a parfois confondu la *framée* et la francisque ; on pensait alors que ces deux dénominations s'appliquaient à la même arme, la hache, une des armes nationales des franco Mérovingiens. Plus récemment, la hache a conservé le nom de francisque et l'on appelle framée la lance. Bien que cette distinction soit aujourd'hui généralement admise, il nous semble, dit M. Nicaise, que les textes consultés et notamment Grégoire de Tours, laissent penser que la *framée n'est point une lance mais une épée*.

Dans la reconstitution des armes Mérovingiennes du musée d'artillerie, la *framée figure comme lance mais non sous la forme d'une épée*.

Les grains de colliers trouvés à Hancourt sont pour la plupart en pâte de verre, rehaussés de stries et de chevrons de bandes, de dessins variés de formes et de couleurs. Deux d'entre eux sont en ambre.

Les crânes trouvés à Hancourt sont relativement petits eu égard à la structure générale des os, ils sont d'un type constant dans leurs formes diverses et se rapportent aux caractères constatés par M. de Marsy : « La partie antérieure du crâne, dit M. de Marsy est assez développée. Presque tous

offrent un front assez déprimé, fuyant en arrière. La partie postérieure présente presque toujours de nombreuses et fortes protubérances. »

M. Nicaise pense que les sépultures de Hancourt appartiennent à la période franque ou de transition du Vᵉ ou VIᵉ siècle.

Il base cette probabilité :

1° Sur la présence de vases en verre, tandis qu'on ne les rencontre guère dans les cimetières des VIIᵉ et VIIIᵉ siècles;

2° Sur l'absence de monnaies mérovingiennes et la présence de monnaies gauloises ;

3° Sur l'absence d'épées à deux tranchants, rencontrées surtout dans les gisements du VIIᵉ et VIIIᵉ siècles ;

4° Enfin, on n'a trouvé qu'un seul cercueil en pierre, tandis que ce mode de sépulture devient de plus en plus fréquent à mesure qu'on se rapproche de l'époque carlovingienne.

Note sur une coupe en terre de l'époque du bronze, découverte près de Châlons-sur-Marne, en octobre 1878, *par M. Aug. Nicaise.*

Les documents de l'époque du bronze sont si clairsemés dans la région de l'est, qu'on admet généralement peu l'existence de cette époque dans cette région et notamment en Champagne.

Cette opinion est surtout fondée sur l'absence dans les trouvailles champenoises de poteries caractéristiques de l'époque du bronze.

M. Nicaise, en octobre 1878, près de Châlons, *au lieu dit le Salage,* eut la bonne fortune de recueillir un des types les plus purs de la céramique de l'époque du bronze. Ce spécimen rencontré dans les palafittes de la Suisse (Mœringen, Auvernier) est une coupe d'une forme très évasée, elle

a 0 m. 23 cent. et demie de diamètre à son bord supérieur, tandis qu'elle ne mesure que cinq centimètres à sa base.

L'ornementation de cette coupe se compose de chevrons rayés intérieurement de stries paralèlles et s'appuyant sur des cordons circulaires. On remarque à son centre, un umbo ou renflement central, d'une saillie très prononcée. Cette ornementation, dite en dents de loup, comme celles de nos assiettes ou plats, est toute intérieure.

Il n'y a en effet sur le côté extérieur, du reste caché quand le vase est à plat, aucune trace de dessin extérieur.

Cette coupe était placée au milieu de cendres et de débris de charbon, dans une excavation de forme circulaire ayant à l'ouverture 0 m. 95 cent. de diamètre, 0 m. 65 à sa base et 0 m. 60 cent. de profondeur. Une phalange de doigt est le seul vestige rencontré dans ce milieu. M. Nicaise conclut : L'incinération au milieu de laquelle j'ai rencontré ce vase, est un des rites funéraires caractéristiques de l'époque du bronze, et vient ajouter un nouvel élément d'appréciation à ceux qu'on trouve dans la forme, la fabrication, la pâte et l'ornementation de ce vase, au point de vue de l'existence d'un âge du bronze, quelque courte qu'en ait été la durée, dans la région de l'est de la France.

Extrait de « l'Association française pour l'avancement des Sciences » — Congrès de Reims 1880. — *La Grotte-Dolmen de la Garenne-de-Verneuil (Marne), par Aug. Nicaise.*

Sur le versant du coteau de la Garenne-de-Verneuil, situé sur la rive droite de la Marne, à trois kilomètres sud-est de Dormans, en 1879, des ouvriers carriers en enlevant des blocs de pierre mirent au jour une grotte recélant de nombreux ossements. Cette grotte avait été creusée sous deux larges grès et d'autres blocs en meulière, placés de champ, en soutenaient le plafond. On estime à 70 les crânes,

hommes, femmes, enfants de cet ossuaire. En 1880, informé de cette découverte, M. Aug. Nicaise fit déblayer cet emplacement et il rapporte : « qu'on descendait dans la grotte de la Garenne par un escalier de cinq marches, ayant chacune 0 m. 70 cent. de longueur, sur 0 m. 20 à 0 m. 25 cent. de largeur. Cette grotte était longue de deux mètres, sur une même longueur, se terminait à l'arrière par un contour légèrement ovalaire. Elle était haute de un mètre environ.

« Les deux roches qui la recouvraient mesuraient ensemble quatre mètres de longueur sur une largeur de trois mètres.

« Une pierre de 0 m. 80 cent. carrés en fermait l'entrée orientée à l'ouest. Les supports des deux tables mesuraient chacun environ un mètre carré de largeur sur 0 m. 25 cent. d'épaisseur. La grotte était pavée de pierres plates en calcaire grossier. Le mobilier était ainsi disposé : sur le pavé un cercle de charbons, puis les os longs au milieu desquels étaient les autres ossements. Les têtes rangées l'une près de l'autre surmontaient cet ensemble.

« A Misy, les pierres plates en calcaire, semblables à celles dont la grotte était pavée, formaient des compartiments dans lesquels un certain nombre d'ossements étaient placés. A la Garenne, les ossements ne formaient qu'un ensemble.

« Les deux crânes entiers que M. Aug. Nicaise put recueillir ont donné comme indice céphalique l'un 76, l'autre 79.

« Un vase, en terre grossière, était déposé au milieu des crânes.

« Parmi les ossements, vers la gauche, et au fond de la Grotte, était une hache et une emmanchure.

« Quelques couteaux en silex, des grains de collier en coquilles, et quelques valves d'unio percés complétaient le mobilier funéraire du gisement. »

M. Aug. Nicaise termine son rapport par les considérants suivants :

« On sait que certaines tribus sauvages de l'Amérique emportent, lorsqu'elles émigrent, les ossements de leurs pères, ou les rassemblent dans un lieu soigneusement caché. Nous nous trouvons donc en présence d'une semblable coutume, basée sur le respect de la mort, constaté déjà à une époque beaucoup plus reculée, celle du renne, chez les peuples primitifs. »

Dans une note au bas d'un opuscule de cette découverte, je trouve tracée de la main de l'auteur la conclusion suivante que je transcris :

« La Grotte-Dolmen de Verneuil est *le seul* gisement ren-
« contré en France où les ossements ont été transportés
« après la mort et rangés dans un ordre préconçu, venant
« appuyer d'un témoignage indiscutable cette coutume des
« peuples de la pierre polie de vider les sépultures des an-
« cêtres pour en rassembler les ossements dans un ossuaire
« commun. »

1879-80 — *Le Menhir de la forêt du Gault (Marne), par M. C. Aubrion, médecin au Gault (Marne).*

M. Aubrion, en quelques bonnes pages, décrit un menhir qu'il signale à un concours de l'Académie de la Marne ; notre archéologue lui aussi, étant donnée l'épigraphe placée en tête de son travail : *Sta viator, Heroem calcas!* Arrête, voyageur, tu foules un Héros ! aurait des tendances peut être bien, comme tous les savants des sciences inexactes, à enfourcher Pégase, mais il sait contenir sa monture. Il en descend, et, en style clair, du haut de son menhir, il nous apprend que : « A l'extrémité sud-est de la forêt du Gault (Marne), dans l'angle formé par la route du Désiré et la route des Essarts à l'Hermite, tout proche de ce dernier hameau, il existe une des *bornes* de la forêt, et elle est considérée comme telle par les gens du pays. »

M. Aubrion, appuyé par la confirmation de personnes compétentes, signale cette borne comme étant très certainement un menhir; en voici la description par le rapporteur : « Plantée verticalement au bord du bois, elle a la forme d'une pyramide irrégulière à trois faces inégales, dont l'une à peu près perpendiculaire au sol, s'élève de deux mètres au-dessus de celui-ci, tandis que les autres mesurent trois mètres de la base au sommet. Chacune des faces a aussi des largeurs différentes : 1 m. 80, 1 m. 40, 1 mètre. Constitué par un bloc de ce grès que l'on trouve fréquemment dans notre terrain, elle a un poids considérable que nous avons calculé approximativement. En l'absence de fouilles que nous regretterions même de voir faire, nous avons supposé qu'il était enfoncé dans le sol de 0 m. 50 cent. et nous avons estimé son poids total à 7.000 kilogrammes. » Les deux menhirs signalés dans le département de la Marne sont peu éloignés de celui du Gault et semblent affirmer la destination de celui désigné par M. Aubrion.

La forêt du Gault a peut être même possédé d'autres mégalithes et M. Aubrion établit sa croyance sur les raisons suivantes :

« Dans son ouvrage intitulé : *Le Gault et ses hameaux* (Sézanne, 1879, Patoux, éditeur), il dit :

« A la pointe sud-ouest de la forêt se trouve aujourd'hui le hameau de Dagône. Or ce nom de Dagône vient du mot Gaulois *Agaunum*, qui signifie *roche*, et les traditions ont conservé jusqu'à nos jours le lieu dit du *Pré-de-la-Pierre* ou *Près-de-la-Pierre,* tout proche Dagône. Il ne saurait donc y avoir de doutes sur l'existence en ce point, d'une roche, d'une pierre de grande dimension ou de forme remarquable. De là à penser à ces monuments mégalithiques, dolmens ou menhirs dont on retrouve encore quelques exemples dans nos contrées, il n'y a qu'un pas, et pour mon compte, je suis tout disposé à

« admettre l'existence, dans ces temps reculés, d'une pierre « celtique ou druidique, comme on le dit souvent, dans les « environs de Dagône. »

Le travail de M. Aubrion a été récompensé par une mention honorable.

1879-1880 — *Le cimetière des Varennes, près de Dormans (Marne), époque de la pierre polie, par Aug. Nicaise.*

M. Aug. Nicaise dit qu'au lieu dit les Varennes, près Dormans (Marne), il a découvert un champ de sépultures couvrant 500 mètres carrés, et constituant, par *fosses disséminées, un cimetière* de l'époque de la *pierre polie.*

Les sépultures y étaient creusées dans la grève, à une profondeur de 0 m. 50 à 0 m. 60 cent. et à 1 m. 20 cent. environ de la surface du sol actuel.

Elles étaient placées sans ordre, à quelques mètres l'une de l'autre, mais toutes orientées nord-sud. Tantôt elles étaient larges et longues et renfermaient plusieurs squelettes ; tantôt elles ne montraient qu'une excavation circulaire et irrégulièrement carrée de 0 m. 60 cent. de largeur à peine à l'orifice et de 0 m. 45 cent. au plus à son extrémité inférieure.

Les morts y étaient déposés accroupis, le visage tourné vers le sud et gisaient au milieu d'un terrain noir donnant des traces évidentes et multiples d'un foyer placé au-dessus de la fosse après l'inhumation. Plusieurs de ces fosses ont donné des débris de poterie et un vase en forme d'olla basse et évasée. Le poterie trouvée dans ce gisement est assez fine, faite sans l'aide du tour, de couleur rouge éteint ou rouge noirâtre restée noire à l'intérieur, faute d'une cuisson suffisante, ornée parfois de petites impressions en forme de carrés ou triangles irréguliers, rangés en quadruple cordon circulaire, fractionné par des espaces sans ornementation.

On trouve fréquemment ce genre d'ornementation à l'époque mérovingienne. D'autres fragments de poterie montrent une ornementation en S placée sous un cordon circulaire.

Un des débris de vase des Varennes laisse voir des lignes obliques creuses remplies d'une pâte blanche semblable à de la barbotine, empruntée sans doute à de la matière calcaire.

Dans chacune des fosses de la Varenne ont été déposés, pour l'accomplissement d'un rite funéraire, une arme ou un instrument de pierre.

Dans trois sépultures différentes, M. Nicaise a trouvé : une hachette formée d'un galet roulé, auquel on a pratiqué un tranchant par le polissage, un grattoir délicatement retouché, enfin un couteau en silex.

M. Aug. Nicaise signale à Monsheim, près Worms, un cimetière absolument semblable découvert par Liden-Schmit.

Les crânes comme ceux des Varennes, comme ceux de la Grotte de Livry-sur-Vesle, accusent tous une dolichocéphalie prononcée.

Fouilles archéologiques.

La Société récompense d'une médaille de bronze, M. Hanus, de la Croix-en-Champagne, le doyen des fouilleurs de la Marne.

1879-1880. — *Découvertes faites à Saint-Memmie et à Châlons-sur-Marne, époque Gallo-Romaine.*

Stations Gallo-Romaines du Châtelat de Bussy-Lettrée et de la *Madeleine à Somme-Vesle* (Marne), par *Aug. Nicaise.* — En février 1880, entre le Petit Séminaire et l'église nouvellement construite à Saint-Memmie, des travaux amenèrent la découverte de sépultures ayant contenu les unes des cercueils en bois révélés par des clous rouillés,

les autres des cercueils en pierre. Ces cercueils n'ont offert aucun objet. A la même profondeur, l'esprit mis en éveil par M. Aug. Nicaise, des ouvriers purent recueillir : 1° Un vase en argile blanche de forme ovoïde allongée ; à sa base le col étroit est muni d'une anse.

2° Un vase en argile d'un rouge pâle, à large panse, au col semi-large : 8 centimètres, orné de 2 anses;

3° Un vase en grès craquelé à large col ;

4° Deux Vases, forme assiette creuse, dans lesquels étaient placés des ossements de poulet et de porc.

Cette découverte avait rendu M. Aug. Nicaise assez perplexe et il écrivait :

« Bien que les ouvriers m'aient affirmé que ces vases n'étaient accompagnés d'aucun ossement humain ; qu'autour d'eux ils n'avaient remarqué ni humus noir, ni cendres, et qu'ils avaient été déposés tout simplement dans le sol, sans faire partie d'aucune sépulture, je crois au contraire que les os de poulet et de porc placés dans deux d'entre eux, indiquent la présence d'une inhumation, l'accomplissement d'un rite funéraire. »

Si les ouvriers n'avaient pas vidé le vase en argile rouge, M. Aug. Nicaise aurait eu le mot de l'énigme, car le vase devait contenir des ossements humains calcinés. J'ai trouvé dans le cimetière de la Vigne aux Morts de Loisy (Marne), un vase absolument semblable d'allure et de forme. C'est un vase *cinéraire*.

M. Nicaise signale au même endroit une crypte souterraine construite en craie, orientée nord-sud; composée d'une travée principale, voûtée en ogive, d'une longueur de 11 m. 62, d'une largeur de 1 m. 55, et haut de 1 m. 90 à la clef de voûte.

De chaque côté des arceaux s'ouvrent 3 caveaux perpendiculaires à la travée et placés non en face l'un de l'autre, mais alternés. Chacun d'eux est large de 1 m. 30, haut de 1 m. 75, profond de 1 m. 82. Ils sont voûtés en ogive, in-

diquant par le style, la transition du plein cintre à l'ogive, c'est-à-dire du XIII[e] siècle. Un escalier *muré* aujourd'hui y donnait accès, un regard en pierre y apportait le jour.

En 1840, des travaux avaient déjà mis cette crypte au jour. M. Aug. Nicaise, suivant certains vestiges, croit pouvoir affirmer que cet édifice était un lieu de sépulture. M. Nicaise, sur la gauche du Mont-Saint-Michel, au-dessus des Caves Eugène Perrier, signale l'emplacement de cercueils taillés dans la craie et recouverts de pierres plates, et ne renfermant aucun objet permettant de les dater. Non loin de là, et dans la partie du même coteau, orientée à l'est, on a découvert plusieurs sépultures par incinération.

Elles ont donné des vases en terre rouge et blanche, en forme de bouteille à panse développée. Des vases de grande dimension, en terre grise, en forme d'olla, renfermant des ossements humains incinérés, accompagnés d'une monnaie de bronze, et quelques squelettes d'enfants ne portant aucune trace d'incinération.

A quelque distance de ce point, et au nord en bas du coteau, près de la ligne du chemin de fer de Châlons à Troyes, des sépultures à inhumations ont donné des débris de vase, en terre et en verre, et un bracelet formé de deux fils de bronze.

J'ai personnellement recueilli de cet endroit, un petit vase de forme olla en céramique craquelée et une superbe fibule cruciforme, de cette forme particulière qui caractérise l'époque champdolienne.

M. Aug. Nicaise signale rue des Augustins, à Châlons, un cimetière Gallo-Romain, découvert en creusant les fondations d'une maison; il y signale un grand vase apode, qu'on rencontre dans les inhumations de cette époque. Des travaux de fondations ont également fait connaître, dans les rues Saint-Loup et d'Orfeuil, des sépultures Gallo-Romaines.

M. Nicaise dit : qu'en 1877, il fit quelques recherches au

lieu dit le Chatelat, à trois kilomètres de la commune de Bussy-Lettrée (Marne), il y découvrit un puits ayant absolument la forme d'un entonnoir à long col.

M. Aug. Nicaise, qui fit vider ce puits jusqu'à une profondeur de 45 pieds, n'y rencontra guère que des débris de poterie Gallo-Romaine, et des ossements de chevaux et de bœufs.

Sur le finage de Courtisols et Somme-Vesle, au lieu dit la Madeleine, dans une tranchée à angles droits comblée d'humus, il rencontra des quantités de poteries brisées de toutes formes et de toutes couleurs, parmi elles un fond de coupe en terre rouge, portant le nom du potier OF. VINII.

M. Aug. Nicaise signale dans ses collections : un vase apode haut de 11 centimètres, de forme ovoïde allongée, il est orné de 2 oreilles de forme humaine placées latéralement à chacune des extrémités de son plus grand diamètre.

Entre les deux oreilles et sur chacune des faces du vase, apparaît une inscription composée de lettres en relief moulées en même temps que lui. D'un côté : COMUNIS, le nom du potier, de l'autre : AUDITE ET R. M. D.

La causerie que M. Aug. Nicaise entame à ce sujet est pleine d'érudition, mais comme elle ne permet d'affirmer ni une date, ni une origine, je signale simplement ce spécimen aux amateurs.

Peut-être l'un d'eux viendra-t-il, avec de nouveaux documents, donner une réplique finale à l'aimable causerie de l'érudit châlonnais.

1880-81. — *L'époque du bronze dans le département de la Marne, par Aug. Nicaise.*

M. Aug. Nicaise, dans un rapide exposé, fait l'étude pleine d'érudition des principales découvertes faites dans les départements circonvoisins de celui de la Marne. Il passe

en revue les trouvailles faites dans l'Aube, l'Aisne, la Seine-et-Marne, l'Oise et la Seine-et-Oise, etc.

Dans le département de la Marne, dit le savant rapporteur, les découvertes deviennent moins rares et mars, avril, juillet 1880 nous ont donné deux cachettes de fondeur et des instruments isolés.

Nous possédons, ajoute-t-il, des haches de bronze de différents types provenant de Sézanne, Conflans, Pleurs, Tours-sur-Marne, Vanault-le-Châtel, etc.; Suippes et Reims nous ont donné des couteaux, ainsi que la montagne de Saran ; Bassu, une pointe de lance.

M. Joseph de Baye a trouvé une incinération, sans trace de fer. Elle renfermait une épée, des flèches et un couteau.

Dans la même contrée, il a recueilli de nombreux débris de poterie de l'époque du bronze, semblable aux produits des Palafittes.

J'ai signalé la récolte d'une coupe en terre de l'époque du bronze, faite par M. Nicaise, au lieu dit le Salage (proche Châlons). Une épée en bronze a été trouvée dans les marais de Saint-Gond, et dans la même contrée, six haches en bronze réunies, cachées sous une roche affleurant le sol.

Mais la découverte capitale que M. Aug. Nicaise tient à signaler, est l'intéressante trouvaille du bois des Roches, près de *Festigny* (Marne), située dans une pittoresque vallée arrosée de plusieurs petits ruisseaux, et qui forme l'extrémité de la forêt d'Epernay.

En avril 1879, des ouvriers, nivelant un terrain pour l'établissement d'un chemin destiné à l'exploitation de pierre à bâtir, découvrirent presque à fleur du sol, dans une terre noire, humide, mêlée de nombreux cailloux, une grande quantité d'instruments et d'armes en bronze en partie fragmentés, ce qui constituait sans un doute une cachette de fondeur. Bien qu'une partie des objets trouvés fussent dis-

persés par les ouvriers, M. Aug. Nicaise après dix ans de recherches sur les lieux put recueillir :

1° Une grande hache à ailerons ; 2° une plus petite aussi à ailerons, mais d'une autre variété de type et avec anneau latéral ; 3° quatre haches à douilles et à anneau ; 4° un bracelet ; 5° deux pointes de lance ; 6° la poignée d'une épée à soie plate laissant voir quatre rivets. Le haut de la soie étant brisé elle pouvait posséder encore un ou plusieurs rivets, au total, dix objets.

Les ouvriers trouvèrent deux disques en bronze percés à leur centre, ressemblant, disaient-ils, à des sonnettes, ornés de cercles concentriques et de chevrons, les deux objets ont disparu.

A propos de la grande hache à ailerons, M. Aug. Nicaise dit qu'un exemplaire de cette même forme a été trouvé sous un grès de forte taille à Malmaison, écart de Verneuil (Marne).

Les deux pointes de lances de Festigny sont du type que MM. de Mortillet (*Musée préhistorique*) indiquent à l'époque Larnaudienne sous le vocable de pointes de lances à œillets sur la douille.

La plus grande de ces pointes est surtout intéressante par trois petits cercles ponctués qui se trouvent sur les deux côtés et sur les deux faces des œillets.

M. Aug. Nicaise voit dans ces cercles ponctués une intention mystique, symbolique.

Cette représentation, dit-il, est employée déjà à l'époque de la pierre polie, elle est reproduite à l'époque du bronze et se multiplie à l'époque gauloise.

Ce signe rappelle le cromlech : il représente, dit le rapporteur : le Dieu solaire. Le cercle n'a ni commencement ni fin ; il peut représenter l'éternité, la puissance qui ne finit point.

Les tombes à char de la Marne sont entourées d'un fossé

en forme de cercle. Il semble dire que l'inhumé *repose* dans l'éternité.

A signaler dans la trouvaille de Courdemanges deux faucilles en bronze. Faucilles à languette avec trou dans la soie. Ce sont les premières découvertes dans la Marne.

L'anneau de Courdemanges comme celui de Morges est orné de cercles concentriques, de lignes parallèles ; il montre en plus des lignes ponctuées, il reproduit la même ornementation que la poignée d'épée découverte avec lui.

Une tête d'épingle en bronze massif orné de trois cercles concentriques et de chevrons ou dents de loup.

Le poids de cet ornement fait penser que ces épingles étaient utilisées pour rattacher les vêtements d'une certaine ampleur.

Un fragment de hache à aileron, etc.

M. Auguste Nicaise signale encore une découverte faite dans le Marais de Courcemain (Marne) enfouis ensemble profondément dans la tourbe : 4 fragments d'épées différentes ; une hache, un javelot, une pointe de lance.

Parmi les pièces de localités diverses :

Une hache, ciseau à talon médian avec anneau latéral, découverte à la Pointe-Huttier, près de la ferme de la Naurois, non loin de Margerie (Marne).

Deux haches à talons médians, l'une provenant de Leuvrigny, l'autre de Binson-Orquigny. Un poignard à soie plate et à deux rivets, trouvé dans la Moivre, près de Pogny. Un ciseau ou gouge à douille trouvé sous la voie Romaine de Reims à Baconne, près de Mourmelon-le-Grand. Une épingle de tête découverte dans la rivière de la Marne, près Châlons.

De l'étude et du classement des objets de l'époque du bronze découverts dans le département de la Marne, notamment des épées et des haches, M. Aug. Nicaise déduit : Qu'une *époque du bronze a existé dans notre région*, mais qu'elle appartient à la dernière période de la civilisation à

laquelle ce métal a donné son nom ; que cette époque y aura été d'une assez courte durée !

1880-81. — *La sépulture de Champigny (Aube), première époque du fer, par Aug. Nicaise.*

Au mois d'avril 1879, des ouvriers travaillant à extraire du sable dans la commune de Champigny (Aube), près d'une ferme située à quelque distance au nord-est du village, au lieu dit Notre-Dame, découvrirent à 0 m. 30 cent. de profondeur dans la sablière, une sépulture renfermant un squelette accompagné d'un mobilier funéraire, d'un intérêt exceptionnel et composé des objets suivants :

1° Deux épingles en bronze ciselé de 0 m. 27 cent., dont la tête ovoïde est ornée de cercles ou demi-cercles parallèles et concentriques.

2° Un anneau réniforme en bronze ciselé, semblable à celui découvert en 1880, près de Vitry-le-François et semblable à ceux découverts par M. Forel dans la station de Morges, orné comme les deux épingles, d'arcs et de cercles concentriques, de lignes parallèles et de lignes ponctuées, et montrant divisées en quatre groupes, douze saillies ou protubérances par séries de trois qui donnent à cet anneau l'aspect de l'arme appelée coup de poing.

3° Deux bracelets en jayet ;

4° Une lame de bronze repliée sur elle-même formant un tuyau de sept millimètres de diamètre et de sept centimètres de longueur, ornée à ses extrémités et en son milieu de six cercles gravés et parallèles ;

5° Une lame d'or constituant un tuyau de même forme que le précédent et à peu près de la même longueur ;

6° Deux anneaux de bronze.

7° *Deux jambières en bronze gravé et repoussé placées sur les tibias du squelette*, qu'elles ont colorées d'une profonde teinte verte ;

8° Deux petits anneaux en fer et un objet de même métal ressemblant à un poinçon renfermé dans une gaine de fer ;

9° Enfin des débris d'un vase de forme moyenne d'un grès fin et serré, de couleur brune, peu épaisse et d'une assez grande dureté, céramique propre aux gisements Gaulois de la première époque du fer. Ce mobilier rappelle par son ensemble les découvertes de Magny-Lambert, le cimetière de Hallstadt et quelques trouvailles effectuées dans la Bohême, le Mecklembourg et en Danemarck.

M. Aug. Nicaise pense que, comme la majeure partie des objets à enroulements ou spirales exhumés, la sépulture de Champigny devait avoir été protégée initialement par un tumulus qui a dû disparaître anciennement.

Le rapporteur croit à l'inhumation d'un guerrier, caractérisée, dit-il, par les jambières et le bracelet appelé anneau du serment ; et il ajoute : Bien que la civilisation qui a donné les objets à spirales n'ait point pris naissance en **Hongrie, cette contrée a été certainement un centre de fabrication. Cette civilisation s'est peu à peu répandue au nord et à l'ouest de l'Europe et n'aura atteint la Gaule que** vers la fin de cette longne période de l'industrie humaine. La découverte de Champigny recule pour notre région jusqu'à la Seine l'aire géographique de la civilisation des tumuli.

Cette civilisation, qui sera pproche de l'époque du bronze, peut être chronologiquement classée cinq ou six siècles avant notre ère, tandis que celle des cimetières de la Marne serait antérieure seulement d'un ou deux siècles avant la conquête de César.

Ajoutons que les jambières de Champigny sont les seuls monuments de ce genre, rencontrés jusqu'aujourd'hui, non seulement en France mais en Europe.

Le Cimetière Mérovingien de l'Académie, commune de Saint-Quentin-sur-Coole (Marne), par Auguste Nicaise.

M. Nicaise pense que si les cimetières Mérovingiens sont relativement peu nombreux dans la Marne, c'est que l'élément Gallo-Romain, si puissant à Reims, aurait peut-être plus longtemps tenu en échec et éloigné de ce centre de la civilisation romaine, ces rudes envahisseurs dont le groupement ethnique constitue sur notre sol non pas une *race* mais une *époque Mérovingienne;* mais il ajoute que les découvertes n'ayant pas dit leur dernier mot, il y a peut-être lieu de réserver un jugement final. M. Auguste Nicaise signale une sépulture taillée dans la craie qu'il attribue à l'époque Mérovingienne; cette découverte aurait été faite en 1860, le long d'une allée du parc du château de Vaugency, à quelques centimètres de profondeur.

Les armes se composaient :

1° D'un fer de lance avec nervure de chaque côté, long de 0 m. 45 cent., large de 0 m. 12 à 0 m. 13 cent. et muni à la douille d'un croc recourbé ;

2° D'une épée droite, forte, épaisse, large de 0 m. 07 à 0 m. 08 cent. et longue de 0 m. 95 centimètres, poignée comprise ;

3° D'un long et large couteau et différents objets en bronze bien conservés, qui devaient servir d'agrafes à un baudrier.

En septembre 1881, sur l'invitation de M. Paillard, maire de Saint-Quentin-sur-Coole, M. Nicaise se rendit en cette commune et au lieu dit le Château, mit au jour un cercueil de plâtre qui contenait un squelette accompagné de son long et large couteau, l'arme favorite des Mérovingiens, le scramasaxe.

Informé que des ossements avaient aussi été signalés dans une contrée, au même territoire, au lieu dit

l'*Académie*, située de l'autre côté de la rivière, au sud-est du village, sur le coteau en pente rapide qui domine la rivière la Coole, M. Nicaise s'y transporta et découvrit en peu de temps quelques fosses Mérovingiennes. L'une d'elles contenait un scramasaxe et une boucle de ceinture en fer, plus un petit vase en terre grise bas de forme et à large goulot et à panse carénée, type qu'on rencontre dans la céramique Gauloise, mais la fabrication, la pâte et la couleur diffèrent absolument dans les deux époques; trois autres fosses ont donné : l'une une femme avec son enfant placé sur la poitrine de l'inhumée. Cette sépulture renfermait un vase assez grand, à large goulot, à renflement sous-central avec ornements en forme d'impression dans la pâte, faite au moyen d'une roulette. Les deux autres, dont l'une contenait deux squelettes, placés l'un à côté de l'autre, lui donnèrent deux couteaux, deux boucles de ceinture dont une de bronze, plus deux vases, l'un d'eux a la forme d'une cruche à large panse, au col étroit. Une deuxième exploration donna six sépultures, des vases et boucles de ceinture en fer.

Enfin une troisième recherche fit découvrir des sépultures violées. M. Aug. Nicaise dit que ces sépultures placées seulement à 0 m. 60 ou 0 m. 80 cent. du sol ont facilement attiré l'attention des pillards, violateurs de tombeaux, vainement menacés par les nombreux édits de nos rois des premières races et même par les lois pénales des envahisseurs eux-mêmes (lois Burgondes, des Francs-Ripuaires, des Francs-Saliens, etc.). M. Aug. Nicaise dit que les crânes sont de dimensions moyennes et petites eu égard à la stature indiquée par les os longs. L'indice céphalique variait de 77 à 80. Front bas, mâchoires robustes et larges.

M. Aug. Nicaise signale quatre inhumés placés deux à deux les uns au-dessus des autres. Enfin deux individus enterrés en croix dans les fosses se coupaient par le milieu,

mode découvert dans les sépultures gauloises, notamment dans les crans de Bergères-les-Vertus.

Point de traces de silex votifs.

Découverte d'ossements humains associés à des silex taillés et à la faune quaternaire dans les alluvions quaternaires de la vallée de la Marne à Châlons, par Aug. Nicaise.

Parmi les nombreuses et instructives communications qui ont été faites par M. Aug. Nicaise, celle qui semble avoir le plus intéressé le monde savant, c'est la découverte, à Châlons, d'ossements humains dans les graviers quaternaires, fait unique signalé jusqu'à ce jour dans la Marne.

Au moment des révolutions géologiques et des phénomènes diluviens connexes avec les dernières convulsions des Alpes, d'énormes quantités d'eau ont creusé les vallées de la Marne et de la Seine.

Du passage de ces trombes liquides il est resté des témoins, ce sont les limons, les grèves et les sables et parmi eux les débris des animaux de cette époque et de l'homme leur contemporain.

Les gravières situées à Châlons que M. Aug. Nicaise a le plus spécialement étudiées, sont :

1° La balastière Rogé, au nord de la ville, à 400 mètres environ de la caserne du 25° d'artillerie, au lieu dit le Salage, située à 88 mètres au-dessus du niveau de la mer;

2° La balastière Ramez, située à un kilomètre environ de la première, au nord-est, près de la route de Châlons à Metz, par Sainte-Menehould. Ce point est élevé de 92 mètres au-dessus du niveau de la mer.

C'est dans la couche inférieure de la couche de grève, mêlée de sables et de filons et de poches de sables dans la

balastière Rogé qu'ont été rencontrés des ossements humains associés à la faune quaternaire et à des silex taillés.

Au mois d'avril 1881 le contre-maître, conducteur des travaux de la carrière Rogé, dégagea de l'une de ces poches sableuses à 5 m. 50 de profondeur une mâchoire humaine représentée par un maxillaire inférieur. M. Auguste Nicaise a pu constater dans le sable le moule intact laissé par ce maxillaire et s'est bien rendu compte de la position de ce vestige humain. De plus, quelques jours après, au moment où M. Auguste Nicaise arrivait à la Grévière, un des ouvriers venait de briser sous sa pioche un ossement que M. Auguste Nicaise reconnut pour être un fémur humain, placé dans les couches non remaniées de sable et de grève, à 6 m. 50 de profondeur au-dessous du niveau du sol. Des débris de cet ossement furent exhumés en sa présence.

Les mêmes couches d'alluvions à des profondeurs variant de 5 m. 50 à 7 m. 50 ont donné à l'ardent paléoéthnologue la faune suivante :

1° Le mammouth, *Elephas primigenius*;

2° Le bœuf, *Bos primigenius* ;

3° Le cheval dont les restes semblent attester deux variétés;

4° Le rhinoceros, *Tichorinus*.

Dans le mois qui suivit cette visite les ouvriers, dont la sagacité avait été éveillée par une visite à la précieuse collection de M. Nicaise, découvrirent deux lames de silex : l'une de cinq centimètres de longueur a été découverte presque sur la craie à 7 m. 50 de profondeur ; la seconde lame étroite se termine en pointe, elle a été trouvée au même niveau le 9 mai 1883. Une belle lame de 13 centimètres de longueur, dont le talon a disparu, a été rencontrée à 7 m. 70, c'est-à-dire à 30 centimètres environ seulement au-dessus de la couche de craie. — M. Aug. Nicaise ajoute que la découverte de trois lames de silex dans la même couche de la grévière du Salage est un fait très rare dans les gisements de

la même époque, Chelléens et Acheuléens ; et il cite M. de Mortillet qui dit : Jusqu'à présent, à Chelles, on n'a trouvé d'autre objet que le coup de poing ou hache amygdaloïde taillée des deux côtés; mais découvrît-on quelques éclats de silex taillé, ce serait tout naturel. A Saint-Acheul, station de la fin de l'époque Chelléenne, où par conséquent il y a déjà un commencement de mélange, les outils en pierre autres que le coup de poing sont excessivement rares.

Communication de ce mémoire a été faite par son auteur à la Sorbonne le mercredi 28 mars. Elle a été faite par M. de Mortillet à la séance d'anthropologie du jeudi 3 mai 1883. Elles ont valu à leur auteur les félicitations des princes de la science.

Le Cimetière Gallo-Romain de la fosse de Jean Fat. Urnes à visage, stèles funéraires avec inscriptions et sculptures, à Reims, par Aug. Nicaise.

Le cimetière de la fosse Jean Fat est un gisement mixte, où l'on rencontre l'incinération et l'inhumation.

Le premier de ces modes de sépulture y est beaucoup plus fréquent.

Le cimetière de la fosse Jean Fat, voisin de celui des Trois Piliers, est situé au nord de Reims, entre la route de Neufchâtel et le faubourg de Laon.

Les grandes nécropoles découvertes sur ce point, viennent confirmer encore l'établissement des cimetières au long des grandes voies, à l'époque romaine. En effet, les gisements de la fosse Jean Fat et des Trois-Piliers, font partie d'une vaste nécropole située entre les deux voies romaines, l'une allant de *Durocortorum Remi* à *Augusta Treviorum*, l'autre se dirigeant sur Charleville, par Boult-sur-Suippe, Roisy et Saint-Loup en Champagne.

Les objets en bronze des cimetières Rémois ont une belle

patine, parfois bleuâtre, et les objets en verre une belle irisation.

Des découvertes antérieures avaient été faites dans le cimetière de Jean Fat, mais les objets en furent brisés ou dispersés. Ce n'est qu'en 1881 que M. Le Laurain fils fit des fouilles régulières et confia la majeure partie de ses découvertes à M. Auguste Nicaise.

Parmi les nombreuses urnes, dont beaucoup de grande taille, en terre blanche, rose, grise et noire, notamment gris-bleuâtre appelée grès-craquelé, M. Auguste Nicaise signale des vases à incinérations qui *montrent trois trous placés sur la panse du vase, deux sur un*, pratiqués avec un couteau dans l'argile après la cuisson.

Plusieurs de ces urnes cinéraires, qui faisaient partie des collections de M. Auguste Nicaise, montrent ces ouvertures formées seulement d'une fente longitudinale dans toute la longueur du trou ou seulement à la partie supérieure de l'ouverture. Cette forme indique le procédé employé pour mener à bien cette opération délicate dans une argile cuite très cassante. On se servait de la pointe du couteau.

M. Auguste Nicaise a donné à ces vases le nom d'*urnes à visage*, déjà consacré à des monuments du même genre que des civilisations plus anciennes nous ont révélés comme rite funéraire, bien que, dans ces derniers, le visage humain y soit représenté par des demi reliefs représentant plus ou moins parfaitement certaines parties plus ou moins caractéristiques de la figure humaine : les yeux, le nez, la bouche. A Cologne, à Mayence, l'auteur signale des vases Gallo-Romains avec représentation du visage humain, en barbotine. En 1875, un fouilleur rémois, M. Blavat, dans la rue de Merfy, avait déjà trouvé des vases à incinérations avec des monnaies d'Auguste, de Lucius Verus, deux urnes percées de trois trous, deux et un, représentant les yeux et la bouche.

Jusqu'alors aucun vase cinéraire, n'avait donné de vases à trous. A signaler dans la sépulture Blavat, un grand bocal en verre orné de mascarons. Puis un bélier en terre cuite et deux mérées ou déesses de la maternité, assises dans un fauteuil, imitant le bois tressé (terre cuite blanche). Des cimetières de Jean Fat, M. Auguste Nicaise recueillit en outre deux vases en verre, et un petit mouton sculpté en pierre, trouvés dans une sorte de cachette ou trou carré, creusé dans les parois d'une sépulture. M. Auguste Nicaise dit que : dans une tombe en pierre hermétiquement fermée et contenant une sépulture par inhumation, une chevelure de femme a été découverte, assez bien conservée.

Une autre inhumation était placée dans un sarcophage composé de quatorze panneaux placés à plat, constituant le fond du cercueil; les autres recouvrant l'inhumé, sont posés sur champ et se touchent par le bord supérieur. Ils forment ainsi un toit consolidé, à son extrémité supérieure, par des tuiles faitières (*imbrices*) reliées par du ciment.

M. Auguste Nicaise dit : que ce qui donne surtout un plus grand intérêt aux vases découverts à la fosse Jean Fat, c'est qu'ils étaient surmontés de *stèles* funéraires au nombre de quatorze. La nomenclature de ces monuments funéraires fournit à M. Auguste Nicaise le sujet d'une étude des plus intéressantes ; mais la place forcément restreinte réservée aux travaux archéologiques du centenaire, ne me permet pas de reproduire ce travail in-extenso. Or, comme cet exposé ne permet pas de coupures, je le signale aux intéressés; ils y trouveront des documents des plus intéressants sur le culte des morts à l'époque Gallo-Romaine.

Le résultat des concours ouverts pour 1881, a permis à la Société d'attribuer :

Une Médaille d'or, de la valeur de 200 fr., à M. Grignon, officier d'administration en retraite à Châlons-sur-Marne, pour son ouvrage intitulé : *Description historique de l'église*

collégiale et paroissiale de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons ;

Une Médaille de bronze à M. Armand Bourgeois, percepteur à Pierry (Marne), pour sa notice : *Le Château de Brugny*.

Le résultat des concours ouverts pour 1882, a permis à la Société de distribuer les récompenses suivantes :

Une Médaille d'argent grand module à M. Hagnerelle (Jean-Nicolas), instituteur communal à Vitry-en-Perthois, pour son étude historique et archéologique, avec carte, sur Vitry-en-Perthois ;

Une Médaille d'argent grand module à M. l'abbé Millard, curé de Somsois (Marne), pour son *Histoire de Chapelaine;*

Une Médaille d'argent grand module à M. Appert, curé de Troissy (Marne), pour son *Histoire de Troissy et l'Abbaye de l'Amour-Dieu*, accompagnée d'un très bel album dessiné par M. Chevalier, curé de Cuisles ;

Un rappel de Médaille de bronze à M. Barrois, instituteur à Haussignémont (Marne), pour sa description de vingt monnaies anciennes recueillies sur le territoire de Perthes (Haute-Marne).

1883-1884. — *Discours de M. Aug. Nicaise, président de la Société : Les terres disparues. L'Atlantide, Théra, Krakatoa.*

Comme les artistes de génie, M. Auguste Nicaise, en ses élaborations, veut prouver qu'il est encyclopédique. La terre vient-elle à lui manquer, il se laisse glisser dans le domaine d'Amphitrite et, du fond des abimes, il remonte pour nous conter les mystères de l'Atlantide.

Il résurrectionne ce verdoyant Eden, plus grand peut-être que l'Asie et l'Afrique réunies. Puis il nous fait assister au débordement de ce peuple qui, plus nombreux que les étoiles, se rue à la conquête de l'Egypte.

L'Asie même va subir la loi de ces vainqueurs, lorsque les Hellènes sonnent l'alarme : ils tendent la main aux peuples menacés et refoulent l'envahisseur. Et le rapporteur continue : « Les forfaits des Atlantes avaient été si terribles « et si nombreux ; ils laissaient après eux tant de sang, tant « de ruines, que les Dieux voulurent venger les victimes. « Un cataclysme, dans lequel un tremblement de terre et « un déluge apportèrent leur violente action, fit disparaître « en une nuit toute la terre des Atlantes. »

M. Auguste Nicaise cite les affinités des fossiles du tertiaire de Cernay-les-Reims, avec les fossiles des mêmes terrains du Nouveau Mexique, la ressemblance de la faune quaternaire du Nouveau-Monde avec celle de l'Ancien continent et finalement dit : Qu'aujourd'hui cette hypothèse de l'Atlantide, certainement séduisante, se présente à l'ethnographie, avec un cortège tellement convaincant, que l'on n'est pas éloigné de penser que l'Egypte aurait été peuplée par les Atlantes qui, repoussés de l'Europe et de l'Asie par la ligue Hellénique, se seraient définitivement établis au pays qui devait être celui des Pharaons.

Pour donner une idée des forces immenses qui ont pu amener l'affaissement du continent, M. Auguste Nicaise parle des études de M. Ross sur Théra appelée aujourd'hui Santorin où ces phénomènes ont pu être étudiés, mais dans des limites plus restreintes.

Enfin M. Auguste Nicaise évoque le cataclysme du détroit de la Sonde, d'août 1883, comme un faible parallèle à établir avec celui qui engloutit l'Atlantide, et il termine sa dissertation sur ces mots :

« Félicitons-nous, dans nos climats tempérés, de vivre sur un sol plus stable. »

1883-1884. — *La sépulture à char de Sept-Saulx (Marne), par Aug. Nicaise.*

S'il fallait, pour conquérir ses titres de maîtrise, d'ar-

chéologue champenois, faire la description d'une exhumation nouvelle d'un char gaulois, j'avoue humblement que je n'y saurais prétendre. Mais mon heureux devancier, M. Auguste Nicaise, n'est pas dans ce cas, car, dans la seule année de 1884, il enregistre dans les mémoires de la Société la découverte d'une sépulture à char, à Sept-Saulx, et une deuxième à la Cheppe.

Voyons celle de Sept-Saulx :

Au mois de janvier 1883, il a été découvert à Sept-Saulx au lieu dit le chemin de Livry ou la Prise d'eau (Marne), une sépulture dans laquelle un gaulois avait été inhumé sur son char.

Cette sépulture mesurait trois mètres en longueur environ sur 2 m. 20 en largeur; sur son côté gauche et au-dessus était placée une autre inhumation gauloise, complètement violée.

« Le plancher, ou fond intérieur du char, était complète-
« ment doublé, nous dirions aujourd'hui blindé, d'une
« armature composée de plaques de fer constituant une
« enveloppe qui venait en protéger les parois formées
« sans doute de vannerie ou de membrures légères de
« bois.

« Ces plaques métalliques sont sillonnées de profondes
« rainures parallèles qui empêchaient le guerrier et
« l'écuyer, conducteur du char, de glisser en combattant
« ou en conduisant l'attelage, ainsi que le font aujourd'hui
« les plaques des trottoirs ou les conduites d'eau.

« Ces plaques, dit M. Auguste Nicaise, ont été *fondues*
« *sur un modèle en bois, ainsi qu'on le pratique de nos*
« *jours.*

« Ce travail Gaulois indique une perfection très marquée
« dans la métallurgie du fer.

« Ces rainures ne sont point égales en largeur et en pro-
« fondeur des deux côtés de ces plaques. Elles sont moins
« profondes, plus serrées d'un côté que de l'autre.

« Le mors retrouvé en avant des pieds de l'inhumé est « en fer du type appelé mors de filet ou bridon, formé de « deux tiges de fer articulées au milieu, par une double « boucle, et présentant à chaque extrémité un large « anneau dans lequel passait la rêne de ce côté, ou plutôt « auquel elle était attachée.

« Ces anneaux mesurent huit centimètres de diamètre « extérieur ; les mors, y compris ces deux anneaux, mesurent « 0 m. 27 cent. de longueur.

« D'un côté du mors, près de l'anneau, il existe une « remarquable phalère en bronze découpée à jour par un « élégant dessin, reproduisant une sorte de guipure métal- « lique.

« Cette phalère mesure 12 centimètres de diamètre. Cet « ornement reçoit à son centre la tige du mors. Une intel- « ligente disposition de la phalère permet de mettre le « mors en place. En effet, une partie de la phalère, for- « mant un secteur mobile, s'enlève pour permettre à la « tige du mors de passer à travers la circonférence et de « parvenir jusqu'au trou central destiné à retenir cette « tige.

« Une fois la tige parvenue au centre de la phalère, le « secteur était remis en place et retenu par un lien ou fil « métallique passé autour de trois petits boutons en bronze, « placés en triangle, l'un sur le milieu du secteur, les deux « autres en face l'un de l'autre, sur le cercle non découpé « formant le centre de la phalère. »

M. Auguste Nicaise signale une deuxième rosace appliquée, de 0 m. 15 centimètres de diamètre, composée de huit lambrequins en fer, formés d'S affrontés. Il signale aussi des débris d'un casque formé de feuilles de bronze estampées et ornées de chevrons, de double cercles ponctués au centre et de minces cordons parallèles. Tous ces ornements sont faits au repoussé et non gravés.

A la main droite de l'inhumé était une bague ornée d'un

chaton rond accosté de chaque côté de trois cabochons de bronze, groupés en feuille de trèfle.

Enfin à la droite de l'inhumé gisait une œnochoé de bronze à bec treflé. Ce vase mesure 0 m. 32 cent. de hauteur et 0 m. 52 de circonférence.

Cette œnochoé constituait la troisième découverte dans le département de la Marne. En avant de la roue droite du char avait été placé le corps d'un sanglier, le *sus gallicus*, l'animal légendaire des monnaies gauloises, sans doute sacrifié pour la circonstance, car un grand coutelas ou couteau montrait encore la lame passée entre les côtes de l'animal dont il avait causé la mort.

Cette arme mesure 0 m. 48 cent. de longueur, la lame large de quatre centimètres est longue de 0 m. 33 cent. et la poignée de 0 m. 15.

Cette poignée est en os sculpté, de la même forme, dit l'auteur, que celle affectée à ce genre de couteau appelé *eustache* ou aux couteaux catalans, c'est-à-dire ronde en fuseau légèrement courbé à son extrémité qui s'amincit en pointe. Elle est ornée de sept cordons annelés en relief, répartis sur toute sa longueur.

Le manche se termine par un bouton. La soie du couteau est fixée dans le manche par trois clous de fer de chaque côté.

A signaler parmi d'autres objets dans cette sépulture deux aiguilles à chas, en bronze.

Dans un cimetière Gaulois, fouillé en 1882, à Recy (Marne), au lieu dit la Belle-Croix, à sept kilomètres de Châlons, M. Auguste Nicaise a constaté dans un espace de 150 mètres carrés environ, la présence de huit sépultures à char, toutes violées. Cinq d'entre elles étaient placées en demi cercle, éloignées d'une quinzaine de mètres l'une de l'autre.

En face de chacune, à deux mètres environ, on constatait les traces très apparentes d'un foyer funéraire constituant un des rites ayant accompagné ces inhumations. L'ordre

voulu dans lequel elles avaient été placées indiquait qu'elles avaient eu lieu en même temps et sans doute après un combat.

1883-1884. — *La Sépulture à char et le vase à griffons de la Cheppe.*

Puisque nous sommes dans les fosses à char, voyons ce que présente de particulier celle de la Cheppe. En 1883, une sépulture à char, violée de longue date, a été découverte à la Cheppe, à l'Est de ce village au lieu dit le *Buisson de Suippes*. M. Auguste Nicaise l'explora de nouveau en avril 1884, en compagnie de son premier inventeur, M. Champagne. Cette sépulture mesure 4 m. 60 cent. de longueur, 2 m. 30 de largeur et 1 m. 25 cent. de profondeur. Elle est orientée Ouest-Est et placée sur un point d'où on découvre un immense horizon.

Elle a donné des cercles de roues de 0 m. 98 cent. et dont la bande a 0 m. 04 cent. de largeur.

Deux mors de chevaux, dits mors de filets, à larges anneaux.

Cinq boutons plats en bronze avec ornements représentants des croissants entrelacés.

Cinq autres boutons en forme de glands, terminés par un cabochon en corail.

Un couteau et deux anneaux de fer.

Les débris de dix vases au moins, parmi lesquels des restes d'un vase de forme étroite, mais de forte dimension. Ce vase était en terre brune lustrée d'un grain assez serré. Il est orné de peintures assez bien conservées, d'un rouge violacé, et il reproduit au moins sur deux zônes circulaires séparées par une bande plate et des cordons incisées, des *griffons adossés en forme d'S*. Jusqu'à présent, dit le rapporteur, ce genre de décoration n'a jamais été rencontré sur les produits de la céramique de la civilisation gauloise

en France. Cette reproduction sur le vase de la Cheppe est doublement précieuse, parce qu'elle apporte un nouvel élément permettant d'affirmer l'origine gauloise de la phalère d'Anvers et du casque d'Amfréville. M. Alexandre Bertrand a démontré que l'ornementation en S adossés ou affrontés appartient à l'art gaulois, et qu'on doit placer aux IIIe ou IVe siècles avant l'ère chrétienne, la civilisation qui a donné ces deux remarquables objets.

Les sépultures à char sont aussi classés aux IIIe ou IVe siècles avant cette ère.

M. Auguste Nicaise termine son travail par une savante dissertation dans laquelle il nous dit quel rapprochement certain il y a lieu d'établir entre les vases Gaulois à décors incisés et à figures d'animaux fantastiques et de couleur rougeâtre, avec ceux de la civilisation gréco-orientale primitive, dont la céramique des anciennes nécropoles italiennes porte si fortement l'empreinte. Mais mon rôle doit se borner à signaler ces envolées.

Le Cimetière Gaulois des Varilles, commune de Bouy (Marne).

Le cimetière Gaulois des Varilles est comme étendue un des plus considérables que nous ait donnés le département de la Marne. Son habile et patient fouilleur, M. Falot, de Saint-Hilaire-au-Temple, y a rencontré pour sa part 250 sépultures, dont les 3/4 étaient déjà violées.

Le cimetière des Varilles est situé sur le territoire de la commune de Bouy, au sud-ouest de ce village, sur un plateau qui descend en pente douce vers la rivière de la Vesle, rive gauche.

Je vais signaler les plus importantes découvertes qui y furent faites en 1880.

Une grande sépulture de 4 mètres sur 1 m. 75 cent. de profondeur renfermant quatre squelettes couchés l'un près de l'autre.

Le premier, placé à droite contre le bord de la fosse, avait à gauche, un poignard dont la partie extérieure visible du fourreau est en bronze, tandis que l'autre est en fer.

Ce poignard mesure, sans la soie qui a disparu, 0 m. 25 cent. de long sur 0 m. 05 de largeur, *il a été replié intentionnellement avant d'être placé* dans la tombe, suivant un usage funéraire constaté à cette époque pour les armes.

Le deuxième squelette avait près de lui, à droite, une dague en fer, placée dans un fourreau dont le côté extérieur était en bronze et le côté opposé au fer. Cette arme mesure 0 m. 40 cent. de longueur sur 0 m. 03 cent. de largeur ; elle est donc très effilée. La soie a 0 m. 10 cent. de longueur. M. Auguste Nicaise, à l'extrémité inférieure de la bouterolle, signale une ornementation qui consiste en un cabochon qui représente une pâte d'un rouge brillant. Ce cabochon lui fait faire une savante dissertation sur un atelier d'émaillerie gauloise trouvé à Beuvray. Mais M. Flouest Edouard qui vit les objets, conclut que ces cabochons devaient être en cornaline.

Un des squelettes de la sépulture polyandrique était paré d'un collier composé de *cent perles de corail* devenu blanc par son long séjour dans le sol.

A ce collier était également attaché un grain d'ambre, une perle en terre cuite brune, une coquille, une canine de sanglier percée, puis enfin comme pièce la plus importante une *amulette humaine* suspendue au moyen d'un fil de bronze ; c'est la table extérieure d'une vertèbre lombaire.

Une fibule de bronze formée de deux cabochons en forme de disques, complétait le mobilier de cette belle sépulture.

Une sépulture féminine renfermait une jeune fille portant au cou un torques formé d'une tige de bronze aplatie sur deux faces, arrondie sur les deux autres. La face plate antérieure est ornée de fins ornements parallèles, représen-

tant un triangle surmonté d'un petit cercle et formant une sorte de quille.

Ce torques est terminé par deux boules pleines, ornées chacun sur le côté visible, c'est-à-dire antérieur, d'un cabochon de cette pâte rouge déjà signalée sur la dague.

Une sépulture a donné une pointe de lance excessivement fine et longue, elle mesure 0 m. 52 cent. sur 0 m. 02 cent. de largeur.

Dans les découvertes faites par M. Falot, en 1881, M. Aug. Nicaise signale un mors de cheval qui diffère de ceux trouvés dans les sépultures à char :

« La partie qui était placée dans la bouche du cheval, « mesure 0 m. 15 cent. de longueur. Elle est formée de « deux courtes et épaisses tiges de fer, terminées chacune « par deux boucles anneaux. Les boucles de chacune de ces « branches, placées au milieu du mors, sont passées l'une « dans l'autre comme dans les mors de filet ou bridon, « comme dans le mors de la sépulture à char de Sept-Saulx. « Mais, ainsi que nous l'avons dit, ces tiges sont beaucoup « plus épaisses.

« La boucle extérieure de chaque tige reçoit un anneau « en fer, formant l'extrémité d'une branche montante com- « posée d'une plaque ronde d'un diamètre de 0 m. 04 cent. « se continuant par une tige plate de un centimètre, lon- « gue de 0 m. 04, surmontée à son extrémité d'un bouton « en fer qui pénétrait dans le cuir de la rêne. »

Dans les fouilles de cette année, M. Nicaise signale encore une sépulture à char violée, dont il ne restait que les roues d'un diamètre de 0 m. 96 cent.

La fosse elle-même avait la forme d'un char. La partie qui recevait le corps du char sur lequel *étaient placés trois squelettes* mesurait au carré 2 m. 50 sur 1 m. 50 de profondeur. Le timon, comme dans les sépultures de ce genre, avait une direction ascendante et les deux fossés dans lesquels étaient placées les roues du char, étaient

de 0 m. 40 cent. plus profonds que la sépulture elle-même.

Trois individus avaient été inhumés sur ce char : un homme placé entre deux enfants.

C'est, dit l'auteur, la première fois qu'on trouve dans le département de la Marne, une triple inhumation sur le même char.

Les fouilles de 1882-1883 révèlent un torques formé d'une tige ronde et unie avec deux boutons creux et aplatis à l'extrémité un bracelet rond sur lequel court en relief une ornementation représentant la feuille de lotus.

Des perles en pâte de verre, vertes et jaunes, dans un trou circulaire profond de 0 m. 50 cent. Deux mors de chevaux dits mors de filet avec large anneau à chaque extrémité.

Une sépulture qui renfermait : Un bouclier en bois serti ou cerclé, tout autour d'une bande de fer repliée sur elle-même et qui donne la forme de cette arme défensive. Ce bouclier avait 0 m. 71 cent. de longueur sur 0 m. 40 cent. de largeur, il possédait deux manipules et était de forme ovoïde. Sur ce bouclier étaient placés deux umbos, composés chacun de deux plaques de fer de forme circulaire, placées horizontalement au-dessus l'une de l'autre dans le même plan, à une distance de un centimètre. La plaque inférieure attenant au bouclier étant plus large que la plaque supérieure. L'extrémité de la tige qui les maintenait en passant à leur centre est terminée par un bouton de fer en forme de boule, surmonté lui-même d'un cabochon de corail. La même sépulture a donné une épée très mince qui a été repliée, fourreau et lame, à son extrémité en demi cercle avant d'être déposée dans la tombe.

Toujours la même sépulture a fourni : un javelot à douille longue et tige ronde, terminée par une pointe *munie d'ailerons acérés et formant barbes récurrentes.* C'est la première arme de cette forme trouvée dans les cimetières de la Marne.

Une boite en fer ou pixis avec parois et fond de forme circulaire et semblable à certaines boites modernes.

Diamètre six centimètres. Le couvercle plat circulaire, également en fer, est doublé d'une plaque d'or ou d'ivoire avec bouton au milieu.

Des cercles concentriques et des petits cercles ponctués à leur centre, ornementent cette partie de la boite. Elle renfermait cinq pointes de flèche en fer, triangulaires, très plates et n'ayant à la base ni aileron, ni pédoncule. On dirait des pointes d'épées, et cinq autres pointes du même genre, enveloppées chacune dans une sorte de gaine en bois que l'oxydation a fait adhérer au bois.

Tel est le curieux mobilier de cette sépulture. Parmi les couteaux du cimetière des Varilles, il en est un avec poignée à antennes se rapprochant du type hallstatien.

Un inhumé avait à la main gauche une pierre à repasser et un couteau à la main droite.

On remarque aussi un poignard avec fourreau composé de deux lames de bois retenues par des coulants en bronze.

Quatre bracelets, qu'on croyait être en jayet et qu'on sait être aujourd'hui en terre agglomérée et cuite.

Deux anneaux de jambe et trois torques creux formés d'une lame de bronze repliée sur elle-même.

Des colliers composés de grains d'ambre, grains de verre, de canines de porc, enfin des pinces à épiler.

M. Auguste Nicaise mentionne aussi la sépulture d'un barbier, sans doute, de l'époque. Le défunt avait près de la main droite deux rasoirs en fer (de la forme d'une faucille à main), sans soie, et une petite coupe en terre cuite munie d'une anse très allongée.

M. Auguste Nicaise note en terminant huit tombes gauloises découvertes en 1882 au lieu dit le Mont-Grand-Pré, elles ont donné : Un bracelet en bronze dont la tige plate demi bombée à l'extérieur, large de un centimètre environ, montre extérieurement 29 perles en bronze, au milieu de

saillies formant créneaux placées sur les deux bords du bracelet, modèle inédit.

M. Nicaise signale encore un autre bijou inédit, composé d'un bracelet en bois, recouvert d'une feuille en bronze fixée par des pointes de métal.

Une autre tombe a fourni un magnifique torques en bronze, terminé par deux gros boutons aplatis, ornés sur la saillie de leurs pourtours d'un enroulement en relief en forme d'S.

Au lieu dit Saint-Lambert, situé entre Vadenay et Cuperly, communes dont les territoires sont attenant à celui de Saint-Hilaire-au-Temple, M. Falot a découvert neuf sépultures qui lui ont donné vases et couteaux, lances, torques; dans un des vases de ces sépultures étaient placés des morceaux que M. Berthelot a reconnus pour de l'encens pur.

Parmi les autres découvertes du département de la Marne M. Nicaise signale :

1° Un torques en bronze découvert à Prosnes, terminé par des boutons évasés. Il est orné de six cabochons. Trois d'entre eux sont placés de chaque côté du torques, près du bouton terminal, celui du milieu est trois fois plus gros que ses deux voisins, il montre, incrusté dans la matière qui le constitue, une étoile métallique.

M. Auguste Nicaise n'a pas pu déterminer cette matière rugueuse, de couleur jaunâtre. Ce n'est ni de l'ambre ni du verre, ni de l'os, ni du corail.

2° Une *hache à ailerons en fer* trouvée dans une sépulture de Saint-Jean-sur-Tourbe. Elle a la forme de certaines haches des palafittes de Suisse et faisant partie des collections Schwab et Desor. C'est la seule, dit M. Nicaise, encore trouvée dans les tombes gauloises de la Marne. C'est plutôt une hachette, car elle ne mesure que neuf centimètres de longueur, et son tranchant évasé donne cinq centimètres.

3° Deux pointes de flèche trouvées dans une sépulture

violée à Vaudemange. Ces pointes mesurent en longueur l'une 0 m. 06 cent., l'autre 0 m. 08 cent. Elles sont de forme carrée, avec douille ronde. Au-dessus de cette douille, et au tiers de la longueur totale, est fixée de chaque côté une pointe en fer recourbée en arrière et formant ce qu'on appelle une barbe récurrente.

4° Enfin une remarquable épée, dont le fourreau en bronze d'un côté et en fer de l'autre, découverte dans une sépulture à Saint-Jean-sur-Tourbe.

Cette arme mesure, soie comprise, 0 m. 60 cent. de longueur et 0 m. 07 cent. de large, fourreau compris, le fourreau à son extrémité inférieure n'a qu'un centimètre de large.

Le côté extérieur ou visible quand l'arme était portée est en bronze avec trois baguettes saillant dans le sens de la longueur : une le long de chaque bord du fourreau, une troisième en son milieu.

En haut du côté bronze du fourreau sont figurés douze petits cercles en relief placés un et cinq, un et cinq.

o
o o o o o
o
o o o o o

Une élégante bouterolle en bronze se recourbe à partir de l'extrémité du fourreau, et va se rattacher, 0 m. 07 cent. plus haut, à un cordon saillant qui entoure cette partie du fourreau ; sur les deux branches montantes de cette bouterolle, au point où la ligne cesse d'être courbe de chaque côté, une pâte rouge forme un cabochon placé dans un mascaron aplati.

A partir de la saillie à laquelle vont se rattacher le long du fourreau les branches montantes de la bouterolle, jusqu'à l'extrémité du fourreau, sont placés, formant saillie,

sept cercles de bronze, situés l'un au-dessous de l'autre, semblable à ceux disposés horizontalement sur l'extrémité supérieure de ce côté du fourreau.

1883-1884. — *Le Cimetière Gaulois du Mont Coutant, commune de Fontaine-sur-Coole, par Auguste Nicaise*

Il ressort du travail de M. Auguste Nicaise sur le canton d'Ecury-sur-Coole, si savamment étudié par lui, que des sépultures gauloises ont été rencontrées à son extrémité au sud-ouest, à Vatry.

M. Auguste Nicaise a lui-même découvert :

1° Les stations romaines des Chatelats de Bussy-Lettrée, Cernon et Coupetz, établies au sommet des ondulations de terrain qui constituent le point de partage et la ligne de faite des bassins de la Soude et de la Coole.

2° De nombreux foyers gaulois sur les territoires de Fontaine et de Coupetz, de Bussy-Lettrée, de Vésigneul-sur-Coole.

3° Des sépultures Gallo-Romaines sur les territoires de Fontaine et de Coupetz, ainsi qu'à Vésigneul-sur-Coole.

4° Des foyers de l'époque néolithique et nombreux silex, haches, pointes de flèches, couteaux, grattoirs nucléus ramassés à fleur du sol sur les territoires de ces communes.

En 1882, M. Auguste Nicaise dit avoir découvert, sur le territoire de Fontaine-sur-Coole, une agglomération considérable de foyers ou fonds de huttes gauloises; il dit en avoir exploré plus de cent. Ils lui ont donné un terreau noir mélangé de cendres, de charbons, de débris de vases, d'ossements d'animaux, de bœuf, de cheval, de cerf, de sanglier, des fusaïoles, des couteaux et quelques autres instruments en fer, des pierres à aiguiser, d'autres pierres en forme de boules ayant servi de broyeurs, d'écraseurs ; quel-

ques haches polies. Ces foyers sont situés sur les pentes très douces de la vallée qui forme la rive gauche de la rivière de la Coole, tandis que du côté droit de ce cours d'eau, la couche crétacée se relève en pente presque à pic et constitue une série de hauteurs d'où l'on découvre un large horizon.

M. Auguste Nicaise pensait que le champ de repos des habitants de la vallée devait se rencontrer sur ces hauteurs.

La découverte du Mont Coutant vint lui prouver que ses prévisions étaient justifiées.

Pendant les mois de novembre et décembre 1883, janvier et mai 1884, M. Auguste Nicaise explora 49 sépultures. Le plus grand nombre des sépultures avaient été violées à une époque reculée. Parmi les objets recueillis, l'archéologue cite : fosse n° 8, un grand vase mesurant 0 m. 80 cent. de tour, 0 m. 27 cent. de hauteur, de forme élégante, très évasé, la partie supérieure, entre la carène et le col, ornée de chevrons lissés à l'ébouchoir. N° 11, un petit vase en forme de coquetier agrandi, très remarquable par la finesse de la pâte et la rectitude de la forme.

Il est orné, sur le haut de la panse, de six cercles parallèles disposés trois par trois, les deux groupes séparés par des lignes se croisant et formant des losanges.

N° 14, violée, lance placée au côté de la tête, manipule de bouclier en fer, bracelet d'une forme que M. Auguste Nicaise dit très probablement de forme inédite. Il est ouvert et formé d'une plaque de bronze large de 0 m. 02 cent. sur laquelle sont gravées des lignes perpendiculaires parallèles par faisceaux alternés et séparés, composés de sept et de trois de ces lignes.

De distance en distance, des tiges en bronze, au nombre de six pour tout le tour du bracelet, font saillie sur le corps de cet ornement et le dépassent de chaque côté de cinq millimètres. Elles sont divisées chacune par une gouttière médiane et perpendiculaire comme la tige elle-même. A l'ou-

verture du bracelet une tige en forme l'extrémité de chaque côté. A la jambe gauche de l'inhumé n° 17, M. Aug. Nicaise cite un anneau de bronze formé d'une tige ronde et unie. Cet anneau est entouré d'étroites lanières de cuir, pour en diminuer l'ouverture, ou peut être pour rendre moins dur le contact du métal avec la peau. Ce cuir est facile à reconnaître à la vue et dégage, quand on le brûle, une odeur caractéristique.

Cette découverte a fait, de la part de son inventeur, l'objet d'une communication à la Société des Antiquaires de France au mois de novembre 1893.

Fosse 26, femme ayant aux jambes quatre bracelets en bronze coulé et gravé. Deux à chaque jambe.

Ces bracelets ouverts, larges de 0 m. 02 cent. 1/2, ont 0 m. 07 cent. d'ouverture.

Ils sont ornés de grosses moulures en relief, alternées et disposées trois perpendiculaires et trois obliques. Entre chaque moulure ou renflement, quatre traits gravés parallèles à cette moulure et de même longueur.

Au bras gauche, un bracelet en bronze massif, coulé et ciselé de trois centimètres 1/2 de hauteur. Ce bracelet, fermé, pèse 145 grammes et est orné de sept oves très en saillie. Dans l'espace qui sépare ces saillies sont gravés à la pointe des filets parallèles qui suivent le contour de ces protubérances.

Ce bracelet, dit M. Auguste Nicaise, semblable à celui trouvé au bras droit, *n'a que cinq centimètres d'ouverture*, et a été sans doute passé au bras de l'individu dans la première enfance, comme d'ailleurs la plupart des ornements de ce genre rencontrés dans les gisements antiques. Au bras du squelette un bracelet du même genre que celui précédemment décrit, et au-dessus un gros brassard en terre cuite, haut de 0 m. 06 cent. et semblable à ceux trouvés dans le Meurger des Moidons (Jura) et dans les tumuli de pays Lingon, du Châtillonnais. Pendant longtemps on a

pensé que ces ornements étaient en jayet, puis en bois d'if.

Mais, d'après l'analyse faite par M. Boulangier, professeur au lycée de Lons-le-Saulnier, analyse confirmée par M. Damour et un autre savant attaché au Muséum, il est aujourd'hui affirmé que la matière de ces bracelets est non du bois mais une argile agglomérée au moyen d'une substance analogue ou à de la cire ou à du bitume et cuite.

La 37e fosse a donné une petite fibule à arc avec disque troué au milieu, et destiné à retenir un cabochon en pâte de verre ou de corail.

Une boucle d'oreille en forme de barquette faite d'une feuille d'or estampée, ornée de filets en relief, parrallèles, plus ou moins espacés et séparés par un grainetis de dimension variable.

N° 38. Débris de vases peints, en terre noire fine et lustrée.

N°s 43 et 44. Deux sépultures réunies à angle droit, les deux têtes se touchant. Le corps de l'une dirigé vers l'est, l'autre vers l'ouest. Aux pieds d'un inhumé, une corne de cerf de 0 m. 30 cent. ayant servi d'outil pour fouiller le sol.

Le port féminin du Torques dans la région de l'Est de la Gaule. — Etude archéologique gauloise, par M. Auguste Nicaise.

M. Nicaise fait précéder son étude par quelques données sur quelques sépultures Gauloises trouvées sur le territoire de Marson.

Ce nouveau cimetière est situé au lieu le Plat-Savart, à trois kilomètres nord-est du cimetière primitivement exploré. La première des sept sépultures a donné deux sépultures placées l'une la tête au pied de l'autre. Cette sépulture n'a donné que sept petits bracelets en bronze de trois millimètres environ de largeur.

Deuxième sépulture : Une femme ayant au cou un torques en fer et à chaque bras une quarantaine de petits bracelets ou *armilles* en bronze, se fragmentant aussitôt qu'ils subirent le moindre contact.

Le radius et le cubitus du bras gauche ont pu être extraits empâtés dans un magma de terre, et montrant, encore disposés comme ils l'étaient pendant la vie du sujet, vingt petits bracelets ou armilles.

On remarque également retenue à la terre, en avant de ces bracelets, une plaquette de bronze, longue de deux centimètres et demi environ, portant trois boutons surmontant chacun une petite tige de trois millimètres de hauteur.

Cette plaque était probablement destinée à retenir par parties l'ensemble de ces armilles, dont un certain nombre, passées entre chaque tige, étaient maintenues en place par la tête du bouton.

Troisième sépulture : Femme portant un collier composé de gros grains d'ambre, de forme aplatie, circulaire, avec grand trou central.

Petit vase à boire, de forme dite à carène.

Quatrième sépulture : Femme avec gros torques creux en bronze.

Deux bracelets en fer, dont l'un revient en spirale sur lui-même, l'autre non fermé, à bouton terminal.

Cinquième sépulture : Cette sépulture était double. Les inhumés placés l'un sur l'autre.

La partie supérieure était occupée par une femme ayant au cou un torques en bronze orné de dépressions en forme de V sur tout un côté.

Ces ornements sont frappés au moyen d'un poinçon. Au-dessous de cette femme, un guerrier avait été inhumé, ayant près du cou une épingle en bronze à tête lisse, longue de 0 m. 11 cent. Entre les jambes une dague à fourreau de bronze du même type que celui trouvé aux Varilles. Près de cette dague reposait une lance de forme élégante et

presque de la même longueur que la dague. Elle mesure 0 m. 29 centimètres.

M. Nicaise profite de cette découverte pour formuler l'appréciation suivante : « Dans la partie de la Gaule qui forme aujourd'hui le département de la Marne et dans celle de l'Aisne appelée le Tardenois et qui appartenait au territoire des Rèmes le torques était surtout porté par les femmes et par les enfants de sexe féminin, très exceptionnellement par les guerriers. »

M. Aug. Nicaise ajoute : « Je tiens à faire remarquer que je n'ai appliqué cette observation qu'à certaines tribus gauloises de l'Est et non à tous les Gaulois en général, comme on me l'a fait dire par erreur. Dans l'enquête à laquelle je me suis livré à cet égard (avril 1885), j'ai écrit à tous les fouilleurs de la Marne et à un certain nombre d'archéologues.

« Tous sans exception m'ont répondu : « que partout où ils ont trouvé une arme, ils n'ont jamais trouvé de torques, à moins que la sépulture n'ait été double ou polyandrique, à moins qu'une femme n'ait été inhumée avec un homme. »

M. Aug. Nicaise cite à l'appui de sa thèse des extraits de lettres des sieurs Toppin, fouilleurs à Somme-Tourbe, de Bosteaux, de Cernay-les-Reims, de Lemoine, de Connantre, de Hanusse fils, à la Croix-en-Champagne, de Champagne, fouilleur à la Cheppe, de Blavat, à Reims, de Falot, à Saint-Hilaire-au-Temple, de Le Laurain fils, enfin de Morel, l'auteur de la *Champagne souterraine*. M. Aug. Nicaise cite d'autre part : les interrogations faites à M. Frédéric Moreau père, l'explorateur de l'Aisne. Toute cette enquête établit que les Gaulois représentés avec un torques au cou, par les textes, les monnaies, les monuments antiques, tels que : le Gaulois expirant du Capitole, la tête du Gaulois de la collection Danicourt, le sarcophage de la Vigne Amendola, ces Gaulois n'étaient ni des *Remi*, ni des *Catalauni*. M. Aug. Nicaise ajoute que les sépultures à char trouvées intactes,

n'ont jamais révélé de torques. Et pourtant ces guerriers riches et sans doute puissants, étaient inhumés avec toutes leurs armes, bijoux et ornements.

Dans une cinquième sépulture à char, non violée, qu'en 1885 M. Falot a découverte dans le cimetière des Varilles, cette sépulture inviolée n'a point donné de torques ; sur la poitrine et le haut du ventre de l'inhumé avait été placé un bouclier ovale en bois, cerclé de fer. Les deux manipules étaient encore en place où les avait laissés la décomposition du bois.

En 1885, il a été découvert sur le territoire de Somme-Tourbe, une fosse polyandrique renfermant trois inhumés. Deux d'entre eux montraient l'orientation ordinaire, le troisième était couché en travers.

Les deux premiers inhumés ont donné une épée, un couteau, un anneau de bronze.

Le troisième, placé en-dessus et en travers, était une femme ayant au cou un torque creux et orné de jolis dessins gravés, représentant un agencement de chevrons, de cercles concentriques et de lignes parallèles; les oreilles avaient été ornées de boucles d'oreilles en or de forme de barquette.

M. Aug. Nicaise dit qu'il a consulté le Dictionnaire paléo-ethnologique de l'Aube, de Philip. Salmon et dit : qu'il a constaté que là où un torques est mentionné, il n'y a aucune indication d'armes.

A Courtavant, on retrouve encore une sépulture de femme avec torques de bronze fermé, ciselé, orné de trois anneaux accolés chacun de trois boucles, auxquelles étaient appendues trois fibules de bronjetors ; à un poignet et à une jambe était placé un anneau de bronze.

Au-desssus se trouvait la sépulture avec épée, couteau, anneau, épingle à cheveux, pas de torques.

Une étude faite de tombes celtiques d'Alsace, confirme les affirmations de M. Aug. Nicaise qui, finalement, termine son

travail intéressant, par ces mots : « Les récits des écrivains grecs et latins, les monuments figurés et les monnaies, indiquent suffisamment que, chez certaines tribus gauloises, le torques était aussi porté par des hommes, mais ces Gaulois n'étaient ni des *Remi*, ni des *Catalauni*, ni des *Tricasses*, qui habitaient la région formée aujourd'hui par les départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube, ni les *Médiomatrices*, ni les *Rauraci*, ni les *Trébocci* qui peuplaient les Vosges et la partie de la vallée du Rhin étudiée par MM. de Ring, Nessel, Faudel et Bleicher. »

Personnellement, j'ai découvert parmi les inhumations de la première époque du fer du Mont Saint-Michel, à Châlons, une sépulture double. La partie supérieure était occupée par un guerrier. Aux pieds de celui-ci et dressées contre la paroi se trouvaient trois pointes de javelots. A la hauteur du thorax gisait le manipule en fer d'un bouclier. Sous ce guerrier se trouvait un squelette ayant un bracelet à chaque bras, un torques au cou, mais aucune arme.

Avant de clore ce rapport, il importe de mentionner que dans la consultation de M. Aug. Nicaise aux fouilleurs de la Marne, l'un d'entre eux, M. Champagne, de la Cheppe, signalait à M. Nicaise trois sépultures avec torques et couteau : à Marson, cimetière du Voyet, et Mont-Coutant, territoire de Fontaine-sur-Coole.

M. Nicaise, pour la défense de sa cause, objecta que le couteau n'est pas une arme !

Tout récemment le cimetière Gaulois du Mont-Equeux, fouillé à Beine par M. Coyon, un habile praticien, a révélé des sépultures de femmes *et toutes*, dit l'inventeur, *avaient un torques et un couteau à la main droite.*

1884-1885. — *Note sur des Bracelets Gaulois découverts dans le département de la Marne, par M. Aug. Nicaise.*

A propos d'une communication faite par M. Al. Bertrand, à la Société des Antiquaires de France, 12 novembre 1884, sur des objets antiques trouvés à Laybach (Carniole-Autriche) et provenant des cimetières de San-Margarethen et de Watsch, près Laybach, M. Edouard Flouest fait remarquer leur similitude avec des objets de même nature recueillis dans des tumulus de l'ancienne *Civitas Lingonum*. Ces bracelets en bronze massif, dit Flouest, affectent la configuration d'une chaine de grosses perles, traversées à leur centre par un lien rigide qui les maintient à quelque distance.

« Les deux extrémités du bracelet, très rapprochées l'une « de l'autre, ressemblent à des cupules se renversant l'une « vers l'autre et d'un diamètre sensiblement plus grand « que celui des perles. Des bracelets de ce type ont été « rencontrés dans les arrondissements de Bar-sur-Seine, « Châtillon et Langres. »

Cette description est exactement celle de trois bracelets recueillis par M. Nicaise. Il nous en a donné une description exacte dans son cimetière de Hancourt et nous avons vu que, bien que de facture gauloise certaine, ils avaient été trouvés au bras d'une mérovingienne. Ce qui prouve, avons-nous dit, que les Mérovingiens, ces pillards des vivants, ne craignaient point de piller les morts et de se parer de leurs bijoux. Ces faits sont attestés par de très nombreux exemples.

Une tombe gauloise de Châlons-sur-Marne a donné à M. Aug. Nicaise un bracelet en bronze formé de boules traversées à leur centre par une tige semblable à ceux de Laybach.

Les boules qui forment l'extrémité du bracelet de chaque

côté sont percées d'un trou perpendiculaire et sont de la même grosseur que celles qui ornent le pourtour du bracelet. Mais l'objet principal du rapport de M. Nicaise est le signalement de deux gros bracelets en fer forgé et travaillé à la lime, qu'il a rencontrés dans le cimetière du Mont-Coutant, à Fontaine-sur-Coole.

Ces bracelets, non fermés, sont ornés sur le pourtour de saillies. Ils se rapprochent à la fois par leur ornementation des bracelets en bronze de la sépulture féminine que M. Aug. Nicaise a signalés du même gisement (voir Epoque de la Marne. Mémoires de la Société d'Agriculture, années 1883-1884, planche 3, fig. VI), et de ceux que je viens de décrire. M. Nicaise dit que ce type est fort rare dans les gisements de la Marne. Il est plus répandu dans le sud-est de la France, notamment dans le bassin du Rhône, en Savoie. Il le considère comme éminemment Hallstatien, c'est-à-dire de la première époque du fer.

En résumant la découverte du cimetière Mérovingien de Hancourt faite par M. Aug. Nicaise, j'ai dit qu'à Loisy-sur-Marne, dans le cimetière de la première époque du fer, j'ai trouvé personnellement *quatre paires* d'anneaux de jambe de ce type.

Deux de ces anneaux sont à grains pleins. L'un est formé de dix grains qui affectent la forme de boutons ronds, l'autre de 15 grosses perles, les extrêmes plus grosses que les autres.

Un troisième anneau est orné de cabochons qui affectent une allure de gros grains de café évidés en dessous.

Le quatrième, qui est le plus remarquable, est formé de cupules traversées en dessous à leur centre par une barrette de bronze. Les trous de ces cupules sont encore obturés d'une matière noire sableuse agglomérée placée dans la coulée de bronze pour obtenir les cavités. Tous ces anneaux sont ouverts.

Etude sur un buste antique en marbre, par M. Aug. Nicaise.

Un buste en marbre semblant provenir des fouilles de la ville Gallo-Romaine explorée au Châtelet de 1772 à 1840 ayant été montré à M. Nicaise, celui-ci en fit l'acquisition.

Le Châtelet dont il est question est situé sur le territoire de Fontaine-sur-Marne, à quelques kilomètres de Saint-Dizier (Haute-Marne).

L'acquisition faite, M. Auguste Nicaise va tâcher de constituer à son buste un état civil, et c'est au berçant plaisir de cette reconnaissance que l'archéologue nous invite.

L'arrangement de la chevelure, épaisse, bouclée, recouvrant une partie du front et descendant en cascades tirebouchonnantes sur le cou et les épaules, le met en éveil. Le procédé de terminer les boucles de cheveux par un trou circulaire forcé à la virole, le convainct.

Ce procédé, dit le maitre, caractérise les œuvres de certains sculpteurs de l'Ecole attique, celle de Myron, élève comme Phidias de l'Argien Agélopados, ou celle d'Alcamine le collaborateur de Phidias, etc., etc.

Et M. Nicaise termine, disant :

Une œuvre grecque, originale ou copie, amenée d'abord en Italie, ensuite dans la Gaule par quelque Romain ami des arts, aurait-elle pu arriver dans cette cité où brillait la civilisation Gallo-Romaine et dont le terrain du Châtelet a si longtemps recouvert les remarquables vestiges ?

Il n'y a là rien d'impossible, car on peut dire des œuvres d'art de tous les temps, ce qu'on écrit des livres : *Habent sua fata libelli.*

Jupiter Sérapis, buste en bronze découvert à Cernay-les-Reims.

M. Auguste Nicaise, séduit par l'aspect d'un bronze trouvé par M. Ch. Bosteaux dans une fouille faite en 1880 au lieu dit les Didry, territoire de Cernay-les-Reims, ne peut résister au plaisir de nous faire connaître ce vestige de la civilisation Gallo-Romaine.

Nous apprenons ainsi :

1° Que ce Dieu qui porte sur la tête le *modius* ou *calathus*, boisseau ou corbeille attribut de Sérapis, signe de puissance, de fécondité et d'abondance, mesure 0 m. 09 cent.

La tête et une grande partie du visage sont couvertes d'une chevelure et d'une barbe épaisses, dont les boucles serrées et frisées attestent une certaine finesse d'exécution.

La barbe a ce caractère particulier de ne recouvrir que le menton, le dessous du nez et la lèvre supérieure, les commissures des lèvres en paraissent exemptes.

Enfin, que cette œuvre indique, dans son ensemble, plus d'allure, plus de finesse, en un mot, un art plus avancé que celui représenté par les statuettes en bronze des divinités Gauloises connues, et notamment le *dis pater* à la foudre, au marteau.

L'expression générale en un mot du Jupiter Sérapis, de Cernay, semble rattacher ce spécimen artistique à une école Gréco-Romaine fortement impressionnée de l'art Gaulois ; celle dont serait issu Zénodore par exemple ; école dont l'influence aurait dominé au premier siècle de notre ère.

A cette époque, dit M. Auguste Nicaise, le Jupiter Sérapis de Cernay-les-Reims a peut-être fait partie d'un laraire où les doctrines dionysiaques étaient représentées par les Dieux issus du syncrétisme gréco-égyptien secondé des identifications opérées par les orphiques.

Hérodote assimilait Isis à Demeter, Osiris à Dyonysios.

Minutius Felix a écrit : *Hæ tamen Egyptia quondam, nunc et sacra Romana sunt.*

Ce travail a été publié dans les mémoires de l'Académie des Belles-Lettres.

1890. — *L'Archéologie à l'Exposition universelle de* 1889.

Quiconque s'est dirigé du côté des arts libéraux, au Champ de Mars, lors de l'exposition de 1889, a dû s'intéresser à l'attirante exposition d'anthropologie qui y était installée.

Si vous avez eu la bonne fortune de la visiter, je suis persuadé que vous y feriez, aujourd'hui encore, un tour bien volontiers. Votre désir est réalisable. Ouvrez les mémoires de la Société de 1890 et nouvellement émerveillé, sous la conduite d'un cicérone incomparable, vous allez assister à nouveau au défilé de l'humanité depuis ses premiers pas dans la vie jusqu'à l'époque mérovingienne.

J'ajoute qu'en suivant votre ensorceleur compagnon vous aurez le double attrait de voir et surtout de profiter d'une leçon dont le charme s'allie heureusement à la plus profonde des éruditions.

Personnellement, j'avoue que lorsque M. Auguste Nicaise me fit, en 1890, l'hommage de son rapport, j'ai poussé un soupir et je n'ai pu m'empêcher de lui dire : Cher maître, tout en reconnaissant l'excellence de votre travail, qui est des meilleurs, je dois néanmoins reconnaître qu'il arrive un peu tard et qu'il eût fait infiniment plus plaisir, s'il eût paru au cours de l'Exposition. Il eût ainsi permis aux amateurs de faire plus ample connaissance avec des personnages déjà présentés.

Je soumets cette appréciation au maître et il voudra bien, j'en suis persuadé, en prendre bonne note pour son compte-rendu de l'Exposition de 1900.

Mémoires de* 1890. — *Histoire de Bagneux, canton d'Anglure, arrondissement d'Epernay, par l'abbé E. Defer, curé de Maizières-la-Grande-Paroisse (Aube)

L'abbé Guyot, curé de Bagneux, avait amassé au jour le jour des documents pour faire l'histoire de la commune où il exerçait son ministère. La mort ne lui permit point d'accomplir sa tâche. Les matériaux prêts en assez grande partie furent recueillis par l'abbé Defer qui les compléta, les contrôla, et en fit un tout excellent qui valut à son père d'adoption une médaille d'or de la part de la Société académique de la Marne.

Dans la première partie de son travail, M. Defer présente la topographie du territoire avec la nomenclature des lieux-dits et la désignation des hameaux détruits tels que Noseux, Beignelat, les Beignelets, Bagnolet et un couvent appelé le Moutier-Blanc, dont on ignore la fondation et l'espèce de moines qui l'habitaient.

Parmi les hameaux actuels, M. Defer signale à Montaon un endroit dit la Ménagerie, appellation, dit l'auteur, qui semble vraisemblablement indiquer l'importance de Bagneux à l'époque de la domination Romaine.

Le nom de Bagneux, que Courtalon écrit Baigneux et qui est désigné tour à tour sous les vocables des Balneosœ, Balneolæ ou Balneolum, n'évoque néanmoins point en l'esprit de l'auteur que Bagneux ait pu être une station de bains à l'époque Romaine. M. Defer dit simplement que le nom de Bagneux lui vient de fréquents débordements de l'Aube dont le bras méridionale, le Livon (mot celtique signifiant *inondation* (dit le mémoire), ne passe pas loin.

Les haches, polissoirs, flèches de pierre et de silex, couteaux, etc., ne sont pas rares sur le territoire de Bagneux. Des fouilles faites au lieu dit le *Haut des Graviers* de

Bécheret permettent d'y déterminer une station *Robenhausienne*.

« En 1830, rapporte l'auteur, M. Mérat, de Bagneux, a « découvert au lieu dit le Champ Collin, à 0 m. 40 cent. « de profondeur, une de ces enceintes sacrées appelées « *Cromlech*, ou *cercles druidiques;* la pierre du milieu « avait disparu.

« En 1877, aux *Prés-Joly*, dans un vaste trou circulaire « de 1 m. 50 sur un diamètre égal, on a découvert plusieurs « pierres brutes, rangées en cercle et placées les unes sur « les autres, de manière à former une sorte de table sur ses « pieds, sans mortier, ni maçonnerie, c'est ce qu'on appelle « un *dolmen*. Elles étaient recouvertes d'environ 0 m. 33 « cent. de terre végétale.

« Les tombelles ou *tumuli* ont disparu, celle qui existait « sur l'une des principales places de Bagneux se terminait « par un cône tronqué et recouvrait beaucoup d'osse- « ments. Une autre tombelle était sur le chemin de Clesles « à quelques kilomètres de Bagneux, elle a également dis- « paru en 1878 pour élargir le chemin. On y a trouvé un « squelette d'homme de haute stature. »

Des habitations gauloises sont signalées sous forme de trous circulaires de 1 m. 80 à 2 mètres, au lieu dit le Haut des Graviers de Bécheret.

En 1826, M. Sylvestre Laurent et son fils, en faisant un grand fossé au nord de l'église de Bagneux, découvrirent un grand nombre de sépultures avec objets caractéristiques de l'époque mérovingienne.

En 1877, nouvelle découverte de 200 sépultures de l'époque mérovingienne. Parmi les ossements humains on a trouvé ceux d'un enfant renfermé dans un vase en terre.

En 1881, 12 août, les objets d'un cimetière mérovingien ont été donnés à M. Fourot, professeur de rhétorique au collège de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier.

Dans une fouille subséquente, du même cimetière, on

découvrit un sabre dont l'extrémité était brisée, il se trouvait enfermé dans un fourreau en cuivre, rivé avec six boutons de bronze ; les deux extrémités du fourreau étaient en fer.

En 1828, au lieu dit *Le Glas* ou la *Puce*, on a découvert deux cercueils en pierre avec armes et plaque. Cette plaque, qui portait des lettres gravées et deux petites boules de bronze doré, en forme de pendeloques, était placée sur la poitrine du mort.

En 1862, au même endroit, la découverte d'une troisième sépulture a donné un squelette près lequel se trouvait une portion importante d'un casque en cuivre très mince.

Aux Mardelles, dans une *sépulture Gauloise*, on a trouvé une lampe en terre cuite.

A *Mesure-Loup* on signale un cimetière mérovingien où, en 1877, on découvrit une coupe très curieuse, une petite clef en cuivre, des boucles, des scramasaxes, et parmi les poteries un bidon en terre cuite, attribué à un soldat. De nouvelles fouilles entreprises par l'abbé Guyot et M. Lemoine ont fourni des objets qui ont été enrichir les collections de M. Morel, de Reims.

Indépendamment des cimetières ordinaires, Bagneux offre des spécimens de cimetières à incinération.

En 1867, à Bagneux, au lieu dit les *Mardelles*, on a trouvé un cimetière à *incinérations* où des *milliers* d'urnes funéraires étaient placées les unes sur les autres, arrangées symétriquement avec leur couvercle (operculum). La pioche des travailleurs a malheureusement tout brisé.

On a trouvé un bûcher funéraire avec les cendres et le charbon parfaitement conservés au lieu dit l'*Ormois*. A signaler dans le cimetière à incinérations un fragment de pierre en granit qui semble provenir d'un vieux mortier destiné, dit l'auteur, à réduire les substances aromatiques qu'on mettait près des cadavres. Ce fragment était encore muni de deux oreilles, il avait une très grande ressemblance avec l'*acratophorum* des Grecs et des Romains.

M. Defer signale des blocs de granit trouvés à la *Noue d'Ava*. Un autre bloc de même nature trouvé aux *Glas*. Il pense que ces pierres devaient recouvrir des sépultures Gauloises. Enfin une troisième pierre est signalée dans le champ de Gustave Adnot, elle est ovale, mesure 0 m. 95 cent. sur 0 m. 65 cent. de large. Elle a 1 m. 80 cent. de pourtour et 0 m. 18 cent. d'épaisseur.

De nombreuses pièces de monnaie, principalement romaines, ont été trouvées sur tous les points du terroir.

Ce sont des bronzes de différents modules, à l'effigie de Constantin le Grand, César Auguste, Néron, Tibère, Adrien, Trajan, Auguste et Agrippa, etc., etc.

Le rapporteur cite deux monnaies d'or, l'une à l'effigie d'un empereur Romain dont le nom n'est pas cité, l'autre à l'effigie de Faustine, avec la mention Diva Faustina, avec Cérès au revers et la mention Augusta. Le rapporteur cite une curieuse monnaie trouvée aux abords d'un cimetière Mérovingien. C'est un denier d'argent de Charles II dit le Chauve, frappée à Roucy (Aisne). La légende porte Rangio palatio (pour Regio palatio), cette monnaie a été offerte à Mgr l'Evêque de Châlons. M. Renon, de La Chapelle-Lasson, a mis à découvert un vase en terre cuite, rempli de vieilles monnaies au type d'empereurs romains; elles ont été vendues à Paris.

La découverte de quelques statuettes n'est pas moins intéressante que celle des médailles.

« En 1868, au lieu dit le *Glas*, M. Victor Ferrand a trouvé « à 0 m. 40 cent., une statuette en pierre à laquelle man- « quent les bras. Cette sorte de buste pouvait avoir de « 0 m. 40 à 0 m. 45 cent. de haut et autant de pourtour. « Elle était posée sur trois pattes en fer de la hauteur de « 0 m. 25 à 0 m. 30 cent. Elle incline un peu la tête.

« M. Ferrand a trouvé au même endroit, toujours en « pierre granitique, une autre statuette seulement ébauchée.

« Il a été trouvé une statuette en fer haute de 0 m. 10 « cent., elle a été offerte à Mgr l'Evêque de Châlons.

« Le 19 octobre 1831 on a trouvé la figurine de Vénus « dans une sépulture Gallo-Romaine, aux graviers de « Bécheret. Voici ce qu'en dit le rapport dressé à cette « occasion : Sur le bassin (du mort) une plaque d'argile « blanche représentant le type bien connu de la *Vénus* « *Anadyomène*, sous un édicule en plein cintre. La déesse « est nue. De la main droite, elle tient sa chevelure; de la « gauche elle porte la draperie qui recouvrait son corps, « hauteur 0 m. 16 cent. Au bas de la plaque est réservée « une cavité qui est l'amorce d'une pièce de support.

« Notons, dit M. Defer avec M. Tudot, que la couleur « blanche de cette figure atteste son origine gauloise, ori- « gine du reste prouvée par des fours, où ces figurines se « fabriquaient, fours découverts, en grand nombre, depuis « 1850, principalement dans l'Allier. »

A citer encore quelques amulettes :

Plusieurs de ces dernières trouvées dans une très vieille maison en paille, de Bagneux, ont été offertes à Monseigneur l'Evêque de Châlons.

Dans une sépulture Mérovingienne, une amulette a été recueillie par M. Guyot, curé de Bagneux. C'était la partie supérieure de l'os du fémur qui s'articule dans la hanche, sciée en demi sphère et percée d'un trou au milieu pour être suspendue.

De nombreuses tuiles Gallo-Romaines ont été recueillies à Bagneux. Les unes plates, à rebords élevés (tegula), les autres demi cylindriques (imbrex).

Monuments funéraires Romains, trouvés à Châlons-sur-Marne. — M. l'Abbé Puiseux.

Au commencement d'octobre 1890, en creusant les fondations des nouveaux bâtiments du collège Saint-Etienne,

élevés sur l'emplacement du vieil évêché, les ouvriers découvrirent à quatre ou cinq mètres de profondeur deux monuments funéraires Romains avec inscription.

Ces découvertes firent l'objet de la part de M. l'abbé Puiseux, aumônier du collège de Châlons, et membre de la Société Académique de la Marne, d'une communication, à cette même Société, et d'une notice insérée dans le *Journal de la Marne*.

S'inspirant de ces documents, dans la séance du 28 novembre 1890, M. Antoine Héron de Villefosse, membre honoraire non résidant de la Société Académique de la Marne, a entretenu l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres des deux textes romains, découverts à Châlons-sur-Marne.

Il résulte de cette intéressante découverte que les monuments ornés en relief de sujets de chasse et de personnages, suivant la coutume romaine, étaient : l'un la pierre tombale d'un sous-officier (*circitor*) chargé des rondes et des patrouilles.

Ce sous-officier appartenait à un corps de cavaliers dalmates, au service de l'armée romaine.

L'autre se rapporte aussi à un cavalier dalmate, qui avait le grade de porte-étendard (Vexillatio), de ce même corps de cavaliers faisant partie de la première cohorte.

Cette découverte permet de ranger Châlons parmi les villes qui avaient eu, au premier siècle, une garnison romaine. Il n'en pouvait être autrement, Châlons étant l'une des stations de la grande voie qui, partant de Milan, reliait l'Italie à la Grande Bretagne et l'un des postes avancés contre les Barbares.

M. A. Héron de Villefosse est d'avis que ces cippes ou stèles funéraires, en raison de la forme des lettres et des fautes d'orthographe, étaient du IV^e^ siècle.

Ces monuments, dont les textes constituent à eux seuls, jusqu'à ce jour, toute l'épigraphie romaine de Châlons-sur-

Marne, sont restés en la possession du Collège de Saint-Etienne ; ils sont adossés à un mur du jardin de cet établissement.

Il serait désirable que ces épaves fussent à l'abri des intempéries et nous nous rallions entièrement à M. Ant. Héron de Villefosse qui termine sa communication par la phrase suivante :

« Les habitants de Châlons-sur-Marne, gardiens fidèles des souvenirs du passé, sauront conserver avec honneur *et mettre à l'abri de toute dégradation ces curieuses épaves qui sont, en même temps, de précieux documents historiques.* »

1893. — *La sépulture Gauloise de Dommartin-Lettrée (Marne). Etude sur les armes défensives et offensives des Gaulois, dans la région de l'Est, par M. Aug. Nicaise.*

M. Bourgeois, instituteur à Dommartin-Lettrée, sur le territoire de cette commune, au lieu dit la Perrière des Ménitres, et porté au cadastre sous le nom des Côtes des Perrières, en mai 1892, procéda à l'exportation d'une sépulture qui offrit à l'étude de M. Nicaise des armes défensives inédites.

C'est d'abord une cuirasse en bois avec armature de fer, placée sur la poitrine de l'inhumé.

Ce sont ensuite des jambières en fer trouvées sur les cuisses du squelette.

Cette sépulture ne renfermait ni arme offensive, ni vase entier ou en débris.

Deux fibules en bronze, du type gaulois de la Marne, indiquaient seules que cette inhumation appartenait à l'époque de la Gaule indépendante.

La cuirasse affectait la forme d'un trapèze plus large dans le haut que dans le bas. Ce trapèze, en bois de chêne, était

renforcé à l'intérieur par une armature composée de trois ferrements, dont les crochets se recourbaient en dehors, sur le bois, pour s'y maintenir.

La tige la plus longue, suivant M. Auguste Nicaise, de 0 m. 36 cent., était placée à la hauteur de l'extrémité supérieure de l'humérus. A cet endroit, le bois avait deux centimètres d'épaisseur, ainsi que l'indique la largeur intérieure des crochets de sertissure.

Le ferrement placé au-dessous, sur le sternum, mesure 0 m. 27 cent. de longueur. Le crochet de sertissure donne un centimètre comme épaisseur de la planche de chêne à cet endroit. L'armature de bois était de forme bombée, c'est-à-dire plus épaisse au milieu.

« Sur chacun des tibias étaient placées deux armatures « en fer, la plus grande mesurant 0 m. 12 cent., la plus « petite 12.

« Ces trois armes défensives étaient attachées l'armature en-dessous et touchant le personnage ainsi que l'indique la forme incurvée de ces bandes de fer et le sens dans lequel les crochets sont recourbés.

« Les armes défensives étaient probablement retenues au « corps par des courroies ou des cordes, car il n'a été « trouvé dans la sépulture aucun débris de chaine en fer « ayant servi à cet usage. »

M. Nicaise ajoute : « Dans nombre de publications illustrées, de gravures et de tableaux on a souvent représenté les Gaulois pour ainsi dire couverts d'armes défensives. C'est là une fantaisie qui ne saurait subsister. »

Les sépultures de la Marne et de l'Aisne n'ont guère révélé jusqu'à ce jour, comme armes défensives, que le casque et le bouclier.

Il faut en excepter les objets découverts dans une sépulture de l'Epine ; elle renfermait :

1° Une épée longue de 0 m. 80 cent.

2° Une longue et large lance très acérée, mesurant

0 m. 40 cent. de longueur, avec saillie médiane tellement prononcée que cette arme devait faire des blessures cruciformes.

3° Trois gros boutons en fonte soufflée avec trou central. Ils ont la grosseur d'une grosse fusayolle avec bélière de suspension. Ils étaient placés en ligne descendante sur la poitrine de l'inhumé.

4° Enfin deux brassards en fer de forme imbriquée, placés sur les poignets de l'inhumé.

Ces armes défensives, longues de 0 m. 12 cent. et à peu près de la même largeur, se rattachaient au bras par deux crochets en fer, destinés à retenir une chaînette ou un lien quelconque et faisant, par un cabochon, saillie à la partie extérieure du brassard. On n'a donc découvert dans notre région, en dehors des boucliers et des casques dont j'ai déjà parlé, que les armes défensives suivantes :

1° Les brassards de l'Epine ; 2° les jambières de Champigny ; 3° les brassards en bronze à enroulements, formant pression aux deux extrémités et trouvés dans le Châtillonnais par M. Flouest ; 4° enfin la cuirasse et les cuissards en fer et en bois de Dommartin-Lettrée.

Reparlant d'umbos de bouclier trouvés aux Varilles, M. Auguste Nicaise cite un bouclier muni de deux manipules et de deux umbos composés chacun de deux rondelles en fer au-dessus l'une de l'autre à un centimètre environ de distance, la rondelle inférieure d'un diamètre plus grand que celle placée au-dessus.

L'extrémité de la tige qui maintenait ces rondelles en passant à leur centre est terminée par une boule en fer surmontée d'un cabochon de corail.

Un énorme umbo de cette forme et qui appartenait probablement à un bouclier de grande dimension a été découvert aux *Gowats*, commune de *Bussy-le-Château*, avec d'autres armes d'une taille extraordinaire, notamment une longue épée de 1 m. 15, la plus grande trouvée dans notre

région et une lame mesurant 0 m. 12 cent. de largeur au talon.

Ces trois armes, que M. Auguste Nicaise attribue à un Suession, font partie de la collection de M. de Richebourg. M. Auguste Nicaise continue son rapport par une étude qui résume très scientifiquement toutes les armes défensives et offensives trouvées dans la région de l'Est.

Nous ne suivrons pas le savant rapporteur dans cette intéressante exposition d'ensemble, mais comme nous avons étudié toutes ces questions à chaque découverte nouvelle, je me contente de signaler cet exposé qui, je crois, est le premier de ce genre.

1894. — *Le Panthéon indien du Musée de Châlons-sur-Marne.*

Le Panthéon indien qui fait le sujet de cette communication, appartient au Musée de la Ville de Châlons. Il a été donné à sa ville natale par M. Lamairesse, ancien ingénieur en chef des établissements français dans l'Inde.

Ces statues, dit le rapporteur, appartenaient à des pagodes souillées et ruinées par les Musulmans pendant les luttes qu'ils ont livrées dans l'Inde. Elles ont été découvertes dans les environs de Pondichéry et proviennent sans doute de pagodes Boudhiques appartenant à la civilisation indienne et exécutée pendant la période boudhique, c'est-à-dire du III^e^ siècle avant notre ère jusqu'au XV^e^ siècle après Jésus-Christ.

Elles représentent :

Boudha qui, dans sa rigidité granitique, trône, idéal de la beauté physique, parmi les Dieux du brahmanisme.

C'est ensuite *Brahma* le créateur, dont les sectateurs ont simplifié le culte de Boudha, vulgarisé la science et fait accorder la théorie avec la pratique.

A côté de ce Dieu figure *Saravasti*, femme de Brahma

dont elle est le dédoublement, car la religion brahmanique se manifeste dans la nature par la dualité des sexes. On attribue à chaque personne de la trinité brahmanique composée de Brahma, Vichnou et Siva, une énergie femelle dont on a fait une épouse. Parmi les autres statues, M. Aug. Nicaise signale :

Vichnou, conservateur et protecteur, célèbre par ses nombreuses incarnations ou avatars.

Siva, Dieu terrible et destructeur qui, muni de quatre bras, tient de la main droite une hache, sa seconde main est posée sur une biche, de la troisième il bénit et de la quatrième il rassure les craintifs.

Siva est non loin de *Parvati*, une de ses femmes, créatrice et préservatrice, qui préside aux enfantements et à la magie. *Krishna* parmi ce groupe figure le Dieu du sensualisme et de la volupté, il est représenté par une statue de grande dimension et deux statuettes.

Le Dieu de la sagesse : *Pouléarou Ganésa*, le ventre proéminent et le buste surmonté d'une tête semi-humaine semi-éléphantine, y occupe une place. La trompe d'éléphant est le symbole de l'industrie, le gros ventre est le signe de l'opulence.

Parmi les autres représentants de ce groupe, on voit encore : *Agni*, le Dieu du feu cher aux Aryens.

Souria le vivificateur qui emprunte à Agni le feu qui féconde et fait briller la création.

Enfin une *pierre du sacrifice*, portant sur sa base carrée, une sorte de dôme ou coupole qui montre en saillie l'empreinte de deux pieds. Il n'y a pas de sacrifice sans Agni; aussi la pierre du sacrifice figure-t-elle à côté de la statue d'Agni.

Anoua, pénitent singe, l'être déchu qui joue dans cette théogonie le rôle du vieux sylvain, complète cette intéressante série Brahmanico-Boudhique que l'auteur appelle le Panthéon indien de Châlons.

A l'exception de Paris où quelques musées et notamment le musée Guimet offrent à l'étude des monuments de ce genre, il est sans doute en France bien peu de villes qui possèdent un pareil ensemble de Dieux de granit.

Le Camp Romain de la Murée, territoire de Possesse (Marne), et l'ancienne localité d'Ariola, par M. Brouillon, avocat à Givry (Argonne).

M. Brouillon, dans un exposé d'une lucidité qu'on doit surtout apprécier dans un travail de cette nature, nous fait assister à la résurrection du camp Romain de la Murée, qui ne figure sur aucune carte, bien que toute la contrée environnante en ait tiré sa dénomination.

Seul, dit-il, M. Charles Remy, ancien notaire, en avait fait mention dans une étude consacrée à une localité voisine.

Ce Camp de la Murée dont les vestiges encore bien conservés sont aujourd'hui enclavés dans la forêt de Montiers, avait la forme d'un quadrilatère ; il s'élevait au sommet d'un contrefort, à environ 300 mètres de la voie Romaine qui de Durocortorum Remorum (Reims) gagnait Divodurum (Metz), en passant par Caturigæ (Bar-le-Duc), Nasium, Naix, aux Forges, et Tullum Leucorum (Toul).

L'intérieur de ce fort, qui rentrait dans la catégorie des camps fixes (Castra stativa), représentait une superficie d'environ trois hectares trois ares, et pouvait contenir un effectif d'environ 1,200 hommes, dont un détachement de cavalerie.

Le nom que porte actuellement l'emplacement du camp, la Murée, dit le rapporteur, est la traduction en langue vulgaire de l'adjectif latin *murata* (sous entendue *positio*), indiquant un endroit entouré de murs ou fortifié.

Le Camp de la Murée avait pour objectif de surveiller la route romaine et d'arrêter les premiers élans d'une troupe ennemie tentant de pénétrer sur le territoire Catalaunique

par la voie militaire. Il avait pour appui un autre fort absolument semblable, situé à six kilomètres plus loin sur le territoire de Nettancourt (Meuse) et par derrière, à l'ouest, correspondait par la voie militaire avec le vaste camp de la Noblette, improprement appelé le camp d'Attila.

M. Brouillon ajoute : Bien qu'il soit impossible de donner le moindre renseignement sur l'histoire particulière du camp de la Murée, une question intéressante se pose cependant à son sujet. Ce fort serait-il le lieu désigné dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom d'Ariola ?

Cet Ariola, sur la table des mesures prises sur la voie Romaine de Reims à Metz, par Nasium et Toul, est mentionné à 16 lieues plus loin que Fanum Minervæ dans la direction de Caturigæ (Bar-le-Duc).

La détermination du lieu exact correspondant à Ariola, sur les cartes modernes, a donné lieu à des hypothèses des plus variées et l'on ne compte pas moins de cinq localités auxquelles on impute l'honneur d'avoir figuré sous ce nom dans l'itinéraire d'Antonin.

M. Brouillon, en posant cette question, doit connaître un endroit où Ariola devait triomphalement se dresser.

Il va donc, en avocat de talent, détruire les arguments, si bien échafaudés fussent-ils, de ses collègues, et par un plaidoyer des plus documentés il va s'efforcer de gagner sa cause. Convaincra-t-il le monde savant? A-t-il convaincu ses collègues de la Société Académique de Châlons? — Je le crois. — Dans tous les cas, j'invite tous les intéressés à suivre cette brillante plaidoirie en son entière exposition, ils y trouveront une érudition de bon aloi qu'on est toujours heureux de rencontrer, d'admirer et d'applaudir.

Je vais tâcher de résumer le plus succinctement possible les conclusions du rapporteur :

Maison du Val, point déterminé par M. Savy, et qui était communément, jusqu'aujourd'hui, accepté comme ayant été autrefois l'emplacement d'Ariola, ne saurait être accepté

comme tel, son nom même s'y oppose. Cette désignation, dit le rapporteur, est très ancienne, et remonte à la domination romaine. Son étymologie est incontestablement *Mansionem de valle*, ce qui, en bonne latinité signifie une hôtellerie située sur une grande route ; donc point d'Ariola en cet endroit.

M. Brouillon, d'autre part, estime qu'Ariola doit être non au-delà de la rivière la Chée du côté où se trouve Maison du Val, mais en-dessus, sur la rive droite, en avant du cours d'eau.

Où va donc se rencontrer cet emplacement ? Il existe, dit M. Brouillon, à l'extrémité méridionale du territoire de Nettancourt, à 3 kil. 600 au sud de la voie Romaine, une colline isolée au milieu de la plaine et dont le sommet domine tous les environs. Cette colline est désignée sous le nom de « *Huppémont* », dont l'étymologie pourrait bien être « opp (id) i mons », le mont du fort. Or, au sommet de ce mont qui est très resserré, existait un camp Romain dont les remparts ont été récemment abattus, et qui était identique à celui de la Murée.

Aucun endroit des environs ne semble, en raison de sa forme et de sa situation, avoir mieux mérité le nom d'*Ariola* ou petite esplanade, nom donné à l'établissement militaire qui le surmontait.

Il faut dire que M. Brouillon fait dériver *Areola*, du latin *area* signifiant lieu aplani de forme régulière ; or ce mot *areola*, petit espace découvert et aplani, n'a pas tardé à se transformer en *ariola* qui, en résumé, veut dire *petite esplanade*.

M. Brouillon termine son travail en établissant vraisemblablement la construction de la Murée aux premiers temps de l'occupation de la Gaule par les Romains. Cette preuve existe dans les nombreuses médailles trouvées dans les environs, sur le territoire de Charmont (Calvum montem) et à Possesse, que l'auteur rattache au latin *possessio*,

signifiant possession, propriété. Enfin à la source même de la Vière, à 7 kilom. 1/2 environ au nord-est du camp et à quelques centaines de mètres de la voie Romaine, se trouvait un hameau qui, détruit depuis des siècles, portait le nom de Vera, en langue vulgaire Vière. Un vase de terre renfermant une grande quantité de pièces de monnaies Romaines, y a été découvert, il y a une trentaine d'années.

Ces détails suffisent pour établir que le camp de la Murée n'était point situé dans un désert, bien que la contrée environnante fût d'un aspect généralement agreste.

1898. — *Notice sur une Antique meule à bras, par M. Edgar Grosjean.*

MM. de Baye et Aubrion ont déjà bien scruté en tous ses coins et recoins la vallée du Petit Morin où fourmillent tant de vestiges d'archéologie préhistorique recueillis par eux, et pourtant, après ces savants et sagaces chercheurs, il y a encore à glaner, puisque tout récemment, en 1894, M. Grosjean venait apporter à la Société, la description d'une épave inédite.

La trouvaille de M. le Dr Grosjean, de Montmirail, est constituée par un morceau de silex molaire de 13 k. 500, recueilli à la limite de la commune de Rieux et de Montévils.

Cette pièce, dit M. Grosjean, est une meule à bras de la plus haute antiquité, elle doit dater, dit le rapporteur, de la période intermédiaire entre l'âge préhistorique et l'époque vulgairement appelée celtique.

La meule, munie de son œillard, présente la forme Ce.. 0 m. 12 cent. de hauteur. Sa face inférieure, tronquée de . et circulaire, a 0 m. 34 cent. de diaparfaitement plan. 0 m. 22 cent. de diamètre. Il mètre, sa face supérieure .. r, que, sur le côté, cette n'est pas douteux, dit le Docte.. it la pièce de bois ou meule était munie du trou qui recev..

de métal qui servait à lui communiquer son mouvement giratoire, mais l'usure du bloc ne permet pas aujourd'hui de l'affirmer.

M. Grosjean s'étend plus que je ne puis le faire dans la description de sa trouvaille, puis il fait l'historique et la revue des divers instruments de mouture employés par les divers peuples depuis les âges préhistoriques jusqu'à nos jours.

Je suis heureux de signaler ce travail des plus documentés qui, après l'excellent rapport de M. Horguelin, a valu à son auteur une médaille d'argent de la Société.

1896. — *Faux-Fresnay, ancien et moderne, par M. Guillemot.*

De l'excellent travail de M. Guillemot, dont la valeur a été si justement appréciée par une médaille d'or de la Société, je n'ai qu'à signaler quelques passages qui ont trait à l'histoire des premiers habitants de Faux et de Fresnay. M. Guillemot nous fait ainsi connaître que: L'abbé Diette, curé de Boulages, dans son remarquable travail sur le passé de sa paroisse, démontre, par un ensemble de preuves matérielles qu'il a eu le bonheur de réunir, que le marais qui borde la rivière la *Superbe*, était une station lacustre, palustre plutôt, à l'époque de la pierre.

Le *Grand Marais* de Faux, qui est le prolongement de celui de Boulages, dont il n'est distant que de six kilomètres, a eu aussi des cabanes préhistoriques au milieu des eaux.

A mesure que la colonie de Boulages s'accroissait, ses membres ont remonté la petite rivière claire et poissonneuse, qui aujourd'hui est la rivière de Faux, et ont élevé dans l'étang vaseux où ses eaux dormaient paresseusement, les huttes qui leur procuraient de sûrs refuges.

Les énormes pieux enfoncés verticalement que les tourbiers ont souvent trouvés en tirant la tourbe, sont les as-

sises de ces constructions dont l'occupation a, d'ailleurs, été établie par la découverte de divers ustensiles dispersés.

Les cabanes de Boulages paraissent avoir été rectangulaires, elles étaient soutenues par des piquets écartés de 0 m. 80 cent. à 1 mètre. Ces piquets en chêne, aulne, châtaignier, ont environ 0 m. 30 cent. de côté. Ce sont des troncs ou des moitiés de troncs d'arbres.

Ceux qu'on voit encore sont enfoncés profondément dans le sol crayeux sur lequel repose la couche de tourbe, épaisse de 1 m. 50.

Le marais de Boulages exploré avec intelligence par l'abbé Diette a restitué des ustensiles de ménage, des instruments, des outils.

L'heureux chercheur a trouvé une meule en grès, des pierres à aiguiser, des poteries, des débris de foyer. Avant lui on avait déjà exhumé des tourbières divers objets soumis à l'examen de M. Hariot de Méry : c'étaient une hache en jaspe, percuteur, grattoir, couteaux, pyrites, ossements humains, coquillages percés, têtes de cerf, dents de ruminants, etc.

Le marais de Faux et celui de Courcemain, avec lequel il se confond, ont été encore habités à l'époque du bronze, on y a trouvé des armes de l'époque du bronze, qui sont en la possession d'un médecin de Plancy. Ce sont des tronçons d'épée, deux haches, une pointe de javelot et un couteau. Remontant le cours d'eau jusqu'à sa naissance, les descendants des habitants de l'époque néolithique pendant plusieurs générations s'établirent à un kilomètre du village de Salon.

Le groupe campé à la source a laissé des traces qui permettent de fixer au moins deux époques de son séjour. La première est déterminée par une trouvaille faite en 1873 par un cultivateur de Salon, Ernest Guyot, au lieu les Jacquemards, à 190 mètres de la route de Faux à Salon et à 1800 mètres de la source. Cette trouvaille est constituée par

une épée qui semble de l'âge du bronze. En 1889, des terrassiers ouvrant un chemin pour le compte de la commune de Faux-Fresnay mirent à jour une douzaine de tombes de l'époque du fer, on y a découvert des fibules, des torques, des bracelets, des épées, le tout de facture gauloise.

Le souvenir des Gaulois établis à la source du ruisseau des Etangs a traversé les âges. Il a été porté jusqu'à nous par les noms donnés aux lieux qu'ils fréquentaient, tels sont : la fontaine *Galluche*, les Galas, le Champ-Pieux, enfin la ferme des Censes, qui s'appelle Cassebois (bois des chênes).

La sépulture Gauloise à incinération, à Cernon-sur-Coole (Marne), par M. Aug. Nicaise.

M. Auguste Nicaise a le privilège de nous intéresser à un mode d'inhumation qui présente de multiples attraits de nouveauté. Il nous apprend, par son rapport, qu'à un kilomètre au nord de Cernon-sur-Coole, M. Brisson, cultivateur, au commencement d'avril 1897, trouva sous les pas de son cheval, non pas une fortune, mais une excavation circulaire d'environ 0 m. 80 cent. de profondeur, qui renfermait un vase en terre cuite de forte dimension. Ce vase, que M. Brisson eut le talent de recueillir intact, mesure 0 m. 42 cent. de hauteur, il a 1 m. 13 de circonférence à l'orifice et 1 m. 40 cent. à l'extrême largeur de la panse.

Ce vase avait été recouvert par un large plat creux retrouvé en nombreux débris, il renfermait des ossements humains incinérés.

De chaque côté de cette majestueuse olla crématoire, et appuyés extérieurement, étaient plantés : une épée mesurant 0 m. 73 cent. et un fer de lance en forme de feuille de laurier de 0 m. 50 cent. de longueur sur 0 m. 08 cent. de largeur. Deux chaînes d'inégale grandeur semblent avoir constitué les bélières de l'épée. La plus grande mesure 0 m. 45 cent., la plus petite n'a que 0 m. 175 millimètres. Elles étaient placées au pied du vase.

Cette découverte offre, dit M. Nicaise, un multiple intérêt :

1° Par le mode de sépulture, l'incinération, rare dans la civilisation gauloise et dont les nombreux cimetières de la Marne n'ont offert que de rares exemples.

2° Par la présence des armes et leurs arrangements autour des parois extérieures du vase.

3° Par la conservation exceptionnelle du fer de l'épée, de la lance et des bélières. Cette conservation permet de croire que les objets ont été déposés sur le bûcher au moment de l'incinération de leur possesseur. Ils ont acquis une teinte qui les fait prendre pour du bronze à première vue.

4° Par les ornements à enroulements folliacés que présente le fourreau en fer de l'épée. M. Nicaise, parlant du fourreau de Cernon, émet qu'il est en bronze ; cette pièce, effectivement, pour qui n'est pas prévenu, présente une patine de vieux bronze, toutes les personnes qui l'ont examinée y ont été prises.

Une circonstance imprévue est venue modifier ce jugement.

Ayant transporté cette arme pour la dessiner pour les archives de l'école d'anthropologie, je fis sauter une parcelle du fourreau, la cassure me parut tellement bizarre pour du bronze que je soumis immédiatement une parcelle du métal à l'analyse, celle-ci ne décela que du fer sans trace de cuivre et d'étain. Une analyse complémentaire confirma le résultat de mes recherches. Le fourreau est en fer, uniquement en fer. Cette découverte ouvre donc une nouvelle perspective puisqu'elle laisse supposer que peut-être une partie des gaines des épées gauloises portaient vraisemblablement des ciselures que la rouille a détruites. Elle évoque aussi l'emploi du burin. Etait-ce déjà de l'acier ou bien le burin était-il encore en silex ?

Le rapport de M. Nicaise est accompagné de deux phototypies d'après les clichés de Emile Schmit, de Châlons, le possesseur des objets de la découverte de Cernon.

1897. — *Recherches statistiques et historiques sur le village de Châlons-sur-Vesle, par M. Maussenet, ancien instituteur.*

M. Maussenet, ancien instituteur, dans ses recherches sur Châlons-sur-Vesle, recherches qui, condensées, ont mérité à leur auteur une médaille d'argent, récompense bien méritée par ce laborieux qui a consacré une partie de sa vie à l'étude des fragiles fossiles des sables de Châlons-sur-Vesle et des localités voisines, M. Maussenet, dis-je, en la partie historique de son travail, parle des investigations archéologiques faites en sa commune, et il signale, comme le point le plus intéressant sous ce rapport, le *Mont de Châlons* qui se termine presque à pic au nord-est du village.

Les fouilles qui y ont été pratiquées y ont fait découvrir de nombreuses tombes, les unes en plâtre, les autres en pierres plates de moyenne dimension reliées avec du plâtre. C'est au commencement du XIII^e^ siècle que l'on reconnut en cet endroit l'existence d'un cimetière disposé en *catacombes !* (Bibliothèque de Reims : Liasse Châlons-sur-Vesle.)

En 1840, une plantation de sapins effectuée sur le mont fit découvrir des tombes renfermant des petits plats contenant des pièces de monnaies et des petits pots de terre cuite.

Ces découvertes étaient oubliées, quand un étranger se disant envoyé par une société d'antiquaires en 1874 recommença l'ouverture du cimetière ; ses recherches ne furent pas infructueuses : une magnifique boucle de bronze, un torques, des anneaux, des fibules de même métal, des boucles d'oreilles en or et peut-être d'autres objets furent la récompense de son travail.

Il mit à jour, au centre du cimetière, une mosaïque d'un genre simple, disposée en allée circulaire, qui semble avoir

fait partie d'un temple élevé en ce lieu, si l'on en juge par des murs de fondations qu'on y a retrouvés. Les fouilles que nous venons de rapporter ont permis de penser que ce cimetière est sans doute une vaste nécropole Gallo-Romaine ou Mérovingienne ; « d'autant plus, circonstance qui a bien son mérite ici, dit M. l'abbé Genet, *Histoire de Trigny*, qu'au mont de Châlons aboutit un chemin assez bien conservé et toujours désigné sous le nom de Voie-des-Corps, lequel chemin conduit jusqu'à Neufchâtel. D'après la tradition, cette dénomination signifierait que là les Romains enterraient leurs morts à l'époque où ils habitaient ces contrées ; et on sait que les Romains ont résidé longtemps au pays de Neufchâtel et de Pontavert, où se trouvaient les ponts sur la rivière d'Aisne. Et puis le voisinage d'une colonie romaine, dont une trouvaille faite à Trigny en 1821 a révélé l'existence, peut encore servir pour rendre plus probable le choix de cette montagne comme cimetière ; car l'emplacement de cette colonie est à peine à un kilomètre de distance du Mont-Châlons.

Les nombreux vestiges de fondations anciennes mis au jour laissent penser que les parties nord-ouest et est seraient également intéressantes à explorer. La tradition raconte que sur l'emplacement de l'église actuelle se trouvait un temple dédié à Jupiter. Le terrain avoisinant est encore actuellement désigné sous le nom de place Jupin. On fit en 1812, en cet endroit, la trouvaille d'un autel druidique parfaitement caractérisé.

M. Maussenet signale au nord du village, vers Chenay, la découverte, en 1874, d'un cimetière violé ; le fait semble attesté par de nombreux débris de poteries Gallo-Romaines répandus sur le sol et par des fragments de squelettes retrouvés sans poterie ni monnaie. Des clous de dix centimètres de longueur, portant l'empreinte de fibres ligneuses, prouvent que les inhumés étaient dans des cercueils de bois.

Des découvertes faites en 1858 rendent admissible l'existence d'un four de potier d'époque Gallo-Romaine, tout près de ce cimetière.

Un magnifique *dolmen*, qui occupait le milieu de la place publique et qui était connu dans la contrée sous le nom de « Pierre du Par », fut brisé par un inconscient en une nuit de 1858.

Cette pierre mesurait trois mètres environ de longueur à son plus grand axe, suivant le rapporteur :

« Nous ajouterons encore un détail relatif à ce dolmen, « qui fournira l'étymologie de son nom de « Pierre du Par » : « c'est là qu'autrefois les baillis rendaient la justice. Cette « coutume fut continuée jusqu'en l'an XII : le dernier « juge qui fit de cette pierre son lit de justice fut Laurent- « Chauveau. »

En 1855, lors de l'ouverture du chemin commun n° 16, aujourd'hui de grande communication n° 26, on fit la trouvaille d'objets qui furent remis à l'agent-voyer, à destination de la Société des Sciences et Arts de Châlons. Ils se composaient d'un torques, d'un bracelet, etc., d'origine apparemment gauloise. En plusieurs circonstances et notamment en 1873 des galeries souterraines ont été révélées sur le territoire vers le nord et le sud.

Le hasard fit aussi qu'en 1894, la charrue d'un laboureur mit au jour, non loin de l'église, à 0 m. 35 centim. de profondeur, quelques vases et coupelles en terre noire, d'époque mérovingienne. M. Renard-Gandon, propriétaire, se proposait à cette époque des fouilles sérieuses.

Présentation d'une meule-polissoir néolithique de Sarry, suivie d'une étude sur les polissoirs néolithiques et d'un aperçu sur les instruments de mouture préhistoriques et Gaulois, par Emile Schmit, paléoethnologue, correspondant de l'Ecole d'anthropologie de Paris.

Pour la première fois en 1897, dans les mémoires de la Société académique de la Marne, nous voyons figurer le nom de M. Schmit qui se donne le titre de paléoethnologue, affirmant ainsi qu'on ne le confonde pas avec ses co-voisins les archéologues. C'est peut-être cette raison qui a déterminé la Compagnie (qui veut par un livre d'or célébrer son centenaire) à confier à M. Schmit le rapport général des travaux archéologiques élaborés par la Société depuis son origine.

Ah ! M. Schmit se défend d'être archéologue ! Eh bien, il le sera.

Et, pour qu'il le devienne, on le charge d'étudier en les disséquant les travaux de ses devanciers.

Néanmoins, le rapporteur n'est pas un nouveau venu dans cette partie, mais il s'est cantonné dans les embranchements voisins.

C'est ainsi que, pendant vingt ans, il a recueilli les matériaux de la faune du Sénonien, du Turonien, du Cénomanien de la Marne. Matériaux qu'il se propose d'assembler pour une publication prochaine.

C'est ainsi qu'il a récolté :

1° Le mobilier funéraire de trois hypogées néolithiques de Châlons, soit 150 squelettes, dont les ossements ont motivé les savants rapports des professeurs de l'école d'anthropologie de Paris. Dans le dénombrement des crânes néolithiques de la Gaule (Librairie Alcan, 108, boulevard Saint-Germain) 1896, par Philippe Salmon, les sépultures

de Châlons ont fourni, planche D, la représentation d'un crâne mésaticéphale type.

Dans la revue de l'école d'anthropologie de Paris, publiée par les professeurs, figure dans le bulletin de juin 1896 :

Une étude de L. Manouvrier sur *les ossements et crânes humains de la sépulture néolithique* de Châlons-sur-Marne (4 fig.).

D'autre part, la récolte par M. Schmit du mobilier et des ossements de la grotte sépulcrale de Livry-sur-Vesle (Marne) a provoqué l'*étude sur les ossements humains de la grotte sépulcrale néolithique de Livry-sur-Vesle*, par M. Mohylianski (2 fig.).

Revue de l'*Ecole d'anthropologie*, avril 1897.

Finalement, ces années dernières, amené à faire de l'archéologie, M. Schmit a été l'heureux inventeur et le fouilleur d'un cimetière de la première époque du fer à Loisy-sur-Marne, d'un cimetière Gaulois sur le Mont Saint-Michel à Châlons, enfin d'un cimetière Gallo-Romain à Loisy et à Couvrot (Marne); ces découvertes ont été publiées les unes dans les bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, les autres trop récentes seront publiées incessamment dans les bulletins des Sociétés de Paris et de Châlons.

Mais occupons-nous du travail qui motive spécialement ce rapport.

Il se compose : 1° De la présentation d'un polissoir néolithique, recueilli par M. Thierry, tireur de grève, à Sarry. Ce polissoir qui peut être transporté à bras par un homme robuste, présente une plate-forme déclive. Il est en grès quartzeux, d'une grande densité, il n'a apparemment servi qu'à polir des objets tendres, tels que bois ou corne, car il n'offre point d'encoches d'usure en cuvette ou en creux.

Des cornes de cerfs et un andouiller façonné en poinçon reposaient sous cette meule-polissoir ; je dois ajouter que tout proche de ces objets, les tireurs de grève ont, à ma connaissance, découvert deux sépultures néolithiques.

Dans l'une, l'inhumé était ployé en deux dans un trou circulaire et de telle sorte que les pieds étaient en l'air. Le hasard avait favorisé M. Thierry, le tireur de grève, et le squelette avait pu être dégagé d'une façon intacte, ainsi qu'un petit vase en terre noire qui accompagnait l'inhumé.

M. Thierry ne connaissant pas l'importance de sa découverte, l'avait montrée à plusieurs personnes indifférentes et finalement pot et squelette furent jetés au remblai.

Le deuxième inhumé rencontré dans les grèves de Sarry et dont j'ai pu constater l'emplacement sépulturale était couché dans une couche humique très noire. La sépulture était enclavée dans la grosse grève. J'y ai rencontré des débris de deux poteries grossières noires, non cuites, d'une texture néolithique indéniable. Les ossements en mauvais état ne purent être recueillis.

Ce qui confirme l'époque néolithique de ces sépultures, c'est la découverte tout proche de cette sépulture d'une hache en pierre polie de belle allure. Cet objet m'était destiné, mais un amateur peu scrupuleux se l'est, sans autorisation, indûment adjugé.

Aux abords de ces trouvailles, j'ai rencontré deux poches remplies de terre vaseuse et noire, contenant des traces multiples d'incinération et des débris de spécimens de poteries d'allures différentes, les unes étaient minces, bien cuites, les autres grossières, non cuites ou de cuisson à différents degrés. Ces poches, qui affectent la forme exacte d'une sépulture creusée dans la grève, n'ont donné aucun débris d'ossements humains, mais j'y ai trouvé des ossements d'animaux et une superbe défense de sanglier qui mesure 0 m. 21 cent. De plus, dans un de ces foyers j'ai rencontré un vase entier de forme de petite olla, ce vase est à paroi mince et cuit et fait supposer que ces foyers sont des incinérations à forme particulière.

J'espère être appelé à des constatations nouvelles pour établir le caractère exacte de ces foyers-sépultures.

A la suite de cette présentation, M. Schmit parle incidemment des grands polissoirs de la vallée du Petit-Morin, cités par M. de Baye, des polissoirs à main recueillis dans la station Campignyenne du Mont Berru, par M. Bosteaux. Puis il nous intéresse à un petit aiguisoir en grès de Courjeonnet, et enfin à un minuscule laminoir gaulois, en pierre, trouvé à Courtisols.

Toutes ces présentations sont accompagnées de dessins dus à la plume du Rapporteur.

Le polissoir de Sarry, suivant avis de M. Adrien de Mortillet, ayant très vraisemblablement servi de meule néolithique, M. Schmit profite de l'occurrence pour passer en revue les instruments de mouture depuis les âges préhistoriques. Un travail de ce genre ayant été présenté l'année précédente à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, M. Schmit se voit dans l'obligation de remettre au point quelques détails de cette excellente étude. Tant il est vrai que, dans le soleil même, les gens à longue vue ont découvert des taches. Puisse la Société académique de la Marne et les savants n'en point trop relever dans mon rapport, et en ce cas m'en verser l'absolution, c'est la grâce que souhaite le rapporteur.

Emile SCHMIT.

Châlons-sur-Marne, 28 avril 1898.

Mais avant de clore ce travail, qu'on me permette d'y ajouter quelques mots :

« Nous venons de montrer la part prise par la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, dans notre archéologie nationale.

« Le département de la Marne, cette terre féconde pour les archéologues, est devenu célèbre par les découvertes auxquelles il a donné lieu.

« En effet, sauf l'époque du renne, il a tout donné,

depuis les temps quaternaires jusqu'à l'époque mérovingienne.

« Ce sont les découvertes faites surtout dans la Marne qui ont mis en lumière l'époque Gauloise si intéressante pour l'étude et l'histoire de nos origines nationales et qui ont créé l'époque Marnienne aujourd'hui connue dans les deux Mondes.

« La Société de la Marne doit donc être fière d'avoir apporté une large contribution à l'histoire de l'humanité par les travaux des archéologues. Mais comme il convient de laisser à nos prédécesseurs le bénéfice de l'œuvre entreprise, au frontispice de l'anthropologie marnienne, sous l'épigraphe de :

« *Ad majorem gloriam Majorum*,

« Nous écrirons en lettres d'or les noms de nos savants Maitres et devanciers : MM. Savy père, Auguste Nicaise, Morel, Fourdrignier, de Baye et Bosteaux, et enfin celui d'un tout modeste pionnier, celui du père Counhaye, auquel nous devons la *sonde*, notre indispensable collaborateur. »

Pour compléter enfin l'apport de la Société aux travaux archéologiques, disons que la docte assemblée, en tous les embranchements de cette science, a eu la bonne fortune de distribuer de 1885 à 1898, six médailles d'or de la valeur de 100 à 200 francs.

Les bénéficiaires de ces récompenses sont :

M. Bosteaux, l'ardent fouilleur et le collectionneur expérimenté de Cernay-les-Reims ;

M. Brouillon, avocat à Givry-en-Argonne l'auteur érudit des notices sur Givry et sur le Camp romain de la Murée ;

M. Louis Grignon, publiciste à Châlons, dont il importe de signaler les dernières œuvres magistrales publiées dans les mémoires de la Société : *La Topographie de Châlons ; — Le*

Diocèse de Châlons en 1405 — véritables travaux de bénédictin ;

M. Defer, curé de Maizières-la-Grande-Paroisse, le sagace historien de Bagneux ;

Enfin MM. Nicol, instituteur à Châlons, et Guillemot, contrôleurs des poids et mesures à Châlons, dont les savantes recherches sur les communes de Pontfaverger et de Faux-Fresnay ont consacré l'érudition.

Ajoutant qu'un nombre respectable de médailles d'argent et de bronze ont été décernées aux plus humbles pionniers, nous aurons établi le final bilan de la section d'archéologie de la Société d'Agriculture, Commerce, Science et Arts de la Marne.

MAHOMET CARDINAL

Chez notre savant collègue M. Hanra, nous feuilletions un jour, dans cette magnifique bibliothèque champenoise qu'il met si gracieusement à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de son pays, le recueil connu sous le nom de *Romancero de Champagne*. Notre attention fut attirée par un morceau intitulé : « *La Légende de Mahomet* (version champenoise) » (1). Ce morceau, dont le texte suit, est extrait du roman de *Renart le Contrefait*, œuvre qui aurait été composée dans la première moitié du XIV^e^ siècle par un champenois désigné sous le nom de Jean Le Clerc, de Troyes (2). C'est, au dire

(1) Tarbé, *Romancero de Champagne*, t. III, 3^e^ part., chants légendaires et historiques (420-1550), 1 vol. 8°, 300 pp., Reims, 1863, p. 41.

(2) Des extraits de *Renart le Contrefait* ont été publiés par Tarbé : *Proverbes champenois avant le XVI^e^ siècle*. — *Le Roman de Renart Contrefait*, par Le Clerc de Troyes, 1 vol. 8°, Reims, 1851 ; mais ces extraits ne contiennent pas le fragment relatif à Mahomet. Il existe deux recensions du roman à Paris et une à

d'Ampère, (1) « un ouvrage d'inspiration plébéienne et frondeuse, où la chevalerie et le clergé sont fort maltraités ». Quoiqu'il en fût, notre curiosité d'arabisant étant mise en éveil, nous nous reportâmes aux travaux des savants qui font autorité en la matière et nous offrons ici un très court résumé des investigations de la critique contemporaine au sujet de la curieuse légende rapportée par notre poète (2).

Vienne. Cf F.Wolf, in *Sitzungsber. d. Wien. Akad. d. Wissensch., hist. phil. Kl.*, 20 mars 1861 (d'après Ziolecki, voy. *infra*). La date de la première recension est donnée par l'auteur lui-même (1320). La seconde paraît avoir été terminée en 1341 ou 1343. Il semblerait, d'après la table donnée par Rothe, *Les Romans du Renart*, 1 vol. 8°, Paris, 1845, pp. 493, 495, que c'est cette recension qui a fourni les extraits donnés dans le volume de Tarbé et le passage sur Mahomet inséré dans le *Romancero de Champagne*.

« L'auteur ne se nomme pas ; il dit seulement qu'il est clerc, qu'il a été marié, qu'il est de Troyes. Il parle comme un contemporain des faits qui se passèrent en France et en Champagne dans la première moitié du XIV^e^ siècle. » (Tarbé, *op. laud.*, p. XI).

(1) Ampère, *Hist. litt. sous Charlemagne*, p. 411 et seq. — Wolf, *loc. cit.*, p. 16, estime que ce roman ne vaut pas la peine d'être édité intégralement. Il a été étudié sommairement par Rothe, *op. laud.*, pp. 459-514, dont nous n'avons pas eu l'ouvrage sous les yeux.

(2) On verra que nous avons surtout suivi le magistral travail d'Alessandro d'Ancona, *La leggenda di Maometto in Occidente*, in *Giorn. stor. d. letterat. ital.*, 1889, vol. XIII, pp. 199-281. Nous avons aussi consulté, entre autres ouvrages qui sont cités plus loin, les *Beitraege zur Mahomet-Legende in Mittelalter*, placés par Boleslav Ziolecki en tête de son *Alixandre dou Pont's Roman de Mahomet, ein altfranzoesisches Gedicht des XIII Jahrhunderts*, 1 vol. 8°, XLVII-82 pp., 1887, Oppeln.

C'est pour nous un devoir bien agréable que de remercier ici notre maître M. René Basset, directeur de l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger, qui nous a libéralement prêté le secours de sa riche bibliothèque et à qui nous devons plusieurs notes précieuses.

Voici d'abord le texte, tel que le donne le *Romancero :*

En cel temps Mahomet regnoit :
Princes des Sarradins estoit
Ou tens Dagobert fil Clotaire,
Qui IIII ans regna en mal faire...
Machommeques fu apelez :
Preudon estoit et mout saichant
Entre la sarrazine gent.
Cardonnaus de Rome ot esté
Le plus saige et le plus letré.
Vers les Sarradins fu tramis,
Com le plus saiges et amis,
Pour preschier la crestienté,
Et pour monstrer la vérité.
Cil ne lor vost pas otroïer,
Pour rien c'on l'an seust prier,
Sé le sièges ne s'acordoit
Que sé li papes se moroit
Avant qu'il peust revenir,
Que papes seroit sanz faillir.
Lors le sièges si acorda :
Lors par cel couvant i ala ;
Aux Sarradins ala preschier
Com cil que bien s'an sot aidier.
Tant lor dist de belle parole
Que tuit se mirent a s'escole ;
Com cil qui preschoit vérité,
Il firent tuit sa voulanté,
Lors avint li papes mors fu ;
N'onques pour ce mandez ne fu,
Ne il ne li tindrent couvant,
Mes firent pape maintenant.
Si tot com Machommet le sot,
Si grant despit et tel deul ot
Qu'au contraire de vérité,
Lor a il trestout retourné,
Et lor prescha tout le contraire
De ce qu'il ot anprins à faire.
Tuit por prophete le tenoient ;
Tuit à son vouloir s'acordoient

L'an VI. C. vint et six morut (1)
C'oncques vers Dieu ne se connut (2).

Le texte donné par le *Romancero* semble avoir échappé aux érudits qui se sont occupés de la légende occidentale de Mahomet : ils n'ont connu la version donnée dans *Renart le contrefait* que par l'intermédiaire de Robert qui l'a paraphrasée de la façon suivante en français moderne : « Mahomet était un cardinal fort instruit et doué surtout du don de prédication; tout le sacré collège le pressait d'aller dans l'Orient convertir les Sarazins ; il refusait opiniâtrement. Pour le décider à accepter cette mission, on lui promit de le créer pape à la mort de celui qui occupait le trône pontifical. Il céda alors et ne partit qu'à cette condition. Il possédait tellement l'art de persuader, que les Sarazins arrivèrent en foule pour l'entendre et ne tardèrent pas à embrasser la religion chrétienne; mais le souverain pontife venant à mourir, les cardinaux ne se souvinrent plus de leurs promesses; un d'entre eux fut nommé à cette dignité promise à Mahomet et celui-ci indigné par leur manque de parole détourna les peuples qu'il avait convertis de la route qu'il leur avait montrée, et les engagea dans les erreurs les plus graves » (3).

C'est ce fragment qui a été reproduit successivement par Le Roux de Lincy (4), par Wolf (5), par Ziolecki (6), d'après

(1) C'est une erreur : on sait que Mahomet mourut le 8 juin 632 ou le 13 de Rabi' I, an 11 de l'Hégire.

(2) Le *Romancero* donne ici la référence suivante : *Bibliothèque nationale*, n° 7630, folio 139.

(3) Robert, *Fables inédites des* XII^e^, XIII^e^, XIV^e^... siècles. Paris, 1825, I, CXLV.

(4) Le Roux de Lincy, *Le livre des légendes. Introduction*, 1 vol., 8°, Paris, 1836, 286 pp.; p. 52-53. (Les volumes suivants n'ont jamais paru).

(5) *Loc. cit.*, p. 12.

(6) *Loc. cit.*, p. XXV.

lesquels nous le citons nous-mêmes, n'ayant pas eu entre les mains l'ouvrage de Robert.

Mahomet cardinal romain, fondant une nouvelle religion de dépit de n'être point nommé pape, voilà certes une des plus singulières légendes du moyen âge. Notre poëte paraît bien être le premier en France qui l'ait rapportée avec quelques développements. Mais elle lui est antérieure, comme l'a montré M. d'Ancona qui en a étudié le développement avec un soin minutieux. Cet érudit l'a retrouvée dans les exemples donnés par des grammairiens français du XI[e] et du XII[e] siècles, au cours de leurs ouvrages didactiques (1), et dans l'œuvre de Brunetto Latini, dont il cite le passage suivant : « *Puis i fu li mauvais preeschierres qui fu moines, qui ot non Sergius* (var. *: Mahomès*), *li quels les restraist* (2) *de la foi et les mist en mauvaise error* » (3). Les deux remaniements en vers italiens du livre de Brunetto Latini, dont l'un fut composé à la fin du XIII[e] siècle et l'autre vers 1310, ont développé ce passage. Voici le texte intéressant du second de ces remaniements :

O trovato e udito novellare
Ch'Eradio lascio oltre mare
Uno de' Cardinali, romano,
Che predicasse..... cristiano,
Ch' avea nome Pelasgio,
Monacho de la badia di San Damagio.
In quel tempo, come piacque a Dio,
El papa ch' era allora si morio.
Pelagio adomando a' chardinali il papato,
E perchè lo domando, nolli fue dato :
Chè l'averebbe avuto,
Sì era a' chardinali il fatto suo piaciuto ;

(1) D'Ancona, *loc. cit.*, 245-246. Ziolecki, *op. laud.*, XXIV seq., n'a pas connu ces documents : c'est à tort qu'il conclut à l'origine italienne de la légende.

(2) Les Persans.

(3) D'Ancona, *loc. cit.*, 254-255.

E percio, sicome gran dottore,
Rimase tutta quella gente in errore,
E avevi adoperato tanto
Tutta la gente l'adorava per santo.
Egli era in ongni scientia perfetto,
E imposue(n) li nome Malchonmetto : (1)
È a dire, in eloquio romanio :
Messo (2) dell' alto Dio Sovrano (3)

On voit que cette version ressemble beaucoup à celle du soi-disant Le Clerc de Troyes. On peut voir dans d'Ancona (4) le succès qu'elle eut : le savant italien en a suivi le développement ultérieur avec son érudition habituelle (5).

Il est curieux que cette fable se retrouve dans les plus anciens commentaires du Dante (6), à propos d'un passage du grand poète italien où elle n'est cependant pas manifestement indiquée. Le morceau vaut la peine d'être cité :

Già veggia, per mezzul o lulla,
Com' io vidi un, cosi non si pertugia,
Rotto dal mento insin dove si trulla :

(1) Les lettrés disaient que ce mot venait de *malus comitus*, *id est gubernator navis*, *id est ecclesiæ Dei*, *quam deduxit ad naufragium*. Mais notre versificateur préfère visiblement l'étymologie populaire qui faisait venir *Malchonmetto* de *commetter male* (d'Ancona, *loc. cit.*)

(2) Mahomet ou mieux Moh'ammad signifie en arabe « glorifié »; l'expression *Messo dell'alto Dio Sovrano* est à peu près la traduction de l'arabe *rasoul Allah*, envoyé de Dieu.

(3) D'Ancona, *loc. cit.*, p. 200.

(4) *id.*, p. 248-270.

(5) Lire en outre dans Ziolecki, *op. laud.*, p. XXXII-XXXIII, un curieux extrait du poème de Niccolo da Casola, de Bologne, sur Attila (1358).

(6) Cf. Edélestand Duméril, *Poésies populaires latines du Moyen-Age*, 1 vol. 8°, 454 pp., Paris, 1847 ; p. 374, n. 5. — Ziolecki, *op. laud.*, p. XXVIII seq. — et surtout d'Ancona, *loc. cit.*, 264-266, où l'on verra que ces commentaires sont loin de s'accorder entre eux.

Tra le gambe pendevan le minugia ;
La corata pareva, e il tristo sacco
Che merda fa di quel che si trangugia.

Mentre che tutto in lui veder m'attacco,
Guardommi, e con le man s'aperse il petto,
Dicendo : Or vedi come io mi dilacco :

Vedi come storpiato è Maometto,
Dinanzi a me sen ' va piangendo Ali (2)
Fesso nel volto dal mento al ciuffetto :

E tutti gli altri, che tu vedi qui,
Seminator di scandali e di scisma
Fur vivi ; e pero son fessi cosi. (3)

La genèse de cette fable de Mahomet cardinal et candidat à la tiare, si extraordinaire au premier abord, s'explique facilement : tous les biographes orientaux du Prophète mentionnent un certain moine chrétien, qu'ils nomment « Bah'îrâ », comme ayant été en relations avec Mahomet, dans la jeunesse de celui-ci, à qui il prédit plus ou moins

(2) *'Alî ben Abî T'âlib*, cousin germain du prophète, devint son gendre en épousant Fât'imat-ez-Zohrâ, mère de tous les chérifs.

(3) *Enfer*, ch. XXVIII, v. 22 seq. : « Jamais tonneau, perdant sa douve ou sa traverse du fond, n'est perforé comme l'était le personnage que je vis, déchiré depuis le menton jusqu'à l'endroit par où s'exhalent les vents : — ses entrailles pendaient entre ses jambes; ses poumons apparaissaient, ainsi que l'immonde viscère qui change en excréments ce que l'on absorbe. — Pendant que je fixais sur lui toute ma vue, il me regarda et, entrouvrant de ses mains sa poitrine, me dit : « Vois, comme je suis écharpé ; vois comme Mahomet est estropié ; devant moi, 'Alî va sanglotant, la face fendue du menton jusqu'au toupet : — Et tous les autres que tu vois ici furent des semeurs de scandale et de schisme; voilà pourquoi ils sont ainsi déchirés. »

explicitement les hautes destinées qui l'attendaient (1). Cet épisode de la vie du Prophète passa en Occident et fut petit à petit déformé, augmenté par l'imagination de nos auteurs médiévaux. Seulement ils appelaient habituellement le moine en question « Sergius » et non Bah'îrâ (2). Mais l'identité du personnage désigné sous ces deux noms nous est démontrée par un passage du célèbre historien arabe Al Mas'oûdi (3).

On fit de ce moine un hérétique, arien, nestorien ou jacobite (4) ; ailleurs il passe à la dignité de patriarche ou de cardinal ; on l'appelle Sergius, Osius, Nestorius, Pélage... On en fait le collaborateur assidu de Mahomet, l'inspirateur de son œuvre, ou même ce dernier n'est plus qu'un comparse (5). Enfin on en vint à fondre les deux person-

(1) Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Moh'ammad*, I, 178 seq., a rassemblé les principales traditions relatives à Bah'îrâ et les a discutées. Cf. Carra de Vaux, *La Légende de Bahîrâ ou « Un moine chrétien auteur du Coran »*, in *Rec. de l'Or. chrét.* 1897, et les indications données à ce propos par M. René Basset, *Revue des Périodiques* (Islam), in *Rev. Hist. Rel.*, ann., 1899. Cf. Coran, **XVI, 105.**

(2) Sur la légende occidentale de Sergius, d'Ancona est de beaucoup le travail le plus complet.

(3) *Les Prairies d'Or*, trad. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. I, p. 146.

(4) On en fit aussi le chef de cette secte obscure, mystérieuse, mentionnée dans l'Apocalypse (II, 6, 14, 15), à laquelle on attribuait des pratiques immorales, désignée sous le nom de *Nicolaïtes* (Du Méril, *op. laud.*, 374, n. 4). Cf. sur Nicolas, identifié à tort avec l'un des sept diacres institués par les apôtres et chef de cette secte, *Philosophoumena*, Paris 1860, 8°, l. VII, ch. 8, p. 392 ; Irénée, *Adv. Hœres.*, I, ch. XXVI ; Tertullien, *Præscript.*, XLVI ; Epiphane, *Hœres.*, ch. XXV ; Théodoret, *Hœret. fabul.*, l. I, ch. XV — Sur les Nicolaïtes, cf. Renan, *L'Antechrist*, p. 363-365 ; *L'Eglise chrétienne*, p. 181 ; Migne, *Enc. théol.* t. XI (*Dict. des hér.*, t. II, 1061-1062 — Le nom de Nicolaïtes mentionné dans l'Apocalypse s'adresse aux partisans de Paul. (*R. Basset*).

(5) Voir le *De itinere Terre Sancte* de Ludolphe de Sudheim, in

nages en un seul et la fable de Mahomet cardinal représente quelque chose comme le terme le plus élevé de l'évolution de la légende, bien que cette fable n'ait jamais fait disparaître les autres et que, jusqu'aux temps modernes, les différentes versions coexistent dans la plus incroyable confusion (1).

On sait du reste que, pendant tout le moyen-âge, les histoires les plus invraisemblables, les plus absurdes et souvent les plus odieuses furent colportées sur le compte des musulmans. Mahomet fut d'abord considéré comme une idole appelée « Mahom » adorée en compagnie de plusieurs autres (2). Plus tard, on le reconnut comme un hérétique ayant fondé une nouvelle secte. Le diable en personne l'inspirait (3). D'aucuns prétendirent qu'il était l'Antechrist (4). Il avait permis, disait-on, à ses disciples toutes les horreurs

Arch. Or. lat., II, 305-376, dont un fragment très-intéressant au point de vue qui nous occupe est reproduit dans De Castries, *L'Islam, impressions et études*, 1 vol. 12°, 360 pp., Paris, 1896, p. 281 seq.

(1) D'Ancona, *loc. cit.*, 262-263.

(2) Cf. les extraits donnés par De Castries, *op. laud.*, pp. 15 seq. et 255 seq.

(3) D'Ancona, *loc. cit.*, p. 229, n. 1 : « Le diable en personne l'inspirait, comme l'atteste le moine Hugo, abbatus flaviniacensis : « *Die igitur « quadam cum reverteretur ab auditorio, obviam habuit diabolum « habentem os aureum, et dicentem se esse Gabrielem Archange- « lum missum a Deo ad ipsum ut prædicaret genti suæ quæ « audierat et sciebat* » (*Mon. Germ. Hist.*, VIII, 323). »

(4) D'après Du Méril, *loc. cit.*, p. 374, n. 6, il existe une dissertation de Cornelius Uythagius, publiée à Amsterdam en 1666 et intitulée : *Anti-Christus Mahometes, ubi, non solum per S. Scripturam et reformatorum testimonia, verum etiam per omnes alios modos et genera, plene, fuse, invicte solideque demonstratur Mahometem esse unum illum verum, magnum, de quo in Sacris fit mentio, Antichristum.*

possibles : la sodomie, l'inceste (1), la polygamie, la polyandrie (2).

On racontait qu'il était mort dévoré par des pores et que c'était là la raison pour laquelle ses disciples s'abstiennent de la viande de ces animaux (3). Ses restes, prétendait-on, étaient contenus dans un cercueil en fer que des murs d'aimant attirant de tous les côtés maintenaient suspendu dans les airs (4) :

La caroingne ont molt honoree
Et de tres chier bausme embasmee
Que porrir ne puist ne remetre.
En la terre ne l'osent metre,
Un linsiel de fier forgier font,
Le cors Mahom couchier i font ;
Une maisonnette voltee
Font d'aymant si compassee
K'en mi liu ont le cors laissie,
Ni a rien ne l'ont atachie,
En l'air sans nul loien se tient ;
Mais li aymans le soustient,
Par sa nature seulement,
De toute partie ingaument. (5)

(1) Cf. Hildebert, *de Mahumete*, ap. du Méril, *op. laud.*, p. 374, n. 2 :

Quare laudari cœptus fuit et celebrari
Omnis concubitus lege sacra vetitus.
Dum tibi, Natura, rapuerunt in tua jura,
Femina quœque parent, mas subigendo marem ;
Et contra morem frater premit ipse sororem,
Nupta soror fratri victima fit barathri ;
Incestat matrem sua proles, filia patrem ;
Sic quidquid libuit lege nova licuit.

(2) Cf. ces vers du poëme de Walterius, édité pour la première fois par Du Méril (*op. laud.*, p. 404) :

Quod licite denas uxores ducere possit
Unus, et una decem possit habere viros.

(3) Voy. d'Ancona, *loc. cit.*, 274 seq. — Ziolecki, *op. laud.*, XIX.

(4) Cf. de Castries, *op. laud.*, 268 ; Du Méril, *op. laud.*, 415.

(5) Alexandre du Pont, *Roman de Mahomet*, éd. *Ziolecki*, v, 1898-1911.

Cette dernière fable semble avoir une origine occidentale puisqu'on la retrouve sous une autre forme dans Ausone, Saint Augustin, Rufin, Prosper, etc... (1) Les musulmans pourraient cependant bien l'avoir reprise aux chrétiens, car on lit dans le géographe Ibn H'awqal (2) que, dans la grande mosquée de Palerme, qui était une ancienne église grecque, on voyait le tombeau d'Aristote suspendu « entre ciel et terre » et que les musulmans y allaient en pèlerinage demander de la pluie ou la guérison de quelque maladie : il est vrai qu'Ibn H'awqal ne parle pas d'aimant, mais il semble bien que ce soit la même légende.

Toutes ces fables ont été reproduites dans l'*Historia de Mahumete* d'Hildebert, poème latin composé au XI[e] siècle (3) et qui n'est qu'un « tissu d'absurdités et d'anachronismes », comme le dit Ampère. Il y avait pourtant au moyen âge, même à ces époques reculées, des individus mieux informés sur l'Islamisme. Ainsi dans la *Chronique de Turpin* (XI[e] et XII[e] siècle), le Sarrasin Ferragus répond à Roland : « *Nos credimus quod creator cœli et terræ unus Deus est, nec filium habuit, nec patrem ; scilicet, sicut a nullo generatus est, ita neminem genuit : ergo unus est Deus, non trinus.* » (4). — Dans l'*Entrée en Espagne* (XIII[e], XIV[e] siècle), l'auteur fait dire au géant Ferragus, après que Roland a exposé les dogmes de Dieu et de la créa-

(1) Du Méril, *op. laud.*, 415, n. 5; Saint Augustin. *De civitate Dei*, in Patr. Migne, t. XLI, p. 717, n. (c), avec citation de Rufin et référence à Prosper, *de Prædict.*

(2) Ibn H'awqal, *Description de Palerme*, trad. par Amari, in *Journ. Asiat.*, 4[e] sér., t. V, 1845, p. 92. M. Amari pense qu'il s'agit d'Empédocle et non d'Aristote.

(3) Les œuvres de Hildebert ont été éditées par Legendre (Paris, 1708). Le poème sur Mahomet a été reproduit par Migne dans le tome CLXXI de sa Patrologie.

(4) Turpin, *Historia Caroli magni et Rotholandi*, éd. Castets, Montpellier, 1880, 8[e], ch. XVII, p. 30-31.

tion : « Par mon chef, tu dis vrai et nous trouvons la même chose en notre histoire » (1).

Le poème latin de Waltherius, édité par du Méril (2), est déjà beaucoup moins fantaisiste que l'œuvre d'Hildebert : il a été paraphrasé par Alexandre du Pont dans son Roman de Mahomet (3). Waltherius (ou Galterus, Gautier), tenait ses renseignements d'un abbé qui les avait lui-même reçus d'un musulman devenu chrétien :

..... Ki Sarrasins avoit este
Mais prise avoit crestiiente;
Mahom del tout laissie avoit,
Car toute la gille savoit
Que Mahommes fist en sa vie,
Le barat et la trecherie (4).

Les fables odieuses débitées pendant de longs siècles sur le compte des musulmans ont laissé pendant longtemps et même jusqu'à nos jours des traces dans l'opinion publique (5) : par contre, dans les temps modernes, le mahométisme a eu aussi ses apologies, depuis l'ouvrage de Boulainvilliers (6), au siècle dernier, jusqu'au livre récent de M. de Castries. Je ne parle pas de ceux qui, non contents de

(1) D'après Léon Gautier, *Chanson de Roland*, éd. class., 8e éd., 1 vol. Tours, 1881, p. 4, n. v. 8. Id., *Les épopées françaises*, 2e éd., III, Paris, 1880, 8°, p. 435.

(2) Du Méril, *op. laud.*, pp. 379-415.

(3) La première édition en a été donnée en 1831, par Francisque Michel. En 1887, Boleslav Ziolecki en a donné une nouvelle édition critique, à laquelle nous nous sommes référés souvent au cours de cet article.

(4) Alexandre du Pont, *Roman de Mahomet*, éd. Ziolecki, v. 7-12.

(5) Cf. Snouck Hurgronje, in. *Rev. Hist. Rel.*, 15e année, t. XXX, p. 48 seq.

(6) Cte de Boulainvilliers, *Histoire des Arabes avec la vie de Mahomet*, 2 vol., Amsterdam, 1731.

défendre l'Islam de leur plume, font aussi de la propagande par le fait, comme M. le Dr Grenier, ex-député de Pontarlier, ou M. Quilliam, *cheikh-el-Islâm* des Iles Britanniques (1).

Pour excuser les croyances grotesques qui avaient cours chez nos ancêtres au sujet des musulmans, on peut faire remarquer que des fables aussi absurdes, aussi odieuses, et que le fanatisme se plaît à entretenir et à développer, trouvent encore aujourd'hui crédit en ce qui concerne les chrétiens chez les musulmans, principalement ceux des contrées éloignées (2).

Un des premiers bienfaits de la civilisation que nous apportons à nos sujets musulmans aura été de dissiper tous ces malentendus réciproques.

Tlemcen, 3 juin 1899.

EDMOND DOUTTÉ.

(1) M. Quilliam, *imâm* de la mosquée de Liverpool, auteur d'un ouvrage d'apologétique musulmane, traduit en arabe. La mosquée de Liverpool est, dit-on, fréquentée par plus de 200 anglais convertis au Mahométisme.

(2) Cf., par exemple, de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, 1 vol. 4°, 495 pp., Paris, 1888, pp. 157 et 168. — Coyne, *Le Sahara de l'Ouest*, in *Rec. Afr.*, XXXIII, 1889, p. 46 et note. — Richard, *Les Mystères du Peuple Arabe*, 1 vol. 12°, Paris, 1860, pp. 115 seq., etc...

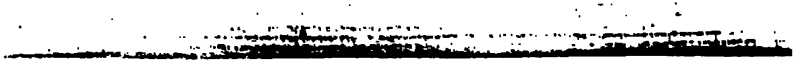

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

LES BEAUX-ARTS dans la Marne, par M. Armand Bourgeois. 5

COMPTE-RENDU des Travaux numismatiques publiés à diverses époques dans les Mémoires de la Société, par M. Horguelin 69

REVUE des Etudes d'archéologie anthropologique publiées dans les Mémoires de la Société de 1796 à 1896, par M. Emile Schmit 95

MAHOMET CARDINAL, par M. Edmond Doutté..... 233

Châlons, imp.-lith. Martin frères.

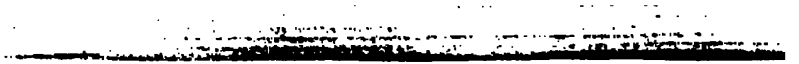

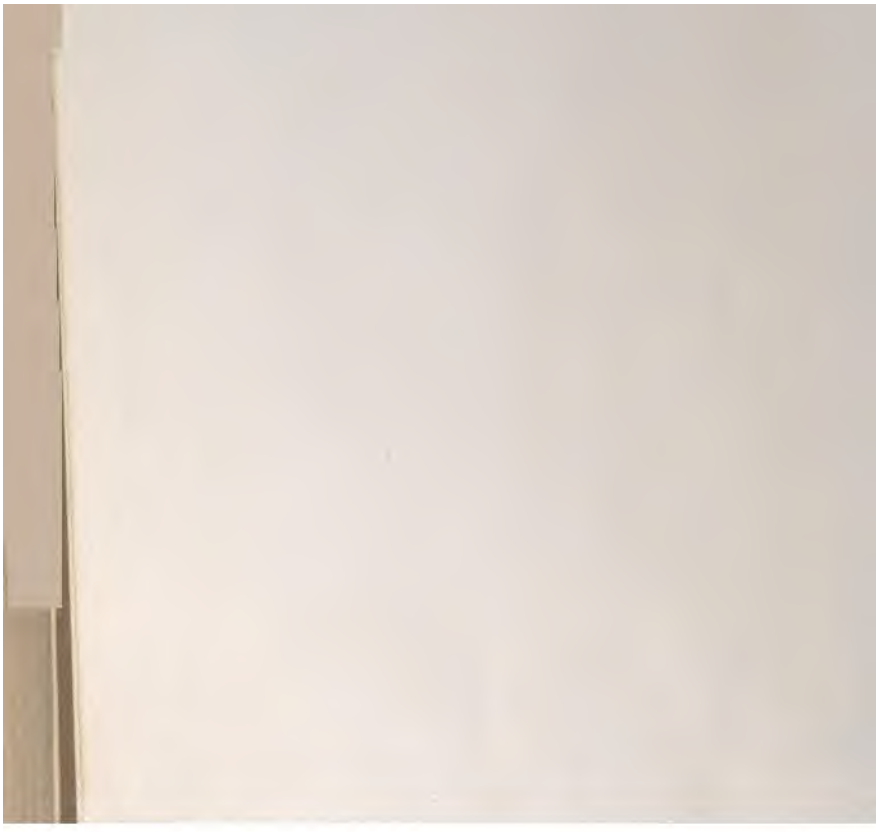

DC611
M354S
Ser. 2:1
1898-189
Stanford University Libraries
3 6105 012 001 348
DATE DUE
STANFORD UNIVERSITY LIBR
STANFORD, CALIFORNIA
94305